UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

ONZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE ET UNIÈME

Mai-Août 1886.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1886

D
1
96
t 3

20708

L'ESPAGNE

A

L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La fin de 1788 vit mourir Charles III, et avec lui se termina une des plus glorieuses époques de l'histoire d'Espagne. Le règne de Charles IV, dont le commencement coïncide avec le début de la Révolution française, ne fut, pendant vingt ans, que le prélude de la période des révolutions qui se prolonge jusqu'à nos jours. Cette époque, si importante pour comprendre la situation actuelle de l'Espagne, est encore si peu connue que chaque nouvelle découverte de la science historique, apportant un peu de lumière, doit attirer l'attention générale. La *Revue historique* a pris à tâche de l'éclaircir au moyen des documents fournis par les archives françaises[1]. Pour nous, nous voulons participer à cette tâche en publiant les renseignements tirés des archives russes de Moscou et complètement inconnus jusqu'à présent.

Outre les rescrits et instructions du gouvernement russe, les documents que nous avons étudiés consistent principalement dans les dépêches de Zinoviev, pendant vingt ans (1774-1793) ambassadeur russe à Madrid, et du chargé d'affaires, Butzov (1794-1798). Ces nombreuses dépêches, pour la plupart chiffrées, écrites en partie en russe, en partie en français, témoignent d'une connaissance approfondie de la vie de la nation espagnole, surtout de celle de la cour de Madrid. Le gouvernement russe avait pleine confiance en Zinoviev et appréciait ses services. Cathe-

1. Sorel, *la Diplomatie française et l'Espagne, de* 1792-1796, t. XI, XII et XIII. — Les archives de Berlin sont étudiées pour l'histoire d'Espagne de cette même époque dans le livre de Baumgarten : *Geschichte Spanien's zur Zeit der franzœsischen Revolution* (Berlin, 1861). Cet ouvrage est basé presque exclusivement sur les dépêches de Sandoz-Rollin, ambassadeur prussien à Madrid.

rine II le remercia particulièrement de son compte-rendu (25 pages in-fol.) de l'état politique de l'Espagne, daté du 6 (17) juin 1786; le portrait de Floridablanca, tiré de ce document, permettra au lecteur de l'apprécier. Dans le rescrit du 24 janvier 1794, qui explique « les desseins et les principes de l'impératrice au sujet de l'état actuel de toute l'Europe, » on lit : « Zinoviev séjourne depuis si longtemps et avec un tel éclat auprès de la cour de Madrid, qu'il n'a pas besoin d'instructions générales sur nos relations ordinaires et habituelles avec cette cour. »

Nous espérons que les renseignements fournis par un témoin de cette valeur ne seront pas sans intérêt pour la science historique. En tout cas, nous aurons au moins atteint un but plus modeste en montrant au lecteur français toute l'importance des documents sur l'histoire occidentale, qui remplissent les archives russes. Le jugement de la presse allemande semble montrer que nous nous sommes approché de ce résultat quant à l'histoire de l'Allemagne à la même époque[1].

I.

La renaissance de la nation.

Malgré ses qualités, la nation espagnole resta longtemps inférieure comme civilisation aux pays les plus avancés de l'Occident. Sa pénible lutte contre l'islamisme développa l'élément conservateur par excellence, le cléricalisme, dont l'intérêt était d'entretenir l'esprit militaire. Pendant toute la durée du moyen âge, l'Espagne ne forma pour ainsi dire qu'un immense ordre religieux, qui garda sa physionomie, alors même que le reste de l'Europe se modifiait au point de vue intellectuel et politique. Aussi le type de Don Quichotte fut-il conçu en Espagne par un grand poète, dont le caractère et la destinée rappellent également les héros de romans chevaleresques.

L'époque des Habsbourgs fut pénétrée du même esprit. La nation espagnole se passionnait pour la lutte universelle contre « l'hérésie, » représentée par le protestantisme. L'Espagnol resta cheva-

1. V. l'article paru dans le *Magazin für die Literatur des Auslands* (20 oct. 1877) sur mon livre : *l'Alliance des princes* (en russe), basé également sur les documents des archives de Moscou.

lier, moine, inquisiteur et poète ; il dédaigna l'industrie, l'agriculture et les sciences. Regardant comme hérétique la civilisation européenne, il manifesta contre elle la même animosité que jadis contre la civilisation arabe. Par suite de l'alliance du trône et de l'autel, le gouvernement, de son côté, ne ménagea pas ses efforts pour détruire le bien-être public et entraver les forces productives du pays. A la fin du XVIIe siècle, l'Espagne se présente à nos yeux comme une terre fertile, mais laissée sans culture, sur laquelle végètent cinq millions et demi d'indigents.

Avec le XVIIIe siècle commencent, pour l'Espagne, des temps meilleurs, appréciés de l'histoire seulement de nos jours. Sous l'influence française apportée par les Bourbons, la nation changea peu à peu son organisation cléricale en un système politique, à l'exemple de ceux de Sully et de Colbert, qui avaient pour disciple Orry, le collaborateur de la princesse des Ursins. Les grands et le clergé furent soumis à la couronne, qui entra même en lutte avec Rome et l'Inquisition. Le gouvernement favorisa le commerce, l'industrie et l'instruction publique. En 1753, on eut le Concordat ; par là, le peuple espagnol commençait à s'affranchir du joug du pape. Dans l'appréciation du Concordat, la littérature employa, pour la première fois, à propos des questions religieuses, le langage des esprits libres. Les enfants des familles riches allaient chercher l'instruction au delà des Pyrénées. Le gouvernement attirait chez lui les artisans, les industriels et les savants étrangers. La langue et les modes françaises prenaient racine à Madrid. La poésie reculait devant la science et l'esprit critique[1]. Mais ce n'était que le prélude de la renaissance de la nation. La lutte n'était pas facile contre la routine, soutenue par deux cent mille religieux, dont plus de cent mille moines. Vint ensuite le règne de Charles III, la véritable époque des réformes et des lumières. Elle est incarnée dans un groupe d'hommes de talent, dont les principaux furent Aranda, Campomanès et Floridablanca. Aranda fut celui qui laissa le moins de traces ; c'était lui qui avait le moins le caractère national. Il était plutôt Français qu'Espagnol. Son rôle consistait à stimuler les autres. Adorateur de Voltaire, il voulut introduire, sans transition aucune,

1. L'influence française en Espagne à cette époque est appréciée dans le livre de Ferrer del Rio, *Historia del reinado de Carlos III en España*. Madrid, 1856. — Cf. Geffroy : *Lettres inédites de la princesse des Ursins*. Paris, 1859.

le nouvel esprit. Cette tête trop chaude était remplie de plans presque fantastiques. L'ambition et la vanité le poussèrent aux intrigues. Pedro Campomanès était le vrai représentant de l'Espagne de cette époque. Né dans un village, il conserva le caractère national, malgré sa sérieuse éducation étrangère. Il était pratique, réfléchi ; il ne recherchait pas les brillantes apparences. C'est pourquoi il ne fut pas seulement un homme d'État remarquable, mais encore un influent écrivain. En plein absolutisme, il donna au peuple le moyen de se régénérer par l'établissement des sociétés économiques. Ces sociétés devinrent si populaires qu'elles recrutèrent des partisans même dans une classe de la société destinée par le cléricalisme à une enfance perpétuelle. L'ambassadeur russe écrivait, au mois d'août 1797 : « L'organisation de ces sociétés dans plusieurs centres espagnols éveilla, dans toutes les provinces, le patriotisme et le zèle pour la cause commune. La société économique de Madrid s'est distinguée plus que toutes les autres. Elle a su inspirer de louables sentiments même au beau sexe. Plusieurs dames ont demandé à s'inscrire comme membres fondatrices de ces sociétés. Elles ont tant insisté qu'on a été obligé de demander au roi de leur permettre de fonder des sociétés particulières, où elles puissent s'occuper de tout ce qui concerne l'économie domestique et les réformes du luxe et des toilettes. » Le roi donna son consentement. Mais les dames ne s'en tinrent pas là. Seize personnes des plus distinguées demandèrent avec instance au monarque d'être mises sous la protection de la princesse des Asturies. Non seulement Charles III exauça leurs vœux, mais encore il ordonna aux femmes des autres princes d'entrer dans ces sociétés. Nous voyons alors à l'œuvre l'aristocratie féminine de Madrid. Comme première réforme, les dames cherchèrent le moyen de remplacer, dans leurs toilettes, les étoffes étrangères par celles du pays. Ces aspirations étaient si nouvelles en Espagne que Zinoviev en fit la remarque : « Le public se moque des dames, on dit que cela n'est qu'une chose frivole et de pure bagatelle. »

II.

Floridablanca.

L'année 1773 fut marquée par un des plus grands événements

de l'histoire moderne, la suppression de l'ordre des Jésuites. Ce résultat était dû en grande partie à l'adresse et à l'énergie de l'ambassadeur espagnol à Rome, don José Moñino. Charles III, en récompense, lui conféra le titre de comte de Floridablanca, et bientôt le nomma premier ministre (1777). Floridablanca, quoiqu'en cette occasion il eût mis à exécution les idées d'Aranda, n'avait pas le même caractère. Il ne ressemblait pas non plus à Campomanès, bien qu'il fût, comme lui, d'humble extraction et qu'il partageât ses aspirations nationales. Floridablanca aimait, avant tout, le principe autoritaire ; il était le serviteur dévoué de la monarchie. C'était le type du diplomate du XVIIIe siècle. Pour les intérêts matériels et l'ordre politique, on le trouvait infatigable et persévérant, mais il allait chercher ses auxiliaires dans la police et la bureaucratie. Les paroles de Zinoviev peignent parfaitement le caractère du comte : « Dès sa jeunesse, Floridablanca s'est occupé de jurisprudence ; il est habitué à un travail pénible, auquel il s'adonne même au préjudice de sa santé. Déjà, dans la dernière guerre, le roi avait remarqué combien il était assidu, combien il aimait peu à se fier aux autres, fût-ce pour des bagatelles. Il conçut une haute opinion du comte et eut, dès lors, en lui une confiance sans limites. Bientôt Floridablanca eut la haute main sur toutes les affaires. Chacun connaît son honnêteté et son patriotisme, mais on dit, non sans raison, que l'ambition y est pour beaucoup : c'est sa passion dominante. Bien entendu, sa position lui a créé quantité d'ennemis. Les nobles et les militaires le haïssent ; lui, de son côté, ne se donne pas grand'peine pour cacher son aversion et son mépris pour eux. Il semble saisir avec empressement toutes les occasions de leur faire sentir sa force, de les humilier. Personne de la haute noblesse ne jouit à la cour d'une importance considérable ou de la confiance du roi. Floridablanca semble éloigner à dessein tout le monde, pour être seul en faveur auprès du souverain. Le confesseur même, qui, par sa position, paraissait n'avoir rien à craindre, a dû lui céder. Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'il a su gagner à un tel point la confiance du prince et de la princesse des Asturies, qu'il les guide à sa volonté. Et, malgré tout cela, le comte est peut-être le seul homme ici dont le caractère soit difficile à démêler. Nul ne peut le connaître, tellement il est passé maître en l'art de feindre et de cacher ses véritables passions. Vous voyez, d'une part, un homme honnête dans toute l'acception du mot, plein de

justice et d'abnégation, plutôt capable de se ruiner au service que d'amasser des richesses ; cet homme est extrêmement dévoué pour ses amis, c'est un père de famille modèle, un vrai citoyen. D'autre part, vous êtes souvent surpris de remarquer chez lui beaucoup de cruauté, un esprit de vengeance et surtout une prédilection exagérée pour les employés. Ces contradictions n'ont peut-être d'autre cause que son état physique. Ses constantes infirmités et principalement sa maladie de nerfs doivent avoir une forte influence sur son humeur. Il est toujours rentré en lui-même, il évite la société, n'a pas de connaissances, et, chose plus étonnante encore, il n'a ni favori, ni confident. Personne ne peut se vanter de jouir tant soit peu de sa confiance ou d'avoir été distingué par lui. Celui à qui il a parlé avec beaucoup de bonté aujourd'hui court le risque d'être reçu avec une extrême froideur demain. Du premier jusqu'au dernier, dans son propre entourage, on n'est pas mieux traité. Tout le monde tremble devant lui. Nul n'ose lui donner le moindre conseil, à moins qu'il ne le demande lui-même positivement. Pour résoudre les affaires, on s'adresse ordinairement à lui par écrit, et on reçoit de même la réponse. Comme il a une foule d'affaires, connues de lui seul, il ne peut venir à bout de toutes ; et, cependant, jamais il n'en confie une à autrui, pas même la plus insignifiante. Il évite soigneusement toute allusion aux choses sur lesquelles il ne s'est pas encore prononcé. Ses occupations favorites consistent à entretenir en bon état les grands chemins, à construire des canaux et, en général, à travailler au bon ordre intérieur du royaume. De ce côté, il n'épargne rien. Mais la politique et surtout ses détails n'ont jamais eu d'attraits pour lui. Il s'en occupe si peu qu'il néglige fréquemment, surtout à l'égard des cours qu'il considère comme inférieures à celle de Madrid, les politesses et les civilités généralement en usage. Cette imprudente conduite, de même que les difficultés qu'on rencontre pour l'aborder ont soulevé contre lui un mécontentement général dans tout le corps diplomatique. On passe des semaines entières à chercher vainement l'occasion de lui parler, et, quand enfin on croit avoir saisi le moment favorable, il interrompt subitement la conversation, sous un prétexte futile, et vous conseille de nouveau de s'adresser à lui par écrit. C'est précisément celui qui l'obsède le plus qui lui plaît le moins ; il évite ces sortes de gens avec un soin incroyable. L'ambassadeur français est de ce nombre, et il ne se gêne pas pour dire qu'il s'ennuie à mort quand il converse avec lui. »

Un jour, s'entretenant avec Zinoviev au sujet des propositions de la France et de l'Angleterre, Floridablanca s'emporta à propos de la méthode apportée par ces deux puissances dans leurs négociations. « Il se plaignit amèrement de leur mauvaise foi, écrit l'ambassadeur russe ; il n'y a pas moyen, disait-il, de négocier avec des Messieurs qui n'expliquent jamais leurs idées et qui parlent par sous-entendus. Il s'écria même que sa patience était à bout, qu'il n'est pas fait pour être ministre des affaires étrangères et qu'il demande tous les jours au roi de le débarrasser d'une fonction à laquelle il n'entend rien. » Zinoviev plut au comte précisément parce qu'au lieu de l'ennuyer, il se cachait et se dérobait, et l'obligeait à entamer lui-même la conversation sur les affaires. Puis, quand il était forcé de parler, il semblait exprimer son opinion personnelle et dissimuler les ordres de sa cour. La pénétration avec laquelle il avait étudié le caractère du ministre espagnol lui facilitait beaucoup la tâche. Il lui échappait souvent une phrase flatteuse, que Floridablanca ne put jamais entendre sans plaisir : « Voilà qu'on ne vous appellera pas le premier serviteur de la cour de France ! » On nommait ainsi le prédécesseur du comte, l'insignifiant duc de Grimaldi, qu'il méprisait profondément.

En résumé, les dépêches de Zinoviev sont remplies d'éloges pour les grands talents et les mérites de Floridablanca, ce véritable régent, ce génie bienfaisant de l'Espagne. Zinoviev ne se lasse pas de répéter que « le zèle du comte pour le bien de la patrie est inépuisable, » qu' « il donne sans cesse de nouvelles preuves de son soin à mettre de l'ordre dans les affaires intérieures du royaume. » Floridablanca ne fait « que penser aux institutions utiles pour le bien-être de l'Espagne, pour l'affranchissement de son commerce du joug perpétuel. » Le diplomate russe se réjouit chaque fois qu'une occasion débarrasse le comte des minuties du gouvernement et lui permet « d'agir en grand comme l'exigent sa perspicacité et ses talents, reconnus même par ses ennemis. » A la chute de Floridablanca, Zinoviev déclara nettement au vice-chancelier Ostermann que « ce grand événement sera, sans doute, une époque très mémorable pour l'Espagne et influera beaucoup sur son existence politique ; » et il ne put s'empêcher de rendre encore une fois hommage aux grands mérites du remarquable ministre. « Avec tous ses défauts, dit-il, le comte avait de grandes vertus. Il est rare de rencontrer un

homme aussi désintéressé. Il était non seulement incapable de vénalité, mais encore étranger à toute idée de gain. Il dépensait la totalité de son salaire et laissa une dette de trente ou quarante mille piastres, somme fort considérable pour un homme sans fortune. Les talents du ministre sont connus aussi bien que son éloquence habituelle. Dans les circonstances les plus critiques, il trouve toujours moyen de se tirer d'affaire grâce à son habileté et à sa pénétration. »

Ce qui prouve la sincérité de la nouvelle direction des esprits en Espagne, c'est que nous voyons, à côté d'hommes d'État, un simple particulier jouir d'une popularité égale à la leur. Nous voulons parler d'un personnage apprécié seulement dans ces derniers temps, de Jovellanos. C'était le représentant le plus fidèle du développement intellectuel et moral de l'Espagne de ce temps. Son œuvre économique (*Mémoire sur les lois agraires*) eut l'honneur d'être traduite en français, en anglais et en allemand.

C'est en des hommes de cette valeur que Charles III mettait sa confiance ; c'est à leur suite que l'Espagne entrait dans la voie des réformes avec une activité fiévreuse ; elle semblait vouloir regagner le temps perdu. La nation était comme grisée de progrès ; elle croyait avoir fait un grand pas. Aucun des promoteurs du mouvement ne se plaignait, aucun n'était découragé, tous étaient remplis d'espoir et désiraient travailler.

Mais la tâche était lourde ; le mal était enraciné et les masses ignorantes. Le résultat fut une dette publique de près de deux milliards. La réforme ne pouvait pénétrer profondément dans le peuple. Sans doute, le progrès avait un point d'appui que ne pouvaient détruire des malheurs passagers, mais la nation eut encore à supporter des maux nombreux, résultat d'une stagnation trop prolongée. La mort de Charles III fut une calamité publique. Avec lui finit l'ère des réformes et des lumières. Une tout autre époque commença.

III.

Charles IV et Marie-Louise.

On retrouvait nettement dessinée, dans le caractère des deux régents, la différence des deux époques de l'histoire d'Espagne. Le fils et successeur de Charles III, Charles IV, ne ressemblait à

son père sous aucun rapport. « Il était dénué de plusieurs des qualités morales, dit Zinoviev, qui attiraient tous les cœurs à son défunt père. Son éducation fut si négligée qu'on ne peut espérer le voir acquérir avec le temps des connaissances sérieuses. Sans éducation ni caractère, il sera toujours sous la dépendance des autres. » C'est, on le sait, ce qui arriva. Ce prince concentra toutes les facultés de son âme dans l'amour de sa femme, qu'il adorait au point de se soumettre entièrement à son amant. Quand Marie-Louise, princesse de Parme, monta sur le trône, Zinoviev en fit le portrait suivant :

Jusqu'à ce jour, elle ne s'est occupée que de pures fadaises. Elle cherche seulement à obtenir qu'on se soumette à tous ses caprices et qu'on ne contrarie pas ses passions. C'est pourquoi elle ne néglige rien pour conserver l'attachement de son mari et son pouvoir sur lui[1]. Cette tâche, du reste, est de plus en plus difficile, ses charmes extérieurs ne lui venant plus en aide. Des accouchements répétés, des indispositions, et peut-être même un germe de maladie qu'on dit être héréditaire, l'ont complètement flétrie. Son teint, devenu olivâtre, et la perte de ses dents, pour la plupart remplacées artificiellement, portèrent à ses traits le dernier coup. Elle le comprend bien, et le roi, de son côté, le remarque aussi. Souvent, bien qu'en plaisantant, il lui dit qu'elle est une laideron, qu'elle devient vieille. De semblables expressions, au fond sans importance, inquiètent beaucoup la reine. Elle craint que le roi ne tourne ses regards vers quelque autre femme, auprès de laquelle il trouverait le plaisir. Et la voilà qui emploie toutes ses forces à éviter de pareilles rencontres. Elle renvoie de Madrid, sous divers prétextes, toutes les femmes qu'elle suspecte tant soit peu. Pourtant, elle-même est loin de renoncer à l'amour. Sa Majesté s'y abandonne au contraire avec plus de liberté depuis son avènement au trône. Tout le monde ici connaît ses intrigues, jusqu'aux détails les plus minutieux. Un homme seul les ignore entièrement : c'est le roi. Les deux frères Godoy, officiers de la garde, se sont partagé jusqu'à présent ses faveurs ; mais, dans ces derniers temps, le cadet a pris le dessus, et, pour le moment, il est seul en grâce auprès de Sa Majesté. L'aîné ne fut nommé caporal de la cour (fonction toujours liée au titre de colonel) qu'après la mort de Charles III, et le cadet obtint récemment cette dignité, malgré son peu d'ancienneté au service et l'extrême difficulté d'arriver à ce grade pour quiconque n'est pas de haute naissance. Toute la famille de ces

1. Charles IV était né en 1748, Marie-Louise en 1751.

jeunes gens a été comblée de bienfaits. Pour prévenir les questions du roi, on lui fit croire qu'il était en partie redevable de son trône à cette famille, qui s'était ruinée sous Philippe V en défendant son parti. La reine est si jalouse de ce jeune homme qu'elle lui interdit toute société, surtout celle des femmes; il n'est entouré que de gens d'une fidélité à toute épreuve. La conduite de la reine offre certainement un mélange singulier des différents genres de jalousie. En ce qui concerne son mari, elle est jalouse par ambition : elle veut être seule à diriger le roi, elle veut avoir le plus d'influence possible. Quant à l'amant, elle en est jalouse par sensualité; les avantages intellectuels n'y sont pour rien, et, sous ce dernier rapport, Sa Majesté est invulnérable. Parmi ceux que j'ai connus, aucun de ses amants n'a jamais produit beaucoup d'effet sur une femme d'esprit. Elle-même les oubliait facilement, quand on les éloignait de la cour sous le règne précédent.

Du vivant de Charles III, ce couple n'avait aucune importance politique. Le prince des Asturies, absorbé par d'innocentes occupations, au nombre desquelles la chasse tenait une des premières places, ne pouvait faire aucun mal; il ne prenait part en aucune façon au gouvernement. La princesse, étrangère autant que lui à la politique, était pourtant plus dangereuse pour le pays. Déjà elle avait su s'attirer la haine des Espagnols. Grâce à son « esprit inquiet, » dit Zinoviev, « elle poussa de toutes ses forces son mari à se jeter dans l'action et abrégea les jours de son beau-père, dont les chagrins augmentaient les infirmités. » Tantôt le vieillard devait renvoyer de la capitale un nouvel amant; tantôt il avait à lutter contre de feintes maladies. S'agissait-il d'aller à la résidence d'été, à Saint-Ildefonse, la princesse tombait dans de violents accès : elle ne pouvait supporter la voiture. Mais la maladie disparaissait dès que le roi avait donné l'ordre de la transporter sur une litière.

Et cependant Charles III, accablé de vieillesse, s'affaiblissait de plus en plus. Ceux qui connaissent son importance dans l'histoire d'Espagne peuvent se représenter la tristesse dans laquelle furent plongés les patriotes et les hommes d'État du pays. C'est surtout la position du chef du gouvernement qui devint dangereuse. Pour atténuer le coup qui le menaçait, Floridablanca s'efforça d'attirer le prince dans son cabinet, pour le mettre au courant des affaires. Pendant l'été de 1787, après une nouvelle attaque du roi, il entreprit de l'initier aux occupations de tous

les ministres. Zinoviev pensait que son but était « d'habituer d'avance l'héritier du trône à son système et, en tout cas, de s'assurer son accord et sa voix. » Le ministre sacrifia à l'avenir les avantages actuels du pays. Il confia à d'autres quelques-unes de ses innombrables affaires ; il se sépara même de la justice qu'il chérissait toujours et regardait comme la base de tout gouvernement. Ennemi de la politique, il ne réserva justement que les affaires étrangères, pour être constamment auprès de l'héritier. Ces dernières, dit l'ambassadeur russe, « plaisent davantage au prince, sans doute à cause de leur intérêt quotidien. »

Cependant tout le mécanisme politique tombait en ruines. L'œil sévère et juste du maître ne le surveillait plus, et les ministres avides et ambitieux se mirent à faire leurs volontés et à piller le trésor. Pour les dompter, et conformément à l'usage espagnol, Floridablanca établit, au-dessus de plusieurs hautes juntes, une junte supérieure. C'était une sorte de conseil d'État sans l'approbation duquel aucun ministre n'osait prendre de décisions dans son département. Bien entendu, cette junte ne servait à rien, et la société tapageuse de la capitale l'attaqua violemment. On disait qu'une pareille institution existait depuis Charles Ier et qu'on pouvait mettre un frein à l'alliance des ministres « d'après l'ancien usage, » c'est-à-dire en confiant ces postes à « des personnes de naissance et d'un mérite reconnu. » En un mot, la nouvelle junte, loin de redresser les torts, ne fit « qu'augmenter le nombre, déjà bien considérable, des ennemis de Floridablanca. » Les malheurs s'amoncelaient sur la tête du comte. D'anciens amis allèrent grossir le nombre de ses ennemis. Campomanès s'éloignait de lui de plus en plus, et sa fonction amenait des heurts fréquents entre eux deux. Aranda poussa sa sénile vengeance jusqu'à mener des intrigues et à former un parti contre lui. Le ministre, dans sa colère, alla trop loin lui-même : il expulsa les conspirateurs. La lutte de Floridablanca contre Aranda avait soulevé un coin du rideau tiré sur l'avenir. Le prince des Asturies prit fait et cause pour le ministre, mais d'une manière qui fit dire à Zinoviev : « Une fois monté sur le trône, le prince sera un souverain arbitraire, sévère, souvent déraisonnable, et néanmoins il exigera une obéissance aveugle et patiente. »

IV.

Bouleversement dans la politique.

Après la mort de Charles III, l'espoir d'un avenir tranquille ne fit que briller un instant. Une seule dépêche de Zinoviev (de décembre 1788) garde le reflet de cet éclat momentané. Elle nous montre derechef Floridablanca dans toute sa puissance de régent, si bien que le nouveau roi garda même auprès de lui le confesseur du défunt roi, l'ami du ministre. La nouvelle reine se conforma aussi aux conseils de Floridablanca, et, guidée par lui, elle assista à toutes les occupations de son mari, renouvelant ainsi ce qui était en usage au temps de Philippe V. Le roi lui-même inaugura son règne par des améliorations futiles sans doute, mais qui, pour l'Espagne de cette époque, n'étaient pourtant pas sans une certaine importance. Il diminua le nombre des écuries et des chasses réservées ; il accorda même aux particuliers la permission de chasser en dedans des murs de ses parcs. « Le peuple, disait Zinoviev, doit bénir le monarque sous le règne duquel les bandes d'animaux sauvages cessèrent de détruire les semailles et les champs des pauvres laboureurs. »

Mais déjà, au mois de janvier 1789, les dépêches de Zinoviev laissent reparaître ses anciennes inquiétudes. La position de Floridablanca commence à changer. Le roi n'a plus la même confiance en lui, et le régent devient extrêmement réservé. Il se tient sur ses gardes, car les intrigues, qui n'osaient affronter la lumière sous Charles III, se font de plus en plus sentir. Tandis que le roi se laisse entraîner par sa passion pour la chasse, la reine s'informe de tout et prête l'oreille aux jugements de toute espèce portés sur les ministres. Godoy, cet officier de la garde expulsé de la capitale par le défunt roi, vient d'être rappelé et nommé colonel. Au mois d'août de la même année, Zinoviev dépeint en ces termes la cour et le nouveau gouvernement :

Après la mort de Charles III, on pensait que la cour deviendrait plus brillante, la reine aimant la société, les fêtes et les divertissements. Mais on s'est trompé : jamais elle n'a été si lugubre. La méfiance règne parmi tout le monde de la cour. Il n'y a plus de grande réunion. Chacun évite avec soin de paraître à la cour, de peur

de tomber en disgrâce sur un simple soupçon. On semble peu rechercher le corps diplomatique. La reine comprend parfaitement que la principale occupation des diplomates est d'observer tout ce qui se passe à la cour et, par conséquent, de pénétrer jusqu'au fond de ses intrigues. Aussi est-elle peu expansive avec eux ; c'est là sans doute la cause qui fait qu'on ne reçoit plus les étrangers que deux jours par semaine, alors qu'auparavant ils pouvaient se présenter tous les jours. On pourrait même rester invisible des mois entiers, sans pour cela être plus mal accueilli. La peur et la méfiance ont d'autant plus de fondement que la reine, comme on sait, a partout des espions qui lui rapportent tout ce qui se passe dans la ville et toutes les paroles prononcées sur son compte. Le maître de la police de Madrid lui présente des rapports journaliers dans cet esprit ; elle les lit passionnément. Le roi ne se soucie que de la chasse ; il est encore plus fou de ce divertissement que son père. Ses heures de loisir sont remplies par les occupations les plus vaines. Au reste, il est toujours en rapport avec ses ministres, qui, à vrai dire, ne remarquent chez lui aucun talent, mais sont souvent témoins d'une vivacité et d'une véhémence que la reine elle-même a peine à comprimer. Quant au comte de Floridablanca, il ne peut se vanter d'être en bonne intelligence avec la reine, bien qu'il s'entende fort bien avec le roi. Elle sait que personne ne la comprend aussi bien que ce ministre. Ses talents et la confiance générale qu'il inspire la rejettent dans l'ombre. N'osant le prendre pour confident, elle voudrait bien se débarrasser de lui, mais il paraît qu'elle est retenue par la crainte qu'un homme de la valeur du comte ne trouve un moyen de se venger. Et pourtant Floridablanca fait tout son possible pour plaire à Sa Majesté et se montre toujours prêt à combler de grâces ses protégés. Évidemment, dans une pareille situation, Sa Majesté aurait besoin de conseillers pour la délivrer des angoisses qui l'obsèdent ; mais son caractère méfiant l'empêche d'arrêter son choix sur quelqu'un, et elle reste abandonnée à ses propres ressources. On ne fait aucune attention aux autres ministres ; à peine sait-on qu'ils existent. Du vivant du feu roi, Leurs Majestés haïssaient le ministre des finances, Léréna, et tout le monde croyait qu'il serait la première victime du nouveau gouvernement. Mais le hasard, plus que ses maigres talents, lui vint en aide. Il sut gagner les bonnes grâces de la reine en lui fournissant, à l'insu du roi, l'argent nécessaire pour ses intrigues et en se prêtant volontiers aux désirs de l'amant et de sa famille. Ce dernier fait sa fortune en vendant à l'enchère, et sans scrupules, sa protection. Voilà la situation actuelle de la cour de Madrid. Le roi ignore complètement les intrigues cachées de la reine et ne s'en doute même

pas. Mais, si on lui ouvre les yeux, il faut s'attendre à une explosion, d'autant plus qu'il manque du calme nécessaire pour étouffer la chose en secret et que son extrême violence peut le pousser à la dernière extrémité.

Bientôt le hasard montra à Zinoviev qu'il n'y avait aucune explosion à redouter et que les affaires iraient sans cesse de mal en pis. En janvier 1790, il écrivit à Pétersbourg qu'il ne fallait pas s'inquiéter de la maladie de Marie-Louise, dont il avait donné la nouvelle. « Ce n'était que de l'hypocrisie » provoquée par une lettre anonyme adressée au roi, dans laquelle, en termes modérés, on démasquait l'intrigue de son épouse avec Godoy. Charles IV la montra à sa femme en lui conseillant très doucement d'être plus réservée avec les hommes, qui abusaient de sa confiance. Mais, comme dit notre témoin, « cette douce insinuation rendit la reine furieuse : elle sanglota, cria et finit par tomber évanouie. On la porta sur son lit ; là elle se remit en quelques minutes. »

Dès lors, les dépêches de Zinoviev ne seront plus que le récit du triomphe de Godoy, de la chute de Floridablanca et des désastres de l'Espagne. Pendant l'été de 1790, « l'intimité de la reine avec Godoy s'étale de plus en plus en public. Il en résulte des pamphlets qui pénètrent jusque dans les appartements du roi. La reine augmente le nombre des espions ; la méfiance et l'agitation croissent chez le peuple. » Au mois de décembre, « le ministre de la guerre fut expulsé de Madrid pour avoir prononcé de judicieuses paroles à l'adresse de la cour ; une dame de haut rang le suivit. Le public devient triste, inquiet et timide. Le roi s'abandonne, comme à l'ordinaire, aux plaisirs les plus innocents : pour le moment, il construit une magnifique crèche, qu'il visite chaque soir entouré de ses courtisans. Rien ne lui fait plus de plaisir que les gens qui viennent l'admirer. » En février 1791, Zinoviev écrivait : « On a fait une grande promotion militaire : vingt-quatre généraux lieutenants, à peu près quarante généraux-majors et une quantité de brigadiers. Tout cela pour procurer à Godoy le titre de maréchal d'une manière tant soit peu convenable. On y a gagné le mécontentement de plusieurs militaires, d'inutiles dépenses et les railleries du public. » On peut juger des dépenses de la reine par ce seul fait qu'un financier aussi fertile en expédients que Léréna en tomba malade : il n'y avait pas, dans la caisse, assez d'argent pour Godoy. On découvrait qu'il manquait sept millions de réaux destinés au salaire des ouvriers des ports. Quand on lui demanda

ce qu'ils étaient devenus, le fidèle ministre fut obligé de répondre « que la reine les avait mandés pour ses besoins. » En même temps, la position de Floridablanca devenait de plus en plus insoutenable. Il était entouré d'intrigues. Léréna, Campomanès et Aranda menaient une campagne acharnée contre lui. On attenta même à ses jours; un individu, l'enquête ne démontra pas bien dans quel but, lui fit en plein jour et dans le palais même plusieurs blessures. A tout cela s'ajoutaient les propres fautes du ministre. La plus grave était son intimité avec Cabarrus.

Français de naissance et libéral ardent, Cabarrus était comme une étoile de troisième ordre mêlée à la pléiade des représentants de l'Espagne sous Charles III. Il se distinguait par ses capacités[1], par une activité infatigable, par son esprit de ressources et par ses relations, surtout avec les personnages haut placés. Cabarrus vint à Madrid en 1773 pour diriger une fabrique de savon. Pendant dix années, il fut le zèlé partisan des réformes. Aux yeux des Espagnols, son nom était lié avec ceux de Jovellanos, de Campomanès et de Floridablanca. Mais il ne leur ressemblait pas comme caractère. C'était un innovateur superficiel, surtout financièrement; c'était un jouisseur qui ne se donnait pas la peine d'approfondir les moyens qu'il employait. L'homme le plus honnête de l'Espagne, et en même temps ami de Cabarrus, Jovellanos, le jugeait ainsi : « C'est un homme exceptionnel; chez lui, les talents rivalisent avec les faiblesses, et les qualités les plus nobles avec les vices les plus extraordinaires. » Avec l'influence de Floridablanca, Cabarrus présenta sous des couleurs riantes son plus grand projet, l'établissement d'une banque pour toute l'Espagne. Comme le pays manquait d'établissements de crédit, Floridablanca lui aida à fonder cette banque; il croyait que le peuple devait en retirer de grands avantages. Mais Cabarrus disposait de la banque comme de son propre bien, regardait les actionnaires comme ses serviteurs et chassait les directeurs choisis à cause de leur probité, pour les remplacer par des nullités, ses parents pour la plupart ou simplement ses compatriotes. Les actionnaires demandaient une enquête. Floridablanca prenait toujours la défense de son ami, ce qui ébranlait son autorité morale

1. Napoléon Ier écrivait à Joachim Murat, le 19 mai 1808 : « Mettez Cabarrus à la tête de l'amortissement, cet homme de qui j'ai ouï dire du bien et dont personne ne conteste les talents. » *Correspondance de Napoléon Ier*, XVII, n° 13936.

aux yeux de la société. Enfin Cabarrus compromit à un tel point la situation de la Banque, qu'il fut arrêté. Une autre faute du régent fut d'organiser, à la fin de 1790, un conseil particulier chargé des relations avec l'Angleterre. Ce côté de la politique espagnole était si surchargé d'embarras qu'on se trouvait dans la nécessité de faire des concessions fort désavantageuses pour le pays. D'accord avec l'ambassadeur anglais, Floridablanca résolut de se dérober derrière le nouveau conseil, obligé ainsi d'endosser toute la responsabilité sans avoir pris aucune part à l'affaire. Cette ruse aboutit au résultat ordinaire. La chose fut connue du public, et les nouveaux conseillers allèrent grossir le nombre des ennemis du comte.

Au commencement de l'année suivante, un procès vint encore prouver davantage combien le public et la cour étaient peu disposés à pardonner les fautes du ministre. On colportait alors un ouvrage dans lequel certains actes de Floridablanca étaient sévèrement blâmés ; emporté par sa colère, le régent fit juger quelques personnes soupçonnées d'en être les auteurs. Mais, subitement, les tribunaux se tournèrent contre lui. Campomanès, qui, depuis longtemps, contrariait ouvertement tous ses projets, gagna aux accusés la faveur des meilleurs juges et présenta lui-même au roi un arrêt qui était en quelque sorte la condamnation du « procédé violent et despotique » du comte. Pour comble de malheur, tandis que la société prenait grand intérêt à ce procès et sympathisait avec Campomanès, le bruit se répandit que cet homme d'État, « honorable et savant, » était dépossédé de son emploi de gouverneur (vice-président) du conseil de Castille, sans qu'il eût offert sa démission. En même temps, l'autorité chancelante de Floridablanca commença à se raffermir. On ne manqua pas d'expliquer ce changement en disant que « la reine, convaincue de l'impossibilité d'ébranler la confiance du roi en Floridablanca, était entrée dans une coalition secrète avec ce dernier. »

Mais la société et, paraît-il, le régent lui-même se trompaient. Marie-Louise ne s'alliait aux ministres honnêtes que pour s'en débarrasser, en exploitant leur propre faiblesse. Un an après la chute de Campomanès, Floridablanca fut disgracié aussi. Zinoviev n'attribue cet événement qu'à la haine implacable de la reine et à l'extrême présomption du ministre. Le comte se fiait trop à son influence sur le roi, qui semblait las de l'uniformité de la vie de la cour, où la reine jouissait de tous les plaisirs, tandis que lui

était condamné à un ennui mortel. Convaincu que le roi cherchait en lui un appui contre la tyrannie de son épouse, Floridablanca tenait trop peu compte de la reine et de son amant. Il profita de la mort de Léréna pour confier les finances à une de ses créatures. Marie-Louise voulut à tout prix se venger. De son côté, le régent résolut d'ouvrir les yeux au roi et d'éloigner Godoy. Mais il reconnut trop tard sa faute. Il avait provoqué l'explosion et en fut la première victime. Charles accabla la reine de reproches, aussi démesurés que sa patience avait été stupide ; mais le lendemain, au point du jour, un aide de camp du roi vint trouver le régent dans sa chambre à coucher et l'invita à quitter sur-le-champ Aranjuez, dans la voiture qui l'attendait. Zinoviev écrivit : « C'est pour la première fois de sa vie que Charles IV feint si habilement ; la veille, il était en très bons termes avec le comte, consentait à toutes ses propositions et se promenait avec lui. »

Le ministre accepta sa disgrâce avec calme ; depuis longtemps déjà sa position lui était à charge. Il ne demanda que la permission d'écrire au roi ; mais, bien entendu, cette permission lui fut refusée.

V.

Aranda et Godoy.

« Le brusque et sévère congé du comte, dit l'ambassadeur russe, gagna en sa faveur l'opinion publique : un murmure se fit entendre contre le gouvernement. » Mais Marie-Louise, « usant d'un ancien nom respecté pour calmer les esprits, » eut recours à Aranda. Ce choix, indiqué par un confesseur qui jouait un rôle dans la chute de Floridablanca, fut très avantageux pour la reine. En effet, plusieurs crurent à ce moment que le ministère d'Aranda serait une ère de paix, de progrès et de liberté. Et pourtant nul plus que ce vieillard ne pouvait mieux aider Marie-Louise à frayer un chemin à la domination ouverte de Godoy. De son ancienne grandeur, il n'était resté à Aranda que son nom. « Aranda est faible, dit Zinoviev ; il ne connaît pas les affaires, non parce qu'il vient d'entrer récemment en fonctions, mais cela tient à la disposition de son esprit. On ne saurait croire combien ses anciennes capacités se sont évanouies sans laisser aucune trace de sa gloire passée. Les autres diplomates ont de lui une

opinion encore plus mauvaise que la mienne. Néanmoins, ce vieillard a conservé une certaine ambition. Il ne parle que de la manière dont il va abaisser l'autorité de tel ou tel ministre; il veut tout manier lui-même, comme le duc d'Olivarez... En somme, les affaires, au lieu de s'améliorer, vont de mal en pis. » Le diplomate russe ne pouvait distinguer « qui gouvernera cette aimable monarchie. » Il était sûr que, dès lors, « le roi devait tomber sous une tutelle viagère et les caprices de la reine ne plus rencontrer d'obstacles. Malheureusement, celle-ci ne veut faire aucune attention au bien-être public et ne suivra que les insinuations de son amant. »

Les prédictions de Zinoviev ne manquèrent pas de se réaliser. Aranda alla sur-le-champ assurer de son respect Godoy, qui assistait à toutes ses négociations avec la reine. En deux mois, Godoy reçut une riche propriété de la couronne, avec le titre de grand de première classe, de marquis d'Alvarez et de duc d'Alcudia; de plus, il fut nommé membre du conseil d'État. Ainsi, du fond de l'alcôve royale, l'amant apparut tout à coup au premier plan de la vie publique. La reine put dès lors se permettre d'aller rendre visite, dans son propre palais, à un personnage aussi considérable. « Bien que la visite ne durât qu'un instant, remarque Zinoviev, les lois de l'étiquette furent transgressées, et cela produisit un grand effet sur les Espagnols, peu accoutumés à pareille chose. » Du reste, il n'y eut autre chose qu'un léger murmure. « Les grands d'Espagne, dit l'ambassadeur de Prusse, en murmurent et sont aux pieds de Godoy. »

Cependant, le gouvernement du malheureux pays présentait un triste spectacle. « Les ministres, écrivait Zinoviev, ne décident plus rien sans Godoy; ils font, de concert avec lui, beaucoup de choses à l'insu d'Aranda, décidé à ne s'opposer à rien. En général, on ne songe pas aux réformes nécessaires; on mène une vie insouciante, sans réfléchir à l'avenir et sans se préoccuper des résultats que doit amener une semblable conduite. Le roi tantôt va à la chasse, tantôt s'amuse à enlever des aérostats. Pendant ce temps, les ministres sont chez la reine pour deviner ses volontés et celles de Godoy. Aranda s'occupe, à la risée du public, d'expérimenter des habits de liège pour les scaphandres. » Tandis que les événements prenaient en Europe un caractère de gravité exceptionnelle, on s'occupait à Madrid de persécuter Floridablanca et les employés qui avaient l'imprudence de dire du bien

de leur ancien chef. Le nouveau ministre de la justice, Acuña, était l'ami intime de Godoy ; il avait avec peine échappé à la prison sous l'ancien régent. Aussi, aidé par Aranda lui-même, s'efforça-t-il de perdre entièrement le comte. Ils se mirent, d'après l'expression de Zinoviev, « à grossir les fautes et les traces de sa licence, jusqu'à en faire un crime d'État. » Il fut soudainement arraché à sa famille et enfermé dans la forteresse de Pampelune. Un soi-disant sujet américain porta plainte contre lui en l'accusant de lui avoir mal payé une perle fine d'une grandeur extraordinaire, présentée à Charles III. En effet, il avait, à cette époque, reçu une place et la perle fine avait disparu. Mais le comte se justifia d'une manière brillante. Au moment où il montrait le bijou au défunt roi, celui-ci avait mis la conversation sur un sujet important, si bien que ni alors, ni plus tard, il n'avait été question de la perle fine. Il se souvint pourtant que le roi l'avait mise dans un bureau de ses appartements, et on la retrouva dans un tiroir secret que personne ne connaissait. L'accusé obtint la permission d'écrire à ses parents et de se promener en plein air. Bientôt on se hasarda à ne plus se cacher derrière un nom populaire. Un soir de novembre 1792, on signifia très gracieusement à Aranda son renvoi, en mettant en avant son extrême vieillesse. Au dire de Zinoviev, cet événement, attendu depuis longtemps, produisit peu d'impression sur le public. Ce qui frappa davantage les esprits, ce fut la nomination du duc d'Alcudia comme régent. Cette nomination précipita le pays dans la révolution. L'Espagne, la nation la plus monarchique de l'Europe, fut obligée de chercher son salut dans ses propres forces.

C'est un fait digne de remarque, qu'au moment où le peuple français s'armait contre l'ancien régime, les monarques de l'Europe étaient comme prédestinés à frayer le chemin à la révolution sur le continent. Quelle différence entre Frédéric-Guillaume II, François II, Charles IV et leurs prédécesseurs Frédéric II, Joseph II et Charles III ! Par une coïncidence fâcheuse, leurs meilleurs régents quittèrent la scène au plus fort de la révolution, laissant à de moins dignes la défense de l'ancien régime. Mais c'est dans le pays qui adorait le roi, le clergé et la noblesse, c'est-à-dire tout ce qui constituait l'ancien régime, c'est en Espagne que cette coïncidence se fit le plus sentir. Ici, c'est la royauté qui courut elle-même à sa propre ruine. C'est précisément ce moment qu'on choisit pour déclarer aux Espagnols qu'ils

allaient tous être les victimes d'une basse passion. Zinoviev nous dépeint en ces termes le caractère du nouveau régent : « C'est un homme sans caractère, sans talents, sans aucune éducation ; il est entouré de gens dépravés, grossiers et ignorants. On ne trouve chez lui nuls sentiments élevés, rien que de l'avidité et de l'ambition. »

L'ambassadeur de Prusse achève ainsi le portrait de Godoy : « Rien ne fait impression sur son esprit ; il écoute tout avec une distraction et une indifférence qui glacent les hommes et les affaires ; d'ailleurs nullement intelligent et d'aucune espèce d'instruction[1]. »

Pourtant, Godoy réussit à résoudre une difficulté insurmontable pour tout autre. Non seulement il sut conserver l'amour de la reine, sans le payer d'aucun sacrifice, mais encore il gagna au plus haut degré la confiance du roi, qui éprouvait pour lui une affection peut-être encore plus constante et plus tendre que la reine elle-même. Il faut dire que, pendant les quinze ans de son gouvernement, il acquit un peu la connaissance des affaires, quelque idée de la politique, même du goût pour certaines réformes ; mais cela n'aboutissait à aucun résultat, à cause de sa légèreté et de sa vie frivole. Il resta toujours un officier de la garde, nul, dépravé et arrogant, qui a bien mérité cette appréciation de Napoléon Ier : « Je puis m'en servir, mais je ne lui dois que du mépris[2]. » Tel est le personnage placé à la tête du gouvernement, au moment où la Révolution française donna une importance exceptionnelle à la politique étrangère, cause de la perte de l'Espagne et de ses despotes. Pour l'apprécier, nous devons nous reporter au système politique de Floridablanca et d'Aranda.

VI.

L'Espagne et les puissances étrangères à la veille de la Révolution française.

Floridablanca trouva l'Espagne entièrement assujettie à la France par le pacte de famille de 1761. L'idée qui avait guidé Charles III dans la rédaction de ce pacte n'était pas dénuée de justesse. L'importance de l'Espagne se concentrait sur la mer.

1. Baumgarten, 423.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, vol. VII, n° 5516.

Là elle se heurtait à l'Angleterre, dont elle craignait la rivalité comme la seconde puissance maritime et la première puissance coloniale du monde. Voilà pourquoi l'Espagne prit part à toutes les guerres contre l'Angleterre pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle. La haine contre sa rivale l'entraîna même à porter un secours irréfléchi aux États-Unis, lors de leur lutte pour l'indépendance. D'après Zinoviev, la paix qui sanctionna l'indépendance des colonies anglaises « produisit à Madrid une joie de courte durée. Bientôt vint la réflexion. La solidité de l'indépendance de l'Amérique ouvrit les yeux à tout le monde. On prévit avec anxiété les suites fâcheuses qui pouvaient, de mille manières, en résulter pour la monarchie espagnole. » Évidemment, l'Espagne avait maintenant à craindre pour ses propres possessions dans l'Amérique centrale et méridionale ; l'Angleterre devait chercher une compensation à la perte qu'elle avait éprouvée.

Mais, si la rivalité avec l'Angleterre était le premier ressort de la politique espagnole, le second était la nécessité de conserver l'amitié de la France, cette ennemie naturelle de la Grande-Bretagne. Aucun pays de l'Europe, plus que la France, n'était lié avec l'Espagne par des liens aussi intimes. C'est de la France qu'était issue la dynastie régnante ; c'est la France qui donnait, sous Charles III, l'impulsion des réformes ; c'est elle qui servait d'intermédiaire entre l'Espagne et l'Europe dans les rapports commerciaux et intellectuels ; des milliers de Français vivaient en Espagne, et vice versa. Mais le défaut essentiel du pacte de famille, c'était que l'Espagne s'y trouvait trop humiliée au profit de sa voisine. Là se trouvait déjà indiqué le caractère de la politique nationale à suivre par l'Espagne. Grâce aux dépêches de Zinoviev, qui jettent une nouvelle lumière sur ce sujet peu connu, nous pouvons suivre ce caractère dans le système de Floridablanca.

Ce ministre poursuivait deux buts : à l'intérieur, rendre le bien-être à l'Espagne ; à l'extérieur, lui assurer le rang qui lui était dû au nombre des puissances européennes. C'est pourquoi il résolut de conserver la paix à tout prix et de ne pas se mêler des affaires des autres puissances, tout en gardant vis-à-vis d'elles une indépendance complète. Ayant rencontré en premier lieu le joug français, il voulut le secouer. Il déclara que « jamais il ne cessera de regarder les intérêts de la *maison des Bourbons* comme bien différents de ceux de la *monarchie espagnole*, et

même incompatibles avec ces derniers. » Il détestait son prédécesseur, un des auteurs du pacte de famille. Il le nommait publiquement : « le premier valet du ministère français. » Il ne comprenait pas « comment la France pouvait exiger, des puissances ayant affaire à l'Espagne, de s'adresser préalablement à Versailles, ou comment les ambassadeurs espagnols pouvaient recevoir partout des ordres des ambassadeurs français. » Ce patriotisme causa au comte de nombreux soucis. Il avait à soutenir une lutte incessante contre Charles III, qui attachait trop d'importance aux liens de parenté. Puis le gouvernement de Versailles fixa son attention sur lui et résolut sa perte. On donna des ordres en ce sens à La Vauguyon, l'ambassadeur français à Madrid. Mais l'agent diplomatique d'Espagne à Paris apprit par hasard cette nouvelle et prévint son chef. Celui-ci prit de si habiles mesures que non seulement il déjoua les plans de Versailles, mais sut encore y acquérir une certaine influence. Feignant d'ignorer complètement la mission de La Vauguyon, il continua de rester en excellents termes avec lui et s'efforça de conserver des rapports amicaux avec le ministère de Versailles ; il finit par si bien s'insinuer dans son amitié qu'en 1788, ce dernier, au dire de Zinoviev, « n'aurait rien entrepris sans lui demander aide et conseil. » Floridablanca disait alors à Sandoz : « Je tiens à la France un langage qu'elle n'a pas entendu depuis plusieurs années. » Le diplomate prussien précise encore plus nettement les relations entre la France et l'Espagne. Il mandait à Berlin, le 17 juillet 1788 : « Ce n'est plus la France qui dirige aujourd'hui l'Espagne ; les temps sont bien changés. C'est au contraire l'Espagne qui dirige la France. La confiance absolue du comte de Montmorin pour le comte de Floridablanca contribue autant, et plus peut-être, à sa conservation au ministère de Versailles que toute autre considération. »

Zinoviev et Sandoz disaient vrai. L'Espagne avait alors la haute main sur sa voisine, jadis sa puissante protectrice ! L'ensemble des faits, éclaircis par la science historique, en explique facilement la cause. Il n'est pas inutile de répéter que, grâce aux vices de l'ancien régime, la France était en ce moment en pleine décadence non seulement à l'intérieur, mais aussi dans sa politique étrangère.

Les nouveaux documents tirés des archives de tous les pays prouvent que l'ancien prestige diplomatique de Versailles n'exis-

tait plus. En juillet 1789, Floridablanca s'écria devant Sandoz, qui le sondait au sujet de Versailles : « Que dites-vous de la France ! Cette cour est bien déchue encore de ce que vous l'avez connue. Quatre années ont suffi pour la réduire à un état de faiblesse extrême[1]. » En 1787, un événement d'une gravité sérieuse pour la France eut lieu à ses frontières ; c'était le résultat inévitable de la politique de ministres aussi pusillanimes et imprévoyants que Vergennes. Nous voulons parler de l'intervention militaire de la Prusse en Hollande. En vertu du traité de 1785, la France devait prendre les armes pour défendre la république[2] ; mais elle n'osa le faire sans le concours de l'Espagne, qui refusa grossièrement. C'est alors qu'on répéta à Berlin : « Voilà l'alliance rompue entre la France et la Hollande ; c'est-à-dire que la France perd le reste de son importance en Europe[3]. »

La Prusse, en même temps, entrait en alliance avec l'Angleterre ; c'est ce qui nous explique tout le système diplomatique de Floridablanca, un peu contradictoire en apparence. Il méprisait les Français comme des gens « frivoles, irréfléchis, ne sachant jamais garder la mesure et croyant à tout ce qu'ils désirent[4]. » Et, dans ce cas, Floridablanca, d'après Zinoviev, agissait « en bon Espagnol. » « Chaque Espagnol, dit-il, est fier et hait la France : le comte n'est pas autrement ; il fait tout son possible pour anéantir le despotisme de cette nation. » Mais, « en même temps, il est loin de désirer une rupture avec la France, comprenant fort bien que l'Espagne en a grand besoin pour lutter contre l'Angleterre. » Aussi bien que tous les Espagnols et tous les Français, le comte nourrissait une haine, pour ainsi dire innée, contre la dominatrice des mers. Il n'ajoutait foi à aucune de ses paroles, parlait ouvertement de sa perfidie et s'indignait à chaque tentative du ministère de Londres pour le duper par des paroles flatteuses et amicales. Au pis aller, il aurait préféré une inimitié ouverte à cette amitié perfide. Au commencement de 1792, quand le ministère britannique, « fidèle à sa tâche de tenir l'Espagne dans un état d'agitation perpétuelle, » pressa Floridablanca

1. Baumgarten, 228.
2. J'ai traité, d'après de nouveaux documents tirés des archives, la politique de Vergennes dans la question hollandaise dans mon étude : *La France et l'Allemagne sous Louis XVI* (*Rev. hist.*, nov. 1880 et janv. 1881).
3. Hæusser, *Deutsche Geschichte*, I, 223.
4. Baumgarten, 220.

pour conclure un traité de commerce, celui-ci, hors de lui, s'écria : « Les principes connus du cabinet de Londres sont d'inquiéter sans cesse l'Espagne avec des prétentions désagréables et de lui chercher des chicanes pour l'occuper inutilement. »

Floridablanca n'était ni un esprit de pures théories ni une nature indolente. Il voulait mettre à exécution ses idées patriotiques, et, pour cela, modifier tout le système des États européens. Ces vastes conceptions l'amenèrent à des résultats capables de produire une révolution dans la politique d'Espagne. Le comte regardait tous les amis de l'Angleterre comme un puissant faisceau, contre lequel il s'efforçait de créer une alliance forte et resserrée de tous les adversaires de ce pays. Il comprit que le moment était venu, pour l'Espagne et pour toute l'Europe, de ne plus se borner à s'occuper seulement des intérêts de la France et de l'Angleterre, mais qu'on devait prêter une attention égale aux mouvements politiques de la Russie et de la Prusse ; car ces deux puissances prenaient alors une importance qui laissait pressentir leur grand avenir.

Pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, la position des nouvelles puissances, apparues récemment à l'horizon politique, se dessinait nettement. Depuis la guerre de Sept ans, il s'est opéré, dans la politique de notre continent, une révolution dont la véritable valeur ne commence à être appréciée que de nos jours. L'éclat de l'Autriche, qui offusquait l'ambition française, commençait à pâlir devant les succès de la Prusse. Déjà on redoutait le jeune royaume allemand. Mais l'Angleterre trouvait son intérêt à soutenir cette puissance naissante. Dans le monde diplomatique, la nouvelle position des États se manifestait à chaque instant d'une façon évidente. On voyait partout l'ambassadeur anglais accompagné de l'agent de Prusse ; ce que l'un disait aujourd'hui, l'autre le répétait demain, et presque dans les mêmes termes. Les ministres des affaires étrangères ne se trompaient jamais dans leurs suppositions et donnaient, conformément à ces dernières, des ordres à leurs agents.

Il n'y a donc rien d'étonnant que Floridablanca poursuivît l'ambassadeur de Prusse, le marquis de Sandoz, d'une haine qui n'avait d'égale que son aversion à l'égard de l'Angleterre. Au printemps de 1785, il s'indigna des propositions que la Prusse lui fit relativement au traité de commerce, comme jadis il avait repoussé les perfides démonstrations d'amitié du cabinet de

Londres. Les agents diplomatiques à Madrid l'entendirent bien des fois s'écrier avec emportement : « La cour de Prusse n'a ni foi ni loi. » C'était aussi son thème favori dans ses entretiens avec Zinoviev. En décembre 1789, irrité contre le cabinet de Berlin à cause de ses chicanes en Turquie et en Suède, le comte dit avec chaleur qu'il désirait voir une prompte fin à la guerre entre la Russie et la Porte, pour « prendre des mesures capables d'affaiblir l'influence de la ligue en Allemagne, » c'est-à-dire l'alliance de princes allemands créée par Frédéric II contre l'Autriche. Et, à ce propos, il disait, avec une sincérité peu diplomatique : « Je commence à ouvrir les yeux sur la conduite de la cour de Berlin, avec laquelle on ne pouvait pas négocier de bonne foi, puisqu'un jour elle promettait une chose qu'elle éludait le lendemain par quelque mensonge, pour se tirer d'affaires. »

Afin de résister à cette ligue puissante, à la tête de laquelle se trouvaient l'Angleterre et la Prusse, il devenait indispensable de former une contre-alliance, basée sur des intérêts communs. Au commencement de son gouvernement, Floridablanca conçut l'idée de *réunir en un seul système politique les petits États du Sud* de l'Europe, liés entre eux par la parenté de race et par la réciprocité des intérêts. Dès la fin de la guerre d'Amérique, pendant l'été de 1783, Zinoviev écrivait que le comte, de concert avec la France, s'efforçait d'attirer dans la triple alliance le Portugal, sur lequel l'Angleterre avait alors une grande influence. Quand ses efforts furent couronnés de succès, il concentra toute son attention sur les cours d'Italie ; il nourrissait l'espoir de ruiner le commerce de la Grande-Bretagne, comme avant lui les Américains et après lui Napoléon Ier. D'après les propres termes de Zinoviev, « il leur proposa une sorte de confédération, sous prétexte de mettre en sûreté la Méditerranée, à l'exemple des puissances du Nord, qui, dans la dernière guerre, défendirent toute hostilité sur la mer Baltique. » La cour de Versailles ne pouvait mieux flatter l'amour-propre du comte qu'en lui montrant en perspective l'Espagne dominatrice de la Méditerranée. « C'est une idée extravagante et chimérique, fit remarquer Zinoviev ; toute l'Europe se soulèvera contre la prétention de l'Espagne de ne laisser passer par Gibraltar que ceux qu'elle voudra. » Floridablanca le reconnut bientôt lui-même et résolut de changer son plan. Il comprit qu'une puissance maritime aussi faible que l'Espagne devait rechercher l'appui d'un État fort et continental. Aussi, tout

en rêvant la confédération du Sud, se souvenait-il de la conduite pleine de fierté de l'Europe septentrionale pendant la guerre d'Amérique. C'est même Catherine II, la fondatrice de la « neutralité armée, » qui paraît lui avoir inspiré cette idée. Par l'entremise de Floridablanca, il semble alors que l'Espagne cherchait pour la première fois à se rapprocher de la Russie. Au mois de mai 1785, Zinoviev laissa entrevoir les avantages d'un traité de commerce entre l'Espagne et la Russie. Le comte accepta cette idée avec empressement. Ce régent si réservé, qui fuyait les étrangers, s'entretenait avec plaisir, pendant de longues heures, avec le diplomate russe, se promenait avec lui en équipage et se laissait aller à parler sincèrement. Il avoua que l'Espagne était liée par des traités gênants avec Versailles et Londres, et qu'il voudrait se débarrasser de ces amis importuns. « Écrivez à Pétersbourg, par dépêches chiffrées, ajouta-t-il, pour que ni *cette* France, ni la Prusse, à travers lesquelles doivent passer vos lettres, n'en aient aucun soupçon. »

Bientôt les circonstances offrirent une épreuve sérieuse à l'amitié naissante des deux États. La Russie entreprit une double guerre contre la Porte et la Suède. Déjà chaque guerre russe était un événement en Europe et attirait l'attention de toutes les puissances. Partout les ressorts de la diplomatie se mirent en mouvement. L'Angleterre et la Prusse firent tout leur possible pour venir en aide aux ennemis de la Russie. L'agent russe de Gibraltar apprit, par exemple, qu'un navire anglais, chargé de canons et de munitions, devait passer par le détroit et se rendre en Turquie, en cachant soigneusement sa cargaison. Ces deux puissances prirent enfin le rôle de médiatrices entre la Russie et la Suède et voulurent pousser la France et l'Espagne à faire quelque démonstration en faveur de Stockholm et de Stamboul.

Au plus fort des opérations de la guerre, au mois d'avril 1788, l'ambassadeur de Turquie, d'accord avec le diplomate anglais, supplia Floridablanca de ne pas laisser passer les vaisseaux russes dans la Méditerranée. En même temps, la Prusse lui proposait de conclure une alliance de neutralité pour toute la durée de la guerre de Turquie. Mais Floridablanca resta inébranlable dans sa sympathie pour la Russie; toutes les finesses du diplomate anglais, Eden, « fort capable et rusé, » n'aboutirent à rien.

Aussitôt après surgit la question suédoise. Au mois d'août, Zinoviev écrivait à Pétersbourg que Floridablanca avait témoi-

gné à Sandoz son mécontentement au sujet de l'armement de la Suède. Il lui avait dit ouvertement que c'était l'œuvre de Berlin, et avait ajouté : « Puisque toute l'Europe l'attribue à l'influence des cours d'Angleterre et de Prusse, on me pardonnera d'avoir les mêmes soupçons. » « En général, dit Zinoviev, l'opinion du comte en cette affaire continue à nous être favorable. Dans ses entretiens sur ce sujet avec les ministres étrangers, il se montre toujours satisfait de la conduite de notre gouvernement. La cour de Madrid, aussi bien que la partie raisonnable du public, rendent justice à la modération de Sa Majesté Impériale avec le roi de Suède. L'impartialité avec laquelle les journaux de Madrid rendirent compte de la conduite de ce dernier, qui avait forcé notre très gracieuse souveraine à lui déclarer la guerre, contribua beaucoup à disposer les esprits en notre faveur et à changer l'opinion du corps diplomatique, trop disposé à ne pas nous croire ; Eden, seul, continua sous mains à donner un meilleur sens à la conduite du roi de Suède. » Eden tenta d'abord lui-même de rendre dupe Floridablanca, puis ce fut au tour de Sandoz. « Depuis que les cours d'Angleterre et de Prusse ont été reconnues comme médiatrices dans la question suédoise, dit Zinoviev, Sandoz recherche sans cesse le comte pour lui indiquer la conduite à suivre dans la pacification du Nord. Dans tous ses entretiens, il s'efforce de flatter l'amour-propre du ministre en lui demandant des conseils, en l'assurant que sa cour le croit sage, pénétrant, ami de la paix et de la tranquillité de l'Europe. Tout en agissant ainsi, il rappelle au comte ses propres observations de l'année passée, à propos des troubles de la Hollande, lorsqu'il blâmait toutes les cours qui se mêlaient des affaires intérieures et de l'administration de certaines puissances, en essayant de changer les constitutions actuelles. » Le but de toutes ces manœuvres était de forcer Floridablanca à prendre part à la médiation en faveur de la Suède. Mais ce dernier refusa nettement. Et, quand l'ambassadeur anglais voulut lui parler dans le même sens, il reçut la même réponse « sous forme de réprimande. » En janvier 1789, Floridablanca montra à Zinoviev la note destinée à Sandoz, dans laquelle il demandait que la Prusse persuadât au roi de Suède d'écrire à Catherine II « pour inviter cette grande princesse à un oubli général du passé[1]. »

1. Baumgarten, 225.

Mais ces démarches ne signifiaient pas que Floridablanca voulait entrer en alliance avec les cours impériales. Il n'abandonnait pas son idée fondamentale de conserver une stricte neutralité, de ne pas lier l'Espagne par des traités qui pourraient entraver sa liberté d'action ou même l'engager dans une guerre. Cette politique se manifesta nettement au début du nouveau règne, quand l'agent diplomatique de l'empereur d'Allemagne, le prince de Nassau, proposa à la cour d'Espagne une alliance russo-autrichienne. Le comte refusa en donnant des réponses évasives. « Le feu roi, disait-il, n'a pu résister au désir de la France d'entrer en alliance avec la Russie. Il trouvait cette alliance plus naturelle que toute autre, sans excepter même celle de l'Autriche ; car ces puissances, par leur position, ne peuvent se nuire mutuellement ; au contraire, elles doivent naturellement être utiles l'une à l'autre. En cas de guerre entre la Prusse et l'Autriche, et aucune alliance n'ayant été conclue, l'Angleterre prendra parti pour la première, et l'Espagne pour la seconde. » Ensuite le comte exprimait ses craintes au sujet de Berlin, qui, même sans l'alliance proposée, se plaignait déjà de la prédilection témoignée pour Vienne par la cour de Madrid. De son côté, l'Angleterre formulait les mêmes plaintes, si bien que le comte dut lui faire remarquer que l'Espagne était encore plus en droit de s'alarmer de l'amitié de la Prusse pour les ennemis des cours impériales. Floridablanca se souvint alors des paroles de Charles III : « En général, les traités entre les souverains ressemblent à des contrats entre les personnes privées ; ce n'est qu'une source de plaidoiries qu'on peut facilement éviter par les libres liens de l'amitié et de l'honneur. » En un mot, quand il s'agissait de passer des paroles aux actes, Floridablanca manifestait une indifférence que Zinoviev caractérisa en ces termes : « Cette impartialité, dont il veut persuader le monde entier, semble un peu tenir de la nonchalance. »

Le comte garda cette politique nationale jusqu'en 1789. La Révolution française fut un de ces ébranlements profonds qui changent la politique habituelle de tous les États ; l'Espagne en ressentit donc aussi le contre-coup.

VII.

L'Espagne et la « bonne cause. »

La Révolution française paralysa les efforts de Floridablanca, qui aurait voulu établir sur le continent la paix et la tranquillité. La rapidité et la force de son développement, ainsi que les sympathies de toutes les cours pour les malheureuses destinées de la « bonne cause » (c'est ainsi que l'on appelait, en politique, les intérêts des Bourbons français) laissaient présager une guerre européenne. Y prendre part serait chose fatale pour le pays, à cause de sa faiblesse intérieure et parce que l'Angleterre ne manquerait pas d'en profiter au détriment de l'Espagne. Ne pas s'en mêler était aussi un danger. Les idées séditieuses, que le comte abhorrait, devaient pénétrer dans les pays voisins, ébranler le trône espagnol et le forcer à chercher son salut dans le secours de la coalition européenne, qui, pour le punir de son repentir tardif, lui vendra cher son soutien. Et voilà le régent prenant des demi-mesures qui trahissent sa crainte de la France révolutionnaire, sa défiance envers tous les États et son désir impuissant de venir sous main en aide à la « bonne cause. » Sandoz nommait avec justice cette politique « le mystère d'inconséquences. »

A l'exemple des autres puissances, mais à la manière espagnole, Floridablanca commença par persécuter les idées « à la mode. » En décembre 1789, le gouvernement déclare aux officiers qu'ils doivent « s'abstenir de parler de l'état actuel de la France. » Puis les journaux reçoivent l'ordre de « ne rien publier quant aux affaires de la France. » Enfin l'Inquisition « redouble d'activité, bien qu'aucun livre espagnol ou étranger ne pût échapper à sa censure. » Le régent interdit même aux ambassadeurs des cours étrangères de faire venir les livres défendus. Ces mesures eurent le résultat ordinaire. « Tout cela est inutile, écrit Zinoviev ; la jeunesse, toujours passionnée pour les idées nouvelles, trouvera moyen d'entrer en relations avec la France et de discuter son état d'une manière peu favorable pour le gouvernement. Les prohibitions ne peuvent qu'accroître la méfiance, si propre aux Espagnols, et provoquer les murmures contre la cour et le ministère. »

Un mois après parut une ordonnance inattendue, qui invitait

tous les gens sans emploi déterminé à quitter Madrid ; on prétextait la cherté des vivres, très grande en effet. Zinoviev nous apprend que le but principal était « de renvoyer, d'une manière convenable, une grande quantité de Français séjournant à Madrid, des radoteurs éhontés et des bavards ! » Il ajoute ensuite son refrain ordinaire : « Cette mesure ne peut avoir d'autre résultat que de favoriser le pillage aux alguasils, clercs et autres subordonnés de messieurs les alcades. » Les Espagnols étaient probablement du même avis, car à peine l'ordonnance fut-elle affichée sur les murs de la capitale que, dès la première nuit, « le peuple de Madrid, insolent de sa nature, gâté d'ancienne date par le gouvernement, en déchira une partie et souilla l'autre d'ordures. »

Mais la cour de Madrid était loin d'avoir peur. Un an et demi après, elle publia un nouvel édit, encore plus extravagant que le premier. On voulait que les étrangers fixés en Espagne prêtassent serment au roi et à la religion catholique. On voulait les faire renoncer à tous leurs privilèges, à tous les liens qu'ils avaient avec leur patrie, ainsi qu'à la protection de leurs consuls et de leurs ambassadeurs. En cas de résistance, l'édit menaçait des galères, de la prison, de l'exil et de la confiscation des biens. Il n'était permis de rester à Madrid qu'aux étrangers qui s'y trouvaient provisoirement, et à la condition de ne s'occuper ni de commerce, ni d'aucun métier. Cet édit fit murmurer même la police, qui regardait comme au-dessus de ses forces l'accomplissement d'une tâche aussi difficile. En un mot, sous l'influence de la Révolution, le gouvernement de Floridablanca changea complètement. Les réformes furent suspendues, les principes libéraux furent bannis de l'administration et de l'enseignement : le mouvement intellectuel, provoqué au prix de tant de peines, fut étouffé de nouveau.

Tandis que Floridablanca luttait en Espagne d'une façon si malheureuse contre les idées « à la mode, » elles se développaient en France au point de mettre en danger les jours du représentant de la « bonne cause, » de Louis XVI ; leur influence se faisait même sentir dans l'Europe entière. Tous ces événements extraordinaires et inattendus dérangèrent la tactique de Floridablanca, de ce régent taciturne et impassible. Sa politique ne fut bientôt plus qu'une série de fautes. Le comte ne laissait échapper aucune occasion de témoigner sa haine et son dédain pour la Révolution,

qu'il nommait « la rage française. » A l'annonce que les souverains d'Autriche et de Prusse se décidaient à reconnaître le nouveau gouvernement de la France, il entra dans une violente colère. En citant comme exemple à Zinoviev la fermeté de ses principes, il qualifia par de telles épithètes l'Autriche et la Prusse que l'ambassadeur russe n'osa les répéter à son gouvernement. Cependant, quand ce fut un fait accompli, il se réjouit comme un homme débarrassé d'un lourd fardeau et invita à son dîner l'ambassadeur de la République française. En même temps, sa conduite devenait de plus en plus inconséquente. Quelque temps auparavant, entraîné par sa haine contre les révolutionnaires, il avait envoyé une note menaçante à l'Assemblée nationale. Évidemment, c'était une faute grave : l'Espagne, alors sans argent, ne pouvait soutenir un pareil ton. La note ne fit qu'accroître l'irritation des « démagogues » énergiques, qui ne manquèrent pas de faire une réponse humiliante. Après une faute aussi grossière, Floridablanca, pour l'atténuer, se mit à pousser les autres nations dans la lutte contre la France. C'était une imprudence au point de vue politique. En effet, les grandes puissances ne firent pas attention à l'opiniâtreté d'un pays insignifiant. Seul, le roi de Suède offrit son épée inutile pour la défense de la « bonne cause ; » encore voulait-il la louer pour de l'argent, et c'est ce qui manquait précisément à Madrid. Personne autre que le comte n'avait à se reprocher la combinaison des deux noms de Floridablanca et de Gustave III, et cependant la proposition de ce dernier l'offensait. Il dit à l'ambassadeur de Prusse, en parlant du héros suédois : « Il n'a qu'à se mettre à la tête du corps des émigrés français et à essayer de percer par quelque trou en France ; » et, ajoute Zinoviev, « tous deux se mirent à rire. » Mais c'est alors qu'eut lieu l'entrevue des souverains d'Autriche et de Prusse à Pilnitz (août 1791) ; l'Allemagne monarchique résolut d'entrer en campagne contre la France révolutionnaire. L'ambassadeur de Prusse, en faisant cette communication au comte, lui demanda quel secours on pouvait attendre de l'Espagne. Floridablanca répondit qu'en effet, il était disposé à entrer en campagne, mais qu'il venait d'apprendre que la redoutable Angleterre voulait observer la neutralité et se réserver « sa liberté d'action. » En même temps, il se hâta de prouver que le gouvernement de Madrid ne restait pas les bras croisés. Il retira les derniers privilèges accordés aux Français résidant en Espagne et renforça le

cordon à la frontière de France. Enfin il était prêt à verser de l'argent à tous les défenseurs de la « bonne cause » et, en vue de ce but, il fit un nouvel emprunt. Au fond, l'aide de Floridablanca consistait à donner de l'argent aux émigrés français en Catalogne et aux princes de Bourbon. Il donna, malgré son dépit, jusqu'à vingt mille livres par mois à cette troupe impuissante. Au commencement de 1792, il se plaignit à Zinoviev des princes qui « ne l'informent de rien, » et il ajouta : « Je suis obligé, d'après ma promesse, de leur fournir des ressources, bien que je ne comprenne rien à leurs mouvements, grâce à l'incertitude qui semble régner partout maintenant. » Quand Sandoz lui demanda ce qu'il pensait des princes français, il répondit : « Rien ! Mme de Monaco dirigera la politique du prince de Condé, et Mme de Polastron celle du comte d'Artois. Que faut-il espérer de gens qui s'occupent plus de leurs plaisirs que des revendications de leurs droits princiers? La masse d'argent que je leur donne est jetée au vent[1]. »

C'est dans l'entretien de Floridablanca avec l'ambassadeur de Suède, vers la fin de 1791, que se manifestèrent le plus évidemment chez le comte la crainte d'une guerre et la peur de l'Angleterre. La Suède exigeait une réponse catégorique au sujet d'un plan d'action en faveur de Louis XVI. Elle témoignait le désir que Charles IV, comme chef de la maison de Bourbon, prît, de concert avec la Russie, les mesures nécessaires pour s'assurer l'alliance des puissances « qui témoignaient ouvertement le plus grand intérêt pour le roi de France, pour sa famille, ainsi que pour la restauration de la royauté. » Les démarches que l'Espagne s'était déjà engagée à faire auprès de Vienne, Berlin, Turin, Naples et la Suisse devaient venir en aide à cette alliance. Le sage gouvernement du roi-chevalier de Suède montra à l'Espagne ses propres intérêts en lui disant : « Si la démocratie s'accroît en France, elle se jettera dans les bras de l'Angleterre, qui lui ressemble le plus comme sentiments religieux et politiques. » En pratique, le discours de l'ambassadeur de Suède tendait à recommander à l'Espagne le plan de l'Autriche, qui consistait à rappeler de Paris les ambassadeurs de toutes les puissances, à former un congrès et à rompre avec la France toutes relations de commerce. Floridablanca répondit que ce plan n'était plus possible à l'heure actuelle. Du reste, chaque puissance pouvait le réaliser à sa

1. Baumgarten, 339.

manière. Ainsi l'Espagne avait déjà rappelé son ambassadeur de Paris. « Mais, se hâta d'ajouter le comte, cela ne veut pas dire que nous ayons rompu avec la France. Ce n'est pas le moment d'exiger de l'Assemblée nationale la délivrance du roi. On ne doit donc songer à secourir les princes, dans leur entreprise contre les tyrans destructeurs de la monarchie française, qu'en ménageant la nation en général, sans la blesser dans ses intérêts par des résolutions qu'on voudrait prendre en France comme des agressions contre les droits, le commerce et la liberté nationale. On ne peut même pas laisser voir ses idées sans risquer de soulever un conflit général, que l'Angleterre commencera, pour empêcher la France de rétablir sa puissance et se dédommager des dépenses aux frais des richesses des colonies espagnoles. »

Pris entre le désir de venir en aide à la « bonne cause » et la crainte de l'Angleterre, Floridablanca ne voyait d'issue que dans une alliance avec la puissante impératrice russe. Il eut cette idée jusqu'au moment de sa chute. Il entretenait souvent Zinoviev de son ardent désir « de venir en aide à la France et en même temps de se mettre en quelque façon à l'abri de la domination anglaise, par l'influence de la cour de Russie. Cette sûreté ne pouvait venir que du côté de la Russie, de laquelle seule tout dépendait. »

VIII.

L'Espagne, la Russie et la Révolution française.

Vers la fin de 1791, on ne pouvait plus douter de l'intérêt que Catherine II portait à la « bonne cause. » Les négociations avec la Prusse et l'Autriche, aussi bien que ses propres plans dans ce sens, étaient connus de tout le monde ; et peut-être est-ce l'envie de plaire à la Russie qui amena Floridablanca à communiquer à Zinoviev sa manière de comprendre la conduite future des puissances européennes. Ostermann, le chancelier russe, loua le zèle de la cour de Madrid en cette occasion ; mais il fit observer que sa souveraine avait elle-même proposé à Vienne et à Berlin de prendre immédiatement « les mesures efficaces, seules capables de sauver le royaume de France et son souverain légitime d'une perte complète. » Dans le plan de Charles IV, Catherine II approuva surtout le passage où il était dit qu'aucune des armées alliées, sauf celle de Suède, ne devait pénétrer en France, afin de

bien montrer aux Français qu'on ne venait pas pour démembrer leur État. Ostermann conseilla à la cour de Madrid de ne pas trop se soucier des plans : c'était là l'affaire des autres puissances. L'Espagne devait se contenter de venir, par de l'argent, en aide à la cause. Le roi de Suède, par exemple, « n'attend que le moment favorable pour prouver son ardeur et son zèle pour une cause aussi chère à son cœur. Il est complètement prêt ; il ne lui manque que de l'argent afin d'entrer en campagne, et il prétend que l'Espagne avait promis de lui en fournir. Les princes de Bourbon sont dans le même cas. C'est faute d'argent qu'ils ne font rien de sérieux, bien que l'Espagne, Naples, la Prusse et même l'Autriche et la Russie leur en aient déjà fourni ; mais toutes ces ressources ont été en grande partie dépensées pour l'entretien de cette foule d'émigrés qui grossit tous les jours et qui, jusqu'ici encore, a dévoré les ressources sans aucune utilité réelle pour la cause qui les rassemble[1]. » Les princes, flattés de l'intérêt que Catherine II portait à leur cause, la prièrent d'engager les souverains allemands à lui louer leurs armées. Mais Catherine se borna à faire part de leurs désirs d'abord à l'Autriche et à la Prusse, puis à l'Espagne, qui « était toujours en rapports avec la Suisse et y louait ordinairement des troupes. » L'impératrice recommandait à la cour de Madrid de porter une attention toute particulière sur cette demande, car la chute de la France lui ferait perdre « son allié le plus utile et le plus essentiel pour défendre, contre les ennemis qu'elle doit redouter, ses précieuses possessions du Nouveau-Monde. » Quatre mois après, en mai 1792, Catherine II mit à exécution le plan prusso-autrichien, destiné à « sauver la France de l'abîme des malheurs où l'anarchie l'a précipitée. » Elle réclama de l'Espagne au moins six ou huit mille hommes pour « soutenir la bravoure personnelle du Suédois. » La demande était claire. Le moment décisif approchait. Qu'allait faire Floridablanca, qui, au dire de Zinoviev (janvier 1792), « songeait plus que jamais à une alliance avec la Russie, car les intrigues de l'Angleterre et la politique d'isolement et d'hésitation, à laquelle il s'était tenu jusqu'ici, menaient son pays à une ruine certaine ? » On ne peut répondre à cette question ; au printemps de 1792, Floridablanca n'était plus au pouvoir. Au moment de sa chute, son autorité était compromise.

1. Ostermann à Zinoviev, 21 décembre 1791.

Aucune puissance ne tenait compte d'un gouvernement qui manifestait un dépit impuissant, manquait à sa parole et se perdait dans des intrigues contradictoires. Mais, chose plus malheureuse pour l'Espagne, le comte l'avait brouillée avec la France, sans la garantir du côté de l'Angleterre. La célèbre affaire de Nootka-Sund fut le prélude d'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne ; elle se termina par un traité humiliant pour celle-ci.

Avec Aranda, la politique espagnole devait, semblait-il, subir une grande modification. Les opinions de ce ministre, imbu des idées françaises, restèrent inébranlables même dans sa vieillesse. En vain Zinoviev, rappelant que, « dans la vie privée, Aranda était un peu démocrate, » exprime l'espoir que « sa nouvelle fonction va le changer. » A peine au pouvoir, le nouveau régent suspendit les subventions accordées aux princes et aux émigrants ; il ordonna en outre, à ces derniers, ou de retourner chez eux, ou de s'assurer par le travail un moyen d'existence. D'après l'ambassadeur russe, il « s'irritait et entrait même en fureur quand on lui parlait de soutenir les princes. » De tout temps, il resta « l'ami et le confident » de l'ambassadeur français et ne cessa d'avoir foi en l'heureuse issue des affaires en France, malgré les fâcheuses prédictions des diplomates indignés du reste de l'Europe. Zinoviev annonça avec étonnement que même les événements du 10 août 1792 « ne firent pas faire à Aranda une démonstration en faveur de la bonne cause. Il continue d'affirmer que la situation en France n'est pas encore critique, et que même le 10 août peut être favorable au roi, car il va empêcher l'offensive du duc de Brunswick. »

Telles étaient les idées qui guidaient Aranda dans ses relations avec les autres puissances. Son principal but était d'en arriver sourdement à une alliance de neutralité avec la République française. Il suivit les mouvements de la coalition, prêt à profiter de son premier échec pour réaliser son plan. Avec les puissances de second ordre, comme la Suède, il était même insolent. Quand l'ambassadeur de Suède lui rappela sa promesse de subsides, il se contenta de demander : « Et vos armées, sont-elles déjà en campagne? » Et il n'attendit pas la réponse. En ce qui concerne la Russie, Aranda la traita d'abord avec fort peu d'égard. Il murmurait constamment contre sa manière d'agir en Pologne. Il appelait « chimère » son intention « d'y restaurer la dernière constitution. » Selon Zinoviev, Aranda « s'oubliait au point d'exposer ses ineptes idées en présence de plusieurs membres du corps

diplomatique; il faisait, entr'autres, des calculs et des projets absurdes et extravagants au sujet d'un plan de campagne qu'il voulait conseiller aux Polonais. » On peut juger de l'âpreté du langage du ministre espagnol par ce fait que Zinoviev caractérise ainsi ses plans dans ses dépêches : « Je crois qu'en conscience, on ne doit les regarder que comme des rêveries sorties plutôt d'une tête énervée et faible que produites par la méchanceté. » Il s'efforçait même de les expliquer par « une passion pour le pays qu'Aranda a visité il y a de cela quarante ans et qu'il ne connaît pas plus que la nation polonaise. »

Aranda poussa sa haine contre la Russie au point de ne pas traiter d'affaires avec Zinoviev pendant les premières semaines de son gouvernement. « La tâche d'un ministre, disait-il, est plutôt de se taire que de parler. » Il est vrai que, plus tard, ses manières changèrent. Il commença à s'entretenir avec l'agent russe et envoya même un nouveau diplomate à Pétersbourg. Quand Zinoviev lui présenta la note qui témoignait du désir de la Russie de se rapprocher de l'Espagne, il répondit avec beaucoup d'amabilité que la cour de Madrid « était toujours dans les mêmes sentiments que du temps de Floridablanca. » Mais tout cela n'était que la ruse du faible en face du fort. Les diplomates russes attribuaient eux-mêmes cette condescendance d'Aranda soit à la crainte, soit à l'influence de quelques courtisans. La Russie, la Prusse, l'Autriche et le pape l'accablaient en même temps de leurs conseils, mais les vraies tendances du régent se manifestaient à ce moment même par sa répugnance à s'unir à la coalition. « C'est une affaire d'une grande importance, disait-il, il faut beaucoup y réfléchir. » Au fond, il attendait simplement l'entrée des armées alliées en France, pour voir quels en seraient les succès. Quant à la Pologne, Aranda en parlait avec sa véhémence habituelle. Il « se fâchait contre les généraux polonais qui ne voulaient pas suivre ses conseils : ils n'avaient qu'à harceler les armées russes sur les frontières et à tâcher ainsi de prolonger la guerre. »

Par bonheur pour Aranda, la politique d'hésitation suffit à son ministère de courte durée. Son insignifiant successeur, Godoy, n'eut pas cette chance. Les événements le forcèrent à agir plus résolument : c'est ce qui perdit l'Espagne. Il désirait pourtant suivre la voie pacifique avec encore plus de persévérance que ses prédécesseurs. Il ne se distinguait d'eux que par la franchise avec laquelle il dévoilait sa pusillanimité et l'humiliante

position de l'Espagne. Voici le surprenant aveu qu'il fit à l'ambassadeur russe à la fin de 1792 : « L'Espagne soutiendra les efforts en faveur de la *bonne cause,* comme elle l'a fait jusqu'ici. Mais elle ne peut agir elle-même, car elle manque de troupes ; de plus, elle est la voisine de la France. Pour la Russie, c'est autre chose : c'est le plus puissant État de l'Europe, ses ressources sont inépuisables ; en comparaison avec elle, nous ne sommes rien. » Avec les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, Godoy était encore plus franc. Il leur assura que c'était uniquement la peur et la répugnance de la reine pour la guerre qui lui faisaient ménager la République française. « J'ai même grande envie, disait-il, de m'arranger avec les factieux, pourvu que ma sécurité soit assurée. » Sandoz mandait alors à Berlin : « La reine et Godoy désirent à tout prix la paix, pour disposer à leur gré de l'argent public[1]. »

Tel fut le début du gouvernement de Godoy, ministre des affaires étrangères. Puis nous assistons à une série d'absurdités plus étonnantes les unes que les autres. D'abord, le ci-devant officier de la garde ne tarda pas à faire preuve de la plus complète ignorance en diplomatie. Il paraît que seul, dans toute l'Europe, il ignora les relations de la Russie avec la Prusse et l'Autriche. Évidemment, Godoy s'imaginait que la Russie et la Prusse étaient alliées contre l'Autriche. En dévoilant ses pensées à l'ambassadeur de Vienne, il exprima sa méfiance à l'égard de ces deux puissances. Aussitôt celui-ci en informa l'ambassadeur russe, en lui faisant observer que Godoy, « ne connaissant pas les affaires, accepte probablement le point de vue d'Aranda. » Bientôt le régent comprit sa faute, et, pour la réparer, il se mit à flatter maladroitement le diplomate de Pétersbourg.

A côté de cette erreur, nous voyons commencer une maladresse non moins grave. Pendant les derniers jours de 1792, Godoy ne fit que témoigner sa crainte de la France et son désir de conclure avec elle une alliance de neutralité. En même temps, il se préoccupait du malheureux sort de Louis XVI. Pour lui venir en aide, il renforça d'abord les gardes frontières du nord et se mit à parler de l'équipement de la flotte ; il ne put même s'empêcher d'envoyer à Paris une exhortation à propos du procès du roi. On n'attendait que cela. Peu de temps auparavant, la Convention

1. Baumgarten, 376.

avait insulté Godoy en répondant par un refus à sa proposition d'alliance, à condition de rappeler mutuellement les forces des frontières ; elle avait prétexté l'intention de l'Angleterre de s'emparer de Bayonne. Cette fois, Danton s'écria : « Il faut déclarer sur-le-champ la guerre à l'Espagne pour la punir de son insolence ! Le tyran de la Castille doit être anéanti comme les autres rois du continent. »

Bientôt après, la nouvelle de l'exécution de Louis XVI se répandit partout. Même alors, Godoy n'eût probablement pas commencé les hostilités. Du moins, ce fut l'ambassadeur français qui, de son propre mouvement, quitta Madrid, d'où on n'osa le renvoyer, comme on avait fait pour son collègue à Londres. Mais un mouvement national, d'une violence extraordinaire, poussa Godoy en avant. Le peuple espagnol se souleva ; dans son amour pour la monarchie, il regardait les idées françaises comme le produit de l'enfer. La nouvelle de la mort de Louis XVI produisit un effet inouï. Partout on entendait des murmures contre Godoy ; on lui reprochait son indulgence à l'égard des révolutionnaires. Il y eut une persécution nationale contre les Français ; on les injuriait, on les maltraitait à toute occasion. La foule demandait à hauts cris la guerre contre les régicides. Les marches du trône étaient couvertes d'offrandes. Les uns apportaient leurs enfants sur l'autel de la patrie, d'autres le trousseau de leurs femmes, d'autres enfin jusqu'à leurs chaussures. Presque toutes les dépêches d'alors de l'ambassadeur russe ont des suppléments où sont énumérées ces offrandes. Le peuple, qui, pendant plus d'un siècle, avait eu en horreur le service militaire, prenait maintenant les armes avec enthousiasme. Des détachements de volontaires ne cessaient de franchir les portes de Madrid. Les contrebandiers de la Sierra-Moréna fournirent trois cents hommes. Des matelots, qui, pour échapper au recrutement, s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Galicie et de l'Andalousie, vinrent s'offrir au Ferrol et à Cadix. L'archevêque de Sarragosse proposa de lever une armée parmi les prêtres et les religieux. L'élan du peuple secoua la paresse et l'égoïsme de la cour. Le roi, dans un accès de colère, jura de venger le crime des Français. La reine versa des torrents de larmes, et Godoy parla comme un héros. Il fit savoir à Vienne et à Berlin qu'il était prêt à punir avec eux les rebelles « de l'injure faite à la nature et à la dignité royale. » Comme le bruit courut alors qu'il était de nouveau question d'une alliance

de neutralité avec la France, Godoy, dit l'ambassadeur russe, se hâta « de déclarer avec fierté qu'il n'a aucun désir d'entendre parler de la moindre proposition de la part de la France ; au contraire, il n'attendra même pas la déclaration de la guerre pour faire avancer les forces de son roi aussitôt que les événements l'exigeront[1]. » Il est inutile de dire que ces fanfaronnades n'empêchèrent pas Godoy de rester inactif jusqu'au moment où les révolutionnaires déclarèrent la guerre à son souverain, au printemps de 1793. Les résultats de cette guerre sont connus. Sans parler de la honte subie par l'Espagne, elle eut à souffrir de l'alliance avec l'Angleterre, qui profita de l'occasion pour la diriger. Affolé par les malheurs, Godoy essaya d'appeler la Russie à son secours, mais le temps était passé de réaliser le plan de Floridablanca. Pour gagner la protection de la Russie, il ne fallait pas l'outrager quelques mois avant, comme l'avait fait Godoy, qui, s'imaginant qu'une alliance avec l'Angleterre serait chose avantageuse, se mit, à l'exemple d'Aranda, à blâmer avec arrogance le partage de la Pologne. Catherine II répondit froidement et d'un ton doctoral aux avances de l'Espagne. Nous citerons ici l'intéressant rescrit de Catherine, du 24 janvier 1794.

Le rescrit s'occupe principalement de la France. Catherine II « désire attirer l'attention de la cour de Madrid sur les affaires de France et la pousser à s'allier aux autres cours pour prendre conjointement, et d'accord avec elles, des mesures capables de détourner toutes les conséquences jadis prévues et aujourd'hui réalisées par les événements eux-mêmes. Mais les calculs basés sur la crainte de l'Angleterre, alors simple spectatrice, et peut-être aussi l'insouciance et la timidité d'esprit, propres au cabinet de Madrid, l'empêchèrent de prendre un parti décisif, jusqu'au moment où le mal, ayant gagné tout l'intérieur de la France, toucha les frontières de l'Espagne et rendit la guerre inévitable. Cette guerre gêna d'autant plus l'Espagne qu'elle changea en un ennemi puissant et dangereux son ancien allié, qui était le plus sûr rempart contre l'ambition et la rapacité des maîtres de la mer. » Catherine était persuadée que « le pouvoir légitime et sagement organisé va bientôt être rétabli » en France, et, par conséquent, « son système politique d'autrefois. » « La France, pensait-elle, ne recouvrera pas de longtemps son ancienne impor-

1. Butzov à Ostermann, mars 1793.

tance dans les affaires de l'Europe. » Et cependant l'Espagne, abandonnée à ses propres ressources, ne pourra qu'avec peine conserver ses riches possessions d'Amérique. Elle sent évidemment la difficulté d'une semblable position ; elle cherche à se créer des alliés et s'adresse à la Russie. « Nous sommes très contents, continue le rescrit, et désireux de nous entendre avec le roi d'Espagne, autant par amitié pour lui que pour remplir le devoir qui incombe à chaque souverain de garder l'équilibre complet sur terre et sur mer, chose indispensable à la tranquillité de l'Europe entière. Nous approuvons également le ministère d'Espagne de vouloir tenir tout ceci dans le secret le plus absolu jusqu'au moment opportun, pour ne pas éveiller la dangereuse jalousie de l'Angleterre ; car, en effet, la froideur qui existait, il n'y a pas encore bien longtemps, entre nous et cette puissance avait pour cause principale la condescendance avec laquelle nous nous sommes prêtés, en 1788, au rapprochement avec les cours des Bourbons..... En diminuant le tarif des marchandises de l'Espagne, sans attendre la réciprocité, nous avons prouvé que nous ne souhaitions pas moins vivement des règlements commerciaux. » Mais, « par-dessus tout, » il faut s'occuper des affaires de France, « auxquelles nous prenons un vif intérêt, à cause de leur influence sur la tranquillité générale de toute l'Europe. » L'ambassadeur russe devait, « à chaque occasion, recommander à la cour de Madrid d'employer tous ses efforts pour y mettre promptement fin, car son honneur et sa sécurité l'exigent absolument. » « Malgré notre éloignement, nous sommes déjà venus en aide à la cause en fournissant de l'argent aux princes français et à tous leurs serviteurs dévoués, en équipant une puissante flotte et en la menant en mer, enfin par beaucoup d'autres moyens non moins sérieux. De plus, nous sommes obligés d'entretenir nos forces militaires sur le pied de guerre pour circonscrire le mal et prévenir l'extension des frénésies et des débauches françaises, pour empêcher leurs complices et leurs partisans, dont le nombre, dans certaines parties du Nord et surtout de l'Est, grossit de jour en jour, de tenter quoi que ce soit de nuisible pour leurs adversaires. Par là, nous rendons déjà un service fort considérable à la cause commune ; il vaut beaucoup mieux que nous agissions ainsi que de mettre une portion insignifiante de nos forces à la disposition de nos alliés, affaiblissant ainsi, à notre propre préjudice et au préjudice général, les moyens de défense et de précaution qu'exige de nous l'état actuel

des pays voisins. » La tâche de l'ambassadeur russe consistait « à fournir des ressources aux agents des princes français, à appuyer, auprès de la cour de Madrid, leurs demandes soit en faveur de la cause générale, soit dans un intérêt particulier, quand elles étaient raisonnables et modérées, enfin à les traiter avec confiance et affabilité. »

IX.

Le Prince de la paix.

A l'époque dont nous nous occupons, l'Espagne fut aussi malheureuse à l'intérieur qu'à l'extérieur. Godoy dominait seul maintenant avec le pouvoir d'un monarque absolu ; il avait renvoyé de Madrid Aranda, qui, dans le conseil d'État, l'entravait un peu, et, au milieu du péril croissant, il continuait d'agir avec la même légèreté. Le népotisme devenait de plus en plus hardi, et la débauche s'implantait de plus en plus profondément. Les fêtes, à la cour, se succédaient sans cesse. Les finances étaient définitivement bouleversées. Godoy fit d'abord une émission de deux cent cinquante millions, puis il se mit à exploiter les fonds mêmes des établissements publics. Il fit disparaître jusqu'aux rentes américaines. Mais la société d'alors envisagea ces actes autrement qu'au bon vieux temps de la léthargie intellectuelle. Dans les grands centres espagnols, à Barcelone et surtout à Madrid, il y eut, en 1794, une effervescence inouïe. On découvrit une conspiration qui avait des partisans dans la population de la capitale et parmi les personnages du plus haut rang, même à la cour. Son but était le renversement de Godoy, la convocation des anciens Cortès, la réforme radicale de l'administration et la conclusion de la paix avec la France. Les arrestations et les exils sans nombre qui suivirent la découverte du complot, et dont les meilleurs citoyens furent souvent les victimes, accrurent l'agitation populaire. Le clergé, qui avait jadis concouru à l'élévation du favori, par haine de l'hérétique Aranda, était maintenant dans une disposition d'esprit toute différente. Le mécontentement trouvait partout des aliments. Les émigrés français, n'espérant plus leur salut de l'Espagne de Godoy, conspiraient contre lui avec leur ancien ennemi Aranda. L'inquisiteur général entrait dans le complot en faveur de la réforme constitutionnelle. L'ex-officier de

la garde était aussi détesté par les moines que par ceux qu'enflammait la propagande révolutionnaire. « Il n'y a pas un boutiquier, écrivait au mois de juin l'ambassadeur de Prusse, qui ne témoigne tout haut son mécontentement. L'opinion publique devient une force dont la police ne peut plus venir à bout, et que des victoires seules tranquilliseront. Nombre de lettres anonymes menacent Godoy de mort s'il ne se retire pas immédiatement[1]. »

On remarquait, dans la capitale, de nombreux signes de tendances révolutionnaires : des camisoles *à la guillotine*, des rubans d'un rouge de sang, des cravates révolutionnaires pénétraient jusque dans les sphères élevées de la société. Partout, on entendait prononcer des paroles fatales : « Il est temps que les Français viennent et chassent les messieurs qui ne savent pas gouverner. Ils n'ont qu'à venir, nous les recevrons avec joie. » Le trouble et le découragement régnaient à la cour. On parlait de la fuite de la famille royale, de la translation de la capitale à Séville.

Seul, Godoy ne se départait pas de son insouciance ordinaire ; et, de fait, c'est à ce moment qu'il fut à l'apogée de sa gloire. Le 22 juin 1795, fut conclu à Bâle un traité de paix excessivement avantageux, en apparence, pour l'Espagne. Elle obtenait presque pour rien l'évacuation de son territoire et de ses forteresses, ainsi que le rachat de ses prisonniers. En même temps, elle était investie du rôle de médiatrice dans la réconciliation de la République avec le Portugal et les États d'Italie[2].

1. Baumgarten, p. 529.

2. Ici, il est bon de faire remarquer que l'histoire d'Espagne, depuis l'automne de 1795 jusqu'au printemps de 1808, est en général obscure dans ses points principaux. Les livres sur ce sujet sont insuffisants, et, quant aux documents des archives espagnoles, Baumgarten lui-même ne pouvait en profiter à son gré. Les archives de Moscou rendent bien quelques services pour les recherches sur l'histoire d'Espagne de cette époque ; mais elles aussi deviennent sensiblement plus pauvres à cause de la mort de Zinoviev : au printemps de 1799, les renseignements s'interrompent même tout à fait pour quelque temps. Il y avait alors des raisons spéciales qui affaiblissaient l'importance des renseignements fournis par les archives russes. En voici un exemple curieux. Le commissaire du gouvernement français écrivait, de Bruxelles, au Directoire, en date du 22 frimaire an V (13 déc. 1796) : « Un estafette venant du département de la Meuse inférieure, et d'ailleurs très évidemment de la Russie, apporte aujourd'hui au directeur des postes de Bruxelles les quatre paquets adressés à Butzov, etc. Comme le directeur des postes, j'ai pensé qu'il convenait d'en référer à votre sagesse pour déterminer le sort de ces dépêches. » *Arch. des aff. étrang. à Paris* (Russie, vol. CXXXIX).

Cette paix produisit la meilleure impression sur tous les Espagnols. Le gouvernement ne savait comment récompenser Godoy. C'est à ce moment que le favori devint le *Prince de la paix* et l'homme le plus riche de l'Espagne. Tous les mécontents se calmèrent, l'opposition se tut, et Godoy put couronner son triomphe par un apparent libéralisme et une feinte générosité.

Cabarrus apparut de nouveau à la cour. C'était le seul du groupe des réformateurs espagnols qui, grâce à ses « faiblesses, » pût être employé comme instrument dans les intrigues. L'attention de Godoy fut attirée sur lui. Dès 1792, il l'avait fait sortir de prison et avait commencé à profiter de ses conseils. Deux ans après, Cabarrus était déjà en pourparlers avec la République française et avait acquis une telle importance que les diplomates recherchaient ses bonnes grâces. En 1795, il avertit Godoy que, s'il ne faisait pas des changements radicaux dans le système du gouvernement, la monarchie et sa propre personne étaient en danger. Il réussit ainsi à faire passer quelques mesures inespérées.

Aranda, interné en Andalousie, obtint la permission de revenir en Aragon. On oublia toutes les accusations portées contre Floridablanca. Jovellanos fut gracié. De plus, en présentant à Godoy son plan d'un nouveau système de politique intérieure, Cabarrus y joignit sa correspondance avec Jovellanos, audacieux projet de réformes radicales. Au commencement de 1796, le bruit se répandit même que le crédit du Prince de la paix était ébranlé. L'ambassadeur russe annonçait à Pétersbourg que la reine ne pouvait plus supporter le joug de son favori qui, entièrement maître du roi, ne fait plus aucune attention à elle. Elle était décidée à perdre Godoy, avec le concours de plusieurs courtisans de la cour de Naples. Mais cette petite conspiration fut découverte par Godoy, et contribua à fortifier sa puissance. Le Prince de la paix intimida Marie-Louise, l'obligea à se réconcilier avec lui et l'envoya voyager en province, afin, dit notre témoin, « que les sentiments du peuple des provinces effacent les désagréments causés par la population de la capitale. » Bien qu'ils fussent de l'entourage du monarque, les conspirateurs furent jetés en prison. On renvoya aussi de hauts fonctionnaires plus ou moins populaires.

Des changements si rapides dans les fonctions publiques, et surtout au ministère, dit une dépêche russe, sont les suites naturelles

du désordre qui règne dans toutes les branches du gouvernement et proviennent de l'ambition sans bornes et de l'absence de talent et d'expérience du Prince de la paix. Arrivé à un degré d'autorité et d'influence dont il y a peu d'exemples, il ne souffre pas la moindre contrariété ; un simple soupçon suffit pour éloigner celui qui lui porte ombrage ou l'empêche de gouverner la monarchie en maître absolu. Il se croit du talent et pense que tous ses actes doivent procurer à l'Espagne gloire et prospérité. Le ministre des finances, un homme véritablement honnête, lui représentait souvent la difficulté, pour la couronne, de faire de grandes dépenses. Le ministre de la guerre, qui s'est attiré l'estime générale par ses qualités personnelles, lui donna aussi les conseils les plus sages au sujet de la guerre. Et c'est précisément à cela que la société attribue l'éloignement de ces deux personnages, autant qu'à l'influence de la famille du ministre, qui, depuis quelque temps, est devenue encore plus grande et va, paraît-il, s'emparer de toutes les principales fonctions du royaume. Le public est en général fort mécontent de la situation présente, et les gens expérimentés prévoient les suites les plus fâcheuses, surtout si la guerre actuelle[1], peu en faveur auprès de la nation, est aussi malheureuse que la précédente.

X.

Godoy diplomate.

Les flatteries dont le Prince de la paix était l'objet troublèrent à un tel point son faible esprit, qu'il se crut un vrai diplomate, capable de réaliser les vastes plans de Floridablanca. Il résolut « d'employer tous ses efforts pour détourner de l'Angleterre les cours de Naples et de Sardaigne, pour anéantir l'influence des Anglais et leur domination sur la Méditerranée, qu'ils n'ont acquise que grâce à l'inaction des escadres espagnoles. » Ainsi, l'Espagne voulait disputer à l'Angleterre la primauté maritime ! En 1795, la nation fut consternée par un emprunt de deux cent quarante millions, et par l'armement de 14 vaisseaux de ligne.

Mais, pour punir l'Angleterre, il fallait tout au moins se ménager des alliés. Floridablanca, rêvant de secouer le joug de la France et de la Grande-Bretagne, avait fait des avances à Catherine II. Le Prince de la paix, au contraire, manifestait son dédain et sa

1. La guerre avec l'Angleterre.

haine pour la Russie, et ne tenait aucun compte de l'intérêt politique. Pendant que Catherine était en alliance avec l'Autriche et l'Angleterre, en vue des troubles de la France, Godoy continua à médire, avec l'ambassadeur d'Autriche, sur la cour de Pétersbourg. Celui-ci, au mois d'août 1795, annonça à son collègue russe à Madrid que le Prince de la paix parlait de la Russie en termes peu flatteurs, « et ne voyait aucun sens dans une alliance conclue avec elle. » Sans doute, la chose avait été dite en termes plus acerbes encore, car le diplomate russe regarde les paroles de Godoy comme « la palliation de sa propre faiblesse et inconséquence. » Bientôt le caractère des relations entre les deux puissances s'accentua encore davantage. Le 25 décembre, Godoy reçut d'Ostermann une note qui lui conseillait d'expliquer la politique de l'Espagne. Le Prince de la paix s'indigna contre le vice-chancelier russe. « La réponse, dit l'ambassadeur russe, lui coûta beaucoup de peines; il dut la modifier plusieurs fois. » Elle était fort courte, mais non dépourvue de causticité et de fiel. Godoy se plaignait que malgré ses prières, adressées entre autres à la Russie, on ne lui vînt pas en aide dans sa lutte contre la France. « Rien ne nous donne le moindre espoir d'être efficacement soutenus par l'impératrice. En somme, nous ne voyons pas que ses troupes puissent être soustraites à l'occupation de la Pologne. »

Le Prince de la paix traita ensuite l'ambassadeur russe avec une froideur croissante. Dans ses entretiens avec les diplomates, il émettait à haute voix des considérations outrageantes pour la Russie. « Selon lui, la coalition provenait du simple caprice d'agrandissement des cours de Russie et de Londres, qui seules l'empêchaient d'accomplir la pacification générale. » Godoy tenta maintes fois de persuader l'ambassadeur de Danemark que la Suède ne reculera pas devant la Russie, et qu'en cas de guerre, « elle peut compter sur l'appui de la France, de l'*Espagne* et des Turcs. » Couronnant la série de ses « rodomontades, » pour employer l'expression du diplomate russe, le Prince de la paix déclara publiquement au représentant de Catherine II, au milieu d'une fête donnée en novembre 1796, que les relations entre la Russie et l'Espagne étaient rompues. En même temps, Godoy

1. Cette réponse (17 mars 1796), dans l'original espagnol, est annexée à la dépêche de Butzov.

faisait des avances à l'ambassadeur français, et se liait avec celui de la Suède. Ce dernier, « toujours attaché au système du Directoire français, saisissait avec empressement chaque occasion de manifester, sans aucune gêne, sa haine invétérée contre la cour de Russie. Tantôt il déclarait au Prince de la paix que les négociations de la Suède avec la Russie n'étaient qu'un moyen de tromper cette dernière; tantôt il venait avec joie annoncer leur interruption ; ou bien encore, de concert avec le diplomate français, il apportait les preuves d'une prochaine alliance de la Suède avec le Directoire. » Et Godoy, « dont les opinions étaient peu arrêtées, écoutait tout cela avec le plus vif plaisir. »

Une semblable conduite à l'égard de la Russie n'aurait pu s'expliquer que si la France avait été unie à l'Espagne par une alliance sérieuse. Mais il n'en était rien. Les relations avec cette puissance étaient encore plus dangereuses pour l'Espagne. La paix de Bâle, dont Godoy tirait si grande gloire, n'était au fond que la ruine du pays. Il fallut peu de temps pour voir avec quelle incroyable légèreté l'Espagne avait accepté les conditions prescrites par la France. Cette paix entraînait inévitablement une guerre avec l'Angleterre. La Grande-Bretagne cherchait alors une compensation à la perte de ses colonies d'Amérique, et aux dommages que lui avait causés la Révolution française. Et comment pouvait-elle atteindre ce but, si ce n'est en ouvrant à son commerce un immense débouché colonial? Mais ici, le triomphe de l'Angleterre était la ruine de l'Espagne, dont la politique commerciale consistait à fermer ses ports coloniaux à tous les étrangers. Le nouveau rapprochement de l'Espagne avec la France accéléra la guerre entre les deux puissances maritimes.

Après avoir provoqué lui-même ce malheur, il ne restait plus à Godoy qu'à resserrer les liens d'amitié avec la France. Cependant le traité d'alliance ne fut signé qu'un an après à Saint-Ildefonse, et encore le Prince de la paix employait-il tous ses efforts pour le tenir secret le plus longtemps possible. Comment, en effet, montrer un traité qui n'était en partie que la répétition littérale du pacte de famille de 1761, et était même beaucoup plus désavantageux pour l'Espagne? Par ce traité, le pays se trouvait complètement assujetti à la politique française.

Naturellement, Godoy ne se souciait nullement des malheurs qu'il attirait sur sa patrie. A peine même les prévoyait-il. En revanche, il en a essuyé bien des désagréments immédiats, qui lui

firent comprendre toute l'absurdité de sa conduite. Pour en donner une idée, nous publions, in-extenso et sans le moindre changement, une dépêche chiffrée de l'ambassadeur russe à Ostermann du 1/12 décembre 1796 :

L'insolence du Directoire français et sa conduite extravagante commencent déjà à produire ici l'effet qu'on aurait dû prévoir déjà lors de la conclusion du traité d'alliance. Le Prince de la paix, sans expérience et sans talent, rempli, en même temps, de beaucoup de vanité, s'est laissé flatter jusqu'à présent par l'ambassadeur Perignon des idées les plus chimériques, tant sur l'agrandissement de l'Espagne que sur le sien propre. C'était tantôt la conquête du Portugal, tantôt celle de l'Italie, laissée par le Directoire à son entière disposition pour changer les États de Parme en royaume et pour faire dominer ensuite l'Espagne seule dans la Méditerranée, dont il occupait l'esprit de ce ministre pour l'attacher de plus en plus aux intérêts du Directoire; mais, comme celui-ci observe constamment une conduite tout à fait opposée, nommément par le traité de paix fait, à l'insu de la cour d'ici, avec celle de Naples, plus avantageux que celui de Parme, arrangé sans la médiation de l'Espagne, par des offices conçus en termes durs et offensants, et enfin par l'espèce de despotisme qu'il permet à ses consuls d'exercer dans le port d'Espagne, où ils disposent les prises de leurs corsaires à leur gré, sans intervention des tribunaux du roi, le Prince de la paix commence, à son grand regret, à ouvrir les yeux et ne peut dissimuler qu'avec peine les suites qui en peuvent dériver pour l'Espagne. Il sait, d'ailleurs, que le peuple n'est pas, il s'en faut de beaucoup, fort content de son administration et qu'il plaint infiniment le roi, qui, avec les meilleures intentions du monde, mais malheureusement dénué de connaissances, se trouve sous la tutelle d'un jeune ministre dévoré d'ambition, inconséquent, et préférant ses propres intérêts à ceux de la monarchie. Cependant, malgré des moments de repentir et de mauvaise humeur, le sieur Perignon s'applique de son mieux pour consoler le Prince de la paix, et sa présence suffit pour lui inspirer de la valeur et pour lui faire changer de langage, de sorte qu'il n'y a certainement aucune apparence de quelque changement, dans le système adopté si légèrement et sans nécessité, aussi longtemps que ce ministre restera à la tête des affaires.

De sombres pensées commençaient à s'emparer de l'esprit du favori, qui ne savait que faire. Seul l'habile et flatteur Pérignon « lui inspirait courage par sa présence, et le faisait changer de ton; » il s'emparait de lui « dans les moments de repentir et

d'hypocondrie. » Parfois Godoy jouait le héros, comme au temps jadis. Ainsi au début de 1797, ébloui par le succès de ses alliés en Italie, il parlait d'une guerre avec le Portugal, dans laquelle le Directoire cherchait à l'entraîner. Mais Pérignon lui-même ne put dissiper complètement les soucis de Godoy, qui fut bientôt frappé par les tristes nouvelles du théâtre de la guerre.

Ces nouvelles, paraît-il, ne surprirent que Godoy seul. Tous ceux qui connaissaient tant soit peu l'état auquel l'ex-officier de la garde avait réduit le pays les avaient prévues. Voici le spectacle qu'offrait l'Espagne au commencement de la guerre avec l'Angleterre : « Les finances, dit l'ambassadeur russe, sont dans un désordre complet, il faut en chercher la cause dans le manque d'esprit de ressources des deux derniers ministres des finances, dans la dépravation et l'habitude des concussions, répandues et tolérées ici plus que partout ailleurs. La marine aurait pu prospérer, si les intrigues de la cour, rapidement suivies du changement des ministres, et l'irrégularité de la solde, n'eussent mécontenté toute une classe de marins, et causé des abus extrêmement préjudiciables. L'armée, qui même sans cela n'a jamais pu comme discipline et prestance égaler les troupes des autres États, a été tellement négligée qu'une modification complète pourra seule la sauver. A tous ces embarras, il faut ajouter le mécontentement presque général de la nation, mécontentement causé autant par le gouvernement du prince que par l'alliance conclue avec les Français. Les Catalans surtout sont indignés. On leur avait promis, en récompense de leur héroïsme dans la dernière guerre, de les affranchir du tribut qu'on leur a imposé comme punition de l'insurrection du commencement de ce siècle. Ces fidèles sujets, après avoir lutté pour leur monarque, consentaient même à continuer à payer cet impôt; ils demandaient seulement qu'on en changeât le nom. Mais le roi n'a pas tenu sa promesse, ils commencent à s'agiter; on a même déjà outragé le consul français à Barcelone. »

« Il faut s'attendre à des suites fatales, » disait la dépêche russe du commencement de février 1797. En effet, le 14 du même mois, dans la première rencontre avec les Anglais, au cap Saint-Vincent, la flotte espagnole, qui, depuis le commencement de 1793, se préparait à la guerre, fut en partie battue et le reste dut renoncer au combat. Après cette défaite, la flotte de Charles IV disparut

de la mer, et les Anglais entravèrent au plus haut degré les relations de l'Espagne avec ses colonies. Aussi l'état des finances, déjà peu brillant, devint-il désespéré. Le commerce espagnol subit des pertes immenses. Les ports se dépeuplèrent. Les bâtiments marchands osaient à peine naviguer de Barcelone à Taragone, ou de Malaga à Cadix. Les pêches dans l'Océan cessèrent même.

Mais le mal ne s'arrêta pas là. Les Anglais tentèrent alors d'enlever définitivement à l'Espagne la base de son existence, ses possessions d'Amérique. Les colonies espagnoles du Nouveau-Monde se révoltèrent contre la métropole; elles avaient à leur tête le célèbre révolutionnaire Miranda, auquel les Anglais avaient promis leur assistance.

XI.

La chute du favori.

Après tout ce que nous venons de voir, il est facile de comprendre que le mécontentement du peuple espagnol, un peu apaisé par le traité de Bâle, éclata de nouveau avec un redoublement de violence. C'était surtout le désordre des finances qui exaspérait les esprits. En moyenne, depuis l'avènement de Charles IV, le déficit annuel montait à cent cinquante millions; mais, dans les quatre années de la guerre avec la France (1793-1796), il s'éleva jusqu'à 1,269 millions; ensuite le déficit de la seule année 1797 se chiffra par huit cents millions. C'est alors que parut à Madrid un pamphlet intitulé : « Pan y toros ! » (du pain et des taureaux !). Il était composé à un point de vue nouveau et profond. D'après ce pamphlet, la racine du mal résidait dans le clergé presque païen, dans l'ignorance et la dépravation morale du peuple, dans la corruption de toutes les institutions fondamentales; il rapportait à la période des Habsbourgs le début de cet état déplorable. Le mécontentement général en arriva au point que le conseil de Castille, chef de toutes les institutions administratives du pays, répondit au roi, à propos d'une observation sévère de Charles IV, dictée certainement par Godoy : « Le conseil connaît très bien l'homme abject qui a écrit ou dicté un pareil édit, en abusant du nom sacré de Votre Majesté! Il prévoit

avec douleur la chute du trône, digne de malédictions. Réveillez-vous, Majesté, de la profonde léthargie dans laquelle vous êtes plongé depuis si longtemps ! Il est temps de vous débarrasser du joug des libertins insignifiants, qui vous ont entouré de pièges[1] ! »

Maintenant que le peuple allait prononcer son jugement, l'effronté favori, pressentant sa perte, crut que la Russie pouvait le sauver. Il se mit à flatter l'ambassadeur russe ; il l'accabla de félicitations à propos de l'avènement au trône de l'empereur Paul Ier ; il lui témoigna le désir d'envoyer un ambassadeur à Pétersbourg[2], ce qu'il aurait fait immédiatement, « s'il n'avait craint de délaisser les Français dans un pareil moment. » Godoy pria le diplomate russe d'écrire sans retard en ce sens à Pétersbourg, puis l'obséda de questions pour savoir si on ne lui avait pas répondu. Enfin, deux mois après, il déclara qu'il était décidé, sans attendre la réponse, à envoyer en Russie, en qualité d'ambassadeur, « une personne de confiance du roi. » Dès le commencement, le diplomate russe expliquait ainsi les avances de Godoy : « Le Directoire le traite avec trop d'arrogance et de perfidie ; il songe déjà à conclure la paix avec l'Angleterre, tant pour la France que pour l'Espagne, sans même demander avis à cette dernière puissance. Le Prince de la paix voit la nécessité de s'assurer l'appui de notre auguste souverain, pour ne pas tomber entièrement sous la tutelle des Français ; du moins, il cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces de notre cour, et à renouer avec elle une amitié qu'il croit rompue, par suite de ses entretiens avec plusieurs personnes du corps diplomatique, au sujet du mécontentement causé à la Russie par ses nouveaux liens. » Paul Ier, alors au début de son règne, voyait d'un assez bon œil la cour de Madrid, emblème de l'absolutisme en Europe. Il se proposait d'envoyer un ambassadeur en Espagne, en remplacement du défunt Zinoviev ; les Espagnols commençaient à être en faveur à la cour de Pétersbourg[3].

1. Ce document se trouve chez Lafuente : *Historia general de España*, XXIII, 90, sq.

2. Jusqu'à cette époque, l'Espagne avait à Pétersbourg non pas des ambassadeurs, mais des agents moins importants, — des envoyés et des ministres.

3. En France, le ministère des affaires étrangères se préoccupait alors de la question russe. La deuxième division de ce ministère composa, le 22 pluviôse an V (11 février 1797), un mémoire intitulé : *Considérations générales sur cette question : Est-il temps de faire passer un agent en Russie, et comment ?*

Néanmoins, les avances tardives de Godoy n'atteignaient pas leur but. Le choix même de l'ambassadeur demanda plus d'une année entière, et ces retards fournissaient à la Russie de nouveaux sujets d'irritation. Godoy voulait faire de l'ambassadeur l'instrument de ses intrigues. Il se trouva que « la personne de confiance du roi » n'était qu'un page du comte de Montarco, qui avait épousé la veuve de ce comte, et ne connaissait aucune langue étrangère. Godoy voulait l'éloigner, parce qu'il devenait l'espion et le confident de la reine. Mais la société de Madrid s'indigna d'un pareil outrage fait « à une cour comme celle de Pétersbourg, » et le page ne partit pas. On voulait aussi éloigner d'Espagne l'honnête Jovellanos, et il reçut l'ordre d'aller à Pétersbourg. Mais un nouveau danger surgit : le comte d'Ossuña s'était lié avec le roi et, d'après l'expression du diplomate russe, « pouvait lui donner des conseils sur des matières inconnues même à la reine ; » aussi Marie-Louise lui proposa-t-elle le poste d'ambassadeur en Russie. Enfin, ce n'est qu'au mois d'août 1798 que l'affaire fut terminée. On trouva un homme convenable, noble, instruit et surtout élevé « dans les principes les plus louables : » c'était le duc Del-Parque, « qui, par amour du roi et de la *bonne cause,* entra, dès le début des troubles français, au service, pour former le corps des volontaires. »

Puis on éprouva encore un autre malheur. Au mois d'octobre, le duc passant par la France, pour se rendre à Pétersbourg, y fut arrêté. Le retard fut attribué au mauvais temps, mais en réalité la faute en était au Directoire qui, brouillé avec Paul Ier, résolut de ne pas laisser passer en France l'ambassadeur espagnol. Déjà on se disposait à aller à Bordeaux délivrer le duc Del-Parque, fait prisonnier par le Directoire, et à l'envoyer à Pétersbourg par

Ce travail exposait la nécessité d'entrer en relations avec la Russie *par l'entremise de l'Espagne.* Nous y lisons : « Mais il est probable que la voie la plus praticable serait la cour de Madrid, vers laquelle le czar envoie un ambassadeur. La cour de Pétersbourg voit depuis longtemps de bon œil celle d'Espagne. Les créatures dont s'entoure aujourd'hui le czar ont presque toutes été favorables à la cour de Madrid. Il n'est donc pas douteux qu'on ne puisse tirer parti de ces vues. » Le ministère français eut les mêmes idées quand la même question surgit de nouveau en avril 1800. La France proposa alors à la Hollande, à la Suède et à l'Espagne d'envoyer, à leurs frais communs, un agent diplomatique à Pétersbourg, et cet agent devait être un Espagnol. (*Arch. des aff. étrang. à Paris.* Russie, vol. CXXXIX.)

Gênes. Mais il était trop tard. En octobre, Charles IV fut informé des mesures décisives que Paul avait prises en faveur de la « bonne cause; » de plus, on lui demandait d'expliquer sa conduite à ce sujet. Il répondit qu'il était fort touché des bienfaits dont l'empereur comblait les princes français, mais qu'il ne pouvait rien faire pour le moment, car « il faut de toute manière ménager le Directoire. » Le roi ajouta qu'il avait du reste fourni « secrètement » de temps à autre des sommes considérables au représentant de la « bonne cause. » Alors l'irascible tzar « se vit forcé de faire connaître son ressentiment » à l'Espagne. Le 26 février 1799, l'ancien agent d'Espagne à Pétersbourg, Onix, envoya des nouvelles alarmantes au sujet de la nomination d'un ambassadeur russe attendu depuis longtemps à Madrid. « M. de Simolin, écrivait-il, qui était désigné ambassadeur extraordinaire à notre cour, a demandé et obtenu sa démission motivée sur son grand âge et sur ses infirmités; on ne sait point encore si l'empereur a désigné quelqu'un pour le remplacer[1]. »

C'était une des dernières dépêches d'Onix, qui aussitôt après reçut l'ordre de quitter la capitale de Russie en quarante-huit heures, et l'empire lui-même en douze jours. Le 13 mai, le chargé d'affaires russe reçut une invitation semblable du ministère de Madrid et quitta la ville le lendemain; il emportait avec lui les archives de la mission espagnole, et avait obtenu du gouvernement un convoi pour le protéger contre « les voleurs qui remplissaient les chemins de l'Espagne et du Portugal. » Le 27 juillet, le tzar fit afficher la déclaration de guerre à l'Espagne. Il prenait les armes pour punir cette puissance à laquelle il avait en vain « montré le véritable chemin de l'honneur, » et qui « est demeurée opiniâtre dans ses démarches pernicieuses pour elle-même, et dans ses égarements[2]. »

1. La traduction française de cette dépêche d'Onix à Saavedra se trouve aux *Arch. des aff. étrang. à Paris* (Russie, vol. CXXXIX).

2. Voici le texte de ce curieux document, qui peint si bien Paul Ier. Nous donnons la traduction française que nous avons trouvée aux *Archives des affaires étrangères à Paris* (Russie, vol. CXXXIX).

« Nous, Paul Ier, par la grâce de Dieu, empereur et maître de toutes les Russies, etc.,

« Faisons savoir à tous nos fidèles sujets que :

« Nous et nos alliés avons résolu de renverser le gouvernement déloyal qui domine aujourd'hui sur la France; c'est pourquoi nous nous sommes armés

A cette époque, Godoy n'était plus à la tête du gouvernement. Le dernier coup qui l'avait frappé avait été porté par la reine, ou plutôt c'était le résultat de sa propre légèreté. Le Prince de la paix avait trop mécontenté la reine. « Voilà plus d'une année, écrivait l'agent russe, que le prince, sûr de lui-même et d'une santé florissante, s'abandonne à toutes les femmes. Il a enfin pris pour maîtresse une jeune fille de bonne famille, et, pour comble de scandale public, il l'a établie pour quelque temps dans ses propres appartements, au palais. La reine s'est en vain efforcée de lui inspirer d'autres sentiments, mais elle n'a pas de confidents, car Godoy les éloigne tous par l'intimidation. En outre, il effraye la reine, en la menaçant de tout dévoiler au roi si elle ne cesse de travailler à sa perte; il n'a pas, dit-il, autant à perdre qu'elle. La reine a dû céder, et, à en croire la rumeur générale, il a été convenu que Godoy garderait sa maîtresse et que la reine lui choisirait un successeur, dont on répète déjà le nom; c'est aussi un officier de la garde. » Mais bientôt on vit que la reine n'était pas encore calmée. Elle força le roi de proposer en mariage à Godoy une parente de Leurs Majestés. L'ambitieux prince ne put résister à une pareille tentation. Il se maria, et le lendemain matin la nouvelle mariée reçut en cadeau de la reine une pension annuelle de dix-huit mille piastres. Six mois après, le chargé d'affaires

contre lui de toute notre force. Dieu a béni nos armes et couronné, jusqu'à ce jour, toutes nos entreprises par le succès et la victoire. Parmi le petit nombre des puissances de l'Europe qui lui sont dévouées en apparence, mais, en effet, par la seule crainte de la vengeance de ce gouvernement réprouvé de Dieu et prêt à rendre le dernier soupir, l'Espagne s'est distinguée par la crainte ou par son dévouement à la France non seulement par des secours réels, mais par des armements effectifs. En vain, nous avons employé tous les moyens pour montrer à cette puissance le véritable chemin de l'honneur, en s'unissant à nous; elle est demeurée opiniâtre dans ses démarches pernicieuses pour elle-même et dans ses égarements; et nous nous sommes vus forcés à lui faire connaître enfin notre ressentiment par le renvoi d'Onix, son chargé d'affaires, résidant à notre cour; mais, comme nous venons d'apprendre que le conseiller Butzov, notre chargé d'affaires, résidant à la cour d'Espagne, a été forcé de sortir des États du roi d'Espagne dans un terme par lui fixé, nous regardons cet acte comme une insulte à Notre Majesté et lui déclarons la guerre par cette présente.

« Nous ordonnons, en conséquence, que tous les navires marchands espagnols qui se trouvent dans nos ports soient séquestrés et confisqués. L'ordre sera expédié à tous les officiers commandant nos armées de terre et de mer d'attaquer partout et traiter en ennemis tous les sujets du roi d'Espagne.

« Donné à Petershof, le 15/26 juillet 1799. »

russe écrivait à Pétersbourg : « Après la noce, le Prince de la paix sembla vouloir ménager la reine et sa femme. Mais, au bout de quelques semaines, il se souvint de nouveau de sa maîtresse. Dès le commencement de cette année, elle passe tout son temps chez lui; elle occupe la première place, auprès de la princesse, aux dîners et aux réunions de gala; les personnes de premier rang la traitent même avec beaucoup de respect. La reine a d'abord témoigné son mécontentement par une grande froideur. Puis elle a fait entrer dans ses intrigues le ministre des finances Saavédra, beaucoup mieux doué que le Prince de la paix. Cette nouvelle coalition peut perdre Godoy. Le premier pas est déjà fait. Le nouveau favori, un officier de la garde, a reçu à la cour un emploi correspondant au titre de gentilhomme de la Chambre. La société attend avec la plus grande impatience la fin de cette sorte de lutte contre les deux ministres, qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts, et encouragent, par leur exemple, la dépravation des mœurs et le désordre dans toutes les branches de l'administration. »

Quelques jours après, le 29 mars 1798, le Prince de la paix reçut sa démission; mais, paraît-il, d'une façon incomplète. On l'honora d'un rescript fort gracieux; on lui conserva son traitement, on donna même une place à un parent de sa maîtresse. Enfin, bien qu'il fût congédié, le prince restait à la cour, et voyait chaque jour Leurs Majestés. L'agent russe était convaincu qu'il n'avait qu'à renvoyer sa maîtresse pour que tout fût oublié. « En tous cas, dit-il, la politique ne change pas. L'ambassadeur français fait ce qu'il veut; on a chassé sur sa demande les émigrés français, et on protège les républicains... »

Il semblait qu'un nouveau règne avait commencé pour l'Espagne. Aucun gouvernement ne pouvant être pire que celui de Godoy, la nation se réjouissait et se faisait de douces illusions. Les premiers actes du roi délivré pouvaient faire croire qu'il s'était décidé à « se réveiller de sa léthargie. » Il semblait vouloir grouper autour de lui les meilleurs esprits du parti libéral. Don Francisco Saavédra obtint plus d'autorité; puis on confia à Jovellanos le ministère de la justice. Mais un an s'était à peine écoulé que les affaires reprirent l'ancienne tournure. De nouveaux éléments pernicieux s'introduisirent à la cour, à leur tête le grand Urquijo. Il dut son avancement à son bel extérieur, que la reine

ne manqua pas de remarquer. Elle rivalisait alors avec Godoy dans la diversité de ses plaisirs, si bien qu'au bout de huit années, le résultat fut la phrase concluante de Napoléon : « La reine a son cœur et son histoire sur sa physionomie[1]. » On essaya même d'empoisonner Jovellanos, qui la gênait par sa probité; il se hâta d'abandonner le ministère. Saavédra suivit son exemple, Urquijo et les autres accomplirent alors leurs volontés à leur guise, si bien qu'une tempête devait inévitablement éclater. Elle se préparait déjà dans le sein de la nation espagnole, et fut accélérée par un événement d'une portée universelle. Napoléon Bonaparte devint premier consul, et, vers la fin de l'année 1800, il fixa son attention sur ce qui se passait au delà des Pyrénées.

Alexandre TRATCHEVSKY.

1. Napoléon à Talleyrand. Bayonne, 1er mai 1808. Voy. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVII, n° 13797.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

RECHERCHES NOUVELLES

SUR

L'HISTOIRE DU JOACHIMISME.

I.

Il n'y eut pas, dans l'histoire de l'Église chrétienne, de crise plus étrange que celle du Joachimisme. En face de l'hérésie cathare et albigeoise, du schisme des hussites ou de la réforme protestante, la critique aperçoit clairement, dans les croyances comme chez les confesseurs de la foi nouvelle, le point précis où la tradition de l'Église romaine a été abandonnée et la ligne doctrinale suivie par les réformateurs. Ici, on est tout d'abord dérouté par le mystère et la contradiction. Vers le milieu du XIIIe siècle, apparaît en Occident une véritable création religieuse : les plus ardents parmi les chrétiens, les mystiques, les franciscains qui tiennent pour la stricte observance de la règle, les prêcheurs, les illuminés semblent attendre sérieusement, pour l'an 1260, la fin de l'Église latine, de la foi au Christ, du Nouveau Testament, du sacerdoce séculier, que remplaceront l'Église du Saint-Esprit, le sacerdoce des moines, la révélation de l'Évangile éternel. Jean de Parme, général des mineurs, est considéré comme l'apôtre et le chef de la communion future. Les sectaires, qui prennent en Italie le mot d'ordre, se réclament tous de l'abbé Joachim, un moine du XIIe siècle, fondateur de l'ordre réformé des cisterciens de Flore, en Calabre. Joachim est un mystique, un prophète, au fond catholique très sincère; lui vivant, Rome ne s'est inquiétée sérieusement que d'une seule de ses vues théologiques, son opinion relative à la Trinité et la critique timide qu'il fit de la doctrine de Pierre Lombard sur ce dogme. Joachim, d'ailleurs, se soumit sans réserve. Le saint-siège eut pour lui jusqu'à sa mort (1202) la tendresse la

plus paternelle. Il l'encouragea à écrire ses trois grands ouvrages, la *Concorde du Nouveau et de l'Ancien Testament*, l'*Exposition de l'Apocalypse* et le *Psaltérion aux dix cordes*. Puis, il permit dans l'Italie méridionale le culte et la liturgie joachimites. Durant tout un demi-siècle, aucun soupçon ne s'éleva sur l'orthodoxie de Joachim. Au commencement du XIVe siècle encore, Dante le saluera comme l'un des saints de l'Italie, dans la compagnie de saint Anselme et de saint Bonaventure. Le dernier historien ecclésiastique de Joachim, le docte Dom Bernardo de Riso, évêque actuel de Catanzaro, s'étonne qu'on ait jamais pu douter de la pureté de sa foi. Cependant, il avait formellement annoncé, dans la *Concordia*, la venue prochaine d'une troisième ère religieuse du monde; il en avait fixé la date entre 1200 et 1260; il l'avait caractérisée par la prédominance des hommes spirituels, des moines, des contemplatifs sur l'Église séculière, engagée dans les intérêts temporels; sa vie entière, les miracles de sa poétique légende, sa vénération pour Jean l'Évangéliste semblaient se rapporter à une véritable religion du Saint-Esprit. Ces aspirations confuses, où la terreur de l'Antéchrist se mêlait aux plus radieuses espérances, exagérées par une exégèse téméraire, et développées en vingt ouvrages apocryphes que le XIIIe siècle attribua sans hésitation au moine de Flore, formèrent une théorie religieuse, toujours ouverte à l'invention des âmes mystiques, que l'on appela un instant, non pas en Italie, mais à Paris, et conformément à plusieurs textes de Joachim, l'Évangile éternel, et que résuma, au plus tôt en 1253, le *Liber introductorius* de Gérard de Borgo san Donnino. L'Église condamna la théorie à travers la préface de Gérard; mais il ne semble pas qu'elle ait été bien sévère pour la personne de ce dernier, qui dut seulement s'exiler en Sicile et renoncer aux fonctions sacerdotales. Jean de Parme se démit de sa dignité; Rome lui offrit le chapeau de cardinal et, beaucoup plus tard, le béatifia. Mais le saint-siège se montra très dur à l'égard de Guillaume de Saint-Amour, qui avait été, à Paris, au sein de l'Université, l'adversaire acharné du joachimisme. Alexandre IV condamna son livre : *De Periculis novissimorum Temporum*, que réfutèrent saint Thomas et saint Bonaventure : il se vit priver de sa chaire et du droit de prêcher. Vers la fin du siècle, un joachimite, anachorète de la secte des *spirituels*, Pietro da Morone, devint pape sous le nom de Célestin V, le pape du *gran rifiuto*, qui abdiqua la tiare et fit place à Boniface VIII. Plus tard encore, Jacopone de Todi, l'un des sectaires les plus intempérants de cette singulière communion, après avoir été emprisonné par Boniface VIII, fut à son tour béatifié.

La curieuse brochure, qui est le point de départ de notre étude[1], met en lumière plutôt qu'elle n'explique plusieurs de ces contradictions apparentes. M. Haupt ne s'est, il est vrai, proposé que d'établir le rôle prépondérant de l'Université de Paris dans le procès fait par le saint-siège à l'Évangile éternel. Il n'est pas inutile, afin de nous orienter plus sûrement dans ces questions délicates, de jeter d'abord un coup d'œil sur les origines de la doctrine condamnée à Anagni. L'équivoque sur laquelle reposait le joachimisme justifie l'attitude indécise de l'Église dans l'affaire provoquée par nos scolastiques. Si Rome et Paris s'entendirent assez mal alors, c'est que des deux côtés on comprenait différemment les intérêts du christianisme et ceux de l'Église.

Il importe de remarquer que la doctrine de Joachim et de ses successeurs se rattachait à l'une des plus antiques traditions de la foi chrétienne, à cette idée que l'état religieux du monde n'était point définitif et que Dieu n'avait pas dit encore son dernier mot. Plus d'une parole du Sauveur lui-même, la vague promesse d'un retour glorieux du Fils de l'homme, des allusions inquiétantes à quelque catastrophe inouïe entretinrent, dans la génération apostolique, l'attente d'une crise prochaine qui achèverait la rédemption des âmes. La très libre interprétation de la loi et de la parole divines instituée par saint Paul porta les consciences à interroger sans cesse le secret final de la révélation. Chaque chrétien, « parole et message du Christ, » ministre « du Nouveau Testament, non quant à la lettre, mais quant à l'esprit » (*Corinth.*, II, 3), se tourna donc vers l'avenir, espérant un acte nouveau du drame divin. L'Apocalypse et le quatrième évangile exprimèrent alors à merveille ce christianisme inquiet du lendemain, dont l'horizon terrestre semblait fort borné, pour lequel l'Église présente n'était qu'un passage à une Église plus noble. L'un et l'autre de ces livres respirent le sentiment du *devenir* divin. Le premier prévoit les événements qui précéderont la venue de la Jérusalem céleste et le progrès des choses surnaturelles nécessaire au triomphe des croyants, la ruine de l'empire romain, le millénaire terrestre du Messie, le déchaînement de l'Antéchrist, le retour de Dieu sur la scène du monde, la résurrection des morts et le jugement dernier. L'évangile johannite est d'une inspiration plus idéale; il ne montre rien des terreurs et des vues matérielles de l'Apocalypse,

1. Hermann Haupt : *Zur Geschichte des Joachimismus.* Gotha, Perthes, 1885. Ce travail a paru en même temps que la savante et définitive étude du P. Denifle, au premier numéro de l'*Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters;* Berlin, 1885. Nous nous sommes assuré de l'accord étroit qui existe entre les deux critiques sur le fond de la thèse soutenue par M. Haupt.

mais il renouvelle la promesse d'une religion supérieure réservée à un avenir assez voisin. « Femme, crois-moi, l'heure est proche où vous n'adorerez plus le Père ni à Jérusalem ni sur cette montagne; *les vrais fidèles* adoreront le Père en esprit et en vérité. » Il trace en même temps le premier dessin d'une théologie transcendante, profondément mystique. Au descendant d'Abraham, au petit-fils de David, dont Mathieu énumérait la généalogie humaine, a succédé le Verbe éternel, la Raison de Dieu, Dieu lui-même revêtu d'une chair mortelle, avec qui le chrétien n'entrera en communion parfaite qu'après avoir reçu l'Esprit (VI, 67). « C'est l'Esprit qui donne la vie, la chair ne sert de rien. » La mission terrestre de Jésus n'était que la préparation à ce mystère ineffable. La théorie du Saint-Esprit, entrevue déjà par saint Paul, domine tout le quatrième évangile. Le Paraclet est un médiateur au même titre que le Verbe et qui témoigne pour le Fils comme celui-ci avait témoigné pour le Père (XIV, 16, 26; XV, 26). Il demeurera définitivement parmi les hommes. Par lui sera achevée la révélation du Verbe. « Il vous enseignera toutes choses et vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit » (XIV, 26). Mais la venue de l'Esprit est distincte de celle de Jésus. « Il vous importe que je m'en aille, car, si je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas à vous; quand je serai parti je vous l'enverrai » (XVI, 5). Sur le tombeau de Jésus commence une nouvelle ère religieuse; dans la chambre bien close où se cachent les disciples, par peur des Juifs, il passe comme une ombre, le souffle de ses lèvres effleure leurs fronts, et ils entendent ces mots tomber de sa bouche : « Recevez le Saint-Esprit » (XX, 21).

La tradition des premiers siècles a attaché au nom de Jean l'Apocalypse et le quatrième évangile. L'homme d'Éphèse parut comme le prophète d'une foi future, dont le symbole, lentement déchiffré par les générations chrétiennes, a préoccupé et consolé le moyen âge. Parallèlement au christianisme, on aperçoit sans peine une ligne religieuse très distincte, à laquelle vont les consciences mystiques et celles qui, lasses des misères de la vie ou inquiètes des faiblesses de l'Église, aspireront au repos de la Jérusalem éternelle, répétant, sans se décourager jamais, la parole de la Samaritaine au puits de Jacob : « Seigneur ! donne-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif. »

Les deux premiers maîtres du moyen âge, saint Augustin et Scot Erigène, aidèrent singulièrement à l'interprétation des idées johannites, auxquelles ils ont imprimé une direction qui aboutit droit au joachimisme. Saint Augustin est surtout pénétré de croyances apocalyptiques; il attend d'un jour à l'autre l'Église du millénaire : il dénombre les époques religieuses de l'Ancien Testament; la sixième,

qu'il ne lui est pas possible de mesurer, s'écoule au moment même où il écrit; elle verra le règne terrestre de Jésus et l'assaut de quarante-deux mois de Satan contre l'Église. La septième sera le jour du sabbat paradisiaque, qui ne connaîtra ni déclin ni crépuscule (*Civit.*, XXII, 30). Ce sera le jour de l'Église triomphante, celle que l'apôtre Jean, « le seul qui ait vu Dieu dans son essence, » avait glorifiée, et dont l'Église militante, *celle de saint Pierre*, n'est que la préparation. « Celle-ci est l'Église de la foi, celle-là sera l'Église de la contemplation directe; l'une est dans le temps du pèlerinage, l'autre sera dans le séjour éternel; l'une est sur le chemin du voyage, l'autre sera dans la patrie; l'une est bonne et encore malheureuse, l'autre sera meilleure et bienheureuse » (*In Joann. Evangel. Tract.*, 36, 124).

Ce texte fait penser déjà au fameux passage de la *Concordia* de Joachim, où est annoncée la Pâque définitive, le jour de la contemplation, de la liberté et de l'amour. Mais saint Augustin, qui n'envisageait en tout ceci que la vie future, demeure dans la plus stricte orthodoxie. Au IXe siècle, Scot Erigène, par une déviation en apparence insensible de la pensée augustinienne et une classification nouvelle des époques, ouvrira aux esprits mystiques une voie périlleuse où beaucoup rencontreront l'hérésie. Il ramène d'abord les époques à trois grandes périodes marquées chacune par un sacerdoce distinct, donnant ainsi à entendre que, pour les deux premières, le prêtre lui-même, comme la doctrine dont il était le gardien, ne répond qu'à un moment transitoire des vues divines (*Comment. in Evangel. Joann.*, 308 et sq.). Le premier sacerdoce, celui de l'Ancien Testament, n'entrevit la vérité qu'à travers les ténèbres de mystères inintelligibles; le second, celui du Nouveau Testament, qui durera jusqu'à la fin du monde, a enveloppé d'obscurs symboles quelques rayons de vérité; le troisième, celui de la vie future, laissera voir Dieu face à face. Au premier correspond la loi naturelle; au second, la loi de la grâce; le troisième donnera le royaume de Dieu. Le premier, figuré par l'arche matérielle, a été confié à un peuple charnel que la lettre seule touchait; le second, par le symbole visible des sacrements, achemine les âmes à la vie purement spirituelle qu'elles ne goûteront pleinement qu'en paradis (*Exposit. super Ierarchi. Ecclesiast. D. Dionys. II. in Prolog.*). Ainsi, les apparences de l'Église présente se dissiperont dans la lumière de l'Église future (*Comment. in Evangel.*, 348) et l'âme ne possédera véritablement Dieu que par sa communion avec le Saint-Esprit. Scot, dans son homélie sur le premier chapitre de saint Jean, ose même avancer que le Saint-Esprit fut, en J.-C., sous une figure humaine, le principe de la réalité divine (ms. de la biblioth. d'Alençon). L'Église du

Nouveau Testament n'est donc que le vestibule de l'Église éternelle. Mais déjà, dès la vie terrestre, les chrétiens de l'ordre contemplatif pénètrent dans cette Église supérieure et participent à la spiritualité idéale de la vie céleste (*Finis præteritæ primæ, initium vero futuræ ierarchiæ, quæ est tertia, nunc ex parte inchoata in primitiis contemplationis, perficienda vero post gloriam futuræ resurrectionis. Exposit super Ierarchi. Ecclesiast. D. Dionys.*, loc. cit.).

La gravité de cette vue nouvelle est bien visible. Par une interprétation excessive de la pensée de saint Jean, Scot a rompu avec la théorie de la *Cité de Dieu*. Selon lui, la troisième révélation est donnée d'avance, ici-bas, aux consciences les plus pures, à ceux que Joachim nommera les *spirituales viri*. Désormais, la chaîne qui attachait les fidèles au christianisme devient plus légère à porter; les audacieux, les hérésiarques la briseront même; pour eux, s'éloigner de l'Église romaine, c'est aller à la vraie foi et hâter l'accomplissement des promesses évangéliques. Dans toutes les hérésies du moyen âge se trouve un élément premier et constant : la prétention de fonder une religion meilleure, d'une plus haute spiritualité, en allant du Verbe au Saint-Esprit, et, par suite, en général, la négation de l'Eucharistie. Ce qui reste du christianisme dans la grande hérésie cathare et albigeoise, c'est surtout une théologie et un culte où le Saint-Esprit a la primauté sur le Père et sur le Fils; la pratique essentielle du catharisme, le *Consolamentum*, est le baptême immatériel, par l'imposition des mains, qui fait descendre l'Esprit sur le front du néophyte; ils donnent pareillement l'absolution au nom de l'Esprit; leur principale fête est, avec Noël, la Pentecôte (V. Schmidt, *Hist. et doctr. de la secte des Cath. ou Albig.*, t. II). L'Évangile gardé par les Cathares est celui de saint Jean. Ils cherchent dans l'Apocalypse des armes contre l'Église romaine qui, disent-ils, depuis le pape Sylvestre, est passée à Satan (D'Argentré, *Collect. judicior.*, t. I, 93). Le disciple direct de Scot Erigène, vers la fin du XIIe siècle, au temps même de l'abbé Joachim, fut Amaury de Chartres. Il se sépara d'une façon plus radicale que les Albigeois du christianisme traditionnel sur le dogme des sacrements; mais, quant à la division des trois époques religieuses, lui et ses premiers disciples, qui n'avaient certainement pas lu une ligne des livres de Joachim, professaient une doctrine identique au futur Évangile éternel. « La puissance du Père a duré autant que la loi mosaïque. Le Christ vint et tous les symboles de l'Ancien Testament furent abolis. La loi nouvelle a duré jusqu'au temps présent. A partir de cette époque, les sacrements du Nouveau Testament finissent et l'ère du Saint-Esprit a commencé. » (D'Argentré, ann. 1204-1210.)

II.

Les considérations qui précèdent appuient indirectement, selon nous, la thèse soutenue par M. Haupt dans son *Essai sur l'histoire du joachimisme*. Le principal objet de ce critique est d'établir définitivement un fait qui semblait certain depuis les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* et la magistrale étude de M. Renan sur l'*Évangile éternel* (*Nouvelles Ét. d'hist. relig.*). C'est l'Université qui a dénoncé à l'Église les joachimites. M. Preger avait accepté ce fait, en y ajoutant la collaboration des inquisiteurs de Rome (*Das Evangel. ætern. und Joach. von Flor.*). Un historien récent le nie expressément dans un livre où la subtilité métaphysique nuit trop souvent à la clarté des vues (Reuter, *Gesch. der religiös. Aufklär. im Mittelalt.*, t. II, 364-368). Selon M. Reuter, les *Excerpta* ou propositions hérétiques signalées dans l'ensemble des ouvrages de Joachim et l'*Introduction à l'Évangile éternel* de Gérard de San Donnino, qui nous sont parvenues par l'Anonyme de Passau (mss. de Munich), la chronique de Henri de Herford, le *Directorium* d'Eymeric, la chronique de Mathieu Pâris, et le ms. 1706 du fonds de Sorbonne, transcrit par d'Argentré et décrit par M. Renan, ne sont point, comme il était vraisemblable, l'œuvre d'une enquête juridique instituée à Paris, l'acte d'accusation dressé par l'Université; tout se serait alors borné à l'envoi à Rome, par les soins de l'évêque Réginald, de l'*Introductorius* de Gérard, à titre de pièce à conviction pour le tribunal théologique qui condamna le joachimisme à Anagni, en 1255, et prépara la sentence du concile général des Mineurs, présidé par Alexandre IV, en 1257. Les *Excerpta*, comme le procès tout entier, appartiendraient ainsi au saint-siège et à ses inquisiteurs au même titre que les extraits de l'*Introductorius* tirés, au protocole de la Commission d'Anagni, par une commission de cardinaux, de l'exemplaire expédié par l'évêque de Paris. Le P. Denifle vient de publier *in extenso* ce dernier document. Les affirmations très précises de Jean de Meung, dans le *Roman de la Rose*, sur le scandale que fit à Paris l'apparition de l'*Introductorius :*

En l'an de l'Incarnation,
Mille et deux cents cinq et cinquante;

l'exposition publique du texte démoniaque,

Au parvis devant Nostre-Dame;

l'émotion de l'Université qui « lors ière endormie, » et,

Du bruit du livre s'esveilla,

Ains s'arma pour aller encontre,
Quand el vit cet horrible monstre;

l'Université, « qui garde la clef de la crestienté » (édit. Méon, t. II, 1195 et sq.), tout cela ne serait, dans la thèse de M. Reuter, qu'un document littéraire, dépourvu de valeur historique.

Une intéressante découverte de M. Haupt lève tous les doutes sur la question. Un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, conservé dans la bibliothèque de Mayence, contient en sa seconde partie, du fol. 62 au fol. 68, quatre-vingt-dix-sept chefs d'hérésie relevés contre la secte allemande des Libres Esprits, sous ce titre : « Définition, par maître Albert, jadis évêque de Ratisbonne, de l'ordre des Frères prêcheurs, de l'hérésie découverte à Augsbourg. » Puis, immédiatement, vient cette note : « *Ave Maria gratia.* De la première partie du livre appelé *Évangile éternel*, partie qui s'intitule *Préparation à l'Évangile éternel*, on peut tirer les erreurs suivantes. » Suit alors la série des *Excerpta*, conformes au texte de l'Anonyme de Passau. A la dernière proposition se rattache un texte de saint Grégoire sur les hérésies, et enfin ces lignes importantes : « L'an du Seigneur 1253, il y eut un Frère mineur, nommé Gérard, *originaire de Viterbe,* qui écrivit l'Évangile éternel, où de nombreuses erreurs relevées par l'Université furent condamnées à Paris, *ubi multi errores ab universitate deprehensi condempnati sunt Parisius.* Cet évangile prétendit se manifester surtout vers l'an du Seigneur 1265. » La notice mentionne ensuite, sous une date erronée (1266), le chapitre général des Mineurs en présence d'Alexandre IV et finit par ces mots : « *Explicit determinatio heresis invente in Recia.* »

On sait, par Jean Nider (*Formicarius*, III, 5), qu'Albert le Grand avait consacré une partie de son *Liber manualis* à la secte des Libres Esprits. Ce livre, écrit de sa propre main, fut légué par lui, avec toute sa bibliothèque, aux dominicains de Cologne, dans le cloître desquels il passa les dernières années de sa vie. D'après une conjecture intéressante de M. Haupt, l'Anonyme de Passau, Henri de Herford et le manuscrit de Mayence auraient eu comme source première d'information, en ce qui concerne les *Excerpta*, le manuel d'Albert, dont Henri a connu les œuvres à fond; mais le scribe du texte de Mayence, dépourvu de critique, confond en quelque sorte en une seule manifestation d'hérésie l'Évangile éternel et la secte allemande. Dans le livre d'Albert, les deux doctrines pouvaient en effet occuper une place voisine l'une de l'autre. Quant aux *Excerpta*, à l'acte d'accusation lancé par l'Université contre les ordres mendiants, dont l'illustre moine devait être le champion, en présence des théologiens du saint-

siège, nul doute qu'il ne les ait reçus, dès la première heure, de ses frères de l'Église de Paris.

M. Haupt explique par une erreur de copiste la date de 1266 assignée par la note qui précède l'*Explicit* au chapitre présidé par Alexandre IV ; quant au nom de Gérard de Viterbe, substitué à Gérard de Borgo San Donnino, il le rapporte non au lieu de naissance, mais au cloître où l'auteur de l'*Introductorius* aurait reçu l'habit. Le nom d'Alexandre de Hales, à la même époque, fut formé de la même façon. J'ajouterai que la date de 1265, assignée par le manuscrit de Mayence à la révélation du troisième Testament, représente mal la tradition joachimite. C'est 1260 qu'il faudrait lire : mais ces détails n'ont qu'une importance secondaire, et n'infirment point la valeur des mots : *errores ab Universitate deprehensi condempnati sunt Parisius.*

Plus d'un texte considérable appuie d'ailleurs la thèse de M. Haupt. L'émotion produite par l'apparition de l'*Introductorius*, en 1254, passa de l'Université au peuple même de Paris. Saint Thomas voit, dans le livre maudit, le signe de l'Antéchrist. Mathieu Pâris nous apprend que les docteurs nommèrent une commission chargée de porter au pape les doléances de l'Université ; les prêcheurs s'empressèrent de choisir une contre-ambassade, *ut magistris in faciem contradicerent.* Selon Richer de Senones, Guillaume de Saint-Amour porta à Alexandre IV l'exemplaire de l'*Introductorius.* « Les *clercs*, dit-il, c'est-à-dire les maîtres de l'Université s'étant procuré le livre, en tirèrent par écrit tous les chapitres contraires à la foi. » Guillaume prêchait avec une extrême véhémence contre les ordres suspects d'hérésie. En 1256, au concile provincial de Paris, le même maître demanda une enquête contre les faux prédicateurs « qui se glissent dans la maison de Dieu. » Pendant deux années, de 1255 à 1257, le tribunal théologique d'Anagni n'entendit que les clameurs de l'Université. Il semble, en vérité, que celle-ci ait eu alors charge d'âmes pour le salut de la chrétienté et de l'Église. Au fond, c'était bien *pro domo sua* qu'elle travaillait. Ne l'accusons pas cependant d'égoïsme médiocre. Il s'agissait pour elle d'un intérêt plus haut que la possession des chaires convoitées par les moines mendiants. Un mot de saint Thomas sur Joachim, cité par Dom B. de Riso en son opuscule sur le fondateur de Flore, éclaire singulièrement toute cette affaire. C'était un pauvre scolastique, dit le grand docteur, *pene rudis in scolastica* (*opusc.* XXIV). Le joachimisme, qu'on le prenne dans les écrits authentiques de Joachim ou dans les pseudo-prophéties qui lui furent attribuées après sa mort, était en effet la contradiction la plus formelle de la scolastique. Au raisonnement déductif, fondé par-

fois sur un sophisme, la secte nouvelle opposait l'intuition directe des choses éternelles, la communion intime avec Dieu. Tout le travail de l'esprit humain, dont l'Université était le foyer depuis le temps d'Abélard, n'eût été que vanité et mensonge; la science tout entière, dépossédée de sa méthode séculaire, était à recommencer; bien plus, elle devenait inutile. Le mysticisme transcendant n'a besoin ni de syllogisme ni d'expérience. Il lit, sans aucun effort de démonstration, dans les secrets de Dieu et dédaigne, comme de pures illusions des sens, les choses réelles. Les mystiques vivent de rêve et d'extase, à une distance infinie de la nature, de la société humaine et de l'histoire; pareils à saint François d'Assise, il leur suffit, pour se nourrir, du chant d'une cigale.

Or, l'Université de Paris représentait, d'une certaine façon, l'esprit pratique et mesuré de la France, je dirai même l'esprit laïque, qui grandira sans cesse jusqu'au temps de Philippe le Bel. Elle se défiait des mystiques et n'aimait point l'idéalisme. De plus en plus, elle s'assimilait le génie raisonnable de la philosophie d'Aristote. Elle usait ses forces à écarter de sa voie les chimères métaphysiques de Scot Érigène et de Guillaume de Champeaux, cette doctrine des universaux qui revenait toujours à elle, comme un rocher de Sisyphe. Elle vit, dans le livre de Gérard de San Donnino, une nouveauté plus dangereuse encore que n'avait été, cinquante années auparavant, l'hérésie d'Amaury. La prophétie joachimite semblait, en effet, à demi réalisée déjà, et la foule des moines, qui attendaient impatiemment une rénovation religieuse, ne commençait-elle pas l'ère définitive des *Spirituales viri?* Dans ce monde d'illuminés, tout échauffé de littérature apocalyptique, le *trivium* et le *quatrivium*, toute la culture intellectuelle de la montagne latine se trouvait bien compromise. Mais le péril ne menaçait pas seulement la foi et la science traditionnelles. L'Université n'ignorait point que les petites communautés joachimites qui pullulaient alors en Italie, et dont Salimbene nous a fait la peinture naïve, allaient volontiers jusqu'aux derniers excès du communisme et recherchaient les douceurs de l'anarchie. Le midi provençal était déjà troublé par l'apostolat d'une visionnaire, sœur de Hugues de Digne, sainte Douceline, que suivaient de ville en ville les dames et les filles de Marseille. Tout près de Paris, à Provins, se cachait une chapelle joachimite, le couvent des frères mineurs, où vécut quelque temps Gérard de San Donnino et où fut sans doute rédigé, en 1253 ou 1254, le *Liber Introductorius*. L'Université eut donc d'excellentes raisons de croire que, tout en défendant ses privilèges et sa philosophie, elle combattait pour la paix sociale de l'Occident et le bon ordre de la France chrétienne et monarchique.

Mais elle fut certainement déconcertée par l'attitude équivoque que l'Église prit en ce grave débat. La commission d'Anagni, tout en condamnant l'*Introductorius*, s'empressa de donner aux ouvrages authentiques de Joachim un brevet d'orthodoxie que, d'ailleurs, saint Thomas lui-même ne leur a point dénié (*opusc.* 373). Le livre de Gérard fut frappé par trois bulles d'Alexandre IV avec une réelle modération, sans colère et, pour ainsi dire, sans critique (d'Argentré, p. 165 et sq.), tandis que le concile provincial d'Arles, en 1263, selon le P. Denifle, foudroya comme sacrilèges à la fois Joachim et tous les joachimites. En même temps, le saint-siège recommandait, avec les plus vives instances, à l'évêque de Paris, de ne point inquiéter, par ses enquêtes dans les bibliothèques monacales, l'ordre franciscain. Il s'agissait, selon Mathieu Pàris (ann. 1256), d'éviter le scandale. J'y verrais volontiers des raisons encore plus décisives. D'abord, le joachimisme de la première heure, celui de l'abbé de Flore, le seul qui eût une existence avouée, n'était point une hérésie, puisqu'il pouvait se réclamer de saint Jean et des paroles mêmes de Jésus. Le troisième âge religieux annoncé dans la *Concordia* n'impliquait pas nécessairement la destruction de l'Église et la ruine de la loi du Verbe. On l'interprétait sans peine dans le sens d'une spiritualité idéale des pasteurs et des fidèles et d'un ascendant plus assuré du monachisme. Après tout, l'Église de Grégoire VII n'avait-elle pas été déjà l'Église des moines? Si l'on veut bien comprendre la liberté extraordinaire que l'Église d'Italie laissait au sentiment religieux, en dehors des dogmes essentiels du christianisme, on admettra que les passages mêmes de la *Concordia*, où la religion des réguliers semble opposée à celle du clergé séculier, n'avaient rien d'excessif; n'avait-on pas vu, au XIe siècle, le futur Grégoire VII exciter la *Pataria* lombarde contre l'archevêque et les clercs simoniaques de Milan? Certains sermons de saint Antoine de Padoue renferment, à l'adresse des clercs et des prélats, des traits plus durs à recevoir que les critiques un peu vagues de la *Concordia*.

L'abbé Joachim une fois mis hors de cause, l'Église romaine se trouvait en présence de ses disciples, dont le plus grand nombre n'avait pas lu une seule ligne du *Liber Introductorius*, et s'en tenait à une exégèse très libre et toute personnelle des prophéties du fondateur. Sur ce point, une conversation de Salimbene et de Gérard de San Donnino, à Modène, est bien curieuse à étudier (*Chron.*, p. 233). Tout ce monde de moines, médiocrement lettrés, attendait quelque chose de singulier pour l'année courante, au plus tard pour la fin de 1260. Ce qui le préoccupe, c'est peut-être moins la venue de la troisième révélation que celle de l'Antéchrist; ils y pensent jour et nuit,

avec angoisse, et tourmentent tous les textes de la Bible pour leur arracher les secrets de l'avenir prochain. Quelques-uns, en fort petit nombre, témoignent, sans embarras, à l'égard de la bonne nouvelle joachimite, d'un scepticisme assez piquant. « Je me soucie de la doctrine de Joachim, disait Pierre de Pouille, comme de la cinquième roue d'un carrosse, *quantum de quinta rota plaustri.* » D'autres, presque tous assurément, après la mort de Frédéric II, l'Antéchrist du XIIIe siècle, après le jugement d'Anagni et la fin de l'année 1260, sortirent, avec un véritable soulagement de conscience, de l'Église joachimite. Salimbene lui-même écrivit alors : « Je suis résolu à ne plus croire qu'aux choses que j'aurai vues. » Certes, tous ces mystiques d'humeur accommodante, que la cloche du couvent ramenait toujours au bercail apostolique, ne furent point, dans l'affaire de l'Évangile éternel, un souci sérieux pour le saint-siège. J'en dirai autant des petites confréries indépendantes qui s'étendaient jusqu'en Provence. L'Église les voyait de plus près que l'Université ; en Italie, elles demeuraient toujours à la portée de son bras, et elle savait avec quelle rigueur les podestats et les évêques en réprimaient les plus fâcheux écarts.

Restaient enfin les chefs de l'armée joachimite, les quelques hommes qui, tels que Jean de Parme et Hugues de Digne, semblaient à leurs frères appelés à la direction religieuse du monde chrétien. La plupart d'entre eux appartenaient à l'ordre des mineurs, quelques-uns étaient dominicains. Or, à ce moment précis du moyen âge, l'Église avait trop à demander aux moines, aux mendiants ; dans la crise qu'elle traversait depuis la révolte de Frédéric II, elle se trouvait à la merci du monachisme. L'empereur souabe était mort, mais le *nid de vipères*, la famille des Hohenstaufen, n'était pas encore écrasé. Ce qui subsistait de l'œuvre de Frédéric, la civilisation toute rationnelle du midi italien, l'indifférence religieuse, l'esprit d'absolue tolérance, l'audace de l'ironie laïque que manifestent les contes du *Novellino,* tout cela obligeait le saint-siège à se livrer à la milice des moines et, par conséquent, à fermer les yeux sur les témérités de leur exégèse et les entraînements de leur mysticisme. Des théologiens consommés l'eussent défendu alors d'une façon moins efficace. On ne répond pas aux sceptiques et aux railleurs par la discussion scolastique, mais par l'enthousiasme et la glorification de l'idéal. L'Église temporelle d'Innocent III et d'Innocent IV n'avait plus ni l'âme apostolique d'un Grégoire le Grand, ni la pureté hautaine d'un Grégoire VII. Saint François et saint Dominique étaient venus la sauver comme par miracle. Mais ceux-ci avaient eu un précurseur, Joachim de Flore. Tous les trois, ils refondirent l'institution monacale. Celui-ci

avait rêvé pour ses fils un état de parfaite contemplation, loin de la société féodale, la solitude bénédictine perdue au fond des vallées, sur la cime des montagnes : ceux-là inventèrent le monachisme actif, démocratique, toujours en mouvement, jeté comme un ferment au sein des communes italiennes. Ces trois familles de moines se rencontrèrent un instant dans la vision de l'Évangile éternel. Le parti gibelin et impérial, Frédéric II, Pierre de la Vigne, Manfred, qui prétendirent renouveler la société civile en dehors de l'Église et, au besoin, contre l'Église, n'eurent pas d'ennemis plus constants que ces pieux vagabonds qui prêchaient aux foules dans les carrefours des villes, sous les arbres des chemins et les entretenaient des choses de la vie publique tout autant que du royaume de Dieu. La descendance directe de l'abbé Joachim, les cisterciens réformés de Flore, dont les couvents remplissaient l'Italie méridionale, étaient, dans la politique de Rome, à ménager tout autant que les mineurs et les prêcheurs. De tout temps, le saint-siège avait convoité la suzeraineté au moins nominale des provinces napolitaines. Il l'avait sollicitée jadis des Normands : il allait l'imposer aux Angevins. Pouvait-il alors se brouiller avec des moines dont le fondateur avait eu le renom d'un prophète et d'un saint, qui étaient pour lui de sûrs alliés politiques et qui, au point de vue de la primauté de l'Église latine, étaient seuls capables de balancer dans cette région, isolée du reste de l'Italie et rattachée par mille liens à l'Orient, l'influence encore très forte de la communion grecque ?

III.

Le caractère intrinsèque des *Excerpta*, que M. Haupt analyse avec un soin minutieux, nous ramène toujours a cette conviction qu'ils sont l'œuvre du clergé scolastique et séculier, de l'Université et de l'Église de Paris, menacées dans leur maîtrise intellectuelle non moins que dans leurs privilèges et leurs biens temporels, par ces *Parvuli*, ces petits et ces pauvres, observateurs de la règle monacale la plus stricte, annoncés par Jean de Parme comme les parfaits représentants de l'ordre spirituel prévu par Joachim.

Le rédacteur des *Extraits* avait sous les yeux deux sources du joachimisme : l'*Introductorius*, de Gérard, et la *Concordia*, de Joachim. Le tout formait pour lui l'Évangile éternel ; la première partie de celui-ci était donnée par l'*Introductorius*, la seconde par les livres de la *Concordia*. Il est bien remarquable que nos *Excerpta* ne visent expressément ni le *Psalterium*, ni l'*Expositio in Apocalypsim*, ni le livre *de Articulis fidei*, tandis que les propositions énumérées par les

censeurs pontificaux, et qui nous rendent le résultat de l'enquête même d'Anagni, dénomment et distinguent ces ouvrages, dont l'*Introductorius*, envoyé par l'évêque Réginald, présentait sans aucun doute les vues essentielles sous la forme d'une doctrine méthodique (V. Denifle, *Protocole d'Anagni*). Bien que le *Psalterium* et l'*Expositio* aient été cités par Guillaume d'Auvergne antérieurement à 1249, on peut admettre avec M. Haupt que, jusqu'en 1255, Guillaume de Saint-Amour et, avec lui, l'Université ne connaissaient directement en son texte que la *Concordia*. Et ce texte lui-même était-il l'œuvre intacte du moine de Flore? N'était-ce point une *Concordia* altérée, retouchée, faussée même en plusieurs de ses parties capitales, soit par les adversaires déclarés du joachimisme, soit par les joachimites intempérants, à qui ne suffisaient plus les prévisions souvent indécises du fondateur? Il faut bien se poser cette question, quand on voit, dans l'étude de M. Haupt, les déviations graves que les *Excerpta* ont fait subir au texte de l'abbé Joachim. Celui-ci avait assuré, à plusieurs reprises, qu'un jour, à l'origine du troisième état religieux du monde, de nouveaux apôtres évangéliseraient le peuple juif et ramèneraient « à Notre-Seigneur Jésus-Christ » les derniers restes de la synagogue. Les *Excerpta* dénoncent, au premier livre de la *Concordia*, cette opinion que Dieu accordera la paix terrestre et le salut à certains Juifs, tout obstinés qu'ils soient dans leur aveuglement. Ils signalent une comparaison entre les futurs prédicateurs et les premiers apôtres, où ceux-là ont tout l'avantage sur les missionnaires mêmes de Jésus, comparaison qui ne se rencontre nulle part dans la *Concordia*. Ils déclarent que, selon Joachim, à l'approche de la troisième révélation, beaucoup de chefs d'ordres se détacheront de l'Église séculière, c'est-à-dire de l'Église romaine, et se prépareront à revenir à la foi antique des Juifs : la *Concordia* dit, au contraire, qu'alors les Juifs se laisseront toucher et verront la pure lumière religieuse, que l'Église retrouvera alors la joie des temps apostoliques et embrassera, comme jadis, d'une même étreinte, la famille juive et la foule des Gentils. Joachim avait dit : « Un jour, les prédicateurs iront aux infidèles pour leur porter la bonne parole, et ces nouveaux convertis serviront de défense aux apôtres contre les mauvais chrétiens de l'ancienne communauté. » Les *Excerpta* traduisent : « Les prédicateurs, persécutés par les clercs, passeront aux infidèles, et il faut craindre qu'ils ne les réunissent pour les ramener à l'assaut de l'Église romaine. » Mais voici peut-être la plus radicale altération du texte original. Au second livre de la *Concordia*, Joachim, rappelant la séparation de la chrétienté grecque, le pontificat schismatique de l'évêque de Constantinople, avait ajouté : *Ambulantes usque in finem*

in erroribus suis. Au cinquième livre, il avait reproché aux Grecs d'avoir, dans leur oubli du Seigneur et de son Esprit, embrassé les choses de la chair et persécuté, jusqu'au jour présent, ceux qui vivent selon le Saint-Esprit : *persequuntur eos qui ambulant secundum Spiritum usque in presentem diem.* Or, les *Excerpta* traduisent délibérément : « Sixième erreur : le pape grec est plus dans les voies de l'Esprit que le pape latin, *papa grecus magis ambulat secundum Spiritum quam papa latinus;* c'est pourquoi il est plus en état de procurer le salut, et il faut s'attacher à lui plutôt qu'au pape romain ou à l'Église romaine. » Le P. Denifle lit, en ce dernier texte, *populus grecus, populus latinus.*

En tout ceci, où est le faussaire? Il ne peut être question de soupçonner Gérard de San Donnino d'avoir altéré à ce point, en son *Introductorius*, les doctrines d'un maître qu'il vénérait comme prophète de l'Esprit-Saint. Qu'il ait toutefois souligné, avec une précision excessive, quelques-unes des doctrines de Joachim, cela est fort admissible : le *Roman de la Rose* nous laisse encore entrevoir, dans les pages de l'*Évangile pardurable* (v. 1264 et sq.), que la primauté absolue de saint Jean, apôtre de la révélation suprême, sur saint Pierre, représentant de la loi du Verbe, était affirmée par Gérard d'une façon plus nette qu'elle ne l'avait été par Joachim; mais ni Gérard, ni les joachimites de son temps ne pouvaient se permettre une refonte radicale de la *Concordia.* On n'accusera pas davantage les censeurs pontificaux d'avoir glissé dans les *Excerpta* des articles erronés, puisque Alexandre IV, dans sa première et sa troisième bulle à l'évêque de Paris, se plaint avec une certaine vivacité des adjonctions malveillantes qui ont été faites au texte même de l'*Introductorius* et les condamne sans réserves (d'Argentré, I, p. 166). Aux yeux de l'Église de Rome, la foi de Joachim, telle que la rendaient les trois grands ouvrages du fondateur, était toujours, en effet, tenue pour orthodoxe. Dans son sermon du jour de l'Ascension, en l'an 1256, Guillaume de Saint-Amour fait entendre que les livres joachimites avaient, « près du siège apostolique, » d'ardents défenseurs qui retardaient l'examen et la condamnation de la pernicieuse doctrine. Il ne reste ainsi que les dénonciateurs mêmes de l'Évangile éternel à qui l'on puisse imputer la falsification des textes de Joachim. M. Haupt suppose, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils ont pareillement dû altérer ceux de l'*Introductorius.* Les *Excerpta* sont donc une source infiniment suspecte pour l'histoire du joachimisme, en général, et, particulièrement, pour l'idée que nous pouvons nous faire du livre démoniaque écrit par le moine de San Donnino. Le protocole rédigé par les inquisiteurs d'Anagni, et même, en une certaine façon, le

Roman de la Rose, nous donnent seuls un aperçu assez probable de l'ouvrage mystérieux qui inquiéta si gravement l'École au milieu du XIIIe siècle.

Mais dans quelle mesure nos docteurs parisiens sont-ils responsables du faux doctrinal qu'ils ont commis? Une information incomplète sur les livres authentiques de la secte, une passion furieuse contre les ordres mendiants semblent à M. Haupt la raison suffisante de cette étrange affaire. Il faut peut-être ajouter à cela deux causes d'erreur qui rendent nos scolastiques moins répréhensibles. La première, toute générale, est l'état particulier où se trouve la conscience des hommes du moyen âge chaque fois qu'ils rencontrent une opinion qui contredit leur croyance ou un fait extraordinaire que n'explique point leur science. Ils perdent alors toute lucidité d'esprit. Telle interprétation libre du dogme leur parait une hérésie, telle singularité de la nature les trouble comme un signe certain du passage de Satan. On éprouve, à feuilleter la collection des jugements d'Église de d'Argentré ou le *Directorium* d'Eymeric, une impression presque douloureuse. Il est évident que les plus folles chimères, les angoisses religieuses les plus poignantes possédaient alors les âmes. On ne saurait, sans injustice, demander le sang-froid, la tolérance, la bonne critique à des chrétiens hantés par d'incessantes terreurs. Entre eux et les réalités s'interposent, à la façon d'un brouillard, les illusions du mysticisme, les scrupules de la piété, la perpétuelle préoccupation du péché, le sentiment que le démon rôde autour d'eux et leur tend quelque piège. Ils voient mal les choses, parce qu'ils s'obstinent à les voir autres qu'elles ne sont.

Mais si le moyen âge a rencontré une doctrine bien propre à porter à l'excès l'état maladif des consciences, ce fut assurément le joachimisme. Cette haute conception d'une religion idéale était, au point de vue du dogme strict, le symbole de foi le plus indécis et le plus décevant. Tandis que Joachim ne prévoit et n'appelle qu'une évolution religieuse, il en dit assez pour que ses disciples ou ses ennemis aperçoivent dans ses livres l'annonce d'une révolution ou même d'une catastrophe religieuse. Il est facile de signaler, dans la *Concordia*, des textes qui témoignent d'une dévotion d'enfant et d'autres où éclate l'audace d'un prophète. A chaque instant, des affirmations inquiétantes semblent y donner un démenti aux pensées du chrétien sincère : le catholique paraît s'effacer derrière l'hérésiarque. La *Concordia* repose sur une perpétuelle réticence. Dès la préface, Joachim déclare qu'il tremble de parler et qu'il redoute de se taire : avis excellent pour engager le lecteur à déchiffrer entre les lignes un texte mystérieux. S'il condamne le schisme de l'Église d'Orient, il admire

et exalte le monachisme grec, les ermites et les contemplatifs grecs, qui pullulaient, au XIIe siècle, dans l'Italie méridionale et la Sicile. Parmi ces moines réside véritablement, selon lui, le christianisme parfait. Mais les Grecs, unis à Rome, gardaient toujours, dans leur liturgie et leur discipline, une originalité assez forte pour compromettre leur apologiste aux yeux des catholiques étroits de l'Occident, qui n'entendaient rien à la foi souple et libre de la chrétienté italienne. Enfin, et ce dernier point est peut-être le plus grave, le joachimisme se dévoilait aux hommes du XIIIe siècle comme une doctrine occulte, la religion d'une véritable société secrète composée à la fois de moines, de clercs et de laïques; les laïques y débattaient des problèmes théologiques : par là, il présentait l'un des caractères authentiques de l'hérésie. Ici, la chronique de Frà Salimbene est bien édifiante. Vers 1250, les joachimites sont partout; mais comment les surprendre? Ils n'ont point de rites particuliers, point de hiérarchie propre ni d'églises suspectes; ils ne font aucun scandale; ils se réunissent en très petit nombre : frères franciscains, femmes illuminées, telles que sainte Douceline, des juges, des notaires et *alii litterati;* on tient des colloques à voix basse à Provins, à Hyères, comme à Modène ou à Pise. Les livres mêmes de la secte, les ouvrages vrais ou faux du fondateur glissent furtivement de main en main, *latitantes apud quosdam religiosos in angulis et antris*, disent les actes du concile d'Arles; un vieil abbé de l'ordre de Flore, *vetulus et sanctus homo* (*Chron.*, p. 101), les apporte en cachette à Pise, afin, pense-t-on, de les soustraire aux violences de Frédéric II. Mais, en ce temps (1240), l'empereur épargnait volontiers les hérétiques que naguère il brûlait avec empressement. N'est-ce point plutôt du pape et de ses inquisiteurs que se méfiaient alors les joachimites ? Il est certain que ce monde singulier, si vivant, a la conscience chagrine; il sent qu'il altère l'intégrité du vieux *Credo* de l'Église, qu'il est en train de créer un christianisme nouveau, auquel il se laisse appeler par l'attrait du fruit défendu. D'autre part, les bonnes gens surveillent la secte avec une peur extrême. Vers 1250, en Sicile, on se signe *au nom du Père*, *du Fils et de saint Mathieu,* afin de ne se compromettre ni avec le Saint-Esprit, ni avec l'Évangile de saint Jean : *Signumi in Patre e in Filio et in Santo Matteo*, lisons-nous dans le *Contrasto* de Ciulo d'Alcamo (v. 126).

Tant de contradictions et d'incertitudes, l'aspect fuyant de la doctrine, le mystère dont s'entouraient les initiés étaient bien faits pour dérouter l'esprit de nos docteurs, que le syllogisme chronique avait façonnés et bornés, et qui repoussaient sans aucune pitié les idées assez téméraires pour échapper à la prise tenace de la logique. On ne

sera donc point surpris que l'Évangile éternel ait épouvanté l'Université de Paris plus que le saint-siège lui-même, et que l'École, dans l'ardeur de son zèle pour la bonne tradition religieuse, ait pu, pendant quelques jours, paraître plus catholique que le pape.

Émile Gebhart.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LA VIE PRIVÉE DE CHARLES IV,

DUC DE LORRAINE,

Tirés des papiers de son confesseur.

La vie publique de Charles IV a été racontée un peu partout ; sa vie privée pourrait fournir matière à bien des romans, dût-on s'en tenir à ses intrigues amoureuses, dont le nombre est aussi grand que celui de ses résidences. Cependant, tout n'a pas été dit, et l'on peut tirer de curieux détails inédits des papiers recueillis par son confesseur, le Père Donat. C'est ce que nous allons essayer ici, après avoir donné quelques indications sur le Père Donat et sur les documents qu'il nous a conservés.

Le P. Donat, né à Nancy vers 1614, était entré dans la congrégation du tiers ordre de saint François, dit Lionnois[1], le 20 juillet 1630. Il n'avait pas encore quarante ans quand Charles IV le choisit pour son confesseur. Il sut bientôt mériter la haute confiance de son maître, qui ne tarda pas à le consulter pour les affaires de ses États plus que pour celles de sa conscience. C'était une tâche bien délicate que de guider un prince du caractère de Charles IV. La conduite de son maître finit par le décourager, et, le 6 avril 1662, il écrivit au nonce Piccolomini :

Monseigneur, je me sens obligé d'avertir V. S. Ill. que j'ay quitté absolument S. A. de Lorraine, dans la conjoncture des malheureuses affaires que V. S. Ill. sçait sans doute, par les bruits communs et notamment dans la proximité de cette funeste alliance qu'il alloit faire, si le roy n'eust apporté quelque ordre à ce désordre, faisant loger cette petite créature[2] dedans un monastère. J'ay creu que je ne pouvois demeurer plus longtemps en ce service avec honneur et conscience, et que les gens

1. *Histoire de Nancy*, t. III, page 309.
2. Marianne Pajot.

d'église et de notre profession devant témoigner quelque deuil à la veue de ces résolutions infortunées, je ne pouvois mieux faire que de m'esloigner de ce prince pour pleurer son désastre ; et j'ay au moins cette joye de voir ma retraite approuvée de tous les gens de bien et d'honneur. Et je me persuade qu'elle ne sera pas condamnée de V. Seigneurie Illustrissime[1]...

Quelques jours après, il recevait ces mots de la duchesse d'Orléans : « ... Je vis hier votre maistre qui a besoin que Dieu l'assiste et d'avoir quelqu'un auprès de luy qui soit homme de bien et qui le connaisse ; je suis marrye que vous l'ayiez quitté... »

La duchesse ne fut pas seule à lui exprimer ce regret ; tous ceux qui s'intéressaient au salut de la Lorraine tenaient le même langage. Le 20 juin suivant, M. Thomas, conseiller à la Cour souveraine, lui disait : « Votre retraite est fort approuvée des gens de bien. Le F. Baptiste a déclaré icy et partout comme S. A. vous avoit souvent rappelé ; Dieu pourvoira de remèdes à nos maux, s'il lui plaist, après cet orage. Si S. A. continue son dessein de vous ravoir, je vous conseillerois volontiers, si j'en étois capable, de reprendre le service[2]... »

Après huit mois de cette crise, pendant lesquels il était venu s'installer à Sion, le P. Donat reprit ses fonctions auprès du duc. La réconciliation eut lieu à Mirecourt, où le duc était venu se fixer en attendant que Nancy lui fût rendu. Le Père tiercelin, par sa conduite, donna à son souverain une preuve éclatante de cette grande affection que l'on retrouve exprimée, quelquefois avec trop d'enthousiasme, dans tous ses écrits.

Pendant cette dernière période de son séjour auprès de Charles IV, période qui dura jusqu'à la mort de ce dernier, le P. Donat, jaloux de venger l'honneur de son maître, attaqué par tout le monde, conçut le projet d'en écrire l'histoire. Dans ce but, et profitant des avantages que lui procurait sa situation, il fit une collection des pièces les plus curieuses et les plus intéressantes concernant les événements auxquels il avait assisté. Les minutes des lettres qu'il écrivait soit à des particuliers, soit aux agents du duc dans les différentes cours, soit enfin aux membres de la famille ducale ; les lettres qu'il recevait de ces différentes sources ; les mémoires, les requêtes et les remontrances de la Cour souveraine, de la Chambre des comptes et de la Chambre de ville de Nancy ; en un mot, tout ce qui pouvait jeter un peu de lumière sur le moindre fait était recueilli et conservé avec le plus grand soin.

1. Bibliothèque de Nancy, liasse 107, pièce 22.
2. Liasse 109, p. 33.

Ce n'est qu'à partir de 1676, après être rentré dans le calme de la vie du couvent[1], qu'il put tirer quelque profit de tous ces matériaux. Outre ses mémoires, dont il ne nous reste malheureusement qu'une faible partie, et les différents écrits[2] dont parle D. Calmet[3], il avait rédigé une réfutation des mémoires du marquis de Beauvau, fort injurieux pour la mémoire du feu duc de Lorraine ; mais il avait mis tant d'ardeur à défendre sa cause que le roi l'avait éloigné de Nancy. Il était à Sens quand il reçut une lettre dans laquelle un ancien général des armées du duc lui exprimait, à sa façon, le mépris que lui avait inspiré ce « méchant libelle. » Nous sommes heureux de reproduire *in extenso* ce document, qui peint bien les sentiments chevaleresques de Gaston-Jean-Baptiste, marquis de Bassompierre, neveu du maréchal, dont les mémoires sont si intéressants.

A Savigny, 20me aoust 1688.

Mon très Révérend Père,

J'ay receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, qui m'a donné bien de la satisfaction de voir que je suis encore dans votre souvenir, et bien du chagrin de tous les maux que vous souffrez. Je voudrois bien que nous soyions plus proche l'un de l'autre pour nous consoler ensemble de toutes nos adversités et apprendre de vous à les prendre patiamment. J'espère qu'enfin votre innocence estant cogneue, on vous renverra finir vos jours en quelque maison de ceste province. Puisque vous me mandez que vous avez veu ce libelle diffamatoire du sieur de Beauvau contre la mémoire de défunt S. A. et que vous m'en demandez mon advis, je vous diray que je ne l'ay pas voulu voir, par ce que j'ay remarqué à tous ceux qui l'ont leu tant d'horreur pour ceste pièce qui n'est remplie que d'impostures et d'injures infâmes à un subjet contre son souverain qui n'a fait que du bien à luy et aux siens[4]. Je crois que les enfants de ce prince ou ses proches treuveront quelqu'un plus reconnaissant et témoin auculaire de ses actions et de sa vie pour répondre et contredire ce méchant livre que je crois qu'il n'a écrit que

1. Nous retrouvons le P. Donat à Bayon de 1676 à 1683, à Sens en 1688 et à Nancy de 1697 à 1699.

2. Avant son entrée à la cour de Lorraine, le P. Donat avait écrit beaucoup de sermons et d'autres opuscules mystiques, entre autres une *Prosopopée de la religion du tiers ordre ; saint François à ses enfants divisés.* Avec la date de 1644 (n° 677 des manuscrits de la Bibl. publ. de Nancy).

3. *Bibliothèque lorraine*, col. 333.

4. Pour donner raison à ce qu'avance ici le correspondant du P. Donat, nous signalerons une lettre dans laquelle Mme de Beauvau demandait, le 10 octobre 1661, l'appui du confesseur du duc pour lui faire obtenir l'emploi de dame d'honneur de Mlle de Nemours, dans le cas où elle épouserait le prince Charles : « Vous savez, dit-elle, qu'ayant huict enfants, cela me pourroit être avantageux. »

pour faire parler de luy après sa mort, comme celui qui brula le temple d'Ephèse. Je ne crois pas que le neveu approuve ceste félonie de son gouverneur, ny qu'il récompense les enfants de la haste qu'ils ont eue de la faire imprimer, sans sa permission, ny luy avoir fait voir auparavant; et je crois qu'il pourra bien renvoyer de chez lui les enfants qui sont à son service et dans sa maison, en haine de cela[1].

La polémique suscitée par le libelle de Beauvau dura plusieurs années, et il est probable qu'à l'avènement de Léopold, la réfutation tant désirée aurait vu le jour, si la grosse affaire du code publié par ce duc n'était venue absorber les dernières années du P. Donat[2]. Nous verrons, en effet, que ce religieux, malgré son grand âge, a défendu énergiquement les droits du duc contre les prétentions de l'évêque de Toul.

A en croire D. Calmet, les matériaux rassemblés par le confesseur de Charles IV auraient été dissipés et perdus, à l'exception toutefois de ceux qu'il dit avoir découverts parmi les papiers de M. de Rosselange, ancien prieur de Neuviller, et qui se trouvaient alors dans la bibliothèque du prieuré de Flavigny. L'appréciation que l'abbé de Senones avait portée des écrits du P. Donat avait sans doute décidé les PP. tiercelins de Nancy à lui cacher le dépôt qu'ils en avaient dans leur bibliothèque, car, dans les paperasses qui furent, le 19 septembre 1791, transportées de ce couvent à la bibliothèque publique de la ville de Nancy, se trouve une énorme quantité de pièces qui semblent avoir fait partie de cette collection. Elles forment aujourd'hui quatorze liasses[3] cotées : Correspondance du conseil de ville de Nancy (liasses n°s 34, 35). — Matériaux divers pour servir à l'histoire de Charles IV (l. 90 et 97). — Papiers des Tiercelins de Nancy[4] (l. 101 à 106). — Lettres écrites par le P. Donat (l. 107). — Lettres adressées au P. Donat (l. 108 et 109). — Lettres adressées à M. Virion, à Rome (mss. n° 706). — C'est dans ces documents que nous avons choisi ceux que nous donnons ici, et dont le contenu révèle des faits inédits pour la plupart.

I. — *La duchesse Nicole.*

Parmi les pièces se rapportant à Nicole, il en est deux qui ont

1. Voy. Noël, *Catalogue des collections lorraines*, n° 44, note.
2. Liasse 109, p. 110.
3. Sans compter toutes les lettres qui en ont été tirées pour être réparties dans la collection d'autographes de la bibliothèque de la ville.
4. Une quantité de pièces enfermées dans ces liasses pourraient bien faire modifier l'opinion de Lionnois (*l. c.*), qui a dit que jamais le P. Donat ne se servit de son crédit pour procurer à la congrégation des avantages considérables.

attiré plus particulièrement notre attention. La première est une sorte de procès-verbal de ce qui s'est passé autour de la duchesse, lorsqu'elle rendit le dernier soupir. Ce document a été écrit de la main du P. Donat, après la mort de Charles IV :

Je soubsigné, Frère Donat, religieux du tiers ordre de S. François, autrefois prédicateur et confesseur de S. A. M. le duc Charles IV, certifie à qui il appartiendra qu'estant allé à Paris pour affaires de la province régulière de laquelle j'estois premier deffiniteur, et y visitant quelquefois Madame la duchesse Nicole, pendant sa dernière maladie, je voyois souvent feu Monseigneur le duc Nicolas-François, avec Messeigneurs les princes Ferdinand et Charles ses enfants, auprès d'elle; et notamment mondit seigneur le duc se trouva aux approches de la mort de la princesse, et assista, avec les domestiques de la mourante, et demeura à genoux avec eux pendant les prières de la recommendation de l'âme que je recitois, avec M. le curé de la paroisse de S. Paul de Paris et le Père mon compagnon. Qu'aussitôt qu'elle fut morte, il jeta le premier de l'eau bénite sur le corps, il se retira dans la chambre où estoient les princes ses enfants, qu'il ne voulut pas estre présents avec luy à cette mort; qu'après luy la compagnie sortit, excepté quelques femmes qui couvrirent le corps, lequel fut laissé toute la nuit à ma garde et à celle de mon compagnon; que lesdites femmes revinrent, et, après quelques prières dites devant le corps, prirent des chapelets, pendants, reliquaires, le bénitier et autres menues choses; que peu de jours après, mondit seigneur le duc François me fit donner le petit tableau de la chapelle de l'hostel, représentant l'annonciation de la Vierge, d'environ 4 ou 5 pieds de hauteur, et 4 de largeur, pour le mettre en l'église de Nostre Dame de Sion; que le Roy, ayant sceu la nouvelle de la mort de la duchesse, envoya incontinent deux compagnies de ses gardes en l'hostel de Lorraine, dont mondit seigneur duc François estant étonné, engagea Mademoiselle de Guise d'aller représenter au Roy que ces gardes fesoient épouvante en l'hostel et au quartier, qu'elles étoient inutiles au logis où rien ne branloit, et qu'apparemment il n'y avoit rien du service de S. M., laquelle ayant répondu qu'elle n'avoit envoyé ces gardes que pour l'honneur du corps de la trespassée et pour empêcher quelque mouvement de créanciers ou de tentateurs de saisies, elle les fit retirer, dont mondit seigneur duc François fut grandement satisfait, et en alla remercier le Roy[1].

Le prince avait sans doute voulu, par ces démarches, se faire pardonner son alliance avec les Espagnols et recueillir, en même temps que le dernier souffle de la duchesse, l'autorité dont Charles l'avait exclusivement investi par une lettre datée du 28 février 1655.

De son vivant, Nicole avait fait tous les sacrifices possibles à une

1. Liasse 107, p. 40.

femme pour mériter l'affection de Charles, elle avait même consenti, en apparence, à lui reconnaître des droits personnels sur le duché de Lorraine. Cependant, au fond de son cœur, elle cachait la pensée que le duc ne pouvait avoir d'autres prétentions que celles que lui permettait son mariage. Ce secret nous est révélé par la lettre suivante, que M. de Saint-Martin écrivit au P. Donat le 17 septembre 1659 :

Mon Révérend Père... Je suis infiniment obligé à la bonté de Son Altesse qu'au moins elle croit que le zèle de son service me porta à faire faire la déclaration de question à feue Madame (qui soit au ciel); en voicy le véritable sujet : quelque temps avant sa maladie, je fus advertis, mais de bonne part, qu'elle avoit passé quelque chose fort préjudiciable aux droits souverains de S. A., je luy en parlois assez souvent avec adresse, je n'en pus jamais tirer lumière ny éclaircissement, et comme je ne sçavois point où pouvoit estre cette pièce, je crus n'y pouvoir mieux remédier que par la déclaration que je lui fis signer et dont j'envoyay une copie à S. A.; mais puisqu'elle ne luy est pas agréable, il est fort aisé d'y remédier en retirant la minutte des mains du notaire dont je me promets bien de venir à bout, pour la garder ou pour la brusler selon qu'il plaira à S. A. de l'ordonner. Après la mort de Madame, nous nous saisismes, de l'advis de Monsieur Mengin, d'une boette de fer blanc, dans laquelle il y avoit un paquet cacheté de trois cachets des armes de Lorraine, et au-dessus estoit escrit : *Je prie celuy ou celle qui me trouvera de ne point m'ouvrir*. Monsieur Mengin dira à V. R. comme nous usasmes de ce paquet, cela ne pouvant se confier au papier ; c'estoit une protestation que Madame avoit faicte par devant le nonce de S. Sainteté, au sujet du comté de Clermont, par laquelle protestation elle prenoit la qualité de duchesse de Lorraine de son chef, et c'estoit à mon advis une très mauvaise pièce. Je supplie V. R. d'en garder le secret, et de n'en parler jamais qu'à S. A. seule. Je laisse à juger à V. R. si sur un advis que l'on m'avoit donné de si bonne part, S. A. ne m'auroit pas beaucoup blasmé si je n'avois pas tasché de remédier contre ce que Madame auroit pu avoir fait contre et au préjudice de son authorité souveraine, qui estoit notablement blessée par cette protestation...[1].

Le reste de la lettre nous fait comprendre que le duc avait du dépit de voir que cette pièce avait failli être rendue publique par la déclaration déposée entre les mains d'un notaire.

II. — *Béatrix de Cusance.*

La femme qui a joué le plus grand rôle dans la vie de Charles IV est incontestablement Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix,

1. Liasse 108, p. 22.

que des plaisants ont surnommée sa femme de campagne. Cependant, les papiers qui la concernent ne sont pas très nombreux ; il n'y a guère que des lettres relatives aux démarches faites en cour de Rome, de 1659 à 1661, pour obtenir les dispenses que l'on croyait nécessaires pour célébrer un second mariage et légitimer les enfants nés du premier, déclaré nul.

On trouve également les minutes de deux missives datées de novembre et décembre 1661, dans lesquelles le P. Donat fait à Béatrix de sévères observations à propos d'une éclatante rupture de ban dont elle venait de se rendre coupable.

La première série nous révèle une querelle de ménage où la conduite du duc semble passablement ambiguë. Mme de Cantecroix avait remué ciel et terre pour arriver à avoir raison du *non possumus* inébranlable que lui opposait le pape depuis longtemps. Voyant l'inutilité de ses efforts, elle crut en trouver la raison dans une opposition secrète de la part de Charles. M. Maréchal, agent de S. A. à Rome, accusé de négligence et de complicité, adressa au P. Donat de longs mémoires pour expliquer sa conduite. Il nous suffira de rapporter ici sa lettre du 7 février 1661, qui en est le résumé :

Monsieur et révérend Père, j'aurois raison de me plaindre de ce qu'il me faut faire des procès justificatifs, si je ne considérois avec tout le monde que M. B. a raison de chercher tous les moyens de se sauver ; elle le devoit néanmoins faire sans mon préjudice, et elle doit attribuer ses disgrâces à la mauvaise nature de l'affaire, car j'ay tousjours tasché de la servir, et vous voyez, par le contenu en ce mémoire, que je vous prie de lire à S. A., auquel j'aurois plusieurs choses à adjouster, que l'on ne peut procéder autrement que de bonne foy en une affaire si grave et si dangereuse en tous ses accidents, tant par de ça que par de là, où j'ai tousjours esté entre le marteau et l'enclume, et me suis soutenu généreusement avec une bonne foy par la divine grâce du S. Esprit que j'ay invoqué incessamment, pendant que les autres sont tombés ou ont quitté la partie ; et croyez-moi que j'ay passé quantité de mauvaises nuits et même de mauvaises années depuis vingt-cinq que l'affaire dure. Vous seriez étonné si vous aviez veu et ouy les fracas du commencement ; les emprisonnements et les offenses pires que du bouc émissaire qu'il a fallu essuyer avec résolution ; l'on a bien rappelé les canons et conciles qui parlent de ce Lothaire mentionné dans ce mémoire, et je sçay que les annalistes, continuateurs des Baronius, commencent desjà à escrire notre histoire, que quelques personnes de par de là ont voulu faire passer pour une intrigue de roman. Vous savez que l'Église ne joue pas. Enfin, je loue Dieu de ce que cette affaire est conclue comme j'espère. Je vous prie d'y travailler de vostre costé. Il faut estre bien aysé à persuader pour croire que l'on nous octroyeroit ce que nous demandions par notre mémorial. J'ay ouy dire au pape Urbain que les

papes sont obligés d'engager jusques à la thiare pour le soutien des sacrements et principalement de celuy du mariage confirmé par tant de conciles, pour le repos de la chrétienté. Je vous ay desjà escrit que le chanoine Othenin advoue librement la lettre que vous m'avez renvoyée pour la luy faire voir. Je suis, etc.[1].

Dans le billet auquel cette dernière phrase fait allusion, le chanoine Othenin certifie que M. Maréchal ne lui a jamais dit que S. A. de Lorraine n'avait pas fait tout ce qu'il pouvait pour obtenir dispense de Sa Sainteté.

Les explications fournies par Maréchal ne l'ont pas garanti d'une disgrâce; il fut sacrifié à la rancune de Béatrix, ce qui n'avança pas les affaires, car, le 25 juillet suivant, le duc trouvait le temps d'écrire à son confesseur pour lui répéter que Rome était inflexible; qu'on lui conseillait de se marier ailleurs; que c'était le seul moyen de réduire à la raison son frère et son neveu et que, cependant, il s'y est refusé, prouvant par là combien il avait le désir de « rentrer dans la famille ». « Mais, ajoute-t-il, sy Madame a tant de facilité à Rome pour obtenir cette dispense, pourquoy ne l'a-t-elle obtenue, car j'ay donné et présenté des regrets au pape... »

Malgré les bonnes raisons qu'il prétend avoir, le duc dissimule très mal son grand embarras; c'est qu'il soupçonne bien Béatrix de ne pas ignorer que, depuis son retour d'Espagne, il a déjà signé plusieurs autres contrats de mariage. Elle connaissait tellement bien la belle conduite de son époux, elle se sentait si près d'être abandonnée à jamais, qu'elle voulut reconquérir ses droits par un coup d'audace.

Pour une foule de raisons qu'il est inutile de rappeler ici, il avait été formellement interdit à Béatrix de pénétrer dans les États de Lorraine et de Bar[2]; mais, au mépris des défenses de l'Église et au grand scandale de tout le monde, elle vint à Bar, en novembre 1661, y fut reçue en souveraine, y fut logée dans la maison, dans la chambre,

1. Liasse 108, p. 69.

2. Qui ne connaît cette triste comédie de la rupture solennelle qui se fit entre Charles et Béatrix, et dont le P. Hugo nous a raconté jusqu'à la mise en scène? « Le 21 décembre 1645, les deux amants, dit-il, comparurent en présence des commissaires apostoliques et reçurent l'absolution avec l'appareil et dans la posture des excommuniés, l'un et l'autre prosternés aux pieds de leurs juges, au milieu d'une assemblée de seigneurs de la cour et de douze pères jésuites, ayant demandé pardon et conjuré la miséricorde de l'Église de le leur accorder. Ils montrèrent beaucoup de piété pendant cette cérémonie. Mais il en coûta des pleurs à l'un et à l'autre, et l'amour, ajoute le révérend auteur, ne pouvait, à moindres frais, consentir à une rupture si violente » (d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 245).

dans le lit même de Charles. Cette entreprise lui valut, de la part du P. Donat, des remontrances qui n'avaient rien d'encourageant.

Madame, lui écrit-il le 23 novembre, je ne puis rien ajouter à mes deux précédentes, sinon que ce dernier voyage à Bar et la retraite dans la chambre de S. A. met tout ici dans la dernière dérision, et sadite A. en grande peine de se sauver du blasme dont on la charge à l'occasion de toutes les allées et venues de V. A. dans ses États, dans une saison, où, pour mieux faire réussir ses prétentions et espérances, il eust esté de la dernière importance d'en estre éloignée et de laisser une dernière pitié de vos tristes aventures, dans l'âme de ceux qui ne font présentement qu'en railler. Comme je ne suis point du conseil de V. A., je souhaite ardemment que ceux qui ont l'honneur d'en estre luy inspirent fortement de bien prendre garde à toutes les conséquences de cecy et que l'affaire étant réduite à l'impossibilité, et que VV. AA. n'ayant plus à se remettre ensemble, que pourroit dire le monde, voyant faire toutes sortes de tentatives à une des parties pour se rapprocher, tandis que l'autre recule ouvertement pour tel intérest de sa propre réputation et pour ne point montrer une ame rebelle aux ordres et décrets de l'Église? Je dis cecy longuement à V. A. sur la connoissance que j'ay des choses et sur l'estonnement où est Sadite A. de ce qu'avant son départ de Bar pour Paris, vous luy avez fait un dernier adieu, et qu'à votre demande elle vous avoit envoyé des attelages pour vostre conduite en Bourgogne, et que cependant V. A. ait sy soudainement changé de résolution pour avoir apparemment quelque satisfaction de voir M. le prince, son petit-fils, mais en effet pour ruiner entièrement la bonne estime qu'on avoit tasché de faire avoir de sa sagesse, dans la résolution d'aller attendre en Bourgogne les ordres de la providence de Dieu et une dernière fin d'affaires. A cela je dois ajouter ce que Madame la duchesse d'Orléans me dit hier que, sur les clameurs de Monsieur le duc François touchant le séjour dans les États de S. A., elle luy avoit fait connoistre qu'il ne falloit pas blasmer Sadite A. de ce qu'elle ne vous en faisoit pas sortir à raison de l'amitié, du temps passé et des enfants; mais puisqu'il estoit si important que vous en sortiez, pour la réputation de Sadite A. en cour de Rome, et de France et de toute la Lorraine, il faudroit chercher d'autres moyens pour vous en faire vuider sy de vous même vous ne prenez la résolution d'en sortir. Je conjure V. A. d'y penser et de ne point attendre qu'une femme ou quelque autre force la réduise à faire, par contrainte, ce qu'elle auroit deu faire volontairement; et après cela on sera plus en liberté de parler et solliciter pour elle au sujet des autres choses qu'elle demande à Sadite A., laquelle estant d'ailleurs preste à retourner à Bar, il ne faudroit pas qu'elle y vit seulement votre ombre, ny aucune marque que vous y ayiez esté. V. A. estimera bien ma franchise si elle me croit telle que je suis. Fr. Donat de Nancy[1].

1. Liasse 107, p. 20.

Il n'est pas nécessaire de dire que les lettres du Père tiercelin étaient sinon dictées, du moins inspirées par le duc, chez qui les folles amours avaient encore laissé une place pour les sentiments d'humanité; dans une autre missive, le sévère confesseur dit à la pauvre abandonnée :

S. A. (Charles) m'a commandé d'escrire à V. A. que pour ce qui est de MM. les enfants elle veut qu'ils ayent toujours les respects tout grands et une obéissance ponctuelle à toutes les volontés de V. A. et qu'elle n'entend pas qu'elle leur abandonne ses biens pendant sa vie, ne pouvant pas même souffrir qu'on luy en fasse la moindre proposition. Ensuite Sadite A. m'a encore commandé d'escrire à V. A. qu'elle luy fasse sçavoir une fois pour toutes ce qu'elle désire qu'elle fasse pour sa subsistence ou en quelle manière elle veut son entretien et à peu près combien il lui faudroit par mois ou par quartier ou par année, et qu'elle mettra tout le meilleur ordre qu'elle pourra pour luy en faire avoir une satisfaction assurée, se sentant trop obligée à cet accessoire, puisqu'elle reconnoit de l'impossibilité de revenir au principal. Je presseray cette affaire de ma part autant qu'il me sera possible et qu'il plaira à V. A. que j'en mesle[1]...

En termes plus clairs, la princesse de Cantecroix était appelée à faire valoir ses droits à la retraite.

III. — *Mademoiselle de Nemours.*

La question du mariage du prince Charles a été des plus compliquées. Le duc, dit M. d'Haussonville, opposé à toutes les alliances qui s'offraient pour son neveu avec quelque chance de succès, était tout de feu pour celles dont il ne redoutait point la réussite. Cependant, l'affaire faillit s'arranger avec Mlle de Nemours[2]; mais Charles IV, qui, pour la première fois peut-être, aurait consenti à accéder aux désirs de Louis XIV, ne put triompher de la vive opposition qu'il rencontra chez les siens, surtout de la part de sa sœur Marguerite, duchesse d'Orléans, et de sa cousine Marie[3], connue sous le nom de Mlle de Guise. « Pour Mademoiselle de Nemours, écrit-il un jour, je m'estonne qu'elle vous ayt proposé M. de Guise pour s'y entremettre, parceque je sçay bien qu'elle n'a pas creu qu'elle y eust inclination ;

1. Liasse 107, p. 21.

2. L'une des deux filles de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, et d'Élisabeth de Vendôme.

3. Mlle de Guise, née le 15 août 1615, est morte le 3 mars 1688. Elle était fille de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse.

aussi je soupçonne qu'elle-même ne désire pas conclure. Pour moy, je ne puis aisément recommencer d'en faire parler, ayant eu une méchante réponse des ministres... » Et, ailleurs, il va jusqu'à surmonter cette répugnance et essayer de reprendre les négociations interrompues : « Sy vous avez occasion, dit-il à son confesseur, de voir s'il y auroit moyen de finir l'affaire de Mademoiselle de Nemours, et que la cour y consentît, taschez de le découvrir et m'en adviser... » Mais ce que femme veut, Dieu le veut.

Mlle de Guise ne ménageait pas ses lettres. Le P. Donat en recevait plusieurs par mois ; elles étaient toutes plus pressantes les unes que les autres. Nous nous contenterons de reproduire la suivante, qui semble résumer toutes les raisons qu'elle avait à opposer à ce mariage :

Les comédies d'aujourd'hui et de ces jours passés auront une suite plus funeste pour la personne de S. A. et de sa maison que celle dont Madame de Chevreuse l'avoit menacée. Je le laisseray dans son aveuglement, abandonné à tout ce qui veut sa ruine, puisque l'on ne tire aucun fruit de tous les soins que l'on prend pour luy que d'en estre traité comme si on estoit ses plus grands ennemis ; fourbé, trompé, et s'il y a quelque chose de pis, c'est ce que l'on en doit attendre ; il décide sur l'intérest de quelques fripons du sort d'une maison qui a esté si illustre dans le monde et avec tant d'avantage ; elle en est décheue par le peu de mérite de ceux qui la devoient soutenir ; qui au lieu d'une application si importante se sont amusés à des bassesses indignes de leur naissance. Il faut que vous souffriez, mon Révérend Père, qu'encore une fois je vous ouvre mon cœur et vous dise une partie de mes sentiments et des choses qui se sont débitées en cour et ensuite dans les autres lieux : l'on tourne en ridicule les apparences que S. A. donne du contraire de ce qu'il veut faire ; l'on se moque de sa foiblesse, qui n'ose dire un oui ou un non de ce qu'il veut ou de ce qu'il ne veut pas ; l'on l'intimide avec ce qui n'espouvanteroit pas une simple femme ; et l'on dit que ses valets, parce qu'ils y trouvent leur compte, luy font faire un mariage honteux sans que son neveu luy sache gré de luy donner ses estats, ni que la famille dans laquelle il entre par cette alliance veuille avoir aucune considération pour luy, à coups de bâtons, à belles menaces, et sans qu'il en puisse jamais fixer nul mérite, comme du service des Espagnols, pour lesquels il a fait la guerre trente ans. Voilà, mot pour mot, l'évangile du jour ; peut-être a-t-il esté proclamé à haute voix dans vostre cour, car on sçait par où il faut prendre S. A. Ce n'est point aux soumissions ni déférences qu'il se rend ; luy faire peur, l'intimider, le voilà en bel estat. Jugez, après cela, si je ne suis pas bien fondée à faire retraite ; mais ce qui me touche jusque dans le fonds de l'âme, c'est que je sçais, à n'en pouvoir douter, que Mademoiselle[1], je

1. Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, la fille aînée de Gaston

n'entends pas une de ses nièces, je dis l'aisnée, l'auroit voulu et se seroit rendue à l'épouser, et qu'il auroit eu le choix de la prendre pour luy ou de la donner à son neveu. Je le sçais, encore une fois, très asseurément. Mais, M. R. P., comme je ne hazarde pas les secrets qui me sont confiés, c'est sur votre conscience et dans l'estime que j'ai de votre vertu que je vous confie celuy-ci. Je n'en diray jamais rien à S. A.; je le fuiray à l'avenir autant que je l'ay cherché, et je ne m'envelopperay point dans le mépris que sa conduite luy attire.

Je vous dis encore pour la troisième fois que si S. A. fust partie, qu'elle eut rompu le mariage de Mademoiselle de Nemours, qu'il auroit eu le choix de prendre Mademoiselle, celle qui est ma nièce et qui n'est pas la sienne, ou de la donner à son neveu. Jugez, M. P., de mes sentiments contre luy. Je ne luy en ay rien dit et ne luy en diray jamais rien, il est trop léger et trop infidèle pour les choses que l'on luy confie. Je ne puis m'empescher de vous dire encore que s'il vouloit résister au roy et à la reine mère, avec respect, mais fortement, il répareroit encore, et les choses ne seroient point hors d'état de luy donner satisfaction. Mademoiselle se fie plus en moy présentement qu'il ne croit[1].

La duchesse d'Orléans, dans un style plus bref et aussi peu correct, montrait une ardeur plus grande, si c'est possible, à combattre les projets du roi relativement à cette maison.

Je crois, écrit-elle toujours au même, que vous avez receu ma lettre; celle-cy est pour vous prier de dire à S. A. que je crois estre obligée de luy faire savoir comme le père de Mademoiselle de Nemours tomboit du mal caduc et l'oncle, à ce que j'ay ouy dire, le doubte de ces maux n'est pas plaisant pour mettre dans une maison ; je vous prie de dire à S. A. qu'il n'en parle pas, à qui que ce soit, mais qu'il se serve de l'advis; et vous, M. R. P., je vous prie de mesme de n'en parler à qui que ce soit, car je ne dis ces choses que par ce que je suis obligée de l'en avertir[2].

d'Orléans. Cette proposition ne semble pas avoir souri à Charles, car il écrit quelque part : « Je suis toujours dans l'opinion que l'on ne veut pas de nous et que, si le neveu ou l'oncle se veulent marier, il faut qu'ils cherchent ailleurs des femmes ; pour l'oncle, il est trop vieux pour une belle et jeune...; » et dans une autre lettre : « Pour l'avis que l'on me donne de demander au roi l'une des deux sœurs, cela n'est pas faisable, puisque je suis certain que la plus vieille ne veut qu'un jeune, me l'ayant dit, et, pour la plus jeune, lui (le roi) a jeté son choix sur un autre ; vous savez bien que l'on en traite ; ainsi ce ne seroit que faire du bruit sans autre fruit que sujet de raillerie... » Quoi qu'il en soit, la lettre de Mlle de Guise confirme ce qu'a dit M. d'Haussonville, t. III, p. 118, en note.

1. Liasse 109, p. 140.
2. Liasse 108, p. 98.

IV. — *Marie Mancini.*

Mazarin le prenait peut-être d'un peu haut, lorsque, le 4 juillet 1660, il écrivait au duc de Lorraine combien il était surpris de le voir « déclarer ses affections » à sa nièce, Marie Mancini. Loin de trouver surprenantes les avances de Charles IV, le cardinal les avait, tout d'abord, bien accueillies, ou plutôt c'est lui qui les avait suscitées. L'indignation qu'il étale lorsqu'il dit au duc : « Je vous avoue que j'ai été en quelque façon mortifié de voir qu'on m'avoit cru capable de songer seulement de procurer le moindre avantage à mes nièces aux dépens du roi et de l'État..., » cette indignation n'est qu'apparente, et ce n'est qu'à regret qu'il ajoute : « V. A. trouvera bon de ne pas presser davantage... » Dix mois avant le jour où ce refus avait été formulé, c'est-à-dire à une époque où le cardinal espérait que le duc n'élèverait pas ses prétentions jusqu'à revendiquer le duché de Bar, un des envoyés de Lorraine à Paris, M. de Saint-Martin, dont le témoignage a été souvent invoqué par les historiens les plus sérieux, écrivait la lettre suivante :

A Paris, ce 14 septembre 1659.

Ce matin Monsieur Brumant m'est venu trouver de la part de celuy que vous sçavez pour me donner advis qu'il est adverty de très bonne part, et jusques à tenir la chose pour certaine que si S. A. veut espouser une des nièces de Monsieur le cardinal, elle aura tout le contentement qu'elle peut désirer pour le gros de ses affaires, et qu'en cas qu'elle ne soit point d'humeur à cela, la mesme chose se fera pourveu qu'elle en fasse espouser une par Monsieur le prince Charles et qu'elle le déclare son successeur, et que si S. A. ne veut faire ny l'un ny l'autre on ne laissera pas de faire le mariage du prince Charles avec une nièce, à l'instance qu'en fait Monsieur le duc François, mais qu'en ce cas S. A. se trouvera fort éloignée de son compte, voilà, presque mot pour mot, ce que porte l'advis ; vous aurez soin, s'il vous plaist, de le faire passer promptement et seurement à S. A., elle y fera telle considération qu'il luy plaira, et après que Monsieur de Guise aura parlé pour l'affaire pour laquelle il s'en va par delà, s'il y a là la moindre apparence de faire sçavoir quelque chose à S. A. par un exprès, cet advis me semble assez important pour vous obliger à prendre cette commission pour luy aller porter vous mesme, sous prétexte que vous allez faire sçavoir à S. A. la response qu'aura eue Monsieur de Guise ; vous verrez avec luy, sans vous trop ouvrir, s'il est bon d'en faire quelque ouverture à Monsieur le cardinal, sans y engager S. A. en façon quelconque. J'auray toujours l'œil au guet icy, et vous donneray advis de tout ce que j'apprendray pour en rendre compte au maistre. Je vous prie de rechef de vous sou-

venir de l'instante prière que je vous ay faite de luy embrasser les genoux douze fois de la part de votre très obéissant serviteur. Saint-Martin[1].

A cette époque, d'ailleurs, le cardinal aimait à répéter aux familiers de Charles combien il l'avait en haute estime. Des compliments flatteurs savamment adressés ne devaient pas manquer de produire leur effet. Le P. Donat, dans une lettre datée de Mirecourt, du 3 juin 1663, cherchant à prouver que le roi aurait plus d'intérêt à traiter le duc en ami plutôt qu'en ennemi, rappelle un entretien qu'il avait eu au moment du traité des Pyrénées : « J'en puis bien parler de la sorte, dit-il, puisque feu M. le cardinal Mazarin me dit ces mêmes termes à Bayonne, et qu'il avoit conseillé Sad. Majesté de le traiter ainsi, m'adjoustant en outre qu'il estoit prince de haut étage et qu'il y en avoit peu de vivants dans le monde qui fussent de sa force... »

V. — *Marianne Saint-Remy.*

Pour calmer sa douleur de n'avoir pu épouser Marianne Pajot, Charles IV s'était amouraché d'une autre Marianne, la fille de Saint-Remy, premier maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans. « La duchesse, dit le marquis de Beauvau[2], apprenant la naissance de cette nouvelle passion, et que toute cette pratique s'ourdissoit secrètement dans son propre palais, au quartier d'une demoiselle nommée La Haie, femme de son apothicaire[3] et l'agente ordinaire des amours du duc, pour en arrêter le cours, fit arrêter cette agente avec la demoiselle de Saint-Remy et les fit enfermer dans une chambre sous bonne garde. »

Charles ne fut pas rebuté pour si peu ; il se mit en mesure d'assiéger le palais de sa sœur pour en enlever les prisonnières : « Un suisse, dit le chroniqueur[4], lui voyant faire quelque effort pour enfoncer une des portes, lui poussa brutalement un coup de hallebarde dont il fut un peu blessé. » Cet accident, dont la plupart des historiens ont négligé de parler, prit tout à coup les proportions d'un drame ; le duc

1. Liasse 108, p. 23.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles IV.* Cologne, 1689, t. I, page 228.

3. Décidément, le duc semblait vouloir donner raison au roi, qui lui avait dit que, s'il avait épousé Marianne Pajot, la fille d'un apothicaire, il lui aurait fallu ajouter une seringue à ses armes. La réponse du prince à cette boutade est assez connue : « J'y aurois mis trois fleurs de lys au bout, et cela eût parfaitement ressemblé au sceptre de V. M. »

4. Beauvau, *l. c.*

cria à l'assassinat et ne craignit pas d'en accuser sa sœur ; c'est pour se justifier que celle-ci écrivit la lettre suivante[1] au P. Donat :

L'histoire de l'assassinat en question vous sera racontée au vray par le porteur de celle-cy, et comme quoy il n'y a rien de plus faux que ce qu'on en dit ; et que néanmoins sur les seules plaintes de mon frère, quoyque sans fondement, mais seulement par respect et parce qu'il se plaignoit, je lui envoyai le mareschal d'Estampes avec mes suisses pour luy faire toute satisfaction. Que s'étant plaint encore du comte de Langeron, ce comte luy fist luy-même toutes les protestations qu'on pouvoit souhaiter d'un coupable, quoy qu'il fust innocent. Voilà mon procédé effectif.

Mon frère a dit icy cent fois ce que vous m'escrivez qu'il dit en Lorraine ; mais cela n'a fait aucune impression, et personne de deçà ne l'a creu, le contraire estant manifeste et sans contredit.

Je ne m'estonne pas qu'un peuple croye légèrement et surtout sur le narré de son souverain ; mais ce qui me surprend, c'est qu'y ayant près de sa personne et ailleurs des gens qui sçavent la vérité, ils n'osent rien dire, et que ceux qui sont sages raisonnent si peu sur ma conduite et passent jusques à juger que je sois capable de souffrir un assassinat sur mon propre frère et dans ma maison. Par la miséricorde de Dieu, je n'en suis pas là, et vous le sçavez assez, et il n'y a personne au monde qui me connoisse qui puisse former de moi ce jugement là, à moins que d'extravaguer.

Le sujet de l'arrest de la fille de Saint-Remy a esté l'affront que me faisoit un de mes officiers dans ma maison, et ses paroles insolentes, et que j'ay creu qu'il estoit honteux de donner à mes filles une tante de cette qualité-là, et à ma maison une duchesse de mesme, et dont les suites seroient funestes à tout l'Estat et à des millions d'âmes. Jugez si ces raisons-là ne sont pas bonnes.

Maintenant que j'aye fait tout le pis que j'ay pu en haine de mon frère, les preuves que vous en apportez sont :

La première que je l'ay pressé de prendre un parti bas et vilain, pour le rendre méprisable.

La deuxième que je traite la femme de La Haye comme criminelle, et que je l'ay fait menacer d'estrivières, et tout cela contre la promesse faite à mon frère mesme de la mettre en liberté.

La troisième que je souffre que le P. Demangeon et Joly disent mille ordures de mon frère en ma présence.

Pour réponse, je n'ay qu'à vous dire : à la première, que mon frère sçait très bien que je luy ay dit plusieurs fois que je ne l'empescherois jamais de se marier, et qu'au lieu de Marianne ou de Saint-Rémy, il

1. Cette lettre n'est pas un autographe de la duchesse, mais elle n'en est pas moins authentique, car le P. Donat y a mis cette note de sa main : « Lettre de Mad. la duchesse douairière d'Orléans. »

estoit de l'honneur de la maison et du repos de sa conscience de prendre plustost une princesse, et de ces paroles-là que je luy ay répétées souvent, j'ay des témoins irréprochables. Il est vray que je luy ay dit qu'en cas qu'absolument il ne voulust point de princesse, il seroit mieux qu'il prist Marianne que Saint-Remy, à raison des conséquences et pour le bien de la maison, mais non autrement, car chacun sçait jusques à quel point j'ay toujours eu et témoigné de l'horreur des alliances basses et indignes de notre nom. Et je suis certaine que mon frère ne sauroit maintenir le contraire. Or, je laisse à juger si traiter avec luy de cette manière-là, c'est le rendre méprisable, et si ce n'est pas plutost la passion qu'il a témoignée si hautement en face de toute la cour et de tout le royaume pour ces deux mariages-là.

A la deuxième, outre les raisons que l'on sçait pourquoy j'ay fait arrester la femme de La Haye, sont ses intrigues en Savoye à mon préjudice et ailleurs contre sa parolle donnée, et qu'elle suit aveuglément ses humeurs et cent autres choses que vous sçavez ; et la raison principalle pourquoy je l'ay retenue si longtemps est la juste crainte que j'ay eue qu'elle ne donnast de pernicieuses impressions à ma fille de Toscane, et avec quel danger et quelle peine pour moy. Mais de la menacer d'estrivières, cela n'est jamais seulement entré dans ma pensée ; ni je n'ay jamais rien promis à mon frère pour sa liberté, car jamais il ne m'en a fait parler, bien moins luy ay-je promis par escrit. Et de ce que je dis, Salin en peut estre témoin, qui est celuy que l'on a employé quand il s'agit de promettre pour la Saint-Remy. Mais je vous prie, considérez bien tout cecy, qui est la pure vérité, et voyez avec quelle injustice on me traicte.

A la troisième du P. Demangeon et de Joly, je suis obligée de donner ce témoignage à la vérité, qui est que jamais ils n'ont parlé mal à propos, ni ne m'ont porté à rien de contraire au service de mon frère, et cela est vray, et ce qu'on vous en a escrit, une calomnie évidente. Pour le P. Demangeon, je sçay qu'il n'a rien écrit[1] en Espagne qu'avec bonne intention et que par mes ordres, et non les choses que mon frère

1. La duchesse fait sans doute allusion à l'écrit qui a si fortement indigné M. de Saint-Martin, et à propos duquel il écrivait au P. Donat, le 1er octobre 1659 : « ... La pièce que le P. Demengeon a fait à S. A. est si détestable que V. R. fera bien, à mon advis, de laisser démesler la fusée à celuy qui l'a emboulée, et, quand je la considère dans toutes ses circonstances et que je trouve qu'outre la révélation de confession, elle attente criminellement à la mémoire de feu S. A. monseigneur le duc et à la chère personne de S. A., je conclus que ce Père ne s'en peut justifier qu'en se faisant déclarer fou passé. Voilà un beau manifeste que les Espagnols ont entre les mains, et il ne faut pas douter que cette lettre ne se lise un jour dans l'histoire et dans les annales de Baronius, et, s'il plaist à S. A. de me laisser faire, je pousseray ce Père si avant que la postérité en parlera à jamais ; le maistre me fait la grâce de m'en escrire en gros, et M. Labbé la faveur de m'en dire le détail. Je n'ay pu m'empescher d'en descharger mon cœur à V. R. » (L. 108, p. 31.)

luy reproche, car j'ay les copies de ses lettres et je sçay bien ce qui y est. Et d'ailleurs il est impossible de sçavoir ni qu'on ait escrit en Lorraine, ce qu'il me dit, ne luy parlant jamais qu'en particulier, et à vous dire franchement les choses comme elles sont, bien loin d'en user comme on l'accuse, il m'a souvent sollicitée de mettre en liberté et Saint-Remy et La Haye, et jamais à rien que pour le bien de mon frère et de la maison, et vous m'obligerez sensiblement d'agir désormais à son esgard auprès de mon frère sur ces principes-là, et non d'avoir opposition audit Père comme il semble que vous ayiez par vos lettres, car asseurément on luy fait tort, et il sert en homme de bien et avec une fidélité sans reproche. Quant est de Joly, vous la connoissez assez et à quel point elle est attachée à ses princes, et elle ne manquera pas de vous en escrire. Mais cependant j'ay de la peine à souffrir qu'on traite indignement des personnes innocentes qui servent mon frère au point que je sçay, et qu'on ne donne rien qu'au soupçon et à la passion.

Au reste, depuis le départ de mon frère, j'ay fait moy-mesme la première les avances pour l'adoucir, je ne me suis nullement plainte de tout ce qu'il a dit et fait contre moy icy et ailleurs ; je luy ay écrit plusieurs fois, je me suis offerte à poursuivre et soutenir ses intérêts à la cour dans les conjonctures qui se sont présentées favorables ; j'ay traité La Haye avec le plus de douceur qu'il m'a esté possible, jusques à la nourrir de ma table, luy laisser son mary, ses enfants, sa servante, et n'avoir point d'égard à tant de paroles mal dites et à des advis qu'on m'a donnés des intrigues qu'elle continue.

Si tout cela ne sert de rien et que mon frère ne considère que soy-mesme, et nullement mon honneur ni mes intérêts, je ne laisseray pas de le traiter toujours en bonne sœur. Quand il y aura plus meurement pensé, j'espère qu'il en usera avec plus de justice et qu'il ne souffrira pas qu'on deschire ma réputation, y ayant si peu de sujet.

Après cette lettre, dictée et écrite, j'ay résolu de sortir les prisonniers, et le porteur de celle-cy vous en dira le destail[1].

VI. — *Isabelle de Ludre.*

Les nombreux projets de mariage de Charles IV n'ont jamais été pris au sérieux par sa propre famille, mais il n'en était pas de même pour les parents des demoiselles dont il se disait épris. Presque toujours, le duc était accueilli avec empressement, et souvent même on cherchait, pour l'enchaîner, des liens plus sérieux que ceux de l'amour. La lettre suivante[2] peut faire faire bien des réflexions sur

1. Liasse 109, p. 143.

2. Lettre de M. Caillier, vicaire général de Toul, au P. Donat, 16 février 1663. Quelques jours plus tard, le même écrivait au même : « Nous aurons icy monseigneur de Toul, votre bon amy, le mardy de la semaine sainte, pour demeurer désormais fixé dans son évesché et ne plus retourner à Paris... »

ce chapitre ; elle nous prouve en même temps que son auteur, M. Caillier, grand vicaire de Toul, ignorait les relations du duc avec Isabelle de Ludre, ainsi que le degré de parenté qu'il pouvait y avoir entre cette dernière et la maison Des Salles de Rorté. On croirait lire une page de roman :

Voicy, mon R. P., une autre affaire que j'estime très importante et qui me touche de quelque sorte en mon particulier, que j'ay creu devoir secretement et sérieusement communiquer à V. R. tant à cause du rang qu'elle tient près de S. A. S. qu'à cause de vos hautes vertus et de quelque amitié que (comme j'ai tousjours creu) vous me faites l'honneur d'avoir pour moy, qui vous confie ce que j'ai à dire à V. R. afin que par votre prudence ordinaire vous vous employiez à détourner et empescher les maux qui pourroient, sans votre remède, naitre d'un malheureux et très pernicieux principe.

Hier matin, environ les sept heures, un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, du couvent de Toul, nommé le P. de Roltay (Rorté), me vint trouver étant incommodé dans mon lict, me demanda quelque temps d'audience pour me proposer, disoit-il, une grande affaire de conscience. Je me rendis donc attentif autant que je peus à un discours assez long qu'il me fit, disant que deux personnes demeurant à Toul depuis quelques années en réputation d'estre mariées par ensemble s'estoient découvertes à luy en confession et soubz le secret de ce sacrement luy auroient dit qu'ils ne sont pas mariés, qu'ils veulent sortir de leur illégitime cohabitation, se marier ensemblement pour éviter le péché et se mettre dans la voye du salut, pourveu que ce soit par devant quelque prestre ou vicaire à qui ils ne fussent pas connus, de peur d'être scandaleux. Que pour contribuer à une œuvre si sainte, il me prioit tres instamment de leur permettre d'exposer par devant le premier prestre venu, sans aucune proclamation de bans. Je résistay à cela fortement d'abord, disant que je debvois connoistre les parties pour pouvoir leur donner telle dispense ou permission, il réplique qu'il ne peut pas et ne doibt me les faire connoistre sans violer le secret de la confession, qui doibt estre inviolable, parce, dit-il, qu'il n'a sceu la conduite de ces gens-là que dans la confession, et qu'au reste, si je leur refusois cette grâce, ils étoient en péril évident de leur damnation par leur continuation dans leur désordre.

Enfin, M. R. P., je fus tellement trompé par toutes les remontrances de ce religieux, qu'il avoit sceu si adroitement colorer des apparences d'une véritable piété, et par les pressants désirs de contribuer à la bonne vie et au salut de ces deux prétendues personnes, que me confiant à luy, comme j'aurois pu faire à mon bon ange, je luy fis délivrer une dispense ou permission d'espouser par devant le premier prestre approuvé, sur ce requis, ces deux prétendues personnes (de qui les noms n'étoient qu'en blanc). Environ trois heures après cette délivrance, l'un de mes amis me vint voir à cause de mon indisposi-

tion, et, entre autres choses, me dit qu'il venoit de voir monter en un carosse, attelé de quatre beaux chevaux blancs, Madame de Rorté avec le P. de Rorté son fils, qui sembloient être pressés pour affaires importantes, et que le bruit couroit qu'ils alloient marier une niepce dudit P. de Rorté avec quelque seigneur de très grande et illustre extraction, allié ou parent des princes sérénissimes de Lorraine. On ne m'eust pas plustost dit ces choses que je demeuray dans une appréhension comme lethargique que ce ne fust pour ce mariage que ce religieux m'avoit surpris, et à l'heure mesme, quoique malade, je me transportay dans son couvent et là, j'appris de ses supérieurs ce qui me confirma grandement dans ma crainte ; ils me dirent que led. P. alloit accompagner sa sœur jusques à Richarmesnil, que delà ils debvoient aller au Pont-à-Mousson pour affaire importante concernant une sienne niepce. Je me plaignis à eux de ce qui s'étoit passé le matin entre luy et moy. Cela les obligea à lui escrire avec commandement exprès de retourner, à peine d'estre déclaré fugitif et rebelle, et de rapporter la dispense à luy délivrée à peine d'estre puni selon leur règle. J'envoyay quelques heures après un appariteur avec bon procès-verbal et une formelle revocation de lad. dispense qui fut signifiée premièrement au S. curé de Richarmesnil que l'on dit estre le curé de sad. niepce, et ensuite aud. P. de Rorté, dans leur couvent de Nancy, lequel n'a pas voulu rendre cette dispense, alléguant l'avoir délivrée à Toul à ceux pour qui il m'avoit prié ; ce qui est pourtant très faux, soubs respect, parce que j'appris du gouverneur de Toul, qu'ayant fait avec moi et le greffier ce qu'il avoit à faire, il est monté en carosse sans s'arrêter nulle part, on m'y asseura de plus que depuis quelque temps, ce père avoit tant de vanité que de croire que bientôt il seroit allié à la sérénissime maison de Lorraine. Tout cela, M. R. P., joint au refus qu'il a fait de rendre icy estant depuis peu de temps de retour de Nancy lad. dispense, me confirme dans ma croyance, et ne me laisse aucun doubte qu'il n'en veuille abuser et ainsi rendre quelque mariage nul à cause de ma susd. revocation faite à sa propre personne, et à cause de la facilité qu'il y aura insérer, en remplissant les blancs d'icelle dispense de noms qu'il m'a cachés. M. R. P., je m'en plains à votre très chère et très digne personne, qui seule peut plus et mieux que personne du monde prévenir et empescher les mauvais et scandaleux effets que pourroit produire une telle surprise. Je vous supplie donc et vous conjure, M. R. P., de tascher de faire en sorte par tous les moyens possibles que Madame de Rorté, laquelle sans doubte a receu de son fils cette dispense, vous la mette entre les mains en luy faisant voir l'importance de ce fait, la nullité et grande malédiction d'un mariage qui seroit fait ensuite. Et mesme, si, pour empescher un tel malheur, V. R. juge à propos d'en parler à S. A. S., obligez moy de l'en entretenir et de faire en sorte (estant ce que vous avez l'honneur d'estre près de sa personne) qu'elle empesche par son autorité souveraine et par sa piété qu'aucune personne alliée à sa maison sérénissime ne contracte mariage avec une dis-

pense faulse et de nulle valeur, qui terniroit à jamais et rempliroit de malheurs une union si contraire aux saints canons. C'est, M. R. P., ce que j'ay à écrire, demander et espérer de votre zèle prudent et charitable. Outre ce bien public que vous procurerez à l'église de Dieu, vous causerez un grand repos à mon esprit qui est oultré de très sensibles douleurs depuis ce trop de confiance et de crédulité que j'ay eu à un religieux à qui j'aurois confié mon propre salut.

Pardonnez, mon bon P., à ma prolixité; votre charité, votre patience est avec celle de l'apostre, de qui vous imitez la vie et faictes les actions, et ma reconnoissance en demeurera éternelle dans mon cœur, aussi bien que la passion d'être à tout jamais[1]...

Au reçu de cette lettre, le P. Donat crut reconnaître des menées secrètes de la princesse de Cantecroix; c'est du moins ce qu'il répond au grand vicaire, sans toutefois lui révéler les noms, qu'il savait bien, des deux amants dont avait parlé le P. de Rorté. Les explications que donne le confesseur de Charles IV nous permettent de constater les progrès qu'il avait faits dans la science diplomatique; il avait acquis à merveille le talent de tourner autour de la question et de parler sans rien compromettre.

De Mirecourt, le 20 février 1663.

Monsieur, la confiance de votre lettre ne s'estant pas terminée en moy seul, je l'ay deu jetter dans l'âme de S. A. S. Laquelle, peu après le commencement du rapport de l'affaire, l'a voulu interrompre pour me dire qu'assurément tout ce narré n'estoit qu'une suite de certain acte d'opposition, que Madame Béatrice vous a envoyé depuis quelques jours, pour la signifier à Sad. A. en cas qu'elle viendroit à épouser une autre femme qu'elle, dans l'étendue et ressort de voste juridiction, lad. opposition estant fondée et formée sur une déclaration de Monsieur l'official de Besançon, portante que sad. A. estoit le véritable mari de Mad. Dame Béatrice...

Pendant deux grandes pages, l'auteur de la missive démontre que l'opposition que Béatrix venait de faire au mariage de Charles avec Isabelle de Ludre ne pouvait être fondée sur aucune raison valable; après quoi seulement, il aborde le fait qui tenait tant au cœur de M. Caillier :

... Pour ce qui est de l'action du P. de Rorté, S. A. S. m'a dit qu'elle n'en a point du tout ouï parler, et que c'est à luy seul ou à ses supérieurs qu'il en faut demander raison, n'ayant d'ailleurs rien à dire sur une chose qui lui est inconnue et qui est uniquement du ressort spirituel; et, pour mon particulier, vous pouvez croire, Monsieur, que je ne dois point parler de cette affaire à Madame de Rorté, tant à cause que

1. Liasse 109, p. 55.

je n'ay aucune habitude ny accès ordinaire auprès d'elle, et que d'ailleurs estant incertain que son fils luy ayt remis la pièce que vous répétez, elle demeureroit surprise et confuse, jusqu'à ne me donner que des réponses ambiguës et de nul effet, qu'à raison qu'estant à Sad. A. S. ce que je luy suis, je ne pourrois m'employer à cette recherche sans faire un esclat dangereux qui ne sera pas causé par l'entremise de quelque sage ecclésiastique, lequel n'auroit pas l'engagement que j'ay. Je vous conjure donc, Monsieur, de me vouloir ordonner toutes choses de ma portée et de mon pouvoir, afin que je vous fasse paroître avec quelle passion je voudrois servir aux intérests de l'Église, et comme je vous suis, etc... Donat[1].

En rapprochant ces faits de l'énergique opposition qu'Isabelle de Ludre fit au mariage de Charles avec Mlle d'Apremont, n'y aurait-il pas lieu de soupçonner que le curé de Richardménil, usant de la fameuse dispense, aurait fait plus que de fiancer les deux amants ?

Charles se montrait bon prince pour les familles où il était accueilli. Mme d'Anglure, dame doyenne de Remiremont, faisait des difficultés pour recevoir dans son abbaye Mlle Henriette de Ludre, la sœur d'Isabelle ; le duc sut bien user de toute son autorité pour vaincre cette résistance. Comme toujours, c'est le P. Donat qui servit d'intermédiaire.

Madame, écrit-il, le 11 décembre 1662, j'ay parlé à S. A. de ce que vous avez bien voulu me recommander. Elle m'a dit qu'elle n'est pas d'humeur à combattre les droits d'Église, mais que si des gentilshommes d'honneur et de probité jurent quelques dames du pays, et qu'à votre refus de les recevoir en votre église, elles s'adressent à elle ou à sa Cour souveraine pour avoir justice, l'une ou l'autre sera obligée de le faire après parties ouyes ; et on m'a adjousté qu'à l'égard de Mademoiselle de Ludre, à moins que vous requeriez plus des filles du pays que de celles qui sont étrangères, et que vous y vouliez faire naistre plus de difficultés et apporter plus de cérémonies que pour plusieurs autres qui ont esté recues en votre compagnie, vous n'en pouvez ny devez rejeter celle-cy puisque sa propre sœur a esté jurée dans les formes et légitimement admise en une église qui use de pareilles coustumes que la vostre. Je salue en très humble respect, Mesdames[2]...

VII. — *Mademoiselle de Chastillon.*

La réputation de haute galanterie de notre Don Juan lorrain lui avait attiré toutes les propositions dont les biographes nous ont laissé la liste. Il en est cependant qui ne sont mentionnées nulle part, entre

1. Liasse 109, p. 54.
2. Liasse 107, p. 23. — Le mot *jurer* signifie ici patronner.

autres celle que nous a révélée la lettre de Mlle de Guise. Nous avons remarqué que, plusieurs fois, lorsqu'on suggérait une nouvelle candidature, on avait soin d'ajouter que l'on accepterait également le neveu ou le fils. Mais, si Mlle de Guise avait en grande estime l'enfant de Béatrix de Cusance, Mlle de Montpensier semble avoir eu pour lui des vues moins élevées. Le P. Donat lui répondait à ce sujet la lettre suivante :

De Nancy, le 15 juillet 1668.

Mademoiselle, si V. A. R. voit ici les traits d'une plume inconnue, elle les croira, s'il luy plaist, de celuy qu'elle a bien voulu estre participant de l'un de ses desseins à l'égard de Mademoiselle de Chastillon[1]. J'applaudis à ses grâces et mérites, puisque V. A. R. les déclare incomparables, et qu'on ne peut errer sur le jugement qu'elle fait des choses de ce monde. Mais delà je suis chargé d'un déplaisir sensible de ne pouvoir servir à cette affaire que par la garde d'un secret qu'elle y désire, puisque ma profession et la bonne morale ne me permettent pas de me jeter à de tels employs. Et je m'assure que V. A. R., qui sait bien par sa philosophie que chaque globe doit demeurer en sa sphère, et, par son christianisme, que les choses vouées à Dieu doivent demeurer en leur entier, voudra bien approuver que je me réduise au seul point de faire mes humbles prières à Dieu pour que les bonnes intentions de V. A. R. soient exécutées. Il est vray que, s'il s'agissoit de rendre quelque grand État heureux par l'alliance de V. A. R., et qu'une grâce extraordinaire de Dieu m'eust donné le pouvoir d'y servir en quelque chose, je passerois par dessus toutes loix, puisqu'il s'agiroit du salut et de la félicité de tant d'âmes; et c'est un malheur à la terre que cela ne soit arrivé. Et quant à l'égalité des maisons, extraordinairement mal imaginée par Mad. de V., elle ressemble à celle du moucheron à l'aigle; et tant de filles royales qui sont venues loger sous le toict de celle-cy, depuis neuf ou dix siècles auroient esté sacrifiées aux maximes d'une politique ruineuse, si on avoit seulement pensé de luy faire souffrir la comparaison de l'autre. Après cecy, je ne puis manquer de faire sçavoir à V. A. R. qu'aussitost mon retour à Paris, S. A. m'a demandé fort curieusement, et de sa belle façon, des nouvelles de sa santé, avec de grands témoignages qu'elle la luy souhaite heureuse, longue et abondante en grâce. J'ay fait les responses telles que V. A. R. pouvoit attendre de mon bon zèle, etc.[2]...

Nous arrêterons ici ces extraits. On pourrait trouver encore, dans les papiers du Père Donat, plus d'un curieux détail qui compléterait le beau livre de M. d'Haussonville sur la réunion du duché de Lor-

1. Il s'agit peut-être de Mlle Charlotte-Élisabeth, qui épousa le marquis de Montesson en 1668 et qui était fille de Gilles de Châtillon, baron d'Argenton.
2. Liasse 107, p. 30.

raine au domaine de la couronne. Mais il faut nous borner. Nous ajouterons seulement quelques documents qui sont de nature à jeter la lumière sur les rapports de Charles IV avec l'Église. On sait dans quelles circonstances le duc Léopold, son petit-neveu, avait, en 1701[1], promulgué un code qui semblait porter atteinte aux droits de l'évêque de Toul; M. de Bissy en appela à la cour de Rome, et les difficultés ne furent levées qu'après plusieurs années de lutte. Le P. Donat, malgré son grand âge, fut souvent consulté par les deux parties, qui pensaient trouver chez lui une longue expérience et une connaissance approfondie des usages observés autrefois en pareille occurrence. Dans un mémoire, un véritable factum, qu'il a rédigé sous le titre de *Réponse à trois lettres de M. l'évêque de Toul*[2], nous trouvons les passages suivants, où il expose les rapports du duc, son maître, avec M. du Saussay, l'un des prédécesseurs de M. de Bissy :

Quant au règne de Charles IV, dit-il, durant lequel s'est fait quelque rupture de la bonne intelligence qui avoit toujours esté entre le spirituel et le temporel, pour la rétablir entière, il voulut qu'il se fist une conférence de députés de sa part et de celle de Monsieur l'évesque de Toul, qui dressèrent des articles, lesquels furent arrêtés touchant les droits réciproques appartenant aux deux puissances, et depuis imprimés.

Quand les officiers de police luy alloient remontrer l'extrême pauvreté des peuples à l'égard des viandes de caresme, et la nécessité d'y manger des œufs, il répondit aussitôt qu'il falloit s'adresser à l'évesque et aussi que ses prédécesseurs ducs, et luy même, s'estoient autrefois adressés au pape pour avoir permission de laictage en caresme; il dit qu'il ne falloit pas y aller sy loin, et qu'on seroit plus tôt à Toul qu'à Rome.

Au sujet des propositions faites touchant quelque changement qui seroit à faire à Nancy, en quelques églises de monastère des deux sexes, il dit qu'il faudroit y faire accéder Monsieur l'évêque de Toul pour les choses esquelles son autorité spirituelle serviroit.

Quand feu Monsieur du Saussay vint à Nancy pour le voir, il ne le receut pas comme les roys recevroient leurs évêques, mais l'envoya prendre aux portes de divers appartements par des princes, et le receut et remit lui même à l'endroit où il auroit à recevoir les ambassadeurs des plus hautes couronnes, cardinaux et gens de la première qualité, ayant mesme dit à ce seigneur évesque, de son air d'agrément ordinaire, qu'il n'alloit pas plus avant, ayant ses cas réservés comme luy les siens.

Il n'a pas pourtant toujours eu du retour, et son Parlement ou Cour souveraine ayant requis dud. seigneur du Saussay d'établir un official dans les États de ce prince pour ses sujets, sur trente exemples qui

1. Voy. d'Haussonville, *op. c.*, t. IV, pages 199 et suiv.
2. Liasse 107, p. 38.

sont même de la France, et notamment de ses Parlements; il en fit de grandes plaintes au roy comme si par là son évesché devoit estre détruit, et le roy ayant envoyé l'intendant Choisy au duc pour ce sujet, il fallut qu'il ordonnast une surséance à cet arrest, sans vouloir faire faire remontrance au roy de son droit légitime, de l'usage des autres nations, et plus particulièrement de son propre royaume.

Au commencement de son règne, le jubilé universel de l'an 1625 estant accordé au lieu de Saint-Nicolas, pour tout le pays, et M. de Lenoncourt, primat de Lorraine, commis pour l'exécution des ordres et mandements apostoliques, Messieurs les chanoines de l'église de Toul décrièrent ce jubilé pour n'avoir pas esté appelés à lad. députation dud. seigneur primat, et disoient que tout ce qui se faisoit sans eux estoit nul. Ils écrivirent en France pour que le roy, qui n'estoit point encore leur seigneur, mais seulement leur protecteur, demandast un autre jubilé dans Toul, pour eux et pour toutes leurs terres. Ceux des églises de Metz et de Verdun grondoient de mesme et vouloient aussy des jubilés à part, quoyqu'il n'y eut aucune nécessité d'en donner à chaque ville, notamment quand elles sont peu éloignées du lieu où il estoit accordé, comme sont Metz, Toul et Verdun de Saint-Nicolas. De sorte qu'il fut délibéré au conseil du duc si, au cas que le pape octroyast le jubilé auxdites villes, on ne défendroit pas à ses sujets de l'aller gagner ailleurs qu'à Saint-Nicolas. Et tout cela marquoit que ces Messieurs avoient peu d'égard à la division qui seroit dans leurs diocèses, et peu de volonté de conserver une bonne intelligence avec le duc.

Il a eu aussy un juste déplaisir de ce que Messieurs les évesques ou Messieurs les grands vicaires ont jeté quantité d'étrangers es bénéfices de ses États, sans avoir pris permission ny lettres de naturalité de luy pour la possession légitime; ce qui l'auroit obligé, par avis de son conseil, de faire une ordonnance contre, à l'instar et selon l'usage des autres États chrétiens et singulièrement de la France.

Le susdit Monsieur du Saussay évesque de Toul ayant fait plusieurs mandements à tous les ecclésiastiques de son diocèse de faire des prières pour les intérests de la France, sans faire distinction des ecclésiastiques sujets du duc d'avec ceux de France, et remontrance faite au duc que Messieurs les évesques ne peuvent et ne doivent donner aucun mandement en ses pays pour des intérests estrangers, il fut obligé d'ordonner, à la requête du procureur général, que les ecclésiastiques ses sujets ne défé-reroient aucunement aud. mandements.

Le sieur grand vicaire de Metz ayant fait un pareil mandement pour faire des services et prières pour la reyne mère du roy décédée, et m'en ayant voulu donner une feuille à Metz, pour l'apporter au duc, je luy demanday s'il croyoit que je ferois plaisir à S. A. si je luy apportois des mandements liant et obligeant les ecclésiastiques ses sujets pour autre chose que pour ses intérêts et ceux de son État, et fis observer à mond. grand vicaire que lui et tous prélats du royaume devoient remarquer que ce n'étoit pas l'intention du roy, lequel, en sa lettre

circulaire, qu'il leur avoit écrite, leur recommandoit de faire faire des prières pour le repos de la reyne sa mère par leurs diocésains qui estoient ses sujets. Le duc ne laissa pas pourtant de faire faire par son autorité des services en toutes les églises de Nancy pour cette illustre trespassée, et assista en grand deuil au principal qui se fit en l'église Saint-George, sa chapelle castrale...

Quand le duc Charles IV et les autres princes estoient malades, toutes les cloches se taisoient et des prières publiques estoient faites par le soin des magistrats de concert avec Messieurs les curés et autres chefs des églises, et particulièrement quand le duc fut si dangereusement malade, au village de Jarville, qu'il ne put pas estre transporté dans Nancy; et tout cela sans que l'évesque de Toul y eut ordonné; non plus que pour la procession faite à minuit par les rues de la ville neuve avec le saint sacrement, pendant l'incendie du chasteau, ou palais du duc.

Le duc Charles ordonnoit aussy des processions du saint sacrement avec grande magnificence qui y attiroit une grande partie des trois évesché; il mit ordre à Mirecourt, lorsqu'il y estoit, pour le port du viatique aux malades, commanda qu'on l'avertit pour l'accompagner luy-même, il faisoit porter le dais par les princes, et ordonna le petit carillon des cloches pendant que le saint sacrement estoit ainsy es rues et jusqu'à sa rentrée dans l'Église. Et tout cela sans que Messieurs les évesques s'en soient mêlés.

Ces détails, qui viennent s'ajouter à ceux que l'on connaît déjà sur la piété de Charles, nous sembleraient trop longs s'ils ne concernaient un personnage dont la vie offre les contrastes les plus étonnants. Le P. Donat aimait à revenir sur ce sujet :

Il a montré cette religieuse piété envers ce divin mystère, l'accompagnant par les rues lorsqu'il le voyoit porter aux malades à Bruxelles, aux pestiférés, assistant à ses sacrifices, même aux heures de danger comme en Picardie où on le vint avertir à la messe que les ennemis estoient tout proche et sembloient vouloir fondre sur luy, il répondit doucement : ils attendront bien que la messe soit dite; et une chose pareille et en très grand danger, au faubourg Saint-Antoine, pendant la guerre de Paris.

Son respect envers ce sacrement luy faisoit réprouver la facilité que Messieurs les évesques avoient à permettre la messe es maisons séculières pour favoriser les dames, les délicats et les ennemis de paroisses; et estant à Blois, et la messe preste à dire dans la chambre de Madame la duchesse d'Orléans, sa sœur, laquelle l'invita à l'entendre avec elle, comme j'estois là présent, il me demanda si les messes de maisons estoient bonnes, et du vray, il n'en vouloit jamais dans la sienne.

J. Favier.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Questions d'enseignement. — Les deux décrets des 25 juillet et 28 décembre derniers marqueront une date dans l'histoire de l'enseignement supérieur en France. Non seulement ils consacrent et assurent les progrès accomplis depuis vingt ans dans ce domaine par l'initiative ministérielle, mais ils rendent possibles des progrès nouveaux par la seule initiative des membres du corps enseignant : ils inaugurent une ère nouvelle dans les Facultés en créant entre elles une solidarité jusqu'ici inconnue, et en les rendant dans une certaine mesure autonomes et maîtresses de leurs propres destinées. Ces mesures, qui offraient d'assez graves difficultés pratiques, et qui pouvaient soulever d'assez vives oppositions chez des esprits timorés ou préoccupés à l'excès des droits de l'État, ont été préparées avec autant de prudence que de largeur de vues par M. Liard, et elles ont trouvé en M. Goblet un esprit libéral tout prêt à en hâter l'exécution. On voit que, malgré toutes les fluctuations de la politique française, malgré les indécisions, les contradictions et les témérités qui entravent sur tant de points sa marche, la réforme de l'enseignement supérieur n'a subi ni déviation ni temps d'arrêt et que l'œuvre commencée par MM. Duruy et Du Mesnil, continuée et élargie par MM. Ferry et Dumont, est poursuivie avec la même énergie et dans le même esprit par MM. Goblet et Liard.

Le décret du 25 juillet reconnaît aux Facultés une personnalité civile d'un caractère spécial, et règle de quelle manière elles peuvent recevoir des dons et des legs et administrer leurs revenus. Le décret du 28 décembre accorde aux Facultés prises isolément et à l'ensemble des Facultés, considérées comme formant une unité nouvelle, une large part dans l'administration de leurs affaires. Le recteur reste naturellement le représentant de l'État. C'est lui qui préside le Conseil général des Facultés d'une même académie, composé des doyens de chaque Faculté et de deux délégués de chaque Faculté élus pour trois ans par leurs collègues[1]. Ce conseil discute les questions d'instruc-

1. Là où existent des écoles de pharmacie ou de médecine, elles sont repré-

tion, émet des vœux, veille aux intérêts de l'enseignement et des étudiants, dirige les services communs aux Facultés diverses, entr'autres la bibliothèque, règle les cours libres, examine et approuve les projets de budget de chaque Faculté, exerce des attributions disciplinaires sur les étudiants. Chaque Faculté a à sa tête un doyen nommé par le ministre pour trois ans sur une double liste de deux candidats, dressée par le Conseil de la Faculté et par le Conseil général. Le Conseil de la Faculté, composé des professeurs titulaires, délibère sur le budget et l'administration de la Faculté, présente les candidats aux chaires vacantes, statue sur les questions de scolarité. L'Assemblée de la Faculté, composée de tous les membres du corps enseignant, délibère sur toutes les questions d'enseignement proprement dit.

Comme on le voit, la direction de l'enseignement, celle des étudiants, le choix des professeurs, sont en réalité entre les mains des membres du corps enseignant. Le doyen cesse d'être le représentant de l'État pour devenir le représentant de ses collègues; il ne reste que trois ans en fonctions au lieu de cinq, et il n'est rééligible qu'après un délai de trois ans, ce qui l'empêche d'acquérir une influence préjudiciable à l'indépendance de la Faculté. Enfin, les professeurs, régulièrement obligés de s'occuper des intérêts de la Faculté et des Facultés réunies, ne pourront manquer de prendre un intérêt croissant à leurs progrès, au développement des études et aux travaux des étudiants. Ils s'attacheront à un corps dont ils auront la responsabilité et peu à peu ces facultés réunies acquerront une individualité qui les transformera en véritables universités. Les villes et les provinces s'intéresseront à ces universités, qui prendront nécessairement un caractère régional; elles y créeront des bourses pour les étudiants et des prix pour les concours scientifiques; elles fonderont des chaires pour compléter l'enseignement, elles doteront les laboratoires et les bibliothèques. En un mot, la vie qui a pénétré depuis quelques années dans un enseignement voué, sauf sur quelques points, à la langueur, au sommeil et à la mort, peut maintenant se développer librement et régulièrement.

Une réforme qui a aussi son importance est la suppression du système des suppléances et le rétablissement de la retraite pour les professeurs de l'enseignement supérieur. L'âge de la retraite est fixé à soixante-dix ans pour les simples mortels et à soixante-quinze ans

sentées par leur directeur et un délégué. On trouve dans la *Revue de l'enseignement supérieur* du 15 janvier 1886 le texte du décret du 28 décembre et un excellent article de M. Lavisse, qui en apprécie l'importance.

pour les membres de l'Institut, qui jouissent, paraît-il, d'un secret spécial pour conserver la vigueur de leur cerveau et de leur voix. Le congé d'un titulaire devra être renouvelé tous les ans et ne pourra l'être plus de quatre fois. Il ne conservera une partie de son traitement qu'en cas de maladie; toute autre cause d'absence entraînera la suppression du traitement, et l'on pourvoira aux besoins de l'enseignement non par des suppléants, mais par des professeurs adjoints, des chargés de cours ou des maîtres de conférences dont la situation sera tout à fait indépendante de celle du titulaire en congé. On ne verra plus de professeurs muets immobiliser pendant dix ou quinze ans des titres et des traitements, pendant que leurs suppléants font leur besogne à moitié prix.

Le nouveau régime n'a pas tardé à produire ses fruits. Le Conseil municipal de Paris a voté une somme de 12,000 francs pour la création d'une chaire de l'histoire de la Révolution française, et cet enseignement nouveau, confié à M. Aulard, a été inauguré le vendredi 12 mars. Nous nous réjouissons de voir les élus de Paris témoigner une fois de plus leur zèle pour l'instruction et nous n'oublions pas que les premières bourses d'enseignement supérieur ont été créées par eux; nous ne pouvons que nous féliciter de voir M. Aulard, dont nous vantions ici même les mérites il y a deux mois, appelé à professer en Sorbonne; mais nous devons indiquer les critiques assez graves qu'a soulevées avec raison la manière dont cette chaire a été créée. Nous nous étonnons que le Conseil de la Faculté des lettres, tout en acceptant la fondation nouvelle, n'en ait pas profité pour fixer les conditions dans lesquelles devraient, à ses yeux, se faire les créations de chaires. Parmi ces critiques, il en est auxquelles nous n'accordons pas une grande valeur. On a dit, par exemple, que le Conseil municipal, en désignant lui-même le titulaire de la chaire qu'il créait, avait porté atteinte à l'indépendance et à la dignité et du ministère et de la Faculté, qu'il avait été guidé dans son choix par des raisons plus politiques que scientifiques et avait pris comme candidat moins l'universitaire M. Aulard, que le publiciste qui signe Santhonax à la Justice. Cette critique me touche peu; les articles de Santhonax sont en général judicieux et compétents et ne diffèrent point des livres de M. Aulard. Si la Faculté trouvait le candidat désigné insuffisant et dangereux, elle était libre de refuser les offres de la municipalité, et rien n'est plus légitime que de créer une chaire pour un homme, quand cet homme a une valeur scientifique reconnue. Si un Pasteur, un Renan ou un Claude Bernard se trouvait sans chaire où enseigner, qui donc trouverait étrange qu'on en créât une pour eux? Je dirai même que c'est toujours pour permettre à un

homme de talent de se faire entendre qu'il faut créer des chaires nouvelles, et il faudrait leur donner des titres très larges pour permettre au nouveau titulaire de varier librement son enseignement. En dehors des quatre ou cinq grandes disciplines qui doivent figurer dans tout enseignement supérieur, il importe très peu que telle ou telle spécialité y soit représentée ou non; il importe beaucoup au contraire que des savants véritables y soient seuls appelés et que ces savants y enseignent ce qu'ils jugeront bon. Aussi peut-on regretter que la municipalité parisienne, en choisissant M. Aulard, lui ait imposé de se renfermer dans l'histoire de la Révolution française. Quelque importante que soit cette période, et bien qu'un professeur ingénieux puisse y faire rentrer bien des choses sous le nom de causes et de conséquences, il serait bien regrettable de contraindre un homme de mérite à rester cantonné pendant vingt ans dans le même domaine, qui appartient d'ailleurs déjà au cours d'histoire moderne et au cours d'histoire contemporaine. Verrons-nous créer un jour un cours d'histoire de l'Empire ou un cours d'histoire de la monarchie de Juillet? Nous voilà bien loin de l'idéal que nous rêvons : des professeurs libres, comme l'était M. Schæfer à Bonn, d'enseigner une année l'histoire d'Athènes et une autre année l'histoire de Frédéric II.

Mais cette objection elle-même est tout à fait secondaire, et après tout l'histoire de la Révolution peut fournir pendant quelques années la matière de cours fort intéressants. Ce qui est plus grave, c'est que le Conseil municipal a indiqué d'avance dans les considérants de son vote dans quel esprit devait être conçu le cours d'histoire de la Révolution; il a dit clairement qu'il fallait en faire une apologie de la Révolution et une réfutation de M. Taine. De plus, au lieu de voter un capital qui serait donné à la Faculté et dont les intérêts serviraient à doter la chaire, il n'a voté qu'un crédit annuel; de sorte qu'il peut casser aux gages son professeur si celui-ci n'est pas suffisamment révolutionnaire et ne critique pas assez sévèrement M. Taine. Ce n'est pas la dignité et l'indépendance du ministère et de la Faculté qui ont été lésées par le vote du Conseil municipal, c'est la dignité et l'indépendance de M. Aulard. Aussi avons-nous été heureux de l'entendre dans sa première leçon revendiquer les droits de la science, et opposer non une doctrine politique à d'autres doctrines politiques, mais l'impartialité de la science aux passions et aux préjugés politiques. Il ne l'a pas fait toutefois avec une netteté aussi grande que nous l'aurions voulu; s'il a déclaré qu'il ne prendrait parti ni pour Marat ni pour Roland, il a laissé croire qu'il prendrait parti pour Danton; il a même fait entendre qu'il fallait prendre parti entre les diverses

doctrines révolutionnaires. Sera-t-il possible à un professeur, dont le traitement et la personne seront discutés tous les ans, d'oublier la situation précaire où il se trouve et les obligations qu'on a prétendu lui imposer? C'est sur ce point que j'aurais voulu voir le Conseil de la Faculté insister et demander expressément que les professeurs nommés dans de telles conditions ne reçussent du ministère qu'une investiture annuelle, et que ceux-là seuls fussent nommés sans condition dont le traitement serait assuré par la donation d'un capital.

En même temps que le Conseil municipal créait une chaire d'histoire de la Révolution et méditait d'en fonder une seconde pour l'histoire de Paris, le gouvernement créait de son côté une section nouvelle de l'École des hautes études, la section des sciences religieuses, présidée par M. Réville. Les noms des professeurs de cette section sont presque tous ou illustres ou honorablement connus dans la science. On peut être assuré qu'un enseignement donné par MM. Havet, A. et J. Réville, Bergaigne, Lefébure, Derembourg, Vernes, Esmein, Sabatier et Massebieau sera non seulement remarquable, mais dirigé dans un esprit de haute impartialité scientifique. Tout ne nous satisfait cependant pas dans la création nouvelle. Au lieu de créer une section isolée des sciences religieuses, il aurait beaucoup mieux valu en faire une simple subdivision de la section des sciences philologiques et historiques. On aurait ainsi évité jusqu'à l'apparence d'avoir voulu créer, après la suppression des Facultés de théologie catholique, une école de théologie anti-catholique ; on aurait affirmé en même temps que l'étude des religions, y compris la religion chrétienne, ne constitue pas une science à part et ne réclame pas des méthodes spéciales, mais doit être soumise aux méthodes philologiques et historiques; on aurait pu enfin confier une partie de cet enseignement nouveau à des savants catholiques; ceux-ci se feront scrupule d'entrer dans une école spéciale qui, à tort je le sais, n'a pas aux yeux du public des allures de stricte neutralité, et qui fatalement se recrutera parmi les juifs, les protestants et les libres penseurs. Sur les dix noms que j'ai cités, il y a cinq noms protestants. La répartition des chaires peut aussi donner lieu à quelques observations. Était-il bien nécessaire d'avoir deux conférences de littérature chrétienne, une conférence d'histoire du dogme et une d'histoire de l'Église, et par contre comment se fait-il que ni les religions de la Grèce, ni celle de Rome ne figurent sur le programme? Il n'était pas difficile, parmi les savants distingués sortis depuis quinze ans des écoles de Rome et d'Athènes, de trouver des hommes qui eussent été admirablement qualifiés pour cet enseignement. Je sais bien que, d'après la manière dont M. Havet conçoit les origines du christia-

nisme, il pourra faire entrer les religions antiques dans les matières de sa conférence, mais ces religions méritent qu'on s'occupe d'elles par elles-mêmes et non à propos du christianisme. — Les religions des Germains, des Scandinaves et des Slaves auront aussi quelque jour leur place dans la section des sciences religieuses; mais il eût été plus difficile de savoir à qui confier cet enseignement. Ajoutons enfin que nous regrettons qu'on ait appliqué dans la nouvelle section les dénominations bizarres de directeurs, directeurs adjoints, maîtres de conférences. Ces titres s'expliquent dans la section d'histoire et de philologie, quand on sait comment elle s'est formée et comment elle est organisée, et même là ils offrent plus d'inconvénients que d'avantages; mais, dans la section des sciences religieuses, ils ne répondent à rien et établissent seulement entre les professeurs une hiérarchie qu'on ne s'explique pas. Nous terminons par le vœu que les maîtres des nouvelles conférences restent fidèles à la méthode suivie dans la section d'histoire et de philologie, et qu'ils résistent au désir de faire des cours attirant de nombreux auditeurs pour se restreindre à des conférences où ils feront travailler les élèves sous leur direction.

Nous voudrions avoir le temps de rendre compte des intéressantes discussions qui ont eu lieu à la Société d'enseignement secondaire, au sujet des programmes d'histoire dans les lycées. M. Pigeonneau a exposé des idées que nous trouvons très judicieuses. Il voudrait qu'on réduisît à un seul semestre l'histoire de l'Orient, qui se fait aujourd'hui pendant toute la sixième, et surtout qu'au lieu d'un cours unique très développé sur le moyen âge des temps modernes, on passât deux fois en revue les mêmes époques, mais à des points de vue différents : la première fois en s'attachant à marquer les grandes lignes de l'histoire et à en montrer le côté pittoresque; la seconde fois en s'attachant à faire connaître les institutions et ressortir la portée des événements pour le développement de la civilisation. En général, dans notre enseignement secondaire, en particulier dans l'enseignement de l'histoire de la géographie, on s'attache à apprendre beaucoup plus qu'à bien apprendre, on entre dans des détails tout à fait inutiles pour de jeunes enfants et on oublie le principe qui est le fondement de toute saine pédagogie : « *Repetitio est mater studiorum.* »

La Société historique. — Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de parler à nos lecteurs de la Société historique et du cercle Saint-Simon qu'elle a fondé, au coin du boulevard Saint-Germain et de la rue Saint-Simon. Grâce à de persévérants efforts, elle arrive peu à peu à réaliser son programme, malgré la modicité des ressources dont

elle dispose[1] : elle a voulu tout d'abord créer un cercle littéraire à côté des cercles artistiques qui existent à Paris, ouvrir aux professeurs, aux savants, aux hommes de lettres, un lieu de réunion où, à côté des agréments que tous les cercles offrent à leurs membres[2], ils trouveraient une collection de recueils périodiques aussi riche que possible. Elle a voulu en outre ouvrir libéralement ses portes, non seulement aux savants de la province et de l'étranger, mais aussi aux jeunes gens, et leur faciliter les relations avec leurs aînés qui se sont déjà fait une place et un nom dans la science. Elle a voulu enfin créer des relations intellectuelles entre les membres de la Société par des conférences et par des publications. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, des conférences ont lieu tous les quinze jours sur les sujets les plus variés. Un bulletin, qui paraît deux fois par mois, rend compte de ces conférences et donne toutes les nouvelles littéraires qui intéressent les membres de la Société. Quelques-unes des conférences font l'objet de publications spéciales, qui sont distribuées gratuitement aux membres sociétaires. C'est ainsi qu'ont déjà paru plusieurs études fort remarquables : *le Pacha Bonneval*, par A. Vandal; *l'Expansion de l'Allemagne*, par J. Flammermont; *le Rôle et les aspirations de la Grèce dans la question d'Orient*, par D. Bikélas; *les Artèles et le mouvement coopératif en Russie*, par W. Louguinine; *les Institutions de protection de l'enfance*, par L. Brueyre[3]. Ce qui prouve que l'idée qui a inspiré la création de la

1. La cotisation de membre sociétaire du cercle est de 100 francs, plus 20 fr. d'impôt; celle de membre adhérent (province et étranger) est de 20 francs, plus 4 francs d'impôt. Le cercle est aussi ouvert aux élèves des écoles supérieures moyennant 24 francs par an.

2. Le cercle comprend : salle de restaurant, où l'on peut déjeuner et dîner, salle de café pour la lecture des journaux, salle de billard, salle d'escrime, bibliothèque, salle de lecture des revues, salles de travail et de conférences. Les jeux de hasard sont strictement interdits.

3. Ces publications sont en vente chez M. Cerf, libraire de la Société, au prix de 2 fr. Nous attirerons en particulier l'attention de nos lecteurs sur celles de MM. Vandal et Bikélas. M. Vandal a fait dans les archives diplomatiques des recherches qui lui ont permis d'ajouter beaucoup à ce qu'avait dit Sainte-Beuve sur le singulier aventurier qui mit ses talents d'administrateur et d'homme de guerre au service de la France, de l'Autriche et de la Turquie, et il a fait de sa vie un tableau des plus spirituels et des plus brillants. L'étude de M. Bikélas sur le rôle de la Grèce dans la question d'Orient est un aperçu très neuf et très profond sur l'histoire grecque depuis la chute de Constantinople. On y trouvera l'explication de plus d'un des problèmes qui s'offrent aujourd'hui aux méditations des diplomates. On lira avec intérêt sur ces mêmes questions le livre de M. Léger, *la Bulgarie* (Cerf), où la question d'Orient est appréciée au point de vue bulgare et où la Renaissance bulgare est retracée avec talent.

Société historique a été comprise, c'est qu'elle a déjà groupé autour d'elle plusieurs autres sociétés, l'Alliance française, la Société de l'Art français, la Société pour la conservation des monuments parisiens. C'est sous ses auspices que va paraître la *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro (p. 449) et qui sera dirigée par MM. Giry, Jalliffier, Lavisse, Lemonnier, Luchaire, Prou, Thévenin. Quoique la Société historique n'ait pas cessé de voir le nombre de ses membres s'accroître, elle est loin encore d'avoir atteint le développement qui lui serait nécessaire pour exercer l'influence à laquelle elle aspire. Il faudrait que sa bibliothèque, qui est déjà assez riche, pût se procurer dès leur apparition tous les ouvrages importants, il faudrait qu'elle pût donner à ses propres publications une extension beaucoup plus grande. Une seule chose pour cela est nécessaire, c'est que le nombre de ses membres et par suite ses revenus s'accroissent. C'est surtout la catégorie des membres adhérents de la province et de l'étranger qui nous paraît destinée à prendre une grande extension, car elle offre aux membres de l'Université et des sociétés savantes qui viennent tous les ans à Paris, en échange d'une somme insignifiante, des avantages considérables. Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup qu'elle ait encore recruté, même à Paris, dans le monde universitaire, toutes les adhésions sur lesquelles elle peut compter. Elle répond pourtant à un besoin qui était ressenti dans l'Université depuis longtemps, et elle nous paraît destinée à être par excellence un cercle universitaire, aussi bien scientifique que littéraire.

Publications nouvelles. Manuels. — Un des signes les plus certains du progrès des études sérieuses dans un pays, en même temps qu'un des instruments les plus puissants de ce progrès, est la composition de bons manuels, qui résument sous une forme claire et précise l'état d'une science, indiquent tous les points encore obscurs ou controversés, et fournissent par une bibliographie bien faite le moyen d'en approfondir les différentes parties. On peut se rendre compte des progrès qui ont été accomplis en France depuis quinze ans en comparant l'*Histoire des peuples de l'Orient*, de M. Guillemin, avec l'*Histoire des peuples de l'Orient*, de M. Maspero, qui l'a remplacée en 1875 dans la collection Duruy (Hachette), et dont il vient de paraître une quatrième édition, entièrement refondue. Il ne faut pas voir dans cette expression une fallacieuse promesse de librairie. Cette quatrième édition est bien réellement un livre nouveau, mis au courant de toutes les découvertes de la science jusqu'en 1884, augmenté d'un chapitre entier (le ch. xv : le vieux monde oriental au moment de la conquête macédonienne), d'un index général excellent, qui était indispensable, et enfin remanié dans

toutes ses parties, rendu plus vivant et plus intéressant encore. Dans aucun domaine la science ne se modifie et ne s'enrichit aussi vite que dans celui de l'histoire orientale, et il faut se résigner non seulement à s'informer sans cesse des découvertes nouvelles, mais encore à reviser constamment les connaissances acquises. Nous devons savoir un gré infini à M. Maspero d'avoir entrepris, à côté de sa grande œuvre de découverte en Égypte, la tâche plus modeste, mais tout aussi utile et peut-être tout aussi ardue, qui consiste à condenser sous une forme accessible à tous, ce qu'on sait, à l'heure actuelle, sur l'ancien Orient; on doit lui savoir gré surtout d'avoir, au bout de dix ans seulement, eu la conscience de revoir son œuvre ligne après ligne, et d'en faire un ouvrage tout à fait nouveau, qui, bien que l'impression soit plus compacte, compte cent quarante-sept pages de plus que la première édition, sans parler de cinquante-six pages d'index. Ce dont on saura peut-être moins de gré à M. Maspero, c'est d'avoir modifié encore une fois la transcription des noms orientaux. On verra, il est vrai, avec plaisir, Asarhaddon, que l'on avait un peu oublié pour Assour-Akhéidin, et on reconnaîtra sans peine Assurbanipal dans Ashshourbanipal; mais on sera désolé, après avoir pris tant de peine à appeler Teglat-Phalasar Touklat-Habal-asar, d'être obligé de le transformer en Tougoultipalesharra. Le lecteur profane se demandera s'il n'est pas la victime de fantaisies phonétiques et si vraiment c'était bien la peine de changer.

Nous ne voulons pas enlever à nos collaborateurs spéciaux pour l'histoire grecque et l'histoire romaine le plaisir de parler avec le développement qu'ils méritent des manuels de MM. Reinach, Bouché-Leclercq et Cagnat, mais il est de notre devoir de les signaler sans plus tarder à ceux qui s'occupent des antiquités grecques et romaines. M. S. Reinach s'était déjà attiré la reconnaissance de tous les travailleurs par la rédaction de son précieux *Manuel de philologie classique,* si riche en renseignements de tout genre, si instructif et si suggestif à la fois, si concis et si clair. Son *Traité d'Épigraphie grecque* s'adresse à une classe moins nombreuse de lecteurs, mais il sera peut-être plus précieux encore pour ceux à qui il s'adresse. Après avoir dans une introduction rendu justice aux *Elementa epigraphicae graecae* de Franz et donné d'excellents conseils pratiques aux explorateurs épigraphistes, il traduit et annote dans les cent soixante quatorze premières pages de son livre des articles de M. Newton, qui forment une véritable histoire de l'épigraphie grecque, puis il expose méthodiquement les principes de l'épigraphie, alphabet, orthographe et grammaire, forme matérielle des inscriptions, contenu et rédaction des inscriptions, chronologie, dialectes, etc. Il n'est pas un seul élève

ou candidat de l'École d'Athènes qui ne fasse désormais de l'ouvrage de M. Reinach son livre de chevet, et tous ceux qui s'occupent d'histoire grecque et veulent se servir des recueils d'inscriptions trouveront en M. Reinach le plus sûr et le plus agréable des guides.

Le *Manuel des institutions romaines* de M. Bouché-Leclercq est digne à tous les égards d'être placé à côté des manuels de philologie et d'épigraphie de M. Reinach. Les difficultés que M. Bouché-Leclercq avait à vaincre étaient d'une nature toute différente de celles que M. Reinach avait rencontrées. Tandis que celui-ci avait à maîtriser une matière presque neuve, car Franz en 1839 n'avait pas eu à sa disposition la moitié des documents que nous possédons aujourd'hui, et à tirer une doctrine méthodiquement coordonnée d'un nombre infini de dissertations et d'inscriptions, M. Bouché-Leclercq était plutôt gêné par le nombre de ses devanciers, Becker, Marquardt, Mommsen, Lange, Madvig, Willems, Zœller ; il fallait connaître tous leurs travaux et leurs opinions, rendre un compte exact de l'état de chaque question, avoir sur chaque point un jugement personnel et cependant effacer autant que possible ses idées personnelles pour ne donner que des résultats acquis et certains. Il fallait aussi fournir une bibliographie abondante, mais judicieusement choisie, qui fût un guide pour l'étudiant et non une source de confusion, car rien n'est plus propre à encourager la fausse érudition que l'abus de la bibliographie. Ce choix judicieux, la bonne disposition des matières offraient les plus grandes difficultés. M. Bouché-Leclercq nous paraît les avoir très heureusement vaincues. Il a éliminé de son plan tout ce qui touche aux antiquités privées, aux mœurs et à la vie sociale ; il a divisé son livre en six parties : gouvernement, administration, finances, armée, droit et justice, religion ; chaque partie étant divisée en livres et en chapitres. Dans chaque chapitre, une question importante est exposée dans ses traits essentiels sous forme doctrinale, tous les renvois aux auteurs, la bibliographie, l'exposé ou la discussion des questions secondaires ou de celles sur lesquelles les savants diffèrent d'opinion se trouvent en notes au bas des pages, de sorte que, tout en possédant un tableau d'ensemble net et facile à lire des institutions romaines, on est renseigné sur les points obscurs ou controversés et mis en état de remonter aux sources, de chercher dans les travaux spéciaux des informations plus complètes.

Le *Cours élémentaire d'épigraphie latine* de M. R. Cagnat (Thorin) ne peut être comparé ni par son étendue ni par son contenu au traité d'épigraphie de M. Reinach ; il est plus modeste par son plan comme par son objet, mais il est l'œuvre d'un esprit net et ferme, d'un érudit doublé d'un explorateur, qui a rapidement acquis

une assez grande autorité en matière épigraphique pour être chargé par l'Académie de Berlin de collaborer au *Corpus*. Son manuel rendra de grands services. C'est un véritable guide de l'apprenti épigraphiste. La première partie enseigne à lire les inscriptions, à résoudre les abréviations, à interpréter les titres et les noms ; la seconde partie contient la classification des inscriptions et les règles qui ont présidé à leur rédaction.

Documents. — Parmi les récentes publications de la *Société de l'histoire de France*, la plus importante est celle de la *Philippide de Guillaume le Breton*, accompagnée de la notice sur Rigord et Guillaume le Breton, par M. Fr. Delaborde. Cette notice est un excellent morceau de critique et complète, en les appuyant de preuves nouvelles, les résultats déjà indiqués par M. D. dans un article de la Bibliothèque de l'École des chartes sur Rigord et dans un mémoire de la bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes sur Guillaume le Breton. Ces résultats sont les suivants : Rigord a composé trois rédactions des *Gesta Philippi;* la première antérieure à 1196 avec prologue, une seconde vers 1200 avec une lettre au prince Louis, une troisième continuée jusqu'à la fin de 1206 et écrite dans un sentiment de mécontentement et d'hostilité contre Philippe-Auguste; les années 1207 et 1208 sont l'œuvre d'un continuateur anonyme. Guillaume le Breton a commencé par composer un *libellus* allant de 1209 à 1214 ; ce *libellus* se trouve dans le ms. de Paris 5925 lat. Cette chronique a été ajoutée à un abrégé de Rigord dans une rédaction aujourd'hui perdue. Une troisième rédaction, représentée par le ms. Christine 619 et le ms. Cotton, reproduit la rédaction précédente en la continuant jusqu'en février 1220. Une quatrième rédaction, représentée par les mss. de Bruxelles et Ottoboni 1472, a été composée en 1227, après la mort de Guillaume, et renferme des additions empruntées en grande partie à des notes qu'il avait laissées. Quant à la Philippide, elle fut commencée à la fin de 1214 et terminée à la fin de 1217. Sous cette première forme, elle s'arrêtait à Bouvines. En 1222, il entreprit de la compléter et de la réviser. Il y fit entrer le récit de la mort de Philippe et donna en 1224 la première édition du poème, qui se trouve représentée par le ms. du Vatican, puis il en entreprit aussitôt la révision et donna avant la mort de Louis VIII la seconde édition, que nous trouvons dans les mss. de Paris et de Londres.

L'édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiée par MM. Beaune et d'Arbaumont, se trouve complétée par le t. II, qui comprend les années 1464-1490. Nous espérons que la table et l'introduction qui auraient dû paraître avec ce volume ne se feront pas trop attendre. Le t. II des *Lettres de Louis XI*, qui est dû à M. Vaesen,

comprend les années 1461 à 1465, c'est-à-dire les premières années du règne, jusqu'à Montlhéry. Déjà se dessine le caractère à la fois ardent et craintif, méticuleux et hardi de la politique de celui que Chastellain a si bien qualifié « l'universelle aragne. » Les relations avec l'Italie et l'Espagne sont le sujet d'un grand nombre de ses lettres; l'année 1465 est remplie par la correspondance avec les bonnes villes dont Louis XI sut faire un des meilleurs appuis de son gouvernement. L'annotation du volume est abondante et très soigneusement faite. Le *Journal de Nicolas de Baye*, publié par M. Tuetey, sera consulté avec fruit par les historiens qui s'occupent du règne de Charles VI et de l'administration royale au xve s. Ces notes, inscrites par le greffier du Parlement sur les registres dont il avait la garde, sont d'un intérêt très inégal, et les plus intéressantes avaient déjà été publiées par D. Félibien, mais elles méritaient cependant de voir intégralement le jour. Le premier volume comprend les années 1400 à 1409. Les notes de Nicolas s'étendent jusqu'à 1417.

On sait avec quel zèle et quel succès les élèves de notre École de Rome poursuivent leurs recherches sur l'histoire politique, artistique et littéraire des papes. La publication des registres pontificaux se poursuit avec une remarquable régularité; nous avons déjà sept fascicules d'Innocent IV, quatre de Benoît XI, deux de Boniface VIII, et nous aurons prochainement le commencement des registres de Nicolas IV et d'Honorius IV; M. l'abbé Duchesne a déjà donné deux fascicules du *Liber Pontificalis*, auquel il a consacré la remarquable étude qui ouvre la *Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes*. M. Müntz a fourni, dans ses volumes sur les *Arts à la cour des Papes*, une contribution d'un prix inestimable à l'histoire de l'art en Italie; le *Liber Censuum* va bientôt paraître par les soins de M. Fabre[1]. M. Faucon, qui a travaillé le premier à l'édition des registres de Boniface VIII, nous apporte aujourd'hui un travail important sur la *Librairie des Papes d'Avignon*, tiré des registres caméraux des papes du xive s. Les registres sont une abondante mine de renseignements sur la politique pontificale, sur les mœurs, les arts, les lettres à la cour d'Avignon. M. Faucon en a fait sentir l'intérêt varié dans son introduction, et l'on doit espérer que sa santé ébranlée se rétablira bientôt, de manière à lui permettre de nous donner une partie au moins de cette curieuse histoire. Il n'en étudie aujourd'hui qu'un seul point : la formation, les vicissitudes et la

1. La seule critique à adresser à cette remarquable collection est le prix extravagant auquel sont vendus certains fascicules. Chacun des deux premiers fascicules du *Liber Pontificalis* est de 20 fr. 10.

dispersion de la magnifique bibliothèque réunie dans le palais des papes, bibliothèque qui compta jusqu'à 3,000 volumes, tandis que la fameuse bibliothèque de Charles V n'en comptait pas même 1,000. Il est juste d'ajouter que, par sa composition, la bibliothèque de Charles V l'emportait de beaucoup sur celle des papes. C'est à l'époque d'Urbain V que la librairie pontificale atteignit sa plus grande splendeur, et le catalogue d'Urbain V forme le centre de l'ouvrage de M. Faucon; je serais même très disposé à croire, comme M. Faucon le suppose, qu'une partie au moins des livres mentionnés dans l'inventaire de Benoît XIII, et absents du catalogue d'Urbain V, se trouvaient déjà sous ce dernier pape au palais d'Avignon, mais dans une catégorie à part. Le schisme, la retraite de Benoît XIII à Peniscola, où il emporta une partie de la librairie, amenèrent la dispersion des livres, dont une partie seulement put être recueillie au Vatican. Nous n'avons encore que le premier volume de l'ouvrage de M. Faucon. Il contient l'histoire de la bibliothèque et le catalogue d'Urbain V. Le second volume contiendra des extraits de l'inventaire de Boniface VIII, une note sur le trésor de Clément V, les inventaires de Jean XXII, Benoît XII et Clément VII, enfin l'inventaire de Benoît XIII à Peniscola[1].

Nous sommes redevables à M. de Maulde de la publication de documents juridiques du xve et du xvie s. d'un rare intérêt. Ce sont d'abord les pièces du procès de Gilles de Rais[2]. Par une singulière fortune, ces pièces, qui devaient d'abord voir le jour dans un des massifs volumes de la collection des documents inédits, où, assurément, ils n'auraient pas servi de pâture aux lecteurs frivoles, en ont été ensuite écartées par des scrupules d'une pruderie excessive, et servent aujourd'hui d'appendice à la thèse de doctorat d'un ecclésiastique, qui a vu, dans l'histoire du plus abominable des monstres, un sujet d'édification. On regrettera sans doute de trouver les étranges aventures de Gilles de Rais, qui ont inspiré à Michelet des pages d'une saisissante beauté, et qui seront toujours pour le psychologue et l'historien un sujet de méditation et d'étonnement, noyées dans une prose verbeuse, traînante et banale d'homélie. On trouvera cependant le livre de M. Bossard digne d'être lu, non seulement parce qu'il rectifie plusieurs erreurs de détail accréditées, mais parce qu'il donne le premier un récit complet de la vie de Rais, et qu'il faut con-

1. Les inventaires auraient gagné à être accompagnés de notes.

2. *Gilles de Rais*, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440), par l'abbé Eugène Bossard, d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde. Paris, Champion, 1886.

naître cette vie tout entière, l'éducation de Gilles, son mariage, ses exploits militaires, soit comme adversaire des Penthièvre, soit comme compagnon de Jeanne d'Arc dans la guerre de Cent ans, ses goûts littéraires, sa fortune, ses prodigalités, ses essais d'alchimie et de sorcellerie, la série monstrueuse de ses crimes, son procès et ses protestations de repentir, pour saisir dans toute sa complexité ce singulier problème de psychologie, ou, si l'on veut, de psychiatrie. La bonne âme de l'abbé Bossard paraît avoir été encore plus touchée du repentir de Gilles qu'épouvantée des débauches et des atrocités qui dépassent pourtant tout ce que les annales du crime ont jamais enregistré; il s'attendrit sur ses débuts et sur sa fin, il croit à la sincérité et à l'efficacité de son repentir, il raconte son supplice du ton dont on ferait un récit de martyre, il est tenté de voir en lui une victime du démon, rachetée par une expiation noblement acceptée. Michelet nous paraît avoir mieux jugé cette âme à jamais faussée, quand il dit : « Ayant perdu toute notion du bien, du mal, il eut toujours jusqu'au bout bonne opinion de son salut. Le misérable croyait avoir attrapé à la fois le diable et Dieu. Il ne niait pas Dieu, il le ménageait, croyant corrompre son juge par des messes et des processions, » mais nous reconnaissons que la question peut être posée, et mérite de l'être.

M. de Maulde a pu mettre lui-même en lumière et en valeur les autres procès dont il a recueilli les pièces, et il l'a fait d'une manière supérieure. Son volume, qui est un des plus gros de la collection des documents inédits (1,306 p.), est aussi un des plus intéressants, et les textes qui y sont contenus sont admirablement annotés et commentés. Il se compose de trois parties, les deux procédures contre le maréchal de Gié, accusé de lèse-majesté, à l'instigation d'Anne de Bretagne, le procès du divorce de Louis XII et de Jeanne de France, la procédure entreprise par Anne de Beaujeu, pour obtenir les 40,000 écus de rente promis lors de ses fiançailles avec Nicolas de Calabre. A vrai dire, ce dernier morceau encombre inutilement le volume. Il ferait beaucoup plus utilement partie d'un recueil de pièces concernant la succession des biens de la maison de Bourbon et le procès du connétable. M. de Maulde en a pris occasion pour écrire une préface fort intéressante sur Anne de Beaujeu, où il a complété et contredit, sur plus d'un point, M. Pélicier, mais dont l'importance est tout à fait disproportionnée avec celle des pièces qui lui font suite. Les pièces du divorce de Louis XII sont pour ainsi dire un appendice du volume de M. de Maulde sur Jeanne de France. Ce qui donne à ce recueil des Procès politiques du règne de Louis XII sa principale valeur, c'est les procédures intentées au maréchal de Gié, devant

le grand Conseil et le Parlement de Toulouse, et l'introduction qui les accompagne. Le rôle du maréchal a été représenté par tous les historiens d'une manière à la fois vague et inexacte. On répète qu'il a arrêté sur la Loire les trésors d'Anne de Bretagne qui, craignant la mort du roi, voulait les mettre en sûreté; or, il n'eut pas occasion d'accomplir cet acte de vigueur; d'autre part, on laisse peser sur lui des soupçons de trahison ou de concussion, à cause d'un procès dont on ne connaissait pas les pièces, et dont on croyait qu'il était sorti condamné. Or, d'après les pièces du procès, ou plutôt des procès, M. de Maulde a mis en pleine lumière la figure de Pierre de Rohan, sire de Gié, et plus tard duc de Nemours. Il nous l'a montré comme un politique de l'école de Louis XI, prudent et intéressé, hostile aux expéditions lointaines, avide de places, de richesses et d'honneurs, mais fidèle à ses devoirs de sujet et de Français. Ce fut le zèle avec lequel il s'occupa de réorganiser l'armée, en s'y réservant naturellement le premier rôle, et d'unir le jeune François d'Angoulême avec Claude de France, qui excita contre lui l'animadversion de Georges d'Amboise, d'Anne de Bretagne et de Louise de Savoie. Le procès qu'on lui intenta pour le perdre tourna fort à son honneur, car devant le grand Conseil, il fut renvoyé indemne, et, quand une nouvelle instance eut été rouverte à Toulouse, malgré la scandaleuse pression à laquelle furent soumis les juges, il fut acquitté sur le chef de trahison, et condamné seulement à la perte de ses titres et gouvernements, comme ayant abusé de son autorité et usurpé sur les droits de la couronne. Nous voudrions que M. de Maulde, qui a rencontré à deux reprises le personnage de Louise de Savoie, dans ses recherches sur Pierre de Rohan, et dans celles sur Anne de Bourbon, entreprit maintenant une étude sur cette princesse et son rôle politique. Il a été amené à la juger sévèrement, tout autrement par conséquent que Paulin Paris, dont le livre n'avait pas encore paru quand il a composé le sien. Il serait bien préparé à reprendre la question tout entière, et à nous donner, cette fois, la vraie Louise de Savoie, qui ne sera, croyons-nous, ni le monstre que nous a peint Michelet, ni l'ange de vertu qu'a vu en elle M. P. Paris.

La librairie Fischbacher vient d'achever, sous la direction de M. Alfred Franklin, une admirable publication : la reproduction des gravures de Tortorel et Perrissin, représentant des scènes des guerres de religion[1]. M. Th. Dufour, à qui a été confié la tâche difficile de donner la biographie des deux artistes, s'en est acquitté avec un rare

1. Le titre donné à ce recueil : *les Grandes scènes historiques du XVIe s.*, a le double tort d'être inexact et emphatique.

bonheur. Avant 1860, on ne savait rien sur eux; depuis lors, MM. Allut, Rolle et Steyert avaient rendu vraisemblable leur origine lyonnaise, et avaient établi que Perrissin avait travaillé à Lyon à la fin du XVIe s. et au commencement du XVIIe, comme peintre et architecte. M. Dufour a beaucoup ajouté à ces renseignements très incomplets. Il a trouvé à Genève une série de documents qui mettent hors de doute la qualité de Lyonnais des deux artistes, donnent de nombreux détails sur la famille de Perrissin, et, enfin, nous assurent que Jacques Perrissin et Jacques Tortorel ont exécuté les planches sur cuivre de leurs célèbres gravures à Genève, en 1569-1570, à la demande et aux frais de deux Flamands, Pierre Vignon et Nicolas Castellin, et dessiné les bois que J. le Challeux a gravés. De qui étaient les dessins originaux? Étaient-ils de Perrissin, avec ou sans la collaboration de Tortorel? La chose est vraisemblable sans être certaine. La valeur artistique de ces planches est mince, mais leur valeur historique est grande, bien qu'il ne faille pas y voir des documents scrupuleusement exacts, ni surtout des documents impartiaux sur les événements qu'elles représentent. Certaines scènes, celles qui représentent les séances du Parlement ou des États, le tournoi où périt Henri II, etc., sont certainement d'une assez grande exactitude; dans d'autres, au contraire, dans les représentations de batailles et de massacres, l'imagination du dessinateur s'est donné beaucoup plus librement carrière, et la topographie n'a rien de réel. Mais ces scènes elles-mêmes sont imaginées, pour la plupart, d'après des récits de témoins oculaires, et ont une certaine valeur documentaire; et, sans parler de l'intérêt des costumes et des types, on y peut dire que l'impression générale qui se dégage de ces planches est vraie. Dans ces gravures, d'un réalisme naïf, la fureur des guerres civiles, les cyniques atrocités du fanatisme religieux s'étalent dans toute leur horreur. C'est là qu'on pourra, mieux que par les récits de Monluc ou les vers de d'Aubigné, avoir la vision de cette terrible époque. Ce qui ajoute beaucoup à la valeur de la nouvelle édition des planches de Tortorel et Perrissin, c'est qu'elles sont accompagnées de dissertations critiques dues à MM. C. Dareste, de Schickler, A. et Ch. Molinier, Lavisse, L. Lalanne, Laugel, Ruelens, etc. Quelques-unes de ces dissertations, sur l'organisation de l'église calviniste, sur la tactique au XVIe s., sur la coutume en France, ont une portée générale; la plupart apportent une contribution utile à la critique de l'histoire du XVIe s. Il serait injuste de ne pas signaler la beauté de l'exécution matérielle du volume, et le goût avec lequel M. Ehrmann a dessiné les ornements qui accompagnent les notices.

L'édition des *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, par M. Ed.

Frémy (Leroux), n'est pas digne des précédents ouvrages du même auteur. Sans doute, il est utile que nous ayons une édition complète de ces mémoires, qui n'étaient connus que d'une manière incomplète et incorrecte, et, bien qu'elle ne soit pas encore correcte, l'édition de M. Frémy rendra des services ; mais on ne saurait en dire autant de l'introduction qui les accompagne, et qui n'est qu'une paraphrase des mémoires, avec de nombreuses citations textuelles, ce qui augmente beaucoup la grosseur du volume sans rien ajouter à son intérêt. La vie d'Henri de Mesmes aurait cependant mérité une étude sérieuse, et les documents n'auraient pas manqué pour l'écrire.

Le P. Ingold, qui se prépare à écrire l'histoire de l'*Oratoire*, par une série de publications très soignées, et à qui nous devons déjà trois volumes de biographies des Oratoriens sous les généralats des PP. de Bérulle, de Condren, Bourgoing, Senault et de Sainte-Marthe, vient de rendre à son ordre et aux lettres françaises un service plus signalé encore en publiant la *Vie de Malebranche*, par le P. André (Poussielgue), dont le manuscrit, après bien des vicissitudes, a enfin trouvé asile à la Bibliothèque nationale. L'excellent jésuite, le doux philosophe, que M. Cousin et M. Charma nous ont fait connaître, a pénétré mieux que personne dans l'intimité de Malebranche, et son ouvrage était indispensable, malgré les estimables travaux de M. Blampignon, pour bien comprendre le caractère, l'esprit et la vie du profond, noble et chimérique oratorien. Malebranche, qui cherchait à concilier bien des choses inconciliables, à commencer par la philosophie et la religion, le rationalisme et le mysticisme, fut obligé de controverser toute sa vie, soit contre ceux qui voulaient à tort le rendre solidaire de leurs doctrines, soit contre ceux qui l'attaquaient, tantôt au nom de la raison, tantôt au nom de la foi. C'est ainsi qu'il eut successivement pour adversaires les jésuites, les jansénistes, les philosophes et les quiétistes ; si bien que le plus pacifique des hommes a parfois été représenté comme un disputeur infatigable et un ergoteur passionné. La vie du P. André nous est surtout précieuse parce qu'elle nous permet d'apprécier beaucoup plus justement la position de Malebranche vis-à-vis d'Arnauld, de Bossuet, de Bayle, de Leibnitz, de Fénelon et des jésuites.

Les *Mémoires de Dufort, comte de Chéverny,* sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution, publiés par M. R. de Crèvecœur (Plon), sont une source des plus précieuses pour l'histoire de la société et des mœurs au XVIIIe s. Ils offrent cet intérêt particulier qu'ils nous donnent sur le XVIIIe s. cette vérité générale et moyenne si difficile à connaître, car la plupart du temps les auteurs de mémoires ont été des personnages exceptionnels par leur talent,

leur caractère ou leurs aventures, préoccupés en écrivant de se défendre ou de se faire valoir, de satisfaire leurs rancunes ou de payer leurs dettes d'amitié. Le comte de Chéverny n'a rien d'exceptionnel; il représente la moyenne de la noblesse française de son temps, riche sans opulence, intelligent et spirituel sans se faire citer pour son talent ni son esprit, ayant assez d'instruction pour apprécier les écrivains et les artistes de son temps, pas assez pour rivaliser avec eux, peu sévère dans sa jeunesse sur le chapitre des mœurs, mais dans sa vie privée, une fois marié, correct par bon goût encore plus que par principes; enfin, pendant la Révolution, ayant conservé cette même modération dans la conduite et les opinions, assez courageux pour rester sur ses terres sans faire de lâches concessions aux passions du jour, assez prudent pour ne donner aucune prise aux fureurs des fanatiques et des scélérats qui l'entourent. Ce qu'il raconte sur lui-même doit être vrai pour des centaines de gentilshommes, ses contemporains. Il a vécu à Saint-Leu-Taverny près de Paris, à Paris, à Versailles et à Chéverny près Blois. Il a connu la cour où il fut introducteur des ambassadeurs, les princes, tout ce qu'il y avait de plus brillant dans la noblesse d'épée, et aussi dans la noblesse de robe à laquelle il appartenait ainsi que sa femme; il a vécu avec les littérateurs, les artistes, les femmes galantes et les actrices; il a voyagé; après avoir quitté son service à la cour, il a mené la vie de grand propriétaire foncier, partageant son temps entre les plaisirs de société et le soin de ses terres. C'est la vie entière d'un gentilhomme qui se déroule sous nos yeux : éducation, folies de jeunesse, mariage, vie conjugale, vie politique, vie mondaine, vie de Paris, vie de Versailles, vie de province, et cela successivement pendant la monarchie et pendant la Révolution. Jamais tableau plus complet, d'une vérité plus frappante, n'a été tracé de la vie d'un siècle, et d'une société tout entière, car Chéverny fait revivre pour nous tous les personnages qu'il a connus, depuis Louis XV jusqu'au capucin Chabot. Les portraits qu'il trace sont sans prétention comme sans malice, d'une touche aimable, fine et juste, et parfois d'une verve bien amusante, lorsqu'il rencontre sous sa plume un original comme le comte d'Osmont. Il ne s'occupe pas des événements politiques, mais ce qu'il nous apprend sur le caractère et la vie des personnages politiques n'en est que plus précieux, et ceux qui désormais voudront juger Louis XV, Choiseul, Machault, Maurepas, le dauphin, Mme de Pompadour et Mme Dubarry auront plus d'un trait à lui emprunter. Il fut du parti des philosophes, mais avec modération; il resta royaliste sous la République, mais sans fanatisme. C'est un homme du monde, et c'est comme peinture du monde et des hommes que son livre est

d'un prix inestimable. Nous avons dans ses mémoires le témoignage d'un témoin oculaire sur le palais de Versailles, au moment de l'attentat de Damien, sur les convulsionnaires, sur les séances de Mesmer. Nous assistons à l'inoculation de Cheverny, de sa femme et de son fils, à un voyage de Paris à Cauterets, par Bordeaux et Bayonne, où il prend en passant des actions sur un corsaire, capturé en rade quelques heures après; puis à son retour de Cauterets, par Marseille, Toulon et Lyon; nous le suivons dans les coulisses, dans les petites maisons, à la chasse, dans les clubs, sur les théâtres de société, dans les salons, où l'on cause avec passion, où l'on joue avec plus de passion encore, et où la galanterie se mêle sans trêve au jeu et à la conversation.

Ce qui frappe le plus, quand on lit ces mémoires, rédigés après la Révolution, de 1795 à 1801, c'est non seulement l'absence de toute préoccupation religieuse, mais encore le fond incurable de frivolité, le défaut de moralité sérieuse chez un homme qui certainement était parmi les meilleurs de son temps et de sa caste. Il raconte de Louis XV, non seulement des désordres, mais des traits de sécheresse et de dureté qui révoltent; il le montre incapable de toute sensibilité venant du cœur et ému seulement quand il s'agit de ses maîtresses, parce qu'alors il est atteint dans le fond grossier de ses habitudes, et pourtant il le trouve digne d'être aimé et estimé; il parle avec sympathie du comte de Charolais, celui qui avait un jour tiré sur un couvreur en manière d'amusement; il rapporte comme toute naturelle l'odieuse conduite du comte de Stainville envers Mme de Choiseul-Romanet. La société qu'il nous peint, sans se demander un instant si elle n'attirait pas sur elle, par l'oubli de tous les devoirs, les plus effroyables catastrophes, est une société qui n'a d'autre règle, d'autre but que son plaisir; ce n'est que soupers exquis, causeries étincelantes, jeu effréné, voluptés toujours nouvelles, théâtres, chasses, bals, fêtes de tout genre, les fortunes privées gaspillées en riant comme la fortune de la France. La vie de la noblesse au XVIIIe siècle, en dépit des belles phrases apprises des philosophes, des économistes et des philanthropes, en dépit même de beaucoup de bonnes actions et de bonnes œuvres, n'est qu'une poursuite désordonnée du plaisir. C'est un carnaval de gens charmants et pleins d'esprit, parfois même pleins de cœur, mais dépourvus de sérieux et de dignité morale. Malgré la bonne humeur que le comte de Chéverny a conservée en dépit de la Terreur comme en dépit de l'exil, et qui fait étinceler de gaîté et de verve le récit de ses joyeuses années, on éprouve à le lire je ne sais quel malaise, et l'on attend le coup de foudre de la Révolution comme un orage qui, tout en faisant bien des

ruines sur son passage, purifiera cependant un air longtemps vicié. Cette justice de l'histoire, qui, comme celle de Jéhovah, punit l'iniquité des pères sur les enfants, peut nous paraître sévère et même boiteuse; elle avait été provoquée, rendue inévitable par un siècle de frivolité et d'aveuglement. Les mémoires de Chéverny, dont la seconde partie, remplie de deuils et de larmes, forme un si cruel contraste avec les fêtes et les rires de la première, prennent, quand on les considère dans leur ensemble, une portée philosophique presque tragique; ils sont le vivant commentaire de la terrible parole de l'Évangile : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez. »

Nous avons bien peu de témoignages qui nous fassent connaître la vie atroce menée en province pendant la Révolution par les membres des classes privilégiées. Le comte de Chéverny en a tracé un tableau saisissant. On voit là, dans le détail journalier, ce que M. Taine a si bien mis en lumière, la substitution de la volonté des clubs, conduits par quelques âmes basses ou quelques cerveaux détraqués, à celle de toutes les autorités régulières. Ce n'est pas le peuple qui se montre violent et cruel, c'est cette classe intermédiaire qui se trouve entre le peuple et la vraie bourgeoisie : valets, maîtres d'hôtels, agents d'affaires, prêtres et moines défroqués, petites gens mêlés à la vie des classes privilégiées, ayant pris leurs vices et amassé en eux des trésors d'envie. Ils se vengeaient sur les heureux de la veille des jouissances qu'ils avaient vues sans les partager, de l'obéissance à laquelle ils avaient été soumis; et ils se ruaient aveuglément à la jouissance ou à la domination. Il n'eurent pas de cesse que tous les privilégiés ne fussent émigrés, guillotinés, massacrés ou emprisonnés et leurs biens confisqués ou anéantis. S'ils ne bénéficiaient pas toujours eux-mêmes des richesses ainsi séquestrées, ils avaient du moins le plaisir de voir tout réduit au même niveau. Traqués par ces bêtes fauves, les nobles et les riches menèrent pendant cinq ans une vie d'angoisses journalières, de terreurs sans cesse renouvelées. On se rend compte du trouble de cette époque à ceci, que les souvenirs de Chéverny, assez nets et bien ordonnés pour le règne de Louis XV, sont pour les années de la Révolution dans une entière confusion, au point de vue des faits comme à celui des dates.

Avec quelle joie, quelle reconnaissance, les malheureux ainsi persécutés, torturés, humiliés, ruinés virent rétablir au 18 brumaire un gouvernement régulier, et surtout une forte centralisation, qui mettait fin aux caprices des tyrannies locales! Chéverny accueille le Consulat avec un véritable enthousiasme. On le comprend et on ne lui en veut pas d'avoir été peu sensible à la ruine de toutes les libertés, à la fièvre de servilité qui saisit tous les survivants de la Révolution

et parmi eux beaucoup de ceux qui avaient été les plus ardents de ses défenseurs, au cynisme avec lequel Bonaparte applique à ceux qui gênaient son ambition ou regrettaient le passé, les emprisonnements arbitraires, les déportations, les jugements dérisoires dont les révolutionnaires avaient été si prodigues.

Des hommes qui n'étaient en rien complices des erreurs et des crimes de la Terreur, mais qui n'en avaient pas souffert autant que Chéverny, et qui étaient mieux placés pour comprendre les côtés légitimes de la Révolution, sentirent tout ce qu'avait d'humiliant et de funeste le régime despotique né le 18 brumaire. Nous en avons une preuve éloquente dans les remarquables fragments de Fauriel, que M. L. Lalanne a découverts à la Bibliothèque de l'Institut, parmi les papiers de Condorcet[1]. Ces fragments se composent d'un morceau sur l'état des esprits pendant le Consulat et sur le passage du Consulat à l'Empire, et d'un récit très développé de la conspiration de Cadoudal et du procès de Moreau. Ce récit est malheureusement incomplet. M. Lalanne en a comblé les lacunes ou rectifié les erreurs par des notes et des additions qui ne sont pas la partie la moins intéressante du volume. Le premier chapitre est l'œuvre littéraire la plus remarquable qui soit sortie de la plume de Fauriel; il a trouvé des phrases dignes de Tacite pour analyser les causes de l'élévation de Napoléon, pour décrire les attitudes peureuses ou serviles des grands corps de l'État, et l'habileté audacieuse de l'aventurier de génie qui faisait « de l'exercice de la souveraineté nationale une ressource de plus de la tyrannie et une dérision de plus de la liberté. » On sent même peut-être un peu trop le désir d'imiter Tacite, et ces pages ne sont pas tout à fait exemptes de rhétorique, si l'on entend par rhétorique non la déclamation, mais la préoccupation d'arranger le récit en vue d'un certain effet littéraire. Ce récit n'en garde pas moins une grande valeur historique; il est l'œuvre d'un témoin oculaire, d'un esprit à la fois élevé et modéré; on ne trouve point ailleurs une peinture aussi saisissante et aussi vraie de l'état moral de la France, surmenée, désorganisée, démoralisée par la Terreur et le Directoire. Le récit du procès de Moreau mériterait d'être discuté et critiqué de point en point, car Fauriel est évidemment un témoin partial. Son intention visible est de montrer dans la conspiration de Cadoudal et Pichegru une machination de la police de Bonaparte, d'innocenter Moreau entièrement, de réduire même à peu de chose la culpabilité de Pichegru, enfin de faire ressortir tout ce qu'il y eut d'odieux dans la conduite de la police et de la justice consulaires. Sur ce dernier point,

1. *Les Derniers jours du Consulat.* Paris, C. Lévy, 1886.

Fauriel n'a rien exagéré. Le procès a été conduit avec un mépris complet des règles de l'équité. Non seulement on a accepté les témoignages contradictoires ou mensongers d'agents provocateurs, mais on a traité les témoins ordinaires en criminels, on les a emprisonnés, on les a torturés. Une fois le jugement prononcé, on a conservé en prison non seulement les condamnés graciés, mais même les accusés qui avaient été acquittés. Quant à Moreau lui-même, il n'est pas douteux que la police consulaire a fait ce qu'elle a pu pour le perdre, et que lui, sans avoir prêté l'oreille à ceux qui voulaient l'entraîner, se réservait cependant pour le cas où la conspiration eût réussi. Ce qui oblige à une certaine réserve vis-à-vis du récit de Fauriel, c'est son caractère inachevé et le fait qu'il est resté inédit. Il n'y a point mis la dernière main, une partie se compose de simples notes. Évidemment, nous n'avons là qu'un premier jet, où il a réuni tout ce qu'il avait entendu raconter, sans le contrôler toujours ; nous voyons même qu'il avait soumis cette première ébauche à des amis et que ceux-ci lui apportaient des rectifications ou des doutes. Pourquoi Fauriel n'a-t-il pas terminé son travail ? L'a-t-il trouvé indigne de voir le jour ? A-t-il simplement été détourné par ses études de littérature étrangère et provençale et d'histoire du moyen âge? A-t-il craint de contrister les bonapartistes, devenus sous la Restauration les alliés du parti libéral, auquel Fauriel appartenait? Il serait difficile de le dire.

L'édition des *Mémoires sur Napoléon et Marie-Louise*, par la générale Durand (C. Lévy), première femme de chambre de l'impératrice, est la réimpression d'un livre paru en 1819 et qui avait passé à peu près inaperçu. On y trouve des détails intéressants sur le caractère de Napoléon, sur la vie intérieure du palais impérial, un complément et parfois une contre-partie aux mémoires de M. de Rémusat. Mais, tandis que celle-ci est un esprit supérieur, qui pénètre les âmes et juge les caractères, la générale Durand ne s'élève pas au-dessus du point de vue d'une simple femme de chambre, dévouée à ses maîtres, d'ailleurs, cherchant à jeter un voile sur leurs défauts et leurs écarts, et qui a pour principale préoccupation la jalousie féroce dont elle poursuit Mme de Montebello, dame d'honneur et amie intime de Marie-Louise. Comme elle n'a pas d'esprit et qu'elle admire béatement ses maîtres, l'impératrice et l'empereur apparaissent dans ses récits à peu près semblables à ce que Mme de Rémusat les a peints : la première faible, médiocre et vulgaire, le second sensuel, capricieux et brutal, avec des moments de bonhomie et des accès de bonté. La générale est d'une naïveté charmante. Elle s'indigne contre ceux qui ont raconté que Napoléon avait traité l'empereur d'Autriche de

ganache devant sa fille, et elle rapporte qu'elle l'a entendu dire à Marie-Louise : « Tu vois bien que ton père est un voleur. » Ailleurs, elle nous le montre pinçant sa femme au cou et à la joue, puis l'embrassant en l'appelant grosse bête, pendant que ses dames l'habillaient. C'est elle aussi qui nous apprend comment, dès sa première rencontre avec Marie-Louise à Soissons, Napoléon, pour bien ravaler à son niveau la fille des Césars, usa de ses droits de mari, bien que la cérémonie du mariage ne fût pas encore célébrée.

Il y a peut-être quelque abus à faire figurer les *Confessions* d'Arsène Houssaye (Dentu, 4 vol. in-8°) parmi les livres d'histoire, car l'imagination y paraît tenir une large place dans les récits et la fantaisie dans les portraits. Mais, malgré les allures de roman tragi-comique qu'affectent ces confessions, M. Houssaye a été trop mêlé au monde politique, littéraire et artistique depuis 1840 jusqu'à 1870, il a connu trop de personnages marquants pour que l'historien ne trouve pas à glaner plus d'une anecdote caractéristique dans ses récits. La partie la plus intéressante des confessions est l'histoire de la Comédie française de 1849 à 1856, pendant la direction d'Arsène Houssaye. C'est un chapitre de l'histoire littéraire du XIXe s., histoire des auteurs et histoire des comédies ; deux noms y rayonnent : celui de Rachel et celui de Musset. M. Houssaye n'est pas un psychologue et les portraits qu'il a tracés des romantiques, de Louis-Philippe, de Napoléon III, de M. de Morny manquent de précision et de caractère ; il est un peintre coloré et spirituel, animé d'une verve gamine, que gâte souvent par malheur une affectation de sensibilité et de lyrisme. Il nous a bien rendu les ardeurs et les extravagances du monde romantique, certains salons du temps de Louis-Philippe, enfin la bohème artistico-politique qui a donné le ton à la société du second empire.

Le monde du second empire tient aussi une grande place dans les *Mémoires de lord Malmesbury*, dont une traduction française a paru à la librairie Ollendorf. Rien n'est plus frappant que le contraste entre la politique anglaise et la politique française pendant les années 1850 à 1863, auxquelles est consacrée plus de la moitié de ces mémoires. Au delà de la Manche, tout est entre les mains d'un personnel assez restreint, composé de politiques de profession, rompus aux affaires, se connaissant tous de longue date, se considérant comme associés à la même œuvre, malgré leur division en deux partis, se rendant justice et même se prêtant appui les uns aux autres ; ils continuent de s'occuper des affaires, même quand ils n'y sont pas, parce qu'ils vont bientôt y rentrer ; ils font partie de la classe gouvernementale. Tous sont des politiques réalistes, ni phraseurs ni doctrinaires ; ils

rédigent leurs dépêches dans un style bref, familier, humoristique même. Ils ne se paient pas de mots et ne songent qu'à l'intérêt pratique du pays. Aussi, en dépit des crises parlementaires, tout marche avec régularité, avec conséquence et logique, rien n'est improvisé, rien n'est abandonné à des mains incompétentes. En France, c'est un homme qui impose ses idées et dicte leur conduite à des serviteurs choisis par la faveur, et cet homme, qui n'est certes pas un esprit vulgaire, est un esprit chimérique, guidé par des instincts vagues, des principes abstraits, des mots sonores. Chacun de ces serviteurs n'est responsable qu'envers le maître, et chacun agit à sa guise. L'ambassade de Londres, la plus importante alors de toutes, fut longtemps entre les mains de M. de Presigny, le plus bizarre des hommes, vaniteux, fanfaron, emporté, incohérent, à qui sa femme, plus mal équilibrée encore que lui, avait fait perdre le peu de bon sens qui lui restait. Comme il était brouillé avec M. Walewski, alors ministre de l'intérieur, il correspondait directement avec l'Empereur, et M. Walewski faisait les affaires directement avec le ministère anglais. L'empereur, qui conservait Walewski au ministère par raison de famille et Persigny à l'ambassade d'Angleterre par reconnaissance pour son aveugle dévouement, mais qui n'avait confiance ni dans l'un ni dans l'autre, négociait personnellement par-dessus la tête de tous deux. Quand Persigny quitta Londres, il fut remplacé par Pélissier, homme excellent et capable, mais assurément peu fait pour les fonctions diplomatiques. Lord Malmesbury ne nous renseigne pas seulement sur les négociations qui accompagnèrent les guerres de Crimée et d'Italie; il a vu de près la cour des Tuileries et il en fait des croquis fort piquants et peu flatteurs, quoiqu'il fût un ami d'ancienne date de Napoléon III. Mais cette amitié est singulière; elle fait plutôt l'effet du contre-coup de son aversion pour la France. Malmesbury, qui est un type remarquable du grand seigneur anglais de l'ancienne roche, sceptique, railleur, peu embarrassé de croyances, de principes moraux et d'idées générales, n'a qu'une conviction au cœur : celle que l'Angleterre est et doit être la première nation du monde. Cet amour fanatique pour l'Angleterre est naturellement doublé de dédain et d'aversion peu déguisés pour la France, et sa sympathie pour le régime impérial est véritablement la conséquence de cette aversion. Il n'est pas fâché de voir les Français traités comme ils l'ont été au 2 décembre et il trouve qu'après tout ils ont le gouvernement qu'ils méritent.

Il y eut cependant de belles pages dans cette singulière époque du second empire, et qui montrent quelles ressources et quel ressort il y a dans ce peuple si bien doué, mais qui répond si mal à la défini-

tion qu'Aristote a donnée de l'homme : Ζῶον πολιτικὸν. Une de ces pages fut la guerre de Chine de 1860, si brillamment conduite par le général Cousin de Montauban, bien qu'il ait été constamment paralysé par la faiblesse de Napoléon III, qui lui avait enlevé le commandement de la flotte et la direction des négociations diplomatiques, et qui poussait à l'excès la complaisance pour l'Angleterre. M. le comte D'HÉRISSON a fait de cette campagne un récit[1], non seulement étincelant de vie et d'esprit, mais riche en renseignements historiques. Le comte d'Hérisson fit toute la campagne à côté du général en chef en qualité d'interprète, et de plus il eut, il y a quelques années, communication de tous les papiers relatifs à la guerre de 1860, conservés au ministère de la guerre. Il écrivit une histoire de l'expédition de Chine, que les scrupules diplomatiques firent séquestrer avant son apparition. Le journal qu'il publie ne donne pas les pièces ainsi séquestrées, mais les faits et les conclusions du grand ouvrage s'y retrouvent sous une autre forme. Pour la bataille de Palikao, l'incendie du Palais d'été, les négociations de Tien-Tsin, le journal d'un interprète est une source capitale ; les graves accusations que M. d'Hérisson a lancées contre la loyauté des diplomates anglais à Tien-Tsin, appuyées sur des preuves formelles, n'ont trouvé jusqu'ici aucune réfutation.

Le *Journal de Dix ans,* par FIDUS (Fetscherin et Chuit, 2 vol. in-12), contient le lamentable épilogue de l'histoire du second empire, et nous ne saurions trop en recommander la lecture à ceux qui sont curieux de savoir ce qu'est le parti bonapartiste, de quelles espérances il se nourrit et quels principes le dirigent. Fidus est un journaliste clérical qui a joué le rôle d'intermédiaire subalterne entre Chiselhurst et certains personnages influents du parti catholique, entre autres Mgr Bonnechose. Ayant à ce titre accès auprès de M. Rouher et des autres meneurs bonapartistes, et par ses attaches cléricales auprès des légitimistes et des orléanistes, il a su beaucoup de choses, et son journal a un incontestable intérêt. Ce qui en fait surtout le prix, c'est la candeur de l'auteur. Non seulement il annonce tous les huit jours le rétablissement de l'empire, non seulement il croit toutes les énormités qu'on lui raconte sur les républicains (par ex. que c'est avec l'argent de M. de Bismarck que s'est faite la campagne électorale de 1877) ; mais encore il dévoile sans aucune réticence les plans les plus coupables ou les plus absurdes du parti auquel il se vante d'appartenir. Jamais pamphlétaire radical n'aurait fait un si cruel pamphlet contre les impérialistes que ce fervent impé-

1. *Journal d'un interprète en Chine.* Paris, Ollendorf, 1886.

rialiste. A entendre les conversations qu'il rapporte, on se croit tombé dans une bande de voleurs : « On fera le coup bientôt, il faut faire le coup; pourquoi n'a-t-on pas fait le coup? » Voilà le refrain qui revient toutes les pages. M. Rouher, qui ne veut pas de coup de force, est traité d'égoïste et de lâche. Mgr de Bonnechose, au contraire, qui vient au nom de la religion sommer la maréchale de Mac-Mahon de pousser son mari à un coup d'État, est le héros selon le cœur de Fidus. D'après lui, l'impératrice aurait fait déclarer la guerre à la Prusse pour pouvoir rétablir la constitution de 1852, le général Ducrot aurait été tout prêt à faire le coup moyennant le titre de duc et deux millions. Il donne en appendice une série d'aphorismes politiques, qu'il prétend avoir fait approuver par l'empereur et par le prince impérial, et qui auraient fait rougir Machiavel. Je veux croire que Fidus a calomnié son parti, de même qu'il calomnie les généraux français en les représentant comme à vendre pour des titres et de l'argent; il a exagéré, interprété les paroles, prêté à d'autres ses propres sentiments et ses propres désirs. Mais ces souvenirs sont néanmoins, en dehors même des faits positifs qu'ils rapportent, un curieux témoignage de l'état d'esprit du parti impérialiste de 1870 à 1880. Ils nous font comprendre surtout dans quelle tragique situation morale se trouvait placé le prince impérial, qui avait certainement une âme noble et une intelligence ouverte, mais qui, chimérique comme son père et passionné comme sa mère, entouré des conseils les plus divergents et des influences les plus contraires, échappa par un héroïque coup de tête à une situation sans issue. A-t-il réellement rêvé, comme le ferait croire le projet de constitution que publie Fidus, de faire de la France un grand Paraguay gouverné par des prêtres et des gendarmes? Je ne sais, mais il est bien certain qu'il était difficile que sa vie cessât d'être inutile sans devenir criminelle. Ceux qui éprouvent de la sympathie pour cette mélancolique victime de fautes dont il était innocent (et comment n'être pas ému de sympathie devant une pareille destinée?) doivent être tentés, semble-t-il, de bénir le coup de zagaie qui l'a sauvé de toutes les tentations et de toutes les fautes que lui réservait fatalement l'avenir, et lui a conservé une auréole d'héroïsme et de poésie.

Histoire des Institutions et des Mœurs. — L'ouvrage auquel M. L. Limayrac a donné le titre ambitieux d'*Étude sur le moyen âge*, et en même temps le titre plus modeste et plus exact d'*Histoire d'une commune et d'une baronnie de Quercy* (Cahors, Girma), contient à la fois un livre de polémique et un livre d'histoire. Le livre d'histoire, bien qu'il ne soit pas irréprochable, ne manque pas d'intérêt. Il nous raconte les vicissitudes de la baronnie de *Castelnau de Montratier* et de la ville

du même nom depuis leurs origines jusqu'à la Révolution, les conflits des seigneurs avec les évêques de Cahors, leur rôle entre les rois de France et ceux d'Angleterre, la part qu'ils prirent à la guerre de Cent ans et aux guerres de religion, la transformation à travers les siècles des institutions féodales et des institutions municipales. C'est sur les documents originaux que tout ce récit est fondé. Il est très détaillé et il n'y manque qu'une chose : les comptes de la baronnie et de la commune, le côté économique du sujet. Il serait à souhaiter que nous eussions un très grand nombre de monographies pareilles. Les institutions du moyen âge, la partie la plus importante et la moins connue de l'histoire qui est l'histoire sociale, en seraient vivement éclairées. M. Limayrac a été amené en étudiant la commune de Castelnau à constater un fait qui s'est produit dans un très grand nombre de villes, et auquel les historiens des institutions municipales n'ont pas encore donné toute l'attention qu'il mérite; c'est que la petite noblesse a été unie à la bourgeoisie dans sa lutte pour la conquête des libertés municipales, et est restée pendant des siècles associée à la vie bourgeoise. Il est malheureux qu'à ce livre d'histoire suivi de documents importants, et en particulier du texte et de la traduction des coutumes municipales, soit joint un livre de polémique ennuyeux et déclamatoire consacré à célébrer la beauté du régime féodal et à combattre M. Paul Bert. Cela grossit et alourdit l'ouvrage bien inutilement, et donne à un ouvrage sérieux l'apparence frivole d'un écrit de circonstance.

Les travaux sur les institutions de l'ancienne France se multiplient d'une manière réjouissante et de tous côtés on travaille à réparer sur ce point le temps perdu. Mais il importe de procéder méthodiquement et modestement, sans avoir la prétention d'expliquer tout un vaste ensemble quand on n'a pu étudier qu'un point très limité. M. L. Ricard aurait peut-être fait un bon livre s'il avait concentré son attention sur les institutions du bailliage de Gex au moyen âge et sous l'ancien régime, et s'il n'avait pas mêlé à cette étude les lois romaines et les institutions non seulement de la France entière, mais de toute l'Europe féodale. Il a prétendu décrire les *Institutions judiciaires et administratives de l'ancienne France et spécialement du bailliage de Gex* (Larose et Forcel), titre boiteux, comme le livre lui-même est à la fois confus et superficiel. L'auteur cependant n'a manqué ni d'intelligence ni de bonne volonté, car il y a de bonnes pages, des faits curieux et des vues intéressantes dans cet ouvrage mal conçu; mais il a manqué de méthode.

Le premier volume de l'histoire de l'*Organisation judiciaire en France*, de M. Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy,

est une preuve nouvelle, après les livres de MM. Dubois, Glasson, Esmein, Garsonnet, de l'impulsion donnée depuis quelques années dans nos Facultés aux études de droit historique. Ce volume contient l'époque franque, mérovingienne et carolingienne, et se renferme avec une grande rigueur dans l'étude des juridictions. Nous publierons un compte-rendu spécial sur cet ouvrage consciencieux, où l'auteur fait preuve d'une connaissance exacte des textes et des travaux de ses devanciers. Il a fréquemment l'occasion de combattre les idées de M. Sohm[1], par exemple sur les Sacebarons, les centeniers, les placita legitima et extraordinaria; il apporte sur la question des immunités des preuves nouvelles à l'appui de la démonstration de M. Fustel de Coulanges, dont il est loin d'ailleurs de partager les opinions sur d'autres points. Nous nous contentons aujourd'hui de signaler le livre de M. Beauchet comme très digne d'attention.

Il en sera de même de l'excellente *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, 1300-1600, par M. Delachenal (Plon, Nourrit), qui traite pour la première fois d'une manière scientifique un sujet difficile et important. M. Gasquet a consacré à cet ouvrage un article qu'on lira plus loin.

M. Petit de Julleville continue ses études sur le théâtre en France. Après avoir consacré aux mystères deux volumes dont le mérite a été reconnu par tous les hommes compétents, il vient d'aborder le théâtre comique, en écrivant non l'histoire de la comédie, mais bien l'histoire des comédiens. Le titre de son ouvrage, *les Comédiens en France au moyen âge* (Cerf), surprendra sans doute plus d'un lecteur, car il est surtout question dans ce volume du xve et du xvie s. Mais c'est que le moyen âge, pour le théâtre, dura en réalité jusqu'au milieu du xvie siècle, jusqu'au moment où le Parlement interdit la représentation des mystères (1540), et où Jodelle fait jouer *Eugène* ou la *Rencontre* (1550); d'autre part les renseignements sur les comédiens ne sont abondants que pour le xve et le xvie siècle. D'ailleurs, il n'a existé de troupes de comédiens de profession qu'au xvie siècle; jusque-là ce sont des sociétés, des confréries, des associations permanentes ou temporaires, des corporations comme les étudiants ou les basochiens, qui ont pourvu aux amusements du public et à leur propre distraction, en jouant des dits, des farces, des jeux, des soties, des moralités. M. de Julleville a étudié successivement

1. C'est aussi en grande partie M. Sohm que combat M. Fustel de Coulanges dans la remarquable étude qu'il a consacrée au titre *de migrantibus* de la loi salique (Thorin, broch. in-8° de 36 p.), où il se refuse absolument à voir la preuve de l'existence d'associations rurales.

ces différentes catégories de comédiens, et il l'a fait d'une manière aussi attrayante que solide. Le seul regret qu'on éprouve, c'est que ce plan ne permet pas de se faire une idée du développement et des vicissitudes de la littérature dramatique comique; on ne voit pas le lien qui rattache les uns aux autres ces comédiens de diverse nature, et, en fermant le livre, on sent accru, mais non satisfait, le désir de connaître l'histoire de la comédie en France.

M. J. Loiseleur a trouvé dans les papiers d'Aymar Proust de Chambourg, conservés à la bibliothèque d'Orléans, la matière d'une étude des plus intéressantes sur l'*Université d'Orléans pendant la période de décadence* (Herluison, 78 p. in-8°). On y trouvera les preuves les plus fortes et les plus piquantes de la ruine de l'enseignement universitaire au XVIIIe siècle, ruine causée à la fois par l'égoïsme et l'avidité des professeurs et par l'ingérence abusive du Parlement et du Conseil du roi dans les affaires de l'Université. Les revenus fixes de l'Université et ses biens immeubles sont très peu de chose; par contre, elle rançonne d'une manière scandaleuse les candidats et se préoccupe beaucoup plus d'extorquer leur argent que de les instruire ou de contester leur science. La fameuse anecdote de Ch. Perrault sur l'examen de licencié qu'il passa avec ses amis Varet et Monjot est confirmée, sinon dans ses détails, du moins dans ce qu'elle a d'essentiel par les documents de M. Loiseleur, car, comme nous l'apprend un Anglais, sous Louis XIII « les professeurs, peu difficiles à conférer les degrés, ne les refusent qu'à ceux qui ne peuvent en payer les frais; avec une bourse d'or, on sera mieux reçu qu'avec la thèse la plus savante. » Les professeurs laissaient les chaires et les places d'agrégés vacantes pour avoir une plus grosse part dans les frais d'examens. Pour un professeur honnête et consciencieux comme Prousteau, combien de Goullu et de Proust de Chambourg! En matière d'enseignement supérieur comme dans tous les autres domaines, l'ancien régime avait tout faussé, tout épuisé, abusé de tout. La Révolution a moins ruiné l'édifice du passé que déblayé le sol des ruines faites par l'ancien régime. Peut-être y avait-il dans ces ruines des matériaux dont on aurait pu tirer parti; mais il était malaisé de les distinguer pour ceux qui avaient souffert de l'anarchie monarchique des règnes de Louis XV et de Louis XVI.

Histoire politique et militaire. — Le 3e volume de l'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt (Société bibliographique), l'emporte sur les précédents par l'intérêt du fond comme par le mérite de la forme. On y trouve les mêmes qualités, la même étendue et la même exactitude dans les recherches, on n'y remarque pas les mêmes

défauts : l'exposition est bien plus nette, colorée et intéressante, elle n'est plus encombrée de citations morcelées et multipliées à l'excès ; enfin, on n'est plus choqué par le parti pris d'apologie à l'égard de Charles VII, puisqu'on arrive à la plus glorieuse époque de son règne (1435-1444). M. de Beaucourt, du reste, après avoir jusqu'ici dépensé des trésors d'érudition et d'ingéniosité à prouver que Charles VII n'avait jamais été indolent ni endormi, reconnaît lui-même qu'il avait été trop loin, car il intitule ce 3e volume « le Réveil du roi. » On pourra trouver encore à redire à la subdivision excessive des matières qui entraîne certaines répétitions, qui oblige à indiquer dans le chapitre 1er : « Événements militaires de 1435-1444, » des faits sur lesquels on revient au ch. IX. Mais je reconnais combien il était difficile, du moment où l'on voulait être complet et clair, de suivre un ordre à la fois chronologique et méthodique tout à fait satisfaisant. Ce tome III contient la continuation de la guerre avec l'Angleterre jusqu'à la trêve de 1444, la Praguerie, la liaison avec A. Sorel, les relations diplomatiques de 1435 à 1444, les relations avec Rome et la Pragmatique sanction, l'administration intérieure de 1435 à 1444. Comme c'était déjà le cas pour les précédents volumes, c'est l'histoire diplomatique qui constitue la partie vraiment neuve et originale de l'ouvrage de M. de Beaucourt ; mais il faut aussi signaler l'excellent chapitre XI sur la liaison de Charles VII avec Agnès Sorel, et les deux chapitres consacrés aux négociations avec les pères de Bâle et avec Rome et à la Pragmatique sanction. On reconnaît sans doute dans l'exposé détaillé de ces questions délicates les tendances personnelles de l'auteur, mais son récit est scrupuleusement exact et ses jugements modérés et équitables. On dit que l'Académie se prépare à décerner à l'histoire de Charles VII la plus haute récompense annuelle dont elle dispose. Jamais assurément elle n'aura été donnée à une œuvre qui en fût plus digne.

Y avait-il encore du nouveau à dire sur Cromwell et Mazarin après Guizot et M. Chéruel ? M. Bourelly, l'auteur de l'excellente biographie de Fabert, l'a pensé et prouvé. Il est vrai que, fidèle à son rôle d'écrivain militaire, il a donné la première place aux *Deux campagnes de Turenne en Flandre* (Perrin), et nous a fait un récit des plus minutieux et des plus attachants de la guerre avec l'Espagne, qui se termina par le coup d'éclat de la bataille des Dunes. On aurait aimé à voir M. Bourelly, avec son indiscutable compétence, instituer une comparaison entre Condé et Turenne comme stratégistes et chefs d'armée. Il s'est contenté de faire ressortir les rares mérites de Turenne qui, s'il n'avait pas le coup d'œil d'aigle du vainqueur de

Rocroy, fut peut-être un homme de guerre plus complet et mieux équilibré[1].

C'est encore un chapitre d'histoire militaire que nous donne M. Chuquet dans son livre sur la *Première invasion prussienne* (Cerf, in-12), mais de l'histoire militaire comprise dans un sens très large et qui éclaire tout un côté de la Révolution française. Ce n'est encore ici que le premier volume d'un ouvrage qui en comprendra deux ou trois et nous en restons à la veille de Valmy; mais la moitié de ce volume est consacrée à la déclaration de guerre et à une étude sur l'armée française et sur l'armée prussienne qui éclaire d'un jour singulièrement vif toutes les guerres révolutionnaires et même la psychologie des deux nations. Non seulement M. Chuquet s'est livré à l'enquête la plus approfondie sur tous les documents imprimés et manuscrits qui pourraient éclairer son sujet, non seulement il les a soumis à la critique la plus rigoureuse, mais il a su en tirer un tableau complet des institutions militaires de la France et de la Prusse à la fin du XVIIIe siècle et des jugements pénétrants et impartiaux sur l'état moral des deux armées. Il faut admirer en effet à la fois et l'aisance, la clarté, l'agrément avec lesquels M. Chuquet a su grouper la masse énorme de renseignements qu'il a recueillis, et la sereine impartialité avec laquelle il juge les hommes et les choses. De même qu'il rend pleine justice aux mérites des troupes allemandes et trace le plus équitable portrait de Brunswick, il sait reconnaître dans l'armée française aussi bien les mérites des officiers de la monarchie que ceux des volontaires de 91. Évitant aussi bien les déclamations des écrivains révolutionnaires que les partis pris de M. Rousset, il a déterminé dans quelle mesure les anciens cadres ont été conservés et ont servi à former l'armée nouvelle; il a su distinguer les excellentes recrues de 91 des médiocres ou mauvais éléments levés en 92; il a admirablement démêlé la part que les idées nouvelles ont eue dans les succès de la Révolution. Le livre de M. Chuquet et celui de M. Sorel marquent une date dans l'historiographie française : ce sont les premiers livres où l'histoire de la Révolution est abordée dans un esprit vraiment et purement scientifique, où elle est traitée comme l'histoire *du passé*.

1. On lira avec un vif intérêt dans la *Revue bleue* du 3 avril un article de Jules Lemaître sur le grand Condé. C'est un chef-d'œuvre à la fois d'esprit et de bon sens. Il était impossible d'indiquer avec plus de justesse et plus de tact quels correctifs doivent être apportés à l'ouvrage, d'ailleurs si remarquable, du duc d'Aumale. M. Brunetière, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril, s'est au contraire borné à abonder et à renchérir dans le sens de ce dernier.

Le troisième volume de la *Chute de l'ancien régime* de M. Chérest (Hachette) a été publié après sa mort par les soins de son ami M. Joly. Il complète à peu de chose près l'ouvrage projeté par l'auteur. Sans être sur tous les points aussi approfondi que nous le voudrions et que l'aurait souhaité M. Chérest lui-même, cet essai sur les fautes de la monarchie et les obstacles apportés par les classes privilégiées aux réformes, pendant les deux années qui ont précédé la Révolution, comble une véritable lacune des ouvrages antérieurs et est nécessaire pour bien comprendre les événements de 89 et 90.

Le titre un peu long de l'ouvrage de M. Wallon : *la Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la commune de Paris* (Hachette, 2 vol. in-8°), suffit à nous prouver que l'auteur de la *Terreur* et de l'*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* n'a pas eu l'intention de bannir de son esprit les préoccupations actuelles. Cela n'empêche pas son ouvrage d'être écrit avec le calme qui convient à l'histoire et de se terminer par des conclusions peut-être un peu exagérées, mais justes dans leur teneur générale. Il est vrai que la Terreur a été en grande partie dirigée par la commune de Paris et imposée par elle à la France; il est vrai aussi que le 30 mai était la négation de la souveraineté nationale, comme il est vrai encore que les départements, sans unité d'action, se trouvaient impuissants à réprimer cet attentat. M. Wallon aurait pu ajouter que si la résistance a été si molle, sauf sur les points où le royalisme combattit sous le masque du fédéralisme, comme à Lyon, c'est parce qu'on sentait vaguement qu'en engageant la guerre civile, on détruisait l'œuvre même de la Révolution; on préféra subir cette iniquité plutôt que de ruiner la France. Le crime de ceux qui firent le 31 mai est précisément d'avoir obligé la nation presque entière à se faire leur complice, sous peine de lèse-patrie.

Nous pouvons signaler encore, parmi les œuvres récemment parues et qui traitent de l'histoire de la période révolutionnaire, le dernier volume (posthume) de l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. de Bourgoing, avec une préface de M. de Broglie, et un petit ouvrage de M. Creux sur *Pitt et Frédéric Guillaume II* (Perrin, in-12). Cette étude sur les vicissitudes de l'alliance anglo-prussienne en 1790 et 1791 n'est qu'un chapitre de la question, beaucoup plus vaste, des relations de l'Angleterre avec les cours du Nord, depuis la guerre de Sept ans jusqu'à Napoléon Ier. L'Angleterre cherche à s'appuyer sur la Prusse pour paralyser la Russie du côté de l'Orient. On sait comment ce fut la Pologne qui concilia les intérêts opposés dans les trois cours du Nord dans la question orientale. Puis l'Angleterre se rapprochait de la

Russie pour contrebalancer l'alliance austro-prussienne au moment où la Révolution bouleversa tout l'échiquier politique en ameutant l'Europe contre la France. Non seulement le livre de M. Creux n'est qu'un fragment de livre, mais il ne tient compte que des documents imprimés. Or, aujourd'hui, il n'est plus permis d'écrire l'histoire diplomatique sans recourir aux documents d'archives.

Des documents inédits peuvent à eux seuls donner de la valeur à des livres qui sans eux n'en auraient qu'une très secondaire. C'est ainsi que l'ouvrage de M. Gagnière sur la *Reine Marie-Caroline de Naples* (Ollendorff), bien qu'écrit avec chaleur et vivacité, mais d'une manière un peu superficielle, ne mériterait pas d'être signalé aux historiens s'il ne contenait les lettres de Marie-Caroline à lady Hamilton, conservées au British Museum. Ces lettres sont accablantes pour les mémoires de la reine, de son indigne amie et de Nelson. Elles montrent Marie-Caroline se faisant l'espionne de l'Angleterre par l'intermédiaire de lady Hamilton, et Nelson se faisant le bourreau, l'agent des vengeances de la reine de Naples, toujours par l'intermédiaire de lady Hamilton. On y trouve la preuve que c'est Marie-Caroline qui a livré l'Espagne aux vengeances de l'Angleterre en communiquant la dépêche chiffrée qui annonçait la paix de l'Espagne avec la France. Ce drame de sang et de luxure, où deux femmes débauchées se vengent par le meurtre des mépris qui leur ont été prodigués, et font de deux maris et d'un amant les esclaves de leurs haines, est un des spectacles les plus répugnants de l'histoire.

Biographies. — La longueur inusitée de ce Bulletin nous oblige à ne marquer qu'une simple mention à divers travaux biographiques dont quelques-uns mériteraient de nous retenir un instant. La *Vie de vénérable Jean de la Barrière*, par M. l'abbé Bazy (Toulouse, Privat; Paris, Picard, in-8°), est une œuvre hagiographique avant tout, mais les relations du réformateur des Feuillants avec Henri III, son rôle pendant les guerres de la Ligue donnent à sa vie un intérêt historique, et l'on trouvera dans l'ouvrage de M. Bazy beaucoup de faits intéressants pour la connaissance de l'état des partis et de l'Église à la fin du XVIe s.

La vie de *Suzette Labrousse*, par l'abbé Christian Moreau (Didot, in-8°), est un livre mal fait[1] sur un sujet curieux de psychologie morbide qui n'est pas sans importance pour l'histoire révolutionnaire. Cette révolutionnaire mystique qui conquit dom Gerle et le

1. La *lettre-préface* de M. Taine, annoncée sur la controverse, n'est qu'un simple billet où l'illustre historien exprime le plaisir qu'il aura à lire un travail sur Suzette-Labrousse. Il y a une petite supercherie d'auteur ou d'éditeur à mettre ainsi, sans y être autorisé, un livre médiocre sous le patronage d'un nom célèbre.

prépara aux révélations de Catherine Théot, ses relations avec Pontard et la duchesse de Bourbon, son voyage à Rome pour sommer le pape d'accorder la constitution civile du clergé, est une manifestation de l'ébranlement des esprits qui accompagna l'explosion des idées nouvelles.

Les biographies de *Gambetta*, par M. Neucastel, et de l'amiral *Courbet* par M. Ganneron (Cerf), font partie de la collection des biographies contemporaines où ont déjà paru le Chanzy de M. Chuquet et le Henri Martin de M. Hanotaux. Ce qui donne du prix à celle de l'amiral Courbet, ce sont les nombreux extraits de sa correspondance privée. On complétera les renseignements de M. Ganneron par le livre de M. Maurice Loir : *l'Escadre de l'amiral Courbet*, *notes et souvenirs* (Berger-Levrault). — Signalons encore une émouvante biographie de *Gordon* par Mlle Tabarié.

Ouvrages divers. — M. Mougeolle a publié dans la Bibliothèque des sciences contemporaines, qui est une sorte d'encyclopédie matérialiste, un volume intitulé les *Problèmes de l'Histoire* (Reinwald) dans lequel il expose une sorte de philosophie de l'histoire dans laquelle le rôle de l'individu est réduit à néant, et où tout est ramené à l'action des milieux et des conditions physiologiques. L'histoire sociale, l'histoire des masses a seule de la valeur dans cette théorie, et pour M. Mougeolle c'est là l'avènement de l'histoire démocratique. Il y a du vrai et du faux dans cette conception de l'histoire, et nous ne pouvons entreprendre de la discuter ici ; malgré ses exagérations, le livre de M. Mougeolle mérite d'être lu, ne fût-ce que comme indice de l'état des esprits.

Mme Michelet, à qui nous devons déjà un abrégé de l'Histoire de France de son mari en trois volumes, vient encore de nous donner un volume intitulé *Notre France, sa géographie, son histoire* (Marpon et Flammarion, in-12), composé avec l'introduction du 2e vol. de l'Histoire de France, des fragments du *Peuple*, et des extraits de journaux de voyages inédits. Quoi qu'on pense de cette adaptation posthume des œuvres d'un écrivain à des ouvrages nouveaux, qu'il n'a pas lui-même conçus, la transformation est faite avec un art merveilleux, et a l'avantage de rendre la pensée d'un de nos plus grands historiens accessible à une foule de lecteurs, enfants ou gens du peuple, qui n'auraient pas abordé la grande Histoire de France. Cette géographie, où chaque province paraît à son tour, avec sa physionomie tout entière, sa configuration physique, le caractère de ses habitants, son rôle historique, est d'une couleur et d'une vie extraordinaires. Elle fait connaître, voir la France ; elle la fait aimer dans sa riche et multiple unité à travers ses transformations et ses révolutions, qui malgré tout la laissent identique à elle-même. Corps changeant, âme

immuable, telle nous apparaît *notre France* dans ce livre à qui son titre seul suffirait à assurer le succès.

G. Monod.

RUSSIE.

(publications des années 1882 a 1885.)

Nécrologie. — Durant l'année 1885, la science historique de Russie a éprouvé de grandes pertes.

Le 10 janvier 1885 (29 décembre 1884) est mort le comte Alexis Ouwarow, un des plus remarquables archéologues russes, qui, on peut le dire, sacrifia toute sa vie à l'archéologie. Le comte Al. Ouwarow, fils du comte Simon Ouwarow, ministre de l'instruction publique sous Nicolas Ier, naquit en 1824. Élevé dans la maison paternelle, il eut pour gouverneur un émigré français, le comte de Crécy, fut entouré d'une atmosphère scientifique, et profita des leçons des meilleurs précepteurs.

Il entra ensuite à l'Université de Saint-Pétersbourg, où il termina ses études littéraires en 1845. Dans cette même année, il partit à l'étranger en qualité de chargé d'affaires, mais principalement dans le but de continuer son instruction. Quoiqu'il ne soit pas resté longtemps à l'étranger, il profita beaucoup de ses voyages et noua d'utiles liaisons scientifiques. En 1846, il était revenu à Saint-Pétersbourg, où il devint un des fondateurs de la Société d'archéologie et de numismatique qui devint plus tard la Société impériale russe d'archéologie. Tout en travaillant pour cette Société, le comte Ouwarow entreprit en 1848 sa première expédition archéologique, dont les riches résultats furent exposés par lui dans un grand ouvrage, publié en russe et en français et intitulé : *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale*, 1851-1856. En 1857, il fut nommé sous-curateur de l'arrondissement scolaire de Moscou, mais il ne tarda pas à prendre un congé (1859) et partit de nouveau pour l'étranger. Depuis ce temps il se voua complètement à la science, remplissant seulement quelquefois des fonctions électives. Il a fondé en 1864 la Société archéologique de Moscou, dont il a été le président jusqu'à sa mort; en 1869, il provoqua la réunion d'un congrès archéologique; ces réunions sont devenues périodiques, la septième est déjà annoncée pour l'année 1887 à Jaroslawl.

C'est aussi grâce aux efforts et aux soins du comte que fut fondé à Moscou le musée historique. Le comte Ouwarow a rassemblé une

grande bibliothèque et un musée d'art et d'archéologie dans sa maison de campagne. Il a fait lui-même et provoqué beaucoup de recherches et de fouilles archéologiques, et il a aussi publié plusieurs articles sur les questions et les découvertes archéologiques. Sauf les « Antiquités, » revue rédigée par la Société archéologique de Moscou, il a publié encore des ouvrages archéologiques (*l'Archéologie russe*). Le comte Ouwarow a rendu de grands services à l'archéologie russe. Il a puissamment contribué à répandre le goût de ces études dans la société russe contemporaine.

Le 7-19 avril 1885 est mort N. J. Kostomarow, un des plus célèbres historiens russes. Né en 1817 au gouvernement de Woronègue, Kostomarow suivit d'abord les cours au gymnase, puis vint à Moscou pour entrer à l'Université; après deux ans il passa à celle de Charkow, où il termina ses études en 1836. Après avoir passé quelque temps au service militaire, il revint aux études historiques. Il publia en 1842 une dissertation « Sur l'union de l'Église dans la Russie occidentale. » Cet ouvrage fut condamné par le gouvernement, et Kostomarow se trouva obligé d'écrire une autre dissertation, qui, publiée en 1844, avait pour sujet l'importance de la poésie populaire russe pour la science historique. Pour ce travail, Kostomarow reçut le grade de maître[1]. Professeur pendant quelque temps au gymnase de Rowna (gouvernement de Wolynie), il enseigna en 1846 à l'Université de Kiew; l'année suivante, il fut accusé, ainsi que plusieurs personnes de sa connaissance, entre autres le célèbre poète petit-russien Schewtchenko, d'avoir formé une société secrète sous le nom des saints Cyrille et Méthode, dans le but de propager des idées panslavistes. Kostomarow fut condamné à un an de forteresse, après quoi il fut exilé à Saratow et on lui défendit de publier ses ouvrages. Kostomarow écrivit durant ces années un drame historique intitulé « Cremutius Cordus, » où l'auteur se met plusieurs fois en scène sous le nom de l'historien romain. Le changement dans la politique intérieure, qui caractérisa l'avènement au trône d'Alexandre II, apporta aussi un soulagement au sort de Kostomarow. On lui permit de publier ses ouvrages; c'est alors que commence la longue série de ses publications historiques. Il reçut aussi la permission de quitter Saratow, et il en profita pour aller à Saint-Pétersbourg et à l'étranger pour étudier dans les bibliothèques et les archives. Après, il revint à Saratow, où il travailla pendant quelque temps au comité gouvernemental pour l'abolition du servage. En 1858, Kostomarow fut nommé professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. De même qu'à Kiew,

1. Le grade de maître ou « magister » est, en Russie, un grade inférieur à celui de docteur.

ses leçons eurent un grand succès, mais les troubles dont l'Université fut le théâtre en 1862 terminèrent bientôt sa carrière académique, et pour cette fois définitivement. En compagnie d'autres professeurs distingués, Kostomarow quitta l'Université et s'adonna complètement au travail littéraire et, en qualité de membre de la Commission archéographique, aux éditions de documents.

Sinon par son origine, du moins par l'endroit de sa naissance, par les lieux où il passa sa jeunesse et où il commença ses études et ses travaux, Kostomarow était porté aux sympathies petites-russiennes. Dans ses ouvrages historiques, nous trouvons une série de monographies concernant l'histoire et l'ethnographie de la Petite-Russie. Sur l'histoire de Russie en général, il montre un scepticisme, qui était de nature à susciter d'utiles controverses. Si plusieurs de ses thèses ne peuvent pas être acceptées, le caractère et la tendance générale de ses études historiques ont été très profitables à la science par sa manière même de poser la question et d'examiner les détails. Kostomarow a fait naître de nouveaux courants dans la science historique russe. Mais, certes, son mérite le plus important est d'avoir popularisé les notions historiques, sans leur enlever quoi que ce soit de leur valeur scientifique. C'était un homme d'imagination autant qu'un érudit. Non seulement il a laissé six volumes d'histoire russe, sous forme de biographies, et quinze volumes de monographies sur des questions diverses; mais il a publié, tant en petit-russien qu'en russe, des romans, des poésies, des œuvres dramatiques. Il est mort à soixante-huit ans, travaillant toujours, et laissant quelques ouvrages inachevés[1].

Un mois après Kostomarow, mourut K. D. Kaveline, un des plus éminents écrivains russes; mais il appartient seulement en partie à la science historique. Il est surtout connu pour la part qu'il a prise à la préparation et à l'explication des réformes d'Alexandre II. C'était un publiciste de talent et de principes, et sa mort a été vivement ressentie comme la perte d'un homme public; pourtant, nous devons le mentionner ici, parce que ses leçons à l'Université de Moscou et de St-Pétersbourg et ses travaux historiques ont contribué à propager et à populariser la science historique. Quelques-uns de ses articles, quoique publiés il y a trente ou quarante ans, ont conservé leur valeur jusqu'à nos jours. Kaveline était un élève de l'Université de Moscou; né en 1818, il y termina ses études en 1839. Il enseigna l'histoire

1. Nous avons de lui une autobiographie très courte, mais très intéressante. Nous en avons profité en écrivant cet article nécrologique. Elle a été publiée après la mort de Kostomarow dans la revue : *Rouskaya Mysle*, mai-juin 1885.

du droit russe à Moscou (1844-1848), et après à Saint-Pétersbourg (1856-1862). Dans les derniers temps, il professa le droit civil à l'Académie militaire du droit. Ses leçons eurent partout un grand succès. A l'Université de Moscou, il appartenait au nombre des jeunes savants, qui, comme le célèbre Granowsky, ranimèrent l'enseignement dans cette Université pendant le second quart de notre siècle.

N. W. Kalatchow, né en 1813, fut élevé au collège de la noblesse à Moscou; à partir de 1836, il y étudia le droit à l'Université. Dès cette époque, l'histoire du droit russe eut pour lui un vif attrait; il était encore sur les bancs de l'école, quand il composa son premier ouvrage sur les lois d'Ivan III et d'Ivan IV. Après avoir quitté l'Université, il reçut une place qui convenait à ses goûts scientifiques : il fut attaché aux travaux de la Commission archéographique, qui a pour but de publier les documents de l'histoire russe. Kalatchow resta son collaborateur jusqu'à sa mort. En 1846, il s'établit à Moscou comme bibliothécaire des Archives générales du ministère des affaires étrangères. La même année, il soutint une thèse sur la Loi Russe, et obtint le grade de maître; en 1848, il fut nommé professeur de droit russe, après que Kavéline eut quitté l'Université. Peu après, il entra aux archives de la IIe section de la Chancellerie impériale à Saint-Pétersbourg, puis revint en 1864 à Moscou, comme directeur des archives de la justice. Kalatchow a beaucoup travaillé pour mettre en ordre les archives qui lui étaient confiées, et il a facilité l'accès de ses archives aux savants qui se consacrent aux recherches historiques. A Pétersbourg, il a fondé un Institut archéologique sur le modèle de l'École des chartes, et il a formé le projet de créer une institution pareille à Moscou, en la rattachant de près aux archives du ministère de la justice, qui contiennent une immense collection de matériaux historiques. Par les efforts immédiats de Kalatchow, des commissions d'archives (archiwnyia komissii) ont été ouvertes dans quelques villes de la province. En qualité de membre de la Commission archéologique, Kalatchow a publié trois volumes d'actes relatifs à la vie judiciaire de l'ancienne Russie; deux volumes relatifs au cadastre, au sénat. En outre, il a rédigé la Revue de l'Institut archéologique, ainsi que les publications scientifiques éditées par les Archives du ministère de la justice. On lui doit encore deux publications intitulées *Archives des connaissances historiques et juridiques de la Russie* et *Archives des connaissances historiques et pratiques*, où sont réunis une quantité d'ouvrages juridiques et historiques de divers auteurs; quoique publiées depuis plus d'un quart de siècle, elles sont encore aujourd'hui très importantes à cause de leur contenu. Enfin, il a écrit lui-même plusieurs mémoires sur l'histoire du droit russe, qui

sont imprimés soit dans les publications qu'on vient de citer, soit ailleurs. Kalatchow a pris part aux travaux législatifs de son temps comme membre de la Commission de rédaction pour l'abolition du servage, et comme membre de la Commission pour la réforme judiciaire. Après, il fut nommé sénateur. Dans ces derniers temps, il était devenu membre de l'Académie impériale des sciences à Saint-Pétersbourg.

Documents. — Obligé dans ce présent bulletin de remonter jusqu'à l'année 1882, nous ne pouvons indiquer que les publications les plus importantes. Au premier rang des collections spécialement consacrées aux documents historiques, il faut placer le recueil de la Société impériale historique russe (*Sbornik impératarskago russkago istoritcheskago obstchestwa*). Cette Société, fondée à Pétersbourg en 1866, a déjà publié cinquante gros volumes contenant des matériaux aussi intéressants que divers. Grâce à sa situation semi-officielle (son président est l'empereur actuel de Russie, et la plupart de ses membres jouissent d'une haute position), grâce aussi à ses grandes ressources pécuniaires, cette société a pu recueillir et publier un nombre considérable de documents importants; non seulement les archives russes sont ouvertes à la Société, mais encore les archives étrangères. Quelques volumes sont consacrés aux actes diplomatiques du XVIe et du XVIIe siècle, plusieurs contiennent des documents du temps de Pierre le Grand, quelques-uns se rapportent au temps d'Alexandre Ier, deux volumes donnent des matériaux sur l'éducation de l'empereur Alexandre II, mais la moitié de la collection est consacrée à Catherine II. Nous trouvons ici les papiers personnels de l'impératrice, sa correspondance, ses lettres à Voltaire, d'Alembert, Diderot, Grimm, Mme Geoffrin et aux autres célébrités étrangères; ses lettres aux hommes d'État russes et aux personnes de son entourage, ses petits billets, des remarques sur ses lectures et les réflexions qu'elle a mises sur le papier. Cette collection est très complète, nous y trouvons en outre des lettres adressées à Catherine, comme par exemple quelques lettres de Voltaire; les lettres du baron Grimm, ce commis-voyageur de la philosophie française, comme le nomme Pouschkine, forment un volume à part[1]. Plusieurs volumes contiennent des rapports et des dépêches envoyés par les ambassadeurs et les résidents étrangers à leurs gouvernements, ainsi que des instructions données par les gouvernements étrangers à leurs ministres accrédités auprès de la cour de Saint-Pétersbourg. La plupart des lettres et des

1. M. Edm. Schérer a analysé récemment la correspondance de Catherine avec Grimm, dans son étude *Melchior Grimm*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1886.

mémoires de Catherine et la correspondance diplomatique étrangère sont écrits en français (les dépêches des ministres anglais en anglais) et sont publiés en original, accompagnés d'une traduction russe. La plupart des volumes, consacrés au temps de Catherine la Grande, sont donc très facilement abordables pour la science européenne en général. On les a d'ailleurs déjà mis à profit; ainsi M. H. Forneron dans son *Histoire générale des Émigrés*, et plus récemment M. Léonce Pingaud, dans son volume sur les *Français en Russie et les Russes en France*.

Parmi les volumes de cette collection, se rapportant au règne de la grande Catherine, plusieurs contiennent des matériaux sur l'histoire intérieure de la Russie, six d'entre eux sont consacrés aux travaux de la grande Commission des députés. Ce sont peut-être les plus importants de toute la collection. Le dernier de ces volumes a paru au printemps passé (1885); je profiterai de cette occasion pour faire connaître aux lecteurs le caractère général de ces documents.

« La Grande Commission des députés pour composer le projet du nouveau Code, » tel est le titre officiel que porte cette assemblée. La convocation de cette commission, entreprise par l'impératrice en 1766, a été un des faits les plus importants de son règne. Sans doute, dans toute cette affaire comme aussi dans beaucoup d'autres, la vanité de l'impératrice joua un rôle important, mais, si nous laissons de côté les raisons psychologiques dont s'inspire la *Sémiramis du Nord*, raisons qui ont beaucoup influé sur la fin de la commission, nous devons y voir le résultat manifeste de l'influence exercée par la philosophie française sur l'esprit de Catherine II. Avant de convoquer la commission des députés, la tzarine composa une grande Instruction pour l'assemblée future (*Bolschoy Nokaze*). Ses lettres adressées à Voltaire, d'Alembert, Mme Geoffrin nous donnent des détails sur ce travail. Elle écrit à d'Alembert en 1766 : « Mes principales occupations depuis deux ans se réduisent à copier et apprécier les principes du président Montesquieu. » Et ailleurs : « Vous y verrez (dans l'Instruction) comme, pour l'utilité de mon empire, j'ai pillé le président Montesquieu sans le nommer; j'espère que, si de l'autre monde il me voit travailler, il me pardonnera ce plagiat, pour le bien de vingt millions d'hommes qui en doit résulter » (t. X de la collection, p. 31 et 136). A Mme Geoffrin, elle écrit : « L'*Esprit des lois* est le bréviaire des souverains, pour peu qu'ils aient le sens commun » (ib., I, p. 269). Même sans ces confessions intimes, il serait évident, pour chaque lecteur de l'Instruction, que la plupart des paragraphes dans cet ouvrage ne sont que des emprunts et des paraphrases de Montesquieu, comme aussi de Beccaria.

Bien que Catherine elle-même estimât son Instruction comme un *nec plus ultra*[1]; bien que l'œuvre de Catherine *le Grand* ait été comblée de louanges par les contemporains, nous ne pouvons maintenant lui attribuer que très peu de valeur. Nous y voyons non seulement un plagiat sans aucune originalité, mais encore un ouvrage tantôt naïf, tantôt mal réfléchi, mal compris et plein de contradictions. Cependant, par son influence sur la pratique administrative et judiciaire, sur le développement des idées en Russie, le *Nakaze* de Catherine mérite bien sa célébrité. Ce n'est pas seulement l'Instruction qui fut le résultat de l'influence exercée par les philosophes français, notamment de Montesquieu, mais l'idée de convoquer les députés naquit de la même source. C'est la théorie de Montesquieu sur la distinction des trois pouvoirs et sur l'excellence du gouvernement monarchique qui porta l'impératrice à prendre une mesure aussi décisive. On pourrait, *mutatis mutandis,* comparer la convocation des députés russes en 1767 avec celle des états généraux en 1789 en France. En France, les élections de 89 n'étaient qu'un retour aux anciennes coutumes et ces élections mêmes (je ne parle pas de l'assemblée) provoquèrent beaucoup d'émotion. Ce fut aussi le cas en Russie. Les états généraux russes, *Zemskie Sobory*, affaiblis déjà depuis la moitié du XVIIe s., ne furent pas convoqués pendant le XVIIIe; la convocation de la commission était un retour aux Zemskie Sobory, non par la forme et par les détails, mais par le principe. Ce retour pouvait avoir une grande signification. Non seulement le principal but de la commission chargée d'élaborer un projet du nouveau code était un des problèmes du temps, mais il y avait encore une foule de questions, de besoins locaux ou généraux qui exigeaient de promptes et exactes solutions. Les émotions provoquées par la réforme de Pierre le Grand, les troubles politiques, les révolutions, qui pendant le second quart du siècle eurent souvent lieu au palais des tzars, ne causaient pas seulement des difficultés et des obstacles à l'administration centrale, mais provoquaient encore différentes calamités dans tout l'empire. Notre comparaison doit il est vrai se borner seulement aux deux traits généraux que nous avons indiqués : tous les détails, le sort et la fin des deux assemblées sont absolument différents. Les élections de 1767, faites si solennellement, la rédaction des instructions pour les députés, l'ouverture pompeuse de la commission, tout

1. « Après cela, je ne dirai plus mot ma vie durant, la voix unanime de tous ceux qui l'ont vu disent que c'est le *nec plus ultra* du genre humain, mais à moi cela me paraît encore à éplucher... » Ibid. I, p. 276. L'impératrice publia son ouvrage en quatre langues : en russe, en latin, en français et en allemand.

cela produisit un grand bruit, excita des espérances ou des craintes. Mais les résultats visibles de la commission furent nuls. Les espérances et les craintes ne furent pas justifiées. Ouverte en 1767, la commission fut dissoute en 1768 par un décret impérial, sous prétexte de la guerre turque. Quoique cette dissolution de l'assemblée fût déclarée temporaire, les députés ne furent jamais convoqués de nouveau. La marche des séances, le contenu des débats, ainsi que les projets des sous-commissions n'ont jamais été connus ni par le public contemporain, ni par les écrivains postérieurs. On en a conclu que la commission des députés avait échoué complètement, qu'elle n'avait rien accompli; que même elle avait, sinon compromis le principe de la représentation nationale, du moins rendu à jamais impossible d'appliquer ce principe à la vie russe. Les documents authentiques, publiés par la Société historique russe, nous présentent les faits sous un nouveau jour. Cette édition, dirigée d'abord par M. Polénow et après sa mort par M. Serguiéwitch (professeur du droit russe à l'Université de Saint-Pétersbourg), nous donne : 1° les instructions données aux députés par les électeurs; 2° les protocoles des séances de la grande commission; 3° les projets composés, les mémoires examinés par les sous-commissions (les *petites* commissions comme elles étaient appelées officiellement). Nous ne possédons pas encore *tous* les documents de la commission, conservés aux archives de la 2e section de la chancellerie impériale; les protocoles sont déjà publiés, mais la plupart des instructions et des projets ne sont pas encore imprimés. Il est regrettable que les éditeurs n'aient pas donné le plan complet d'après lequel l'édition doit paraître. Ainsi, selon moi, il fallait publier d'abord les instructions, qui sont nécessaires pour juger pleinement des débats et des tendances des députés. Les projets composés par les sous-commissions et qui n'ont pas été débattus par la grande commission pourraient être publiés après les instructions. Nous avons comparé plus haut en quelques traits la convocation de la grande commission à celle des états généraux de 89 : voici encore une particularité commune à ces deux événements. Les députés russes en 1767, comme les députés français en 1789, reçurent de leurs électeurs des instructions, nommées en russe *nakazy*, en français *cahiers*. On connaît bien la valeur des cahiers de 1789, étudiés par M. de Tocqueville, par M. Chassin, etc., et publiés récemment dans les *Archives parlementaires*. Les cahiers russes, *nakazy*, nous offrent un intérêt analogue pour les études de la Russie du milieu du XVIIIe s. Nous ignorons pourquoi les éditeurs tardent tant à publier des matériaux si importants. Nous avons jusqu'à présent les cahiers de la noblesse (*dvorjanskie nakazy*) (t. IV, VIII, XIV) et

ceux de quelques institutions administratives, mais les *cahiers* des villes et des paysans, c'est-à-dire la plus grande partie des *nakazy*, ne sont pas encore imprimés. Malgré cette absence de plan systématique, la publication de la Société historique nous permet de juger plus exactement l'histoire de la commission. Il est impossible de dire maintenant que la commission échoua par la faute des députés, par leur incapacité, etc. On accusait les députés d'avoir été nuisibles au sort des paysans; on disait que les tendances manifestées par les députés avaient fait échouer les projets libéraux de l'impératrice. Les documents authentiques nous montrent que la question du servage a été vivement débattue dans la grande commission, et qu'à côté des seigneurs qui en réclamaient énergiquement le maintien, il y eut aussi des voix qui demandaient des mesures au profit des serfs. Ces opinions favorables aux paysans n'étaient pas isolées et se manifestèrent aussi plus ou moins dans les travaux des sous-commissions. Si nous ne trouvons pas ici l'idée de l'abolition du servage, nous voyons au moins des tentatives sérieuses faites pour améliorer la condition des paysans serfs, et des indications exactes sur les maux du servage. Disons-le donc hautement, la manière dont la commission a traité la question lui donne une place honorable dans l'histoire de l'abolition du servage. Ce n'est pas tout : dans les instructions données par les électeurs, dans les mémoires présentés par les députés, ainsi que dans les projets rédigés par les sous-commissions, partout on peut trouver d'excellentes intentions, des renseignements importants sur la situation des affaires, et sur les mesures à prendre. Catherine II elle-même disait que la commission lui avait donné des notions exactes sur les affaires de son vaste empire. Dans plusieurs lois publiées par l'impératrice, on remarque l'influence des travaux de la commission. Si l'assemblée a échoué, ce n'est donc pas la faute des députés, ni leur ignorance. La principale cause de cet insuccès doit être cherchée dans la condition fausse où la commission fut placée dès l'abord par l'inexpérience et la malveillance des organisateurs. La vanité et l'absence de sincérité de Catherine ont encore aggravé cette situation défavorable et ont enfin contribué à la dissolution de l'assemblée. Quand tous les documents relatifs à la commission auront été publiés, on pourra juger son œuvre avec une complète impartialité, et la conclusion, j'en suis sûr, sera tout à fait à son honneur.

Pendant un siècle ou un siècle et demi, la famille Woronzow a exercé les plus hautes fonctions dans l'État russe. Quelques-uns de ses membres ont été placés à la tête de l'administration intérieure de l'armée ou des affaires étrangères. La plupart des représentants de cette famille ont été des hommes très instruits et éclairés; pour leur

éducation ou à cause de leurs fonctions, ils ont passé des années dans les autres pays européens, où ils ont noué des relations plus ou moins intimes avec les personnages les plus illustres du moment. Grâce à sa position officielle et à son origine, grâce à ses relations dans le monde de la cour, de la politique, de la littérature ou de la science, cette famille possède dans ses archives particulières une masse de documents très intéressants et souvent même très importants pour l'histoire. Michel Woronzow, le fondateur de la puissance de cette famille, qui reçut le titre de comte, a été ministre des affaires étrangères et chancelier d'État sous Élisabeth Pétrowna. Il n'avait pas d'enfants, mais ses neveux, les enfants d'un de ses frères nommé Roman, ont joué après lui des rôles importants. L'aîné, Alexandre, élevé en France, voyagea beaucoup en Europe; il fut nommé par Élisabeth ministre extraordinaire en Hollande, puis en Angleterre et encore une fois en Hollande, sous Pierre III; il fut nommé par Catherine II ministre du commerce et plus tard membre du Conseil d'État. Sous Alexandre Ier, il devint, comme son oncle, chancelier et ministre des affaires étrangères. C'était un homme de lettres, et il faisait des traductions de Voltaire. Son second frère, Simon, élevé en Russie, passa la plus grande partie de sa vie à l'étranger comme ambassadeur russe, d'abord à Venise, puis, pendant plusieurs années, à Londres, où même il mourut. Une de leurs sœurs, nommée Élisabeth, joua aussi, pendant un temps, un rôle important à la cour de Saint-Pétersbourg; elle fut la favorite de Pierre III, qui, disait-on, pensait à couronner sa maîtresse à la place de Catherine, qu'il voulait envoyer au couvent. La carrière d'Élisabeth Woronzow fut terminée par la révolution de 1762. Sa sœur cadette, mariée au prince Daschkow, tenait pour Catherine, dont elle favorisa activement l'avènement au trône. Tombée plus tard en disgrâce, la princesse Daschkow partit pour l'étranger; elle resta des années à Édimbourg, pour diriger les études de son fils, jouissant de la société d'Adam Smith et des autres professeurs. Elle voyagea pendant quelques années par toute l'Europe; elle fut admise aux cours de Versailles ou de Vienne, dans les salons diplomatiques ou littéraires, visita le patriarche de Ferney, se lia très intimement avec Diderot, etc. Plus tard, elle fonda l'Académie russe, dont elle fut le premier président, comme aussi de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg[1]. Le fils de Simon, comte Michel Woronzow, nommé plus tard prince, élevé en Angleterre, commanda l'armée russe laissée en 1815 à Maubeuge; plus tard, il

1. Plus tard, ces deux Académies ont été fondues, sous Nicolas Ier, en une seule, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Russie et vice-roi du Caucase.

Les archives des princes Woronzow, soigneusement conservées, présentent une collection de papiers fort intéressants pour l'histoire russe, ainsi que pour l'histoire européenne en général. Ce sont des mémoires rédigés sur les affaires d'État, des notes et des rapports diplomatiques, des rescrits et des lettres de la famille impériale ou des membres des maisons régnantes de l'Europe, une correspondance étendue avec les personnes les plus distinguées en Russie ou à l'étranger. Les mémoires et les lettres des Woronzow eux-mêmes sont très intéressants ; grâce à leur position et à leurs relations, ils pouvaient voir les affaires de près et comprendre les causes essentielles des événements.

Les représentants actuels de la famille Woronzow ont voulu faire profiter la science des documents conservés dans leurs archives. Ils ont déjà publié plus de trente forts volumes sous le titre d'*Archives du prince Woronzow*. De 1882 jusqu'à 1885, ont paru les vol. XXIII à XXXI. Dans ces huit volumes, nous trouvons, entre autres choses, les mémoires dirigés par le comte N. Panine et le comte Zawadowski (sous Catherine II), les lettres des comtes Orlof, du prince Roumjanzow et du comte Rostopchine. Le tome XXVIII contient les lettres adressées aux différents Woronzow par Élizabeth Petrowna, Catherine II, Paul Ier, Marie Feodorowna, Alexandre Ier, sa femme Élisabeth Alexéjewna, par Stanislas Auguste, Louis XVIII, par le prince Gustave de Suède, le prince Frédérik d'York ; le t. XXIX, les lettres de Pictet, Lafermière, d'Alembert, W. Pitt (l'aîné), Reiffenstein, Kosciuzko, Ch. Witheworth, du comte Joseph de Maistre, du général Hedouville, de Talleyrand, de Mme de Staël. Ce volume et la plus grande partie du volume précédent sont en français, de même que la moitié de toute la collection.

Notons, pour finir, que ces documents ne sont pas soigneusement classés et qu'ils sont souvent pêle-mêle.

Nous devons aussi mentionner les dernières éditions de la Commission archéologique. Cette Commission, fondée sous Nicolas Ier, a publié beaucoup de matériaux importants sur l'histoire russe : dix volumes d'annales russes, vingt volumes d'actes historiques (avec les suppléments), quatre volumes d'actes rassemblés par l'Expédition archéologique, onze volumes d'actes relatifs à l'histoire de la Russie méridionale et occidentale et encore une quantité de documents divers, tous se rapportant à l'histoire de Russie jusqu'au XVIIIe siècle. En tout, la Commission a fait imprimer une centaine de volumes, et plusieurs savants historiens ont participé à ses travaux. Kostamarow et Kalatchow, nous l'avons dit plus haut, étaient aussi membres de

cette Commission. Pendant ces dernières années, ont paru trois volumes de la Bibliothèque historique russe, deux volumes des annales de la Commission archéologique, le troisième volume des actes relatifs à la vie judiciaire de l'ancienne Russie. Ce dernier a été rédigé par Kalatchow. Celui-ci annonçait que le volume n'était qu'un échantillon et qu'il avait préparé une grande collection de textes qui devaient être publiés par l'Académie des sciences. Nous ignorons quel sera le sort de cette collection après la mort de Kalatchow.

L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg a publié, en 1885, un fort volume in-4° sous le titre de *Matériaux pour l'histoire de l'Académie*. Nous trouvons ici des faits relatifs à l'histoire de l'instruction publique en Russie au XVIIIe siècle. Ce volume est accompagné de huit portraits des membres de l'Académie du siècle passé. Parmi les publications de l'Académie, il convient de citer l'*Annexion de la Crimée*, par N. Doubrovine, avec des rescrits, dépêches, rapports, etc. (Saint-Pétersbourg, 1885, 2 vol.). M. Doubrovine, qui a composé ce recueil, est un chercheur infatigable; nous le retrouverons plus loin.

Il existe à Saint-Pétersbourg une Société des amis de la littérature ancienne russe (*Obtschestwo lubitiley drewney pismennosti*), qui a pour but de publier les manuscrits anciens, principalement sous forme de fac-similés. Cette Société est riche; elle s'est, en outre, assuré la collaboration de savants spécialistes; ses publications, exécutées avec plus ou moins de succès, sont nombreuses; on y trouve de magnifiques fac-similés avec des dessins en couleur, etc. Depuis 1882, la Société a fait quelques nouvelles éditions contenant des manuscrits anciens jusque-là inédits, et aussi des recherches scientifiques, comme, par exemple, celles de M. Golochwastow sur les lois de la versification russe.

Dans cette revue des récentes publications de documents relatifs à l'histoire russe, je ne dois point omettre les œuvres des écrivains russes distingués. M. J. Grote a publié, pour l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, les œuvres de Pletnew, en trois volumes (Saint-Pétersbourg, 1885). Pletnew (1792-1865) était un professeur de littérature à l'Université de Saint-Pétersbourg, intimement lié avec plusieurs poètes et écrivains célèbres, comme Pouschkine, Joukowsky, etc. Dans l'édition des œuvres de Pletnew, nous trouvons non seulement ses vers et sa prose littéraire, mais aussi sa correspondance et même quelques lettres qui lui étaient adressées par Pouschkine et par Joukowsky. Cette édition est très intéressante pour l'histoire de la société et de la littérature russes durant les années 1820-1860. Un intérêt plus général et plus vif nous est offert par l'édition

des œuvres complètes du prince P. Wiasemsky, un des amis de Pletnew, qui appartenait au même cercle littéraire. Le prince Wiasemsky, ami très intime de Karamsine, de Joukowsky, de Pouschkine, nous a laissé non seulement des ouvrages critiques et littéraires, qui ont conservé leur valeur jusqu'à nos jours, mais encore un grand nombre de mémoires et de notes très intéressants et pleins de vie, qui nous donnent un tableau curieux de la société russe. Le prince Wiasemsky, qui appartenait par sa naissance à l'aristocratie, par ses goûts au monde littéraire, était aussi un haut fonctionnaire ; pendant sa longue vie (1792-1878), il put connaître beaucoup de détails plus ou moins intimes, plus ou moins caractéristiques pour l'histoire du gouvernement, de la société et de la littérature russe. Non seulement il fut témoin des événements accomplis pendant les trois premiers quarts de notre siècle, mais encore, par les connaissances et les traditions de sa jeunesse, il se rattachait au siècle précédent, au règne de Catherine II. C'était un homme d'esprit ; il était instruit, sans qu'on puisse l'appeler un savant ; il appartenait à la fraction modérée des libéraux russes sous le règne d'Alexandre Ier, et il conserva ses principes jusqu'à la fin de sa vie ; mais en observateur attentif et scrupuleux, il pouvait comprendre, sinon toujours apprécier, les nouveaux problèmes du temps, les nouvelles conditions de la société. Aussi les notes de cet observateur spirituel sont-elles pleines d'intérêt, aussi bien au point de vue des réflexions que des faits. Malheureusement, plusieurs des notes du prince ne peuvent pas, au dire des éditeurs, encore être publiées, probablement parce qu'elles parlent des faits et des personnes qui sont trop rapprochés de nous. Depuis 1882, ont paru les quatre derniers volumes de cette publication. Ce sont le t. VII (1882), qui contient des pièces littéraires, critiques, biographiques, de 1855-1877, et les tomes VIII (1883), IX (1884) et X (1886), tous consacrés au « vieux livre de notes. » Le t. X contient, en outre, le roman de Benjamin Constant : *Adolphe*, traduit par le prince Wiasemsky et dédié à son ami Pouschkine.

Nous avons aussi deux volumes des œuvres complètes de Batuschkow, poète estimé du premier quart de notre siècle et connu aussi par son sort malheureux : il vécut longtemps dans une complète démence. Ses œuvres complètes, qui ont paru en 1885, étaient nécessaires pour l'histoire littéraire de l'époque.

En dehors des publications officielles et semi-officielles sur l'histoire de la Russie méridionale et occidentale, nous avons une quantité de publications contenant des matériaux sur l'histoire locale, parmi lesquels nous devons mentionner les documents pour l'histoire

de Moscou, publiés par la municipalité sous la rédaction de Jean Zabieline, et les documents pour l'histoire des marchands de Moscou, publiés par le Conseil des Marchands.

Publications sur l'histoire russe. — Nous devons signaler ici, en premier lieu, la nouvelle dissertation de M. le professeur Klutchewsky, non seulement parce qu'elle remonte à plusieurs années déjà, mais à cause de son incontestable valeur. M. Klutchewsky, professeur d'histoire russe à l'Académie ecclésiastique, à Moscou (au couvent de la Trinité), fut le successeur de Solowiew à l'Université, en 1879 ; il avait déjà publié des recherches sur la vie des saints russes (les Vies des anciens saints russes étudiées comme une source de l'histoire). En 1882 a paru son nouvel ouvrage sur le Conseil des Bojars dans l'ancienne Russie (*Bojarskaja Douma drewney Rousie*. Moscou, 1882, deuxième édition, 1883). L'auteur étudie le Conseil des Bojars non seulement comme organe politique, mais surtout dans son rôle social, en rapport avec les faits économiques. Si complexe que soit ce problème, l'auteur le résout avec le succès le plus marqué. Il retrace l'histoire de cette institution dans toute l'histoire russe ; il nous dépeint le bojarine russe à travers les changements et transformations qui eurent lieu pendant huit siècles, depuis le xe siècle, où il n'était qu'un camarade volontaire de son prince, jusqu'à Pierre le Grand, où il perd toute importance. Un contemporain caractérise alors la situation de l'aristocratie russe par ces paroles : « Les Bojars, qu'est-ce que c'est que les Bojars ? C'est un arbre gâté par la gelée et tombé par terre. » Grâce à l'immense érudition de l'auteur, grâce à son grand talent, son ouvrage nous offre un frappant tableau historique, plein de vérité et de vie. Il nous donne plus même que l'histoire du Conseil des Bojars : c'est aussi un précis de l'histoire russe en général. Ajoutons que l'auteur puise à beaucoup de matériaux inédits. Son livre doit être toujours sur la table de quiconque étudie l'histoire russe. On peut différer d'avis avec lui sur plus d'un point de détail ; mais on peut adopter en toute confiance le jugement porté par un des critiques les plus autorisés, M. Pypine. « La *Bojarskaja Douma*, dit-il, est une importante acquisition de la littérature russe ; depuis longtemps, il n'était paru de livre unissant au même degré la profondeur de l'érudition au talent de l'exposition et à l'ampleur des idées générales. »

En 1883, ont paru les *Leçons et études sur l'histoire du droit russe*, par M. B. Serguiewstch, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. On y trouve sa dissertation sur les relations politiques de l'ancienne Russie (*Wietche* et *Knjase*) et ses recherches sur les traités avec les Grecs au xe siècle ou sur la Commission législative de Catherine II. Quoiqu'on ne puisse pas toujours être d'accord avec l'auteur, qui exprime ses opinions d'une façon souvent trop dogma-

tique, ce livre utile rendra des services aux étudiants et à d'autres personnes encore. Il n'est pas inférieur à la réputation que l'auteur s'était acquise auparavant.

Sur l'histoire de l'Église russe, nous avons les études de M. Kapterew, intitulées : *Rapports de la Russie avec l'Orient orthodoxe pendant les XVIe et XVIIe siècles*. S'appuyant sur des documents inédits, l'auteur suit en détail le rôle des Grecs dans l'histoire religieuse de la Russie, rôle quelquefois fort indigne et toujours égoïste; l'auteur nous montre comment les événements historiques et l'influence grecque menaient la Russie à l'exclusivisme politique et religieux; il nous montre comment se manifesta, d'abord faiblement et ensuite de plus en plus fort, le besoin de la science, de la civilisation, et comment les Grecs ne pouvaient et ne savaient satisfaire à ce besoin; il nous dit comment la Russie, grâce à ce besoin non satisfait (ainsi qu'à d'autres raisons encore), devait enfin se tourner vers la civilisation européenne. Il nous raconte les tentatives des Grecs pour arrêter ce changement. Il fait aussi bien ressortir le côté national du schisme (*raskol*) de l'Église russe au XVIIe s. Quoiqu'il n'ait pas un grand talent d'écrivain, qu'il ne sache pas bien classer les faits et qu'il se répète souvent, néanmoins son récit est très intéressant par les faits souvent nouveaux et par ses conclusions; cela explique le succès de l'ouvrage: imprimé dans une revue spéciale, en 1883-1884, il a été ensuite publié déjà deux fois séparément dans l'année 1885.

En parlant plus haut des archives du prince Woronzow, j'ai remarqué le grand intérêt que peut fournir la collection historique d'une pareille famille. La *Famille des Chérémétew*, vaste monographie commencée par M. A. Barsoukow, présente aussi un exemple de ce genre. Certes, il y a une grande différence entre ces deux publications. Les *Archives du prince Woronzow* nous donnent des documents importants, qui d'ailleurs n'ont pas tous un rapport direct avec les Woronzow. M. Barsoukow, s'appuyant sur les archives du comte Chérémétew, nous raconte l'histoire de cette famille d'anciens Bojars dans ses rapports avec l'histoire russe; par là, il s'est condamné à répéter des faits bien connus, sans ajouter aucun trait nouveau; autre part, il donne quelquefois des détails de peu d'importance et d'un caractère trop spécial. Cependant, ce n'est pas une publication dénuée d'intérêt; elle nous présente des documents inédits. Les quatre volumes publiés (1880-1884) parviennent jusqu'à la fin du XVIIe s.; on nous donnera maintenant la biographie du Bojarine Boris Chérémétew, le premier comte et célèbre feld-maréchal de Pierre le Grand. C'est une publication de luxe : grand in-4°, avec plusieurs fac-similés et des dessins en couleur.

G. Tchistowitch († 1885), professeur à l'Académie de médecine de

Saint-Pétersbourg, s'était depuis longtemps adonné aux études historiques. Il a publié en 1884 une monographie sur l'histoire des premières écoles médicales en Russie (*Ystoria pervych medicinskich schkol w Rossii*), qui nous donne encore des détails nouveaux sur les écoles d'arithmétique à l'époque de Pierre le Grand et sur l'instruction publique en général au XVIIIe siècle. Dans les suppléments, on trouve, avec un grand nombre de documents inédits, une étude sur le caractère de Jean IV, dit le Terrible; l'auteur le déclare atteint d'une *mania furibunda*, résultat de ses débauches.

Pour l'histoire de l'instruction publique en Russie, il faut mentionner les publications qui ont paru à l'occasion du jubilé fêté par l'Université de Kiew en 1884. M. le professeur Wladimirsky-Boudanow, auteur d'études très estimées sur l'instruction, a fait une histoire détaillée de l'Université sous Nicolas Ier (1834-1855), travail intéressant et soigneusement fait. M. le professeur Ikonnikow a composé un dictionnaire biographique des professeurs de Kiew; il est exact et complet, l'auteur ayant le plus souvent mis à profit des notes fournies par les professeurs eux-mêmes.

M. Doubrowine, à qui l'on doit les documents relatifs à l'annexion de la Crimée signalés plus haut, a publié, en 1884, une monographie intitulée : *Pougatcheff et ses complices* (Saint-Pétersbourg, 1884, 3 vol.). La littérature historique russe possédait déjà quelques travaux sur cet épisode sanglant du règne de Catherine II. L'histoire de la révolte, par Pouschkine, a même été traduite en français, par le prince Augustin Galitzine, sous le titre : *Le faux Pierre III, par Alexandre Pouschkine*. M. Doubrowine avait un grand avantage sur ses prédécesseurs; il pouvait utiliser les documents d'enquête sur la révolte de Pougatcheff. Jusqu'ici, ces matériaux importants, conservés aux Archives d'État, à Saint-Pétersbourg, étaient inaccessibles aux historiens. A l'aide de ces nouveaux et vastes matériaux, M. Doubrowine a écrit sur Pougatcheff trois gros volumes et ajouté de nouveaux traits caractéristiques à l'histoire de la révolte. L'auteur nous raconte dans les moindres détails les événements de cette histoire; il rapporte les conversations des personnages en action telles que les documents les ont conservées, etc. Le récit est vif, intéressant; il nous fait bien comprendre le rôle et la personne du « marquis Pougatcheff, » comme le nommait Catherine dans ses lettres à Voltaire. C'est dommage seulement que M. Doubrowine ait écrit le chapitre sur la société russe de ce temps sans avoir bien étudié le fond de la question; le tableau qu'il nous en trace n'est pas exact : il est étrange et incomplet. L'ouvrage de M. Doubrowine n'en est pas moins un des meilleurs dont se soit enrichie la littérature historique dans ces dernières années.

Dans la répression de la révolte de Pougatcheff, un grand rôle a été joué par le général Souworow, nom qu'en français on écrit souvent incorrectement *Souwarow*. Nous avons une nouvelle biographie de ce héros russe : *Le généralissime Souworow*, par M. Pétrouchewsky (Saint-Pétersbourg, 1884, 3 vol. avec des portraits et des plans). M. Pétrouchewsky a travaillé avec soin sur les documents inédits, comme les papiers officiels et aussi la correspondance personnelle de Souworow ; par là, il a pu non seulement résoudre quelques questions obscures dans la vie de son héros, mais aussi nous le dépeindre dans sa vie privée et intime, comme propriétaire, comme homme de ménage et comme père de famille. Si l'auteur ne possède pas un grand talent littéraire, il nous donne, par une fine et scrupuleuse critique des documents, un fidèle portrait du guerrier, ainsi que de l'homme. C'est une biographie précise et exacte, qui depuis longtemps manquait à la mémoire du grand chef, resté jusqu'à nos jours le héros militaire le plus populaire en Russie.

Dans ces derniers temps ont paru de nouvelles études sur deux monarques dont les règnes ont été glorifiés par les victoires de Souworow. M. Kobéko a publié un ouvrage intitulé : « Le grand-duc héritier Paul Pétrowitch (*Cesarewitch Pavael Petrowitch*, 1882, Saint-Pétersbourg, seconde édition en 1883). — M. Dirine a composé « La grande-duchesse Catherine Alexejewna avant son avènement » (*Velikaja Knjaguinja Ekaterina Alexejewna do swoeyo samoderjawija*. Saint-Pétersbourg, 1884). Le récit de M. Dirine ne contient que des faits connus, fournis par les mémoires de Catherine ou sa correspondance ; c'est un ouvrage de vulgarisation, d'une lecture attachante, malgré de nombreux gallicismes. Celui de M. Kobéko est plus sérieux et plus intéressant. L'auteur n'a pas non plus utilisé de documents inédits, mais il a rassemblé les matériaux plus soigneusement, il a employé avec soin tous les faits relatifs à son sujet ; il a réussi à mettre en lumière des détails peu connus. M. Kobéko s'était proposé d'étudier comment le grand-duc, bien qu'heureusement doué par la nature et animé de bonnes intentions, devint un homme furieux et effréné, un monarque féroce, un tyran. L'auteur montre assez bien que la conduite de Catherine II envers son fils a été injuste et révoltante au plus haut degré ; mais il n'a pas expliqué les causes et la marche du changement dans le caractère du grand-duc. Entraîné par un côté du sujet, l'auteur, au lieu d'une explication psychologique complète, a tracé une apologie partiale de Paul. Les traits fâcheux dans le caractère du grand-duc restent au dernier plan. M. Kobéko se propose d'écrire l'histoire du règne de Paul Ier ; on peut craindre qu'il ne puisse pas bien mettre en relief les fantaisies furieuses et la rage folle de l'empereur, s'il n'a pas su expliquer

leur développement dans le caractère du grand-duc. L'ouvrage de M. Kobéko n'en a pas moins obtenu un grand succès auprès des lecteurs; le fait s'explique par l'attrait qui pousse le public vers les récits relatifs à la vie de cour au XVIIIe siècle, assez peu familière, jusqu'à ces derniers temps, en la littérature russe.

Je mentionnerai encore la biographie du comte Kisselew, publiée par M. SABLOTZKY-DESJATOWSKY († 1885). Kisselew, aide de camp et après général d'Alexandre Ier, vice-roi de la Moldavie et de la Valachie, ministre des domaines d'État sous Nicolas Ier, ambassadeur d'Alexandre II à la cour de Napoléon III, était un homme d'État spirituel et éclairé, honnête et bien intentionné. Sa biographie est si intéressante, par son rôle dans l'histoire intérieure et extérieure de la Russie et dans les événements européens, que je me réserve d'y revenir en détail dans mon prochain Bulletin.

Le nouvel ouvrage de M. KOJALOWITCH, l' « Histoire du sentiment national en Russie » (*Ystoria russkago samosoznanija*. St-Pétersbourg, 1884), n'est qu'une histoire de l'historiographie. D'ailleurs, il ne sera pas d'un grand secours aux personnes qui aborderont l'histoire russe, car il n'est ni exact, ni même complet en ce qui concerne les indications. Ce grave défaut n'est pas racheté par les vues historiques générales de l'auteur, qui ne sont ni assez sérieuses, ni assez scientifiques. M. Kojalowitch, professeur à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, parait être le zélé partisan du parti qu'on ne peut nommer autrement que néoslavophile. Ce parti a fait entrer dans ses théories beaucoup de traits que n'auraient jamais pu supporter les anciens slavophiles. Aussi M. Kojalowitch arrive-t-il souvent à des conclusions très étranges, auxquelles la science n'a rien à faire. Un seul exemple peut servir à caractériser l'ouvrage en question. M. Kojalowitch raconte un épisode de l'histoire de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Un savant éminent du XVIIIe siècle, Müller, dans son discours à l'Académie, parla de l'origine scandinave des premiers princes russes. La majorité de l'Académie se déclara contre Müller, déclarant qu'il déshonorait le peuple russe. Le discours de l'historien fut interdit et presque tous les exemplaires publiés anéantis. On pourrait croire que maintenant, après cent quarante ans passés, un savant professeur, quelle que fût d'ailleurs son opinion sur l'origine des Varègues, ne pourrait s'empêcher de condamner la violence des moyens mis en œuvre contre le malheureux historien. A notre grand étonnement, nous trouvons dans M. Kojalowitch un défenseur ardent des persécuteurs de Müller. A son point de vue néoslavophile, ce traitement révoltant était tout ce que méritait l'académicien allemand. Mais ce n'est pas assez. Plus loin, non seulement M. Kojalo-

witch nie l'origine scandinave des princes russes[1]; il est même persuadé que toute la question de l'origine scandinave des premiers princes russes n'est qu'une invention malveillante des Allemands et que, s'il y a des Russes qui soutiennent cette même opinion, ils sont, volontairement ou involontairement, les ennemis de la Russie. Voilà à quel point d'intolérance arrivent les néoslavophiles. M. Kojalowitch oublie qu'il condamne par là des autorités comme Karamsine et Solowiew ou comme Pogodine, qui est très estimé par l'auteur. D'autre part, il proclame comme étant les meilleurs historiens russes d'anciens professeurs a l'Université de Moscou, Bjeljaew et Leschkow, alors qu'ils ne possèdent, ce dernier surtout, aucune autorité réelle dans la science.

On dit que M. Ikonnikow, professeur à l'Université de Kiew, prépare en ce moment un vaste ouvrage sur l'historiographie russe; on peut être sûr qu'il sera plus complet et exact et qu'il visera mieux à son but que l'ouvrage de M. Kojalowitch.

La *Bibliographie de l'histoire russe*, par M. Méjow, comprend déjà cinq volumes (Saint-Pétersbourg, I, II-1882, III-1883, IV-1885, V-1885); il y aura encore deux volumes. Ses prédécesseurs, MM. Lambine, ont publié la *Bibliographie historique russe* de 1856 à 1864, à raison d'un volume par an; l'édition de M. Méjow contient la *Bibliographie* des dix années, de 1864 à 1874; comme celle de MM. Lambine, elle a été conçue sur un plan assez large : elle nous donne les titres de tous les ouvrages historiques ainsi que des articles historiques publiés dans les revues et dans les journaux, en indiquant le contenu de chaque pièce et les comptes-rendus critiques dont elle a été l'objet. Les cinq volumes publiés contiennent plus de 50,000 numéros. M. Méjow a donné, en 1885, une liste des ouvrages publiés pour l'inauguration du monument de Pouschkine. Cette *Bibliographie* spéciale nous donne plus de 1,000 numéros; une telle masse d'éditions et de pièces d'occasion nous montre très bien l'intérêt et l'enthousiasme pour le grand poète manifestés par la société russe à l'occasion des fêtes de 1880. Nous remettons au prochain Bulletin l'analyse des études historiques russes parues en 1885, comme aussi de quelques-unes publiées avant cette date et non mentionnées cette fois-ci.

W. Jakouchkine.

1. Le fait a été pourtant mis hors de doute, après les preuves linguistiques rassemblées, par exemple, dans l'étude du prof. Thomsen.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Handbuch der griechischen Staatsalterthümer von Gustav Gilbert. Zweiter Band. Leipzig, Druck und Verlag von B. G. Teubner, 1885, VIII et 426 pages, in-8°.

La première moitié de ce manuel des antiquités politiques de la Grèce a paru en 1881 ; elle est exclusivement consacrée à l'étude des constitutions de Lacédémone et d'Athènes. C'était, de beaucoup, la partie la plus facile du vaste sujet que M. Gilbert a embrassé, celle pour laquelle les travaux préparatoires, les monographies de détail et même les ouvrages d'ensemble analogues au sien sont les plus nombreux et les meilleurs. Cependant, sur ce terrain qui n'était pas vierge, M. Gilbert n'a pas laissé de faire paraître des qualités rares : un jugement circonspect, une érudition très étendue, enfin toute la clarté dont est susceptible l'exposition pressée et succincte d'institutions extrêmement compliquées. On n'a qu'à comparer cette première partie aux chapitres correspondants du *Handbuch* de Hermann pour reconnaître que M. Gilbert a mieux compris que son prédécesseur ce que doit être un manuel d'antiquités politiques. Nous ne parlons pas des *Griechische Alterthümer* de Schœmann, qui ne sont pas un manuel, du moins dans le sens où l'on entend actuellement ce mot en Allemagne. La dernière partie du *Handbuch* de M. Gilbert mérite encore plus d'éloges que la première, parce que la rédaction en était infiniment plus difficile. Elle comprend l'étude des constitutions politiques de toutes les villes importantes de la Grèce propre, de l'Archipel et de l'Asie Mineure, sur lesquelles nos textes fournissent si peu de renseignements, mais que les découvertes épigraphiques de ces dernières années ont éclairées de lumières inattendues. A la suite de cette étude des constitutions, passées en revue dans l'ordre géographique, nous trouvons une *partie systématique* comprenant cinq chapitres : 1° le développement des États grecs, la royauté, l'oligarchie, la démocratie, la tyrannie ; 2° les éléments de la population et les divisions politiques de la cité ; 3° les pouvoirs constitués, les magistrats, la justice ; 4° la guerre et les finances ; 5° les relations internationales des États grecs, les colonies, les fêtes helléniques, les amphictyonies.

Quelque intéressants que soient ces cinq derniers chapitres, nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'ils contiennent bien des choses étrangères au sujet du livre, c'est-à-dire aux antiquités politiques, entendues même dans leur acception la plus large. Par exemple, nous trouvons quelques pages sur l'histoire de l'armement (p. 345-347), sur

les différents systèmes de tactique (p. 348-350), sur les étalons monétaires, sur l'agriculture, le jardinage, l'élevage des bestiaux, etc. (p. 350-363). Il est vrai que plusieurs de ces questions ont été touchées par Boeckh dans son *Économie politique des Athéniens,* mais ce qui convient à un grand ouvrage, où les sources mêmes de la fortune publique sont énumérées et étudiées, n'est pas à sa place dans un manuel des antiquités politiques, où il suffirait de faire connaître, en précisant le plus possible leurs attributions, les officiers militaires et les officiers de l'administration des finances. L'inconvénient de pareilles digressions est qu'elles sont presque toujours insuffisantes autant que superflues; on pourrait, par exemple, chercher querelle à M. Gilbert pour avoir consacré une seule page à la marine, alors qu'il en donne dix à l'armée. Dans la nouvelle édition du *Handbuch* de Hermann, actuellement en cours de publication, les *antiquités militaires* doivent être l'objet d'un volume spécial, et l'étude des sources de la richesse a été placée par M. Blümner dans le volume des antiquités privées, qui a déjà paru.

Nous avouons n'avoir pas lu sans admiration toute la partie du second volume de M. Gilbert qui comprend l'étude des constitutions helléniques, sorte de restitution des Πολιτεῖαι d'Aristote, à l'aide de documents épigraphiques. On sait combien gênante est encore aujourd'hui la dispersion de ces matériaux, qu'il faut aller chercher pour la plupart dans des recueils périodiques imprimés aux quatre coins de l'Europe et jusqu'en Asie. Depuis 1875, époque à laquelle MM. Bähr et Stark publiaient la cinquième édition des *Staatsalterthümer* de Hermann, nous évaluons à six ou sept mille le nombre des inscriptions grecques nouvelles qui sont venues accroître le trésor épigraphique. Pour connaître et surtout pour *dominer* une masse aussi effrayante de documents, il faut une somme prodigieuse de recherches et une facilité d'assimilation peu commune. Ce sont là les qualités maîtresses de M. Gilbert. Il n'y a pas une seule inscription de quelque importance dont il n'ait tiré parti dans son livre, et à laquelle le lecteur ne soit renvoyé dans les notes. Aussi ce *Handbuch* ne servira-t-il pas seulement à l'étude des institutions politiques de la Grèce : il sera un précieux auxiliaire pour les jeunes épigraphistes, qui sont bien souvent embarrassés pour réunir les textes découverts dans telle ou telle région du monde grec. Quand un auteur a rendu de pareils services, au risque d'être plus utile que séduisant et plus souvent consulté que cité, on serait mal venu à lui chercher chicane sur des questions de détail. L'essentiel, dans un pareil ouvrage, c'est que les références y soient exactes et complètes et que la distribution typographique n'y rende pas les recherches trop pénibles. Nous pensons que le *Handbuch* de M. Gilbert est à peu près irréprochable à cet égard. Nous disons *à peu près,* parce que l'auteur n'a malheureusement pas ajouté un index de noms géographiques; mais ce n'est là qu'un inconvénient secondaire, car la table analytique, placée au commencement, permet de retrouver, sans trop de tâtonnements, le pays ou la ville sur lesquels on veut être renseigné.

M. Gilbert a eu le sort de tous ceux qui écrivent aujourd'hui, à une époque où les découvertes épigraphiques se suivent avec une rapidité prodigieuse : pendant l'impression même de son second volume, des documents nouveaux, qui le compléteraient sur plus d'un point, ont été mis au jour. C'est ainsi que le péan d'Isyllos, découvert par M. Cavvadias à Épidaure et publié dans l'*Ephemeris* d'Athènes (1885, p. 70), nous donne, pour la première fois, des renseignements exacts sur la constitution d'Épidaure. L'auteur a pu heureusement consulter à temps le texte de la loi de Gortyne, mais il est évident qu'il a été obligé d'ajouter sur épreuves les références les plus importantes à cette admirable conquête de l'épigraphie. Le peu qu'il a pu dire de la constitution de Cymé nous a donné des remords ; il y a trois ans que le *Bulletin de correspondance hellénique* devrait avoir publié des textes considérables, découverts par nous dans cette ville en 1882, où l'on trouve entre autres les formules suivantes : γνώμα τᾶς βόλλας · ἔδοξε τῶ δάμω..... Τᾶ ἐκκλησία ἐπέστακε στρατάγος ὁ δεῖνα....., la mention d'un ταμίας, de χρεοφύλακες, d'un prytane éponyme, etc. Mais le *Handbuch,* nous en sommes convaincu, n'attendra pas longtemps les honneurs d'une seconde édition ; l'auteur pourra y discuter, par exemple, les résultats de la thèse de M. Dubois sur les ligues achéenne et étolienne, qui s'écartent sensiblement de ses propres conclusions, notamment en ce qui touche la βουλή achéenne, et les précieux documents réunis par M. B. Latyschew dans le premier fascicule des *Inscriptiones Ponti Euxini.* Tel qu'il est, ce livre mérite de figurer dans toutes les bibliothèques et de concilier à son auteur l'estime et la reconnaissance de tous les travailleurs sérieux.

Salomon Reinach.

Ch. Pascal. **Étude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de Xénophon**. Paris, C. Klincksieck, 1886 (20 figures dans le texte et 3 planches doubles).

Le présent volume fait partie de la nouvelle collection à l'usage des classes, publiée par l'éditeur Klincksieck ; il comprend six chapitres ; le premier nous donne un aperçu général sur le développement des institutions militaires en Grèce depuis les origines jusqu'aux guerres médiques, chapitre forcément très incomplet, pour ne pas dire insuffisant ; le second traite en quatre pages des armées mercenaires, de leur enrôlement et de leur solde ; le troisième, des différents corps de troupes et de leur armement ; le quatrième, de l'organisation générale, des exercices militaires et de la discipline ; le cinquième, de la tactique de marche et de bataille ; le sixième, du campement et des fortifications. Un appendice sur l'empire perse et son armée, suivi de deux index, l'un bibliographique, l'autre alphabétique, et d'une explication des figures contenues dans le texte, termine ce petit volume.

Nous ne chicanerons pas M. Pascal sur le titre qu'il a cru devoir

choisir, nous l'eussions voulu beaucoup moins prétentieux; il ne s'agit pas, en effet, comme on pourrait le croire, d'une étude approfondie sur l'armée grecque, mais avant tout, et l'auteur le reconnaît dans sa préface, d'un modeste essai sur l'organisation des troupes grecques à la solde de Cyrus, suivi de quelques développements sur le mode de campement et sur la poliorcétique des Grecs, ce qui est bien différent. Nous n'avons pas affaire ici à un travail original, fruit de recherches personnelles, mais à une simple traduction ou à une compilation d'ouvrages allemands. M. Pascal indique lui-même les sources où il a largement puisé : ce sont les introductions que Rehdantz et surtout Vollbrecht ont mises en tête de leurs éditions de l'Anabase et l'ouvrage classique de Rüstow et Koechly, *Geschichte des griech. Kriegswesens von den aeltesten Zeiten bis auf Pyrrhus*. Il a voulu que les élèves, qui abordent la lecture de Xénophon, eussent sous la main un résumé élémentaire simple et court, écrit en français et destiné à leur donner, sans fatigues et sans longues recherches, les notions indispensables sur l'art militaire des Grecs. Il nous paraît avoir atteint son but; son résumé a les qualités de l'original allemand, il est clair, bien fait, intéressant, et se lit avec plaisir, même dans les passages qui traitent de la tactique, des marches et des contre-marches. Il a cependant à nos yeux un défaut assez grave, l'auteur nous laisse oublier trop souvent qu'il ne parle que des Dix mille et on est tenté d'appliquer aux armées des divers États de la Grèce des renseignements qui ne sont vrais que pour les mercenaires commandés par Xénophon. Cette confusion qui se produira forcément dans l'esprit des jeunes lecteurs nous paraît regrettable. D'autre part, M. Pascal, dans son désir d'être bref, devient presque inexact; ainsi ce qu'il nous dit, page 10, des péripoles athéniens est insuffisant, même pour une note; plus loin, page 12, il assimile à tort pour la valeur le darique avec le statère de Cysique, puisque le premier valait environ 24 drachmes attiques et non pas 20, et le second 28. Enfin, lorsqu'il parle des honneurs rendus dans toute la Grèce aux guerriers morts sur les champs de bataille, pourquoi ne mentionne-t-il pas les funérailles publiques qu'on leur faisait à Athènes et l'oraison funèbre prononcée sur leur tombeau au Céramique? Quant à l'index bibliographique, il est inutile pour des élèves, et plus qu'incomplet s'il a la prétention d'être fait pour les maîtres.

Malgré ces quelques réserves et d'autres que nous aurions à faire, nous n'en recommandons pas moins ce petit résumé aux élèves studieux qui ne pourraient pas lire l'original allemand; il comble une lacune et leur rendra de réels services.

Adrien Krebs.

P. Rives. **Étude sur les innovations introduites dans la législation romaine par Antonin le Pieux.** Paris, Thorin, 1885, x-72 p., in-8°.

M. Paul Rives a conquis récemment, devant la Faculté de droit de

Toulouse, le titre de docteur en droit par deux thèses qui n'intéressent pas moins la science juridique que l'histoire proprement dite. On vient de voir le sujet de la thèse de droit romain ; celle de droit français roule sur un point de l'histoire des états provinciaux à la veille de la Révolution [1]. L'une et l'autre ont été couronnées par la Faculté de droit. Tous ceux qui auront pris connaissance du travail sur Antonin, — le seul dont il y ait à parler en ce moment, — applaudiront volontiers à la distinction flatteuse et méritée par laquelle les professeurs de Toulouse ont récompensé cette étude substantielle.

On doit féliciter avant tout M. Rives du choix de son sujet. Ce n'est pas sans raison que son attention s'est concentrée sur ce règne de vingt-trois ans qui, à bien des égards, est l'âge d'or de cette époque fortunée et justement célèbre qu'on appelle le siècle des Antonins, et qui semble le mieux en résumer la politique et en indiquer les tendances. En particulier pour l'histoire de la législation romaine, il y a dans cette période un moment important à saisir. Le droit s'humanise, s'assouplit, perd à la fois de sa rudesse et de sa rigidité primitives. Il n'y a pas d'exagération à prétendre que c'est le règne d'Antonin qui a donné l'impulsion à un grand mouvement juridique, en faisant pénétrer dans les lois les corrections et les adoucissements que réclamaient les mœurs et l'équité. N'y aurait-il de cet empereur que les lois ou les rescrits si remarquables sur la protection accordée à l'esclave contre les violences et les sévices du maître, qu'ils suffiraient à établir qu'une ère nouvelle a été inaugurée dans le droit par Antonin. Bien que la politique d'Antonin le Pieux ait eu en général un caractère nettement conservateur et que dans l'administration proprement dite elle se soit bornée bien souvent à suivre la tradition et les usages établis, dans le droit elle a été vraiment novatrice. L'empereur le déclare lui-même en quelques mots remarquables qui auraient pu servir d'épigraphe au livre de M. Rives, et qui devaient tout au moins figurer dans son texte : « Il ne faut pas s'écarter à la légère, écrit Antonin à un préteur, des formes traditionnelles ; cependant, dès que l'équité le réclame avec évidence, il faut faire les corrections nécessaires [2]. » Voilà ce qui attire et ce qui retient dans cette étude de droit et d'histoire ; ce n'est pas un règne au hasard que M. Rives a voulu connaître, il a fait choix de vingt années, qui font véritablement époque dans l'histoire du droit romain. Ajoutons que les textes, bien qu'assez nombreux aux différents livres du *Digeste,* peuvent être aisément réunis, et qu'on a par suite la possibilité de faire une étude d'ensemble, sans craindre des développements exagérés.

Le livre de M. R. aurait gagné à deux suppressions, celle d'abord de la *Bibliographie* qui se trouve en tête, ensuite celle du dernier chapitre,

1. *Étude sur les attributions financières des états provinciaux et en particulier des états de Languedoc au XVIIIe siècle.* Paris, Thorin, 1885, x-148 p. in-8°.

2. Etsi nihil facile mutandum est ex solemnibus, tamen ubi aequitas evidens poscit, subveniendum est. *Dig.*, IV, I, 7 pr.

où il est question d'une manière générale et trop vague de l'administration d'Antonin. Il est fâcheux qu'au début d'une étude aussi consciencieuse, faite uniquement sur les textes et avec eux, le lecteur soit arrêté par une liste de livres, où il trouve tout cité, le bon à côté du mauvais, l'indispensable à côté de l'inutile, le tout dans un beau désordre chronologique. A quoi bon ces mots : « Saint Augustin, *Opera, passim,* » alors que ce *passim* ne peut s'appliquer, si nous ne nous trompons, qu'à la mention unique que saint Augustin fait du rescrit d'un Antonin, — notre Antonin peut-être, — au sujet de l'adultère du mari, et que cette mention même ne figure pas dans le livre de M. Rives? De même, pourquoi indiquer les douze in-folio du *Thesaurus* de Graevius ? Toute cette liste est trop ou trop peu ; c'est trop, si cette bibliographie s'applique simplement à la thèse même ; c'est trop peu, si elle vise l'indication des ouvrages sur Antonin. Dans tous les cas, un peu d'ordre n'aurait pas nui à cette énumération. Voilà des reproches bien véniels, sans doute, mais n'aurait-on pu aisément les éviter ?

Le dernier chapitre de M. Rives a été inspiré par une pensée évidente, le désir de ne pas présenter d'une manière isolée l'histoire législative d'Antonin, mais de la placer dans son cadre, en montrant comment elle pouvait se rattacher aux principaux faits de l'histoire politique ou administrative de ce règne. M. R. est amené par suite à parler entre autres choses des rapports du christianisme et de l'État romain ; il est obligé de le faire d'une manière si rapide et si résumée qu'il aurait mieux valu sans doute faire le sacrifice de toute cette partie ; on ne peut parler en passant de la politique suivie par les empereurs à l'égard de la religion nouvelle, des crimes reprochés aux chrétiens, ou du martyre de saint Polycarpe, tant ces questions d'histoire, de droit ou de chronologie renferment de controverses et d'obscurités. — Quant à la dernière page, consacrée aux jurisconsultes, collaborateurs d'Antonin, elle aurait pu être beaucoup plus riche en renseignements, si M. Rives s'était servi des monuments épigraphiques qui concernent plus d'un de ces personnages.

Reste la thèse même ; elle comprend cinq chapitres, répartis en trois divisions : l'esclavage et la puissance dominicale, le droit de famille, les innovations dans le droit criminel. Toute cette partie, qui comprend le livre presque entier, est faite avec un soin minutieux et nous a paru très bonne. L'auteur manie son sujet avec une compétence toute spéciale et apporte la clarté à plus d'un texte du *Digeste* d'une concision énigmatique. La méthode de M. R. consiste à recueillir tous les fragments, lois, constitutions, rescrits, etc., qui concernent un même sujet, et à rétablir autant que possible le lien qui les rattachait l'un à l'autre. Peut-être pourrait-on trouver parfois qu'il le fait avec un peu trop de sécheresse ; le texte n'est plus à certaines pages que la traduction de textes juridiques mis bout à bout. Il y a pourtant quelques discussions excellentes, comme celle qui a trait à l'adrogation et à la quarte antonine, une création capitale dans la jurisprudence d'Antonin. M. Rives,

qui cite à diverses reprises des inscriptions latines, aurait pu trouver parmi les *tabulae ceratae* du troisième volume du *Corpus* des actes judiciaires, tels qu'une *cautio pro puella empta* ou une *emptio domus,* qui lui auraient permis de saisir sur le vif tout un côté de la procédure à l'époque antonine et de connaître ainsi ce que ne donnent ni le *Digeste* ni le *Code.*

A plusieurs reprises, M. R. a déploré, comme tous ceux qui s'occupent de cette époque, la confusion souvent inextricable qui résulte de cette malheureuse popularité du nom d'Antonin. Pendant un siècle environ, tous les empereurs, surtout dans les textes juridiques, portent le même nom, de sorte qu'Antonin peut aussi bien désigner Antonin le Pieux que Marc-Aurèle, ou Caracalla qu'Héliogabale. Cela même rend très difficile une étude chronologique du droit romain, quand on veut distinguer exactement ce qui revient à Antonin le Pieux ou à ses homonymes. M. R. a été très réservé dans ses attributions, et nous ne pensons pas qu'il ait jamais enrichi l'activité législative de notre Antonin d'un acte qui ne lui appartenait pas. Peut-être n'aurait-il pas été en dehors de cette étude spéciale de rechercher si la comparaison des textes ou le système des citations du *Digeste* ne fourniraient pas les moyens d'établir une règle qui permettrait d'attribuer avec sûreté *suum cuique,* alors qu'il est question des constitutions des divers Antonins.

En résumé, l'étude de M. Rives sera accueillie avec profit et reconnaissance par les amis de l'histoire impériale et du droit romain. Ce sujet n'avait été abordé jusque-là que par Wenck dans une dissertation confuse, très incomplète et difficilement accessible[1]. Haenel a bien fait une partie du travail en disposant par ordre chronologique dans son admirable *Corpus legum* toutes les lois antérieures à Justinien. Mais Haenel ne donne en quelque sorte que le squelette de la législation romaine pour les différentes périodes; il faut encore réunir tous ces membres inanimés et leur rendre la vie. C'est ce que M. Rives vient de tenter pour une période capitale du droit romain : on a vu qu'il l'avait fait avec succès. Quand on écrira pour Antonin le Pieux la monographie qu'il mérite, comme Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère ont déjà la leur, on pourra donner une idée exacte de l'activité législative de cet empereur, grâce au travail très utile de M. Paul Rives[2].

G. Lacour-Gayet.

1. Réimprimée dans ses *Opuscula academica,* ed. Stieber. Lipsiae, 1834, in-8°.

2. Nous réunissons dans cette note quelques observations de détail.

P. vi. A quelles lois se rapportent ces indications si sommaires : « LL. 5, *pr., Auctor.*, et 5, *pr., Commodati ?* » — P. 2. On peut ajouter à la bibliographie le mémoire de M. Cuq sur le *Consilium principis,* 1884. — P. 12, n. 2. Renvoyer à Sénèque avec l'indication *passim* ne sert pas à grand'chose. — P. 13, n. 2. La citation d'une seule inscription aurait plus servi que l'indication pure et simple de sept numéros d'Orelli ou de quatre de M. L. Rénier. — P. 19. C'est une hypothèse toute gratuite et même démentie par les faits de dire que Gaius a été « peut-être conseiller d'Antonin. » — P. 51. Le consul de 158 ne

A. de Ceuleneer. **Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère.** (Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique.) Bruxelles, Hayez, 1880, in-4° de 314 p.

Il est bien tard pour signaler l'ouvrage de M. de Ceuleneer. Ce travail, pourtant, mérite de ne point passer inaperçu. Il est aussi complet que possible, et il ne présente ni lacunes ni erreurs graves ; il n'offre prise à la critique que sur quelques points de détail. Son principal défaut est la lourdeur de l'exposition. Je trouve aussi que le plan laisse beaucoup à désirer ; pourquoi raconter l'expédition de Bretagne et la mort de Sévère avant de parler du gouvernement intérieur ? Enfin l'auteur ne paraît pas avoir marqué assez fortement l'originalité de ce règne, qui, à tous égards, inaugure une ère nouvelle. Malgré ces reserves, c'est là une bonne monographie, et il serait à souhaiter que, pour tous les empereurs, nous en eussions une pareille.

P. G.

L. Duchesne. **Le Liber Pontificalis,** texte, introduction et commentaire. Premier et second fascicules, clxxxiv-296 p., 4 pl. de fac-similés, dans la *Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome.* Thorin, Paris, 1884-1885.

En 1877 M. D. avait fait paraître, dans le même recueil, une *Étude sur le Liber Pontificalis* qui, par ses rares qualités de critique, attira l'attention de tous les médiévistes. Depuis lors, il n'a cessé de poursuivre ses recherches, et l'édition qu'il publie, depuis longtemps attendue, représente plus de dix ans d'un travail ininterrompu. Bien que l'ouvrage soit encore loin d'être achevé, la *Revue historique* ne pouvait tarder à le signaler, sauf à l'apprécier plus longuement quand tous les fascicules auront paru.

L'introduction est un morceau d'histoire et de critique considérable, bien plus développé encore que l'étude de 1877. Quelques chapitres sont entièrement nouveaux, d'autres sont profondément remaniés. Le ch. ier, qui traite de « l'Histoire et de la chronologie des papes avant le Liber Pontificalis, » rentre dans la première catégorie. Le ch. ii, « la Date du Liber Pontificalis, » est fort accru. Pour établir que la première rédaction était antérieure à 530, M. D. s'était appuyé surtout sur le Catalogue Félicien qui est de cette époque, et il avait prouvé qu'il y faut voir un abrégé et non une source du L. P. Puis, par des raisons historiques, il avait placé la rédaction de cette première partie du L. P. entre

s'appelle pas *Tertullius,* mais Sex. Sulpicius *Tertullus.* — P. 64, n. 2. « La grande inscription trouvée à Lambessa en 1858 » n'est pas une indication suffisante ; ajouter C. I. L., VIII, 2728. — P. 65, n. 1. Pourquoi ne pas citer, à la place de l'ouvrage de Caylus, celui de Cohen sur les *Médailles impériales,* beaucoup plus complet et plus commode ?

514 et 524. Aux anciens arguments, M. D. en ajoute de nouveaux. Il en est un qui ne me paraît avoir peut-être qu'une valeur inférieure aux autres. Cette première rédaction, dit-il, n'aurait pu être écrite plus tard, après la conquête de l'Italie par Justinien, parce qu'on n'y trouve pas « de traits byzantins. » Était-il nécessaire, en effet, que la situation de l'Italie byzantine après 537 exerçât une influence marquée sur la partie antérieure à cette période? et du reste l'expression de « traits byzantins » n'est-elle pas un peu vague? Mais la conclusion générale de M. D. ne dépend point de la valeur de cette raison spéciale, puisqu'il reste établi que le catalogue Félicien est une réduction du L. P.; quant aux biographies qui suivent jusqu'en 537, on ne peut qu'adhérer aux arguments d'après lesquels elles seraient l'œuvre d'un contemporain. En somme, « rédigé sous Hormisdas, continué jusqu'à Félix IV inclusivement, le L. P. a été prolongé ensuite jusqu'au temps de la guerre des Goths, du pape Silvère et du roi Vitigès, par un témoin du siège de 537-538 » (p. XLVIII). Quant aux continuations ultérieures, l'auteur s'en occupera plus tard. Dans le ch. III, « La première édition, » M. D. établit qu'il a existé une édition que nous n'avons plus, mais qui est représentée par deux abrégés, le catalogue Félicien de 530, l'abrégé Cononien qui, dans sa forme première, s'arrêtait à 687. M. Waitz, avec qui M. D. s'est plus d'une fois déjà trouvé en controverse, a récemment critiqué ces conclusions : *Neues Archiv,* t. XI, p. 219 et suiv., tout en rendant hommage à la science de l'auteur; mais il convient d'attendre la réponse de M. D., qui sans doute ne tardera pas. Cette édition primitive jusqu'à Félix IV, il a essayé de la restituer (p. 47-107), mettant en face du texte rétabli l'abrégé Félicien et l'abrégé Cononien qui lui servaient à ce travail. Le texte que nous ont conservé les manuscrits du L. P. serait une révision systématique de cette première édition. — Ch. IV : « Les sources. » La question qui intéresse le plus l'historien est de savoir si, pour la période antérieure au VIe s., le L. P. représente des sources antérieures de grande importance aujourd'hui perdues. M. D. n'est pas porté à exagérer l'originalité ni l'exactitude de son client, si bien que çà et là on se sentirait presque porté à réagir sur quelques points de détail. En tout cas, si même on avait raison, les gains seraient médiocres et il est plus sage d'adopter les jugements sévères de l'auteur. Il ne serait pas possible de donner ici une idée de ce chapitre qui comprend plus de cent pages et où toutes les assertions du L. P. sont méthodiquement discutées une à une; il suffira de dire d'un mot que, sous la forme modeste d'un examen critique du L. P., il n'est guère de problème de l'histoire pontificale pendant les premiers siècles qui n'y soit débordé. L'autorité de la première partie du L. P. sort de cet examen fort amoindrie, sans doute, mais non pas annulée. En concluant, M. D. remarque qu'on est toujours obligé d'y recourir et qu'on y trouve une foule de renseignements précieux. Parfois même, comme pour les fondations et les dotations d'églises, son témoignage dérive de documents originaux perdus. Nous souhaitons vivement que M. Duchesne soumette à un examen aussi approfondi les continuations du

L. P.; parmi les biographies qui s'y trouvent, plusieurs, on le sait, ont été écrites par des contemporains et sont des morceaux historiques d'une valeur considérable. Les articles publiés à ce sujet par M. Duchesne dans la *Revue des questions historiques* et dans les *Mélanges de l'École de Rome* ont déjà montré avec quel soin il s'en occupe. Le ch. v, relatif aux manuscrits, n'a pas encore entièrement paru. L'auteur n'a épargné ni peines ni voyages pour procéder à un recensement complet; on peut avoir pleine confiance dans un texte qui a été si scrupuleusement établi.

Les notes très étendues qui accompagnent chaque biographie constituent un commentaire perpétuel, dont tous les lecteurs admireront l'abondance et la précision. Beaucoup sont de véritables dissertations. De quelque matière qu'il s'agisse, controverses théologiques, liturgie, archéologie, épigraphie, topographie, l'auteur a tout vu, tout lu, tout contrôlé, mais son érudition a en même temps de vives allures qui donnent de l'intérêt aux questions en apparence les plus arides. Exprimons en passant le désir que, dans un des fascicules suivants, il nous donne quelques cartes de la campagne romaine et de l'Italie pontificale qui seraient ici bien utiles. A quelque point de vue qu'on l'étudie, cette belle publication peut être regardée comme un des plus remarquables monuments de notre école de critique historique. Pour l'étude des manuscrits et l'établissement scientifique du texte, M. Duchesne ne le cède à aucun savant contemporain, ni en France ni en Allemagne; pour la richesse des commentaires, il revient à des traditions trop souvent abandonnées. Beaucoup d'éditeurs se croient quittes envers le public quand ils lui ont livré un texte bien établi; au lecteur de se débrouiller. M. D., au contraire, estime qu'une édition n'est complète que quand les documents y sont étudiés sous tous leurs aspects. A suivre cette voie, on publie moins de gros volumes, et on étonne moins par le nombre et le poids des in-quarto, mais on s'assure la reconnaissance des travailleurs. On a publié dans ces dernières années bien d'excellentes éditions critiques; celle de M. D. vaut mieux, elle est à la fois critique et historique. La *Revue* aura du reste occasion d'y revenir.

C. Bayet.

Bernard et Bruel. **Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny.** Paris, Imprimerie nationale, t. II (1880), 824 p.; t. III (1884), 824 p. in-4°. (Collection de documents inédits.)

La publication des chartes de l'abbaye de Cluny se poursuit lentement; le volume d'introduction n'est pas encore paru, et rien n'indique combien de volumes doivent suivre encore le t. III. Le tome II ne s'étend pas même sur un demi-siècle; il contient les chartes de 954 à 987 (nos 883 à 1727). Le tome III va de 987 à 1027 (nos 1728 à 2796).

Ces 1,900 chartes sont beaucoup moins intéressantes que celles du tome Ier. Ce sont presque uniquement des chartes de donation, d'échange,

de vente, d'où il semble qu'on ne puisse guère tirer que des formules déjà connues ou des renseignements topographiques. Elles permettent cependant d'affirmer que les petits propriétaires étaient encore nombreux, et la propriété encore assez divisée au xe siècle, du moins dans les environs immédiats de Cluny. Mais il faut attendre, pour porter un jugement définitif sur l'intérêt de cette publication, d'avoir lu les enseignements que l'éditeur en tirera pour la géographie historique du Mâconnais et du Lyonnais et pour l'histoire de la propriété dans cette région.

En attendant, il est à peine besoin de dire que cette publication est faite avec soin ; le nom de l'auteur est à lui seul une garantie. L'exécution typographique est ce qu'on peut attendre de l'Imprimerie nationale, trop belle peut-être pour un ouvrage d'un intérêt aussi restreint et qui sera consulté par aussi peu de lecteurs.

Ch. Seignobos.

Wilhelm Bernhardi. **Konrad III.** 1 vol. en 2 tomes, 968 pages in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot, 1883.

La Société royale de l'Académie des sciences de Munich continue lentement, mais sûrement, la publication des *Jahrbücher der deutschen Geschichte*. Tous les volumes qu'elle a publiés n'ont pas un intérêt égal et le mérite en est bien différent. A côté d'une œuvre confuse, sans cesse interrompue et recommencée, comme les *Annales du règne de Henri II*, auxquelles ont travaillé trois ou quatre auteurs, se réfutant parfois les uns les autres en note, elle a mis au jour d'autres études d'une ordonnance à peu près parfaite, d'une clarté qui ne laisse rien à désirer, comme les *Annales du règne de Conrad II*, dues à M. Bresslau. Aujourd'hui, nous devons présenter au public l'énorme volume en deux parties que M. Bernhardi a consacré à Conrad III, après nous avoir déjà fait connaître les annales du règne de Lothaire de Supplinbourg.

Il n'y a point à se le dissimuler : le règne de Conrad III n'est point une de ces époques importantes sur lesquelles les historiens aiment à revenir ; il n'attire point leur attention comme celui de Frédéric Barberousse ou de Frédéric II. Ce fut une période sans éclat, dont il est assez pénible de retracer l'histoire, en suivant le souverain de duché en duché, de diète en diète, et en étudiant les souscriptions de 257 diplômes royaux promulgués à ces assemblées et déjà publiés par Stumpf. Les grands événements de l'histoire générale, la seconde croisade, la révolte d'Arnaud de Brescia contre le pape Eugène III, l'influence excessive de saint Bernard s'accomplissent en dehors du territoire allemand et ne semblent rattachés au sujet principal que comme autant d'épisodes. Il était nécessaire, par suite, d'avoir beaucoup de courage pour mener à bonne fin sur Conrad III une œuvre aussi considérable que celle de M. Bernhardi.

Il faut admirer encore plus ce courage, si l'on songe que le sujet avait déjà été traité successivement par Ph. Jaffé (*Geschichte des deutschen Reichs unter Conrad dem dritten*) et par von Raumer (*Geschichte der Hohenstaufen*); qu'ensuite Giesebucht avait repris la même histoire avec sa supériorité ordinaire. Ce dernier nous a non seulement donné de cette époque un tableau vivant et coloré, mais encore il a puisé à toutes les sources, fouillé dans toutes les archives, et il est descendu jusqu'au plus petit détail. Après tous ces auteurs, on risquait de ne plus rien trouver de nouveau, sauf quelques menus faits; on courait le danger de developper longuement des événements déjà connus.

Malgré tout, M. Bernhardi a fait œuvre très utile, et ses deux tomes tiendront une place fort honorable dans la collection des *Jahrbücher*. S'il n'a rien trouvé de bien nouveau, il a du moins appuyé de nouvelles preuves ce qu'on savait déjà. Il n'a rien négligé, et il cite avec abondance ses documents; mais il a pris le parti de renvoyer assez rarement aux auteurs de seconde main; on peut regretter de ne pas trouver plus souvent, en note, outre les noms que nous avons déjà rappelés, ceux de Prutz et de Philippson, pour leurs biographies d'Henri le Lion, le grand adversaire de Conrad III; celui de Wilken, pour la seconde croisade; celui de M. Clavel, sur Arnaud de Brescia (Paris, 1868). Les jugements de M. Bernhardi, sans être bien profonds, sont très modérés. Il n'exalte point le souverain dont il a écrit l'histoire, et il le juge avec une rare impartialité. « Conrad, écrit-il, a laissé le royaume dans un triste état. Pendant son règne, qui a eu une durée assez longue, il n'a point été à même d'établir le *landfrieden*. Il n'a réussi dans aucune des grandes entreprises qu'il a tentées. Il n'a pas su vaincre Henri le Superbe; son expédition contre la Pologne échoua tout à fait; lors de la croisade, il éprouva le plus terrible des désastres : il dut se retirer honteusement devant le fils d'Henri le Superbe. Il ne manquait pourtant pas de courage, et les contemporains louent souvent en lui cette qualité. Mais, par là, il ne pouvait suppléer au défaut de réflexion et de prévoyance. Facilement entraîné, parfois plein d'un chaud enthousiasme, il voulait mettre ses idées à exécution avant d'avoir pesé toutes les probabilités. Ses desseins échouèrent, parce qu'ils ne furent pas préparés d'une manière suffisante. En outre, il prenait volontiers ses désirs pour des réalités. Il était crédule. L'énergie de la volonté devait souvent faire défaut à un tel caractère. »

Le style de M. Bernhardi est net et précis. Le livre se lit sans fatigue, et même avec un certain plaisir, dans les chapitres où l'auteur ne se perd pas dans les menues discussions au sujet des souscriptions de diplômes. Nous citerons, entre autres, le chapitre sur Arnaud de Brescia et nous louerons, comme un véritable morceau pittoresque, la description de la retraite de l'armée allemande à travers l'Asie Mineure, qui, manquant de tout, épuisée par la faim, décimée par les flèches des Musulmans, rejoignit à Nicée, le 2 ou 3 novembre 1147, les troupes de Louis VII.

Un index des noms propres de personnes et de lieux termine le volume et rend les recherches plus faciles. Peut-être aurait-on souhaité que certaines identifications eussent été faites moins vite. P. 646, le village d'*Estufln,* mentionné par Odon de Deuil, devient Königsburg (Hohkönigsburg, selon toute apparence), près de Schelettsdat. C'est là une identification arbitraire. Si ce village doit se chercher en Alsace, je préfère y voir Staufen, au canton de Giromagny, en français Ettueffont, dans les chartes du moyen âge Estufon (Trouillat, *Monuments du diocèse de Bâle,* II, 722).

En résumé, les deux tomes de M. Bernhardi doivent être pris en très sérieuse considération par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Allemagne.

Ch. Pfister.

Geschichte der Stadt Freiburg im Breisgau, von Dr Joseph Bader. Freiburg, Herder'sche Verlagshandlung, 1882-83. 2 vol. in-12, xi-542 et viii-387 pp.

Ce n'est pas la première fois qu'on écrit l'histoire de Fribourg-en-Brisgau. En 1828-29, feu le Dr H. Schreiber en a publié le cartulaire : *Urkundenbuch der Stadt Freiburg,* en 2 vol. in-8°, qu'il a fait suivre, en 1857-58, de sa *Geschichte der Stadt und Universitæt Freiburg,* en six tomes également in-8°. Mais, depuis lors, l'étude des sources a fait des progrès, qui devaient tenter de reprendre son travail en sous-œuvre. C'est ce que vient de faire M. J. Bader, déjà connu comme auteur d'une histoire populaire du grand-duché de Bade, sans qu'il ait eu cependant la joie de mener l'entreprise à bonne fin : il est mort, le 7 février 1883, pendant que son second volume était encore sous presse.

Fribourg est la plus ancienne des villes que la maison de Zæringen a fondées ou fortifiées. Largement possessionnés dans la Forêt-Noire, les Zæringen avaient commencé par disputer le duché de Souabe aux Hohenstaufen. Berthold II s'établit dans le Brisgau et construisit, entre 1077 et 1090, une demeure féodale sur un contrefort à l'entrée de la vallée de la Dreisam. Le pays était peuplé de toute ancienneté. Les Celtes y avaient eu un établissement, *Taraudunum,* aujourd'hui Zarten. Les Romains l'avaient occupé à leur tour, comme dépendance des Champs décumates, et même le manoir des Zæringen, à Fribourg, passe pour avoir été construit sur les substructions d'un *castellum.* Une voie romaine traversait la vallée et lui ouvrait une communication avec le district de la Baar, sur l'autre versant de la Forêt-Noire, où le Danube prend sa source, et un autre grand chemin, la route de Bâle à Francfort, longeait la base des montagnes du sud au nord.

Une fois les Zæringen établis au haut du Schlossberg, un village se forma à l'ombre et sous la protection de leur donjon. Des ministériaux, des serviteurs des ducs se bâtirent des demeures près des cabanes de quelques pêcheurs ou mineurs. Mais, pour faire une ville de ce premier

noyau d'habitations, il fallut que Bertold III, le fils et le successeur du fondateur, tombât entre les mains des bourgeois de Cologne, pendant les luttes du Sacerdoce et de l'Empire, et que, durant plusieurs mois, il eût sous les yeux le spectacle d'une grande ville. A cette époque, on n'en comptait encore que trois sur le haut Rhin, Bâle, Brisach et Strasbourg : le prince résolut d'en créer une quatrième. Il entoura son nouveau village de murs, en fit un lieu d'asile pour les serfs du dehors qui parvenaient à se soustraire au joug de la glèbe, y érigea un marché et lui octroya quelques-unes des franchises qui avaient fait de Cologne une métropole du travail et du commerce. Le fond lui appartenait : il le découpa en lots de cinquante pieds de large et de cent de profondeur, et les concéda aux nouveaux habitants, moyennant un cens annuel de douze deniers. Ce n'était pas le seul revenu qu'il tirait de la commune, car il tenait en outre les droits régaliens de juridiction, de péage et de monnaie, en fief de l'Empire.

Quoique Berthold III ne mourût qu'en 1122, ce fut son frère, le duc Conrad, qui, en 1120, promulgua la charte de commune à la sollicitation des bourgeois. En sa qualité d'héritier du dernier comte, il fut investi par l'empereur Lothaire II du titre de recteur du royaume de Bourgogne. C'est comme seigneurs de la Bourgogne transjurane que les ducs de Zæringen fondèrent successivement Berthoud, Moudon, Iverdun, Fribourg et Berne en Suisse. Bien différents des grands barons de leur temps, qui se dépouillaient pour établir des moines, eux s'enrichirent en fondant des villes.

Cette noble race s'éteignit à son tour en 1218. Lors du partage de la succession, Egon, comte d'Urach, beau-frère du dernier duc, hérita de Fribourg. C'est à ses nouveaux maîtres que la ville dut l'achèvement de sa magnifique église, où, en 1147, saint Bernard avait déjà prêché sa croisade. Grâce à leur protection, les maisons religieuses se multiplièrent de plus en plus. Les richesses laissées par les Zæringen passèrent ainsi en œuvres pies. Les nouveaux comtes n'avaient pas l'esprit d'ordre et l'entente des affaires de leurs prédécesseurs. Déjà, en 1236, Egon II laissait une succession embarrassée. Sous son fils Conrad Ier, la situation ne s'améliora pas. Jusque-là, la meilleure intelligence continuait à régner entre les seigneurs et les bourgeois. En 1248, ils s'entendirent pour adjoindre de nouveaux conseillers électifs à l'ancien conseil permanent, où les patriciens étaient les maîtres. En 1265, la ville fit campagne avec Conrad Ier contre le margrave Henri de Hochberg et, de 1272 à 1281, elle soutint Egon II dans ses luttes avec Rodolphe de Habsbourg, avant et après l'avènement de ce prince à l'Empire. Les relations commencèrent à se gâter, quand le comte fit payer aux bourgeois une aide de deux mille marcs d'argent, suivie, en 1289, d'une autre contribution de mille quatre cents marcs, et quand, au cens qu'ils payaient pour le sol de leurs maisons, il ajouta un tribut supplémentaire de deux cents marcs. La ville profita des embarras financiers de son seigneur pour en obtenir de nouvelles concessions. En 1293,

l'institution d'un bourgmestre lui donna part au pouvoir exécutif, et, en même temps, l'organisation militaire des corps de métiers les haussa en quelque sorte au rang des nobles, qui devaient le service féodal à leur suzerain. Une fois armés, les bourgeois osèrent se mesurer avec le comte Egon II en rase campagne, et, en 1299, dans une de leurs rencontres, son beau-frère Conrad de Lichtemberg, évêque de Strasbourg, succomba sous les coups d'un simple boucher. Le comte fut trop heureux de faire la paix, en abandonnant à la ville le produit de l'*umgeld,* droit de consommation sur le vin, moyennant le paiement d'une nouvelle aide de trois cents marcs pendant dix-sept ans, mais ces conditions ne furent pas exactement tenues; on recourut de nouveau aux armes et, en 1316, voulant mettre fin à une situation inextricable, le vieux comte Egon abdiqua en faveur de son fils Conrad II. Le premier acte du nouveau seigneur fut de s'accommoder avec la ville : il l'autorisa à percevoir un droit sur le blé, et à élire librement le bourgmestre et les chefs des corps de métiers ou zunftmestres. Louis de Bavière et Frédéric le Beau se disputaient alors l'Empire, et ce n'était pas le moment de pressurer les bourgeois. A l'exemple de son père, Conrad continua à aliéner et à engager les revenus : les juifs, fort nombreux à Fribourg, lui en fournissaient le moyen. Mais, en 1327, la commune intervint et, moyennant une somme de quatre mille marcs, elle obtint un titre en vertu duquel Conrad II et son fils Frédéric s'obligèrent à ne se dessaisir ni du château, ni de la ville, ni de la seigneurie de Fribourg, ni d'aucun des droits qui en dépendaient; ils s'engagèrent même à ne pas marier leurs filles et à ne pas faire la guerre sans l'aveu du conseil. C'était une complète interversion des rôles, une véritable mise en tutelle, qui montre le degré d'abaissement où les héritiers des Zæringen étaient tombés. Pour rendre l'indépendance de la commune encore plus évidente, ils lui reconnurent la pleine liberté de ses alliances.

Après une humiliation pareille, la déchéance ne pouvait tarder. Le comte Frédéric, que son père avait admis, en 1335, à partager le pouvoir avec lui, tomba dans un tel discrédit qu'il fut expulsé de Fribourg et que, pour le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers, il fallut un rescrit de l'empereur Louis de Bavière. La ville finit par se porter garant d'une dette criarde de sept cents marcs : à ce prix, le triste sire s'obligea à ne pas faire de nouveaux emprunts et, pour en écarter jusqu'à la possibilité, il consigna son sceau entre les mains de tiers.

Le comte Frédéric mourut en 1357, ne laissant d'autre héritier qu'une fille, mariée à un comte palatin de Tubingue de Lichteneck. Fribourg était une terre allodiale des Zæringen, et la comtesse Claire en prit possession comme d'un patrimoine de sa famille. Seulement d'autres droits se superposaient au domaine à titre de fief de l'Empire, et ils ne pouvaient tomber en quenouille. Pour éviter un procès avec le comte Egon IV, frère germain de son père, qui réclamait la succession, l'héritière directe consentit à lui céder ses droits moyennant une somme de trois mille huit cent vingt marcs. La ville prit le tiers de cette somme

à sa charge : à ce prix, le nouveau seigneur jura de respecter ses franchises; mais quoi qu'on fît, la situation n'était plus tenable. Pour y remédier, Egon IV tenta un coup de force, qui aurait mis cette hautaine bourgeoisie à sa merci. Mais la surprise qu'il méditait échoua : par mesure de représailles, la ville fit jouer son artillerie contre le château du comte qui ne fut bientôt plus qu'un monceau de ruines. Il est vrai qu'elle fut moins heureuse en rase campagne, où ses troupes subirent, en 1367, une sanglante défaite. Mais les affaires d'Egon ne s'en trouvèrent pas mieux. De nouvelles négociations s'engagèrent entre les parties, la commune finit par se racheter moyennant quatre mille marcs, dont deux mille cinq cents étaient représentés par la seigneurie de Badenwiller qu'elle venait d'acquérir. A ce prix, les héritiers de ces comtes renoncèrent à tous leurs droits.

Fribourg était enfin libre, et il semble qu'après des épreuves si prolongées, sa liberté aurait dû lui être chère. Mais il ne l'avait conquise que pour l'aliéner presque aussitôt au profit des ducs d'Autriche, Léopold III le Preux et Albert III la Tresse.

Sur le haut Rhin, la puissance des Habsbourg remontait à leur office de landgraves du Kletgau, de l'Argovie et du Sundgau. De temporaire qu'elle avait été à l'origine, l'avouerie était devenue héréditaire et patrimoniale. Puis le mariage d'Albert le Sage avec l'héritière des Ferrette leur avait permis de s'étendre jusqu'aux confins du comté de Bourgogne. Ils comprirent de bonne heure l'avantage qu'il y aurait de relier leurs possessions dans les vallées du Danube et de l'Inn à celles de la Suisse et de l'Alsace. Dans cette voie, ils avaient commencé par l'annexion de Villingen, le chef-lieu de la Baar. Pour se rendre maîtres de Fribourg, ils n'eurent qu'à se substituer aux droits que la ville avait acquis. La facilité avec laquelle elle l'abandonna est à remarquer. Cependant, avec les droits de cité impériale que Rodolphe de Habsbourg lui avait reconnus, en 1281, il lui eût été facile de revendiquer son immédiateté, au moment où elle s'affranchissait de la suzeraineté de son dernier comte. Mais elle se ressentait de la lutte qu'elle avait soutenue; ses finances étaient obérées, et la défaite qu'elle venait de subir, et où elle avait perdu, dit-on, plus de quatre mille hommes, n'avait pas contribué à relever sa fierté. Dans ces conditions, la protection de la maison d'Autriche fut peut-être son salut. Mais combien fut différente la résolution de Colmar qui, de 1285 à 1358, subit plusieurs sièges et des querelles intestines sans fin, plutôt que de la reconnaître ! Et surtout combien fut plus héroïque la résistance de Mulhouse qui, un siècle plus tard, ne céda ni devant les ravages des vassaux autrichiens de l'archiduc Sigismond, acharnés à sa ruine, ni devant les obsessions et les menaces de Charles le Téméraire et de son lieutenant Pierre de Hagenbach, ni devant les sollicitations de l'empereur Maximilien Ier, et qui finit par trouver dans l'alliance des Treize cantons un refuge assuré contre le joug qu'elle abhorrait ! Quoi qu'il en soit, du moment que Fribourg leur appartint, les progrès des Habsbourg furent rapides. En

1398, ils acquirent le landgraviat du Brisgau et, en moins d'un siècle, les pays antérieurs de l'Autriche se trouvèrent définitivement constitués.

Sous la domination autrichienne, l'histoire de Fribourg n'a plus la même originalité ni le même intérêt que précédemment. La ville a perdu l'autonomie qu'elle avait conquise. Elle partage avec les autres possessions l'heur et le malheur de ses nouveaux maîtres. Sa noblesse se bat à Sempach, sous la bannière de Léopold le Preux, et succombe avec lui. Quand, pour avoir fait évader le pape Jean XXIII, le duc Frédéric IV encourut la disgrâce de l'empereur Sigismond et du concile de Constance, Fribourg ne fit pas difficulté de prêter foi et hommage à l'Empire. Mais il ne tenait pas à son immédiateté et, dès qu'il le put, il retourna sous la suzeraineté de l'Autriche. Est-ce pour reconnaître sa fidélité qu'en 1454 Albert VI le Prodigue priva la commune de ses corps de métiers et lui donna une nouvelle constitution, qui rendit leur prépondérance aux patriciens? Dès le premier moment, la noblesse avait été l'objet des faveurs des ducs d'Autriche, si bien qu'en 1370 déjà elle avait formé une association particulière au sein de la cité. Ce fut le duc Albert VI également qui, en 1460, fonda l'université de Fribourg, la cinquième de toute l'Allemagne, comme s'il avait voulu compenser d'un autre côté les atteintes qu'il avait portées aux franchises municipales.

L'un des premiers actes de son successeur, le duc Sigismond, fut de restaurer les corporations, cet élément essentiel de la commune au moyen âge. Ce fut le seul bienfait de ce règne. Inconséquent et léger, ce prince eut le tort de se commettre avec les cantons suisses, les ennemis héréditaires de sa famille. Après avoir conquis leur liberté à ses dépens, ils l'avaient encore dépouillé de ses possessions en Argovie et en Thurgovie, du temps de Frédéric IV. Mais Sigismond ne fut pas le plus fort : il signa la paix à Waldshut et, passant la vengeance à un autre, il engagea ses états des deux rives du Rhin à Charles le Téméraire. Il ne s'agissait plus pour ce dernier que de prendre la Lorraine pour joindre les deux Bourgogne au Luxembourg, au Brabant, à la Flandre et au Hainaut. Le nouvel historien de Fribourg dit de lui qu'il montrait déjà cet esprit d'incrédulité et de mépris du droit qui, dans d'autres temps, ont eu pour conséquence de si terribles bouleversements dans l'État et dans l'Église. En dépit de l'absence de préjugés qu'il se plaît à lui reconnaître, les plans de ce prince n'en échouèrent pas moins. L'archiduc Sigismond recouvra ses domaines, sans devenir pour cela plus apte à les gouverner. Il faillit les engager derechef aux ducs de Bavière, Georges le Riche et Albert IV; mais le nouveau roi des Romains, Maximilien Ier, intervint à temps et réussit à prévenir ce marché en se substituant à son cousin.

Frédéric à la Bourse vide (*mit der leeren Tasche*), Albert le Prodigue, Sigismond avaient été des princes aussi besogneux que les derniers comtes de Fribourg. Leurs embarras les mirent constamment à la dis-

crétion de leurs vassaux. C'est là ce qui leur donna lieu de se constituer en pays d'états. Ce fut en 1440 que leur diète se réunit pour la première fois. Ils n'accordaient pas leurs subsides sans marchander et, forts de leurs vieilles franchises, leur résistance fut souvent un obstacle aux dilapidations. Maximilien Ier avait de sa souveraineté une autre idée que ses prédécesseurs, et, dès son avènement, il manifesta son intention de gouverner sans avoir égard aux bonnes coutumes et aux privilèges dont on se prévaudrait. C'est la même pensée qu'un de ses conseillers exprimait plus tard en s'adressant à Mulhouse : « Vos franchises ne sont que de mauvaises habitudes. » *Freiheit ist nichts als bæse Gewonheit.*

Ces nouveaux principes inauguraient l'ère de la grande politique. Partie intégrante du Brisgau, dont il était devenu la capitale, au détriment de Brisach qui lui avait donné son nom, Fribourg en partagea le sort. Pendant la guerre de Trente ans, il tomba entre les mains des Suédois dès leur première apparition sur le haut Rhin. Les Impériaux les en débusquèrent, en 1644, en repoussant presque simultanément l'assaut furieux du grand Condé, qui voulait le leur reprendre. La France tenait Brisach, qui couvrait sa nouvelle frontière sur le Rhin; mais ses hommes d'État avaient compris que, pour la défendre contre les retours offensifs de l'Empire, il lui fallait cette autre place forte, qui commandait l'un des défilés de la Forêt-Noire, et dont la possession permettait au besoin de tourner les villes forestières, base d'opérations de toute armée d'invasion dans l'Allemagne du sud. C'est ainsi que, bien auparavant, même après avoir renoncé à conquérir la Germanie, les Romains avaient conservé, comme poste avancé, les Champs décumates, avec le *limes transrhenanus* qui en formait le boulevard. Aussi, Louis XIV profita-t-il, en 1677, de la conflagration générale pour s'emparer de Fribourg, dont Vauban fit aussitôt une place de guerre de premier ordre. Cette occupation dura jusqu'à la paix de Ryswyk, et il suffit de ces vingt ans pour créer un parti français dans cette cité allemande. Cela s'explique. Pour compenser la perte de Brisach, la régence autrichienne venait de renouveler les fortifications de Fribourg, en imposant d'énormes sacrifices à la ville. Il avait fallu les continuer pour l'entretien de la garnison, ramassis sans discipline, qui s'était bientôt rendu insupportable à la bourgeoisie. Un autre sujet de mécontentement, c'étaient les privilèges de la noblesse des pays antérieurs, qui venait encore d'obtenir de l'empereur Léopold l'érection d'une juridiction exceptionnelle, qui, en ne cessant d'arrondir ses possessions de biens roturiers qu'elle exemptait de l'impôt, réduisait de plus en plus la surface imposable au détriment des autres propriétaires. Cette extension de l'immunité fiscale contrastait avec les règles en vigueur en Alsace, où, depuis le règne de l'empereur Sigismond, les villes impériales ne souffraient plus que l'anoblissement affranchît des charges bourgeoises les héritages des anoblis. Les anciens rois de France n'étaient pas entêtés d'égalité; mais, pour constituer leur monarchie,

ils s'étaient appuyés sur les communes et, par cela même, ils étaient moins enclins à enfreindre le droit commun. Les bourgeois de Fribourg ne laissèrent pas de faire la différence. Loin d'être obligés de contribuer aux travaux de fortifications, ils furent largement indemnisés de tout, en même temps qu'ils bénéficiaient de la dépense. Les dames ne furent pas les dernières à se rallier, si bien qu'après le retour de la ville à l'Allemagne, il fallut les justifier officiellement en haut lieu des préférences qu'elles avaient marquées aux Français. Plusieurs mariages infusèrent à la population un sang plus vif, et le Dr Bader impute à ces croisements l'esprit de résistance et de mécontentement dont elle donna plus d'une fois des preuves dans le courant du dernier siècle.

Uni depuis 1368 aux possessions autrichiennes, Fribourg suivit les destinées du Brisgau, quand, en 1797, le traité de Campo-Formio en fit l'apanage du duc de Modène; en 1805, le traité de Presbourg le réunit définitivement aux états des margraves de Bade.

Il n'y a pas de commune dont l'histoire n'ait de l'intérêt, quand on y peut suivre la loi de l'évolution qui l'a régie. En compilant à nouveau les annales de Fribourg, feu M. Bader n'a pas écrit pour ce qu'on appelait autrefois les beaux esprits. Lui-même déclare que son ambition se bornait à offrir un livre de lecture à la classe bourgeoise. C'est là ce qui l'a autorisé à le dépouiller de tout appareil critique. Cependant, pour ne pas se dérober absolument aux exigences de l'érudition moderne, il avait promis de terminer son second volume par la liste des sources qu'il a consultées. Malheureusement la mort ne lui a pas permis de donner suite à ses bonnes intentions. Cependant, si même il avait pu tenir son engagement, on peut se demander si la satisfaction eût été suffisante.

Dans toute monographie de ce genre, il y a des parties conjecturales dont on ne peut déterminer le plus ou moins de certitude qu'en en discutant les éléments. Autrement on met les esprits cultivés en défiance sur le fond même de la question. Mais le vulgaire ne connaît pas le doute. Du moment qu'on ne met pas les différentes opinions en présence et qu'on n'engage pas le débat, il ne distingue plus le certain de l'incertain. C'est ce qui doit arriver quand le Dr Bader touche aux origines; car il résout les problèmes sans en faire la démonstration et sans rendre raison de la solution qu'il adopte, et l'on se demande s'il n'arrive pas à l'auteur d'être plus affirmatif que ses propres convictions ne le comportent.

Se dispenser de discuter et de prouver, sous prétexte qu'on n'écrit que pour de simples bourgeois, est une méthode fâcheuse. Ce qui n'est pas moins regrettable, c'est quand, pour un écrivain, l'histoire n'est qu'une occasion de catéchiser le lecteur, de le prêcher ou de l'édifier. De son propre aveu, cette préoccupation n'est pas restée étrangère à M. Bader. Son livre de lecture est en même temps un livre de bonne doctrine. J'ai déjà cité une de ces réflexions qui lui sont familières, qui n'est que naïve, s'il faut l'entendre seulement de Charles de Bourgogne. Mais

quand il traite le prolétariat de plante envahissante et parasite, *wucherpflanze*[1], dont les institutions du moyen âge auraient préservé la société, il est permis de douter que cet historien ait la moindre notion des sciences sociologiques, sans lesquelles, de notre temps, on n'écrit, on ne comprend plus l'histoire.

Si, dans plus d'une matière, M. Bader retarde sur son époque, il y en a d'autres où il en a les pires préjugés. Ainsi quand il parle des massacres des juifs, qui ont accompagné les ravages de la peste noire, en 1347, tout en admettant que l'épidémie ait pris naissance en Orient, il n'est pas loin d'imputer aux victimes d'avoir comploté l'extermination des chrétiens par l'empoisonnement des puits[2]; il discute gravement tous les racontars contemporains qui prêtent quelque apparence à cette accusation, et s'il n'y trouve pas de motifs suffisants pour amnistier les bourreaux, il produit d'autres arguments de son cru, pour plaider du moins les circonstances atténuantes.

Le peu de largeur d'esprit et de savoir est un grand empêchement pour juger les événements qu'on raconte. Le Dr Bader rachète-t-il du moins ces défauts par les qualités de sa composition ? Hélas ! il n'y a rien de moins coordonné, de moins littéraire que ses récits. Il les a divisés en livres et en chapitres. En tête de chaque livre, il a placé une longue introduction, imprimée en plus gros caractères, qui a la prétention d'être, comme les discours sur l'histoire ecclésiastique de Fleury, la quintessence de ce qui suit, mais qui n'en est que la délayure et où forcément l'auteur se répète. Il se répète même quand, d'un chapitre à l'autre, il reprend la suite de son récit, trop heureux quand, dans les détails, il ne se contredit pas[3]. Évidemment, en écrivant, il ne se reportait pas plus à ses textes qu'à la besogne déjà faite. Il lui arrive néanmoins de s'apercevoir de ses redites, mais, s'il s'en excuse, ce n'est pas pour s'en corriger.

A défaut d'un livre de lecture, une bonne table alphabétique aurait pu faire un manuel de la nouvelle *Histoire de Fribourg*. Malheureusement, celle qui termine le second volume prépare une dernière déception à celui qui voudrait s'en servir; car elle n'offre nullement le dépouillement intégral des noms de lieux et de personnes auquel on s'attend. Un maître critique, — allemand, mais bien connu en France, — Karl Hillebrand, disait qu'avant d'écrire il faudrait se donner la peine de réfléchir, et qu'avant de se faire imprimer il n'y aurait pas de mal à se relire. Pour tous ceux qui tiennent une plume, n'est-ce pas là le premier des préceptes? Si le nouvel historien de Fribourg

1. Tome Ier, p. 409.
2. Ibid., p. 363.
3. Cf. pp. 244 et 276, pp. 347 et 354, pp. 350 et 359, pp. 403-461. — Si l'auteur vivait encore, je lui demanderais pourquoi il place en Alsace le Dornach, où s'est livrée, en 1499, la bataille qui a mis fin à la guerre de Souabe entre les cantons confédérés et Maximilien Ier.

l'avait mis en pratique, nous n'aurions eu qu'un volume au lieu de deux, et vraiment, comme livre de lecture, cela aurait suffi.

X. MOSSMANN.

Quellen zur Frankfurter Geschichte, herausgegeben von Dr H. GROTEFEND, Stadtarchivar. Erster Band : *Frankfurter Chroniken und annalistische Aufzeichnungen des Mittelalters*, bearbeitet von Dr R. Froning. Frankfurt-am-Main, C. Jügel, 1884, XLIV-492 p. gr. in-8°. Prix : 12 fr. 50.

Pendant longtemps on a cru que la ville libre de Francfort-sur-le-Main, malgré son importance commerciale et politique, n'avait point eu, comme la plupart des autres grandes cités de l'empire germanique, ses chroniqueurs et ses historiens. Dans la préface de son *Codex Moeno-Francofurtanus,* Boehmer disait, il y a tantôt un demi-siècle, qu'il fallait tirer l'histoire tout entière de sa ville natale de la poussière des archives, et cette parole a si bien fait autorité pour les chercheurs et les amateurs d'inédit que pendant longtemps personne n'a tenté d'en vérifier l'exactitude. Aujourd'hui qu'on nous présente le volume considérable qui ouvre la série des *Sources pour servir à l'histoire de Francfort,* sa manière de voir peut sembler définitivement vaincue. Et cependant le célèbre érudit ne se trompait qu'à demi. Quand on parcourt les *Chroniques de Francfort* réunies par les soins de M. Froning, on se rend bien vite compte qu'il s'y rencontre peu de pièces auxquelles on puisse appliquer la désignation de récits historiques, même dans l'acception si vague qu'elle avait au moyen âge. En dehors des *Annales Francofurtani,* qui embrassent la première moitié du XIVe siècle et sont le plus ancien monument de ce genre appartenant à la cité, la plupart des écrits réunis par l'éditeur sont ou bien des *mémoires politiques,* rédigés en vue d'un événement spécial, ou bien des notices isolées, intercalées dans quelques recueils des statuts et règlements ecclésiastiques ou civils, ou bien encore des *généalogies* patriciennes, des feuillets de *journaux,* fort intéressants, à coup sûr, pour les lecteurs d'aujourd'hui, mais que les bourgeois dont ils reflètent et révèlent les impressions et les souvenirs ne destinaient certainement pas à l'impression. Ces écrits divers appartiennent de plus à peu près exclusivement au XVe et même au début du XVIe siècle ; plusieurs d'entre eux ne sont même que des *Collectanées,* faites par des ecclésiastiques ou des bourgeois lettrés d'après des pièces d'archives, vers la fin de ce siècle, comme les *Antiquitates* de Jean Latomus ou les notes de Philippe Schurg. Les tendances et les idées du temps se manifestent le plus naïvement, et, par conséquent, pour nous de la façon la plus désirable au point de vue de la fidélité historique, dans des textes tout intimes, comme le *Liber gestorum,* du patricien Bernard Rorbach, les notes de Jean Heise, brave artisan francfortois de la fin du XVe siècle, et le *Journal* du chanoine Job Rorbach, fils de

Bernard, déjà nommé. Aucun de ces textes, édités pour la première fois par M. Froning, ou reproduits d'après les originaux, d'une façon plus correcte que ne l'avaient fait ses prédécesseurs, n'est de nature à nous fournir des révélations d'importance majeure sur le passé de Francfort, ni surtout pour l'histoire générale d'Allemagne. Ils ne nous apprennent presque rien d'ailleurs (on l'a vu par les dates énoncées plus haut) sur les premiers siècles de l'histoire de la ville libre impériale. Mais on en tirera facilement un tableau attrayant des menus détails de la vie locale d'alors, querelles entre bourgeois, luttes avec les nobles voisins, persécutions des juifs, couronnements impériaux, etc. L'on comprend que Francfort ait tenu à réunir dans un recueil d'ensemble ce qui lui restait de documents du genre narratif, relatifs à son passé. L'éditeur a fait consciencieusement son devoir, en donnant les textes latins et allemands sous une forme correcte, en y ajoutant les notes explicatives nécessaires, en décrivant les manuscrits avec soin, en joignant au volume une série de pièces justificatives, empruntées aux archives francfortoises; celles relatives aux luttes extérieures de la ville contre les chevaliers brigands, durant le xve siècle, sont particulièrement intéressantes. Il n'a pas tenu à lui que son volume ne présente pas un caractère un peu fragmentaire et décousu, grâce à la nature des matériaux dont il a dû le composer, et au temps qui s'est écoulé depuis la mise sous presse des premiers feuillets jusqu'à l'apparition de l'ouvrage entier. En utilisant ce dernier, il ne faudra donc pas oublier de consulter les *Nachtræge und Berichtigungen*. La table des matières alphabétiques, que M. Froning a placée à la fin du volume, est très complète et en facilitera beaucoup le maniement à ceux qui voudront l'utiliser pour raconter dorénavant l'histoire de l'ancienne cité du couronnement ou retracer un tableau détaillé de la vie bourgeoise en Allemagne vers la fin du moyen âge.

R.

Histoire des avocats au Parlement de Paris, 1300-1600, par R. Delachenal, ancien élève à l'École des chartes. Paris, Plon, 1885.

Les livres sur l'ordre des avocats, son histoire, ses règlements, ses prérogatives ont été jusqu'à présent peu nombreux. Écrits pour la plupart par des avocats jaloux de la dignité de leur ordre, ils ont été composés comme des recueils de traits mémorables, et destinés à transmettre aux jeunes membres du barreau la glorieuse expérience du passé. Tel est le plan suivi par Boucher d'Argis, dans ses « Règles pour former un avocat. » Plus souvent, ces ouvrages ont pris la forme d'un plaidoyer; l'histoire de Fournel offre un des modèles les plus prétentieux en ce genre. La nouvelle *Histoire des avocats,* publiée par M. Delachenal, présente un caractère différent. Elle réalise un véritable progrès, et témoigne d'un plus grand souci de la vérité historique par la sûreté de la critique et l'heureux choix des documents. Dès le début (Intro-

duction, p. XXVI), M. D. expose sa méthode exacte et sévère. Il a voulu « considérer l'*Histoire des avocats* comme une branche de l'Histoire des institutions judiciaires, et rechercher quelles avaient été, pendant le moyen âge, les règles de la profession d'avocat. » Résolu à ne faire porter son étude que sur un sujet précis et nettement arrêté, l'auteur résume rapidement les notions les plus indispensables à retenir sur le rôle effacé des avocats devant les cours féodales; et, dans son introduction, il s'efforce de déterminer l'époque à laquelle l'ordre des avocats a pris naissance. M. D. considère que le barreau est constitué au début du XIVe siècle, après qu'une ordonnance royale de 1291 a groupé les avocats autour du Parlement, et que la cour souveraine a élaboré pour eux un règlement, transcrit une première fois dans ses registres à la date de novembre 1340.

Il suit dès lors le développement des règles de l'ordre et le ministère des avocats dans le procès. Ses recherches embrassent trois siècles, du XIVe au XVIe; elles sont soutenues et éclairées par les renseignements de toute espèce que fournissent les archives du Parlement si riches à cette époque. M. D. a fait de leurs richesses un inventaire exact et minutieux; aussi, son livre contient-il plus d'une page neuve, plus d'une solution précise que l'on chercherait vainement chez ses devanciers. Signalons, en suivant le plan de l'ouvrage, les points les plus intéressants.

L'inscription au tableau et l'admission dans la confrérie de Saint-Nicolas donnent accès dans l'ordre des avocats au XIVe siècle. M. D. indique, dans les chapitres I et II de son histoire, les règles qui président à cette double formalité. Il insiste sur un détail jusqu'ici méconnu, parce qu'il a pu exciter la susceptibilité de certains historiens du barreau : à la confrérie de Saint-Nicolas se rattachait une communauté composée à la fois des avocats et des procureurs. Les premiers assistaient aux mêmes offices, prenaient place aux mêmes banquets que les seconds, mais les principales charges leur appartenaient déjà, et la dignité de bâtonnier s'est perpétuée dans leur ordre.

Au moyen âge, le choix d'un avocat n'était pas, semble-t-il, aussi variable et changeant qu'à notre époque. Les seigneurs puissants, les évêques et les chapitres, les villes même avaient des avocats attitrés, gagés, des *pensionnaires*. M. D., au chapitre III, montre par des exemples nombreux et concluants, tirés surtout des archives de la ville de Lyon, combien la situation d'un avocat pensionnaire d'une grande ville était considérée et recherchée au XVe siècle. Dans les causes ardues et particulièrement importantes, les plaideurs les plus qualifiés ne s'en remettent pas aux circonstances ou à leur propre discernement pour le choix d'un avocat. Ils sollicitent de la cour une *distribution de conseil,* tendant à égaliser, autant que possible, les chances de la lutte entre les deux adversaires. Le roi, comme les seigneurs et les villes, choisissait aussi son pensionnaire; mais, intervenant dans les procès plus souvent qu'aucune autre partie, il réserva bientôt pour lui seul le ministère de son avocat *spécial,* comme on disait au XIVe siècle; les avocats *généraux*

étaient ceux qui restaient à la disposition de tous. Au XVIe siècle seulement, les intérêts du roi se confondant de plus en plus avec les intérêts généraux de la société, l'avocat du roi est devenu l'*avocat général;* mais, au début, il n'était que le premier parmi les avocats pensionnaires. Pourquoi M. D., qui traite de ceux-ci au chapitre IV, et qui ne considère le roi que comme le plaideur le plus favorisé, diffère-t-il jusqu'au chapitre XI les renseignements qu'il apporte sur l'origine de l'avocat général ?

Les chapitres intermédiaires sont consacrés pour la plupart au rôle de l'avocat dans le procès. Cette partie est traitée, dans l'ouvrage de M. D., avec la compétence et le soin attentif d'un véritable praticien. Les détails abondent précis et minutieux. Il en est dans le nombre qui dépassent les proportions d'un simple incident d'audience. Beaucoup pourraient servir de matériaux pour retracer la vie des avocats hors de leurs fonctions. Si ces documents avaient été employés à faire revivre la physionomie originale ou puissante de quelques illustres légistes des temps passés, combien n'auraient-ils pas contribué à donner à l'histoire de l'ordre des avocats un intérêt plus vivant et une portée plus générale ! Cette pensée n'a pas échappé à l'auteur : cependant, il a écarté comme « oiseuse » la question du rôle des avocats dans la société et le gouvernement de leur époque. Il objecte que, « sauf en ce qui touche l'observation des règlements professionnels, les avocats n'ont jamais été astreints à suivre une ligne de conduite uniforme » (p. 325). Il ne perd pas de vue que c'est avant tout à l'étude d'une institution qu'il a consacré ses recherches. Si les noms illustres qu'il produit dans son ouvrage provoquent la curiosité du lecteur, il croit lui donner satisfaction en disposant, dans un appendice, les biographies succinctes des avocats du XIVe siècle.

Cette satisfaction nous paraît insuffisante. Mais M. D. n'a heureusement pas écarté, de parti pris, tout ce qui se rapportait à la conduite des avocats pendant trois siècles. S'il n'a pas écrit sur ce sujet le chapitre qui aurait si dignement terminé son ouvrage, il en a du moins recueilli les éléments. Nous voyons successivement les avocats dans leurs rapports avec le Parlement dont ils sont « le séminaire et la pépinière, » suivant les termes d'une mercuriale du XVIe siècle (chap. IX); dans leurs relations avec le tribunal parisien du Châtelet, devant lequel ils défendent, sans succès, leur prétention au privilège nobiliaire (chap. X). La littérature du temps nous les présente sous leurs méchants côtés, avec leur avidité, leur souplesse de langage et leurs richesses scandaleuses (chap. XVI). En regard de ces critiques, l'auteur, dans son chapitre XII consacré à la liberté de parole, fait ressortir l'esprit d'indépendance, la prudence et le savoir dont les principaux avocats des XIVe, XVe et XVIe siècles ont donné tant de preuves. Puis, dans une conclusion qui ne laisse d'autre regret que son peu d'étendue, il montre l'avocat placé par son ministère presque au même rang que le magistrat, et l'ordre grandissant d'abord à côté du Parlement, qui, dans le

cours du XIVe siècle, le traite presque en égal. Il faudrait ajouter peu de choses à ces traits essentiels pour nous permettre d'apprécier l'influence que la puissante institution de l'ancien barreau devait exercer sur la société et la politique de la France.

Il semblait jusqu'à présent que le talent des avocats du moyen âge avait été rarement à la hauteur de leur caractère. M. D. apporte à l'appui de ce jugement des preuves irrécusables. Il a eu l'heureuse fortune de retrouver, dans les archives du Parlement, un écho fidèle de l'éloquence judiciaire du XVe siècle. A partir de l'année 1364, les principales plaidoiries, soigneusement analysées par le greffier, et revisées, à ce qu'il semble, par leurs auteurs mêmes, sont conservées au Parlement dans des registres spéciaux. En recueillant ces vénérables débris de l'art oratoire français à ses débuts, en les publiant en partie dans son chapitre XIII, M. D. a voulu protester contre la condamnation trop absolue dont ils sont l'objet dans l'histoire littéraire. Depuis Fénelon et Voltaire jusqu'à M. V. Leclerc, qui, répétant un arrêt prononcé par ses prédécesseurs, ne mérite pas, ainsi que paraît le croire M. D., d'en porter seul la responsabilité, on avait cru que le plaidoyer au moyen âge se rapprochait beaucoup du sermon. M. D. proteste en vain contre cette assimilation. Les morceaux auxquels il se réfère sont ornés de comparaisons et de citations de textes sacrés; et lui-même avoue de bonne grâce que, dans un débat au sujet de la fondation d'une Université nouvelle, « l'un des avocats remonta bien au delà du déluge : le péché originel lui fournit son principal argument » (p. 251).

On voit quel genre d'agrément et d'utilité présente la lecture de la nouvelle *Histoire des avocats*. Cet agrément ressort d'une des principales qualités du livre, l'étendue et la sûreté des recherches. Les registres du Parlement de Paris sont considérés avec raison comme le recueil le plus authentique à consulter sur les institutions judiciaires de l'ancienne France. M. D. a su trouver, dans cette immense collection, le tableau pittoresque et varié du barreau et du tribunal au moyen âge.

H. GAILLARD.

Université de Liège. **Travaux du Cours pratique d'histoire nationale** de Paul FRÉDÉRICQ, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. — *Dissertations sur l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle*. Ier fascicule, 1883. IIe fascicule, 1884. Gand, Vuylsteke; La Haye, M. Nijhoff.

Après avoir visité les universités belges en 1878, M. Michel Bréal consigna ses impressions dans un article de la *Revue scientifique*[1]. « Les professeurs d'histoire, disait-il, sont obligés tous les ans de reprendre à

1. 2 août 1879.

peu près les mêmes matières et ils ne peuvent guère s'élever au-dessus du niveau de nos hautes classes du lycée. »

Cette appréciation sévère était malheureusement justifiée de tout point. On peut dire que l'enseignement supérieur de l'histoire n'existait même pas en Belgique. « L'histoire, disait, vers la même époque, M. Léon Vanderkindere, professeur à l'université de Bruxelles, l'histoire est la Cendrillon de la famille; on la renferme dans la candidature et on lui ferme l'accès du doctorat. » En effet, la loi belge de 1876 sur la collation des grades académiques a réglé les programmes de telle sorte que l'histoire n'est enseignée qu'à des étudiants de première année, qui sont généralement peu préparés aux hautes études et qui, pour la plupart, ont hâte de traverser le plus vite possible la Faculté de philosophie et lettres pour aborber l'étude du droit. Même les rares élèves qui se préparent au doctorat n'entendent plus jamais parler d'histoire; elle n'est représentée au programme que par le cours d'antiquités grecques!

L'enseignement historique est donc forcément élémentaire; il ne comporte que des cours généraux sur l'histoire ancienne, sur l'histoire du moyen âge et sur l'histoire moderne.

« Chez nous, dit encore M. Vanderkindere, le professeur est condamné à tourner toujours dans le même cercle; comme une machine, il recommencera, fût-ce pendant trente ans, le même travail. Son cours une fois fait, pourvu qu'il le tienne au courant, il aura accompli sa tâche. Il y a là pour l'homme de science un véritable amoindrissement; il a perdu son vrai rôle, qui est celui de créateur et de novateur, et, de l'enseignement supérieur, il retombe platement dans l'enseignement moyen. »

Cela est si vrai qu'en règle générale les professeurs d'histoire des universités belges publient beaucoup moins que la plupart des archivistes ou moins que certains dilettantes; nos historiens les plus laborieux et les plus autorisés, Wauters, Gachard, Kervyn de Lettenhove, de Gerlache, n'ont jamais professé; ce sont des érudits de profession, qui n'ont pu former un seul disciple. Si l'enseignement supérieur de l'histoire, si vivant à Paris et en Allemagne, est presque mort dans les universités belges, une des causes qui ont le plus contribué à cette situation déplorable, c'est que l'enseignement pratique de l'histoire a été à peu près nul jusqu'en ces derniers temps. Mais, si le gouvernement ne s'est pas suffisamment préoccupé de la régénération de l'enseignement supérieur de l'histoire, l'initiative de quelques professeurs a cherché à remédier à cette inaction, et aujourd'hui il existe dans les deux universités de l'État, à Gand et à Liège, six séminaires historiques; de plus, il en existe un à l'université libre de Bruxelles.

Ce mouvement est parti de Liège, où M. Kurth a inauguré en 1874 le premier cours pratique d'histoire. A son exemple, M. Paul Frédéricq[1]

1. M. Paul Frédéricq a été appelé à l'université de Gand en 1883.

a commencé également à Liège, en 1880, un cours pratique sur l'histoire de la Belgique au XVIe siècle.

Plus heureux que ses collègues, M. Frédéricq a rencontré des élèves ardents qui lui ont en peu de temps fourni sept dissertations historiques, et il a publié dans les deux fascicules visés en tête de cet article les travaux de la petite école historique qu'il a formée.

La première de ces dissertations[1] a pour auteur M. G. Crutzen[2].

Marguerite de Parme, si l'on en croit le récit de Strada, était née des relations de Charles-Quint avec une jeune orpheline flamande, d'origine noble, qu'avait recueillie un ami de son père, Antoine de Lalaing. Tous les écrivains qui, par la suite, ont eu à s'occuper de la célèbre gouvernante des Pays-Bas ont reproduit, sans y rien changer, la narration du fameux jésuite. Mais, en 1836, M. Serrure, professeur à l'université de Gand, établit, à l'aide d'une pièce officielle trouvée dans les archives d'Audenarde, que la mère de Marguerite était d'une famille pauvre et de basse extraction. Cette opinion nouvelle fut bientôt étayée de nombreux documents découverts par MM. Vander Meersch et Gachard. Cependant la question fut rouverte en 1880 par Rawdon-Brown, historien anglais, qui explorait alors les archives de Venise.

D'après lui, Marguerite de Parme était née en Espagne d'une mère italienne. L'opinion de Serrure fut défendue contre Rawdon-Brown par M. A. de Reumont, dans l'*Archivio storico italiano,* et par Gachard, dans la préface de la *Correspondance de Marguerite de Parme.* Voilà donc un nombre d'auteurs relativement grand qui étudient cette question, et tour à tour se complètent et se contredisent. Résumant leurs travaux et comparant leurs arguments pour arriver ainsi à la connaissance de la vérité, M. Crutzen discute avec beaucoup de soin et de clarté les opinions de ses devanciers et il conclut en faveur de Serrure. Si le sujet traité est de peu d'importance, M. Crutzen n'en a pas moins, dans ce travail de pure érudition, fait preuve d'une grande sagacité historique.

C'est dans l'histoire du pays de Liège que M. Lonchay[3] a cherché le sujet de son étude[4]; il expose et commente les édits des princes-évêques, en matière d'hérésie, au XVIe siècle.

Après une exposition critique des sources, M. Lonchay rappelle les édits publiés par Charles-Quint aux Pays-Bas, et insiste sur la distinction qu'il faut établir entre le crime d'hérésie et le crime de contravention aux placards. Il s'attache ensuite à l'étude des édits d'Erard de Lamarck contre les luthériens et il met en lumière ce fait important que les Liégeois avaient conservé intact le précieux avantage d'être

1. *L'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas.* (1er fascicule, p. 1-24.)

2. Actuellement professeur d'histoire à l'Athénée royal de Verviers.

3. Actuellement professeur d'histoire à l'Athénée royal de Bruxelles.

4. *Les Édits des princes-évêques de Liège en matière d'hérésie au XVIe siècle.* (1er fascicule, p. 24-50.)

examinés par leurs juges naturels avant d'être livrés aux inquisiteurs.

Après cela, il étudie d'une manière détaillée les édits de Corneille de Berg spécialement dirigés contre les anabaptistes, dont le nombre s'accroissait rapidement à Liège, ceux de Lérard de Grœsbeck et enfin ceux d'Ernest de Bavière qui fixèrent pour toute la durée de l'ancien régime la législation liégeoise en matière d'hérésie. Sous ce dernier prince, la situation se détend : si les hérétiques sont encore obligés de s'expatrier, ils conservent du moins leurs biens et ils obtiennent le temps nécessaire pour réaliser leur fortune. Au XVIIe siècle, les autorités ne poursuivent plus les protestants « qui ne causent pas de scandale; » du reste, de tout temps les placards des princes-évêques de Liège furent moins sévères que ceux de Charles-Quint. Tandis que ces derniers promulguent la peine de mort non seulement contre les hérétiques, mais encore contre les suspects et les fauteurs d'hérésie, contre les imprimeurs qui prêtent leurs presses à la multiplication des libelles, et contre les hôteliers qui logent des suspects, la peine la plus forte prononcée à Liège par les édits est l'exil, quelquefois la confiscation des biens. La peine de mort, surtout par le bûcher, ne peut être prononcée par les échevins en vertu des édits, mais seulement par les inquisiteurs en vertu des lois religieuses; de plus, les inquisiteurs ne peuvent procéder contre un bourgeois que lorsque l'hérésie a été constatée par les échevins.

Cette différence de pénalités, qui semble une anomalie, s'explique par le mécanisme des institutions liégeoises. Le pouvoir du prince-évêque était nettement défini par les Paix du pays. Le prince ne pouvait introduire de changement dans la législation sans le consentement des États, et c'est à l'énergie avec laquelle ceux-ci défendirent leurs privilèges que les Liégeois durent d'obtenir une législation plus douce que celle de leurs voisins des Pays-Bas. La dissertation de M. Lonchay contient beaucoup de détails neufs et intéressants; d'un style sobre et net, elle se distingue par des jugements d'une grande modération et d'une impartialité vraiment louable; mais l'auteur ne semble pas encore avoir vu très clair dans le rôle joué par les inquisiteurs ecclésiastiques à l'égard des échevins dans la principauté épiscopale.

C'est également l'histoire du pays de Liège qui a fourni à M. Pirenne[1] une dissertation « *sur la politique de Gérard de Grœsbeck pendant le gouvernement de don Juan d'Autriche* (4 novembre 1576 au 1er octobre 1578)[2].

M. Pirenne a étudié spécialement les registres inédits des *Conclusions du Chapitre de Saint-Lambert* et les *Dépêches du Conseil privé des princes-évêques,* qui reposent aux archives de l'État à Liège, et il en a tiré de curieuses révélations.

En 1576, au lendemain de la pacification de Gand, les États géné-

1. Actuellement chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres de Liège.

2. Second fascicule, p. 1-39.

raux des Pays-Bas adressèrent à l'évêque d'abord, aux échevins de Liège ensuite, des propositions d'alliance pour les aider à défendre les Pays-Bas contre les Espagnols. Ces ouvertures ne furent pas accueillies, et les échevins d'accord avec l'évêque proclamèrent la neutralité de la principauté de Liège. Les magistrats ne savaient que trop combien leur pays souffrait des guerres de ses puissants voisins, même quand il y restait étranger, pour vouloir mêler la principauté à des querelles qui ne l'intéressaient d'ailleurs que fort indirectement. Quant à l'évêque, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, il s'efforça de ne rien faire qui pût porter préjudice aux intérêts de Philippe II et de Rome dans les Pays-Bas.

Peu de temps après, arriva dans les Pays-Bas le nouveau gouverneur général, don Juan d'Autriche. Celui-ci eut à Huy plusieurs entrevues avec les députés des États généraux et des ambassadeurs de l'Empire, afin d'aviser aux moyens de pacifier le pays. A diverses reprises, la fierté des députés et la hauteur de don Juan faillirent amener la rupture des négociations. L'évêque, au contraire, se multipliait pour aplanir les difficultés. Enfin, Gérard de Grœsbeck décida le prince à accepter la pacification de Gand, et à consentir au retrait des troupes espagnoles. Il est certain que, sans cette intervention du prélat liégeois, les négociations de Huy n'auraient abouti qu'à une violente désunion. Gérard intervint encore plusieurs fois pour aplanir des difficultés de détail et, quand la paix fut rétablie, il put s'attribuer la meilleure part de la réussite. Il fit preuve dans ces circonstances d'un ferme bon sens, d'une habileté incontestable et d'un vif esprit de conciliation.

Mais l'accord ainsi rétabli ne fut pas de longue durée; bientôt les hostilités recommencèrent entre don Juan et les États généraux. L'évêque de Liège, comprenant les dangers de la situation, avisa le mieux possible aux moyens de mettre son pays à l'abri de la tourmente; mais en dépit des précautions prises par Gérard pour conserver sa neutralité, la principauté continua à être pillée et servit réellement de « magasin à fourrages » aux belligérants.

A cette étude pleine de faits nouveaux et bien exposés, M. Pirenne a joint deux pièces justificatives tirées des archives de l'État à Liège. Ce sont des extraits des conclusions capitulaires de Saint-Lambert, qui avaient été analysées inexactement par M. Stan. Bormans, et que l'auteur communique *in extenso*.

M. Journez[1] a consacré une notice au célèbre agent secret de Philippe II dans les Pays-Bas, le moine Augustin Fray Lorenço de Villavicencio[2]. Pour nous faire connaître ce mystérieux personnage, M. Journez a surtout utilisé la *Correspondance de Philippe II*, publiée par Gachard, et celle du cardinal Granvelle, publiée par Poullet et Piot. Il

1. Actuellement avocat au barreau de Liège.

2. *Notice sur Fray Lorenço de Villavicentio, agent secret de Philippe II.* (2e fascicule, p. 41-77.)

nous montre le fougueux Augustin adressant des mémoires secrets au roi, s'attirant, par ses démonstrations, des haines violentes aux Pays-Bas, et intriguant sans cesse en faveur de Philippe II et de Granvelle. M. Journez analyse soigneusement ce qui nous reste de la correspondance de Fray Lorenço; il arrive à la conclusion que la part prise par le moine Augustin aux décisions royales ne doit pas avoir été fort considérable, et que tout au plus il a encouragé le roi dans ses dispositions premières. Un chapitre est consacré à l'examen des travaux littéraires et théologiques de Fray Lorenço, et à ses polémiques avec le célèbre Luis Vivès sur la question de la charité publique.

Nous croyons que M. Journez aurait consulté avec fruit, sur cette dernière partie de son sujet, le mémoire publié par M. Namêche sur Luis Vivès, dans le tome XV des mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique. L'opuscule de M. Journez est écrit avec élégance, et présente un réel intérêt; il met bien en relief le rôle passif que jouaient entre les mains du sombre Philippe II les agents auxquels il semblait accorder sa confiance.

M. Eugène Monseur[1] s'est occupé de dresser la liste approximative des inquisiteurs néerlandais sous Charles-Quint et Philippe II[2].

Il est nécessaire de rappeler à ce sujet que, il y a peu d'années, un certain nombre de publicistes belges prétendirent que jamais l'inquisition n'avait existé dans les Pays-Bas. En 1876, M. Dumortier alla jusqu'à dire à la Chambre des représentants : « Jamais l'inquisition n'a existé en Belgique. Vos protestations prouvent votre profonde ignorance des questions historiques. Vous ne sauriez prouver que l'inquisition ait jamais existé en Belgique. Je vous en défie, vous confondez à plaisir l'inquisition avec les commissions du duc d'Albe ! » Les réfutations ne manquèrent pas à ces assertions audacieuses[3]. Quelques-unes se basèrent sur un document capital révélé au monde savant par M. Gachard, dès 1848. Nous voulons parler du *Registre sur le faict des hérésies et inquisition.*

M. Monseur s'est engagé dans une autre voie. Pour prouver l'existence de l'inquisition, il a reconstitué sommairement les biographies de quatre-vingt-quatre inquisiteurs des Pays-Bas. Ce travail est le fruit de longues et patientes recherches, et il a été fort remarqué en Hollande, où un assez grand nombre de spécialistes s'occupent d'histoire nationale religieuse. Plusieurs livres récents citent souvent l'étude de M. Monseur, entre autres la dissertation doctorale de M. Hoog, *De martelaren der Hervorming in nederland* (Schiedam, 1885). Je suis per-

1. Actuellement docteur en philosophie et lettres et élève de l'Ecole pratique des hautes études de Paris.

2. *Contribution à l'histoire des inquisiteurs des Pays-Bas au XVIe siècle.* (2e fascicule, p. 79-112.)

3. V. notamment P. Frédéricq : *l'Inquisition néerlandaise et les cléricaux belges.* Revue de Belgique, 1883.

suadé que M. Monseur pourrait consulter aux *Archives de l'audience* à Bruxelles beaucoup de documents d'un intérêt considérable, qui compléteraient ses trouvailles; il pourrait alors développer son étude de manière à écrire l'histoire de l'Inquisition aux Pays-Bas.

M. Frédéricq a publié lui-même deux dissertations à la suite des travaux de ses élèves. La première traite de l'*Enseignement public des Calvinistes à Gand de* 1578 *à* 1584[1]. Elle forme une page intéressante et inédite de l'histoire religieuse, et surtout de l'histoire locale gantoise, durant les années troublées qui suivirent la fameuse *Pacification de Gand* de 1576. Nous y trouvons l'organisation de la Faculté des lettres et de l'école latine protestante, les biographies des principaux professeurs, et l'analyse de quelques-unes de leurs leçons. M. Frédéricq a utilisé surtout une chronique latine inédite, le *Diarium* du contemporain Philippe van Campene, ainsi que de nombreux documents des archives de la ville de Gand, qui sont reproduits in extenso comme pièces justificatives.

Quelques pages de la dissertation sont consacrées aux émeutes de 1578, et aux excès des calvinistes intransigeants qui refusèrent d'accepter la *Paix de religion,* le plus beau titre de gloire du Taciturne.

L'autre dissertation de M. Frédéricq est intitulée : *le Renouvellement en* 1578 *du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant*[2].

Cet opuscule de quelques pages nous révèle un fait de la plus haute importance, — bien que perdu de vue par nos historiens, — et qui nous prouve qu'à plus de deux siècles de distance, la mémoire du « sage homme » de Gand n'avait pas péri parmi ses compatriotes.

Le renouvellement en 1578 du traité de 1339, qui n'eut lieu qu'après l'intervention directe du prince d'Orange, est la première tentative d'union entre les protestants des Pays-Bas, et en quelque sorte un préliminaire timide et avorté de l'*Union d'Utrecht* (1579) qui fut la pierre angulaire de la République des provinces unies.

L'auteur s'appuie presque exclusivement sur des documents inédits extraits des archives communales de Gand.

Comme on le voit par cette analyse rapide et bien incomplète, M. Frédéricq a réussi, au bout de peu de temps, à former une école animée d'un excellent esprit; plusieurs de ses disciples ont déjà publié des travaux qui inspirent aux amis de l'histoire nationale de légitimes espérances. Ce résultat fait le plus grand honneur au jeune maître qui, pour y parvenir, n'a reculé devant aucune fatigue, et dont le dévouement à ses élèves est d'ailleurs proverbial dans les universités belges.

Eugène Hubert.

1. Premier fascicule, p. 51-121.
2. Premier fascicule, p. 123-141.

La Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au XVIIIe siècle. Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand par M. Everat. — Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1885.

L'ouvrage de M. Everat : *la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au XVIIIe siècle,* outre l'intérêt provincial et local qu'elle présente, touche par plusieurs points à l'histoire générale et éclaire les destinées assez obscures des justices subalternes en France, pendant la dernière période de l'ancien régime.

L'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir puiser à discrétion dans les archives de Chabrol, qui, de 1697 à 1790, fournit à la sénéchaussée trois générations de savants magistrats : Jacques Chabrol, jurisconsulte éminent; Guillaume-Michel de Chabrol, le commentateur bien connu de la Coutume d'Auvergne; Claude-François de Chabrol, lieutenant criminel au siège présidial. On peut dire que, pendant un siècle, l'histoire de cette famille se confond avec celle de la sénéchaussée. L'abondance et la richesse de ces documents a peut-être détourné M. E. d'une étude plus approfondie de sources moins privées : les archives de la sénéchaussée, déposées au Greffe de la Cour d'appel de Riom, et les mémoires des intendants de la généralité. Quant aux registres des délibérations de la Compagnie, ils ont disparu pendant la Révolution, « consumés, sans doute, dit M. E., dans cet immense incendie de chartes et de titres qui avait été allumé à tous les coins du pays. » Ce sont là façons de parler un peu légères pour un historien aussi consciencieux que M. E. Nous croyons savoir que ce pillage des registres a surtout profité aux archives particulières des anciennes familles parlementaires de la région.

Le siège présidial de Riom était bien choisi pour une monographie de ce genre. Riom fut, sous l'ancien régime, la capitale judiciaire de la province; elle avait seule le droit de prendre le titre de sénéchaussée d'Auvergne. Sa circonscription était une des plus vastes du royaume. Elle avait produit en tous temps d'éminents jurisconsultes et des savants de premier ordre : Mazuer, Basmaison, Prohet, Anne Dubourg, Sirmond, etc. Elle avait su échapper à la décadence générale qui avait atteint, au XVIIIe siècle, la plupart des bailliages. Le chapitre dans lequel M. E. étudie les causes de cette décrépitude des sièges subalternes de province est un des meilleurs de l'ouvrage (ch. XI). Les offices inoccupés s'éteignent et ne trouvent plus acquéreurs. « A Sarlat, les deux tiers des charges sont vacantes; à la Flèche, la Compagnie ne compte plus que seize membres sur les vingt-deux dont elle se composait jadis, et la charge de procureur du roi, une des plus belles, est inoccupée depuis plus de trois ans. A Angers, au Mans, à Tours, les avocats du roi meurent revêtus de leurs charges; ils les font publier à vendre dans les provinces voisines sans trouver d'acquéreurs. Au Puy, les charges de conseillers ne se vendent plus : elles tombent toutes aux mains des

parties casuelles ; quoique le premier venu puisse la lever pour environ mille livres, il en reste toujours un bon nombre ; autrefois, on les obtenait difficilement pour quatorze mille livres, etc.[1]. » Les causes en étaient au taux de la compétence des présidiaux, resté le même que celui de l'édit de création, malgré le rehaussement des monnaies (75 0/0), à l'extension abusive du privilège de *committimus*, qui déférait aux tribunaux supérieurs ou d'exception une foule de procès jadis attribués aux présidiaux, au démembrement des bailliages par la création de nouveaux sièges. Aussi les audiences manquent de causes ; les gages des magistrats sont absorbés par le pied de l'office, par les frais de réception, par la retenue du dixième et la capitation. Ils ne se montent en moyenne, pour une charge de conseiller, qu'à quarante ou cinquante livres par an. La coutume des épices est tombée dans le plus grand discrédit. Les magistrats, dans la doléance qu'ils adressent au garde des sceaux, se font gloire « de servir gratuitement l'État et le public. » Au milieu de cette décadence, le siège de Riom avait conservé une prospérité relative. Il comptait encore trente-deux officiers en 1789, et les charges de conseillers, qui valaient encore, au siècle précédent, quarante mille livres, se vendaient assez facilement dix mille.

La vie intérieure de ces cours de provinces ne manquait pas d'agitations. Elle était remplie par des querelles continuelles de préséance, par des contestations et des rivalités avec le Parquet, la corporation des avocats, le bureau de finances, le corps de ville, la juridiction consulaire et, en général, toutes les juridictions de province. Un antagonisme séculaire mettait spécialement aux prises le siège de Riom avec celui de Clermont, érigé en justice royale par Henri II (1582), et dont la circonscription avait été tracée aux dépens de celle de sa rivale. De cette situation étaient nés une foule de procès qui, de 1556, date du traité conclu entre les deux sièges sous les auspices de Catherine de Médicis, protectrice de Clermont, se poursuivent sans interruption jusqu'à la Révolution. L'histoire de ces querelles remplit la première partie de l'ouvrage de M. E. Malgré l'étendue que l'auteur lui accorde, cette histoire a son intérêt ; elle nous initie aux mœurs politiques de la province et nous fait saisir sur le vif les passions rétrospectives qui agitaient les magistrats des justices inférieures.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, le chancelier d'Aguesseau, frappé de l'état de décadence des bailliages et présidiaux, résultant de la multiplicité de ces sièges et de l'enchevêtrement de leurs circonscriptions, résolut de simplifier les ressorts de l'organisation judiciaire, en remaniant les circonscriptions et en *arrondissant* les sièges. Il demanda aux intendants des rapports dans ce sens. Un des plus remarquables fut celui de l'intendant d'Auvergne, M. Rossignol. Il proposait la suppression de la plupart des petits tribunaux de la province et concluait à

1. Pages 52-53. — Extraits des mémoires envoyés par les présidiaux à la suite de l'enquête de 1763.

l'organisation de deux ressorts presque égaux en étendue, Riom et Clermont. Seulement, cette égalité s'établissait aux dépens du siège de Riom, jusqu'alors le plus favorisé. Pour défendre ses intérêts, menacés par un ennemi détesté, Riom délégua à Paris le plus célèbre de ses magistrats, M. Michel de Chabrol. Celui-ci n'épargna point sa peine, multipliant les mémoires, les visites, les présents, intéressant à sa cause toutes les puissances du jour, laïques et ecclésiastiques. La question resta en suspens de 1742 à 1763 et se termina par une décision favorable au présidial de Riom.

La revanche de Clermont ne devait pas se faire attendre. Le chancelier Maupeou venait de renverser l'ancien ordre judiciaire, de briser le parlement de Paris, d'exiler ses membres et de créer, dans le ressort de la capitale, six conseils supérieurs, qui devaient connaître au souverain de toutes les matières civiles et judiciaires. Clermont, par la faveur de M. de Chazerat, plus tard intendant de la généralité, possédait une de ces cours. C'en était fait de la suprématie judiciaire de Riom.

On sait à quels obstacles se heurta la réforme de Maupeou, et quelles difficultés il rencontra à pourvoir de titulaires les nouveaux sièges, par suite de la conspiration de l'ancienne magistrature. Les magistrats de Riom firent cause commune avec ceux de Paris; leurs sympathies, leurs alliances personnelles les y portaient, aussi bien que le vieil esprit janséniste, très vivace dans la province qui avait produit les Arnaud, les Pascal, les Domat. Ils furent tous d'abord « de véritables Romains » et refusèrent de prendre connaissance de l'édit de création du conseil supérieur de Clermont. Ils s'échauffèrent, encouragés, dans leur lutte contre le chancelier, par les correspondances secrètes qu'ils entretenaient avec les parlementaires exilés, et qui les assuraient « qu'à en juger par la réclamation universelle, le projet de renverser l'ordre judiciaire paraît plus extravagant et plus éloigné que jamais de son exécution » (30 mars 1771).

Cependant, Maupeou tenait ferme, et le roi le soutenait sans faiblir. Des nouvelles alarmantes commençaient à circuler. L'épouvante se glissait au sein de la Compagnie. Allait-on aboutir à la suppression du siège? L'opinion publique, qui avait d'abord soutenu l'ancienne magistrature, se retournait sensiblement en faveur du nouvel ordre de choses et des réformes très sensées par lesquelles Maupeou avait compté pour faire réussir son coup d'État. Les habitants des villes, qui, comme Châlons, avaient manifesté le plus haut leur mécontentement, « trouvaient fort agréable de ne plus faire cent lieues pour obtenir justice sur les appels des sentences[1]. » On écrivait de Lyon : « Je puis vous dire qu'à l'exception d'un quart peut-être de la ville, on ne trouve pas l'établissement du conseil déplacé. » A Clermont, c'était un véritable enthousiasme en faveur du nouveau conseil.

1. Lettre du 16 avril 1771.

Placés entre leurs sympathies personnelles, leur foi parlementaire et leurs intérêts directement menacés, les magistrats de la sénéchaussée commencent à fléchir. « Ne point désobéir, ne point obéir, traîner en longueur, plier en apparence et résister dans le vrai, » telle est l'attitude qu'ils recommandent. Mais Maupeou ne leur laisse pas le bénéfice de l'expectative. Il leur envoie l'injonction froide et brève d'enregistrer l'édit, faute de quoi il les fait prévenir sous main que le siège va être supprimé. La femme même de M. de Chazerat est mise en campagne pour semer l'épouvante dans les familles des magistrats. Tout retard d'un jour, insinue-t-elle, sera puni d'une amende de trois cents livres. « Je ne veux pas, a dit le chancelier, leur faire l'honneur de leur envoyer des lettres de cachet. Je prétends les livrer à toute la sévérité du conseil. Plus ils seront riches, plus il entrera d'argent dans les coffres du roi. Pour la ville, je veux qu'elle soit détruite, si son présidial n'enregistre pas. Je ne lui laisserai même pas de bailliage, et l'intendant de la province n'y fera jamais sa résidence. » De ce jour, la panique et la déroute sont dans la Compagnie. C'est une véritable émulation pour se soumettre. On avait d'abord songé à une protestation secrète pour sauver l'humiliation de l'enregistrement. On y renonce et on fait, au contraire, « une espèce d'excuse de n'avoir pas procédé plus tôt. » Le 17 juin 1771, l'abdication fut consommée et le chancelier, après une visite de M. de Chabrol, donna gracieusement l'ordre de surseoir aux poursuites commencées contre les récalcitrants.

Pour mettre leur conscience à l'aise, les magistrats jansénistes avaient demandé une consultation théologique aux Pères de l'Oratoire de Paris, adversaires de Maupeou et des Jésuites. La réponse est curieuse : « La nation, a-t-il dit dans cette pièce, qui, à titre de cause seconde, d'organe ou d'instrument, peut disposer de la loi et dont le jugement est suprême, a ratifié, par un consentement tacite, l'entreprise du roi en n'y opposant pas de résistance. Je dis qu'il n'y a eu ni opposition ni résistance de la part de la nation ; car le cri presque universel, cité dans le mémoire, et la note d'infamie que la voix publique a paru attacher aux offices de nouvelle création, et que les parlements ont consignée dans leurs arrêts, ne partaient point de la nation. »

L'ouvrage de M. Everat vaudra surtout par cette dernière partie. Elle raconte le contre-coup de la révolution de Maupeou en province et forme le complément du savant ouvrage de M. J. Flammermont : *le Chancelier Maupeou et les parlements*. On y peut voir combien sont justes les conclusions de M. J. F. L'agitation soulevée par les parlements fut, en somme, assez superficielle. L'opinion publique, frappée des avantages de la réforme judiciaire du chancelier, n'avait pas tardé à se rallier au nouvel ordre de choses dont elle profitait. Peut-être donc faut-il regretter l'empressement du jeune roi Louis XVI à ruiner, dès son avènement, l'œuvre de Maupeou. La cause de celui-ci était gagnée. La composition seule des nouveaux tribunaux laissait à désirer ; mais il était facile de les mieux recruter, grâce à la soumission des anciens parle-

mentaires, qui auraient certainement fini par céder, comme avaient fait les magistrats de la sénéchaussée de Riom.

A. Gasquel.

Franz X. von Wegele. **Geschichte der deutschen Historiographie seit dem Auftreten des Humanismus.** Munich et Leipzig, Oldenburg, 1885, x-1094 p. in-8°. Prix : 14 m.

Plus d'un lecteur, je le crains, poussera un profond soupir de compassion en prenant ce gros volume, qui fait partie de la collection d'ouvrages publiés par la Commission d'histoire de l'Académie des sciences de Munich, sur l'histoire des sciences en Allemagne. « Voilà bien, diront-ils, un vrai livre allemand ! Les côtés intéressants du sujet ne sont qu'effleurés ; les points secondaires, les détails fastidieux sont, au contraire, traités avec un soin qui fait honneur à la puissance de travail et à la persévérance de l'auteur, mais qui laisse en doute s'il est capable de discerner ce qui est vraiment important de ce qui l'est moins ou de ce qui ne l'est pas du tout. L'auteur enfin ne présente-t-il pas le développement de l'historiographie allemande comme si c'était une science autochtone, et qui n'a subi en aucun point essentiel l'influence des autres nations ? Il n'y manque pas davantage ces fautes d'impression, si nombreuses dans les livres allemands. »

Ces défauts sont réels ; ils sautent aux yeux à première vue ; mais, quand on lit le volume d'un esprit calme et réfléchi, on se voit contraint d'en atténuer beaucoup la gravité. En ce qui concerne les fautes d'impression, pour commencer par le genre de remarques que l'on rejette d'ordinaire à la fin des comptes-rendus, les erreurs certes ne manquent pas, et une revision attentive, surtout des chiffres, aurait été fort désirable.

Pour ce qui concerne les deux autres reproches, il est équitable de juger l'auteur sur ce qu'il a eu l'intention de faire ; c'est ainsi que l'on pourra décider s'il a atteint le but qu'il s'était proposé. Si ce fondement de toute critique littéraire n'était pas juste, on devrait précisément reprocher au livre de M. von Wegele de s'être tenu trop strictement dans les limites de son sujet, et cela à son double point de vue.

Sans contredit, l'historiographie allemande a subi l'influence des autres peuples civilisés ; sans doute, elle est arrivée à sa période brillante plus tard qu'en Italie, en France et en Angleterre, et, selon la tournure de l'esprit allemand, elle n'a pas réagi contre cette influence étrangère ; M. Wegele, certes, ne le niera pas. Il montre plus d'une fois, dans son livre, comment elle s'est exercée sur l'esprit des historiens allemands, et des plus connus, comment ils ont essayé d'introduire chez eux les œuvres des étrangers. Ainsi, Sleidan a tenté de donner Froissart et Commines, non, il est vrai, en allemand, mais en latin ; M. Wegele les indique, p. 222, avec les remarques appropriées au sujet. Les Français et en partie les Anglais tenaient le haut du pavé

en Allemagne vers 1740 ; on rencontre à chaque pas les traces de Montesquieu et de Voltaire ; non seulement l'auteur le dit, p. 748, mais encore il fait nettement ressortir leur influence. Cependant, on regrette de ne pas trouver dans son livre un examen approfondi et complet sur ces influences ; elles ne sauraient être mises en pleine lumière qu'à condition de faire le portrait exact des maîtres originaux et de montrer leur action par des détails précis. Il serait vraiment à souhaiter que l'historiographie allemande fût accompagnée d'un parallèle constant avec l'historiographie italienne, etc. Nous n'en demandons cependant pas tant. Nous ne demandons pas non plus qu'on nous indique l'origine de chaque idée. Mais, quand on a dû montrer que des écrivains non allemands ont exercé de l'influence sur le développement de l'historiographie allemande, on veut savoir en quoi cette influence a consisté ; c'est ce que M. von Wegele n'a point fait, à notre vue, avec le détail et la précision nécessaires. Il dit bien, p. 779, que Montesquieu, le premier, a montré expressément l'influence exercée par la condition physique et naturelle du sol, par le climat, la nourriture, etc., sur le développement des peuples et sur leur histoire ; il dit bien de Voltaire qu'il est le père de l'histoire de la civilisation, etc.; mais cela ne suffit pas encore pour nous faire comprendre le rôle joué par ces grands écrivains. Sans doute, on nous parle très en détail de Voltaire aux pages 780-782, mais où trouvera-t-on un examen, même à demi suffisant, sur le grand ouvrage de Gibbon, dont l'influence dure encore aujourd'hui ?

Quoi qu'il en soit, M. Wegele n'a pas déprécié de parti pris l'influence exercée par la littérature étrangère sur l'historiographie allemande ; il est pour cela trop consciencieux. Il a tout simplement écarté ce genre de considérations, soit qu'on lui ait imposé ce retranchement, soit qu'il l'ait jugé nécessaire au plan qu'il s'était tracé, comme il lui est arrivé pour une autre question, plus importante encore à notre avis.

Sans doute, l'historiographie allemande est riche ; mais celle de l'époque primitive, c'est-à-dire de la fin du xve et du commencement du xvie s., ne forme pas encore un point brillant dans la littérature allemande. Ses coryphées, de Sleidan à Leibnitz, ne se servent pas encore de leur langue maternelle. C'est à notre siècle seulement que la science historique de l'Allemagne a brillé, que, par sa méthode, par la recherche des plus anciens témoignages et la critique approfondie des sources, elle a exercé une influence décisive sur l'historiographie des autres peuples civilisés. Qu'elle connaisse l'art d'exposer les grands faits de l'histoire générale, de tracer des portraits bien caractérisés, de faire le récit d'événements particuliers, qu'elle possède des maîtres au point de vue du style et de la composition, capables de rivaliser avec les meilleurs modèles de tous les peuples, celui-là seul le niera qui ne connaît pas les œuvres des historiens allemands.

S'il en est ainsi, on devrait penser qu'en se proposant de montrer le développement de la récente historiographie allemande, on insistera plus spécialement sur cette époque brillante de la science nationale ;

qu'on en exposera les débuts incomplets seulement en manière d'introduction. Mais peut-être l'expression est-elle trop forte : un historien qui veut raconter l'histoire de son peuple n'insiste pas seulement sur les époques de splendeur, mais devra aussi bien raconter les temps de décadence et de honte ; c'est ainsi qu'il fait vraiment œuvre d'historien et d'artiste ; de même, on ne saurait faire l'histoire d'une science ou d'un art en en montrant seulement les plus hauts sommets. Il n'est pas moins évident qu'il ne faut pas faire le contraire : traiter à fond les points secondaires, passer légèrement sur les faits essentiels. C'est ce qu'a fait M. Wegele. Non pas que, pour chaque époque, il ait toujours insisté sur les gens de second ordre et relégué ceux du premier à l'arrière-plan ; mais ce sont les époques mêmes auxquelles il n'a pas mesuré leur place d'après leur réelle importance. C'est ce que montrera un rapide résumé du livre lui-même.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'époque ancienne de l'historiographie allemande, M. Wegele en commence l'exposé à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance allemande. Les débuts de l'érudition historique, et en particulier les écrits de l'abbé Trithemius de Sponheim, tristement célèbre par ses falsifications historiques, occupent une grande place et sont présentés avec soin ; l'impulsion donnée à l'historiographie nationale par l'empereur Maximilien Ier, si bien doué, mais si faible de caractère, est mise en lumière ; les nombreuses chroniques, où est consignée l'histoire des villes et des territoires, sont analysées. A cette partie se rattache un chapitre très détaillé (p. 178-338), consacré à l'époque de la Réforme. L'influence extraordinaire exercée par le mouvement réformateur sur l'ensemble de la vie intellectuelle chez le peuple allemand a profondément affecté aussi la manière d'écrire l'histoire en Allemagne ; à l'honneur de M. Wegele, qui est catholique, il faut dire qu'il s'est acquitté de cette partie de sa tâche avec une impartialité et un calme parfaits. Non seulement il a toujours distribué équitablement l'ombre et la lumière, apprécié à leur juste valeur les mérites des érudits catholiques, marqué nettement le parti pris polémique et confessionnel de beaucoup de théologiens protestants, mais encore il a très nettement montré que toute l'historiographie allemande de cette époque a subi l'impulsion des idées de la Réforme, que les principales productions sont venues du côté protestant ou, comme c'est le cas pour Aventin, du côté du protestantisme qui se dissimulait. Cette équité supérieure aux croyances confessionnelles, et vraiment digne de l'histoire, est très fortement caractérisée dans un passage où M. Wegele explique, au second livre (p. 339-464), les causes qui, à l'époque de la contre-réforme et de la guerre de Trente ans, ont amené un temps d'arrêt et même un mouvement de recul dans l'historiographie allemande. La période de puissance créatrice ne fut que trop tôt suivie d'une période de langueur, qui se fit sentir dans toutes les manifestations de la vie et qui détruisit l'espoir de tout progrès réel et la sécurité matérielle de l'existence. Le bien-être matériel de l'Allemagne

fut presque entièrement anéanti par la grande guerre allemande, et l'Allemagne, par la fertilité de son sol et par son climat, n'est pas susceptible de se relever aussi rapidement, par exemple, que la France, qui répara les désastres des guerres de religion plus vite que l'Empire. Sans doute, la France n'avait pas, comme l'Allemagne, été sillonnée, pendant plusieurs dizaines d'années, par les bandes armées de tous les potentats de l'Europe. De quoi pouvaient parler les historiens de l'Allemagne, à cette époque, les Khevenhiller, les Chemnitz, etc., et les chroniques locales, sinon des atrocités commises pendant cette guerre, et comment auraient-ils pu s'élever d'un plus haut vol, alors que tout était pris dans les liens d'une atroce inimitié religieuse? C'est un fait significatif que le meilleur chroniqueur de cette époque ait appartenu à cette partie de la nation allemande que ces horreurs effroyables ont presque entièrement épargnée. Egydius Tschudi, de Suisse, a fait, il est vrai, une sorte de roman historique; sa chronique n'en a pas moins été « couronnée d'une gloire impérissable. »

La troisième époque de l'historiographie allemande commence dans Wegele à la fin de la guerre de Trente ans et va jusqu'au règne de Frédéric le Grand; elle se rapporte donc à peu près au siècle de Louis XIV. Mais combien la situation est différente en Allemagne et en France! Ici, la nation est unie; tout part d'un centre brillant; là, tout est confus et possède à peine le sentiment de l'unité. Nous ne voulons pas refuser entièrement le patriotisme aux érudits de cette époque. Tous n'étaient pas à la solde de Louis XIV, comme l'illustre fondateur de l'histoire du droit allemand, H. Conring; mais un vif sentiment d'honneur national n'existait pas dans le peuple; dans les cercles éclairés, ce n'était qu'un idéal supérieur; encore, même chez des hommes de la valeur de Leibnitz, subissait-il l'influence du parti pris particulariste, au grand détriment de la vérité historique (p. 658). C'est à cette époque néanmoins qu'ont été jetées les bases profondes de la méthode historique et de toute la vie intellectuelle de l'Allemagne moderne. Leibnitz a fait faire un pas décisif à l'historiographie allemande. Le passage où M. Wegele expose le rôle joué à cet égard par cet esprit éminent est certainement une des meilleures parties de son ouvrage, et il était tout à fait inutile, à notre avis, de s'excuser d'en parler avec un si grand détail (p. 646). Il résume ainsi (p. 652) l'œuvre historique du grand philosophe : « Si nous nous demandons maintenant en quoi consiste l'originalité propre de Leibnitz, nous la trouverons en ceci que, à ses yeux, l'histoire est une science expérimentale qui doit sans cesse appuyer ses recherches sur des témoignages authentiques; qu'enfin il rejette résolument les traditions sans bases certaines et la manière arbitraire de présenter les faits. »

Si cette époque de l'historiographie allemande a été traitée avec beaucoup de détails (p. 465-744), la suivante, qui remplit le quatrième livre, est un peu moins étendue. C'est l'époque où commence réellement l'historiographie allemande, où les historiens alle-

mands se servent exclusivement, pour leurs travaux, de leur langue maternelle, l'époque de la littérature classique et nationale de 1740 à 1815. Leibnitz avait encore employé le latin pour composer l'œuvre principale de sa vie, les *Annales imperii occidentis Brunsvicenses*, où il donna, dans un grand style, un exemple impérissable de ses principes célèbres sur la manière d'étudier l'histoire; mais, dans la période suivante, presque personne ne pense plus à revêtir un récit historique d'un vêtement latin. Si un Mosheim, le père de la nouvelle histoire ecclésiastique de l'Allemagne, a encore fait paraître ses ouvrages dans le vieil habit d'apparat, c'est qu'il faisait encore ses leçons en latin; mais il n'employa pas exclusivement cette langue; et, d'autre part, les représentants les plus éminents de l'histoire de l'Église, de l'histoire de l'art, même de la philologie classique, pour ne point parler de l'histoire politique, se servirent de l'allemand. Sans doute, le plus important parmi les historiens allemands de cette époque, Johannes von Müller, modela son style d'après les modèles classiques; mais d'autres déjà cherchaient à voler de leurs propres ailes, ceux-là même qui commençaient à étudier l'antiquité classique, laquelle allait bientôt devenir le domaine favori des érudits allemands. M. Wegele a exposé avec assez de détails la manière dont l'historiographie allemande de cette époque s'est développée dans les directions les plus opposées; il ne passe pas trop vite non plus sur les histoires locales, dont J. Möser a donné des modèles. Par contre, la période la plus récente, que M. Wegele appelle lui-même celle où fut fondée l'érudition allemande, n'occupe que cent pages (975-1081); ce n'est qu'une rapide esquisse; c'est ici surtout qu'il mérite le reproche, énoncé plus haut, d'écourter ce qui est vraiment intéressant et d'insister sur les faits d'importance secondaire. Ce n'est pas seulement l'Allemand, mais aussi, et à meilleur droit encore, l'étranger, qui serait heureux d'être conduit par un guide très bien renseigné à travers la littérature historique de l'Allemagne et d'être rendu attentif aux nombreux ouvrages qui ont été publiés par les hommes de la dernière génération, dans toutes les branches de l'érudition historique. Ce guide, M. Wegele l'avait été pour les époques antérieures; il n'a pas voulu l'être pour la nôtre. Après nous avoir promenés par des chemins embrouillés et souvent peu attrayants dans des campagnes parfois tout à fait stériles, il nous a conduits enfin dans une grande ville remplie d'activité et d'œuvres d'art; mais là il nous a, pour ainsi dire, fait monter sur la plus haute tour et nous a montré d'en haut tout ce qui s'agite à nos pieds. Naturellement, on ne perçoit bien que les grands édifices; le reste est très indistinct. On voit quelques-uns des courants de la vie extérieure; mais on ne nous introduit pas dans les endroits où s'accomplit réellement le travail quotidien.

On comprend difficilement ce qui a pu empêcher M. Wegele d'être l'historien des historiens modernes de l'Allemagne. Sans doute, après un travail acharné de plusieurs années, l'homme le plus robuste peut éprouver un sentiment de fatigue, quand il voit le champ qu'il défriche

s'étendre à la fin d'une façon démesurée. Cependant, on aurait pu croire que M. Wegele connaissait bien mieux la plus grande partie des ouvrages qu'il aurait eu à caractériser, pour l'époque moderne, que les historiens oubliés du XVIe s. Son livre eût été bien plus intéressant et plus largement répandu, s'il n'avait pas autant sacrifié le moderne à l'ancien. Mais M. Wegele s'est déjà dit tout cela; nous ne pourrions que le répéter après lui; nous désirons seulement qu'il lui soit possible de donner une seconde édition de son livre, où il ajoutera ce que nous demandons : une analyse détaillée des plus modernes ouvrages historiques publiés en Allemagne.

Cependant, je ne veux pas tomber moi-même dans la faute que je viens de lui reprocher et passer entièrement sous silence le peu qu'il a dit sur ce sujet. L'auteur a raison de montrer le lien étroit qui existe entre l'essor de l'historiographie allemande et le grand mouvement de l'école romantique. Certes, plus d'une des productions de cette école a été de la fantaisie pure, aussi peu historique que possible; son influence n'en a pas moins été considérable pour le développement non seulement de l'esprit national, mais encore et surtout du sens historique. Parmi les chefs de l'école historique, les principaux, comme Savigny, J. Grimm et autres, ont eu des rapports intimes avec les partisans du romantisme; mais il fallut que les excroissances étrangères et les fleurs stériles de cette école eussent disparu avant que le champ de la recherche historique ait pu produire des fruits vraiment authentiques. Il fallut que la critique historique eût sa complète expression. Elle s'est, pour la première fois, révélée dans toute sa puissance dans l'*Histoire romaine* de Niebuhr, qui, suivant les paroles de Macaulay, « fit époque dans l'histoire de l'intelligence européenne. » Niebuhr exerça la plus vive influence sur l'homme qui, plus que tout autre, doit être considéré comme le représentant de la manière moderne d'étudier et d'écrire l'histoire en Allemagne : Léopold de Ranke. M. Wegele a consacré une notice détaillée à ce maître, bien qu'il soit encore parmi les vivants et qu'il continue à produire; et cela va de soi. Les plus éminents parmi les élèves de ce chef du chœur des historiens allemands, Gisebrecht, Waitz et Sybel, ont aussi leur notice, tandis que d'autres doivent se contenter d'être seulement nommés. Que M. Wegele ait consacré un chapitre aux historiens de Heidelberg : Schlosser, Gervinus et L. Hæusser, ce n'était que justice, tant est grande la considération dont ils ont joui et dont ils jouissent encore auprès de bien des gens. Cependant il n'est pas de ceux qui, enchaînés par une aveugle tradition d'école, ne peuvent apprécier la grandeur de ce qui a été exécuté par des hommes autrement inspirés. Il n'est pas convenable pourtant d'expédier en quelques lignes l'illustre historien dont le nom éclipse peut-être à l'étranger tous les autres : Th. Mommsen; enfin les noms de beaucoup d'autres, qui auraient dû être cités, si l'auteur avait voulu principalement donner un tableau complet de la situation où se trouve aujourd'hui l'historiographie allemande, ont été entièrement passés sous

silence, tandis que de moins importants ont trouvé au moins la place restreinte qu'ils méritaient. Ces quelques remarques suffisent peut-être cependant pour expliquer que M. Wegele ait préféré de se tenir le plus possible éloigné du temps présent.

X. X.

Johann-Caspar Schweizer, ein Charakterbild aus dem Zeitalter der franzœsischen Revolution, von David Hess, eingeleitet und herausgegeben von Jacob Bæchtold. Berlin, Wilhelm Hertz, 1884, CVI-286 p. in-8°.

M. J. Bæchtold nous présente dans ce volume deux personnages à peu près inconnus jusqu'ici en dehors d'un cercle plus intime et de quelques amateurs d'histoire locale. Cependant, tous deux, quoique bien différents l'un de l'autre, méritaient également qu'on racontât leur histoire au grand public. L'un de ces deux hommes est le négociant et banquier zurichois Jean-Gaspard Schweizer (1754-1811), l'autre son biographe David Hess, mort, lui aussi, depuis plus de quarante ans déjà (1843). C'est de ce dernier que M. Bæchtold nous a retracé tout d'abord la biographie dans une introduction de plus de cent pages, qui renferme bien des détails intéressants pour l'histoire militaire et politique de la Suisse durant le Directoire, le Consulat et l'Empire. Fils d'un ancien officier suisse au service des Provinces-Unies, David Hess débuta dans le même service peu avant la Révolution, mais la conquête des Pays-Bas par les armées de la République brisa une carrière pour laquelle Hess n'avait jamais ressenti une vocation bien prononcée. Il quitta la Hollande en 1796 pour rentrer à Zurich, qu'il n'a plus guère quitté depuis et où il s'occupa de littérature et d'art, écrivant ses mémoires et jouissant en paix de son bonheur domestique, troublé dans les premiers temps par la guerre de 1798-1799 et par les batailles autour de Zurich. Nous trouvons un vivant tableau de cette lutte dans le livre de M. Bæchtold, récit tiré des papiers de Hess, sur les vastes propriétés duquel une partie des combats des 25 et 26 septembre 1799 furent livrés et qu'il a décrits comme témoin oculaire.

David Hess avait un cousin par alliance, Zurichois comme lui, mais plus âgé d'une quinzaine d'années, Jean-Gaspard Schweizer, qui, sans avoir eu des qualités intellectuelles supérieures, — nous différons ici d'avis avec le biographe et avec M. Bæchtold lui-même, — éveille notre curiosité par l'extrême mobilité de son caractère, ses aspirations multiples dans les directions les plus opposées, ses innombrables projets pour la régénération de l'humanité, sa crédulité folle à l'égard des spéculations les plus aventureuses et les plus insensées. Sans sortir aucunement de la moyenne ordinaire et précisément puisqu'il n'en sort pas, Schweizer représente admirablement une bonne partie de cette génération immédiatement antérieure à la Révolution et qui va s'y jeter, poussée hors de son assiette ordinaire par les désordres matériels dans l'État et la

fermentation croissante des doctrines philosophiques. Il la représente par un sincère enthousiasme philanthropique comme par le naïf besoin de se produire au dehors et le désir moins noble de faire rapidement fortune. On peut voir en lui le type de cette bourgeoisie cosmopolite d'alors, qui s'engoue indifféremment de Rousseau et de Beaumarchais, de Mongolfier ou de Mesmer, admire Jenner et Franklin, Basedow et Cagliostro, prétend renverser les autocrates et les oligarchies, régenter l'univers au nom des principes, mais jouir en même temps de ses richesses et ne sait pas se gouverner elle-même. Bon de caractère, ouvert à tous les enthousiasmes, fou de poésie et se croyant poète lui-même, rêvant toute sa vie une immense *Histoire de la civilisation,* dont pas un chapitre ne fut écrit, bien qu'il eût fait compiler dix-huit in-quarto de notes pour en faciliter la rédaction future, Schweizer voulait être encore un législateur, un grand financier, un inventeur. Se sentant à l'étroit dans la petite ville de Zurich, où ses idées novatrices ne trouvaient point d'écho, cherchant un champ d'activité digne de son imagination sans cesse surexcitée, Schweizer réalisa tous ses capitaux disponibles, vint s'établir à Paris en 1785, où bientôt la maison du riche banquier suisse devient le rendez-vous d'une société nombreuse de spéculateurs bruyants, d'hommes de lettres nécessiteux, et plus tard, après la convocation des États généraux, le lieu de réunion de nombreux hommes politiques. Bernardin de Saint-Pierre et Fabre d'Eglantine, Chamfort et Biteaubé, George Forster et Salis-Seewis, Lafayette et Barnave, Anacharsis Clootz et Dumouriez y ont été les hôtes du financier zurichois. Plus que les autres, Mirabeau se lia avec lui, faisant de fréquents emprunts à la caisse de « maître Jacques, » lui permettant de collaborer à ses brouillons législatifs, et, si nous en croyons le bon Hess, essayant même de lui emprunter sa femme, dont la beauté égalait la vertu. C'est elle qui est, au fond, la véritable et seule héroïne de ce livre. Pendant que Schweizer se ruine en conscience et néglige ses propres affaires pour travailler au bien public, la Révolution se précipite et la ferveur de ses sentiments patriotiques s'amortit quelque peu en présence des souffrances de Louis XVI. Il est initié à ses projets d'évasion ; il cache même chez lui la cassette royale avec les derniers écus du roi et manque être arrêté comme suspect, tandis que Marguerite sa femme, afin de ne point paraître lâche au moment de la mort, s'en va de nuit à la place de Grève compter les marches de la guillotine et se préparer de la sorte au dernier supplice. Cependant, le Comité de salut public envoie le mari comme agent révolutionnaire dans sa propre patrie. Le bon Schweizer part, coiffé du bonnet rouge, et s'imaginant qu'il va pouvoir révolutionner la Suisse entière par sa parole enflammée ; mais le gouvernement zurichois le reçoit on ne peut plus froidement et l'engage bientôt à regagner la frontière. Après la chute de Robespierre, le gouvernement français l'envoie négocier dans l'Amérique du Nord d'immenses achats de vivres et de matériaux divers

pour la construction d'une flotte. Schweizer se montre encore incapable de remplir cette mission de confiance, dupé qu'il est, dès le début, par des collègues fourbes et trop habiles, et desservi par son incurable et coupable nonchalance. A partir de 1794, nous le voyons séjourner tantôt à New-York, tantôt à Philadelphie, faisant de mauvais vers, voyageant en amateur à travers les États-Unis, achetant à bas prix de vastes territoires en friche, plus étendus que le canton de Zurich et dont pas un arpent ne lui restera plus tard, remplissant d'innombrables feuillets de notes de tout genre, mais négligeant les précautions les plus élémentaires pour gérer les finances de l'État et pour refaire un peu, d'une façon toute légitime, ses propres affaires. Quand il revient en Europe, en automne 1801, après un séjour ininterrompu de six ans de l'autre côté de l'Atlantique, il a perdu tout contrôle sur sa nature impressionnable, il est définitivement ruiné, et sa seule consolation dans l'infortune, c'est la poursuite de cette œuvre gigantesque qu'il rêve d'écrire sur le développement de l'humanité. Lui qui débutait presque millionnaire à Paris vers 1785, passa ses derniers jours à lutter infructueusement contre la misère et la maladie, sans cesse en procès avec d'indignes associés qui lui ont tout pris et veulent encore l'exploiter sur son lit de mort, sans cesse aussi préoccupé de ces chimères humanitaires qui ont fait le bonheur et le malheur de sa vie, convaincu d'ailleurs jusqu'au dernier soupir qu'il est non seulement un honnête homme (ce qu'on lui accordera sans peine), mais encore un homme éminent dans la pratique des affaires et le maniement des hommes, ce que chaque page de sa biographie dément de la façon la plus évidente. Quand il eut enfin succombé en juillet 1811 et que sa fidèle épouse l'eut enseveli à Montmartre, le dévoué David Hess, son cousin, vint mettre quelque ordre préalable dans les affaires embrouillées du défunt, puis il emmena la pauvre veuve à la charmante et tranquille campagne du Beckenhof, près de Zurich, et c'est là que Madeleine Schweizer est morte en janvier 1814.

Nous n'avons indiqué que la trame du récit; il y a de nombreux épisodes, et M. Bæchtold n'a pas tort de dire dans son introduction que l'histoire de Schweizer, tout en étant de l'histoire pure, se lisait comme un roman. Le récit de Hess est cependant d'un ton simple, un peu froid même dans sa lucidité et ne s'échauffe que par moments, surtout quand il parle de sa cousine, dont les qualités et les malheurs avaient fait sur lui une impression très profonde. Cette grande simplicité de ton nous inspire d'ailleurs confiance, quand bien même ce que nous appellerions les pièces justificatives ferait parfois défaut. Il est probable en effet que les héritiers des litigants de tous les procès de Schweizer, que Hess nous représente sans exception comme d'affreux coquins, feraient bien des réserves au sujet de ces qualifications et trouveraient sans doute de quoi récriminer à leur tour dans les papiers de leurs ascendants. Mais c'est là un détail sans importance pour l'impression totale

du tableau, qui reste éminemment favorable, bien plus encore à l'auteur de la *Vie de Schweizer* qu'à celui dont il a retracé la biographie[1].

R.

Récits militaires, par le général baron Ambert. Paris, Bloud et Barral.

En lisant les quatre beaux volumes du nouvel ouvrage écrit par le général baron Ambert, ouvrage modestement intitulé *Récits militaires,* on reconnaît immédiatement que l'auteur a pu prendre de l'âge sans que son patriotisme en ait été émoussé, sans que sa plume ait vieilli. Son jugement est resté aussi sain que par le passé, sa verve aussi brillante qu'aux beaux jours, alors que l'éminent écrivain lançait son charmant volume sur l'armée française et fixait ainsi sur lui les regards du monde militaire.

La terrible guerre de 1870-71 ne pouvait trouver un interprète plus émouvant et un plus juste appréciateur des événements et des hommes. Pour écrire ces quatre attachants volumes, ayant pour sous-titre : *l'Invasion ; Après Sedan ; le Siège de Paris ; la Loire et l'Est,* il a dû consulter non seulement tout ce qui a été publié sur ce sujet, en France et à l'étranger, mais se procurer en outre de nombreux matériaux particuliers : lettres écrites pendant la guerre par des Français et même par des étrangers, documents puisés dans les archives, au dépôt de la Guerre, aux Affaires étrangères, à l'Intérieur, etc. Nous nous permettrons quelques observations sur divers de ces événements, qui nous ont paru entachés d'erreurs. Ainsi, dans le récit de la bataille de Sedan, l'auteur a dit : « Le maréchal, ayant été blessé vers sept heures du matin, fut remplacé par le général Ducrot, sinon sur l'ordre de l'empereur, au moins en sa présence et par conséquent avec son consentement. » Or, lorsque le maréchal fut blessé, l'empereur, encore à Sedan, n'était pas sur le champ de bataille : il ne peut donc ni approuver ni improuver l'envoi de l'avis, porté au général Ducrot de la part de Mac-Mahon, de prendre le commandement. Ce fut un grand malheur, et la faute en est

1. Notons quelques petites inadvertances et fautes d'impression. Je ne sais pas trop pourquoi M. B. caractérise (p. VII) Chamfort par l'épithète de *Dramatiker ;* ce ne sont certes pas ses tragédies qui ont conservé son nom. A la même page, M. B. appelle Barnave « l'intrépide défenseur de Louis XIV. » — P. XVII. Ce n'est pas David Hess qui écrivit l'imitation de *Werther,* intitulée : *Les dernières aventures du jeune d'Olban ;* ce *drame* werthérien (car ce n'est pas un roman) est de Ramond de Carbonnières, et Hess peut donc en avoir fait tout au plus une traduction allemande en 1786. — P. 54 et *passim,* je suppose qu'il faut écrire le chevalier de *Vitry* et non de *Witry.* — P. 55. Lire *escompte,* pour *escomte.* — P. 54. Lire *Panchaud,* pour *Panschand.* — P. 234. Il faut lire *laisserez,* pour *lasserez.*

au général de Wimpffen, qui, arrivé de la veille à l'armée, n'avait pas fait connaître au duc de Magenta qu'en cas de malheur lui arrivant, il était appelé à le remplacer, et comme étant le plus ancien des commandants de corps d'armée, et comme étant porteur d'une lettre du service spécial du ministre. Si M. de Wimpffen, au lieu de céder à des considérations mesquines, comme il le fit, se sachant peu en odeur de sainteté auprès du maréchal, eût accompli son devoir le plus strict en le prévenant et en discutant avec lui le plan à adopter pour la bataille du 1er septembre ou la retraite ; si le même général fût venu, le 31 août au soir, prévenir le maréchal et l'empereur que 80,000 Allemands, franchissant la Meuse à Donchery et à Dom-le-Mesnil, coupaient les routes de Mézières, ce que lui, M. de Wimpffen, avait appris d'une façon certaine, l'armée, dès le 1er septembre au matin, faisant effort sur Carignan, eût culbuté les Bavarois et battu en retraite sur Metz, pour rallier Bazaine, ou sur Paris, pour la défense de la capitale. Le général Ambert dit encore : « Ducrot voulut battre en retraite par Illy et échapper ainsi à un désastre inévitable. *La route de Sedan à Mézières était encore libre* pendant la matinée ; ce qui le prouve, c'est que beaucoup de voitures du train et des parcs, parties de Sedan vers sept heures, arrivèrent sans encombre à Mézières. Nous dirons, nous : ce qui prouve que la route n'était plus libre, c'est que les chevaux du maréchal et son officier d'ordonnance, envoyés sur Mézières dès l'aurore, furent pris par l'ennemi, au milieu des colonnes duquel ils tombèrent. En outre, ce n'est pas par la route de cette ville que quelques voitures et plusieurs régiments de cavalerie parvinrent à gagner Paris, mais en se jetant d'abord sur le territoire belge. Si donc M. de Wimpffen, comme il était de son plus strict devoir de le faire, avait prévenu que la route de Mézières était coupée ; s'il eût exhibé sa lettre de service ; si, enfin, au lieu de laisser pendant une heure le commandement à Ducrot, il eût pris le commandement dès qu'il connut la blessure du maréchal, et, s'appuyant sur le 12e corps, occupant alors victorieusement les positions de Bazeilles, il eût donné l'ordre de la retraite sur l'est, lorsqu'il en était temps encore, on eût vraisemblablement rallié Bazaine. Nous signalerons encore une erreur dans le récit de cette néfaste journée. Le général Ambert, suivant sans doute les errements du livre récent publié par le général Lebrun, fait commander la charge légendaire par le colonel duc de Beauffremont, tandis qu'elle le fut par le général de Galliffet, ainsi que l'ont prouvé des documents authentiques publiés récemment[1],

1. On a opposé à ce document historique, publié dans cette *Revue*, et qui nous a paru le dernier mot sur cette héroïque affaire, ceci : Le général de Galliffet, mis en demeure par un journal militaire de prendre la parole, ne l'a pas fait. Nous dirons, nous : Le général de Galliffet, soldat peu désireux de polémique, n'a pas voulu répondre à cette mise en demeure d'un journaliste, et nous l'approuvons.

notamment le rapport sur cette charge remis au général de Wimpffen, le lendemain de la bataille, par M. de Galliffet, rapport annoté par M. de Wimpffen.

La première série des *Récits militaires* retrace le tableau navrant des misères, des humiliations barbares infligées à nos héroïques soldats de Metz, après les capitulations, dans les îles de Chambières et d'Igles. Il est impossible de lire ces récits sans qu'une indignation violente s'empare du cœur. Les dernières pages de cet attrayant volume sont consacrées aux sièges des places fortes, dont une seule, sur dix-huit, celle de Bitche, ne capitula pas. Elle était aux ordres du brave commandant Teyssier, auquel le général, dans son livre, consacre une notice bien méritée, s'étonnant avec raison que la France n'ait pas récompensé plus dignement qu'elle ne l'a fait la conduite héroïque de ce soldat. On croit rêver lorsqu'on lit, dans le livre du général, ces mots : « Bitche, qui s'écroulait sous les obus, Bitche dévoré par les flammes, Bitche dont la France devait être fière, Bitche était oublié comme l'armée de l'Est. »

Après le siège de Bitche, vient le récit de la pointe audacieuse des quelques hommes de la garnison de la *Petite-Pierre* sur Phalsbourg, celui de la belle défense de Phalsbourg par l'intrépide commandant Taillant, celui de la défense de Strasbourg par le général Uhrich. Dans l'affaire de Strasbourg, le baron Ambert, adoptant peut-être beaucoup trop, à notre avis, les considérants du conseil d'enquête, présidé par le maréchal Baragay-d'Hilliers, nous a paru un peu sévère pour le brave défenseur d'une ville que le chef de l'armée assiégeante nomma *un incomparable héros,* rendant justice à la belle défense de la cité alsacienne, lorsque la garnison sortit de la place.

Une lacune est à signaler à propos du siège de Metz. Il y est à peine question de la façon dont fut traitée la capitulation de la ville par le général Jarras, chef d'état-major de Bazaine. Cette page d'histoire a été publiée dans tous ses détails. L'auteur n'a-t-il pas cru devoir infliger à un général français une sorte de stigmate ? Peut-être.

Le second volume des *Récits militaires* du général baron Ambert, intitulé *Après Sedan,* présente une série de faits et aussi d'anecdotes dont beaucoup ont une très réelle valeur. Utilisant pour ses récits et ses observations un livre récemment paru en Allemagne et dû à la plume du docteur Stieber, ancien préfet de police à Berlin, le général Ambert nous fait connaître les lettres intimes écrites pendant la guerre par le docteur à sa femme. Elles offrent des révélations curieuses. On lit dans l'une d'elles : « Vous ne sauriez vous faire une idée de la haine professée à notre égard par les Français. Nous sommes absolument mis en quarantaine. A peine si, pour notre argent, nous trouvons un bon dîner. Ce sont surtout les femmes qui excitent leurs maris contre nous. Nous n'avons qu'à hausser les épaules lorsque vous nous dites que vous vous figurez que les Françaises nous accueillent bien. Celle qui nous accor-

derait seulement l'aumône d'un regard non courroucé serait aussitôt conspuée et honnie par ses compagnes et par ses amies. » Ceci était daté de Versailles pendant le séjour de Guillaume au château du Grand Roi. Quel plus bel éloge pouvait-on faire du patriotisme des femmes de France que ces lignes écrites par un ennemi?

Le chapitre II de ce volume, consacré à l'armée du Nord de Faidherbe, aux batailles livrées dans cette partie de la France, contient des détails curieux sur la mission du cardinal de Bonnechose à Versailles, sur un grotesque général, le sieur Robin, ex-capitaine en retrait d'emploi, improvisé général, sur un héroïque franc-tireur normand, le garde-chasse Hervieux. Mais ce qui, dans ce volume, nous a paru le plus remarquable, c'est le chapitre III, relatif à la délégation de Tours. On trouve encore, dans ce volume, le récit fidèle de la belle retraite de Mézières sur Paris du 13e corps, aux ordres du général Vinoy, et une notice historique très vraie de la vie militaire de ce remarquable officier général, qui était particulièrement connu de l'auteur.

Le chapitre VI et dernier contient cette phrase : « Avant son départ de Paris, les maîtres de la science avaient déclaré par écrit que l'empereur ne pouvait supporter les fatigues d'une campagne. Le condamner à ce supplice, c'était compromettre sa vie, sa réputation et le sort de la France. » Ce que l'auteur des *Récits* ne dit pas, parce que peut-être il l'ignore, c'est que ce fut l'impératrice qui, après et malgré la consultation des médecins, voulut et exigea le départ de son mari et de son fils pour l'armée.

Nous avons parlé avec quelque étendue des deux premiers volumes, parce qu'ils nous ont paru avoir une importance majeure pour l'histoire de la guerre de 1870-1871; cependant, il ne faudrait pas conclure de là que les deux derniers volumes, intitulés *la Loire et l'Est* et *le Siège de Paris*, soient dépourvus de charme et d'intérêt.

Toutefois, ils nous ont paru mériter quelques critiques, une surtout : dans le troisième volume, l'auteur ne suit pas assez l'ordre chronologique, il saute un peu trop facilement d'un sujet à un autre.

Le chapitre Ier est consacré en grande partie à la belle conduite des princes d'Orléans et de trois généraux éminents : La Motterouge, d'Aurelle de Paladines et Martin des Pallières; il contient aussi le récit émouvant de la bataille de Coulmiers, récit emprunté à un simple sergent.

Le chapitre II est consacré au général Chanzy. L'auteur retrace sa vie militaire et les opérations de la seconde armée de la Loire, mise sous son commandement. En 1870 (mars et avril), Chanzy commandait une partie des troupes menées par le général de Wimpffen à l'expédition de l'Oued-Guir, dans le sud de la province d'Oran. — « Quel débrouillard que ce Chanzy! écrivait de Wimpffen à un de ses amis; il n'y a pas besoin de rien lui indiquer à celui-là, ce n'est pas comme C... »

Les autres chapitres de ce troisième volume sont consacrés aux armées de l'Est et du Nord. Les anecdotes y abondent, et aussi les

notices biographiques fort intéressantes sur les généraux Cambriels, Faidherbe, Farre, Bourbaki. Une longue et instructive dissertation fait connaître l'opinion du général Ambert sur le légendaire colonel Denfert, qu'il appelle le *très médiocre défenseur de Belfort*. Le volume se termine par un résumé qui nous eût paru beaucoup plus judicieusement placé à la fin du volume suivant et dernier, avant le chapitre relatif à la Commune.

Passons maintenant au quatrième volume, consacré au siège de Paris. Six chapitres sont consacrés au siège et, à la suite, une centaine de pages à la Commune. La notice du général Trochu, sa conduite, ses opérations militaires, son attitude politique, présente des pages vraies, pleines d'éloquence.

Puis, suivant pas à pas la marche de l'attaque et de la défense de Paris, l'auteur nous montre les fautes commises; au combat de Châtillon, celles que fit le général Trochu en ramenant à Paris les mobiles de la Seine, en leur permettant de nommer leurs officiers; en donnant au général Ducrot, au préjudice du général Vinoy, le commandement de la deuxième armée de défense, etc., etc.

Ce quatrième et dernier volume, le plus gros puisqu'il a près de 500 pages, est d'autant plus intéressant que son auteur, non seulement témoin oculaire des faits qu'il raconte, mais un des brillants acteurs du siège, où il avait un commandement important, n'a rien négligé pour compléter les récits militaires qui se rapportent à cette partie capitale de la lutte de 1870-1871.

Le vieux maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, sortant de la représentation du *Siège de Calais*, s'écria : « Cette pièce est le brandevin de l'honneur! » Nous dirons, nous : « Ce livre du général Ambert est le brandevin du patriotisme. »

Baron Du Casse.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIETES SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** 20e année, 1er avril 1886. — Vigouroux. Étude critique sur l'authenticité du Pentateuque, d'après l'examen intrinsèque de son contenu (le Pentateuque n'est pas un simple recueil de morceaux plus ou moins disparates, plus ou moins bien cousus ensemble ; il forme un tout suivi et coordonné. Enfin il est bien l'œuvre de Moïse ; il répond au dessein que s'était proposé l'auteur et présente tous les caractères qui conviennent à une œuvre de l'époque de l'Exode). — L. de Mas Latrie. Les éléments de la diplomatie pontificale ; histoire et définition des documents apostoliques (l'auteur distingue trois grandes périodes dans cette histoire : 1° jusqu'aux réformes d'Adrien Ier en 781 : lettres ou épîtres, décrets et décrétales, rescrits ; 2° la période des Bulles jusqu'à la création des Brefs sous Eugène IV, au milieu du xve s. ; 3° l'époque moderne : brefs, motu proprio, signatures de la cour de Rome, bulles modernes. Notions sur la manière dont ces actes ont été datés et promulgués). — P. Fournier. Le royaume d'Arles et de Vienne et ses relations avec l'Empire, de la mort de Frédéric II à celle de Rodolphe de Habsbourg, 1250-1291 (montre, par une étude très précise des faits, comment ce royaume a été peu à peu rattaché à la royauté française). — Lecestre. Les tentatives d'évasion de Marie-Antoinette au Temple et à la Conciergerie (raconte, avec de nouveaux détails, les tentatives faites au Temple par Toulan et Jarjayes, le baron de Batz et Michonis ; à la Conciergerie par le même Michonis, complice du chevalier de Rougeville). = Bulletin bibliographique : *Toufiet.* Onomastique de la Gaule celtane (œuvre de fantaisie pure). — *Pressuti.* I Regesti del pontefice Onorio III ; tome I (compte-rendu très élogieux, qui aurait besoin de nombreux correctifs). — *Abbé Verlaque.* Saint Louis, évêque de Toulouse, et la famille d'Anjou au xiiie s. (excellente biographie pour laquelle l'auteur a utilisé une vie inédite du saint prélat, trouvée au British Museum). — *Lippert.* König Rudolf von Frankreich (thèse de doctorat composée avec beaucoup d'érudition). — *Beaune.* Droit coutumier français ; la condition des biens (excellent).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1886. N° 6. — *Abbé Prompsault.* Histoire de Baucet-Saint-Gens (bonne monographie). = N° 7. *Bradley.* Remarks on Ptolemy's geography of the british isles (identifications justes d'ordinaire, mais l'auteur n'a pas tenu compte de l'édition capitale de C. Müller). — *Brandt.* Eumenius von Augustodunum und die ihm zugeschriebenen Reden (des quatre discours attribués d'ordinaire au rhéteur d'Autun, un seul doit lui rester ; les autres sont

indignes de lui). — *Pradel.* Huit lettres inédites de Mme de Maintenon, 1675-79 (ce sont de simples lettres d'affaires). = Variétés : DELAVILLE LE ROULX. Les chartes de Saint-Julien de Tours (critique et corrige l'important travail de M. Grandmaison sur des fragments de charte du xe s. recueillis sur les registres d'état civil d'Indre-et-Loire). = N° 8. *Arndt* et *Krusch.* Gregorii Turonensis opera. Pars II (cette partie des œuvres de l'évêque de Tours, consacrée aux Opera minora, n'a pas été traitée avec autant de soin que l'Histoire des Francs). — *Bouquet.* Histoire civile et militaire de Neufchâtel-en-Bray, par Bodin (on a eu tort de rééditer avec luxe un ouvrage des plus insignifiants). — *Beitzke.* Geschichte der deutschen Freiheitskriege, 1813-1814 (4e édition, très remaniée et mise au courant par P. Goldschmit ; le livre en vaut la peine). = N° 9. *Juste.* La révolution brabançonne, 1789 ; la République belge, 1790 (récit clair et instructif). = N° 10. *Gust. Desjardins.* Le petit Trianon ; histoire et description (excellent). = N° 11. *Pernice.* Volksrechtliches und amtsrechtliches Verfahren in der römischen Kaiserzeit (étudie comment les empereurs se sont rendus maîtres de l'administration judiciaire, comment les tribunaux administratifs se sont peu à peu substitués aux tribunaux civils. Savant travail, parfois trop affirmatif). = N° 12. *E. de Jaurgain.* Arnaut d'Oihenart et sa famille (excellente biographie de l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiae*). = N° 13. *A. Prost.* La Lorraine et l'Allemagne ; introduction à l'ouvrage « La Lorraine » (bon résumé des rapports de la Lorraine avec la France). — *K. Müller.* Die Anfænge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften (excellente étude sur les règles de l'ordre franciscain, leurs diverses rédactions jusqu'à la constitution définitive de 1223 ; les autres parties du livre sont moins étudiées). = N° 14. *Halphen.* Documents inédits concernant la prise de Montmélian par le roi Henri IV en 1600 (excellent). — *Reimann.* Neuere Geschichte des Preussischen Staates, vom Hubertsburger Frieden bis zum Wiener Kongress (livre bien étudié, neuf en certains points ; l'histoire du premier partage de la Pologne est bien présentée ; c'est bien Frédéric II qui en eut la première idée, et cela au moins dès 1767 ; mais Catherine II la reprit pour son propre compte et la rendit possible en modérant ses prétentions primitives).

3. — Bulletin critique. 1886. N° 4. — *Bonal.* Institutiones canonicae ad usum seminariorum (bon manuel de droit canonique, malheureusement écrit dans un latin barbare, obscur et incorrect). — *Marquis de Pimodan.* La réunion de Toul à la France (un peu long, mais rempli de faits neufs et intéressants). = N° 5. *Gross.* La Tène, un oppidum helvète (excellente étude d'archéologie préhistorique). = N° 6. *Hirschfeld.* Zum Monumentum Ancyranum (réfute l'opinion, émise par Bormann, que le monument d'Ancyre est tout simplement une inscription funéraire ; c'est une relation officielle ordonnée par Auguste même et fort semblable aux inscriptions de Darius à Persépolis. A l'occasion de ce livre et d'autres récents sur le « Testament d'Auguste, » l'auteur de l'article fait l'histoire du déchiffrement du texte depuis le xvie s. jusqu'au

moulage pris par M. Humann il y a quelques années). = N° 7. *Völter*. Der Ursprung des Donatismus (les opinions de l'auteur vont tout à fait à l'encontre des idées reçues sur l'origine du donatisme ; mais elles sont fort contestables. La critique des sources n'est pas assez rigoureuse. Analyse du ms. latin 1711 de la Bibl. nat., où se trouvent plusieurs textes essentiels à la discussion).

4. — Le Curieux. 2e vol. N° 56. Janv. 1886. — Barras (note de police sur Barras, rédigée vers 1815 ; quelques documents relatifs à la surveillance dont Barras a été l'objet sous l'Empire et la Restauration. On sait que ses mémoires n'ont pas été publiés et que, d'autre part, il a fait disparaître des Archives nationales certaines pièces compromettantes. Il paraît bien qu'il intrigua, étant Directeur, auprès du comte de Provence pour se ménager une retraite sûre, au cas où les Bourbons reviendraient. De fait, il n'a pas été inquiété sous la Restauration). = N° 27. Lauzun (notice sur Louis-Armand Gontaut-Biron, duc de Lauzun, capitaine aux gardes françaises en 1767, décapité en 1794. A la suite, figurent plusieurs lettres de Mirabeau et du duc d'Orléans ; les premières sont curieuses ; elles montrent Mirabeau très à court d'argent, à la veille des élections aux états généraux, et sollicitant le duc de Biron pour que celui-ci obtienne quelques secours de Montmorin, le ministre des affaires étrangères : « L'urgence du cas est extrême ; il y va pour moi de perdre la seule chance que j'aie, quant à présent, d'être des états généraux... Je puis promettre d'épargner l'individu, je ne puis pas m'engager à respecter ou ménager d'autres principes que les miens. Mais, ce qui est très vrai et ce qu'on peut croire, c'est que je serai, dans l'Assemblée nationale, très zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel et de relever l'autorité royale »).

5. — La Révolution française. 1886, 14 févr. — Rouvière. Quatrefages de Laroquete, constituant du Gard ; suite le 14 mars ; le portrait de Robespierre par Dubois-Crancé (le jugement de Dubois-Crancé sur son ancien collègue est assez sévère). = Duvand. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793 ; suite. — Mathez. Pontarlier sous la Révolution ; suite. = 14 mars. Vivier. Les prêtres constitutionnels du district de la Rochelle pendant la Révolution. — Une fête civique à Longjumeau en 1794.

6. — Journal des Savants. 1886, février. — Dareste. Codex legum slavonicarum ; 4e et dernier article. = Mars. Geffroy. L'épigraphie doliaire chez les Romains (analyse des ouvrages de M. Gaetano Marini : *Iscrizioni antiche doliari*, et de M. Descemet : *Inscriptions doliaires latines*). = Hauréau. Un des hérétiques condamnés à Paris en 1277 (en cette année, Étienne Tempier, évêque de Paris, condamna solennellement en synode deux cent quatre propositions jugées hérétiques, qu'on avait extraites des cahiers de divers régents ès arts, professeurs de grammaire ou de philosophie. Les noms de deux de ces régents ont été

retrouvés : Sigerius et Boetius. Le premier est connu : Siger de Brabant a été l'objet d'une notice dans l'*Histoire littéraire,* XXI, 96 ; l'autre est un Danois, auteur de nombreux écrits dont M. Hauréau rend compte dans cet article).

7. — Bulletin de Correspondance hellénique. 10e année, 1886, janvier. — Cousin et Durrbach. Bas-relief de Lemnos avec inscriptions (les caractères de ces inscr. sont en lettres grecques archaïques ; la langue est inconnue ; peut-être est-ce de l'étrusque, car les Étrusques venaient de Lydie, et l'on sait que Lemnos et Imbros ont été colonisées par des Tyrrhéniens et des Pélasges, qui y demeurèrent jusqu'à la conquête athénienne, en 510 av. J.-C.). — Homolle. Note sur la chronologie des archontes athéniens de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. — Cousin et Diehl. Inscriptions de Cadyanda, en Lycie. = Février. Pottier. Fouilles dans la nécropole de Myrina faites par A. Veyries ; fin. — Foucart. Inscription d'Éphèse (il y est question de réparations faites au mur de l'Augusteum d'Éphèse, sous le règne de Titus ; les dépenses furent prises sur les revenus sacrés du temple de Diane ; le travail fut exécuté par les soins du lieutenant de l'empereur, Pomponius Bassus). — Holleaux. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos, 2e art. — Durrbach. Décrets du IIIe et du IIe siècle trouvés à Délos (1° décret de la ville d'Histiée en l'honneur du Rhodien Athénodoros, fils de Peisagoras ; 2° et 3° décrets de Délos relatifs à l'histoire de Rhodes et des Cyclades au début du IIe siècle ; 4° décrets de Délos et de Thessalonique en l'honneur d'Admetos, fils de Bocros ; 5° décret de proxénie en faveur du Byzantin Dionysios). — Mylonas. Inscription de Trézène. — Radet et Paris. Inscriptions d'Attaleia, de Pergé, d'Aspendus.

8. — Bulletin de Correspondance africaine (École supérieure des lettres d'Alger). 4e année, 1885, fasc. 1-2. — Monceaux. Nouveaux fragments grecs de l'édit de Dioclétien : « De pretiis rerum » (la comparaison du nouveau document avec les courts fragments grecs déjà connus des mêmes chapitres confirme le fait, déjà mis en lumière par M. Waddington, qu'il n'exista pas de texte grec officiel pour l'édit de Dioclétien. On sait, d'autre part, que nous en possédons le texte latin). — A. de Motylinski. Bibliographie du Mzab ; les livres de la secte abadhite (ces livres sont tous l'œuvre de Berbères ; « ils représentent, dans la bibliographie africaine, la manifestation de la nationalité vaincue et la protestation de la religion persécutée ; » l'art. est suivi d'un index alphabétique des noms de lieux ou de tribus de l'Afrique relevés dans le Kitâb es-Siar, ou recueil de « biographies exemplaires, » composé par Chemâhki, mort en 1522). — Masqueray. Tradition de l'Aourâs oriental (concerne surtout le peuplement et la conversion de l'Aourâs à l'islamisme ; l'auteur expose à son tour comment la domination romaine a été détruite dans le pays). — Id. Lettre à Tissot sur la Ghorfa des Aoulad Selama ; M. Choisnet à Tatilti (publie plusieurs inscriptions provenant de l'ancienne Auzia). — Id. Les « Additamenta » au t. VIII

du Corpus Inscr. lat. (riposte aux attaques dont l'auteur et d'autres savants français ont été l'objet dans le supplément au Corpus).

9. — Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome). 5e année, fasc. 5, déc. 1885. — Eug. Müntz. Les arts à la cour des papes; suite : le pape Eugène IV. — C. Jullian. Caius Serenus, proconsul Galliae Transalpinae (on a rejeté comme fausse une inscr. concernant ce personnage, qu'a publiée Juste Lipse; cependant, il y a de bonnes raisons pour qu'elle soit authentique; on a retrouvé à Bordeaux des fragments d'une autre inscr. qui doit se rapporter au même personnage, désigné par le titre peu fréquent, mais non invraisemblable, de « proc. Gall. Transalpinae »). — Doulcet. Note sur une fresque de Saint-Martin-des-Monts. — Prou. Inventaire des meubles du cardinal Geoffroi d'Alatri, 1287. = Bibliographie : *Pitra*. Analecta novissima Spicilegii Solesmensis; altera contin. T. I (ce volume contient une très intéressante étude sur les lettres des papes et un grand nombre de documents inédits, parmi lesquels une soixantaine d'Innocent III et une apologie du pape Vigile par les bénédictins Coustant, Mopinot et Durand, une lettre adressée par Romanus, empereur de Byzance, au pape Jean XI; on y trouve aussi une liste, dressée par l'auteur, des bibliothécaires, chanceliers et vice-chanceliers de l'église romaine).

10. — Revue archéologique. 3e série, t. VII, janv. 1886. — Clermont-Ganneau. Une inscription phénicienne de Tyr (c'est la première inscr. de Tyr qu'on ait trouvée; elle est très mutilée; on entrevoit seulement qu'il s'agit d'une œuvre assez importante, à laquelle prennent part les suffètes de la ville. L'inscr. est sans doute de l'époque ptolémaïque, après la constitution de l'autonomie accordée au peuple de Tyr en 274 par Ptolémée Philadelphe. Le monument est aujourd'hui au Louvre). — Courajod. La Diane de bronze du château de Fontainebleau (transportée à Paris pendant la Révolution, puis à la Malmaison sous le Consulat, renvoyée en 1877 à Fontainebleau; elle est l'épreuve originale de l'œuvre de B. Prieur, en 1602). — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Dr. Vercoutre. La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque; suite. — Tannery. La coudée astronomique et les anciennes divisions du cercle. = Février-mars 1886. Danicourt. Étude sur quelques antiquités trouvées en Picardie. — Dr. Vercoutre. La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque : fin. — E. Müntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance.

11. — Nouvelle Revue historique du droit. 1886, n° 1. — Esmein. Les baux de cinq ans du droit romain. — Brunner. Les titres au porteur français au moyen âge (traduction française avec des additions récentes de l'auteur et des notes du traducteur; 1er art.). — Tanon. Registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges, 1371-73 (texte).

12. — Revue générale du droit, de la législation et de la

jurisprudence. 1885, 6e livr. — Sir H. Sumner-Maine. La constitution fédérale des États-Unis; fin dans le livre suivant. = 1886, 1re livr. Fustel de Coulanges. Étude sur le titre de la loi salique « De migrantibus » (on a trouvé dans ce titre toute une constitution rurale, où le village aurait été co-propriétaire du sol. En réalité, le texte vise uniquement « celui qui prétend s'installer sur une terre appartenant à un autre. » Loin que cet article de la loi concerne un régime de communauté, il est relatif à une atteinte portée à la propriété privée, en cas d'absence du propriétaire. Un recès délibéré dans le Conventus de 819, où, sur l'ordre de Louis le Pieux, on revisa les « leges » franques, est le meilleur commentaire du titre « De migrantibus »). — Servais. Études sur les institutions romaines : la dictature; 1er art.

13. — Revue des Études juives. Tome XII. Janvier-mars 1886. — Loeb. Les Juifs de Carpentras sous le gouvernement pontifical (cette communauté juive dépendait à la fois de l'évêque, des représentants temporels du pape, appelés recteurs, qui siégeaient à Carpentras depuis 1275, et le conseil de la ville; elle a traversé le moyen âge tout entier et conserve encore aujourd'hui des vestiges remarquables de son ancienne synagogue). — J. Dukas. Lettres inédites écrites à Peiresc par Salomon Azubin; fin. — Mortara. Un important document sur la famille des Portaleone (généalogie de cette famille de juifs, sujets du duc de Mantoue, du xve au xviie s.).

14. — Revue de l'Art français. 3e année, no 1. — R. de Maulde. Jean Perréal et Pierre de Fénin, à propos d'une lettre de Louis XII, 1507 (une lettre du roi, datée d'Asti, du 18 avril, et qui est certainement de 1507, parle d'un Fénin auteur de ballades; c'est très probablement le même que l'auteur des Mémoires sur le xve s.; on a fait de lui un contemporain des événements qu'il raconte; mort en 1433. C'était, au contraire, un lettré de profession, un écrivain pensionné par le roi, qui raconte d'une manière froide et impersonnelle des événements déjà presque vieux d'un siècle. Un des mss. écrits par Pierre de Fénin fut illustré par Jean de Paris, dit Perréal, des portraits de la cour de France. Dans la lettre ci-dessus, Louis XII écrit au sire de Montmorency : « Quant la chançon sera faicte par Fenin et voz visaiges pourtraitz par Jehan de Paris, ferez bien de les m'envoyer pour monstrer aux dames de par deça, car il n'en y a point de pareilz »). = No 2. Ch. de Grandmaison. Contrat d'apprentissage entre Mathurin Chapperon, peintre de Tours, et Fleury Ciberon, 1502.

15. — Revue de géographie. 1886, mars. — A. de Gérando. Les nationalités non hongroises de la Hongrie. — Drapeyron. La théorie du milieu en histoire, et la hiérarchie des causes historiques à propos d'un livre récent (*les Problèmes de l'histoire,* par M. Mougeolle).

16. — Le Spectateur militaire. 1886, 15 févr. — Lehautcourt. La défense nationale dans le Nord. Bataille d'Amiens, 3e art.; 4e art. le 1er mars; fin le 15 mars. — Wolf. Souvenirs de l'expédition du

Mexique; suite. = 1er mars. Les luttes de la Serbie pour conquérir son indépendance; suite.

17. — Revue des Deux-Mondes. 1886, 15 févr. — J. de la Gravière. Une expédition d'outre-mer en 1838 (il s'agit de l'expédition du Mexique, commandée par le contre-amiral Baudin; bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa et désarmement de Véra-Cruz). — G. Boissier. Essais d'histoire religieuse; 1er art. Un dernier mot sur les persécutions (nous pouvons continuer à croire que, depuis Néron jusqu'à Dèce, les chrétiens ont eu à supporter plusieurs persécutions cruelles; on peut plaindre et même admirer ceux à qui elles ont coûté la vie. Quelle que soit la cause pour laquelle ils sont morts, ils ont défendu les droits de la conscience; ils méritent notre sympathie et nos respects. Pour un libre-penseur comme pour un croyant, ce sont des martyrs). — Bapst. Les joyaux de la couronne. = 1er mars. Ern. Renan. Les origines de la Bible; histoire et légende, 1re partie; suite et fin le 15 mars. — Ém. Burnouf. Tirynthe et les fouilles en pays classique. — P. d'Estournelles de Constant. Les sociétés secrètes chez les Arabes et la conquête de l'Afrique septentrionale. — P. de Witt. Une invasion prussienne en Hollande en 1787 (bon récit, fait d'après les papiers d'État français et hollandais. La faiblesse de Montmorin et l'insouciance de Brienne ont été cause de l'échec grave que subit dans cette circonstance la politique française. Pourquoi M. de Witt parle-t-il de l'empereur « d'Autriche » en 1787?). = 15 mars. Bardoux. La bourgeoisie française sous le Directoire et le Consulat. — Ern. Lavisse. Études sur l'histoire d'Allemagne; la foi et la morale des Francs (expose les causes qui empêchèrent l'Église mérovingienne de convertir la Germanie : manque d'organisation, corruption des mœurs et désordre dans les idées, impuissance de prosélytisme. Grégoire de Tours, le plus honnête homme de son temps, est aussi le meilleur exemple que l'on puisse donner de cette misère morale). — Rothan. Souvenirs diplomatiques. Les relations de la France et de la Prusse de 1867 à 1870; 4e art. : l'entrevue d'Oos. — C. de Varigny. Louis Riel et l'insurrection canadienne. = 1er avril. Souvenirs du Duc de Broglie. Les Cent-Jours et la Restauration (détails curieux sur Benjamin Constant, sur le procès du maréchal Ney).

18. — La Nouvelle Revue. 1886, 15 févr. — Michelet. L'Allemagne; sa dualité géographique et morale (notes écrites au moment où fut rédigé le célèbre Tableau de la France, qui vient de paraître en un volume à part chez Marpon). = 15 mars. Lafargue. Le matriarchat; étude sur les origines de la famille.

19. — La Controverse et le Contemporain. 1886, 1er mars. — Guillieux. La venue de saint Pierre à Rome; 2e art. (état intérieur de l'église romaine; la littérature clémentine; prétendus rapports de dépendance entre la légende de saint Pierre et la tradition historique de son voyage à Rome). = 15 mars. Le R. P. Brucker. La chronologie des premiers âges de l'humanité, d'après la Bible et la science. — P. Allard. La persécution de Gallus et celle de Valérien; suite.

20. — Le Correspondant. 1886, 25 février. — A. de Ganniers. Les droits de la France à Madagascar et le traité du 17 déc. 1885; fin. — Ch. de Lacombe. Les premières années de Berryer, 1790-1818, 3e article; 4e art. le 25 mars. = 10 mars. Vte de Meaux. La Renaissance catholique en France sous Louis XIII; 1er art.; 2e art. le 25 mars. — Paul de Raynal. Le mariage d'un roi; 3e art.; 4e art. le 25 mars.

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1886, 12 février. — M. Schlumberger lit une note sur un sceau de Boniface, marquis de Montferrat, un des chefs de la quatrième croisade, et qui porte au revers une vue de l'enceinte fortifiée de la ville de Salonique. = 19 février. M. Alfred Croiset lit un mémoire sur les différentes opinions relatives à la composition de l'ouvrage de Thucydide.

22. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu, 1886, 2e et 3e livr. — Saripolos. Condition politique et sociale des Grecs sous la domination ottomane. — L. Maggiolo. La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, de 1750 à 1789 (insiste sur la grande influence que les théologiens de la Ligue ont exercée sur l'esprit de Grégoire; c'est chez eux qu'il puise une bonne partie de ses expressions et de ses théories révolutionnaires. Prouve que, jusqu'en 1789, Grégoire a été le modèle des prêtres et qu'il exerça les fonctions de curé avec zèle, foi et charité). — Ed. Sayous. Villehardouin; du caractère moral de sa chronique (Villehardouin est manifestement très partial en faveur de Boniface de Montferrat et des Vénitiens; il est peu juste envers Innocent III et pour les croisés qui préférèrent tenir leur parole en partant pour la terre sainte. Il a contribué pour sa grande part à faire dévier la croisade de son but, et il fait habilement l'apologie de sa conduite. Il n'en est pas moins vrai qu'il est sincère là où ses passions ou ses intérêts ne sont pas en jeu).

23. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 17 février 1886. = M. Courajod lit une note sur une statue du Musée de Versailles, où l'on a voulu reconnaître Renaud de Dormans. Il démontre que cette statue provient de Saint-Martin-des-Champs et qu'elle représente Philippe de Morvilliers, premier président au Parlement de Paris. — M. l'abbé Duchesne lit une note sur le sens du mot *centenarium,* qui se rencontre dans diverses inscriptions antiques et qui n'a point été expliqué jusqu'ici. = Séance du 17 mars 1886. M. de la Guère écrit à la Société au sujet d'une inscription à Caligula découverte à Bourges; il conteste la lecture qu'en a donnée M. de Villefosse. — M. de Villefosse montre un moulage de cette inscription, sur lequel on reconnaît les traces des lettres martelées qui justifiaient sa lecture.

24. — Société de l'histoire du Protestantisme français. *Bulletin.* 1886, n° 2. — J. Doinel. Les assemblées du Désert à Châtillon-sur-Loire et le curé Aupetit, 1777-1780. — N. Weiss. L'hérésie dans le Maine en 1535; Jean le Coq, de Souligné-sous-Ballon. — Corbière et Weiss. L'interdiction et la démolition du temple de Montpellier; arrêts du Parlement de Toulouse des 16 nov. 1682 et 5 mai 1683. — J. Bon-

NET. Lettre de Pierre de Claris, ex-abbé de Florian et ministre à Londres, à Antoine Court, 20 juillet 1721. — FROSSARD. Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des églises réformées de France; suite au n° 3. = N° 3. WEISS. Épisode de la Réforme à Paris. Une victime inconnue sous Henri II : Jean Thuret, 11 déc. 1550. — CADIER. Documents pour servir à l'histoire des origines de la Réforme en Béarn; 3e art. : Ordonnances du comte de Montgommery (prescrivant la saisie des biens ecclésiastiques du Béarn) et des barons d'Arros et Montamat (abolissant l'exercice de la religion catholique en Béarn), etc., 1569-70. — BAIRD. Lettre patente de Jacques II en faveur des réfugiés français, 5 mars 1686.

25. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin.* T. XIII, 1885, 4e trim. — M. DE CABARIEU. Règlement du corps de ville de Saint-Antonin, au diocèse de Rodez, sur la fabrication des draps, du 7 août 1351, en langage du pays (avec traduction française). — Ém. REBOUIS. Les coutumes de Larrazet, d'Angeville et de Fajolles (analyse de ces trois chartes, qu'a publiées M. Cabié dans les archives historiques de la Gascogne).

26. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales.* 1885, 1er trim. — Comte DE COSNAC. Le combat de Bléneau (très intéressante description du mouvement des armées et du champ de bataille ; plusieurs documents inédits). — J. DEVAUX. Étude chronologique sur les comtes de Gâtinais (travail consciencieux, auquel sert d'introduction une étude sur la topographie ancienne du comté ou pagus de Gâtinais, qui est identique à l'archidiaconé). = Second trimestre. LEGRAND. Les ruines romaines et les mosaïques de Souzy-la-Briche, arrond. d'Étampes, S.-et-O. = 3e trim. DEVAUX. Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers (origines de la seigneurie) ; suite dans le 4e trim. (Rainard, le premier seigneur connu, sa femme Héloïse et ses fondations). — ANDRÉ. Buno-Bonnevaux, S.-et-O. (étude archéologique). — Edm. MICHEL. Un tombeau mérovingien au Grand-Villon. — MARTELLIÈRE. Fondations romaines découvertes à Yèvre-le-Châtel. — H. DE CLERCQ. Anciennes mesures de la Ferté-Alais. = 4e trim. A. DUFOUR. Relation du siège de Corbeil en 1590 (cette relation a pour auteur un jésuite de Bologne, Guill. Dondini, historien et panégyriste d'Alexandre Farnèse, par qui la ville fut prise d'assaut en 1590 ; cette relation est accompagnée de deux belles reproductions d'estampes du temps).

27. — Société d'Archéologie lorraine. *Mémoires.* 3e série, vol. XIII, 1885. — Ch. GUYOT. Les forêts lorraines ; suite (organisation administrative; répression des délits, du XIIe au XVIIe s.). — F. DES ROBERTS. Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar, 1634-44 (retrace à l'aide de cette correspondance la vie tourmentée du frère et de la belle-sœur du duc Charles IV, pendant les dix premières années de leur exil à Florence, à Munich et à Vienne). — A. STEIN. Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc. — Baron G.

D'HUART. Le colonel Jean de Croonders, gouverneur d'Hombourg, 1644-71 (détails intéressants pour l'histoire de Charles IV). — BARBIER DE MONTAULT. Le saint Clou de la cathédrale de Toul. — G. DURAND. Église de Relanges, Vosges. — MEAUME. L'hôtel des Fermes à Nancy (c'est le palais actuel de l'évêché). — BRIARD et LEPAGE. Des titres et prétentions des ducs héréditaires de Lorraine (étude sur leurs prétentions d'après les titres qu'ils prenaient dans les actes officiels).

28. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 1885, oct.-déc. — JARRIN. La Bresse et le Bugey; suite (sous la République). = 30e et 31e part. au n° de janvier-mars 1886 (la Terreur).

29. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse. 1886. Janv.-févr. — Chan. ALBANÈS. Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe s.; suite. — Ul. CHEVALIER. Lettre de Bayart à Claude Thomé, juge de la ville de Romans (datée de Grenoble, 22 juin 1523). — Abbé BELLET. Histoire du cardinal Le Camus; suite. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans.

30. — Revue africaine. 29e année. 1885, nov.-déc. — FÉRAUD. Notes historiques sur la province de Constantine. Les Ben-Djellab, sultans de Touggourt; notes historiques sur la province de Constantine; 26e art. — H.-D. DE GRAMMONT. Documents algériens (relatifs au corsaire Simon Dansa; ce forban célèbre, après avoir servi les Algériens, revint en France après avoir obtenu le pardon de ses crimes, se mit au service de la ville de Marseille pour combattre ses anciens compagnons, fut pris par un reis tunisien et dut se racheter à prix d'or).

31. — Revue bourbonnaise. 1886. N° 1. — GRASSOREILLE. Moulins au XVIe s.; suite. = N° 2. R. DE QUIRIELLE. A propos du nom et des armes de La Palice. = N° 3. Le Bourbonnais en 1697 (d'après un rapport inédit de l'intendant M. de Nointel).

32. — Revue de l'Agenais. 12e année. 1885, livr. 11-12. — BOURROUSSE DE LAFFORE. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais, 1717; suite des gentilshommes. — ANDRIEU. Histoire de l'imprimerie en Agenais, depuis l'origine jusqu'à nos jours; suite. — DUBOIS. Les Celtes et les Germains d'après la critique allemande (longue et inutile diatribe contre Mommsen, à propos de quelques paroles irrévérencieuses à l'égard des Celtes). — M. DE BRÉQUIGNY. Mémoire sur les différends entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles le Bel (réimpression de ce mémoire, déjà inséré aux *Mémoires de l'Acad. des inscr. en* 1780); suite dans la livraison suivante. = 13e année, 1886, livr. 1. LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789 : 1° le couvent de Saint-Antoine. — THOLIN. Notes d'archives : 1° notification du décès de Joseph Scaliger (elle est du 14 avril 1609; la date du décès n'est pas indiquée); 2° les collègues de Michel de Montaigne au parlement de Bordeaux, en 1559. — BOURROUSSE DE LAFFORE. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717; suite.

33. — Revue de Gascogne. 1886, mars. — Ant. de Lantenay. Labadie et le Carmel de la Graville. 1639-50 (fondation de cet ermitage par le prêtre Labadie, au diocèse de Bazas); suite en avril. — Gardère. Le collège de Condom avant les Oratoriens; suite. — Lahitte. Une confrérie de musiciens à Sarrant au xviie s. — Communay. Correspondance du duc de Gramont et de Louis XV; suite. = Avril. Bladé. Les institutions de l'Aquitaine avant la conquête des Romains (une page sur les Ibères; le reste sur les Aquitains).

34. — Revue historique et archéologique du Maine. Tome XIX, 2e livr. 1886, 1er semestre. — R. Triger. Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise, Fresnay-le-Vicomte, de 1417-1450; suite et fin (rôle militaire de la garnison anglaise : ses rapports avec la population et l'autorité civile. Suivent 17 pièces justificatives). — Joubert. La vie agricole dans le haut Maine au xive s., d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet, 1335-1342; 1er art.

---

35. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1885, 4e livr. — Vicomte de Grouchy et comte de Marsy. Un administrateur au temps de Louis XIV; fin (publient quelques lettres de Robertot, des années 1655-57; elles sont relatives à l'administration de Metz, à la paie du Régiment italien, etc.). — L. St. Les tonneliers de Bruges et de l'Écluse en 1469 (la corporation des tonneliers de l'Écluse était obligée d'offrir chaque année, le 3 mai, jour de la procession du Saint-Sang, aux tonneliers de Bruges, quatre lots de vin du Rhin, de la même qualité que celui que les bourgmestres et échevins de Bruges offraient aux prélats et aux dignitaires ecclésiastiques invités à assister à la procession. Différend à ce sujet en 1469).

---

36. — Historische Zeitschrift. Bd. XIX, Heft 3. — Erhardt. Le traité de Guillaume de Humboldt « sur la manière d'écrire l'histoire » (analyse ce traité lu en 1821 à l'Académie des sciences de Berlin, et que l'on vient de réimprimer dans les « Œuvres philologiques et philosophiques » de Humboldt). — Albert Naudé. Frédéric le Grand avant l'explosion de la guerre de Sept ans. 1er article (d'après les tomes X à XIII de sa correspondance politique). = Bibliographie : *Bornemann*. In investiganda monachatus origine quibus de causis ratio habenda sit Origenis (bon essai sur les origines du monachisme occidental). — *Hoyns*. Geschichte des deutschen Volkes in Staat, Religion, Literatur und Kunst, von der æltesten Zeit bis zur Gegenwart. Bd. I : bis zur Regierung Otto's des Grossen (excellent ouvrage de vulgarisation). — *Liebe*. Die kommunale Bedeutung der Kirchspiele in den deutschen Stædten (intéressant surtout pour les institutions communales de Worms). — *Gobbers*. Die Erbleihe und ihr Verhæltnis zum Rentenkauf im mittelalterlichen Köln des xii-xiv Jahrh. (il est regrettable que l'auteur se soit contenté d'utiliser les documents imprimés; tel qu'il est cependant, le

travail est déjà remarquable). — *Keller*. Die Reformation und die ælteren Reformparteien (l'auteur fait avec raison ressortir l'influence vaudoise sur les origines de la Réforme, et les rapports étroits entre les Vaudois et les Anabaptistes ; à l'en croire néanmoins, on ne devrait pas moins faire que de modifier entièrement les idées reçues jusqu'ici sur les origines générales de la Réforme ; mais il commet trop d'erreurs pour qu'on puisse le suivre aussi loin). — *Weskamp*. Herzog Christian von Braunschweig und die Stifter Münster und Paderborn, 1618-1622 (excellente étude sur l'invasion de Christian de Brunswick à Munster et à Paderborn ; détails très abondants sur les dégâts considérables que le clergé et les églises subirent à cette occasion). — *Wapler*. Wallenstein's letzte Tage (travail consciencieux, mais qui n'apprendra rien aux érudits et qui n'est pas composé de façon d'intéresser le grand public). — *Hirsch*. Die ersten Anknüpfungen zwischen Brandenburg und Russland unter dem Grossen Kurfürsten (travail estimable, malheureusement enfoui dans un programme où l'on n'ira guère le consulter). — *Mæhrs*. Friedrich der Grosse und der Kardinal Sinzendorf, Fürstbischof von Breslau (ajoute beaucoup aux travaux antérieurs, sans épuiser encore le sujet). — *Pœl*. Johann Georg Rist's Lebenserinnerungen (très import. mémoires d'un Holsteinois, chargé d'affaires du Danemark, à Pétersbourg, Madrid, Londres, Hambourg, de 1800 à 1815 ; ses mémoires fournissent d'intéressants détails sur l'histoire de la neutralité armée en 1800-1801, sur l'expédition anglaise contre Copenhague en 1807, sur le siège de Hambourg et Davout en 1813-1814, etc.). — *Kerber*. Geschichte des Schlosses und der freien Standesherrschaft Fürstenstein in Schlesien (bon). — *Wernicke*. Chronik der Stadt Bunzlau von den æltesten Zeiten bis zur Gegenwart (bon). — *Richter*. Verfassungs-und Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden (ce travail est la première bonne histoire critique que l'on ait de Dresde). — *Beissel*. Geldwerth und Arbeitslohn im Mittelalter (d'après les comptes de la construction de l'église de Saint-Victor à Xanten). — *Roth*. Die Einführung der Reformation in Nürnberg, 1517-28 (excellent). — *Huber*. Geschichte Œsterreichs. Bd. I (ce vol. s'arrête à 1278 ; c'est un des meilleurs ouvrages qu'on ait sur l'histoire autrichienne). — *Ed. Richter*. Untersuchungen zur historischen Geographie des ehemaligen Hochstiftes Salzburg und seiner Nachbargebiete (bon). — *Hodgkin*. Italy und her invaders, vol. III et IV, 476-553 (très bon résumé des travaux antérieurs et des textes contemporains). — *Harder*. Der Einfluss Portugals bei der Wahl Pius VI (travail de jeunesse, mais que recommandent les documents inédits publiés par l'auteur). — *Schiemann*. Russland, Livland und Polen bis in's XVII Jahrh. (excellent travail sur les rapports de ces pays avec Byzance ; forme les livraisons 90, 91 et 92 de l' « Allgemeine Geschichte » que dirige Oncken).

37. — Historisches Jahrbuch. Bd. VII, Heft 2. — B. Duhr. Les sources d'une biographie du cardinal Otton Truchsess de Waldburg, avec un essai sur sa vie, son caractère et son rôle politique. — Roth. Les écrivains des ci-devant monastères bénédictins et cisterciens de

Nassau. — Von Pflugk-Harttung. Deux bulles pontificales (M. Lœwenfeld met en doute l'authenticité d'une bulle de Jean XVIII, de l'an 1004, dans Jaffé, nouvelle édit., n° 3942; il tient pour authentique celle d'Urbain II pour Velletri, de 1019, ibid., n° 5403. Il a tort dans les deux cas). — Thijm. Des ouvrages récents sur l'histoire de France et des Pays-Bas dans la seconde moitié du xvie s. (étudie les renseignements fournis sur Philippe II et Catherine de Médicis par les ouvrages suivants : *Kervyn de Lettenhove :* les Huguenots et les Gueux ; *Daris :* Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le xvie s.; *Ch. Piot :* Correspondance du cardinal de Granvelle, t. IV, 1565-1583 ; *Kolling :* Wilhem von Oranien und die Anfænge des Aufstandes der Niederlande; *Gachard :* Lettres de Philippe II à ses filles). = Comptes-rendus : *Schilter.* Die Beziehungen Œsterreichs zu Amerika. 1er fasc. (livre bien étudié, nouveau en partie et intéressant; les efforts de l'Autriche pour nouer d'étroites relations commerciales avec l'Amérique en 1778-87 ont échoué). — Sigismondo dei conti da Foligno. Le storie de' suoi tempi, 1415-1510. 2 vol. (très important pour l'histoire de la papauté à la fin du xve s.). — *Buchwald.* Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter. Bd. I (ouvrage très instructif; malgré les efforts de l'auteur pour rester impartial, les catholiques ne pourront pas toujours approuver ses jugements sur l'Église et le rôle qu'elle jouait en Allemagne à la fin du moyen âge).

38. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. XXVI, Heft 1. — Bresslau. De la preuve fournie par les chartes et diplômes et des rédacteurs de ces actes dans l'ancien droit germanique (complète les recherches de Brunner sur ce sujet; cf. *Rev. hist.*, XIX, 433, surtout en utilisant la riche collection des chartes de Saint-Gall; montre comment le rédacteur de l'acte a pris de plus en plus d'importance en Italie, où les notaires ont bientôt exercé un rôle juridique important, alors qu'en Allemagne il s'efface peu à peu). — Rœhricht. Les croisades du comte Thibaut de Navarre et de Richard de Cornouailles en terre sainte, 1239-42 (publie en appendice le texte du traité signé par le comte Richard avec le soudan d'Égypte et des remarques sur la chronologie des principales lettres relatives à ces croisades). — Jos. Hansen. L'histoire poétique de Charlemagne et ses rapports avec Dortmund. — Bornhak. Origine de la propriété féodale dans les pays à l'est de l'Elbe. — Spiess. Où Veit Winsheim a-t-il pris ce qu'il dit de Mélanchthon comme correcteur chez Thomas Anselm de Tubingue? (si Winsheim attribue à Mélanchthon la révision du Nauclerus, c'est par suite d'une confusion avec la chronique de Carion que M. corrigea en effet). — J. von Gruner. De l'authenticité des paroles attribuées à Luther à Worms (les témoignages des témoins auriculaires constatent seulement que Luther dit : « Gott helfe mir. Amen; » les mots : « Hie steh' ich, ich kann nicht anders » n'auraient pas été prononcés). — Harnack. Les électeurs d'empire ont-ils eu le droit de déposer le souverain? (quand le roi avait pendant son règne commis certaines fautes graves, les princes

pouvaient déclarer le trône vacant; c'est ce qu'ils firent en 1346; mais ils n'eurent jamais le droit de le déposer pour son mauvais gouvernement; c'est à tort qu'on invoque sur ce point le Miroir de Souabe).

39. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1886. — N° 2. *Güdemann.* Die Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der abendlændischen Juden wæhrend des Mittelalters (excellent). = N° 3. *Denifle.* Die Universitæten des Mittelalters bis 1400. Bd. I (ouvrage très remarquable où sont utilisés non seulement tous les livres déjà parus sur le sujet, mais encore beaucoup de documents inédits. Étudie surtout les origines des universités de Paris et de Bologne; ce qui gâte un peu le livre c'est l'âpreté des polémiques soulevées par l'auteur; il n'en reste pas moins une œuvre capitale pour l'histoire des universités au moyen âge). = N° 5. *Hübner.* Exempla scripturae epigraphicae latinae a Caesaris morte ad aetatem Justiniani (très important; rendra les plus grands services aux maîtres et aux élèves des universités). = N° 6. *Droysen.* Bernhard von Weimar (très remarquable pour le fond comme pour la forme).

40. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten. 1886, n° 1. — Wieseler. Études archéologiques sur Pausanias, I, 24, 3, et I, 27, 8 (1° expose comment les ouvrages en bronze, puis et surtout les ouvrages en ronde bosse reproduisant les formes humaines, ont été incrustés et décorés au moyen d'argent et d'autres métaux précieux à l'époque grecque et romaine; 2° étudie les monuments où sont figurées les scènes de la légende trézéno-attique représentant Égée, Aethea et Thésée, en tant que ces représentations intéressent l'histoire de Trézène).

41. — Zeitschrift für katholische Theologie. Bd. X, Heft 2. — Th. Hagen. Alexandre VI, César Borgia et le meurtre du duc de Biselli (sans être formellement prouvée, la culpabilité de César en cette affaire est très vraisemblable). = Comptes-rendus : *Looshorn.* Die Geschichte des Bisthums Bamberg. Bd. I : die heiligen Kaiser Heinrich und Kunigunde (bon; mais de nombreux extraits de documents, intercalés dans le texte, alourdissent trop le récit).

---

42. — The Academy. 1886, 13 février. — The Genealogist, vol. II (ce volume contient plusieurs articles intéressants, dont un sur le premier évêque de Bath et Wells; un autre, d'une longueur démesurée, sur la famille Taillefer). = 20 févr. *Doyle.* The official baronage of England, showing the succession, dignities and offices of every peer from 1066 to 1885 (ouvrage considérable et de nature à rendre de réels services). — *Sanborn.* The life and letters of John Brown, liberator of Kansas and martyr of Virginia (beaucoup de documents précieux, mais si mal mis en œuvre qu'il est presque impossible de s'en servir). = 27 févr. *Dixon.* History of the church of England, from the abolition of the roman jurisdiction; t. III (ce t. III se rapporte au règne d'Édouard VI;

très sévère pour Henri VIII, l'auteur ne l'est pas moins pour la réorganisation de l'Église sous son fils. Le point de vue auquel il se place est nouveau; dans la réforme anglaise, il voit surtout le côté social; il juge l'œuvre accomplie avec les idées d'un homme du XVIe s.; son récit est d'ailleurs très attachant et impartial). = 6 mars. *Ashton*. The dawn of the XIXth century in England. 2 vol. (très amusant recueil d'anecdotes, la plupart empruntées aux journaux du temps, 1799 à 1810). = 3 avril. *Dicey*. Lectures introductory to the study of the law of the constitution (critique pénétrante des principes de la constitution anglaise).

43. — The Athenæum. 1886, 27 févr. — *Boivin-Champeaux*. Notice sur Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely (sans rien apprendre de nouveau, cette biographie est assez intéressante et complète; l'auteur paraît être peu familier avec le détail des institutions anglaises). = 20 mars. *C. A. Wilkinson*. Reminiscences of the court and times of king Ernest of Hanover (détails curieux sur la cour de cet oncle de la reine Victoria, par un homme qui a été son chapelain pendant huit ans; le chroniqueur admire tout dans ce « parfait gentleman; » mais les faits qu'il conte avec une grande sincérité donnent au contraire une triste idée du personnage).

---

44. — The Nation. 1886, 11 février. — *Hubert Howe Bancroft*. History of Alaska, 1730-1885 (collection très abondante de documents qui sont mal mis en ordre et distribués d'une façon très arbitraire). = 25 février. Personal memoirs of *U. S. Grant* (la réclame qu'on avait faite par avance au sujet de ces mémoires devait faire craindre que l'œuvre fût une pure spéculation de librairie, indigne de son auteur; il n'en est rien. Ces mémoires nous apprennent beaucoup sur Grant et sur les prodigieux événements auxquels il a été mêlé). = 11 mars. *Hittell*. History of California. Vol. I. *Bancroft*. California, vol. II et III, 1824-40 (ces deux ouvrages, exécutés d'une manière indépendante, se complètent assez bien; il sera facile désormais de connaître les origines véritables de cet État, dont la prospérité si récente a été si rapide).

---

45. — Archivio storico italiano. Tome XVII, disp. 2 de 1886. — A. Medin. La mort de Giovanni Aguto; documents inédits et complainte du XIVe s. (il s'agit du célèbre chef de bandes John Hawkwood, qui mourut à Florence en mars 1393 à un âge très avancé, vivement regretté par sa patrie d'adoption). — Santini. Condition personnelle des habitants de la campagne au XIIIe s. (sur le territoire florentin, on trouve diverses catégories de personnes non libres qui peuvent néanmoins avoir des biens en propre; mais on en trouve d'autres aussi qui, dans les actes, sont nommées avec les biens meubles et sont considérées comme tels; ces derniers se rapprochent beaucoup des esclaves antiques. Ce mode de servage, le plus rigoureux de tous, fut aboli à Bologne en 1256, à Florence un peu plus tard, mais déjà avant 1289: c'est, du reste, un trait à noter que la plupart des républiques municipales de l'Italie ont

activement contribué à la suppression du servage). — Carutti. Le chevalier de Savoie et la jeunesse du prince Eugène (publie des lettres de ce chevalier, frère du prince Eugène, tué au siège de Vienne, 1683, dans un engagement contre les Turcs). — A. de Reumont. Le marquis de Prié en Belgique (E. G. L. Turinetti, marquis de Prié, fut chargé de gouverner les Pays-Bas autrichiens en 1716-1725, au nom du prince Eugène occupé à d'autres fonctions plus importantes. Son administration excita les plaintes les plus vives, et il fallut le rappeler. L'affaire la plus épineuse qu'il eut à traiter, ce fut l'exécution du traité de la Barrière). = Bibliographie. *Amaseo* et *Azio*. Diarii udinesi, 1508-1541 (publication fort importante pour l'histoire de Venise; à consulter pour l'histoire du traité de Noyon, en 1516). — *Tarducci*. Vita di Cristoforo Colombo (ouvrage fait trop vite, mais intéressant). — Catalogus ministrorum generalium, ovvero la cronaca dei Quindici generali di *Bernardo da Bessa* (bon texte de cette chronique, un des plus antiques documents de l'histoire franciscaine, puisqu'elle date de 1304). = A part : les papiers Strozzi; suite.

46. — Archivio veneto. Nouv. série, anno XV; fasc. 59. — Valentini. Pandolfo Nassino, sa chronique; de quelques lettres historiques qu'elle contient (né en 1486, à Brescia, mort après 1544, Rossino a laissé des notes et documents utiles pour l'histoire de son pays pendant la première moitié du xvie s.). — Cecchetti. La vie des Vénitiens au xive s. 2e partie : la nourriture; la fin au fasc. 60. — Da Re et P. Sgulmero. Sur le fleuve Adige; discours de Pompeo Frassinelli, de Rome, 1640. — Cecchetti. Documents relatifs à fra Pietruccio d'Assise et à l'hôpital de la Pitié. — Id. Les « scaule » de Venise et Dante (ce mot, dont l'étymologie est incertaine et qu'on a souvent mal orthographié, désigne des barques légères, et aussi des chalands de commerce qu'on pouvait même armer en guerre; c'est dans le premier sens que Dante l'a employé). — Giomo. Regeste de quelques délibérations du sénat, ou « Misti, » qui existaient autrefois dans les quatorze premiers volumes aujourd'hui détruits, 1290-1322; suite (ces délibérations se trouvent dans la partie qui a survécu du t. I, pour la période de déc. 1300 au 23 février 1303). — B. C. Le commerce des esclaves à Cattaro en 1661. — Id. Les prisons de la République de Venise. — Id. Livres imprimés au xve siècle par Matteo Capsaca de Parme, associé de Bernardino di Benalio, de Bergame. — Bulletin de bibliographie vénitienne. — Narducci. Essai d'un catalogue des manuscrits de la Biblioteca Angelica, de Rome (analyse le ms. S.4.8. qui contient les discours et les lettres des deux Barziza, père et fils, de Paolo de Venise et autres). — B. C. Des « libri delle banche » de l'ex-scuala grande de S. Rocco. = Fasc. 60. Giuriato. Le siège de Corfou en 1716 (analyse un cod. Marciano, 7e classe, n° 1619, qui contient une relation jour par jour de l'attaque de Corfou par les armées ottomanes). — Cian. A propos d'une ambassade de M. Pietro Bembo, déc. 1514; contribution à l'histoire de la politique de Léon X dans ses rapports avec Venise. — Venturi. Le

Pisanello à Ferrare. — Predelli. Documents relatifs à la guerre pour le fait du Castello di Amore (cet événement, célèbre dans l'histoire vénitienne, est de l'an 1214-1215; c'est un épisode de la lutte entre Padoue et Venise). — B. C. Une femme accusée d'hérésie qu'on laissa s'enfuir des prisons du Saint-Office pour des motifs politiques, 1740. — Id. Gens morts de froid et de faim à Venise en 1566; la faim en France en 1662. — Giuliari. Documents relatifs à l'histoire de la bibliothèque capitulaire de Vérone; fin.

47. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie. 3e série, vol. III, fasc. 3 et 4 (mai-août 1885). — Brizio. De l'origine des Étrusques (il a existé en Étrurie deux peuples très distincts l'un de l'autre, les Ombriens et les Étrusques; jusqu'au vie s., ils se sont développés d'une manière indépendante. Aux premiers doivent être attribuées les tombes à puits et à fosses où étaient déposées les cendres des morts; aux autres, les tombes à chambres où reposaient les cadavres ensevelis; ces dernières appartiennent au type des tombes de Lydie, de Lycie, de l'Asie en général. On doit donc en conclure que les Étrusques sont originaires de l'Asie. Ils arrivèrent directement d'Asie par mer, aux rivages étrusques, avec une civilisation déjà très développée). — Gaudenzi. L'œuvre de Cassiodore à Ravenne; 1er art. (dans ces pages qui doivent servir d'introduction à une histoire des institutions politiques, législatives et administratives des Ostrogoths en Italie, l'auteur se propose d'étudier la carrière politique de Cassiodore, considéré à tort comme le premier ministre de Théodoric, puis la forme et le contenu des « Epistolae Variae » et leur chronologie. Ces lettres, Cassiodore ne les a pas écrites en qualité de secrétaire privé des rois goths, mais en vertu d'un office public bien déterminé; elles rentrent toutes dans certaines catégories d'actes de l'administration romaine, actes dont on ne trouve pas les modèles en dehors de Cassiodore).

48. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno VI, fasc. 5. — Fumi. Pie II (Enéas Sylvius Piccolomini) et la paix d'Orvieto, 1461 (séjour du pape à Orvieto; il réconcilie les Orvietani et les Melcoriani; articles de cette paix). — Catinelli. L'impôt sur les successions en droit romain. — Bibliographie : *Cagnat*. Cours élémentaire d'épigraphie latine (exc. manuel, et qui manquait encore). = Documents : Bruzza. Observations sur le registre de l'église de Tivoli; suite. = Anno VII, fasc. 1. Janvier-mars 1886. Fumi. Notes officielles sur la bataille de Marino en 1379 (publie plusieurs actes ou lettres datés de Sienne et d'Orvieto et relatifs à cette victoire remportée par les troupes d'Urbain VI sur celles de son compétiteur, Robert de Genève, l'antipape Clément VII; cette victoire passe pour marquer une ère nouvelle pour l'art militaire et l'organisation de l'armée; c'est la première fois que les Italiens se signalaient contre les étrangers; leur chef était Alberico da Barbiano). — Stornajolo. Observations littéraires et philologiques sur les épigrammes en vers du pape saint Damase. — Catinelli. L'impôt sur les succes-

sions en droit romain ; suite (du mode de perception). = Bibliographie : *Tomassetti*. La via latina nel medio evo (excellente étude historique et topographique). = A part : Bruzza. Observations sur le regeste de Tivoli ; suite et fin.

---

49. — Archeografo triestino. Nouv. sér. Vol. XII, fasc. 1-2, nov. 1885. — Dr V. Joppi. Documents relatifs à Goritz des xiie et xiiie s.; suite. — Frauer. Examen étymologique de noms géographiques en Istrie. — Dr Gregorutti. Inscriptions inédites d'Aquilée, d'Istrie et de Trieste. — Dr Pervanoglù. Des noms antiques attribués à la ville de Capodistria.

---

50. — Quellen zur Schweizergeschichte. Bd. VII, 1884. — *Ulrici Campelli Raetiae alpestris topographica descriptio*, 1571, p. p. J. — C. Kind (forme la première partie d'un grand ouvrage relatif à l'histoire des Grisons qui remplira les tomes VII-IX des *Quellen*).

51. — Indicateur d'histoire suisse. Nouvelle série, XVIe année, 1885. — W. Gisi. Études généalogiques (quatre articles, d'une érudition quelque peu subtile et aventureuse, où il est parlé de divers personnages du xe et du xie siècle). — G. Meyer von Knonau et L. Tobler. Remarques sur un ancien chant historique du Vallais (deux articles). — Th. de Liebenau. La bataille de Marignan, d'après W. Schodeler de Bremgarten. — A. Daguet. Papiers inédits du xvie siècle (suite). — G. Meyer von Knonau. Étudiants vallaisans à Zurich, 1565-1615. — W. Œchsli. Sur un incident de la bataille de Morat. — Th. de Liebenau. La bataille de Cappel, d'après R. Gwalther. — Idem. *Vita Domini Guillelmi Tugginer, cognomine Frœlich, primo Tigurini post Solodorensis civis.* — Idem. L'abbaye de Saint-Urbain et les rois de France. — E. Krüger. Nouvelles recherches généalogiques sur les comtes de Rapperswyl au xiiie s. — Idem. Les héritiers du dernier comte de Tockenbourg (travail de séminaire historique, qui éclaircit sur plusieurs points une question embrouillée à plaisir par les prétentions mêmes des héritiers ou par les erreurs des historiens). — Th. de Liebenau. Extraits des écrits de Werner Steiner. — U. Ernst. Georges Jenatsch à Zürich. — G. de Wyss. Discours prononcé le 6 août 1885, à Glaris, à l'ouverture de la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse. — Th. de Liebenau. Rôles financiers de la châtellenie inférieure de Baden. — Idem. La fin du concile de Bâle (extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Bâle). — Idem. Seb. Zwyer d'Evibach, ou la chute d'un homme d'État suisse du xviie s. — Idem. L'ambassadeur Du Luc et Alphonse de Sonnenberg.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Henri Forneron est mort dans les premiers jours d'avril. On a de lui une *Histoire parlementaire de l'Angleterre au XVIIe et au XVIIIe s.;* les *Ducs de Guise et leur époque* (2 vol., 1877) ; une *Histoire de Philippe II* (4 vol., 1881-82) ; une *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française* (2 vol., 1884). Plus récemment, il a donné à la *Revue historique* une étude sur la duchesse de Portsmouth, Louise de Kérouaille, la maîtresse de Charles II; cette dernière étude a paru depuis en un volume chez Plon. Ses livres ont été faits un peu vite; on y trouve aussi trop souvent l'imitation voulue de la méthode d'écrire employée par M. Taine, mais ils témoignent d'un grand travail et d'une réelle intelligence des faits historiques.

— M. Héron de Villefosse et M. Longnon ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Émile Egger et de M. E. Miller.

— L'Académie des sciences morales avait mis au concours pour le prix Bordin (section de philosophie) l'examen critique des systèmes compris sous le nom général de philosophie de l'histoire. Le prix a été décerné à M. Hatzfeld. — L'Académie a prorogé à l'année 1886 le sujet proposé d'abord pour l'année 1882 : une histoire des céréales en France avant et depuis 1789. Elle a retiré du concours le sujet proposé par la section d'histoire sur la politique de Charles V, et l'a remplacé par celui-ci : « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe-Auguste » (terme 31 déc. 1888). Elle a proposé pour l'année 1887 une étude sur Richelieu et le Père Joseph (31 déc. 1886). — La section de législation a prorogé pour 1887 le concours sur le barreau anglais et le barreau français (31 déc. 1886), et pour 1888 l'histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, depuis le traité de Verdun en 843 jusqu'en 1789. — La section économique a prorogé jusqu'en 1888 l'exposé des faits qui, dans l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques.

— L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix Audiffret entre Mme de Witt, pour ses *Chroniqueurs de l'Histoire de France,* et M. Hubault, pour son *Histoire contemporaine.*

— Dans la séance du 25 mars, l'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Paul Thureau-Dangin, pour son *Histoire du Gouvernement de Juillet.* Le second prix Gobert est attribué à M. F. Decrue, pour un livre d'érudition intitulé : *Anne de Montmorency.* Le prix Thérouanne est décerné ainsi qu'il suit : 1,500 francs à M. le baron

Kervyn de Lettenhove, auteur d'un livre intitulé : *les Huguenots et les Gueux*; 1,500 francs à M. Stourm, pour un livre intitulé : *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*; 1,000 francs à M. Dubédat, pour son *Histoire du Parlement de Toulouse*, en deux volumes. Sur le prix Thiers : 1,500 francs sont accordés à M. Barthélemy Pauquet, pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *les Origines de la Révolution en Bretagne*. Le surplus du prix est partagé entre deux ouvrages : *François Miron et l'administration municipale sous Henri IV*, par M. Miron de l'Épinay, et l'*Histoire des persécutions au IIIe siècle*, par M. Paul Allard. Dans la séance du 4 avril, elle a décerné le prix Bordin, de 3,000 francs, par portions de mille francs chacune : à M. le comte de Reiset, pour un livre en deux volumes, intitulé : *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*; à M. Ch. Bénard, pour un livre sur la *Philosophie ancienne*; à M. le comte de Baillon, pour son histoire d'*Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans*. Le prix Marcellin Guérin, de 5,000 francs, est également partagé par portions égales de 1,000 francs chacune, entre : M. G. Desjardins, pour un livre intitulé : *le Petit Trianon*; M. J. Favre, auteur d'une étude biographique et littéraire sur *Olivier de Magny* (1529-1561); M. L. Petit de Julleville, pour son livre intitulé : *les Comédiens en France au moyen âge*; M. Léopold Limayrac, auteur d'une *Étude sur le moyen âge* (Histoire de la baronnie de Montratier en Quercy). Sur le prix Langlois, l'Académie a décerné 2,000 fr. à M. Bouché-Leclercq, pour la traduction de l'*Histoire grecque* de Curtius et de l'*Histoire de l'hellénisme* de Droysen; 1,000 à M. Trawinski, pour la traduction du Manuel d'archéologie de Gohl et Koner.

— Le 3e fasc. du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a paru chez Klincksieck.

— Sous le titre : *Nouvelles promenades archéologiques*, M. Gaston Boissier a réuni plusieurs articles qu'il avait fait paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* sur Horace et Virgile (Hachette). Les historiens ne profiteront pas moins que les littérateurs de ces études préparées avec tant de soin et si sûrement écrites. Le volume contient les chapitres suivants : 1° la maison de campagne d'Horace; 2° les tombes étrusques de Corneto; le pays de l'Enéide; ce dernier est divisé en quatre parties : la légende d'Enée, Enée en Sicile, Ostie et Lavinium, Laurente. On sait que M. Boissier propose de fixer l'emplacement de Laurente, non à Tor Paterno, ni à Capocotta, mais à Castel Porziano. Une carte du territoire d'Ostie permet de suivre l'auteur dans sa discussion.

— La petite collection de lectures historiques, publiée chez Hachette par M. B. Zeller (*l'Histoire de France racontée par les contemporains*), atteint maintenant le xve s. avec les volumes sur *Charles VI et Charles VII*. On ne peut encore porter un jugement d'ensemble sur cette œuvre; elle n'est pas sans défauts, mais elle peut rendre des services, et les élèves liront parfois avec fruit ces extraits de documents contemporains.

— La même librairie a mis en vente le 31e fasc. du *Nouveau dictionnaire de géographie universelle,* par M. Vivien de Saint-Martin. Elle a distribué également la 3e livraison de la *Paléographie des classiques latins,* par M. Chatelain; elle contient les fac-similés des principaux mss. de Cicéron.

— L'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* par M. Maurice Dunan, est réellement un livre pour les enfants de sixième (Garnier); le récit, très clair, paraît puisé aux bonnes sources. L'auteur a donné une grande place aux croyances religieuses, aux systèmes de gouvernement, à la vie et aux croyances de ces anciens peuples. Ce sont là les parties les plus intéressantes de son petit livre. Mais il est bien difficile d'intéresser les enfants à une histoire encore si pleine d'incertitudes. Le plus souvent, il vaut mieux s'en tenir aux récits légendaires : de bons extraits d'Hérodote, de Denys d'Halicarnasse, de la Bible leur seront beaucoup plus profitables. L'histoire ancienne des peuples de l'Orient ne peut être enseignée sérieusement que dans les Facultés.

— La librairie Palmé a mis en vente : *Acta sanctorum,* t. XII et XIII d'octobre; *Analecta Bollandiana,* 5e année; le t. IV et dernier des *Institutions liturgiques* de dom Guéranger; dans la collection des Petits mémoires sur l'histoire de France : *les Guerres d'Italie, par B. de Montluc* (*sic*), texte établi par M. Alf. Baudrillart.

— Nous empruntons au *Bulletin critique* la note suivante : le R. P. Pius Bonifacius Gams vient de faire paraître un supplément à son recueil, intitulé : *Series episcoporum ecclesiae catholicae.* On sait que ce livre contenait, pour chacun des sièges épiscopaux du monde catholique, la série des titulaires, avec les dates de leur avènement et de leur mort, démission, translation ou déposition. Il est inutile de relever ici les services qu'a déjà rendus cet ouvrage, où le P. Gams a réuni et résumé la meilleure part des renseignements groupés dans l'*Oriens christianus,* la *Gallia christiana,* l'*Italia sacra,* l'*Illyricum sacrum,* et autres compilations analogues. Pour certains pays, il avait dû, à cause du manque d'informations, arrêter ses listes vers le milieu du XVIIIe s.; pour les autres, les changements qui se sont produits dans le personnel épiscopal depuis l'impression du volume (1869-73) nécessitaient aussi des suppléments. C'est à quoi le vénérable auteur a voulu consacrer ce travail, qu'il signale comme devant être le dernier de sa carrière littéraire, car la nuit se fait sur ses yeux; triste nouvelle, car les yeux de dom Gams étaient clairvoyants et sincères, témoin son travail si digne d'éloges sur l'histoire ecclésiastique d'Espagne.

— Le Conseil municipal de Paris a décidé l'impression d'une première série de *Registres des délibérations de la ville de Paris,* depuis les origines jusqu'à la mort de Henri IV (1499-1610). Le tome Ier (1499-1526) a été imprimé en 1883 dans la collection de l'*Histoire générale de Paris;* les volumes II, III et IV (1527-1558) sont actuellement sous presse. M. Fr. Bonnardot, ancien élève de l'École des chartes, est chargé de cette publication.

— M. Jacques Porchat, le traducteur de Schiller et de Gœthe, avait commencé de traduire aussi l'*Histoire de France, principalement pendant le XVIe et le XVIIe s.*, par L. de Ranke; mais il s'était arrêté à la mort de Richelieu. M. Miot a repris l'œuvre interrompue depuis plus de vingt ans; il vient de donner le t. IV (Klincksieck). Il comprend tout le ministère de Mazarin et les premières années du règne personnel de Louis XIV (jusqu'en 1668). Espérons que la suite ne se fera pas longtemps attendre.

— La dernière livraison du *Bulletin des bibliothèques et des archives* (1885, n° 2) contient : le programme de l'examen des candidats au titre de stagiaire et au titre de sous-bibliothécaire dans les divers départements de la Bibliothèque nationale; un rapport de M. G. Duplessis sur le département des estampes, à la même bibliothèque; deux rapports de M. Henri Lavoix sur la bibliothèque Sainte-Geneviève en général, et en particulier sur l'importante collection scandinave qu'elle possède; un rapport de M. Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, sur des fragments de mss. trouvés à Calais; ces mss. avaient été volés en 1841 à la bibliothèque publique d'Arras et sont entrés en partie dans la collection de sir Thomas Phillipps; des extraits d'un rapport de M. de Maulde sur les archives de l'État, à Turin; etc. (Paris, Champion).

— M. Robert de Lasteyrie vient de publier le 1er fasc. d'une *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les sociétés savantes de la France* (Imprimerie nationale). Ce recueil est destiné à rendre aux historiens d'inappréciables services.

— La Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise a décidé la publication d'un *Répertoire archéologique du département*. — Le 1er fasc. du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rennes* vient de paraître (Reims, Michaud).

— M. Albert Schulz a publié chez Le Soudier une *Bibliographie de la guerre franco-allemande*, 1870-71, *et de la commune de* 1871; c'est un catalogue de tous les ouvrages publiés en langues française et allemande de 1870 à 1885 inclus, suivi d'une table systématique.

— M. Louis Audiat a fait paraître le catalogue de la Bibliothèque de la ville de Saintes (Pons, impr. Texier).

— M. Alcius Ledieu a fait paraître le catalogue analytique des mss. de la bibliothèque d'Abbeville, précédé d'une notice historique (Abbeville, impr. Caudron).

— M. Henri Omont commence la publication d'un *Inventaire sommaire des mss. grecs de la Bibliothèque nationale*. La 1re partie est consacrée à l'ancien fonds, théologie; l'ouvrage formera trois vol. (Picard).

— Madame N.-N. Oursel a fait paraître le t. I d'une *Nouvelle biographie normande*, contenant les notices des personnages nés dans les cinq départements de la Normandie et qui, jusqu'à nos jours, se sont distingués dans les lettres, les sciences, les arts, la politique, les armes, etc. (Picard).

— M. Ch. Joret vient de publier un intéressant volume sur *Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du grand électeur*, où la biographie du célèbre voyageur est renouvelée par de nombreux documents inédits (Plon, Nourrit et Cie).

— On sait que M. Ad. Tardif, professeur à l'École des chartes, a commencé un recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire de droit. Ont déjà paru : le coutumier d'Artois, les coutumes de Toulouse et les coutumes de Lorris. Là se trouve le texte tout nu, donné d'après les meilleurs mss., et sans aucune note, comme il convient à un texte que des élèves doivent expliquer au cours et méditer chez eux. En même temps, M. Tardif a jugé bon de publier certaines parties du commentaire qu'il développe lui-même à ses élèves; par là, il veut « faciliter aux jeunes archivistes de nos départements l'intelligence des pièces dont la garde, l'analyse et le classement leur sont confiés. » Il a déjà fait paraître : *la Procédure civile et criminelle aux XIIIe et XIVe siècles*; il expose aujourd'hui *le Droit privé au XIIIe siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier* (A. Picard). Comme tous les autres écrits du savant professeur, ce dernier se distingue par la clarté du plan et la précision des détails; c'est un guide excellent pour les historiens qui, sans avoir fait d'études juridiques, veulent s'initier au droit du moyen âge.

— Notre collaborateur M. Herman Haupt vient de consacrer une nouvelle brochure à la question de l'origine vaudoise de la Bible allemande (*Der waldensische Ursprung des Codex Teplensis und der vorlutherischen deutschen Bibeldrucke gegen die Angriffe von Dr Franz Jostes vertheidig*, Würzbourg, 1886, 45 p. in-8°). Dans notre numéro de janvier, nous avons donné raison à M. Haupt. Sa nouvelle dissertation achèvera certainement la défaite de son adversaire. Ces quelques pages, également intéressantes au point de vue de l'histoire des Vaudois et de celle de la Bible, font désirer vivement que M. Haupt puisse nous donner ce que nous attendons depuis si longtemps, une étude comparée des manuscrits de la Bible allemande. Ce travail est à faire, et M. Haupt est mieux que personne à même de le mener à bonne fin.

— M. Baguenault de Puchesse a publié dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, puis à part, un bon article sur la campagne du duc de Guise dans l'Orléanais, en oct. et nov. 1587. M. Tuetey, dans son livre : *les Allemands en France*, récemment signalé par la *Revue historique*, et couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait exposé comment s'était formé l'armée allemande soudoyée par les protestants de France; il avait surtout insisté sur les horreurs qu'elle commit en Lorraine et en Franche-Comté. Il l'avait conduite jusqu'à la bataille d'Auneau sans avoir raconté ce fait d'armes, qui décida la retraite de l'armée d'invasion. C'est l'objet du présent travail. L'auteur nous montre bien les difficultés de la situation où se trouvait Guise, placé envers l'armée royale, volontairement inactive,

et les Allemands, très supérieurs en nombre. C'est à force d'audace et d'habileté qu'il parvint à les chasser.

— Le 13 avril 1883 mourait à Cannes, à l'âge de vingt-quatre ans, R. Grousset, ancien élève de l'École normale et de l'École de Rome. Bien qu'il ait rapporté d'Italie un mémoire distingué sur les sarcophages chrétiens, M. Grousset était né pour la littérature et la poésie plus que pour l'érudition et l'archéologie, et nous savons gré à MM. Doumic et Imbart de la Tour de nous avoir fait mieux connaître leur ami en publiant ses premiers essais littéraires et poétiques et en retraçant dans deux notices émues sa vie et son développement intellectuel et moral. Les études sur les Libertins et sur Saint-Evremond nous donnent une juste idée de la sûreté de son goût et de la solidité de ses connaissances. Développées, elles devaient devenir une thèse de doctorat ès lettres. Les poésies de M. Grousset sont plus intéressantes encore. Non seulement elles sont d'une forme souvent exquise et d'une inspiration toujours élevée, mais elles nous révèlent les phases d'une crise religieuse, d'un drame de la conscience. On trouvera dans la notice de M. Imbart de la Tour l'histoire de cette crise qui est aussi un chapitre de l'histoire morale du temps présent. Le volume des *Œuvres posthumes de René Grousset* (Hachette, in-12) n'est pas seulement un hommage mérité rendu à un ami, c'est un livre d'une valeur littéraire réelle et qui fait penser.

— M. le Dr Janvier vient de publier un volume intitulé : *les Constitutions d'Haïti,* 1801-1885 (Marpon et Flammarion, in-8°), où l'on trouve le texte des douze constitutions d'Haïti et des lois constitutionnelles qui les ont modifiées, accompagné d'un commentaire historique. Rien n'est plus digne d'étude, d'intérêt et de sympathie que les efforts faits par une nation, encore tout entière esclave et inculte il y a cent ans, pour arriver à organiser un gouvernement libre et un État social juste, et le spectacle des révolutions constitutionnelles de la « France noire » peut inspirer beaucoup de réflexions applicables à la « France blanche. » Les commentaires du Dr Janvier ne sont pas la partie la moins intéressante du livre. On y saisit au vif, chez cet historien généreux, éloquent, patriote et aussi très sincère de son pays natal, les difficultés contre lesquelles les Haïtiens ont à lutter : ils ont des principes libéraux et républicains, et en même temps ils sont obligés, comme toute civilisation naissante, d'imposer le progrès par l'autorité. Ils ont aussi à résoudre des questions de race et de religion, où leurs intérêts et leurs principes se trouvent en conflit.

— M. de Pressensé a réuni en volume, sous le titre de *Variétés morales et politiques* (Fischbacher), une série d'articles qui ont pour la plupart un caractère biographique. MM. Jules Favre, Gambetta, Lanfrey, Dufaure, d'Haussonville, de Falloux, etc., sont tour à tour appréciés avec la sincérité bienveillante d'un esprit indépendant qui les a connus de près. Bien qu'ils soient presque tous des hommages rendus à des

morts récents et illustres, ces articles ne sentent ni l'oraison funèbre ni le pamphlet politique. La plume agile et colorée de M. de Pressensé n'est au service d'aucun parti; elle fait revivre les personnages dans leur vivace originalité et elle est aussi libre que respectueuse.

— M. A. Duruy a réimprimé en une jolie plaquette son intéressante étude sur le *Brigadier Muscar* (Librairie illustrée, 106 p., pet. in-8°). Il y a ajouté en appendice le rapport de Home Popham, le capitaine commandant l'expédition d'Ostende, et des lettres curieuses de L.-S. Hugo, le père de V. Hugo.

— M. G. Lafenestre vient de faire paraître chez Quantin, dans la *Collection pour servir à l'enseignement des arts du dessin,* le premier volume d'un ouvrage sur la peinture italienne, qui en contiendra deux. C'est l'œuvre d'un artiste, d'un lettré et d'un savant tout à la fois; et ce n'est pas seulement la peinture italienne, c'est la civilisation italienne du XIIIe au XIVe s. qui revit tout entière dans ces pages. Florence domine l'Italie à cette grande époque de la Renaissance, en art comme en politique, et c'est Florence dans toute sa splendeur que M. Lafenestre ressuscite à nos yeux, avec le sens pénétrant de l'historien et l'émotion de l'artiste.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *L. Benoist.* Notice historique et statistique sur le marquisat de Manœuvre et sur Vincy-Manœuvre, canton de Lizy-sur-Ourcq. Meaux, impr. Destouches. — *Darsy.* Quelques notes historiques sur la ville d'Amiens; suite au Répertoire et appendice des histoires locales de la Picardie. Amiens, impr. Delattre-Lenoel. — *G.-B. de Lagrèze.* La société et les mœurs en Béarn. Pau, Cazaux. — *Queruau-Lamerie.* Les conventionnels du département de la Mayenne. Laval, impr. Moreau. — *Barbier de Montault.* Documents sur la question du Martyrium de Poitiers. Poitiers, Oudin. — *A. Joubert.* La châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs, 1050-1789. Angers, Germain et Grassin. — *Laplace.* Notice historique sur Oulchy-le-Château. Baudoin. — *Saint-Denis* et *Duchemin.* Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d'Elbeuf, 3 vol. Elbeuf, impr. Saint-Denis et Duruflé. — *Marchand.* Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien. Gien, Putois; Orléans, Herluison. — *H. Beaune.* Les avocats d'autrefois; la confrérie de Saint-Yves à Chalon-sur-Saône avant 1789. Dijon, impr. Darantière. — *Hettier.* Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les îles de la Manche pendant l'émigration. Caen, Le Blanc-Hardel. — Histoire d'Authie, de son prieuré conventuel et de son château féodal, suivie d'une notice sur Saint-Léger-lès-Authie. Ham, impr. Carpentier. — *A. du Bourg.* Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le midi de la France : corporations ouvrières de la ville de Toulouse de 1270 à 1791. Toulouse, impr. cathol. Saint-Cyprien. — *Graule.* Histoire de Lescure, ancien fief immédiat du saint-siège, et de ses seigneurs. Palmé. — *Teyssier.* Le Plessis-Piquet, ancien Plessis-Raoul, 1112-1885. Hachette. — *Dechristé.* Notes sur les curés constitutionnels de Douai. Douai, impr. Dechristé. — Entrées et réjouissances de la ville de Dijon. Dijon, impr. Darantière. — *Abbé Albanès.* Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe s. Montbéliard, impr. Hoffmann. — *F. Humbert.* L'invasion de 1814 en Seine-et-Marne, d'après des documents inédits tirés des archives départementales. Melun, impr. de l'*Avenir*. — *Abbé Bellemer.* Histoire

de la ville de Blaye depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry. Bloud et Barral. — *M. de Castex.* Histoire de la seigneurie lorraine de Tanviller-en-Alsace. Berger-Levrault. — *Mireur.* Ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques en 1585-86; députation au roi; armement d'une galère à Marseille; projet d'ambassade à Constantinople. Impr. nat.

Documents. — *Merlet.* Inventaire-sommaire des archives communales de la ville de Châteaudun antérieures à 1790. Châteaudun, impr. Prudhomme. — *Courajod.* Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux xve et xvie s. (Soc. des Antiq. de France, Mémoires, t. XLV.) Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley. — *Veuclin.* Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin; documents inédits. Brionne, Daufresne. — *Parfouru.* Lettres et Mémoires inédits de M. d'Étigny, intendant de la généralité d'Auch et Pau, de 1751 à 1767. Auch, Cocharaux (extrait de l'Annuaire du Gers, 1885). — *R. de Lestourbeillon.* Documents pour servir à l'histoire des anciens seigneurs de la Garnache, xvie et xviie siècles. Nantes, impr. Forest et Grimaud (extrait de la Rev. hist. de l'Ouest). — *E. de Smyttere.* Seigneurs et dames de Cassel et des Châtellenies voisines de la maison comtale de Flandre, xiiie s. Hazebrouck, impr. David. — Documenta generalia et specialia ad universam theologiam spectantia, seu decreta aliquot de rebus fidei et morum quae a Romanis pontificibus, conciliis œcumenicis et congregationibus Romanis promulgata sunt, a saeculo xiv ad saeculum xix. Lethielleux. — *Chassaing.* Spicilegium Brivatense; recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. Picard, Impr. nat. — Correspondance inédite du duc de Bourbon avec Mme la comtesse de Vaudreuil, 1798-99. Charavay. — *Abbé D. Haigneré.* Les chartes de Saint-Bertin, d'après le Grand Cartulaire de dom Ch.-J. Dewitte, dernier archiviste de ce monastère; t. I, 648-1240. Saint-Omer, impr. d'Homont (Soc. des Antiq. de la Morinie).

Biographies. — *Quarré-Reybourbon.* Chronique d'une maison lilloise, racontée par ses parchemins. Lille, Quarré. — *Grasset-Morel.* Les Bonnier, ou une famille de financiers au xviiie s. Dentu. — *Dom Bérengier.* L'épiscopat provençal au xviiie s.; vie de Mgr Scipion de Ruffo-Bonneval, évêque de Senez, 1747-1837. Marseille, impr. marseillaise.

Allemagne. — Le 10 février, est mort, à Cassel, le lieutenant général en retraite E. von Colomb, auteur de nombreuses publications sur l'histoire militaire. Il avait entre autres publié à Berlin *Aus meinem Tagebuche wæhrend des Feldzuges,* 1870-71.

— Le 16 février, est mort à Posen M. Bernhard Endrulat, archiviste de l'État, à l'âge de cinquante-huit ans; il avait beaucoup écrit; on lui doit de nombreuses publications historiques.

— Le 2 mars, est mort à Wierbaden M. Otto van Covin-Wierbitzki, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il avait pris une part active aux soulèvements révolutionnaires des années 1848-49 et à la guerre civile d'Amérique. Son œuvre principale : *Geschichte der Neuzeit,* destinée au grand public, et les *Erinnerungen aus meinem Leben,* en 4 vol., ont eu déjà plusieurs éditions; ce dernier ouvrage est d'un grand intérêt pour l'histoire de la Révolution allemande en 1848-49.

— Le 17 mars, est mort à Berlin M. Julian Schmidt. Né le 6 mars

1818, à Marienwerder, il enseigna d'abord dans un gymnase. A partir de 1867, il ne s'occupa plus que de journalisme et de littérature, en particulier des *Grenzboten* qu'il publia en 1848, de concert avec G. Freytag. En 1862-63, il rédigea la *Berliner allgemeine Zeitung,* organe du parti vieux-libéral. Son premier ouvrage important a été une *Geschichte der Romantik im Zeitalter der Reformation und Revolution* (2 vol.; Leipzig 1850); son œuvre principale a été une *Geschichte der deutschen Literatur,* dont la première édition (1853) ne traitait que le XIXe s., mais dont la plus récente édition (1886) remonte jusqu'à Leibniz. On lui doit encore : *Geschichte der französischen Literatur seit der Revolution* 1789 (1858; seconde édition en 1873-74); *Bilder aus dem geistigen Leben unserer Zeit* (5 vol. 1870-78); *Schiller und seine Zeitgenossen* (1859); *Uebersicht der englischen Litteratur im* XIX *Jahrh.* (1859). A partir de 1878, l'empereur Guillaume accorda au célèbre écrivain, qui était pauvre, une pension annuelle de 3,000 m.

— M. Kawerau, connu par de bonnes publications sur l'histoire de l'Église et de la Réforme, a été nommé professeur de théologie à l'université de Keil. — M. E. Maass a été nommé professeur de philologie à l'université de Greifswald. — M. P. von Bradke a été nommé professeur de sanscrit, de linguistique et d'histoire des religions à l'université de Giessen. — M. Rud. Schubert et M. Louis Jeep ont été nommés professeurs de philologie et d'histoire ancienne à l'université de Kœnigsberg.

— M. R. Adomy, privat-docent à l'École supérieure de Darmstadt, a été nommé inspecteur de la collection d'objets d'antiquités, d'art et d'ethnographie qui se trouve dans la même ville.

— La 26e réunion plénière de la Commission d'histoire instituée près de l'Académie des sciences de Bavière a eu lieu les 1er-3 oct. 1885, sous la présidence de M. de Giesebrecht, secrétaire perpétuel. Les publications distribuées pendant le dernier exercice sont les suivantes : 1° Histoire des sciences en Allemagne; époque moderne, 2e partie du t. XVIII : *Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft,* par R. Stintzing, et t. XX : *Geschichte der deutschen Historiographie seit dem Auftreten des Humanismus,* par le Dr Fr.-X. von Wegele; nous rendons compte de ce dernier volume dans la présente livraison, p. 186 ; 2° Annales de l'histoire d'Allemagne : la 3e édition des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Kœnig Heinrich I,* par G. Waitz; 3° Actes des diètes germaniques, le t. V : *Deutsche Reichstagsakten unter Kœnig Ruprecht,* 2e part., 1401-05, par J. Waizsæcker; 4° Chroniques des villes allemandes du XIVe au XVIe s., le t. XIX : *Die Chroniken der niedersæchsischen Stædte; Lubeck,* t. I; 5° Les livraisons 97 à 106 de l'*Allgemeine deutsche Bibliographie.* On a de plus imprimé le livre de Fr.-A. Specht, couronné par la Commission : *Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland.* Le t. VI des *Hanserecesse,* publiés par le Dr Koppmann, est à l'impression; il se rapporte aux années 1411-1420. Dans la série des Annales, M. Meyer von Knonau prépare les règnes de Henri IV et de Henri V ; M. Winkel-

MANN, celui de Frédéric II; M. SIMONSFELD, celui de Frédéric Ier. M. ŒLSNER est chargé de reviser en vue d'une nouvelle édition le volume de M. BONNEL : *Die Anfænge des karolingischen Hauses;* de même M. SIMSON, pour l'histoire de Charlemagne de Sigurd Abel.

— Le Comité d'histoire badoise a tenu sa séance plénière annuelle les 13 et 14 nov. derniers ; voici quel était à cette date l'état de ses travaux: le t. I de la Correspondance politique du grand-duc Charles-Frédéric, 1783-1806, réunie par MM. ERDMANNSDÖRFFER et OBSER, paraîtra dans le courant de la présente année. Sous la direction de M. Ed. Winkelmann, M. KOCH a composé les Regestes des Comtes palatins du Rhin ; la première partie, qui comprend les années 1214-1300, est sous presse ; la deuxième, 1300-1400, rédigée par M. WILLE, sera envoyée à l'imprimerie en automne. M. LUDWIG a fort avancé les Regestes pour l'histoire des évêques de Constance. L'histoire des Zähringen jusqu'à l'extinction de la ligne ducale, par M. HENKING, sera terminée vers le milieu de cette année. Sur la proposition de M. von Weech, directeur des archives, le Comité a décidé de faire rédiger un dictionnaire de topographie historique du grand-duché. Enfin il a pris la direction de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* dans laquelle iront se fondre les *Mittheilungen,* qu'il faisait paraître à part. M. Simon, professeur à Fribourg, et l'archiviste M. Al. Schulte en sont les rédacteurs en chef.

— La *Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde* a fait distribuer, en 1885, les deux premiers fascicules des *Kölner Schreinsurkunden,* publiés par M. R. HŒNIGER ; ils contiennent les chartes de la paroisse de Saint-Martin. On publiera les documents de même nature provenant de Sainte-Brigite, de Saint-Laurent, de Niedrich, des Saints-Apôtres, de Saint-Séverin et de Saint-Gédéon ; de la sorte, on aura tous les documents pour l'histoire constitutionnelle et administrative des paroisses de Cologne au XIIe s. Le premier demi-volume des *Rheinische Weistümer,* préparés par M. Max BAER, sera envoyé à l'impression avant la fin de l'année ; on y trouvera environ deux cents pièces, dont un quart à peine était connu. Pour l'édition des Comptes municipaux d'Aix-la-Chapelle, M. PICK, archiviste de la ville, a trouvé de nombreux documents pour l'histoire financière des XIVe et XVe siècles. M. CRECELIUS pense pouvoir commencer bientôt l'impression des terriers du diocèse de Cologne ; les deux volumes du *Buch Weinsberg* (biographie d'un bourgeois de Cologne au XVIe s.) paraîtront en 1886. De même aussi paraîtra la seconde et dernière partie de l'introduction aux Actes des assemblées provinciales de Berg et Juliers, par M. VON BELOWS ; M. MENZEL a été chargé de publier les regestes des archevêques de Cologne jusqu'en 1500, ainsi que les plus anciennes chartes des pays rhénans antérieurs à l'an 1200.

— M. G. SCHMIDT a publié pour le Comité d'histoire de Saxe : *Die päpstlichen Urkunden und Regesten aus den Jahren* 1295-1352, *die Gebiete der heutigen Provinz Sachsen und deren Umlande betreffend;* ils ont été insérés dans le t. XXI des *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen.*

— Dans les derniers jours d'avril, aura lieu à Dresde la sixième

réunion des géographes allemands, avec une exposition des monuments littéraires relatifs à la connaissance de la terre. — Le 28 avril aura lieu, à Francfort-sur-le-Mein, l'assemblée générale de la Société pour l'histoire de la Réforme.

— Dans la séance du 3 février 1885 de la Société archéologique de Berlin, M. Bohn a présenté les planches de l'ouvrage sur les antiquités de Pergame, dont le second volume (le 1er en date) vient de paraître; il traite du temple d'Athéné et de ses environs. Le prix en est de 225 fr.; l'ouvrage entier coûtera environ 1,600 fr.

— Est parue, dans le courant de 1885, la 5e édition du t. II, de Giesebrecht : *Geschichte der deutschen Kaiserzeit,* qui a pour sous-titre : *Blüte des Kaisertums* (Leipzig, Duncker et Humblot).

— M. Krusch a publié dans les Mon. Germ. hist. les *Opera pedestria* de Venantius Fortunatus (Berlin, Weidmann).

— M. E. Hübner a publié chez Reimer, à Berlin, sous les auspices de l'Académie des sciences de Prusse, un important recueil paléographique intitulé : *Exempla scripturae epigraphicae latinae, a Caesaris dictatoris morte, ad aetatem Justiniani.* Il a fait pour l'époque impériale à peu près ce que Ritschl avait fait pour l'époque de la République; mais il a dû faire un choix parmi les inscriptions si nombreuses reproduites au *Corpus.* Ce choix est excellent, et fort bien distribué, suivant l'ordre des matières et suivant l'ordre alphabétique; l'introduction, de 84 pages, peut être considérée comme un véritable traité d'épigraphie latine.

— La grande histoire des Universités au moyen âge, par le Père Denifle, sous-archiviste du saint-siège, comprendra cinq volumes : les deux premiers traiteront des Universités en général, les trois autres de l'Université de Paris en particulier. Le t. I, le seul paru jusqu'ici (Berlin, Weidmann; prix : 24 m.), étudie l'origine des Universités; le second étudiera leur organisation intérieure.

— Plus de cent fascicules de la grande collection d'histoires illustrées, publiée sous la direction de M. W. Oncken (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen;* Berlin, Grote), ont déjà paru. On ne jugera pas sans doute inutile de trouver ici l'indication des ouvrages qui sont actuellement terminés : 1° Histoire ancienne : *Geschichte des alten Persiens,* par M. Ferd. Justi, professeur à Marbourg; *Geschichte von Hellas und Rom,* par M. G. Hertzberg, professeur à Halle; 2° Histoire du moyen âge : *Urgeschichte der germanischen und romanischen Völker,* 3 vol., par M. Félix Dahn, professeur à Kœnigsberg; *Geschichte der Angelsachsen bis zum Tode König Alfreds,* par M. Ed. Winkelmann, professeur à Heidelberg; *Geschichte der Kreuzzüge,* par M. Kugler, professeur à Gœttingue; *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reichs bis gegen Ende des XVI Jahrh.,* par M. G. Hertzberg; *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland,* par M. Ludwig Geiger, professeur à Berlin; *Geschichte des Zeitalters der Entdeckungen,* par M. Sophus Ruge, professeur à Dresde; 3° Époque moderne : *Westeuropa im Zeital-*

ter von Philipp II, Elisabeth und Heinrich IV, par M. Martin Philippson, professeur à Bruxelles; *Geschichte der Revolution in England,* par M. Alfred Stern, professeur à Berne; *Das Zeitalter Ludwigs XIV,* par M. Philippson; *Peter der Grosse,* par M. Al. Brückner, professeur à Dorpat; *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen,* par M. Wilhelm Oncken, professeur à Giessen; *Œsterreich unter Maria Theresia, Joseph II und Leopold II,* 1740-1792, par M. Adam Wolf, professeur à Graz; *Katharina II,* par M. Al. Brückner; 4° Époque contemporaine : *Das Zeitalter der Restauration und Revolution,* 1815-1851, par M. Théod. Flathe, professeur à Meissen.

— Une table des catalogues des mss. des bibliothèques allemandes a été publiée par M. A. Blau dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* de 1886 (1er fasc., 1-35; 2e fasc., 49-108.)

— M. Funk, professeur à Tubingue, a fait paraitre chez Bader (Rottenburg sur le Neckar) un bon *Lehrbuch der Kirchengeschichte;* ce manuel est surtout précieux par les renseignements bibliographiques qu'il fournit et le résumé des principales controverses religieuses.

— Le t. II de la *Kuntsgeschichte des Mittelalters,* de von Rebers, est paru (Leipzig, Weigel).

— M. Alfred Holder a donné chez Trübner, à Strasbourg, une nouvelle édition de *Saxonis grammatici Gesta Danorum.*

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Leist.* Der attische Eigentumsstreit in System der Diadikasien. Jéna, Fischer. — *Frœlich.* Beitræge zur Geschichte der Kriegsführung und Kriegskunst der Rœmer zur Zeit der Republik. Berlin, Mittler. — *Rümelin.* Zur Geschichte der Stellvertretung im rœmischen Civilprocess. Fribourg in B., Mohr. — *Schulthess.* Vormundschaft nach attischem Recht; ibid.

Histoire locale. — Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete. Tome XXI. Halle, Hendel. — *K. Frhrh. von Richthofen.* Die ælteren Egmonder Geschichtsquellen. Berlin, Besser. — *Bornhak.* Geschichte des preussischen Verwaltungsrechts. T. III. Berlin, Springer. — *A. von Druffel.* Die bairische Politik im Beginn der Reformationszeit, 1519-24. Munich, Franz.— *Lindner.* Münsterische Beitræge zur Geschichtsforschung Paderborn, Schœningh. — *Gœrz.* Mittelrheinische Regesten, 4e partie, 1273-1300. Coblenz, Groos. — *Mestorf.* Vorgeschichtliche Alterthümer aus Schleswig-Holstein. Hambourg, Meissner. — *Grünhagen.* Regesten zur schlesischen Geschichte, 3e partie, jusqu'en 1300. Breslau, Max. — *Tœpke.* Die Matrikel der Universitæt Heidelberg, 1386-1662, 2e partie. Heidelberg, Winter. — *H. von Tœppen.* Acten der Stændetage Ost-und Westpreussens. Bd. V. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Rochholz.* Die Homberger Gaugrafen des Frick und Sissgaues. Geschichte und Urkunden, 1041-1534. Aarau, Sauerlænder.

Histoire étrangère. — *Gneist.* Das englische Parliament in tausendjæhrigen Wandelungen, vom IX bis zum Ende des XIX Jahrh. Berlin, Allgemeiner Verein für der Literatur. — *Bienemann.* Aus den Tagen Kaiser Pauls, Aufzeichnungen einer Kurlændischen Edelmannes. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Winkler.* Die deutsche Hansa in Russland. Berlin, Præger. — *Hassencamp.* Geschichte Irlands von der Reformation bis zu seiner

Union mit England. Leipzig, Wartig. — *L. von Stryk.* Beitræge zur Geschichte der Rittergüter Livlands, 2e partie, der lettische Distrikt. Berlin, Puttkammer. — *Dittrich.* Casparo Contarini, 1483-1542, eine Monographie. Braunsberg, Peter. — *Siegel.* Deutsche Rechtsgeschichte. Berlin, Vahlen.

Histoire générale. — *Kilian.* Itinerar Kaiser Heinrichs IV. Heidelberg, Kœster. — *Rocholl.* Rupert von Deutz. Beitrag zur Geschichte der Kirche im XII Jahrh. Gütersloh, Bertelsmann. — *Denifle.* Die pæpstlichen Registerbænde des XIII Jahrh., und das Inventar derselben vom J. 1339. Berlin, Weidmann. — *Schmitt.* Prinz Heinrich von Preussen als Feldherr im 7 jæhr. Kriege. I, 1756-59. Greifswald, Abel. — *Fester.* Die armirten Stænde und die Reichskriegsverfassung. 1681-97. Francfort-s.-M., Jühel. — *Lindenschmidt.* Handbuch der deutschen Alterthumskunde, 1re partie, 2e livr. Brunswick, Vieweg.

Autriche-Hongrie. — M. Auguste Fournier, professeur à l'Université allemande de Prague, dont les précises et solides études historiques sont bien connues de nos lecteurs, vient de publier la première partie d'une biographie de Napoléon; l'ouvrage s'arrête à 1802 : *Napoleon I, eine Biographie* (Prague, Tempsky, 1886, in-18, 241 p.).

— La Société pour l'histoire des Allemands en Bohême, à Prague, met au concours les deux sujets suivants : 1° Rechercher si Joham Wilhelm Kekule, établi, en 1650, à Neuhof près de Fulda comme « præfectus urbis, » est membre ou non de la vieille famille bohémienne de chevaliers, les Kekule von Stradonitz; 2° Histoire de cette dernière famille. Le prix unique pour ces deux questions est de 900 gulden; les mémoires devront être envoyés avant le 1er janvier.

— Le *Cours de diplomatique,* publié en hongrois par M. Arpad Horvath, vient de s'enrichir de deux nouveaux fascicules. La *Revue historique* a déjà mentionné ce savant ouvrage, dû à l'un des plus éminents professeurs de l'Université de Budapesth. Les notions préliminaires contenues dans l'introduction et les pages qui suivent sur l'histoire et la littérature de la diplomatique et de la paléographie se trouvent complétées maintenant par un traité de paléographie proprement dite et par un traité de chronologie. Le fascicule relatif à la paléographie donne le fac-similé de vingt-sept chartes, promulguées en Hongrie du commencement du xie siècle à la fin du xve. Dans cette précieuse collection figurent les deux chartes les plus importantes qu'on possède en Hongrie : deux privilèges, accordés l'un par saint Étienne à l'abbaye de Saint-Martin, en 1001, l'autre par Coloman aux religieuses de Veszprem, en 1109. La première de ces chartes est la plus ancienne de tout le pays; la seconde est la plus ancienne qui soit au dépôt des Archives nationales. Dans la partie consacrée à la chronologie, M. Horvàth a de même condensé un monde d'informations utiles (les différentes règles adoptées pour la mesure du temps, une collection complète des trente-cinq calendriers ecclésiastiques, etc.). Solidité des assertions, corroborées par la citation des sources; emploi des ouvrages les plus récents; confrontation et critique des opinions divergentes, M. Horvàth n'a rien omis pour rendre les nouveaux fascicules dignes de leur aîné. A cette profonde érudition, l'auteur joint une merveilleuse lucidité d'exposition. Ajoutons qu'il

n'est pas de sujet si spécial et si abstrait où ses ardentes sympathies françaises ne trouvent moyen de se faire jour.

Livres nouveaux. — *Schlitter*. Die Berichte des k. k. Commissærs Bartholomæus Fr. von Stürmer ans St Helena zur Zeit der dortigen Internirung Napoleon Bonaparte's, 1816-18. Vienne, Gerold. — *Wertheimer*. Erzherzog Carl und die zweite Coalition bis zum Frieden von Lunéville, 1798-1801; ibid. — *Emler*. Regesta diplomatica necnon epistolaria Bohemiae et Moraviae; Pars IV, ann. 1333-46. Prague, Grégr. — *Bœhmer*. Regesta archiepiscoporum Moguntinensium, 2e vol., nouv. édit. par *C. Will*. Regesta imperii, 4e livr., nouv. édit. par *Mühlbacher*. Innsbruck, Wagner. — *Schober*. Quellenbuch zur Geschichte der œsterreich-ungarischen Monarchie, 1re partie, bis zum Aussterben der Babenberger. Vienne, Hœlder.

Grande-Bretagne. — M. Henri Bradshaw, l'éminent bibliothécaire de Cambridge, est mort au mois de février dernier.

— Les vol. IV et V de la *History of England from* 1818, par M. Spencer Walpole, sont sous presse; ils termineront l'ouvrage.

— On annonce que M. Thorold Rogers ajoutera deux volumes à sa *History of paices*.

— Le Comité organisé par la *R. historical society*, pour fêter le huitième centenaire de la rédaction du Domesday book, a déjà reçu de nombreuses adhésions; certains érudits ont, paraît-il, étudié d'une façon toute particulière certaines parties de ce cadastre, et l'on espère que ce travail ne sera pas perdu. Le Comité propose de demander la qualité de collaboration, en membres adhérents, des sociétés d'archéologues et d'antiquaires, de manière à simplifier le travail en le centralisant (*Athenæum*, 27 mars 1886).

— Le tome III du *Syllabus, in english, of Rymer's Fœdera*, préparé par feu sir Thomas-Duffus Hardy, vient de paraître (Rolls series). Il contient : 1° la liste des documents dont les dates ont été données incorrectement dans le *Syllabus* et corrigées dans les *Fœdera*, ainsi que de plusieurs documents non datés que les éditeurs des *Fœdera* ont placés hors de leur vraie place; cette liste est suivie d'un assez long erratum, où sont relevées surtout des fautes d'impression dans les dates; 2° une liste des copies faites pour la nouvelle édition de Rymer et pour son supplément; 3° l'index général du *Syllabus;* ce dernier n'est pas exclusivement un index des noms propres; on y trouve aussi des noms de choses. On peut regretter qu'à cet égard il ne soit pas plus détaillé; on voudrait aussi que les noms de lieu fussent identifiés plus souvent et avec plus de minutieuse exactitude. Quoi qu'il en soit, cet index rendra les plus grands services.

—Viennent de paraître dans la collection même du Maître des rôles : 1° le t. II des Cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame de Dublin (*Chartularies of St Mary's Abbey*), publiés par M. J. Thomas Gilbert; ce sont les seuls documents de cette sorte que l'on connaisse, provenant des anciens établissements cisterciens en Irlande; deux de ces cartulaires viennent de l'abbaye de Notre-Dame, un de la maison cistercienne de Dunbrody,

à Wexford ; le t. V du *Calendar of documents relating to Ireland,* publié par MM. Sweetman et Handcock ; il comprend les années 1302 à 1307 ; 3° le t. I du *Calendar of state papers relating to Ireland,* d'août 1588 à sept. 1592, publié par M. Hans Claude Hamilton ; 4° le t. V, 1re partie, du *Calendar of state papers,* publié par M. P. de Gayangos ; il se rapporte aux années 1534-36.

— Pour célébrer le centenaire des frères Grimm (4 janvier 1885, 24 fév. 1886), MM. Vigfusson et York-Powell ont publié un volume d'essais intitulé *Sigfred-Arminius.* Ce titre est celui d'un des articles où M. Vigfusson s'efforce de prouver que le nom du vainqueur de Varus, Arminius, est purement romain, que le héros germain s'appelait en réalité Sigfred, qu'enfin la légende du Sigfrid des Nibelungen a sa source dans la carrière historique d'Arminius.

— La librairie Elliot Stock, de Londres, a commencé une collection de volumes à 7 sh. 6 d. consacrés à l'histoire populaire des comtés. Deux ont déjà paru : *The history of Devonshire,* par M. Worth ; *A history of Norfolk,* par M. Walter Rye.

— M. John Rhys, professeur de celtique à l'Université d'Oxford, se propose de publier, aussi fidèlement que l'imprimerie peut le permettre, les plus anciens textes gallois. Il fait appel non seulement aux celtisants de profession, mais à tous ceux qui s'intéressent aux études celtiques en général. Parmi les textes qu'il pense publier tout d'abord, se trouvent : 1° le « Livre noir de Carmarthen, » reproduit en fac-similés ; il faudrait au moins 300 souscripteurs à 30 sh. chacun ; 2° les textes du « Livre noir, » du « Livre d'Aneurin » et du « Livre de Taliessin ; » 3° les textes des versions principales des « Triades, » dites historiques, avec traduction et notes ; 4° une édition critique du « Mabinogion, » des « Songes de Rhonabwy, » des « Romans d'Arthur, » avec la version dite de Lancelot du Lac ; 5° le texte complet du « Livre rouge de Hergest. » Cette publication commencera par le Mabinogion, les Romans d'Arthur et les Triades, qui pourront être prêts pour le prochain mois de juin. (S'adresser à M. Evans, 7, Clarendon Villas, Oxford.)

— La Société pour la propagation du christianisme a distribué un nouveau volume de ses *Diocesan histories ;* il est consacré au diocèse de Bath et Wells, au pays de Sommerset. L'auteur, M. Hunt, n'a pas épargné les recherches, jusque dans les mss., pour retracer l'histoire de ce diocèse depuis le xe s. Avant cette époque, on ne parle encore que de Glastonbury ; l'auteur donne d'intéressants détails sur l'époque celtique. Sa monographie est une des meilleures de la collection.

— La même société a commencé une nouvelle série de petits livres de vulgarisation : « la Bibliothèque populaire. » M. James E. Thorold Rogers, membre du Parlement, l'auteur célèbre de l' « Histoire de l'agriculture et des Prix, » de « Six siècles de travail et de salaire en Angleterre, » l'a inaugurée par une brève étude historique sur le citoyen anglais, ses droits et ses privilèges (*The british citizen ; his rights*

and privileges). C'est une esquisse, intéressante d'ailleurs et faite de main d'ouvrier, des institutions politiques et sociales de l'Angleterre depuis la conquête saxonne : l'organisation agricole de l'Angleterre primitive ; le roi et ses pouvoirs ; l'échiquier et les cours de justice ; les serfs et leurs insurrections ; le Parlement ; l'organisation judiciaire ; l'éducation ; le droit d'association. L'auteur montre comment l'Anglais est devenu peu à peu citoyen libre ; il aurait dû, ce semble, résumer à la fin tous les droits politiques dont ce citoyen jouit maintenant, en un mot faire une conclusion.

— M. Edwin Cannan a obtenu le prix Lothian en 1885 avec un travail intitulé : *The duke of Saint-Simon* (Oxford, Blackwell ; Londres, Simpkin et Marshall). C'est une étude assez courte, mais suffisamment complète et judicieuse. L'auteur n'apporte aucun document nouveau ; il a mis à profit les plus importants parmi les travaux publiés en France depuis une vingtaine d'années sur les Mémoires du célèbre écrivain ; il n'y a rien ajouté. Ses appréciations sont aussi d'emprunt. Il n'en a pas moins réussi à composer un petit livre exact, intéressant, impartial, où se trouve enfin résumé à peu près tout ce qu'on sait sur la vie de Saint-Simon, ses opinions, l'époque où ses divers écrits ont été composés et les sources dont il s'est servi.

— *Marlborough,* publié par M. Georg Saintsbury (Longmans), n'est pas, à proprement dire, une biographie du vainqueur de Blenheim ; l'auteur s'est proposé surtout de faire une étude morale sur le caractère de cet homme, si grand par le génie militaire, si petit par les défaillances morales. Ce n'est pas que le récit des principaux événements de cette vie ait été omis à dessein : les campagnes de 1704 à 1711, surtout celle de Blenheim, sont contées avec chaleur et précision ; mais c'est l'homme que l'auteur étudie. Il ne dissimule pas ses défauts, son ambition sans scrupules, sa faiblesse pour sa femme ; il estime cependant, non sans raison, qu'il ne faut pas être trop sévère ; en somme, *Marlborough* ne valait guère moins que la plupart des politiques anglais de son temps. Cela ne le justifie pas : M. Saintsbury a voulu seulement plaider les circonstances atténuantes. Son plaidoyer est habile, intéressant et convaincant.

— Quels enseignements l'histoire nous donne-t-elle ? A cette question qu'il s'est posée à lui-même, M. John Stuart Blackie a répondu dans deux conférences faites à l'Institut philosophique d'Edimbourg, et publiées chez Macmillan (*What does history teach?*). Si l'on interroge l'histoire des États grecs, de Rome, des peuples modernes pour ce qui concerne l'État et l'Église, on constate que l'évolution naturelle conduit à la démocratie. Le système démocratique ou le système aristocratique fortement pénétré d'éléments démocratiques l'emporte de plus en plus dans l'Europe moderne : la Réforme, la Révolution de 1688 ont assuré son triomphe ; c'est aux États-Unis qu'il s'applique avec le plus de perfection. Quant à la démocratie française, radicale et athée, l'auteur la mentionne seulement en passant, et non sans dédain. — Je demande-

rai à mon tour quel peut bien être l'intérêt pratique de ces « leçons de l'histoire. » L'auteur a posé le problème; il n'apporte aucune solution.

États-Unis. — M. Alex. Johnston, de Princeton, a en préparation une Histoire des États-Unis de 1840 à la fin de 1885; elle doit paraître dans le courant de la présente année.

— M. J. Cotter Morison vient de publier chez Scribner et Welford (New-York) une bonne étude sur Mme de Maintenon.

— Sous le titre : *Topical studies in American history,* M. John G. Allen a publié une série de brefs résumés, d'extraits de documents, de notes pour la conversation courante, tout cela rangé par ordre chronologique; en marge de chaque page sont indiqués les livres, soit d'histoire, soit d'imagination, qui se rapportent à chaque époque (Rochester de l'État de New-York, Scranton et Wetmore).

— L'excellent index des articles sur l'histoire locale d'Amérique, que publie actuellement le bulletin de la Bibliothèque publique de Boston, en est arrivé à la lettre M dans le nº 72.

— La 3e série des *Studies,* publiés en 1885 par l'Université John Hopkins (Baltimore), contient les ouvrages suivants : 1° Herbert B. Adams : *Maryland's influence upon Land cessions to the United States* (prix 75 cents); 2° et 3° Ingle : *Virginia local institutions; the land system, hundred, parish, county, town* (75 cents); 4° Richard T. Ely : *Recent american socialism* (50 cents); 5°, 6° et 7° Lewis W. Wilhelm : *Maryland local institutions; the land system, hundred, county, town* (1 dollar); 8° Austin Scott. *The influence of the proprietors in founding the State of New Jersey* (25 cents); 9° et 10° Horace Davis : *American constitutions; the relations of the three departments as adjusted by a century* (50 cents); 11° et 12° J. Addison Porter : *The city of Washington* (50 cents). — La 4e série, ou t. IV (1886), est déjà représentée par trois études : Irving Elting : *Dutch village communities of the Hudson River* (50 cents); William E. Foster : *Town government in Rhode Island,* et Edward Channing : *The Narragansett planters;* ces deux dernières en un seul fascicule (50 cents). Le prix de souscription annuelle à cet excellent recueil est de 3 doll.

Belgique. — M. Alph. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, vient de publier le t. VII (1re partie) de sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (Collection in-4° de la Commission royale d'histoire; Bruxelles, Hayez). On y trouve des suppléments aux trois premiers volumes embrassant des actes allant de 55 av. J.-C. (lettre de Cicéron à Atticus) jusqu'à l'année 1225. La deuxième partie de ce supplément formera le complément des tomes IV, V et VI (1225-1300) et sera accompagnée de tables générales.

— *Les Origines de la civilisation moderne,* par M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège (2 vol. Louvain, Ch. Peeters; Paris, Victor Lecoffre), tel est le titre d'un des livres les plus importants

parus en Belgique dans ces derniers temps. Un simple sommaire des chapitres donnera une idée de l'ouvrage : l'Empire romain; — le Monde germanique; — l'Église; — la Chute de l'Empire romain en Occident; — Progrès de l'Église; — Byzance; — les Royaumes ariens; — Naissance des Sociétés catholiques; — la Société barbare au VIe s.; — Action de l'Église; — les Karolingiens; — Charlemagne. L'auteur fait suivre son savant ouvrage de notes bibliographiques abondantes, présentées d'une manière systématique et raisonnée. Pour chaque époque, il passe en revue les historiens du temps, les monuments législatifs, les inscriptions, les monnaies, les documents géographiques, ainsi que les travaux modernes sur l'histoire, les institutions, la littérature, la religion, les mœurs, l'archéologie, le droit, l'ethnographie, l'hagiographie, etc. M. Kurth, quoique professeur à l'Université de l'État de Liège, appartient à l'école historique catholique. Son livre se distingue par de véritables qualités de style, ce qui est rare en Belgique.

— M. E. Vanden Bussche, chef de section aux Archives générales du royaume à Bruxelles, a consacré un essai historique au *Conseil de Gueldre.*

— Le t. II de la *Geschichte der Niederlande,* que M. K. Th. Wenzelburger, professeur au gymnase d'Amsterdam, a publié dans la collection des *Geschichte der Europæischen Staaten* de Heeren, Ukert et von Giesebrecht (Gotha, Perthes), va de Philippe II aux traités de Westphalie et se rattache en grande partie à l'histoire de la Belgique proprement dite.

— Le t. IV de : *le Règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XVIe siècle,* par Mgr Namèche, ancien recteur de l'Université catholique de Louvain, comprend la fin de la tyrannie du duc d'Albe et la première partie du gouvernement de Requesens (Louvain, Ch. Fonteyn; Paris, Fetscherin et Chuit).

— Le prix quinquennal d'histoire nationale (500 fr.) pour la période 1880-1885 vient d'être décerné au beau livre de feu Edmond Poullet : *Histoire politique nationale. Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Bas* (2 vol., 1882. Louvain, Ch. Peeters). Le jury chargé par le gouvernement belge de décerner ce prix se composait de MM. Stanislas Bormans, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège; Paul Frédéricq, professeur à l'Université de Gand; L. Gilliodts van Severen, archiviste de la ville de Bruges; Alph. Le Roy, professeur à l'Université de Liège; Moeller, professeur à l'Université de Louvain; Piot, archiviste général du royaume, et Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.

— L'Académie d'archéologie de Belgique a mis au concours une étude sur l'invasion des Francs en Belgique. Le prix est de 600 fr.; le terme utile, 1er février 1888.

Pays-Bas. — M. Unger a publié le *Journal de Constantin Huygens,* livre très intéressant pour la connaissance de la vie intime et sociale de la noblesse hollandaise au XVIIe siècle.

— M. Hothoumer a composé une bonne thèse sur Sicco van Goslinga, homme d'État qui vécut au commencement du XVIIIe siècle, et a été député des états généraux dans les armées des provinces unies de 1706 à 1709.

— M. Ising de la Haycu a donné un nouveau recueil d'esquisses de la Haye (*Haagsche Schetsen*), dans lequel il a rassemblé quelques études sur la vie sociale et l'histoire de la résidence au XVIIe siècle.

— La première livraison du t. II du *Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes* est vouée tout entière à la Révocation de l'édit de Nantes. M. Perk y décrit cet événement historique et ses conséquences pour les églises wallonnes des Pays-Bas. En outre, nous y remarquons une petite collection de documents inédits concernant le refuge.

— Dans l'Académie royale, M. Tiele a parlé des temples principaux de Babel et Borsippa; il corrige quelques fautes des traducteurs des textes de Nébucadnezar concernant ces deux temples.

— Dans le recueil intitulé : *Bydragen voor Vaderlandsche Geschiedenis*, M. Fruin a fait paraître un article sur quelques maladies de Guillaume d'Orange, décrites par son médecin ; M. Blok y a publié une étude sur les *Finances du comté de Hollande* pendant le moyen âge, étude principalement fondée sur les comptes du comté conservés aux archives du royaume depuis environ 1350.

— M. Ter Gouw continue son ouvrage sur l'*Histoire d'Amsterdam ;* il a publié la première partie du cinquième volume où il décrit la topographie de la ville vers le milieu du XVIe siècle, illustrée par une carte contemporaine, la carte célèbre du peintre graveur Cornelis Antonisz (1544).

— M. Verloren a écrit une étude critique sur la vie de saint Lebuin, patron de l'église de la ville de Deventer et missionnaire du VIIIe siècle; il traite aussi des origines de cette ville, une des plus anciennes des Pays-Bas.

— Les archivistes du royaume doivent faire chaque année un rapport sur l'état de leurs archives et sur les nouvelles acquisitions; le ministre de l'intérieur fait imprimer ces rapports, dont le septième parut il y a quelque temps.

— On annonce la première livraison d'une *Revue d'histoire* qui publiera des travaux de vulgarisation, écrits par les principaux historiens des Pays-Bas.

— Le chevalier Th. van Riemsdijk a étudié les origines et la composition actuelle des archives des états généraux des Pays-Bas dans un bon livre intitulé : *De Griffie van Hare Hoog Mogenden ; bijdrage tot de kennis van het archiev van de Staaten-generaal der vereenigde Nederlanden* (St Gravenhague, Nijhoff).

Italie. — *L'Impero di Babilonia e di Ninive dalle origine fino alla conquista di Ciro,* par le P. Brunengo (Prato, Giachetti), est le premier essai qui ait été sérieusement fait en Italie pour résumer les résultats

acquis jusqu'ici, quant à la question des rapports de la Bible avec les découvertes babyloniennes et assyriennes.

— Aux frais du municipe de Gênes a été publié le *Statuto dei Padri del Comune,* annoté par Cornelio Desimoni (Gênes, Pagano, IX-448 p., in-8°). Les « Pères de la Commune » étaient des magistrats chargés de l'entretien du port et du môle de Gênes, ainsi que de la police de la ville. Le statut est de l'an 1459 avec des additions jusqu'en 1776; il est rédigé en partie en latin, en partie en langue vulgaire. Une introduction et un glossaire complètent cette publication.

— M. Jacopo Bicchierai a publié, à l'occasion d'un mariage (Florence et Rome, Bencini), le *Statuto vulgare del Bucine del* 1411. Il est divisé en trois livres : le 1er traite surtout de matières politiques; le 2e de l'administration judiciaire; le 3e des faits relatifs à la politique intérieure, à l'hygiène, etc. Ce document est encore intéressant au point de vue de la langue. Outre une courte préface, l'éditeur l'a accompagné de notes excellentes de topographie et de dialectologie locale. Bucine est une commune de la province d'Arezzo (Toscane), qui était sous la juridiction de la république de Florence.

— La *Società ligure di storia patria* a publié le 1er fasc. du t. XVII de ses Actes (t. I de la 2e série). On y trouve un mémoire de M. Staglieno sur la maison habitée par Domenico Colombo à Gênes ; cinq documents relatifs aux rapports de Gênes avec l'Orient, publiés par M. Belgrano; l'Ogdoas d'Alberto Alfieri, épisodes d'histoire génoise au début du XVe s., publiés par M. Ant. Ceruti.

— Le prince de Satriano, dom Gaetano Filangeri, a publié le t. III des *Documenti per la storia delle arti e delle industrie delle provincie napoletane;* ces documents n'intéressent pas seulement l'histoire de Naples, mais celle de l'Italie entière.

— Le t. V de la *Biblioteca dell' Accademia storico-giuridica* contient les *Statuti delle gabelle di Roma,* accompagnés d'un simple commentaire historique et juridique par M. le comte Sigismondo Malatesta. On y a joint quarante-neuf documents inédits relatifs aux gabelles de Rome aux XIVe et XVe s. (prix : 10 livres). Le t. VI contient le *Regesto della chiesa di Tivoli,* publié par dom L. Bruzza, barnabite, qui est récemment décédé en laissant son édition inachevée (prix : 15 livres).

— Le 3e vol. de la *Piccola Biblioteca del popolo italiano,* dirigée par MM. Mantegazza, Bonghi et Barrili, contient la *Cronologia della storia d'Italia,* par M. le prof. Costanzo Rinaudo (Florence, Barbèra; prix : 0,50 c.). Elle va de 476 à 1870. Ce n'est à aucun degré un livre d'érudition; mais il répond parfaitement au but de la collection; surtout les époques principales de la vie politique italienne y sont distinguées avec une grande clarté.

— Le ministère de l'instruction publique a entrepris de publier des index et des catalogues. Ont paru jusqu'ici : 1° *Elenco delle pubblicazioni periodiche ricevute dalle biblioteche pubbliche governative d'Italia nel* 1884; 2° *Catalogo dei manoscritti Foscoliani* (appartenant autrefois à M. Mar-

telli) *della bibblioteca nazionale di Firenze;* 3° *Indice geografico-analitico dei disegni di architectura civile et militare esistensi nella R. galleria degli Uffizi di Firenze;* 4° *I manoscritti della R. bibblioteca nazionale centrale di Firenze : codici palatini;* fasc. 1. On annonce comme très prochain l'inventaire des mss. italiens conservés dans les bibliothèques de France.

Livres nouveaux. — *Amico-Medico.* Il siculo castello di Nissa, o meglio Inessa, e la citta greco-sicula Nisa-Megara; cenni storico-critici. Rome, tip. Ripamonti. — *Bayard de Volo.* Vita di Francesco V duca di Modena, 1819-75; t. IV et dernier. Modène, tip. dell' Immacolata Concezione. — *Carrera.* Storia d'Ungheria. Milan, Sonzogno. — *Colini.* Collezioni etnografiche del museo Borgiano. Rome, Civelli. — *Malagola.* Il cardinale Alberoni e la repubblica di San Marino. Bologne, Zanichelli. — *Mezzabotta.* La papessa Giovanna. Rome, Perino. — *Soragna.* Bibliografia storica et statutaria delle provincie Parmensi. Vol. I. Turin, Lœscher.

Espagne. — M. Diaz Sanchez a publié (aux bureaux de la *Revista contemporanea*) un intéressant volume intitulé *Guia de la villa y archivio de Simancas.*

— M. Salar a présenté à l'Académie de l'histoire de Madrid le t. I d'un recueil de *Documentos ineditos de India;* il arrive à l'année 1528.

— On lit dans la *Revue critique* (1886, n° 11) : M. Antonio R. Villa vient d'entreprendre, sous le titre de *Curiosidades de la historia de España* (Madrid, Navarro), la publication d'une nouvelle série de documents. Le 1er volume : *Italia desde la batalla de Pavia hasta el saco de Roma,* renferme la correspondance des ministres de Charles-Quint pendant les années 1525-26. Les historiens de l'empereur auront beaucoup à tirer de l'intéressant recueil commencé par M. Villa.

Livres nouveaux. — *Castelar.* El supiro del Moro; legendas, tradiciones, historias, referentes à la conquista de Granada. T. I. Madrid, Fortanet. — *Robles.* Legendas moriscas, sacadas de varios mss. existentes en las bibliotecas nacional, real y de P. de Gayangos. T. I. Madrid, Tello.

Grèce. — M. Cavvadias a été nommé éphore général des antiquités en remplacement de M. Stamatakis, décédé; il est connu par les fouilles heureuses qu'il a faites au temple d'Esculape à Épidaure. Il est aussi l'auteur d'un bon manuel d'archéologie gréco-romaine (Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς Καλλιτεχνίας), publié en 1884, et qui mériterait d'être répandu ailleurs qu'en Grèce (*Revue archéologique,* février-mars 1886).

— Une société d'archéologie chrétienne s'est formée à Athènes sous la présidence de M. Lampakis. Elle se propose de faire connaître les monuments grecs du moyen âge et d'en assurer la conservation (*ibidem*).

Turquie. — M. Théodore Mavrocordatos a donné au syllogue de Constantinople une somme de 13,800 fr. à l'effet de publier, sous le titre de Μαυροκορδάτειος βιβλιοθήκη, un catalogue raisonné des mss. grecs qui existent dans les bibliothèques de l'Orient. La direction du travail a été confiée à M. Papadopoulos Kerameus. La *Revue archéologique* (loc. cit.) a donné l'analyse de ce qui a déjà été publié.

— L'École évangélique de Smyrne a publié les fasc. 4 et 5 de son

Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη ; on y trouve, outre plusieurs inscriptions inédites, une description (en français) de l'emplacement d'Éphèse.

Russie. — M. F. de Martens vient d'ajouter un nouveau volume à son remarquable recueil des *Traités et conventions de la Russie* (Pétersbourg, imprimerie du ministère des Voies de communication (Böhnke), 1885, gr. in-8°, 440 p.). Ce volume contient les traités conclus avec la Prusse et les autres États de l'Allemagne, de 1811 à 1824. Les notices historiques dont M. de Martens a fait précéder ces traités sont, surtout pour la période de 1811 à 1814, du plus grand intérêt pour l'histoire générale du temps.

Suisse. — M. Étienne Chastel est mort à Genève, le 24 février, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il avait été, durant quarante-deux années (1839-1881), l'un des professeurs les plus distingués de la Faculté de théologie de cette ville, et il a publié sur l'histoire de l'Église nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous indiquerons seulement : l'*Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient,* couronnée en 1849 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1850, un vol. in-8°) ; les *Études sur l'influence de la charité,* couronnées en 1852 par l'Académie française (Paris, 1853) ; les quatre petits volumes qui ont pour titre : *le Christianisme et l'Église au moyen âge* (1859) ; *le Christianisme dans l'âge moderne* (1864) ; — *dans les six premiers siècles* (1865) ; — *au XIXe siècle* (1874) ; enfin et surtout l'*Histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours* (Paris, Fischbacher, 1881-1883, cinq volumes grand in-8°). Ce dernier livre reproduit en substance tout l'enseignement de M. Chastel et donne, d'époque en époque, dans un ordre toujours uniforme, un tableau méthodique et complet des luttes extérieures et intérieures de l'Église, de son gouvernement, de son culte, de ses mœurs, de sa discipline, de sa littérature et de ses doctrines. C'est, il est vrai, l'œuvre d'un professeur d'histoire plutôt que d'un historien, d'un écrivain érudit plutôt que d'un homme de science ou d'un penseur original ; mais les procédés un peu superficiels et les défauts d'exécution que l'on peut y relever doivent, le plus souvent, être mis au compte de l'école à laquelle M. Chastel appartenait, tandis que les qualités personnelles de sagesse et de mesure, la « tempérance dans l'usage des richesses » et l'élégante correction qui distinguent ce grand travail, le recommanderont longtemps encore à l'estime du public protestant de langue française.

— M. le professeur W. Vischer est mort à Bâle, le 30 mars, à l'âge de cinquante-trois ans seulement. Fils d'un helléniste bien connu du monde savant, M. Vischer s'était de bonne heure appliqué à l'étude de la philologie et de l'histoire. Après avoir passé quelques années à Göttingen, où il avait fréquenté en 1859 le séminaire historique de M. G. Waitz et enseigné lui-même, un peu plus tard, en qualité de *privat-docent,* il revint en 1866 à Bâle, dirigea jusqu'à la fin de l'année 1871 la bibliothèque de l'Université, obtint en 1874 le titre de professeur ordinaire et partagea dès lors son temps entre sa chaire d'histoire nationale,

la vie politique et de trop rares publications. On a de lui, entre autres travaux, deux mémoires fort distingués sur la Ligue des villes de Souabe[1], un ingénieux essai sur les traditions nationales de la Suisse[2] et le tome I d'une excellente édition du journal du chapelain Knebel[3]. M. Vischer était un écrivain de mérite, un maître de forte et sobre science, un ami dévoué malgré son apparente réserve, un citoyen toujours prêt à répondre à la voix du devoir. Si des circonstances particulières, qu'il est inutile d'indiquer ici, l'ont empêché peut-être de produire au dehors tout ce qu'on avait le droit d'attendre de sa riche nature, il laisse à ceux qui l'ont connu le plus affectueux souvenir et prendra place, dans les annales de la cité bâloise, à côté d'un père qui fut, vers le milieu de notre siècle, l'une des gloires de l'Université. — (P. V.)

— La direction des Archives fédérales vient de publier le tome II (1610-1648) de l'*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, par M. le Dr Ed. Rott (Berne, impr. Collin, in-8° de xvi et 645 p.), et le tome I (octobre 1797-mai 1798) de l'*Amtliche Sammlung der Akten aus der Zeit der helvetischen Republik*, par M. le Dr J. Strickler (Berne, impr. Stämpfli, in-4° de xvi et 1244 p.). La *Revue* reviendra prochainement sur ces deux ouvrages.

1. *Geschichte des Schwæbischen Stædtebundes der Jahre* 1376-1389 (Forschungen zur deutschen Geschichte. Bd. II, 1862). — *Zur Geschichte des Schwæbischen Stædtebundes* (*Ib.*, Bd. III, 1863).

2. *Die Sage von der Befreiung der Waldstætte in ihrer allmæligen Entwickelung untersucht.* Leipzig, 1867.

3. *Johannis Knebel capellani ecclesiae Basiliensis Diarium* (Basler Chroniken herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel. Bd. II, 1880). — M. Vischer avait déjà contribué pour une large part au tome I des Basler Chroniken (1872), qui renferme les chroniques des chartreux de Bâle et la chronique dite de Fridolin Ryff.

Erratum du dernier numéro.

P. 465, l. 31, *au lieu de :* Gœfzinger, *lire :* Gœtzinger.

P. 472. *Table des matières,* on a omis, à l'article Suisse :

Jahrbuch für schweizerische Geschichte . . . . . p. 208

Bulletin de l'Institut national genevois . . . . . p. 209

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDES

SUR LA

PROPRIÉTÉ AU MOYEN AGE

LA « PROPRIÉTÉ » ET LA « JUSTICE » DES MOULINS ET FOURS.

I.

Il y a près de vingt ans, M. Brunner écrivait avec raison : « En France, dans les ouvrages de droit historique, l'expression « féodal » est comme la formule générale qui, souvent, sert à résoudre de difficiles problèmes ; c'est le mot qui, en l'absence d'idées juridiques, se présente, à point nommé, pour en tenir lieu[1]. » La remarque du savant professeur de Berlin ne paraît pas avoir perdu de sa justesse ; les « difficiles » problèmes que le mot « féodal » sert encore à résoudre sont, en particulier, ceux que présente, au moyen âge, l'étude de la propriété et de ses formes variées, institution complexe, plus ou moins pénétrée d'éléments étrangers, c'est-à-dire d'éléments de souveraineté ; si, dans quelques travaux récents, la confusion entre ce qui est « de fief »

1. « In der rechtshistorischen Literatur Frankreichs dient der Ausdruck *féodal* « nicht selten als allgemeine Auflœsungsformel für schwierige Probleme, als das « Wort das sich stets zur rechten Zeit einstellt, wo juristiche Begriffe fehlen. » (*Wort und Form im altfranzœsischen Process*, dans les *Sitzungsberichte der Wien. Akad.*, 1867, Bd. LVII, p. 651, note 1.) Cette réflexion me remet en mémoire la réponse que, dans *Faust*, Méphistophélès fait à l'étudiant :

Schüler. Doch ein Begriff muss bei dem Worte seyn.
Mephist. Schon gut ! muss man sich nicht allzu ængstlich quælen ;
Denn eben wo Begriffe fehlen,
Da stellt ein Wort zur rechten Zeit sich ein.

et ce qui est « de justice[1] » n'est pas constante, la distinction qui en est faite est plus apparente que réelle, non de forme, mais de fond.

On sait que cette distinction existait dans notre ancien droit; dans la pratique, elle fut toujours maintenue; lorsqu'il écrivait, dans ses *Institutes Coutumières*, la maxime « fief et justice n'ont rien de commun ensemble[2], » Loysel formulait avec rigueur un principe admis, plus ou moins expressément, par nos coutumes. Au siècle précédent et au commencement de celui-ci, la théorie des droits seigneuriaux donna naissance, dans les ouvrages des « feudistes, » à divers systèmes; dans chacun d'eux, la maxime reçut un sens différent, « approprié aux nécessités de l'édifice historique ou scientifique, imaginé ou soutenu. » La véritable signification a été donnée par Championnière[3]. Mais la voie tracée par ce « praticien » n'a pas été suivie. L'importance doctrinale de cette maxime a été généralement méconnue; cependant, s'il est vrai que « l'on ne comprendra jamais le régime seigneurial tant qu'on n'aura pas clairement expliqué le dualisme qui lui est essentiel[4], » il ne l'est pas moins que, tant que l'on con-

1. D'habitude, on ne voit guère, dans le mot *justitia*, que la juridiction ou le droit de juger et l'exercice lucratif de ce droit. Voir cependant Vuitry (*Études sur le régime financier de la France*, 1878, p. 54 et suiv.) et Bordier (*Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. IV, p. 219).

2. Liv. II, tit. 2, reg. 44.

3. « Elle signifie que le fief et la justice sont deux choses étrangères l'une à « l'autre, n'ayant ni même nature, ni même origine, ni même objet, ni mêmes « limites, ni mêmes effets, en un mot, comme le dit très énergiquement la règle, « n'ayant rien de commun. » (*De la propriété des eaux courantes*, 1846, p. 157.) Cet ouvrage est pénible à lire et la critique y est insuffisante; c'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas eu sur l'école historique française l'autorité qu'il méritait. Malgré les erreurs qu'il contient, ce n'en est pas moins un ouvrage fondamental et *suggestif* qui a réussi à mettre de l'ordre dans le chaos, pour ainsi dire, systématiquement organisé par les jurisconsultes et les historiens de nos anciennes institutions.

4. Championnière, *ouv. cit.* Après lui, Bordier a résumé le caractère des deux éléments de la puissance seigneuriale en ces termes aussi courts que précis : « La justice est un pouvoir et le fief une propriété. La justice est le « pouvoir tombé dans le domaine privé; le fief est la propriété servant de base « à l'association; et de même que la seigneurie féodale est étrangère à l'auto- « rité publique, de même la seigneurie justicière est étrangère à la possession « du sol. » (Vuitry, *ouv. cit.*, p. 62.) C'est avec ce principe pour guide qu'il faut aborder, par régions et par périodes de temps, l'étude si difficile et encore peu avancée de la formation et de l'organisation du « régime féodal » en France; c'est le seul moyen de se reconnaître dans cet amas de textes, presque toujours ou diffus ou fragmentaires, du moyen âge. Pour se faire une idée de la confu-

fondra le « fief » et la « justice, » on ne s'expliquera pas certaines formes de la propriété au moyen âge.

Je voudrais déterminer ici la condition d'une catégorie spéciale de biens, celle des fours et moulins ; une pareille étude peut être faite dans le cadre étroit imposé à ce travail ; elle présente quelque intérêt à raison de la place occupée par ces biens dans l'économie sociale du temps ; bien que limitée à un champ de recherches restreint, elle permet de montrer l'action de l'institution seigneuriale sur la propriété ; elle offre enfin l'occasion d'examiner s'il est vrai que, au moyen âge, certains textes rappellent « le caractère collectif des premières propriétés immobilières ou des premiers modes d'appropriation[1]. »

sion qui persiste encore entre ce qui est « de fief » et ce qui est « de justice, » qu'on lise, par exemple, l'étude sur le *Régime féodal en Bourgogne*, 1882, ch. v. Suivant M. Seignobos, la « justice » apparaît au XIIe siècle ; elle n'est pas un droit « féodal ; » elle dérive du droit de propriété. — Point de preuves. Le lecteur est, il est vrai, invité à « examiner de près les documents » (p. 297), mais lesquels? Les rares textes qui semblent appuyer les raisonnements de l'auteur semblent pris au hasard et ils sont mal interprétés ; d'ailleurs la connaissance des institutions antérieures au XIIIe s. fait défaut. (Voy. Luchaire, *Institutions royales*, 1883, t. II, p. 112, note 1.)

1. Suivant Viollet (*le Droit du XIIIe siècle dans les coutumes de Touraine-Anjou et d'Orléanais*, introduction aux *Établissements de saint Louis*), le souvenir de « l'antique organisation de la propriété, » de « l'antique communauté des terres » se serait conservé dans des textes relatifs à la vaine pâture, aux communaux, à la chasse, à la pêche, *au four et au moulin banal*, etc. Cette opinion mérite examen, car, si elle était fondée, elle donnerait un nouvel et solide appui à la théorie bien connue, sur le caractère des premières propriétés immobilières, que les travaux de H. Sumner Maine, de Laveleye et la séduisante étude de Viollet lui-même (1872) n'ont point encore réussi à faire accepter à tous les historiens des institutions. — Si on parcourt le chapitre II du *Droit du XIIIe siècle*, etc. (p. 18 et suiv. du tirage à part), l'érudition facile de l'auteur dispose d'abord à lui donner raison ; mais on s'étonne bientôt de ces citations empruntées, comme au hasard, à diverses sources et à diverses époques ; en y regardant d'un peu près, *pas un des textes* cités n'est favorable à l'interprétation donnée. L'opinion, ou, si l'on veut, la théorie de Viollet, est une ingénieuse imagination, rien de plus ; je l'ai démontré à mon cours de l'École des hautes études ; de cette démonstration je détache, ici, la partie relative aux fours et aux moulins. Le début de l'étude de Viollet (chap. II, § 2, p. 24) me paraît de pure fantaisie : « Lorsque l'appropriation des terres fut un fait accompli, les mœurs gardèrent quelque vestige du temps où les récoltes étaient communes, les provisions communes, les repas communs ; la *tribu devenue le village* conserva, pour moudre le blé, un moulin *commun*, pour cuire le pain un four *commun*. Le seigneur *féodal* mit la main sur ces établissements *publics*, les exploita à son compte : le voisinage des populations d'esclaves chez lesquelles le moulin et le four étaient nécessairement le moulin et

Jusqu'au xe siècle, les sources d'information sont les lois, les formules et les chartes ; quelques lois seulement font mention des moulins.

N° 1. *Lex Salica* (Hessels), XXII (*Cod.* 3). Si quis ingenuus in molino alieno anona furaverit, cui molinus est, hoc est ipso molinario, sol. XV reddat, ei vero cui anona est alios XV culp. iud.

Le « molinarius, » ici, n'est pas un serf travaillant pour son maître ; ce n'est pas un homme libre travaillant pour la « communauté ; » ce n'est pas davantage un homme libre qui a la garde du moulin ou qui l'exploite pour le compte d'un propriétaire : c'est le propriétaire lui-même (*cui* molinus *est*).

Les §§ 2 et 3 du titre prévoient encore le cas où le « ferrement » du moulin d'*autrui* aurait été volé et où l'écluse du moulin d'*autrui* aurait été rompue.

N° 2. *Edict. Rotharis*, CXLIX. Si quis *molinum alterius* asto animo incenderit, id est voluntarie, in triplum eum restituat sub estimatione pretii cum omnibus quae intus cremata sunt.

N° 3. *Ibid.*, CL. Si quis *molinum alterius* scapellaverit aut clausuram ruperit sine auctoritate iudicis componat solidos XII *illi cuius molinum esse* invenitur.

le four du maître *dut* faciliter ces envahissements; les libres déclinèrent en même temps que les serfs montaient. » Admettons, pour l'instant, qu'un « temps » ait existé où récoltes, provisions et repas étaient communs; mais nous voici en France, au moyen âge, et ce temps n'est plus. De quelle « tribu » et de quel « village » s'agit-il? comment la tribu est-elle devenue le village? comment ce dernier était-il constitué? c'est ce qu'on voudrait d'abord savoir, avant d'être disposé à admettre que le moulin resta propriété commune du « village, » comme il avait été propriété commune de la « tribu. » Viollet confond « commun » et « public. » Un établissement commun et un établissement public sont cependant deux choses distinctes. Enfin, la remarque précédemment faite sur l'emploi du mot « féodal » est, une fois encore, justifiée; ici, ce mot est vague, ne signifie rien ou bien est inexact. Ce n'est pas en qualité de « féodal » que le seigneur mit la main sur les moulins et sur les fours, mais en qualité de *justicier*. Est-il vrai, d'ailleurs, que le seigneur ait mis la main sur ces établissements? Expliquer *historiquement* la situation des seigneurs vis-à-vis d'une catégorie de biens, — dont font précisément partie les fours et moulins, — n'est pas facile, je le sais; l'expliquer simplement par des « envahissements, » ce n'est pas, il me semble, résoudre la difficulté, c'est la supprimer. Viollet s'en est trop aisément tiré en ajoutant que le « voisinage des populations d'esclaves... dut faciliter ces envahissements. » — Si je me suis permis d'examiner ici cette théorie et d'en faire hardiment la critique en loyal adversaire, c'est que je la trouve reproduite, sans hésitation ni doute, par Viollet dans son *Précis de l'histoire du droit français* (1880, fasc. 2, p. 474 et suiv.), livre destiné aux étudiants.

D'après la loi des Alamans, chacun peut construire un moulin ou établir une écluse sur un cours d'eau, à la condition de ne causer de préjudice à personne. Si le constructeur est *propriétaire* des deux rives, il n'a aucune autorisation à demander ; s'il est *propriétaire* d'une rive seulement, il demandera ou achètera à son voisin cette autorisation.

N° 4. *Lex Alaman.* II, LXXXVI (Pertz, Leg. III, p. 76), 1. Si quis *mulinum* aut qualecumque clausuram in aquam facere voluerit, sic faciat ut neminem noceat.

3. Si *ambas ripas suas sunt*, licentiam habeat.

4. Si autem *una alterum* (var. *alterius*) est, aut roget aut conparet.

La propriété d'un moulin supposait nécessairement la propriété de l'emplacement sur lequel il était construit :

N° 5. *Edict. Roth.* CLI. Si quis *molinum* in *terra aliena* aedificaverit, et *suam* probare non potuerit, amittat ipsum molinum et omnem operam, et *ille habeat cuius terra* aut *ripa esse* invenitur; quia omnes scire debent, quod *suum* non *alienum* est. (Cf. n° 4, §§ 3 et 4.)

Ainsi, sous le régime des lois barbares, les moulins étaient dans l'appropriation *privée;* dans les deux textes suivants, ce caractère privé n'est pas expressément indiqué, il est vrai, mais on remarquera que le premier fait partie du titre « De furtibus et furtis, » qui vise les attentats contre la propriété privée ; le second traite de matières diverses, « diversarum rerum, » entre autres, d'objets d'intérêt public, parmi lesquels sont les moulins ; afin que ceux qui y vont moudre ne souffrent pas trop longtemps des dommages causés à ces moulins, la loi ordonne de les réparer dans un délai de trente jours.

N° 6. *Lex Wisig.*, VII, II, 12. Si quis de *molinis* aliquid *involaverit*, quod furatum est restituat, et insuper componat, sicut de aliis furtis lege tenetur.

N° 7. *Ib.*, VII, IV, 30. Si quis *molina* violenter effregerit, quod fregit *infra XXX dies reparare cogatur*, et insuper triginta solidos cogatur exsolvere.

D'autre part, il est impossible de citer un texte qui présente un moulin *possédé en commun* par les membres d'une « tribu devenue le village, » ce village étant alors propriétaire de ce

moulin, ou encore qui présente les villageois comme étant *copropriétaires par indivis* du moulin où ils vont moudre.

En raison même de sa nature, un moulin ne pouvait être construit que par un propriétaire de cours d'eau, disposant d'ailleurs de moyens suffisants ; il servait à un nombre plus ou moins grand de voisins de la même circonscription territoriale économique, c'est-à-dire du même village ; il était *commun* à ces voisins en ce sens seulement qu'ils en usaient en commun ; d'après la loi des Bavarois, au titre « de furto, » c'est un établissement « public ; » il faut s'entendre sur la signification de ce mot.

N° 8. *Lex Baiuwar.* I, IX, 2. Et si in ecclesia, vel infra curte ducis vel in fabrica vel in *molino* aliquid furaverit, triuniungeldo componat, hoc est ter nove reddat : *quia istas quattuor domus casas publice sunt et semper patentes.*

Il est visible qu'ici « casas publice » ne signifie pas « maisons communes » et que « publice » ne rappelle, en aucune manière, le « caractère collectif des premières propriétés immobilières ou des premiers modes d'appropriation ; » comme la résidence du duc, etc., le moulin est public, c'est-à-dire accessible à tous et constamment ouvert ; le vol y étant, dès lors, plus facile que dans une maison fermée ou dans un endroit clos, la loi le punit plus sévèrement. Pour donner à ceux qui fréquentent ces « casae » une plus grande sécurité, la loi protège particulièrement ces établissements. Cette protection s'affirme encore dans une autre disposition, en vertu de laquelle l'incendiaire d'un moulin devra en payer la valeur au triple et le mobilier au septuple :

N° 9. *Addit. prima leg. Baiuw.*, 3. Molendinum incensum in triplum componat et omnia intus concremata in septuplum.

Enfin, dire que, dans le texte ci-dessus (n° 8), il s'agit d'un moulin « commun, » en ce sens qu'il appartient à la communauté, qu'il est dès lors propriété collective, c'est dire nécessairement aussi, ce qui n'est pas soutenable, que l'église, la maison du duc et la fabrique sont, dans ce même sens, « maisons communes. »

Dans les formules, généralement, les moulins et fours font partie des constructions, « aedificia[1], » qui, reposant sur les domaines,

1. *Form. Andec.*, 41 : ... domibus, edificiis ... cum omne iure soliditate eorum integrum. — *F. Marc.*, I, 13. — *Ib.*, II, 3, 7, 19. — *F. Bitur.*, 15. — *F. Senon.*, 41. — *F. Sal. Lind.*, 1.

les garnissent et servent à leur exploitation, « castitia, » « aedificia superposita, » « aedificia cum omni supraposito[1]; » ils étaient donc compris dans les transactions dont ces dernières étaient elles-mêmes l'objet; on trouve aussi les « farinarii » mentionnés à part[2]. Comme les autres biens privés, ils étaient donnés, échangés, constitués en dot, vendus[3].

Les chartes contemporaines des formules, — et même les chartes un peu postérieures, — sont rédigées, le plus souvent, dans le style propre à tel ou tel recueil, suivant la région à laquelle elles appartiennent. Aucun mot, aucun trait n'y rappelle le caractère « primitivement collectif » des moulins et fours; ils y sont, comme dans les formules, l'objet de contrats variés, et le disposant en dispose en propriétaire, c'est-à-dire de plein droit et en toute liberté, sans autorisation ni consentement préalables de membres d'une communauté quelconque agissant comme particuliers ou en corps[4]. D'ailleurs, on ne rencontrera jamais, dans ces chartes, de communautés constituées reconnues par le droit ou les coutumes locales.

II.

En France, les seigneuries territoriales se sont constituées plus

1. *Form. Turon.*, 4 : ... cum aedificio cum omni supraposito... — *Ib.*, 16, 17. — *F. Sal. Bignon.*, 21. — *F. Sal. Lind.*, 8, 14.

2. *Form. Sal. Merk.*, 9 : ... domibus, aedificiis ... farinariis... — *F. Sal. Lind.*, 2, 5, 7. Voy. encore *F. Marc.*, II, 4. — *Addit. Tur.*, 1.

3. Voy. les formules qui précèdent.

4. Pour ce travail, j'ai examiné toutes les chartes des pays de la France du moyen âge. Si le caractère collectif primitif des moulins et fours s'était conservé quelque part, ce devrait être surtout dans les régions du Nord, de l'Est, peut-être aussi en Bretagne; or, les chartes de ces régions ne contiennent pas un mot qui rappelle ce caractère, tout comme celles du Centre, du Sud et du Sud-Ouest. Voy. par exemple, pour la région du Nord, *Cart. Sith.*, n° XI (a. 685), n° XX (a. 708), n° XXXIII (a. 745), n° XLVII. (Ce cartulaire doit être rapproché des *Form. Sal. Lind.*; voy. mon étude sur les « Communia » dans les mélanges Renier.) — Pour la région de l'Est, voyez, par exemple, *Cart. Cluniac.*, n° 188 (a. 912), n° 201 (a. 916), n° 517 (a. 940 env.). Dans le n° 29 (a. 887), un moulin est revendiqué en justice, comme étant de sa propriété, par G. contre A. — *Cart. Matisc.*, n° CLXXXV (a. 928-936). — Les chartes de Redon, bien que postérieures, peuvent très bien, pour la Bretagne, être citées; voy., par exemple, *Cart. Rot.*, n° CCLXXXIII (a. 924), n° CCCXIII (a. 1100) et *passim*, introd., p. CCXIII et CCCV. — Pour les autres régions, qu'il suffise de citer *Chart. Savin.*, n° 207 (a. 980), n° 249 (a. 977). — *Chart. de Belloloco*, n° LXIV (a. 904) et *passim*. — *Preuves Hist. Languedoc*, t. V, n° 8 (a. 888), n° 17 (a. 897), n° 58

ou moins tardivement, suivant les régions. On peut considérer comme partout achevée, au xe siècle, l'évolution complexe dont l'institution seigneuriale est le terme[1].

Du xe au xive siècle, dans les chartes, il n'est pas toujours facile à l'historien des institutions de distinguer juridiquement les éléments divers de la fortune d'un seigneur laïque ou ecclé-

(a. 933), n° 61 (a. 934), n° 68 (a. 937), n° 125 (vers 972), n° 146 (a. 988), n° 149 (a. 990).

1. Cette évolution est due à des causes d'ordre *économique* et social autant que d'ordre *politique*.— On devrait bien renoncer à expliquer l'institution seigneuriale par la « confusion de la propriété et de la souveraineté; » ce thème abstrait et monotone, auquel se ramènent de plus ou moins ingénieuses variations, permet, il est vrai, de tourner le problème, tout en donnant l'illusion qu'on l'a résolu. — Ces causes diverses une fois déterminées, il serait à désirer que l'on fît, *par régions*, l'histoire de la formation des territoires seigneuriaux en France. A ma connaissance, les plus anciens textes juridiques où il soit possible de distinguer le territoire qui sera plus tard la seigneurie territoriale (j'entends le territoire du seigneur, à la fois propriétaire et justicier) sont des formules d'Angers et de Tours : territoire ecclésiastique (d'un saint) *F. Andec.*, 4, 21, 22, 40, 54, 58 (*terraturium sancti illius*), *F. Turon.*, 8 (*terminum sancti illius*); d'une église, *F. Andec.*, 25 (*terra ecclesiae Andicavis*); territoire d'un laïque, *F. A.*, 37 (*terraturio vir inluster illo*), *F. Tur.*, 42 (salvo iure ipsius *terrae*), dont il faut rapprocher *Form. Marc.*, II, 13 (*salvo iure illo*). Dans une très intéressante étude de M. Brunner, *Die Erbpacht der Formelsammlungen von Angers und Tours und die spætrœmische Verpachtung der Gemeindegüter* (*Zeitschrift für Rechtsgesch.*, 1884, V, 2, p. 69 et suivantes), je relève ceci, en passant (p. 70) : « In form. Andeg. 7 wird das Grundstück von dem Besitzer in der Form der spæter so genannten precaria verliehen. Der Precarist, der dem Verleiher eine « securitas » ausstellt, nennt es darin « res vestra et domni illius. » Unter dem domnus ille ist wol *der Eigenthümer* zu verstehen, *wogegen der verleihende Besitzer* nur ein von jenem abgeleitetes Besitzrecht gehabt haben dürfte. » Or, il n'y a pas ici un possesseur concédant *et* un propriétaire (domnus), mais *un seul* propriétaire qui est à la fois, indifféremment, l'abbé d'un monastère (venerabile... patri illo abbate) et le saint de ce monastère (domnus) au nom duquel agit l'abbé; ici, comme ailleurs dans ces mêmes formules, « domnus » désigne le « saint » sous l'invocation duquel est placé tel monastère ou telle église. Voyez *F. A.*, 10, 11, 13, « in basileca *domni* illius, » *ib.*, 14, 39, « in basileca *sancti* illius, » et *F. Turon.*, 37, « basileca *sancti domni* illius. » — Dans la form. *Tur.* 42, Brunner, au lieu de « in *ratione* illius, » lit « in *regione* illius, » proposé déjà par Zeumer dans son édition (p. 158). Ici, « regione » n'a pas de sens ; il faut conserver le mot « ratione, » qui se rencontre aussi dans la *Form. Andec.* n° 7 (hoc dedit illi ad *racione* illo), dans Grég. de Tours (*H. Fr.*, X, 19), sur quelques monnaies mérovingiennes (*racio* aecclesiae, basilici, domni, fisci, monasterii), enfin et surtout dans les chartes (voir par exemple Garnier, *Chartes bourguignonnes, passim*). D'un mot, on ne peut guère traduire « racio » que par « patrimoine ; » c'est proprement la masse des biens ; souvent aussi, avec l'ensemble des possessions immobilières, le territoire de leur situation.

siastique ; ce qui est de propriété s'y trouve, la plupart du temps, confondu avec ce qui est de justice ; c'est que les rédacteurs de ces chartes avaient rarement à rechercher la légitimité des droits dont on disposait dans chaque cas particulier ; d'autre part, le temps n'était pas encore venu où le sentiment de l'utilité générale devait amener les praticiens à fixer la condition des biens et à examiner la nature juridique de ces droits. Les chartes présentent ces derniers par leur côté lucratif, simplement, et comme des éléments d'un même patrimoine dont on disposait au mieux de son intérêt, terrestre ou religieux.

Il est donc indiqué de chercher dans nos plus anciennes coutumes écrites une distinction qui ne se rencontre guère dans les chartes antérieures au XIVe siècle, sauf à s'en aider pour expliquer ce que ces chartes présentent de confus et d'incomplet.

En ce qui concerne la condition des moulins et fours et la situation respective des seigneurs et des paysans, je me bornerai, ici, à l'examen des coutumes de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et de l'Orléanais. Ces biens n'y sont jamais la propriété des habitants d'un village ou d'une circonscription territoriale formant communauté ; aucun trait ne rappelle qu'une telle communauté ait possédé ou exercé antérieurement sur eux un droit collectif quelconque. Comme au temps des lois barbares, les moulins et fours y sont dans l'appropriation privée, avec cette différence que l'on y rencontre soit un simple propriétaire, soit un « sires. » Voici un simple propriétaire :

N° 10. *Établissements*, I, CXII[1]. Et se aucuns *avoit* molin parçonier, etc.

Ce titre indique comment doivent être supportées les dépenses d'entretien d'un moulin commun à deux individus :

il (l'un d'eux) doit venir a celui qui i *a part o lui* et li doit dire « il faut en *nostre* molin muele : metez i *vostre moitié.* »

Le fait qu'il y a ici deux copropriétaires par indivis ne contredit évidemment en rien l'appropriation privée. Rarement, un seul propriétaire était en état d'entretenir seul un moulin ; d'ailleurs, plusieurs individus, par héritage, donation, etc., pouvaient avoir chacun une part dans un même moulin, et la nature même de cet

1. Je cite d'après l'excellente édition de Viollet.

établissement s'opposait à ce qu'ils en fissent la division ; diviser ce moulin ou l'emplacement sur lequel il était assis, c'eût été le détruire.

N° 11. *Liv. de Jostice et de Plet*, V, VII (p. 150), *Siege de molin*, marché, ne puet estre départiz. En toutes choses dont li cors périst par la partie (c.-à-d. en le divisant), ainz doit l'en ceste chose fere durer communément.

et

N° 12. *Ib.*, VI, III (p. 153). Or est a savoir quex choses l'en doit partir : l'en doit partir toz vilenaiges, vavasoreries, totes manières des mobles, fors en choses que l'en ne puet partir, c'est à savoir chose que périst par partie fere, comme *molin*, comme *feur*, comme *pressoir*, comme *marchié* et tex choses semblables[1].

Voici maintenant un « sires » :

N° 13. *Établiss.*, I, CXI. Se aucuns *ait molin*, qui *ait vaarie* en sa terre, et *il ait homes estagiers*, il doivent moudre à *son* molin tuit cil qui seront en la banliue. Et se aucuns en deffailloit, puisqu'il en seroit semons, li sires li puet bien faire esgarder qu'il ne mueille à un autre molin, etc.

Ce texte n'est pas aussi clair qu'il le paraît. Il faut l'examiner de près. Il s'agit, ici, du moulin banal. Ce moulin (et son emplacement) sont la propriété du « sires, » — de son *fief* ou de son *domaine*, il n'importe. Il est situé sur un territoire soumis à sa justice ; « vaarie » (*vicariam*) désigne la basse justice. « *Sa* terre » n'indique pas, comme on pourrait croire, une « terre » possédée entièrement par le seigneur[2] (bien qu'il y pût avoir des possessions), mais exactement et seulement le territoire dont il est le bas justicier, *son territoire de justice*. Les « estagiers » de ce seigneur sont ses sujets, c'est-à-dire les hommes coutumiers soumis à sa justice ; établis sur ce territoire, ils l'exploitent en roturiers, et, dans les limites où s'exerce le ban, « la banliue, » ils doivent aller moudre au moulin du seigneur.

1. Les « antiques origines » n'ont rien à faire avec cette décision du *Livre de Jost. et de Plet* (Viollet, *ouv. cit.*, p. 26), et le mot « communement » n'indique en rien une communauté ; ici, il signifie en commun (entre deux ou plusieurs propriétaires), c.-à-d. indivisément, par indivis (v. *Cart. de S.-P. de C.*, I, p. 57, c. III, a. 968).

2. Viollet (*ouv. cit.*), p. 24.

Mêmes dispositions quant au four banal :

N° 14. *Ét.*, I, CXIII. Nuns vavasors ne puet avoir four *en vilenage*, où il puisse faire cuire ses homes, se il n'*a bourc* ou *partie en bourc*. Mais, se il a bourc ou partie en bourc, il puet bien avoir four, *s'il a vaarie*. Et i doivent si home cuire, etc.

Ainsi, pour l'exercice de la banalité, deux conditions sont nécessaires et suffisantes : 1° le droit de justice; 2° un *fief* ou *domaine* contenant un cours d'eau ; s'il s'agit d'un four, un fief ou domaine où il puisse être construit. Ceci résulte encore de :

N° 15. *Ét.*, I, CXIV. Se aucuns bers est qui ait ses vavasors en sa chastelerie, et *li vavasors n'ait point de moulin*, tuit si home costumier moudront au *molin au baron*, por quoi ils soient dedanz la *banliue*. Et s'ils estoient defors, il n'i moudroient mie, se il ne voloient. — Et se aucuns de ses vavasors *faisoit molin en sa chastelerie*, tout n'en i aüst il onques point aü, tuit si home moudroient a son molin. Mais se li vavassors faisoit moulin *hors de sa chastelerie*, si homme n'i moudroient mie, tant fussent il dedanz la banliue; ne li bers n'en perdroit pas sa droiture.

Par ce titre, on apprend encore que, si le possesseur d'une justice *inféodée*, « *chastelerie*, » n'avait point de moulin, les hommes de sa justice devaient moudre à celui du seigneur, « bers, » dont il était le vassal, « vavasors. » Ainsi, comme l'a très bien vu Championnière (*ouv. cit.*, p. 565), le droit de moulin était féodal de seigneur à seigneur, mais de justice du seigneur aux sujets.

La condition des « moulanz » est très simple à établir. S'ils étaient « estagiers, » ils devaient moudre au moulin banal et payer la redevance coutumière fixée par le seigneur; s'ils ne l'étaient pas, ce qui était rare, ils allaient moudre où bon leur semblait, au moulin le plus proche, et ils payaient au propriétaire la redevance *convenue* entre eux[1].

Il n'est pas exact que le meunier et le fermier fussent « les serviteurs de la communauté[2]. » C'étaient des agents du justicier ou du propriétaire duquel ils tenaient leur office et vis-à-vis duquel

1. On pourra rapprocher, des *Établissements*, les *Coutumes d'Anjou et du Maine*, publiées par Beautemps-Beaupré, t. I, p. 134 et suiv., et quelques textes cités par Championnière, *ouv. cit.*, p. 614 et suiv.

2. Viollet (*ouv. cit.*). Il faut lire le passage en entier, p. 25 : « Un autre trait, etc. »

ils étaient responsables. Ils avaient une part des redevances en nature et étaient exempts du service militaire :

N° 16. *Établ.*, I, LXV. Nul fame a costumier ne doit ost ne chevauchiée : *ne li fornier ne li monier*, qui gardent les fourz et les molins.

Or, cette obligation du service militaire dont ils sont exemptés était due, non pas à la « communauté, » mais à l'ayant-droit à l'ost et à la chevauchée, c'est-à-dire au seigneur justicier.

Il n'est pas exact que le meunier « ait succédé au serviteur de la communauté primitive chargé par elle du moulin commun ; » il ne l'est pas davantage que le meunier « soit entièrement à la merci des contribuables. » La procédure suivie dans les contestations avec le meunier banal ne contient aucun trait rappelant que la communauté ait été primitivement propriétaire des moulins.

N° 17. *Établ.*, I, CXI. Et se einsinc avenoit que li moniers feïst domache a aucun de ses moulanz de son blef qu'il avroit amené au molin, et cil venist au seignor et li deïst : « Sire, vostre moniers m'a fait domache de mon blef, faites le moi amander, » li sires doit mander le monier et li doit dire : « Cist hom se plaint de toi, que tu li as fait domache de son blef ; — et le nomera. » — Et se li moniers dit : « Je m'en deffan, » et li autres die : « *Je le proverai* si com je devrai, » si li doit l'en faire amender par droit son domache *o son serment*, s'il i a plus de XII den., et s'il i a moins, *o sa foi. Et einsinc doit l'en entendre que nus moniers n'a deffanse contre son molant.*

On sait qu'au XIVe siècle la procédure est essentiellement formaliste, ce qui signifie, entre autres choses, qu'en justice la partie est rigoureusement liée par les paroles qu'elle prononce. Le « moulant » qui s'est plaint du meunier dit, devant le seigneur agissant ici en juge, « je le proverai, » et comme il le dit, il le fait. Son serment est une *preuve* jusqu'à concurrence de XII deniers, et, au-dessus de cette somme, sa *foi* en est une autre, plus forte. Pour estimer à leur valeur les preuves en usage dans la procédure du temps, il faut les considérer en contemporains ; « nus moniers n'a deffense contre son molant » signifie, non pas que le meunier est à la merci de son moulant, mais bien qu'il n'est pas admis à offrir de preuve lorsque le moulant s'est lui-même offert à prouver ; en d'autres termes, c'est d'abord au meunier à faire sa preuve[1].

1. Le mot « deffense » est, dans la procédure d'alors, un terme technique. —

III.

Je ne dois pas laisser, sans l'avoir examiné, un seul texte cité par Viollet, pour appuyer sa théorie. Voici le dernier, qui nous ramène aux chartes du xe au xiiie siècle[1]. C'est la notice d'un accord (cyrographum pactum) intervenu entre les moines de Saint-Père de Chartres, d'une part, et, d'autre part, les paroissiens de Saint-Denis de Champhol au sujet d'un four qu'ils établissent à frais communs, pour être, en pure aumône, *donné* aux deux églises (in elemosina, ad opus utriusque ecclesiae); elles auront à supporter, en commun, les dépenses ultérieures d'entretien, tant du four que de la maison. (Les moines donnèrent, je pense, l'emplacement, et les villageois de Saint-Denis de Champhol les matériaux et leur industrie, mais ceci n'est pas dit.) Suivant Viollet, et pour les besoins de la thèse, « cet acte de 1101-1129 relate un état de choses fort ancien » (*ouvr. cit.*, p. 24, note 1). Or, il est visible que la notice a été dressée après discussion, que, avec l'assentiment des deux parties, elle est destinée à régler, pour l'avenir, la condition du four et de ceux qui iront y cuire (cujus consuetudines utrorumque assensu ibi sunt descripte), et que c'est précisément en conséquence de leur accord sur ces conditions qu'elles établissent le four pour le village de Saint-Denis de Champhol (in eadem villa *constituunt* unum furnum). Les deux églises en seront copropriétaires par indivis.

Dans cet acte, rien ne rappelle l'idée de communauté; ces « paroissiens » n'en forment pas une; ils se réunissent simplement dans l'intérêt commun de bâtir un four destiné aux deux églises, et ensuite d'y cuire. Le fournier est, il est vrai, élu, — je dirais volontiers désigné, — par les « hommes » (utpote sibi servituru m), mais il est amené au *prévôt* de Saint-Père de Chartres, qui vraisemblablement le nomme, en tout cas, reçoit son serment de fidélité et de loyauté aux deux églises et aux paroissiens[2]. Les

Même de nos jours, où le serment a singulièrement perdu de sa valeur, on ne peut pas dire que le créancier soit à la merci de son débiteur, parce que, dans certains cas prévus par la loi, le serment est déféré à ce dernier; juste remarque faite, à mon cours, par un de mes élèves, M. Benoît.

1. On le trouvera dans le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. II, p. 307.

2. Furnerium vero, utpote sibi serviturum, ipsi homines eligant, electumque ad prepositum ducant ubi juret fidelitatem utrique ecclesie et parrochianis, et

revenus du four sont remis au prêtre de Saint-Denis ; il est assisté de deux ou plusieurs paroissiens élus qui jurent fidélité aux deux églises ; chacune d'elles reçoit la moitié de ces revenus[1]. D'autre part, dans cet acte, ce qui est de justice est distinct de ce qui est propriété. Les moines de Saint-Père de Chartres seuls sont seigneurs justiciers du territoire de ce village. Ils abandonnent à la « cour » de Saint-Denis, en présence du prêtre et des paroissiens, la connaissance des menus délits, soit du fournier, soit des hommes, si la réparation peut en être obtenue ; ils renoncent à l'amende (justitia) qui leur serait due à raison de ces délits ; dans le cas contraire, le prévôt de Saint-Père de Chartres ou l'abbé demeure le juge de ces délits et, toujours, le seul juge des délits « de sang[2]. »

Il est maintenant plus facile de distinguer dans les chartes du xe au xiiie siècle ce qui, en matière de fours et moulins, est de fief ou de justice, les divers modes de tenure et la condition de ces biens, les transactions dont ils étaient l'objet. Je me bornerai à examiner celles de la Bourgogne et de la région centrale de la France[3].

En 1093, Eudes, duc de B., confirma une donation de quatre moulins antérieurement faite, en propriété, aux moines de S. S. par son frère H. Il y ajouta ce qu'il avait du « sien, » c'est-à-dire ses droits de seigneur justicier, à savoir les « coutumes » (redevances fiscales ou justicières) que devaient payer les habitants de la terre donnée, la justice de ces moulins (juridiction et amendes), etc.[4]. Ici, un seigneur avait la propriété des moulins,

se nemini precium clam nec dedisse nec daturum ; quod si quid dederit *commune* sit *ecclesiis*.

1. Redditionem vero furni presbiter sancti Dionisii recipiat et custodiat, cum duobus vel pluribus parrochianis, aliorum consensu ab (*lis.* ad) hoc electis, qui *utrique ecclesie* fidelitatem jurent, et dimidiam partem monachis reddant, dimidiam que ad necessaria sancti Dionisii fideliter custodiant.

2. Ista (les amendes encourues par ceux qui iront cuire ailleurs) et omnes alie forisfactiones, preter sanguinem, tam de furnerio quam de aliis, in curia sancti Dionisii, coram presbitero et parrochianis, *sine alia justicia*, emendentur ; quod tamen ibi non poterit, coram preposito ; si amplius, coram abbate.

3. Il suffira d'en citer quelques-unes, de signaler les autres. Ces fragments ne peuvent d'ailleurs être bien étudiés que dans des exercices pratiques destinés à des élèves.

4. Plancher, *H. de Bourg. Pr.*, t. I, n° xliii. Odo Dei gr. D. Burg. — Abbati mon. S. S. 4 farinarios quos frater meus H. D. cum terra ibidem adjacente, quae duos solidos annis singulis solvebat, eidem cœnobio mea laude contulerat

un autre en avait la justice ; le plus souvent, elles étaient réunies dans la main d'un même seigneur.

Entre 1050 et 1052, le sire de Vignory donna, avec d'autres biens, trois moulins et, de plus, son propre ban sur ces mêmes moulins et sur un four voisin, ce qui signifie, pour les moines de Saint-Étienne de Vignory, le droit de contraindre les habitants d'y aller moudre et cuire, la garde, la juridiction et ses produits[1].

Un certain H. F. donna à Saint-Étienne de Dijon tout ce qu'il possédait dans le village de C., soit deux masses de biens ; d'une part, « la plaine et les bois, » tant dans le village qu'aux alentours ; d'autre part, la « justice » qu'il a à C., « le larron, la fausse mesure, la corvée, les chasses, le parcours des eaux et un moulin à construire par les moines où ils voudront, depuis le manse de G.[2]. »

O., seigneur de Mirebeau, concéda aux chanoines de M. toute la terre mise en culture par leurs hommes et le droit d'y construire un four en propriété à leur profit[3].

B., fils de H. de R., et R. son frère vendirent un cours d'eau et

— laudo et confirmo et de *meo insuper haec adjicio.* Consuetudines quae mihi exinde debebantur cum justitia molendinorum scilicet (*ici texte tronqué et altéré*) et hunc libertatis usum homines illic habitantes — possideant dandi et accipiendi in pascuis, etc.; et nemo unquam mortalium — in hac datione aliquid sibi vindicet *justitiae* negotio auferendi vel subrogandi (exiger) questum alicujus rei, sine communi assensu abbatis et fratrum.

1. *Cartul. de Saint-Étienne de Vignory*, n° IV, p. 35. Tria etiam tradidi molendina, unum in A., alterum in S., tertium in V.; *in his molendinis* et in *furno* satis proximo concessi eis habere meum proprium *bannum.*

2. Pérard, *Recueil bourg.*, p. 70 (XIe siècle, 2e moitié). Ego H. F. dono S. S. D. — quicquid habeo apud C. infra villam et in circuitu villae, in nemoribus et plano : in villa C. iustitiam quam habeo, et latronem et falsam mensuram et corvatam et venationes nemorum et procursus aquarum et molendinum, a manso G. in antea quocumque loco voluerint ad faciendum.

3. Pérard, *Ib.*, p. 117 (XIIe siècle). O. dom. de M. concessit Ec. R. S. et domui canonicorum de M. — terram quolibet modo ab eorum hominibus et animalibus excultam, ita ut terciis redditis pro alodio, eam haberent (*lis.* t. redditis, pro alodio e. h.) ut ad opus suum in dominio facerent. — O. concède la terre en propriété, mais il se réserve les tierces, c.-à-d. le champart (ici, redevance fiscale), comme seigneur justicier du territoire de M. Puis il ajoute : « Si de milite qui furnum Mirebelli in feudo ab eo tenebat, hoc adquirere possent, decimas lucri sui quas reddere nolebat, exinde redditurum se fidem dandi spopondit. » Ainsi, d'autre part, O. avait concédé en fief le four de M. à un chevalier qui lui payait la dîme des redevances. Dorénavant, c'est aux chanoines que cette dîme sera payée par le chevalier ou, à son défaut, par O.

« les moulins à construire par les moines, » c'est-à-dire le droit d'y construire des moulins[1].

R. de F. et sa femme donnent le « presbiteratus » de V. S. et de L., avec l'assentiment du détenteur, toutes les dîmes de leur seigneurie (in suo dominicatu) et le four du village avec interdiction d'en construire un autre dans le même village[2].

Comme on le voit par ces quatre dernières chartes, choisies entre bien d'autres, il fallait toujours, comme avant le xe siècle, pour construire un four ou un moulin, être propriétaire d'un fonds ou d'un emplacement convenables, mais cela ne suffisait pas le plus souvent, il fallait encore obtenir du seigneur du territoire le droit de construire[3]. C'est que la justice du seigneur n'était entière que : 1° s'il pouvait contraindre les hommes du territoire à venir à son moulin ou à son four; 2° s'il interdisait dans les limites de ce territoire toutes constructions autres que les siennes[4].

Il arrivait souvent qu'une partie seulement des droits lucratifs des moulins et fours, — droits de propriété et de justice, — était donnée, vendue, etc. C'est ainsi que G. (miles) et sa femme donnent au monastère de Corméry le tiers de leur propriété et justice sur les moulins d'A.; ils lui vendent les deux autres tiers[5].

1. *Cartul. de Noyers* (*Mém. arch. Touraine*, t. XXII), n° CLXXII (vers 1809). Vendiderunt autem — omne quodcumque habebant in eadem selusa a — usque in — et omne ripaticum et omnem aquam et piscationem et guttas et *molendina si monachi ea ibi facere voluerint.*

2. *Cartul. de Moléme*, p. 232 (vers 1097). Et quicquid de decima habebant in suo dominicatu et furnum ejus ville, ita ut *alius furnus in ipsa villa non habeatur.*

3. La plus ancienne mention de cette interdiction, à ma connaissance, se trouve dans *Chart. Sith.*, n° XLVIII, p. 67 (commencement du IXe siècle) : in villa A. — molendinum fecit (l'abbé O.) volvere aquis contra montem currentibus; *constituit que ut nullus hominum molendinum extra locum* jam dictum *construere* presumeret.

4. Voici encore une charte qui mérite d'être citée, car l'interdiction qu'elle contient est rare. *Cart. de Moléme*, p. 244 (a. 1102-1125). Milo comes de B. et uxor concesserunt S. M. M. furnum de E. villa — tali tenore et libertate ut *nec ipse nec aliquis heredum suorum in ipsa villa alium furnum unquam faciat* et omnes predicte ville habitatores, ipsius comitis homines vel ejus justicie subjecti, per consuetudinarium bannum ad furnum S. M. coquant, non ad alium. Concesserunt etiam unam aream convenientem ad faciendum domum super ipsum furnum. — Ainsi le justicier 1° s'interdit à lui-même de construire et 2° il cède aux moines le droit de contraindre ses sujets à aller cuire au four qu'il leur a donné.

5. *Cartul. de Cormery* (*Mém. arch. Touraine*, t. XII), n° LXXXVI (a. 1232). G. I. miles et M. uxor ejus recognoverunt se dedisse — tertiam partem totius

Souvent aussi le même moulin était la propriété d'un seigneur et un autre y percevait les « coutumes, » c'est-à-dire ici les redevances fiscales[1].

Plus on avance vers le XIVe siècle, plus les moulins tenus en simple propriété, — du moins sans qu'on puisse saisir leur banalité, — deviennent rares. J'ai rencontré, une fois seulement, dans un nombre considérable de chartes, un moulin possédé par des paysans copropriétaires. Ils le vendent à des moines avec le consentement de chevaliers, sires de la terre. Il est évident que ces « rustici » ne constituent pas une communauté ; ils ont hérité en commun de ces moulins[2].

Voici un exemple dans lequel un moulin est la propriété de plusieurs personnes de condition sociale différente. Chacun donne sa part. Ce moulin ne paraît pas, d'après la charte, avoir été banal. Il était tenu en simple propriété[3].

juris et dominii, quam habent in molendinis A., reliquas vero duas partes recognoverunt se vendidisse pretio triginta et novem librarum Turon. — in quibuscumque praedictae duae partes consistunt, tam in blado, quam in jure *justitiae* et *dominio*, quae habent in molendinis. — Voy. encore *Cart. de Saint-Père de Chartres*, n° XXXVIII.

1. *Cart. de Noyers*, n° XLII (vers 1065). U. de J. donne un four : Deditque dominus G. F. omnes consuetudines quas habebat in *ipso* furno intus et foris de tribus hominibus suis consuetudinariis et de omnibus aliis quos ad eumdem furnum adduxerint qui ejus consuetudinarii non sunt.

2. *Cartul. de l'Yonne*, t. I, n° CLXXIX, p. 305 (a. 1135-1144). Emerunt deinde monachi quemdam molendinum — a quibusdam *rusticis* hereditario eum jure possidentibus, quod et ipsum laudaverunt — milites, etc. — Cette même pièce contient encore un accord intéressant entre les chevaliers H., R. et B. (les *milites* ci-dessus), d'une part, et les moines. Les premiers donnent... terram in qua sunt molendini (d'autres moulins) ; quos molendinos monachi pro illius terrae donatione fecerunt tali conventione ut milites dimidium redituum (redevances pour l'usage du moulin, c.-à-d. de propriété) eorum molendinorum accipiant, ita sane ut omnia ad molendum necessaria communiter ex utrorumque parte ministrentur ; molendinarius autem per manus monachorum intret et exeat, sic tamen ut fidelitatem militibus faciat ; *gardia* autem et *justitia* et quidquid *praeter usum molendi reddiderint molendini, proprie monachorum erunt.* — Ici les moines retiennent la justice.

3. Pérard, *ouv. cit.*, p. 112 (vers 1140) : « Pontius *miles* de Sancto Lupo » et sa femme donnent « partem quam habebant in loco molendini de Gicio. » — Puis, « aliam partem in loco molendini — dederunt *H. Capellanus* et fratres sui, L. *maior* » et d'autres. Hi omnes — partes sedis molendini sibi competentes — dederunt. Il y a bien un sire de Gié qui donne son consentement à cette donation, mais il n'est pas question de la justice de ce moulin de Gié. Quia autem solent Domini dona ministerialium vel villanorum suorum, quamvis injuste, plerumque calumpniari, H. dom. de G. — donum concesserunt.

En résumé, d'après les chartes comme d'après les coutumes : 1° les moulins étaient en totalité ou en partie donnés en propriété, en fief, en bénéfice, à cens, amodiés à diverses conditions, vendus, constitués en dot; ceci dans l'ordre de la propriété et par contrat.

2° La justice sur les moulins, — quand ils étaient banaux, — était de même donnée, vendue en totalité ou en partie, etc., donnée en fief (justice inféodée). Elle était imposée aux hommes d'un territoire par le seigneur justicier propriétaire dans ce territoire[1].

3° Il n'est jamais question de communauté, et pas une charte ne contient un mot qui permette de supposer que la propriété des moulins et fours ait jamais eu un caractère collectif.

Marcel THÉVENIN.

1. Voir, sur ces divers cas, par ex. : Pérard, *cit.*, p. 55 (a. 907), p. 117 (a. 1147). — *Chronique de Saint-Benigne* (*Analecta Divion.*), p. 360, 459, 475. — *Cart. de Vignory*, p. 40, n° VII ; p. 53, p. 84, 219, n° 99 ; p. 240, 242. — *Cart. de Marmoutiers*, n° CXLI (a. 1080-1100), n° CXLVIII (a. 1095), n° CLXII (a. 1106). — *Cart. de Cormery*, n° XXXIV (a. 1026), n° XXXVII (a. 1026-1040), n° XXXVIII (a. 1026-1040, p. 80), n° LII (a. 1070-1100), n° LXV (a. 1172). — *Cartul. de Jully-les-Nonnains*, n° XII (a. 1155), n° XVII (a. 1170), n° XXVI (a. 1180), n° XXXI (a. 1185), n° LXVI (a. 1223), n° LXIX (a. 1229). — *Cart. de Saint-Maur*, n° VIII (vers 1030), n° XXVI (de 1040 à 1045), dans *Archives d'Anjou*, t. I et t. II, p. 16, n° I. — Enfin *Cart. de l'Yonne*, II, p. 15, p. 21 et *passim*.

LES

AVENTURES DE SICHAIRE

COMMENTAIRE

DES CHAPITRES XLVII DU LIVRE VII ET XIX DU LIVRE IX

DE L'*HISTOIRE DES FRANCS DE GRÉGOIRE DE TOURS.*

Les chapitres XLVII du livre VII et XIX du livre IX de l'*Historia Francorum* sont bien connus de tous ceux qui se sont occupés de la question de la justice chez les Francs à l'époque mérovingienne. Tout récemment encore, M. Fustel de Coulanges analysait brièvement le premier de ces chapitres dans ses *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (p. 497-498)[1].

Il m'a semblé néanmoins qu'une analyse et un commentaire un peu plus complets de ce chapitre ne seraient pas sans intérêt ni sans utilité[2].

Commençons par donner le texte même[3] et la traduction[4] des chapitres XLVII du liv. VII et XIX du liv. IX.

1. Voyez aussi les *Institutions politiques de la France,* du même auteur, p. 510, n. 1.

2. A consulter spécialement pour le commentaire de ces chapitres, à côté des ouvrages de M. Fustel de Coulanges cités ci-dessus, Thonissen, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure de la loi salique;* — Beauchet, *Histoire de l'organisation judiciaire en France,* t. I. *Époque franque;* — Waitz, *Das alte Recht der salischen Franken,* et *Deutsche Verfassungsgeschichte,* t. I et II; — Sohm, *Der Process der Lex Salica* (Trad. française par Thévenin) et *Die fraenkische Reichs u. Gerichtsverfassung;* — Siegel, *Geschichte der d. Gerichtsverfassung;* — Bethmann Hollweg, *Der Civilprocess des gemeinen Rechts;* — Thévenin, *Contributions à l'histoire du droit germanique.* J'ai cité la loi salique d'après Hessels, les formules d'après Zeumer.

3. D'après Arndt et Krusch. *Monumenta Germaniae historica. Scriptorum rerum merovingicarum.* T. I, p. 322-324 et 373-374.

4. Traduction Bordier avec quelques corrections.

Texte, vii, 47 : « Gravia tunc inter Toronicos cives bella civilia surrexerunt. Nam Sicharius, Johannis quondam filius, dum ad natalis dominici solemnia apud Montalomagensem vicum cum Austrighyselo reliquosque pagenses caelebraret, presbiter loci misit puerum ad aliquorum hominum invitationem, ut ad domum ejus bibendi gratia venire deberint. Veniente vero puero, unus ex his qui invitabantur, extracto gladio, eum ferire non metuit. Qui statim cecidit et mortuus est. Quod cum Sicharius audisset, qui amicitias cum presbitero retinebat, quod scilicet puer ejus fuerit interfectus, arrepta arma ad ecclesiam petit, Austrighyselum opperiens. Ille autem haec audiens, adpraehenso armorum apparatu, contra eum diregit. Mixtisque omnibus, cum se pars utraque conliderit, Sicharius inter clericos ereptus, ad villam suam effugit, relictis in domo presbiteri cum argento et vestimentis quattuor pueris sauciatis. Quo fugiente, Austrighyselus iterum inruens, interfectis pueris, aurum argentumque cum reliquis rebus abstulit. Dehinc cum in judicio civium convenissent, et praeceptum esset, ut Austrighyselus, qui homicida erat, et, interfectis pueris, res sine audientia diripuerat, censura legati condempnaretur. Initio placito, paucis infra diebus Sicharius audiens, quod res, quas Austrighyselus direpuerat, cum Aunone et filio adque ejus fratre Eberulfo retinerentur, postposito placito, conjunctus Audino, mota seditione, cum armatis viris inruit super eos nocte, elisumque hospicium, in quo dormiebant, patrem cum fratre et filio interemit resque eorum cum pecoribus, interfectisque servis, abduxit. Quod nos audientes, vehimenter ex hoc molesti, adjuncto judice, mittimus ad eos legationem, ut in nostri praesentia venientes, accepta ratione, cum pace discederent, ne jurgium in amplius pulularet. Quibus venientibus conjunctisque civibus, ego aio : « Nolite, o viri, in sceleribus proficere, ne malum longius extendatur. Perdidimus enim aeclesiae filios; metuemus nunc, ne et alios in hac intentione careamus. Estote, quaeso, pacifici ; et qui malum gessit, stante caritate, conponat, ut sitis filii pacifici... Ecce enim, etsi illis qui noxae subditur, minor est facultas, argento ecclesiae redemitur; interim anima viri non pereat. » Et haec dicens, optuli argentum aeclesie; sed pars Chramnesindi, quae mortem patris fratrisque et patrui requirebat, accepere noluit. His discedentibus, Sicharius iter, ut ad regem ambularet, praeparat, et ob hoc Pectavum ad uxorem cernendam proficiscitur. Cumque servum, ut exerceret opera,

commoneret elevatamque virgam ictibus verberaret, ille, extracto baltei gladio, dominum sauciare non metuit. Quo in terram ruente, currentes amici adpraehensum servum crudeliter caesum, truncatis manibus et pedibus, patibolo damnaverunt. Interim sonus in Toronicum exiit, Sicharium fuisse defunctum. Cum autem haec Chramnesindus audisset, commonitis parentibus et amicis, ad domum ejus properat. Quibus spoliatis, interemptis nonnullis servorum, domus omnes tam Sicharii quam reliquorum, qui participes hujus villae erant, incendio concremavit, abducens secum pecora vel quaecumque movere potuit. Tunc partes a judice ad civitatem deductae, causas proprias prolocuntur; inventumque est a judicibus, ut, qui nollens accepere prius compositionem domus incendiis tradedit, medietatem praecii, quod ei fuerat judicatum, amitteret (et hoc contra legis actum, ut tantum pacifici redderentur), aliam vero medietatem compositionis Sicharius redderet. Tunc datum ab aeclesia argentum, quae judicaverant, accepta securitate, conposuit, datis sibi partes invicem sacramentis, ut nullo unquam tempore contra alterum pars alia musitaret. Et sic altercatio terminum fecit. » — IX, 19 : « Bellum vero illud, quod inter cives Toronicus superius diximus terminatum, in rediviva rursum insania surgit. Nam Sicharius, cum post interfectionem parentum Chramsindi magnam cum eo amicitiam patravisset, et in tantum se caritate mutua diligerent, ut plerumque simul cibum caperent ac in uno pariter stratu recumberent, quadam die coenam sub nocturno tempore praeparat Chramsindus, invitans Sicharium ad epulum suum. Quo veniente, resident pariter ad convivium. Cumque Sicharius crapulatus a vino multa jactaret in Chramsindo, ad extremum dixisse fertur : « Magnas mihi debes referre grates, o dulcissime frater, eo quod interfecerim parentes tuos, de quibus accepta composicione, aurum argentumque superabundabat in domum tuam, et nudus nunc esses et egens, nisi haec te causa paululum roborassit. » Haec ille audiens, amaro suscepit animo dicta Sichari, dixitque in corde suo : « Nisi ulciscar interitum parentum meorum, amittere nomen viri debeo et mulier infirma vocare. » Et statim extinctis luminaribus, caput Sichari seca dividit. Qui parvolam in ipso vitae termino vocem emittens, cecidit et mortuus est. Pueri vero, qui cum eo venerant, dilabuntur. Chramsindus exanimum corpus nudatum vestimentis adpendit in saepis stipite, ascensisque aequitibus ejus, ad regem pergit; ingressusque aecle-

sia, ad pedes prosternitur regis, dicens : « Vitam peto, o gloriose rex, eo quod occiderim homines, qui, parentes meus clam interfectis, res omnes diripuerunt. » Cumque expositis per ordinem causis, regina Brunechildis graviter accepisset, eo quod in ejus verbo Sicharius positus taliter fuerat interfectus, frendere in eum coepit. At ille, cum vidisset eam adversam sibi, Vosagensim territurii Biturigi pagum expetiit, in quo et ejus parentes, eo quod in regno Guntchramni regis haberetur. Tranquilla quoque, conjux Sicharii, relictis filiis et rebus viri sui in Toronico sive in Pectavo, ad parentes suos Mauriopes vicum expetiit; ibique et matrimonio copulata est. Obiit autem Sicharius quasi annorum viginti[1]. Fuit autem in vita sua levis, ebriosus, homicida, qui nonnullis per ebrietatem injuriam intulit. Chramsindus vero iterum ad regem abiit, judicatumque est ei, ut convinceret super se eum interfecisse. Quod ita fecit. Sed quoniam, ut diximus, regina Brunechildis in verbo suo posuerat Sicharium, ideoque res hujus confiscari praecepit; sed in posterum a Flaviano domestico redditae sunt. Sed et ad Aginum properans, epistolam ejus elicuit, ut a nullo contingeretur. Ipsi enim res ejus a regina concessae fuerant. »

Traduction, vii, 47 : « De cruelles guerres civiles surgirent alors entre les citoyens de la Touraine. Sichaire, fils de feu Jean, célébrait les fêtes de la naissance du Seigneur, dans le bourg de Manthelan, avec Austrighysèle et les autres habitants, lorsque le prêtre du lieu envoya un serviteur pour inviter quelques-uns d'entre eux à venir boire dans sa maison. Comme le serviteur se présentait, un des invités dégaine son épée et ne craint pas de frapper cet homme, qui, sur-le-champ, tombe et meurt. Sichaire, qui était lié avec le prêtre, apprenant qu'on a tué l'esclave de son ami, saisit ses armes et se dirige vers l'église pour y attendre Austrighysèle. Celui-ci, informé du fait, revêt de son côté ses armes et marche contre lui. Une mêlée commença, et, pendant que les deux partis se heurtaient, Sichaire, entraîné au milieu des clercs, se réfugia dans sa terre, laissant quatre serviteurs blessés dans la maison du prêtre, avec des étoffes précieuses et des ustensiles

1. L'éd. de Ruinart porte *quadraginta* et il est certain qu'on s'étonne de voir un homme de vingt ans jouer le rôle que joue ici Sichaire et d'entendre Grégoire de Tours dire de lui *Fuit in vita sua*, etc. Mais, s'il faut en croire les derniers éditeurs de l'*Hist. de France*, aucun manuscrit ne justifierait la leçon *quadraginta*.

d'argent. Pendant qu'il fuyait, Austrighysèle fit une nouvelle attaque, tua les serviteurs et enleva l'or, l'argent et tout ce qu'il put trouver. A la suite de cela, ils comparurent tous deux devant le tribunal des citoyens, et il fut ordonné qu'Austrighysèle paierait l'amende fixée par la loi pour avoir commis un homicide et enlevé des biens sans jugement. Peu de jours après l'ouverture du plait, Sichaire, apprenant que les objets pillés par Austrighysèle étaient entre les mains d'Aunon, de son fils et de son frère Ébérulf, quitta l'assemblée, s'adjoignit Audin, prépara un coup de main et vint de nuit les attaquer avec des hommes armés ; il força le domicile où ils dormaient, tua le père avec son frère et son fils et enleva leurs biens avec leurs troupeaux après avoir massacré leurs esclaves. Nous, apprenant cela, et en étant extrêmement affligés, nous nous joignîmes au comte et leur envoyâmes un message pour qu'ils se présentassent devant nous, et qu'acceptant le jugement, ils se séparassent pacifiquement, de peur que le désordre n'allât toujours en augmentant. Ils vinrent, les citoyens se réunirent, et je leur dis : « Gardez-vous, ô hommes, de persévérer dans vos crimes, de peur que le mal n'aille encore plus loin. Nous avons perdu des enfants de l'Église, et nous craignons que, par cette querelle, d'autres encore viennent à nous manquer. Soyez pacifiques, je vous en conjure, et que celui qui a fait le mal compose, par esprit de charité, afin que vous soyez des enfants de paix qui vous rendiez dignes de posséder, par la grâce du Seigneur, le royaume de Dieu. Car il a dit lui-même : Heureux les pacifiques, car le royaume des cieux leur appartient. Voici donc, comme celui qui est soumis à l'amende n'est pas assez riche pour payer, il sera racheté par l'argent de l'Église ; mais que la vie de cet homme soit sauve. » Disant ces mots, j'offris l'argent de l'Église ; mais le parti de Chramnesinde qui demandait vengeance de la mort de son père, de son frère et de son oncle, refusa de l'accepter. Ils se retirèrent, et Sichaire se prépara à aller trouver le roi ; pour cela, il se rendit d'abord à Poitiers pour voir sa femme. Là, comme il ordonnait à un de ses serviteurs de faire son ouvrage, et, levant sa baguette, le frappait, celui-ci, tirant l'épée de son maître du fourreau, ne craignit pas de l'en frapper. Sichaire tombe à terre ; ses amis accourent, saisissent l'esclave, le mutilent cruellement, lui coupent les mains et les pieds, et le condamnent au gibet. Pendant ce temps, le bruit se répand en Touraine

que Sichaire a été tué. A cette nouvelle, Chramnesinde avertit ses parents et amis, court au domaine de Sichaire, le pille, tue une partie des serviteurs, incendie les maisons de Sichaire et de ceux qui étaient établis sur le même domaine, et emmène avec lui les bestiaux et tout ce qui peut être emporté. Alors les parties sont citées par le juge au tribunal de la ville; chacune plaide sa cause; les juges décidèrent que celui qui, refusant d'accepter la composition, avait ensuite incendié les maisons de son adversaire, perdrait la moitié du prix qui lui avait été d'abord adjugé (ceci n'était pas strictement légal, mais avait pour but de rétablir la paix entre eux), et que Sichaire paierait l'autre moitié de la composition. Alors, l'Église lui ayant donné la somme d'argent fixée par les juges, Sichaire paya la composition et reçut une charte de sécurité; les deux parties jurèrent réciproquement de ne jamais rien entreprendre l'une contre l'autre. Ainsi prit fin la querelle. » — IX, 19 : « La guerre qui avait éclaté entre les citoyens de Tours, et que nous regardions comme terminée quand nous l'avons précédemment racontée, ressuscite avec une nouvelle furie. Sichaire, après le meurtre des parents de Chramnesinde, avait lié étroite amitié avec lui, et ils se chérissaient si tendrement qu'ils prenaient constamment leur repas ensemble et couchaient sur le même lit. Un jour, Chramnesinde prépare pour le soir un souper et invite Sichaire à partager son repas. Celui-ci arrive et ils se mettent à table. Sichaire, quand il fut gorgé de vin, se mit à se vanter, aux dépens de Chramnesinde, et finit, à ce qu'on rapporte, par lui dire : « Tu dois, mon très doux frère, me rendre de grandes actions de grâces de ce que j'ai tué tes parents; car la composition que tu as reçue fait surabonder l'or et l'argent dans ta maison, et tu serais maintenant nu et misérable si cette affaire ne t'avait un peu remonté. » Chramnesinde prit en mauvaise part les paroles de Sichaire, et se dit en lui-même : « Si je ne venge pas la mort de mes parents, je mérite de perdre le titre d'homme et d'être qualifié de faible femme. » Et aussitôt que les lumières furent éteintes, il trancha la tête de Sichaire avec son poignard. Celui-ci poussa, en expirant, un petit cri et tomba mort. Les serviteurs, qui étaient venus avec lui, se dispersèrent. Chramnesinde, après avoir dépouillé le cadavre de ses vêtements, le suspendit à un des pieux de sa haie, et, montant à cheval, se rendit en hâte auprès du roi. Étant entré dans l'enceinte des bâtiments ecclésiastiques, il se prosterne aux pieds du roi, en

disant : « Je te demande la vie, ô glorieux roi, car j'ai tué des gens qui, après avoir assassiné mes parents par trahison, ont pillé tous leurs biens. » Lorsque l'affaire eut été exposée en détail, la reine Brunehaut prit très mal que Sichaire, qui était son homme, eût été tué de la sorte, et devint furieuse contre Chramnesinde. Celui-ci, voyant sa colère, gagna le pays de Bouges en Berri, où il avait des parents, et qui se trouvait dans le royaume de Gontran. Tranquilla, femme de Sichaire, laissant ses fils et les biens de son mari en Touraine et en Poitou, se rendit auprès de ses parents au bourg de Mauriopes[1], et même s'y maria. Sichaire, qui avait environ vingt ans quand il mourut, était un homme dissipé, ivrogne, homicide, et, quand il était pris de vin, il avait fait du mal à plusieurs personnes. Chramnesinde se rendit de nouveau auprès du roi, et il fut jugé, en sa faveur, qu'il eût à prouver que Sichaire avait commis des meurtres à son détriment. Il le fit. Mais, comme la reine Brunehaut avait pris Sichaire sous sa protection, elle ordonna de confisquer ses biens ; toutefois ils lui furent rendus dans la suite par le domestique Flavianus. Comme il se rendait à Agen, il exhiba une lettre de lui, le mettant à l'abri de toute attaque. C'est en effet à Flavianus que la reine avait concédé ses biens. »

Sans avoir jamais eu la prétention de composer des récits pittoresques ou dramatiques, Grégoire de Tours, rien qu'en racontant tout simplement, dans son rude langage, ce qu'il a vu ou entendu, nous a laissé des tableaux de mœurs d'un relief et d'un coloris incomparables. Parmi ces tableaux de mœurs, il n'en est pas de plus complet, de plus saisissant que l'histoire de Sichaire.

Cette histoire mérite d'attirer notre attention, non seulement à cause de la quantité de renseignements qu'elle nous fournit sur les mœurs et les institutions gallo-franques, mais aussi parce que ces renseignements sont d'une précision et exactitude exceptionnelles. Les événements que Grégoire nous raconte se sont en effet produits sous ses yeux, à Tours même ou près de Tours ; il a connu tous les personnages qu'il met en scène ; il a joué lui-même un rôle dans leurs querelles ; enfin, il a écrit ce récit au moment même où les faits venaient de se passer. Quand il a rédigé le chap. XLVII du liv. VII, il croyait la tragédie finie, la paix rétablie entre les partis en lutte. Lorsque la querelle s'est rallumée et que Sichaire a péri, il a aussitôt

1. Sur le mont Morvois, au diocèse de Troyes, d'après Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe s.*, p. 240.

repris la plume pour raconter la fin de ces tragiques aventures et cette fin, séparée du commencement du récit, forme le ch. XIX du livre IX. Tous ces événements ont dû se passer entre 585 et 588, car le chap. XLVII du livre VII est placé immédiatement avant le voyage de Gontran à Orléans, qui eut lieu dans l'été de 585, et après la révolte de Gondovald, qui eut lieu aussi en 585. La date de 588 est fixée par le fait que le chap. XIX se trouve intercalé entre le récit du traité d'Andelot (28 nov. 587) et celui du voyage de Grégoire à Chalon en avril 588. On pourrait être tenté, comme Grégoire ne s'astreint pas toujours à un ordre strictement chronologique, de placer le début de l'affaire à une date plus voisine de 588, à 586 par exemple ; car Sichaire est déjà marié au chap. XLVII du liv. VII. Or, le chap. XIX du liv. IX dit qu'il n'avait que vingt ans quand il mourut, et qu'il laissait des fils.

Les héros de cette histoire sont tous d'origine franque, à l'exception de la femme de Sichaire, Tranquilla, qui était probablement d'origine gallo-romaine[1]. Quant à Sichaire lui-même, il appartenait évidemment à une famille germanique. Pourtant, Grégoire nous dit que son père s'appelait Jean. On peut supposer que le grand-père de Sichaire, nommé Sichaire comme lui (le fils aîné d'une famille prend d'ordinaire le nom du grand-père), aura épousé, après s'être établi en Gaule, une Gallo-Romaine, qui aura voulu donner à son fils un nom chrétien, ou bien que ce Jean aura été le premier de sa race qui se sera fait baptiser, et qu'on lui aura donné en le baptisant le nom de son parrain gallo-romain. Quoi qu'il en soit, si des noms gallo-romains peuvent déjà se rencontrer dans des familles franques, il est bien certain que le nom de Sichaire ne pouvait pas avoir été donné à un enfant de pure race gallo-romaine. Nous allons voir d'ailleurs chez tous les personnages que Grégoire met en scène éclater dans toute sa sauvagerie la nature barbare primitive. Brutalités sans motifs, besoin de vengeance qui pousse l'homme avec la fatalité d'un instinct, et qui s'impose à lui comme un devoir inéluctable, mépris de la vie humaine, brusques sursauts de passion qui changent en une seconde l'amitié la plus tendre en une haine impitoyable, avidité au pillage, habitudes d'ivrognerie produisant

1. M. Fustel de Coulanges dit qu'on ne peut pas conclure de la forme des noms la nationalité des personnages (*Institutions*, p. 498). Nous croyons cette observation juste pour le VIIe et le VIIIe s., mais non pour le VIe.

des accès de gaieté grossière et de subite fureur, tous les traits de caractère que révèle ce récit sont bien ceux qui conviennent à des Germains de Tacite que la vie large et facile de la Gaule a pervertis sans les adoucir.

Ces traits de caractère sont en effet ceux d'une race tout entière plutôt que ceux d'individus déterminés. Aux époques primitives, les caractères généraux de la race l'emportent sur les particularités et les penchants individuels. Il faut un certain degré de civilisation et une culture un peu complexe pour que chaque homme se distingue de ses semblables par des goûts, des penchants, des qualités ou des défauts particuliers. Il est très vrai que la civilisation met un frein aux tempéraments et aux instincts, mais il n'est pas vrai qu'elle rende uniformes tous les caractères. Elle produit un effet tout opposé. Tous les compagnons de Clovis et de Clothaire devaient ressembler plus ou moins à Sichaire et à Chramnesinde, et nous retrouvons chez les rois mérovingiens, comme chez eux, la domination tyrannique des instincts et des passions, les revirements soudains de l'être tout entier, passant subitement de la tendresse à la fureur, et de la fureur aux remords.

Sichaire, Chramnesinde, Austrighysèle sont d'ailleurs des types d'autant plus exacts de ce qu'étaient les envahisseurs germains qu'ils appartenaient à la classe des propriétaires fonciers, c'est-à-dire qu'ils étaient au nombre de ceux qui jouissaient de tous les droits de l'homme libre, de l'homme qui ne dépend de personne pour sa subsistance et son entretien. Ils étaient de ceux que les textes juridiques désignent sous le nom de *Franci homines*. Étaient-ils de très grands et très riches propriétaires? On peut en douter quand on voit Grégoire obligé de proposer de payer une partie de la composition imposée à Sichaire. Mais on ne doit pas oublier que les compositions étaient extrêmement élevées. Si l'on calcule, en effet, ce que Sichaire devait rien que pour le meurtre d'Aunon, de son fils et de son frère, sans tenir compte ni des esclaves tués, ni des troupeaux et des objets précieux pillés, on voit qu'il avait à payer une valeur intrinsèque de 21,330 fr., ce qui, suivant les estimations les plus faibles, représenterait 228,870 fr. de notre monnaie, et trois fois plus d'après les estimations de M. de Saulcy[1]. Mais, bien que Sichaire ne fût

1. Le meurtre d'un Franc se payait 200 sous d'or (*Lex salica*, XLI, 1); mais

pas assez riche pour payer une somme aussi colossale, il n'en avait pas moins des terres en Touraine et en Poitou. Sa femme, Tranquilla, qui était originaire de la Champagne[1], appartenait aussi à une famille aisée, car elle retourne chez ses parents après la mort de son mari, et trouve à s'y remarier. Il n'exploitait pas à lui seul avec ses esclaves le domaine qu'il possédait près du village de Manthelan[2]. Il y était entouré de parents, d'amis et de clients qui y avaient leurs maisons et participaient à l'exploitation rurale[3]. La société mérovingienne était déjà fortement hiérarchisée[4]. Les grands propriétaires groupaient autour d'eux non seulement des esclaves et des colons, mais aussi des hommes libres qui se trouvaient vis-à-vis d'eux dans un rapport de dépendance et de protection. Ils sont appelés dans les textes de noms fort divers, *homines*, *amici*, *gasindi*, *suscepti*, *pares*. Sichaire paraît avoir été le chef de cette espèce de colonie agricole; il recrute parmi eux des hommes armés pour ses entreprises; il est entouré par eux quand il se présente au tribunal. Il avait dans le Poitou un autre domaine organisé comme celui de Manthelan.

« Si quis, collecto contubernio, hominem ingenuum in domum suam assaliverit et ibidem eum occiderit..... Si iste in truste dominica non fuit, sol. DC culpabilis judicetur. » (*Lex salica*, XLII, 1.) Or, trois meurtres à ce taux font 1,800 sous. D'après Guérard, le sou d'or vaut 9 fr. 25 et l'argent avait une valeur de 10,73 plus forte qu'aujourd'hui. D'après M. de Saulcy, la valeur serait de 32,60 plus grande et l'on admet d'ordinaire que la valeur du sou d'or est de 11 fr. 85 (Hiver, *Recherches sur la monnaie et sur la valeur de l'argent en France*). L'énormité des compensations et des amendes rendait éternelles les querelles de famille par l'impossibilité où l'on était de les payer; elle amenait aussi l'application de la peine de mort.

1. De *Mauriopes*, dans le Morvois, qui faisait partie de la cité de Troyes. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe s.*, p. 341.

2. « Montalomagensis vicus; » arr. de Loches, cant. de Ligueil. Longnon, p. 278.

3. « Domus Sicharii vel reliquorum qui participes hujus villae erant. » Ce texte nous indique une espèce d'exploitation en commun d'une terre. M. Fustel de Coulanges, dans son commentaire sur le titre *De migrantibus* de la Loi salique, n'en a pas tenu compte et pourtant on peut y trouver une assez forte objection à sa théorie.

4. M. Fustel de Coulanges a insisté avec raison sur ce caractère de la société mérovingienne. La Germanie de Tacite elle-même nous offre l'image d'une société bien plutôt aristocratique que démocratique et les *principes* de Tacite sont à nos yeux très semblables aux *potentes* mérovingiens. Seulement il ne faut pas oublier que le petit propriétaire libre a théoriquement les mêmes droits que le grand propriétaire et que cette aristocratie n'est à aucun degré une caste noble fermée, mais une classe d'hommes riches et puissants à laquelle tout homme libre peut appartenir, si les circonstances le favorisent.

On peut le considérer comme un de ces *potentes* que nous voyons figurer dans les formules, dans les actes royaux, et qui nous sont représentés dans la Constitution de 614 comme exerçant des droits de justice sur leurs terres. Aunon, le père de Chramnesinde, était un propriétaire comme Sichaire et occupait une position sociale analogue à la sienne.

Maintenant que nous connaissons les personnages du drame, suivons-en les diverses péripéties.

Transportons-nous aux fêtes de Noël de l'année 585 dans le village de Manthelan, que l'évêque de Tours, Volusianus, avait fondé à la fin du siècle précédent[1], et qui était devenu assez important pour avoir un prêtre et une église[2]. Cette église n'était pas construite sur les terres d'un propriétaire; elle devait avoir été construite sur des terres appartenant à l'évêché de Tours; elle avait certainement une assez grande importance, puisqu'elle est qualifiée d'*ecclesia* et non d'*oratorium*, et qu'elle était la résidence d'un prêtre entouré de plusieurs clercs. Il faut entendre par le mot *ecclesia*, non seulement le sanctuaire lui-même, mais aussi les maisons du prêtre et des clercs qui y étaient attenantes. Ce prêtre dépendait directement de l'évêque de Tours, et les relations étroites qui rattachaient la fondation de l'évêque Volusien à l'église cathédrale rendent encore plus naturelle l'intervention de Grégoire dans une querelle qui avait eu pour origine le meurtre d'un serviteur du prêtre de Manthelan.

C'est la célébration de la fête de Noël de l'année 585 qui fut l'occasion de la querelle d'où devait surgir une si longue série de meurtres et de violences. Cette fête était en effet une de celles qui donnaient naissance au plus grand nombre de scandales. Fixée dans le cours du IVe siècle au 25 décembre, elle se mêlait dans l'esprit des populations encore à demi païennes avec la tradition des antiques saturnales (17-24 décembre) et avec les réjouissances populaires qui célébraient la renaissance du soleil (*natales invicti solis*[3]). L'Église avait beau recommander aux fidèles de ne pas mêler les pratiques païennes à la commémoration des fêtes chrétiennes, elle provoquait elle-même ce mélange en assi-

1. Greg. Tur., *Hist. Franc.*, X, 31.
2. C'est à tort que M. Longnon ne fait pas figurer Manthelan parmi les *vici* dont l'église est mentionnée au VIe s.
3. Cf. Wernsdorf, *De Originibus solemnium natalis Christi ex festivitate Natalis Invicti*, 1757.

gnant à ses fêtes la date même des fêtes anciennes qu'elle voulait abolir. De même que les derniers jours de décembre étaient pour les Romains une époque de réjouissances et de liesse égalitaire, il fut prescrit aux chrétiens de faire de Noël une fête essentiellement joyeuse. On taxait d'hérésie ceux qui, à l'exemple des Priscillianistes, jeûnaient à Noël, et ne se réjouissaient pas suffisamment de la réalité de l'incarnation. Le pape saint Léon recommande expressément dans son premier sermon sur la Nativité de la fêter d'un cœur joyeux, et, si dans son troisième sermon il fait observer que cette gaieté doit être une gaieté spirituelle et non charnelle, il est à croire que beaucoup de fidèles ne suivaient que trop scrupuleusement le précepte de se réjouir. Dans toute l'Europe d'ailleurs, à travers le moyen âge et jusqu'à nos jours, la fête de Noël a conservé son caractère de réjouissance populaire. Si l'on ne crie plus *Noël!* sur le passage des souverains, on chante encore dans nos campagnes les Noëls d'autrefois; en France, la bûche de Noël arrosée d'huile et de vin, l'arbre de Noël en Allemagne, en Angleterre les danses sous le Mistletoe, prouvent avec quelle force les usages populaires dont l'origine remonte sans doute au delà du christianisme se sont maintenus à côté des cérémonies de l'Église.

Au VIe siècle, l'Église ne se contentait pas de célébrer les messes canoniques et d'inviter les fidèles à prendre part à la communion; pour faire participer un plus grand nombre de personnes à ses fêtes, et les continuer même hors du sanctuaire, elle avait institué l'usage gracieux et cordial des *eulogies*. On appelait ainsi le pain et le vin bénits que les évêques ou les prêtres distribuaient aux fidèles, même à ceux qui n'avaient pas pu, pour un motif quelconque, prendre part au sacrement. Tantôt on distribuait les eulogies à l'église même, après la communion; tantôt le prêtre les donnait chez lui; ainsi Grégoire de Tours invite le roi Gontran à venir chez lui recevoir les eulogies en l'honneur de saint Martin; tantôt même les membres du clergé envoyaient les eulogies à leurs collègues ou à d'autres personnages, avec des lettres dont Marculf nous a conservé les formules[1]. Cette pieuse coutume qu'on répétait à mainte occasion, aux fêtes des saints, aux enterrements, aux divers jours fériés, entraînait de singuliers abus. Sous prétexte d'eulogies, on se livrait à toutes sortes

1. Marculf, II, 42, 44, 45.

d'excès. On donnait de grands festins où le vin coulait à flots et qui engendraient tantôt des débauches crapuleuses, tantôt des rixes et des violences homicides. Les prêtres de campagne, qui ressemblaient souvent à ces clercs ivrognes et débauchés du XIIIe s. dont Eudes Rigaut nous révélera les turpitudes, étaient les premiers à favoriser les vices de leurs paroissiens. Ils les encourageaient à boire en l'honneur des saints, ils excitaient leurs rires et leurs applaudissements en racontant des contes et en chantant des chansons[1]; ils poussaient les convives à s'entrequereller, à en venir aux mains; ils se mêlaient même parfois aux combattants; si bien que ceux à qui les canons interdisaient l'entrée des tavernes, transformaient en cabaret la maison même de Dieu.

Nous ne saurions affirmer que le prêtre de Manthelan fût au nombre de ces prêtres dévergondés; car Grégoire nous dit simplement qu'il fêtait Noël avec Austrighysèle et les autres habitants du pays, et nous aimerions à croire que, s'il envoya son serviteur pour inviter quelques personnes à venir boire chez lui, c'était simplement pour leur offrir les eulogies, sans dépasser la juste mesure que prescrira plus tard le concile de Nantes de 660, c'est-à-dire en leur donnant du pain et à chacun un seul verre de vin (*unum biberent*). Mais l'amitié du prêtre pour Sichaire, que Grégoire nous décrit comme « *levis, ebriosus*, *homicida*, » nous donne à penser que ses intentions n'étaient pas aussi pures, et que, sous prétexte d'eulogies, c'était à des libations extra-canoniques qu'il convoquait ses ouailles.

Celles-ci, mettant en pratique trop à la lettre la recommandation de fêter joyeusement Noël et de ne pas jeûner ce jour-là, n'avaient sans doute pas attendu pour boire l'invitation de leur curé; car on ne peut mettre que sur le compte de l'ivresse l'acte de furieuse brutalité dont l'un d'eux se rendit coupable. A la vue du serviteur qui venait l'inviter, il tira son épée et, d'un coup, l'étendit raide mort. C'était là un de ces accidents qui n'étaient point rares dans la société germanique. Tacite nous parle des terribles effets de l'ivresse sur les lourdes et silencieuses natures germaines qui se ruaient tout à coup aux coups et au meurtre, sans même avoir commencé par s'insulter[2]. La malheureuse

1. Cf. *Concilium Namnetense*, 660; Hincmar, *Capitula presbyteris data*, c. 14, 15, 16.

2. *Germani*, c. 22. « Crebrae, ut inter vinolentes rixae, raro conviciis, saepius caede et vulneribus transiguntur. »

victime de cette subite fureur n'était d'ailleurs qu'un serviteur, sans doute un esclave, et les Germains, qui d'ordinaire traitaient leurs esclaves avec humanité, ne se faisaient guère scrupule de les tuer dans un emportement de colère[1]. Quand il s'agissait d'un de leurs esclaves, la chose n'avait pas de conséquences; l'Église seule, supérieure en moralité à la société civile, s'inquiétait du sort de l'esclave et frappait de deux ans d'excommunication le maître qui mettait son esclave à mort sans que le juge eût donné son assentiment[2]. S'il s'agissait de l'esclave d'autrui, la composition à payer était égale à celle qui était due pour le vol d'un cheval; elle était de trente sous[3]. Si l'esclave était, comme c'est ici le cas, un serviteur domestique, un *puer* ou *vassus ad ministerium*[4], la composition s'élève à quarante-cinq sous. On comptait pour peu de chose la vie des esclaves et nous les voyons, dans tout le cours des aventures de Sichaire, pâtir cruellement des violences des deux partis. On les massacre, on les mutile, exactement comme on pille le mobilier et comme on enlève les bestiaux, pour faire du dégât dans la propriété d'autrui.

Le meurtre d'un esclave n'était pas un crime envers l'esclave, mais une offense envers son maître. Aussi Sichaire, ami du prêtre, dès qu'il apprend ce qui vient d'arriver, songe-t-il à venger son injure, non pas sur le meurtrier lui-même, qui naturellement se tenait sur ses gardes, mais sur Austrighysèle, qui était probablement le chef de la bande à laquelle celui-ci appartenait. Nous allons maintenant trouver en présence, non pas deux individus, mais deux bandes, deux clans pour ainsi dire; d'un côté Sichaire, Audin, et les parents, amis, colons, serviteurs, qui se trouvent associés à Sichaire sur ses terres de Touraine et de Poitou; de l'autre, Austrighysèle, Aunon, Eberulf, Chramnesinde, qui paraissent avoir formé une bande plus riche et plus puissante encore.

Aussi loin que nous pouvons remonter dans la connaissance des mœurs des Germains, nous trouvons chez eux des groupements analogues. Les mots de démocratie et d'aristocratie sont

1. *Germ.*, c. 25. « Servum..... occidere solent, non disciplina et severitate, sed impetu et ira. »

2. Concile d'Agde (506), c. 62; Concile de Saint-Romain d'Albon (Conc. Epaonense), c. 34.

3. *Lex salica*, X, 1.

4. *Lex salica*, XXXV, 5. Cf. Thonissen, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure publique d'après la loi salique*, p. 149.

également inexacts pour désigner un pareil état social. Ce n'est pas une démocratie, puisque les hommes libres ne jouent pas dans l'État un rôle identique et indépendant; ce n'est pas une aristocratie, puisqu'il n'y a pas une classe spéciale d'hommes libres, séparée juridiquement du reste de la nation, se recrutant par l'hérédité et jouissant de droits spéciaux. Mais c'est une société hiérarchisée qui se compose non d'individus agglomérés, mais de groupes organiques associés entre eux. Ces groupes sont formés soit par les liens naturels de la parenté, soit par les liens accidentels de l'association volontaire qui rattache les compagnons à un homme riche et puissant, à un *princeps,* soit enfin par les liens de subordination sociale qui unissent le propriétaire à ses colons, à ses affranchis, à ses esclaves. Les hommes libres commandent à ceux qui font partie de cette dernière catégorie; quant aux parents ou aux associés volontaires, la loi et les mœurs, qui, d'ailleurs, se confondent dans un temps et chez des peuples soumis au règne de la coutume, les rendaient solidaires, soit devant la justice, où ils étaient unis pour recevoir ou pour payer la composition, soit dans la vie quotidienne, où ils mettaient en commun leur travail, leurs amitiés et leurs haines[1]. Quand la conquête de la Gaule eut enrichi les Francs, en eut fait de grands propriétaires fonciers, ce groupement des éléments sociaux prit encore plus de généralité et de force, et l'on peut déjà prévoir le moment où de la société germanique sortira la société féodale, fondée comme elle sur les rapports personnels, volontaires ou naturels, qui unissent l'homme à l'homme. Ce sont ces grands propriétaires, ces chefs de famille, ces chefs d'exploitation, ces chefs d'association, ces chefs de bande qui exercent l'influence dominante dans les tribunaux, qui donnent à l'armée une certaine cohésion et un certain ordre, qui jouent un rôle décisif dans les assemblées réunies périodiquement autour des rois. Ceux-ci ont beau avoir un pouvoir considérable qu'ils doivent à la majesté mystérieuse de leur origine, à leur qualité de chefs militaires, aux trésors dont ils disposent; ils ont beau vouloir exercer ce pouvoir à la romaine et constituer une administration dépendante d'eux seuls, ils ont beau être investis par l'Église chrétienne d'un caractère religieux, ils ne seront jamais de véritables monarques. Ils seront toujours, en

1. « Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias necesse est. » Tacite, *Germ.*, 21.

fait, plus des suzerains que des souverains. A la fin du VIe siècle, toutefois, au lendemain de la conquête, ils étaient à l'apogée de leur puissance, car ils avaient entre les mains une force matérielle à laquelle il était difficile de résister, et la majorité de leurs sujets étaient intéressés à les servir et à leur obéir.

Il était utile de rappeler ces idées générales sur l'organisation sociale de la Gaule franque, pour bien comprendre la lutte qui va s'engager.

Sichaire, apprenant l'attentat commis sur le serviteur de son ami le prêtre, s'entoure d'une troupe d'hommes armés[1] et se rend vers l'enceinte de l'église[2] pour y attendre Austrighysèle. Celui-ci, qui était aussi parmi les invités du prêtre, fut averti de l'embuscade où il allait tomber. Il arma à son tour une troupe et attaqua le premier. Après une mêlée où il y eut des blessés de part et d'autre, Sichaire eut le dessous; il échappa grâce aux clercs de l'église[3], et se réfugia dans sa villa, laissant dans la maison du prêtre quatre serviteurs blessés, des étoffes et des objets précieux[4]. Austrighysèle met la maison au pillage, massacre les serviteurs de Sichaire et se retire emportant tous les objets de prix qui s'y trouvaient. Pour dépister les recherches que Sichaire et ses amis ne pouvaient manquer de faire, comme la coutume les y autorisait[5], il déposa tout le butin qu'il avait fait chez Aunon et ses fils et chez Ebérulf son frère.

1. Le texte dit simplement *arrepta arma*, mais le contexte de la phrase suivante « Mixtisque omnibus, etc., » prouve que Sichaire et Austrighysèle avaient chacun une troupe avec eux.

2. Les mots « ad ecclesiam » ne doivent pas être compris au sens étroit de l'église proprement dite, mais de l'ensemble des constructions dont l'église faisait partie. La suite du récit prouve bien que ce ne fut pas l'église, mais la maison du prêtre qui fut le théâtre du combat.

3. Peut-être « inter clericos ereptus » signifie-t-il qu'il revêtit des vêtements d'ecclésiastique et s'échappa au milieu des clercs.

4. On peut hésiter sur le sens des mots « Cum argento et vestimentis », et « aurum argentumque » de la phrase suivante. Argentum et aurum peuvent signifier de l'argent et de l'or monnayés, et on pourrait croire que les *vestimenta* sont ceux que Sichaire avait dépouillés pour se déguiser et s'enfuir. Mais je pense qu'il s'agit plutôt de ces ustensiles d'or et d'argent, de ces draperies et étoffes précieuses qui composaient les trésors des riches Germains et dont ils tiraient volontiers vanité. Sichaire en aura envoyé un certain nombre chez son ami le prêtre pour orner sa maison et sa table, peut-être aussi l'église, le jour de Noël.

5. Cf. les titres XXXVII et XLVII de la Loi salique. M. Thonissen, p. 531 et ss. de son excellent ouvrage sur la Loi salique, croit que le droit de poursuivre pendant trois nuits un voleur à la trace, « vestigia minari, » de se sai-

Sichaire ne put sans doute pas remettre la main sur les objets volés dans le délai de trois nuits que la loi lui accordait pour les reprendre au voleur ou aux recéleurs, et, d'ailleurs, Austrighysèle avait à répondre pour homicide en même temps que pour vol.

A la suite de ces événements s'ouvrent une série d'actions judiciaires dont le caractère peut être interprété de diverses manières. J'exposerai les faits tels que je les comprends, sans entreprendre à propos de chacun d'eux une discussion qui m'entraînerait trop loin et m'obligerait à exposer et à discuter toute l'organisation judiciaire chez les Francs.

Les deux parties comparaissent devant le tribunal des hommes libres, « in judicio civium. » Qui les y a convoqués ? Grégoire ne le dit pas ; et nous devons croire qu'elles y sont venues à la suite d'un ajournement, d'une *mannitio* faite par Sichaire, suivant des formes légales dont le détail ne nous est pas connu[1]. Quel est ce tribunal ? C'est évidemment le tribunal ordinaire du district, qui se réunissait à intervalles fixes, auquel assistaient les hommes libres, et où les décisions étaient prises par les rachimbourgs sous la présidence du centenier ou du comte[2]. Ce tribunal tient-il ses assises à Manthelan même ou à Tours? On ne peut conclure du mot *cives* que ce soit à Tours, puisque Grégoire a déjà qualifié de *cives Turonici* les habitants de Manthelan, et la teneur du récit nous porterait plutôt à croire que le second et le troisième procès eurent seuls lieu à Tours. Il ne faut pas conclure

sir des objets volés en les remettant à un tiers, « intertiare, » ne s'appliquait qu'au vol d'animaux et d'esclaves. Il n'a pas fait attention que le titre XLVII porte : « Aut quamlibet rem. » Ce qui est vrai, c'est que ces recherches étaient fort difficiles pour les objets mobiliers ; la loi ripuaire interdit d'*intertiare* lorsque les objets ne sont pas aisément reconnaissables, « absque probabili signo. » *Lex rip.*, LXXIV, 13. Voyez, sur l'intertiation, Thévenin, *Contrib. à l'hist. du droit germanique.*

1. Voyez à ce sujet le chap. I du liv. III de Thonissen : *De l'ajournement*, et Sohm, *Der Process der Lex salica*, trad. Thévenin, ch. II, 2.

2. Il y aurait lieu de discuter à ce sujet une série de questions accessoires. Ce tribunal se tenait-il dans chaque canton, dans chaque centaine? Qu'était-ce que les centaines ? Était-ce le comte qui le tenait en des lieux divers et à des époques fixées par lui ? Ou le centenier pouvait-il présider le tribunal pour toutes les causes ? En tous cas, on ne peut guère douter qu'il n'y eût des assises régulières des tribunaux, à époques fixes. Non seulement cela est dans la nature même des choses, mais nous en avons des preuves directes pour les Alamans (*Lex Alam.*, XXXVI) et les Bavarois (*Lex Bav.*, II, 14) et une foule de textes francs en témoignent implicitement ; p. ex. le t. II du *Pactus pro tenore pacis*, qui ordonne que le voleur soit présenté aux juges à trois malls successifs.

non plus du fait que les citoyens sont seuls nommés que nous n'avons pas affaire ici à un tribunal régulier présidé par le comte, mais à une simple réunion d'arbitres sans la participation d'aucun fonctionnaire public[1]. Il serait non moins erroné de conclure d'un texte, où le comte seul est nommé, qu'il a jugé seul sans la participation des rachimbourgs[2]; même s'il s'agissait d'un simple acte d'arbitrage, le comte n'en interviendrait pas moins; nous le voyons figurer dans toutes les formules et les textes législatifs avec les rachimbourgs, qu'il s'agisse de procéder à une saisie, d'enregistrer une donation ou de recevoir une déclaration de divorce[3]. Si Grégoire ne mentionne que les *cives*, c'est que dans une affaire de ce genre, où il ne peut pas être question de peines corporelles, mais seulement d'une composition, ce sont les rachimbourgs qui jouent le rôle principal en déterminant la quotité de la composition à payer. C'est ainsi que dans les *Formulae Turonenses* (n° 31) il est question d'un accusé à qui il a été accordé un délai de quarante jours *per judicium bonorum virorum;* bien que nous voyions dans la formule 30 que le comte présidait l'assemblée qui a accordé ce délai. Pouvait-il d'ailleurs être question d'arbitrage dans le cas présent? Austrighysèle s'y serait-il soumis? Il est dit formellement par notre texte qu'il s'agit d'une instance juridique, devant amener une sentence légale et poursuivie plusieurs jours durant dans un plaid régulier, c'est-à-dire dans une assise judiciaire. Il s'agit donc ici du tribunal ordinaire, présidé par le comte ou par le centenier et se réunissant périodiquement à époques fixes. Austrighysèle, sommé par Sichaire, y comparut; ne pas se rendre à cette sommation[4], c'était, en effet, encourir une amende de quinze sous, et être condamné *ipso facto* à payer la composition due pour le crime que lui reprochait son adversaire[5].

1. C'est la supposition faite par M. Fustel de Coulanges. *Instit. polit. de l'ancienne France,* p. 510.

2. Fustel de C., *Recherches*, p. 437, ss.

3. Aujourd'hui, on peut dire d'un criminel qu'il a été condamné par les jurés, comme aussi qu'il a été condamné à vingt ans de travaux forcés par les juges de la cour d'assises de la Seine, ou par la cour d'assises. M. Fustel tire, à notre avis, une conclusion forcée des textes où le comte seul est mentionné comme juge, tandis que d'après lui, dans les cas où la composition est prononcée, les rachimbourgs jugent seuls et le comte ne fait que présider. Mais, dans la *Securitas de homicidio* des *Formulae Turonenses* (v° 38), il n'est question que du *judex,* c'est-à-dire du comte. S'ensuit-il qu'il fût seul présent au jugement?

4. *Lex sal.*, I, 1.

5. Cf. Thonissen, p. 453.

Le tribunal assemblé, Sichaire dut sommer Austrighysèle de répondre à l'accusation qu'il portait contre lui, et les rachimbourgs de prononcer un jugement[1]. Ceux-ci se trouvaient en présence d'un fait patent et public ; mais le défendeur pouvait alléguer des excuses, le cas de provocation et de légitime défense, et se disculper par son serment personnel et par le serment de témoins oculaires. C'est ainsi que nous voyons dans les formules de Tours (30 et 31) un meurtrier se disculper du crime qu'il a commis. Les rachimbourgs rendent à la sommation de Sichaire, non un jugement définitif, car nous voyons l'affaire se poursuivre encore après ce jugement, mais un jugement préliminaire « déclarant qu'il y avait lieu de condamner Austrighysèle conformément à la loi pour avoir commis des meurtres et enlevé le bien d'autrui sans jugement[2]. » Ces derniers mots font allusion à ce fait que, lorsqu'un homme condamné à payer une composition ne la payait pas, le demandeur faisait saisir, par le comte et les rachimbourgs, les meubles du condamné pour une valeur équivalente au montant de la composition[3]. Austrighysèle se trouvait passible de 180 sous de composition pour le meurtre de quatre esclaves[4] domestiques et d'une composition plus forte encore pour le pillage de la maison du prêtre[5]. Mais Austrighysèle ne pouvait pas se reconnaître coupable et il dut offrir de se purger par serment ou par témoins de

1. Sur la formule de *Tangano*, par laquelle le défendeur était sommé par le demandeur de s'expliquer, voy. Thonissen, l. IV, *l. cit.*, ch. III. *Lex sal.*, t. LVII.

2. Je ne puis pas entrer dans la discussion des textes qui nous permettent de croire qu'il y avait souvent un jugement préliminaire, suivi de l'administration des preuves par le défendeur ou le demandeur. Je me contente de renvoyer à Thonissen, liv. II, sect. 2, ch. I. Le texte qui nous occupe me paraît fournir un argument important en faveur de son opinion. Je n'examine pas non plus la question des *rachimbourgs*, des *boni homines* qui jouaient le principal rôle dans le procès, et n'entrerai pas dans les discussions qui ont été soulevées sur leur nombre et leur rôle. Je suis d'avis qu'ils étaient désignés par le comte avec l'assentiment des membres de l'assemblée. Voyez à ce sujet la discussion de Beauchet, *Hist. de l'org. jud. en France*, I, p. 26 et ss., et Fustel de Coulanges, *Recherches*, p. 423 et ss.

3. *Lex sal.*, t. I.

4. *Lex sal.*, t. X et XXXV. Thonissen, p. 286.

5. Nous ne trouvons pas dans la Loi salique de disposition directement applicable au cas dont il s'agit ici. Mais le titre XVI, 3, de la *Lex emendata* frappe d'une amende de 200 sous celui qui enlève des objets d'une habitation qu'il a envahie. Les complices paient 62 sous et demi. Peut-être, avant l'époque de la *Lex emendata*, le principal coupable n'avait-il aussi à payer que 62 sous et demi, ce qui paraît être le tarif du vol accompagné de violences, et de plus à restituer les objets volés.

l'accusation portée contre lui, car nous voyons les deux parties rester en présence dans le tribunal pendant plusieurs jours. Tout à coup Sichaire apprend en quel endroit, chez qui sont recélés les objets qu'on lui a volés, et qui, sans doute, lui tenaient plus encore à cœur que la condamnation d'Austrighysèle. Aussitôt, n'écoutant que sa colère, sans s'inquiéter des conséquences de l'abandon de la poursuite[1], il quitte le tribunal, réunit des hommes armés, entre autres son ami Audin, et, au milieu de la nuit, se précipite comme un furieux sur la demeure d'Aunon et d'Ebérulf, en brise les portes, massacre Aunon, Ebérulf, un des fils d'Aunon, massacre aussi leurs esclaves, et rentre chez lui emmenant leurs richesses et leurs troupeaux.

C'était une véritable guerre privée, une véritable *faida* qui commençait. Grégoire de Tours en fut profondément attristé, car c'étaient des membres de son église qui se faisaient ainsi la guerre; c'étaient ses fils spirituels qui s'exterminaient les uns les autres, au mépris de la loi de Dieu et au péril de leur salut éternel. L'évêque de Tours montra en cette circonstance son énergie, sa décision habituelle, et en même temps cet esprit de mansuétude et d'indulgence qui lui faisait désirer, non la punition des coupables, mais le rétablissement de la paix. Pouvait-on d'ailleurs parler de coupables, au sens strict du mot, dans une société où l'on vivait l'épée à la main, où la poussée irrépressible des instincts et des passions faisait commettre des actes sauvages dont on avait à peine conscience? Combien il était naturel que le paiement d'une composition fût la seule conséquence juridique de l'homicide! Personne, pas même les ecclésiastiques, ne devait y voir un crime bien grave; et, au point de vue de la sécurité publique, l'espoir de recevoir une riche compensation, la crainte d'être appauvri par des amendes, devaient être plus efficaces pour maintenir la paix, que la menace des châtiments corporels.

L'Église nous apparaît ici dans son noble rôle de pacificatrice. Elle moralise les barbares, non en leur imposant une loi rigide et absolue, mais en jetant au milieu de leurs passions déchaînées des paroles de paix et d'amour, en leur donnant l'exemple de la vertu et de la bonté. Les rois francs, qui devaient en grande partie leur

1. La poursuite criminelle étant due à l'initiative de Sichaire, il perdait tous ses droits à la composition et il est probable qu'il était de plus passible d'une amende de 15 sous. Celui qui abandonnait une affaire en cours devait, en effet, être assimilé au demandeur qui ne se présentait pas en justice. *Lex sal.*, I, 1.

pouvoir à l'appui que le clergé avait donné à Clovis, avaient compris quels services l'Église pouvait rendre à l'ordre public. Ils lui reconnaissaient un droit de surveillance sur les fonctionnaires publics[1], ils mettaient la justice séculière au service de la loi ecclésiastique[2]. Aussi, l'évêque pouvait-il prendre part, non seulement aux procès mixtes, entre clercs et laïques, mais encore à tous ceux où les intérêts de l'Église étaient en jeu[3]. Et n'étaient-ils pas toujours en jeu, puisque les plaideurs étaient tous des enfants de l'Église?

Si jamais il y eut affaire qui intéressât l'Église, c'était cette lutte de puissants propriétaires entourés de leur nombreuse clientèle, de leurs parents et de leurs amis, qui répandait le pillage et le meurtre dans le bourg de Manthelan. Aussi Grégoire invite-t-il le comte à prendre les mesures nécessaires pour qu'une décision légale acceptée des deux parties mette fin à la querelle. Ils réunissent à Tours un tribunal extraordinaire, et ils envoient à Sichaire et à Chramnesinde, le fils survivant d'Aunon, l'invitation d'y comparaître[4].

Cette nouvelle réunion n'est pas plus que la précédente une assemblée d'un caractère exceptionnel, différente des assises ordinaires des tribunaux. Elle est convoquée expressément par le comte et l'évêque en vue d'une affaire spéciale en dehors des époques fixes où le tribunal était légalement obligé de se réunir, mais rien ne nous autorise à croire que tout ne s'y passe pas conformément aux règles juridiques ordinaires[5]. Nous y voyons, en

1. *Constit. Chlot.*, 6. « Si judex aliquem contra legem injuste damnaverit, in nostri absentia ab episcopo castigetur. »

2. *Childeb. Decretio*, 2. « Qui vero episcopo vero audire noluerit..... omnes facultates suas parentibus legitimis amittat. »

3. *Formulae Andegavenses*, 32. « Igitur cum pro utilitate ecclesiae vel principale negocio apostolecus vir domnus illi episcopus necnon et inlustro vir illi comus in civitate Andecave cum reliquis venerabilibus atque magnificis rei publici viris resedisset... » Dans le *De Vita Patrum*, VIII, 9, nous voyons l'évêque Phronimius siéger au tribunal avec le comte dans une affaire de vol entre deux laïques.

4. Ceci, comme ce qui se passa lors de la troisième assise, nous prouve que les parties pouvaient être citées à comparaître par l'autorité publique et non pas seulement par l'initiative d'une d'entre elles. Il est probable que dans un cas comme dans l'autre la procédure suivie contre les contumaces était la même, ainsi que les amendes contre les non comparants. Voy. Thonissen, p. 483 et ss.

5. On pourrait se demander s'il ne s'agit pas ici d'un de ces arrangements à l'amiable dont parle M. Thonissen, p. 203. Mais, sans compter que M. Thonissen ne fournit aucune preuve que de pareils arrangements eussent lieu, nous

effet, figurer les citoyens de Tours qui y jouent évidemment le même rôle que les *cives* du premier tribunal, et que les *judices* que nous verrons tout à l'heure. L'ancienne affaire de Sichaire et d'Austrighysèle n'y est pas introduite, car Sichaire a lui-même mis fin à cette cause en en abandonnant la poursuite ; c'est Chramnesindè, le fils survivant d'Aunon, qui, entouré de son parti (*pars*), c'est-à-dire de ses amis et parents, poursuit Sichaire, meurtrier de son père, de son frère et de son oncle. La condamnation de Sichaire était certaine ; mais il n'était pas moins certain que Sichaire serait incapable de la payer, car il tombait sous le coup du titre XLII de la loi salique, relatif au meurtre commis par une bande armée avec violation de domicile. La mort des trois victimes entraînait au moins 1,800 sous de composition ; il fallait y ajouter les compositions dues par les complices de Sichaire, celles qu'entraînait le massacre des esclaves et l'enlèvement des trésors et des troupeaux. Chramnesinde comptait bien sur l'impossibilité où se trouverait Sichaire de payer ; il espérait même qu'après avoir, conformément au titre LVIII de la loi salique *de Chrenecruda*, invoqué l'aide de ses parents, Sichaire lui serait livré ; et qu'après l'avoir conduit à quatre malls successifs, sans que personne se présentât pour payer pour lui, il pourrait assouvir sur lui sa vengeance et le faire périr[1].

Grégoire voulait arrêter cette série de crimes et de vengeances, aussi, avec une générosité pleine de simplicité et de grandeur, offrit-il de payer la composition avec l'argent de l'Église.

Chramnesinde et son parti, voyant leur vengeance leur échapper, refusent d'accepter cette proposition. En avaient-ils le droit après avoir comparu au tribunal et accepté sa juridiction, « accepta ratione ? » La chose est douteuse, mais le cas qui se présentait ici devait être si rare que Chramnesinde pouvait se demander s'il rentrait bien dans ceux que la loi avait prévus et qui rendaient légitime le paiement de la composition par un autre que le principal coupable. N'était-ce pas rendre illusoire la res-

pouvons, je crois, reconnaître dans le texte de Grégoire de Tours que les formes légales ont été observées.

1. Il n'est pas certain que ce fût le plaignant qui mettait le condamné à mort. Cela est pourtant vraisemblable. Cf. Thonissen, p. 481. Les paroles de Grégoire de Tours contiennent une allusion très claire au danger que courait Sichaire : « interim anima viri non pereat. »

ponsabilité du criminel et de ses parents que de faire ainsi intervenir une personnalité abstraite et collective, l'Église? N'avait-il pas le droit de refuser cette intervention imprévue et de rentrer en possession de son droit de vengeance, aussi bien que si c'était son ennemi qui avait refusé de se soumettre à la décision du tribunal? Ce droit du sang qui joue un si grand rôle dans l'ancienne société germanique et dans la société scandinave, bien que nous ne le trouvions pas formellement exprimé dans la loi salique, existait toujours dans les mœurs et est impliqué par plusieurs titres de la loi elle-même[1]. Nous le verrons exercé par Chramnesinde au chapitre XIX du liv. IX, et d'ailleurs la composition elle-même le suppose, puisqu'à l'origine elle a pour objet de mettre fin à une querelle entre deux familles, et que le prélèvement par l'État d'une part dite *fredus* a seul changé graduellement ce caractère de la composition pour lui donner celui d'une peine pécuniaire.

Chramnesinde ayant ainsi repris une attitude de haine implacable vis-à-vis de Sichaire, celui-ci, menacé dans sa vie, se prépara à se rendre auprès du roi, qui était alors Childebert[2]. Il voulait peut-être demander sa protection spéciale ou celle de Brunehaut qu'il obtint dans la suite; il voulait certainement porter devant le tribunal du roi l'affaire pendante entre Chramnesinde

1. M. Fustel de Coulanges, dans un des passages les plus intéressants de ses *Recherches*, p. 478 et ss., a mis en doute l'existence du droit de vengeance chez les Francs et a soutenu que la composition n'avait pas d'autre objet que de mettre, par un accord avec la famille lésée, le meurtrier à l'abri de la peine de mort qu'il a encourue. Cette théorie me paraît contredite par le fait que les Capitulaires distinguent les cas où le meurtre est puni de mort et ceux où il a pour sanction une composition. Cf. *Ed. Childeb.;* Cap., 779; *Cap. leg. add.*, 818-819, I, 7. Mais il faut cependant reconnaître que l'application de la loi romaine amène fréquemment dans les formules la mention de la peine de mort et que les lois barbares elles-mêmes cherchent à faire disparaître la *Faida* qui subsiste plus à l'état d'usage qu'à celui de droit. Mais comment séparer absolument l'usage et le droit dans un temps où règne la coutume?

2. M. Longnon, p. 244, dit que Tours ne revint à Childebert qu'au traité d'Andelot. Cela est inexact. Au ch. XXXIII du l. VII, Grégoire nous apprend que Gontran avait dès 585 reconnu Childebert comme son héritier et lui avait rendu tout ce qui avait appartenu à Sigebert. Cf. ch. XXIII du liv. VII, où le procès d'Injuriosus est porté devant Childebert. Nous ignorons où séjournait alors Childebert. Au liv. VII, ch. IV, il est à Meaux; au liv. VIII, ch. XIII, à Coblentz; au liv. VIII, ch. XXI, à Bulson dans les Ardennes; au liv. VIII, ch. XXXVI, à Metz. Il continue à y résider en 587-588 (liv. XIX). Metz était sa vraie capitale.

et lui. Le tribunal du roi jouait le rôle de juridiction d'appel[1] toutes les fois qu'on formait un recours pour un motif quelconque contre les décisions d'un tribunal inférieur, et on y avait aussi recours lorsque l'on ne pouvait se faire rendre justice dans une juridiction inférieure, soit par le mauvais vouloir des juges, soit par celui de la partie adverse. La loi salique[2], au titre LVI, règle la manière dont devra être ajourné devant le tribunal du roi celui qui a refusé de venir au plaid ou d'accepter le jugement des rachimbourgs ou d'accomplir une des formalités de la procédure. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un coupable qui refuse de comparaître ou d'un condamné qui refuse de payer; mais tous ceux qui se soustrayaient aux obligations de la procédure légale pouvaient être ainsi ajournés devant la cour du roi, et, s'ils ne comparaissaient pas dans les délais fixés, ils étaient mis « extra sermonem regis, » c'est-à-dire hors la loi, et pouvaient être tués impunément[3]. Chramnesinde passerait, s'il faisait défaut, de la situation d'accusateur à celle de condamné.

Avant de se rendre auprès de Childebert, Sichaire, qui était marié depuis peu (il n'avait que dix-huit ans), voulut revoir sa femme Tranquilla et ses terres du Poitou dont il lui avait confié la surveillance, et qu'il n'avait guère pu visiter depuis Noël 585, pendant toutes ces querelles et ces procès. Le domaine n'était pas cependant abandonné à la seule direction de Tranquilla. Nous y trouvons, comme à Manthelan, des *amici*, c'est-à-dire des clients de condition libre[4], qui sont établis sur la même exploitation rurale dans une situation subordonnée et pourtant indépendante, et qui sont qualifiés par Grégoire de *participes ejusdem villae*[5].

1. L'appel tel qu'il existait alors n'a point les mêmes caractères que dans l'organisation judiciaire moderne, mais il n'en existait pas moins, non seulement pour déni de justice, mais aussi pour mal jugé. Voy. Beauchet, p. 64 et ss.

2. T. LVI.

3. C'est ainsi qu'Injuriosus, au ch. XXIII du liv. VII de Grégoire de Tours, se rend à la cour du roi, parce que ses accusateurs refusaient de le laisser se purger de son crime par serment. Il les attend pendant trois jours, et, comme ils font défaut, il est par cela même libre de toute accusation.

4. Voy. sur ce sujet Roth, *Beneficialwesen*, p. 157 et ss., et Waitz, *D. Verfgsch.*, II, 198, 199.

5. Il n'y a pas là, à proprement parler, une propriété collective; mais il y a, du moins, quelque chose qui s'y rattache, quelque chose aussi qui nous rappelle le système de copropriété des barbares et des Romains chez les Wisigoths et les Burgundes et qui nous fait pressentir l'organisation féodale. C'est, à mon

Ces *amici* avaient sous leur autorité et leur juridiction, de concert avec leur patron, les colons et les esclaves du domaine. Ils eurent occasion d'exercer cette juridiction peu après l'arrivée de Sichaire. Il trouva sans doute plus d'une négligence à réprimander, plus d'un serviteur indocile à faire rentrer dans l'ordre. L'un d'eux, gourmandé et battu par lui, à cause de sa paresse, arracha du fourreau l'épée de son maître et le blessa grièvement. Des *amici* accoururent au secours de Sichaire, saisirent l'esclave, le mutilèrent cruellement et, après lui avoir coupé les mains et les pieds, le condamnèrent à être pendu. D'après la stricte légalité, l'esclave ne devait être mis à mort que pour un crime puni chez un homme libre de quarante-cinq sous d'amende[1]. Or le maximum de la composition pour les coups et blessures était de trente sous[2]. Mais rien ne protégeait l'esclave contre les excès de la juridiction patrimoniale. La loi religieuse seule le garantit en frappant d'excommunication les maîtres qui tuent leurs esclaves sans jugement. Les esclaves étaient assimilés au bétail ; on n'encourait pas en les tuant une peine plus forte qu'en tuant un animal; et seuls ils étaient mis à la torture pour leur faire avouer leurs crimes. Les coups, la mutilation leur étaient aussi réservés par la législation pénale[3].

L'attentat contre Sichaire fut bientôt connu à Tours, mais le récit s'amplifia en route et on raconta qu'il était mort. Aussitôt Chramnesinde, ses parents et ses *amici* se précipitèrent sur le domaine de Sichaire à Manthelan, incendièrent sa maison et celles des *amici* qui cultivaient avec lui la même villa, massacrèrent un certain nombre d'esclaves et pillèrent cette propriété comme Sichaire avait pillé celle d'Aunon et d'Ebérulf.

Le comte de Tours fit de nouveau assembler le tribunal des citoyens qui fut réuni dans les mêmes conditions que la seconde fois. Grégoire y assista sans doute, puisqu'il exécuta alors la promesse faite précédemment de payer la composition. Les parties furent citées à comparaître par le comte et elles soutinrent cha-

sens, à des domaines de ce genre et non à des communes qu'il est fait allusion dans le titre XLV de la Loi salique sur l'*Homo migrans*, dont M. Fustel de Coulanges a trop restreint la portée, tout en critiquant avec raison ceux qui y voient la preuve de l'existence de la propriété collective à l'époque de la rédaction de la Loi salique.

1. *Lex sal.*, XL, 5.
2. *Ibid.*, XVII.
3. *Ibid.*

cune leurs griefs. La question était assez compliquée. Sichaire n'ayant pas porté la cause devant le roi pouvait toujours être considéré comme redevable envers Chramnesinde de la composition récemment fixée ; d'un autre côté, il pouvait prétendre que le refus de Chramnesinde de composer avait éteint la seconde instance, comme son départ du mall avait éteint la première, et que, de même qu'il avait été seul condamné lors du second procès, Chramnesinde seul devait l'être cette fois-ci. Or, celui-ci aurait eu à payer soixante-deux sous et demi de composition par chaque maison incendiée, la composition pour le meurtre des esclaves et pour le pillage et de plus à réparer le dommage causé. Les juges, c'est-à-dire les rachimbourgs et le comte[1], désireux de mettre fin à cette longue querelle, se décidèrent à rendre une sentence que la loi ne justifiait pas[2], mais qui eut le mérite d'être acceptée des deux parties. Chramnesinde renonça, à cause du tort qu'il avait fait à Sichaire, à la moitié de la composition qui lui avait été précédemment allouée et Sichaire dut payer l'autre moitié. Il y consentit d'autant plus aisément que ce fut l'église de Tours qui paya. Il n'eut pas de peine à trouver le fidéjusseur nécessaire pour garantir que le jugement serait loyalement exécuté et pour en régler le paiement[3]. Chramnesinde, enrichi par ce riche dédommagement qui représentait une véritable fortune à une époque où l'argent monnayé était rare, donna décharge à Sichaire par le jet de la *festuca*, du fêtu[4], et lui remit une *charte de sécurité*,

1. M. Fustel de Coulanges, *Recherches*, p. 407, dit que jamais le mot *judex* ne s'applique à un simple citoyen, à un particulier qui remplirait momentanément les fonctions de juré. Ici le terme *judices* s'applique pourtant aux citoyens de Tours. M. de C. le reconnaît, p. 498-99, où il dit que la composition fut prononcée non par le comte, mais par des hommes que Grégoire « appelle citoyens et aussi des juges. »

2. « Hoc contra leges actum, ut tantum pacifici redderentur. » M. F. de C. (*Instit. de l'anc. Fr.*, p. 570) voit dans ces mots l'affirmation qu'il n'y a pas une action judiciaire selon la loi, mais seulement arbitrage. C'est là, nous semble-t-il, donner aux mots de Grégoire un sens qu'ils n'ont pas. Il dit simplement que pour mettre fin au procès on a fixé la composition autrement que la loi (salique) ne l'aurait exigé, et il n'aurait pas fait cette observation s'il s'était agi d'un arbitrage et non d'un procès régulier où l'on aurait dû suivre la loi. Il y eut *violation* de la loi, « contra leges actum, » et non pas une procédure *en dehors* de la loi.

3. *Ed. Chilperici*, c. 6.

4. Voy. sur ce sujet Thévenin, *Contributions à l'étude du droit germanique*.

acte authentiqué par la souscription des rachimbourgs, par lequel il le garantissait contre toute réclamation ultérieure[1]. Ils prêtèrent mutuellement serment de ne jamais rien machiner l'un contre l'autre à l'avenir. Ils mettaient ainsi fin et à la *faida* par les serments et à toute procédure nouvelle par la *securitas*[2].

Sichaire, pour se garantir plus sûrement encore contre tout danger et toute attaque, avait demandé et obtenu de Brunehaut d'être pris sous sa protection spéciale, « in mundeburdo, in verbo ejus. » Ceux qui jouissaient de cette faveur étaient l'objet d'une protection spéciale. On ne pouvait les attaquer sans offenser la majesté royale et ils ne pouvaient être jugés que par le roi[3].

Grégoire pouvait être fier d'avoir, au prix d'un lourd sacrifice d'argent, rendu la paix à son diocèse. Il put croire pendant quelque temps que l'œuvre de pacification était durable, car Chramnesinde et Sichaire, avec cette mobilité de sentiments qui est le propre des natures primitives, avaient passé d'une haine furieuse à une amitié passionnée. Ils ne se quittaient plus, prenaient leurs repas ensemble, et, après leurs orgies, le matin les retrouvait souvent étendus sur le même lit. Mais entre ces deux jeunes gens, légers, ivrognes, et qui avaient déjà donné tous deux des preuves de la violence de leur caractère, la concorde ne devait pas être de longue durée. Une plaisanterie grossière de Sichaire devait réveiller tout d'un coup la haine endormie de Chramnesinde et mettre fin, par un nouveau crime, à leur amitié et à leurs procès.

Il y avait deux ans qu'ils vivaient réconciliés, unis par des plaisirs et des vices communs, quand, un soir de festin, Sichaire, excité par le vin, se mit à plaisanter Chramnesinde. « Je puis me vanter, mon bon petit frère, finit-il par lui dire, de t'avoir rendu un fameux service en te débarrassant de tes parents. Grâce à la composition, te voilà riche. Si je ne t'avais pas remis à flot, tu ne serais qu'un misérable va-nu-pieds. » Ces paroles suffirent à bouleverser de fond en comble l'âme de Chramnesinde, à réveiller en lui le besoin inextinguible de vengeance que les

1. On peut affirmer que cette *securitas* était semblable à celles qui se trouvent au livre II de Marculfe (n° 18) et parmi les *Formules de Tours* (n° 38). Dans la première, ce sont aussi les *sacerdotes* qui interviennent pour amener un accord.

2. M. Fustel de Coulanges a fait remarquer avec raison que c'est là le but essentiel de la *securitas*.

3. Cf. Marculf, I, 24. *Carta de mundurde regis et principis.* Greg. Tur., IX, 27.

jouissances de la richesse avaient un instant apaisé, à lui faire concevoir dans sa conscience de barbare ce besoin de vengeance comme un devoir impérieux, le pardon des offenses comme le plus lâche des crimes, à faire naître en lui le remords poignant de n'avoir pas lavé dans le sang de son ennemi le sang de son père, de son oncle et de son frère. Il sentit lui peser d'un poids intolérable cette bourse « dans laquelle il portait les cadavres de ses parents[1]. » Il résolut de réparer sur l'heure sa lâcheté et de se réhabiliter à ses propres yeux en vengeant ses proches. Sichaire gisait ivre-mort à sa discrétion. Il éteignit les lumières et d'un coup de couteau[2] il lui trancha la tête.

Bien loin de songer à cacher son crime, Chramnesinde, fort de sa bonne conscience et fier de son action, lui donna aussitôt le plus de publicité possible. Il suspendit le cadavre dépouillé de ses vêtements à un des pieux de son enclos, sur la voie publique. En effet, tandis que le fait de cacher le cadavre de l'homme qu'on a assassiné fait plus que doubler la culpabilité aux yeux des Francs, la publicité donnée au meurtre prouve qu'on s'est cru en droit d'ôter la vie à son ennemi[3]. Or il y avait des cas où l'on se croyait et même où l'on avait ce droit. Le titre LXIX, 3, de la *Lex emendata*[4] ne peut guère s'appliquer qu'au cas où un homme, après avoir tué son ennemi, place sa tête coupée sur un poteau et où cet acte de vengeance est mis sous la protection de la loi. On ne peut l'enlever sans la permission du juge ou de celui qui l'a exposée[5]. La loi ripuaire ordonne, si l'on tue un homme en cas de légitime

1. Thornstein répondit au meurtrier de son fils qui lui offrait une indemnité en argent : « Je ne veux pas porter mon fils mort dans ma bourse. » Thonissen, p. 204.

2. *Seca* veut dire, à proprement parler, une scie, mais peut désigner tout instrument tranchant. Il serait difficile de dire quel instrument désigne Grégoire ; sans doute un de ces poignards, de ces scramasax dont il est question au ch. LII du liv. IV, avec lesquels fut assassiné Sigebert.

3. Voy. *Lex sal.*, XLI, 1, 2. Le meurtre de l'homme libre entraîne une composition de 200 sous, mais si l'on cache le cadavre une de 500 sous.

4. Les titres XLI, 4, et *Lex emendata*, LXIX, 1, ne supposent pas nécessairement qu'il s'agisse d'un homme exposé, après avoir été victime d'une vengeance particulière légitime, mais la chose est vraisemblable.

5. Cette défense s'adresse évidemment aux parents ou amis de la victime. S'agit-il d'un homme hors la loi, d'un homme qui a été dans l'incapacité de payer la composition ? le texte ne le dit pas. Mais il est évident qu'il y avait des cas où un homme avait le droit de tuer son ennemi.

défense, de placer son cadavre sur un échafaud, dans un carrefour, devant des témoins[1]. Chramnesinde se considérait, lui aussi, comme ayant agi dans la plénitude de son droit. Il devait y avoir dans l'esprit de ces barbares, encore si voisins de la sauvagerie primitive, si semblables aux Scandinaves par leur état de civilisation et leurs conceptions morales, une bien faible différence entre le meurtre d'un homme souillé du sang de vos proches et le meurtre commis en état de légitime défense.

Mais il ne suffisait pas d'avoir donné de la publicité à son acte de justice par l'exposition du cadavre, il fallait encore en informer l'autorité compétente et se mettre à l'abri de toute poursuite judiciaire. Dans le texte de la loi salique, que j'ai cité plus haut, comme dans le § 1er du même titre, il est interdit de détacher le cadavre du pieu ou de l'échafaud sans l'autorisation du juge. Le juge avait donc été pris comme témoin et garant du meurtre et de l'exposition du cadavre. Nous possédons deux formules (31 de Sirmond et 29 de l'appendice de Marculf) qui contiennent la déclaration faite avec formule dans le mall, devant le comte et les rachimbourgs, par un homme qui a commis un homicide en état de légitime défense. Le titre LXXIX de la loi ripuaire prescrit la même procédure à celui qui a placé le cadavre de sa victime dans un carrefour sur un échafaud. M. Thonissen rapporte que chez les Scandinaves celui qui avait accompli un meurtre par légitime vengeance devait se disculper de même devant les juges et le *thing*[2].

Ce qui compliquait la question pour Chramnesinde, c'est qu'ici le juge compétent, celui de qui dépendait Sichaire, n'était plus le comte de Tours, mais le roi, puisqu'il était sous la protection de Brunehaut. Aussi monta-t-il à cheval sans retard et courut-il auprès de Childebert lui déclarer qu'il avait tué un homme qui avait fait périr ses parents par trahison et pillé leurs biens. Ce qui était le plus grave dans son cas, ce n'était pas l'homicide même, mais le fait d'avoir tué un homme qui était sous le *mundebourg* de la reine. Frapper un homme dont la vie était placée sous la sauvegarde d'un roi ou d'une reine était considéré comme

1. T. LXXIX. Le § 1 du t. LXIX de la *Lex emendata* semble bien, quand il parle du cadavre placé sur le *bargus* ou la *furca*, faire allusion à un cas analogue. Thonissen, p. 164.

2. P. 194.

une offense envers la personne royale elle-même[1], et l'on sait que les crimes de lèse-majesté étaient punis de mort ou de confiscation, souvent par un simple acte de l'autorité royale[2]. Childebert paraît avoir écouté d'une oreille bienveillante les explications de Chramnesinde[3], mais la vindicative Brunehaut se montra si irritée qu'on eût osé porter la main sur un de ses protégés que le coupable jugea plus prudent de s'enfuir dans le Berry, au milieu de parents qui habitaient le bourg de Bouges[4], dans le royaume de Gontran. A la suite de cet exil volontaire, la reine fit saisir et confisquer ses biens, peine qui frappait toujours les criminels de lèse-majesté[5], et les donna au domestique Flavianus, probablement un des administrateurs des biens royaux en Touraine. Quand il crut que la colère de la reine était apaisée, il se présenta de nouveau devant le roi, et cette fois l'affaire suivit complètement son cours. Chramnesinde exposa sa cause devant le tribunal présidé par le roi et composé des officiers du palais et des grands de la cour. On jugea qu'il pouvait être admis à prouver que Sichaire avait commis des meurtres à son détriment[6]. Chramnesinde le fit; il dut, au bout de quarante nuits, prêter dans l'église, conjointement avec des témoins oculaires ou bien informés, le serment que Sichaire avait vraiment commis les crimes dont il l'accusait[7].

Chramnesinde rentra peu après[8] en possession de ses biens, et

1. Capit. de 802, c. 54 : « Ut ii qui in mundeburde domini imperatoris sunt pacem et defensionem ab omnibus habeant. »

2. Waitz, *Vfgsgsch.*, II, 149; Roth, *Beneficialwesen*, 131.

3. Faut-il voir dans les mots *expositis per ordinem causis* la preuve que Chramnesinde a fait sa déposition devant le tribunal du roi? La chose est possible, mais l'affirmer serait hasardé.

4. *Vosagensis pagus*, Bouges (Indre), arr. de Châteauroux. Longnon, p. 475.

5. La confiscation, très fréquente à l'époque franque, était tantôt accompagnée d'une autre peine, mort, exil, etc., tantôt prononcée seule. Ces peines imitées du droit romain, pour un crime dont la définition était aussi empruntée au droit romain, étaient souvent, à l'imitation des Romains, prononcées par le roi sans jugement régulier.

6. C'est le sens littéral de *convincere super se eum interfecisse*. — Dans l'édit. de Rotharis, c. 279, *convincere terram suam esse* signifie « prouver qu'une terre est à soi. »

7. *Form. Sirmond.*, 30 : « ..... Judicatum fuit ut in noctes 40 apud homines triginta sex manu sua trigesima septima..... in ecclesia illa..... conjurare debeat apud homines visores et cognitores, eo quod..... » Cf. les deux autres formules citées plus haut.

8. Le livre IX a été écrit entre 589-591.

Flavianus lui donna une lettre de sauvegarde[1] pour qu'il pût circuler dans tout le royaume de Childebert sans être inquiété. Quant à Tranquilla, veuve de Sichaire, elle ne devait guère avoir envie de rester dans le pays où s'étaient passées de si tragiques aventures. Elle était jeune encore, ses enfants en très bas âge, et elle devait, si elle restait auprès d'eux, subir la tutelle, le *mundium*, d'un proche parent de son mari, ses fils n'étant pas en âge d'exercer la tutelle, et la femme se trouvant en éternelle minorité. Elle préféra abandonner aux plus proches parents de Sichaire la tutelle de ses fils avec la jouissance des biens qu'il laissait et avec la dot qu'elle avait reçue[2]. Elle s'en retourna au diocèse de Troyes, ne gardant rien, sauf peut-être un morgengabe, des richesses de Sichaire, et, rentrée sous la tutelle de son père, elle trouva bientôt à convoler en secondes noces.

Ainsi prit fin la longue série de malheurs et de crimes engendrée par la querelle qui avait éclaté le jour de Noël 585 entre Sichaire et Austrighysèle. Quatre hommes libres avaient péri, des esclaves avaient été massacrés, des troupeaux volés, des trésors pillés, des maisons dévastées et incendiées, et tout cela parce que les habitants du bourg de Manthelan avaient trop bien mis en pratique la recommandation de célébrer joyeusement l'anniversaire de la naissance du Seigneur.

Le récit que nous a laissé Grégoire de Tours de ces tragiques événements, qui s'étaient déroulés sous ses yeux, est une des pages les plus vivantes et les plus instructives de l'*Historia Francorum*, ce livre unique, incomparable dans sa rude sincérité, dans son naïf et éloquent réalisme, sans lequel le monde barbare serait mort et à jamais fermé et muet pour nous. Ce récit nous fait pénétrer dans la vie privée des propriétaires francs ; nous y apprenons comment étaient exploités leurs domaines, ce qu'étaient leur religion, leurs plaisirs, leurs mœurs, leurs passions, leurs haines et leurs amitiés ; comment on rendait la justice dans les tribunaux, dans ceux des comtes et dans celui du roi ; comment enfin l'Église, qui s'asso-

1. Je ne trouve point, parmi les *Epistolae commendaticiae* que nous avons conservées de l'époque mérovingienne, de formule se rapportant à ce cas de Flavianus et de Chramnesinde.

2. Voy. *Lex sal.*, éd. Hessels, t. LXXI. Pour le *Morgengabe*, les lois franques ne contiennent aucune prescription spéciale ; on peut croire qu'elles s'accordaient sur ce point avec les autres lois germaniques à le laisser à la femme.

ciait parfois aux joies grossières des barbares, leur faisait entendre des paroles de douceur, de justice et de charité qui ne trouvaient que difficilement le chemin de leurs cœurs, mais qui faisaient cependant luire peu à peu la lumière d'une idée supérieure dans leurs consciences encore obscures et troublées. C'est l'Église seule qui osa élever la voix en faveur des esclaves, victimes innocentes des haines de leurs maîtres. C'est elle seule qui enseigna aux hommes le prix de la vie humaine et surtout la dignité de l'âme humaine. Ce récit est le commentaire le plus pittoresque d'une foule de textes de lois et de formules de l'époque mérovingienne ; nous y recueillons de précieux renseignements sur les institutions, sur la vie sociale, sur la psychologie des conquérants germains. Je serais heureux d'avoir pu, non épuiser toute la substance historique qu'il renferme, mais en faire sentir l'importance et en éclaircir quelques points[1].

1. Cet article et celui de M. Thévenin avaient été composés à l'occasion du cinquantième anniversaire de doctorat de M. George Waitz, dont MM. Monod et Thévenin ont été les élèves de 1868 à 1870.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES GUERRES DACIQUES DE L'EMPEREUR TRAJAN.

Quoique le règne de Trajan ait été l'objet de nombreux et importants travaux, nous pensons que le dernier mot sur les expéditions de Trajan dans la Dacie n'est pas encore dit. Nous nous sommes appliqué dans cette étude à tracer un tableau des luttes acharnées auxquelles donna lieu la soumission de la Dacie, en suivant et complétant l'une après l'autre les deux seules sources que l'antiquité nous ait transmises sur elles, les bas-reliefs de la colonne trajane et le récit de Xiphilin, d'après l'ouvrage de l'historien Dion. Nous avons cherché surtout à déterminer, d'une manière précise, l'itinéraire suivi par Trajan dans ces expéditions, chose qui n'a pas été faite d'une manière satisfaisante, dans aucun des écrits consultés par nous. Nous avons en outre tâché d'identifier quelques noms de l'ancienne topographie de la province avec des noms usités aujourd'hui. L'une des preuves les plus concluantes que l'on croit pouvoir invoquer pour prouver que les Roumains n'ont point habité la Dacie durant le moyen âge, est l'absence de termes géographiques d'origine ancienne dans la toponymie actuelle des pays occupés par ce peuple. Notre travail contribuera, entre autres résultats, à augmenter le nombre des noms géographiques laissés par les anciens dans la bouche du peuple roumain, et à établir d'une manière précise l'identité topographique des termes antérieurement connus.

I.

Le motif qui poussa Trajan à entreprendre ses guerres contre le peuple dace ne fut point le désir de faire de nouvelles conquêtes. Il voulait seulement soustraire l'empire romain au tribut honteux qui lui avait été imposé par Décébale et écarter le péril que rendaient tous les jours plus menaçant pour les Romains la consolidation et les

progrès de l'État dace[1]. On ne saurait admettre que Trajan eût, dans sa première expédition contre les Daces, l'intention de faire une conquête, car on le voit accorder la paix au roi barbare, aussitôt que celui-ci vint la demander, et il retourne à Rome sans avoir ajouté à l'empire romain le moindre territoire. Trajan, empereur sage et éclairé, devait reconnaître que les limites de l'empire étaient déjà trop étendues, et qu'il était souverainement imprudent de vouloir encore les élargir. Le Danube était en Orient, tout comme le Rhin en Occident, une frontière facile à défendre, et il était impolitique de vouloir dépasser ces fleuves, de planter les aigles romaines au cœur du monde barbare. Les Romains avaient déjà vainement essayé d'introduire leur domination au delà du Rhin, et il était à craindre que la même chose n'arrivât de l'autre côté du Danube. Trajan avait donc seulement pour but, dans sa première expédition contre les Daces, d'abaisser l'orgueil de Décébale, de le soumettre, lui aussi, à la loi générale qui régissait alors le monde politique : le peuple romain comme maître, les autres comme sujets[2]. Dans la seconde expédition, le but de Trajan changea tout à fait; il partit de Rome avec l'intention arrêtée de réduire la Dacie en province romaine. Il voulait en effet se venger et punir la mauvaise foi du roi dace[3]. C'est ainsi que la passion fit commettre à Trajan, malgré sa vaste intelligence, la faute grave de dépasser les limites naturelles du monde romain. La preuve la plus évidente que c'était une faute politique, c'est l'abandon de la Dacie, après 164 ans à peine de domination romaine. Ajoutons que cette province avancée fut l'amorce la plus attrayante qui appela les barbares sur l'empire romain.

Si pourtant l'empire romain lui-même ressentit bientôt les conséquences de cette faute, il n'en est pas moins vrai que ce sont les Roumains d'aujourd'hui, ces malheureux rejetons de l'ancien peuple romain, qui en souffrent cruellement. Séparés du grand tronc de la race latine, qui est concentrée dans l'Europe occidentale, les Roumains mènent dans l'Orient européen une existence des plus exposées, une île dans une mer de Slaves. Privés de toute alliance, où le cœur resserre les liens établis par la raison, ils sont continuellement menacés par leurs voisins, qui jettent sur les beaux pays qui leur sont échus en partage, un œil plein de convoitise. Ils mènent du jour au lendemain une vie pleine de dangers, dont l'avenir est couvert

1. Dion Cassius, LXVIII, 6.

2. Dierauer, *Beitræge zu einer kritischen Geschichte Trajans*, Leipzig, 1868, p. 71, ne s'exprime pas clairement sur l'intention de Trajan.

3. Ammien Marcellin, XXIV.

de nuages menaçants. Si les Roumains doivent leur naissance au grand empereur, c'est à lui aussi qu'ils doivent toutes les souffrances qu'ils ont endurées jusqu'à présent, et que lui réservent encore les temps à venir.

II.

Avant de quitter Rome, Trajan fit pratiquer une route dans les rochers qui longent la rive gauche du Danube, à partir des Portes de Fer, en remontant le fleuve jusqu'à une distance d'à peu près 100 kilomètres, par où s'étend la partie escarpée de cette rive. Cette route est peu large, plutôt un sentier, et servait probablement à remorquer les bateaux chargés de provisions que Trajan faisait transporter de la Mésie sur le Danube, à l'endroit des opérations. Après la conquête de la Mésie et de la Pannonie, les Romains avaient organisé deux flottilles sur le Danube, *classis pannonica* et *classis mœsica,* lesquelles servaient surtout à défendre le passage du Danube; il est pourtant hors de doute qu'à côté de ces flottilles de guerre, il devait y avoir aussi des bateaux de transport. Voilà pourquoi nous voyons sur la colonne trajane des bateaux chargés de blé et de tonneaux contenant des liquides, du vin, de l'huile, amarrés près de l'endroit où les Romains construisirent le pont pour le passage de leurs troupes[1].

Le cours du Danube à partir de Columbatsch, en Serbie, jusqu'à Orsova, au sortir des Portes de Fer, est resserré entre deux parois de montagnes abruptes, qui sortent directement de l'eau, pour monter à une hauteur verticale qui arrive parfois jusqu'à 500 mètres. La partie la plus étroite est le défilé de Cazane, où les vagues formidables du fleuve semblent disparaître au fond d'une fissure de 150 mètres de largeur, encaissée entre deux rochers gigantesques. C'est à cet endroit précisément, où le Danube dispute son lit aux montagnes qui l'entourent, que l'on voit encore l'inscription gravée par Trajan, en l'année 100 après J.-C., où il dit que « il avait ouvert une route en perçant les rochers[2]. »

Par le sentier indiqué, le seul qui rendit possible de remonter le courant du Danube, Trajan fit transporter de la Mésie des quantités

1. Frœhner, *la Colonne trajane.* Paris, 1872, tab. 29, 30.

2. *Corpus inscriptionum latinarum,* ed. Mommsen, Berlin, III, 1, n° 1699 : « Imp. Caesar divi Nervae filius, Nerva Traianus, Aug. Germ. Pont. max. trib. pot. III, pater patriae, cos. III, montis anfractibus superatis viam patefecit. » Comp. Arneth, *die Trajan's Inschrift in der Nähe des eisernen Thors,* Vienne, 1856, et Duruy, *Histoire des Romains,* édit. in-8°, t. IV, p. 255. Le 3e consulat de Trajan tombe en l'année 100.

considérables de provisions, qu'il fit débarquer à Viminacium (aujourd'hui Costolatz en Serbie) où il établit la base de ses opérations. Cet endroit était d'autant plus approprié à cette destination qu'il était entouré de tours et de fortifications élevées, depuis plus longtemps, dans le but de défendre la frontière[1].

A cette première guerre contre les Daces, prirent part les légions qui stationnaient dans la Mésie et la Pannonie, et qui étaient habituées à lutter contre ce peuple. On ne saurait déterminer avec précision le nombre des troupes employées par Trajan. D'après des calculs assez probables, l'armée des Romains se montait à 60,000 hommes, y compris les corps auxiliaires, la cavalerie germanique et celle de la Maurétanie[2]. Les généraux les plus en renom qui entouraient Trajan étaient Licinius Sura, son ami personnel, qui avait beaucoup contribué à faire adopter Trajan par le vieux Nerva, Claudius Livianus, le chef des cohortes prétoriennes, le commandant de la cavalerie maurétane, Lucius Quietus; enfin, un certain Laberius Maximus, qui fut plus tard consul à Rome.

Trajan partit pour le Danube au printemps de l'année 101 après J.-C. ; en effet, le panégyrique de Pline le Jeune, lu au Sénat pendant son premier consulat, au mois de septembre de l'année 100, fait seulement des allusions aux projets formés par l'empereur contre les Daces, sans indiquer nulle part que la guerre fût déjà commencée[3]. D'autre part, au commencement de l'année 101, Trajan se trouvait encore à Rome où il prit le consulat pour la quatrième fois. Les actes des frères Arvales indiquent même le jour du 25 mars 101 comme celui des sacrifices offerts pour l'heureux voyage de l'empereur, dont le départ doit avoir eu lieu peu de temps après[4].

Quelle fut la route suivie par Trajan pour pénétrer dans la Dacie ? Il a dû certainement suivre une route déjà tracée, qui conduisait, *ab antiquo*, des bords du Danube dans l'intérieur du pays et notamment vers la capitale. Il n'allait pas ouvrir une nouvelle voie, errer par monts et par vaux, et ajouter ainsi les difficultés d'un chemin inconnu à celles de la guerre. Il est donc positif que Trajan a dû prendre l'une des voies qui conduisaient de la Mésie, par delà le Danube, dans la

1. Frœhner, tab. 26-31.

2. Conrad Mannert, *Res Traiani imperatoris ad Danubium gestae*, Norimbergae, 1757, p. 20. Francke, *Zur Geschichte Trajans und seiner Zeitgenossen*, Quedlimburg, 1840, p. 100. Aschbach, *Die steinerne Donaubruecke Trajans*, p. 3, admet le chiffre de 80,000 et Frœhner, p. XI, note 2, celui de 100,000 hommes.

3. Plinius, *Panegyricus*, XVI.

4. *Bull. Inst. arch.*, 1869, p. 118, cité par C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, Paris, 1877, p. 39.

Dacie; c'étaient les voies par lesquelles avait lieu le trafic entre ces deux pays, sur lesquelles s'échelonnaient les villes daces, et qui conduisaient de la manière la plus directe et la plus aisée vers le centre du pays, vers sa capitale.

La table de Peutinger, dressée probablement sous le règne de l'empereur Septime Sévère (193-211 après J.-C.), au temps où la Dacie se trouvait sous la domination romaine, reproduit les anciennes routes qui conduisaient de la Mésie dans l'intérieur de la Dacie. Ces routes étaient au nombre de trois; la plus occidentale partait de Viminacium, sur la rive droite du Danube, en face de la station

dace de Lederata qui se trouvait au nord du fleuve[1]; la seconde commençait à Saliatis, en face de la ville dace de Tierna, et la troisième, la plus orientale, faisait traverser le Danube d'Egeta à Drubétis.

La première route, celle qui commence à Viminacium, passe par les stations : Lederata, Arcidava, Centum putea, Bersovia, Azizis, Caput bubali et se termine à Tiviscum. Viminacium, étant à une égale distance de la Pannonie et de la Mésie et étant une ville fortifiée, devait, pour plusieurs raisons, être choisie par Trajan comme base de ses opérations : premièrement à cause de la facilité d'y concentrer ses troupes et d'y amasser ses provisions, ensuite parce que ses fortifications lui donnaient un point d'appui qu'il n'aurait pas trouvé ailleurs; enfin parce que c'était le point le plus rapproché de l'Italie, par où il pût envahir la Dacie. Enfin la preuve la plus évidente que Trajan dut passer le Danube à Viminacium, c'est qu'il passa par les stations de la table de Peutinger, Bersovia et Azizis, ce qui n'était possible qu'en suivant la route de Lederata à Tiviscum, la seule où l'on rencontre ces stations.

C'est donc à Viminacium, aujourd'hui Costolatz en Serbie, que Trajan fit jeter un pont de bateaux, en profitant d'une île qui se trouvait au milieu du fleuve[2], île que l'on voit encore de nos jours. Après que Trajan eut consulté la volonté des dieux et fait les sacrifices d'usage, il passa le pont à la tête de son armée et le premier mit le pied sur le sol ennemi. Le tableau de la colonne, qui représente ce passage du Danube, montre le dieu du fleuve sous la figure d'un beau vieillard qui sort à moitié d'une grotte, le front ceint d'herbes aquatiques. Quoique les génies des rivières soient en général mécontents d'être enchaînés dans leur liberté par des travaux humains, celui du Danube se montre favorable aux Romains, soutenant de sa main puissante le pont sur lequel passent les légionnaires de Trajan. La figure de ce dieu est peut-être la plus belle de toutes celles que contiennent les bas-reliefs de la colonne trajane[3].

Aussitôt après, Trajan rassembla autour de lui ses principaux commandants et tint un conseil de guerre où il discuta, à ce qu'il paraît, les mesures à suivre dans la marche en avant de son armée; puis il s'avança par la route qui s'étendait devant lui, et qui le conduisait en droite ligne à Tiviscum. Peu de temps après, il reçut un message

1. La table de Peutinger place par erreur la ville de *Lederata* sur la rive droite du Danube. La novelle XI de l'empereur Justinien parle des villes : « Recidua et Literata quae *trans* Danubium sunt. »

2. Frœhner, tab. 31-33.

3. Frœhner, tab. 31-33.

extraordinaire. Une tribu du peuple dace, les Bures, envoya à Trajan un énorme champignon, sur lequel était écrit en latin un conseil bienveillant qui exhortait l'empereur à ne pas rompre la paix et à s'en retourner dans son pays. Ce conseil contenait évidemment une menace cachée. Pourtant les peuplades daces étaient si effrayées de la renommée de Trajan, que leur messager tomba en syncope en arrivant devant l'empereur[1]. Ces peuples reconnaissaient apparemment « qu'auparavant ils n'avaient pas vaincu le peuple romain, mais bien seulement le faible Domitien; que maintenant ils devaient lutter contre le peuple romain et l'empereur Trajan, qui se distinguait par sa droiture, son énergie et la pureté de ses mœurs[2]. »

Trajan était un général très circonspect. Nous l'avons vu choisissant une puissante base d'opérations pour ses armées et en même temps un endroit qui pût être facilement ravitaillé. En avançant dans le pays ennemi, il prit les précautions les plus minutieuses pour n'être pas surpris par les Daces dont il connaissait l'esprit rusé. Il couvrait toujours ses derrières, en élevant des fortifications et des camps retranchés tout le long de sa route. Ces travaux portent un caractère de solidité très prononcé; la plupart sont construits en pierre taillée; quelques-uns sont même ornementés[3].

Les Daces s'étaient retirés dans l'intérieur du pays, abandonnant les forteresses qui se trouvaient du côté du Danube, comme Lederata, Arcidava, Centum putea. Ils essayèrent pourtant de savoir quelle était la force de l'armée romaine et la direction qu'elle avait prise. Un de leurs espions fut pris un jour par les Romains, et traîné par les cheveux, les mains liées derrière le dos, devant l'empereur[4]. Trajan arriva à Bersovia, puis à la station suivante Aixis[5], l'Azizis de la table de Peutinger. De là, il suivit la vallée du Timèche, d'où, en passant dans la vallée de son affluent, la Bistra, on pouvait arriver sous les murs de la capitale, Sarmisagethusa. La première rencontre avec l'armée dace eut lieu à Tapae, à l'endroit même où le général de Domitien, Julien, avait autrefois vaincu les Daces. La position occupée par ceux-ci était des plus fortes; défendus de front par le Timèche et adossés à des collines boisées qui s'étendent au nord de ce cours

1. Frœhner, tab. 36. Dion Cassius, LXVIII, 6. Ammien Marcellin, XVII, 12, dit que la même chose arriva à un prince sarmate devant l'empereur Constantin.

2. Dion Cassius, LXVIII, 6.

3. Frœhner, tab. 37-39.

4. Frœhner, tab. 41.

5. Priscien, VI, 13 : « Inde Bersobim deinde Aïxin processimus, » seule phrase qui nous soit conservée par ce grammairien du commentaire de Trajan sur les guerres daciques.

d'eau, les Daces ne pouvaient être enveloppés; ils opposèrent aux Romains une résistance désespérée, prélude sanglant de la manière dont ce peuple barbare, mais aimant son pays, entendait le défendre. La légende nous montre plus tard l'empereur Trajan déchirant ses vêtements pour panser les blessures de ses soldats. Une tempête survenue pendant l'action mit le désarroi dans les rangs des Daces; ils considéraient le tonnerre comme une divinité ennemie et malfaisante, qui était venue en aide aux Romains[1].

Tâchons de déterminer maintenant d'après les localités existant aujourd'hui la route suivie jusqu'ici par Trajan. Nous avons vu l'empereur partant de Viminacium pour arriver à Tapae, où il rencontra l'armée dace, et dans ce trajet passa par Bersovia ou Bersobis. Aujourd'hui nous retrouvons Tapae dans le bourg de Tapa ou Tapia, près de la ville de Lougoche, située à la base des collines qui accompagnent la rive du Timèche. A partir de Tapia, on suit, en remontant, la vallée du Timèche pour passer ensuite dans celle de la Bistra, qui conduit en droite ligne au village de Grédischté ou Varhely, où se trouvent les ruines de Sarmisagethusa[2]. Pour arriver de Costolatz en Serbie à Tapia, il faut passer la rivière qui porte aujourd'hui le nom de Bersava; c'est l'ancienne Bersovia; ce nom était porté tant par la station que par la rivière sur les bords de laquelle elle s'élevait. La ville étant détruite, le nom ancien resta attaché seulement à la rivière, qui le porte encore aujourd'hui. La station d'Azizis était sans doute un peu plus au nord sur un autre affluent du Timèche, le Poganiche, qui coule à peu de distance de la Bersovia, c'est pourquoi ces deux stations sont indiquées par Trajan dans ses commentaires comme se suivant immédiatement, tandis que du Danube à la Bersovia la distance, bien plus grande, laissait assez de place pour les stations intermédiaires entre Lederata et Bersovia, Acidava et Centum putea[3].

Ainsi, l'analyse de la route suivie par Trajan jusqu'à son entrée

1. Dion Cassius, LXVIII, 8. Frœhner, tab. 47-50.

2. Jordanès, *De rebus geticis*, nous dit que Tapae commandait une des entrées de la Dacie : « Dacia corona montium cingitur, duos tantum accessus habens, unum per *Tabas*, alterum per *Bontas*. » Le village actuel de Tapae domine en effet l'entrée de la vallée de la Bistra.

3. (Voir la carte.) La dérivation linguistique des noms actuels ne rencontre aucune difficulté. La forme roumaine *Tapa*, identique à l'ancienne, trouve des analogies dans le roumain *capra*, qui vient du latin *capra; barba*, du latin *barba*. Quant au changement de l'*o* en *a* dans Bersava, roumain, de l'ancienne forme Bersovia, il trouve des analogies dans le roumain *corastra*, du latin *colostra; afara*, roumain, signifiant *dehors*, du latin *ad foras*. Comparez D. Oncial, *Critica teoriei lui Roesler de D. A. D. Xenopol*, dans les *Convorbiri literare*, XIX, p. 184.

dans les montagnes de la Dacie[1] nous a fait retrouver dans le Banat de Temesvar les restes de deux noms anciens, dont l'identification topographique et la dérivation linguistique ne laissent rien à désirer.

Dans sa marche par la vallée de la Bistra, Trajan prit encore une ville dace, probablement Tiviscum (au confluent de la Bistra et du Timèche); les légionnaires y mirent le feu pendant que les habitants se sauvaient dans la forêt voisine[2]. Décébale, voyant que l'armée romaine se dirigeait vers sa capitale, envoya une députation à Trajan, composée de trois ambassadeurs montés sur des chevaux sans selle, et suivis par une grande foule de gens à pied, tous pris parmi les *comati*, classe inférieure du peuple dace[3]. Trajan ne se laissa nullement fléchir; offensé qu'on lui eût envoyé des ambassadeurs de si mince état, il refusa de les entendre, et poursuivit sa marche. Il rencontra un village dont la population était composée seulement de vieillards, de femmes et d'enfants[4]; les hommes valides étaient enrôlés dans l'armée qui défendait le pays. Les Daces n'avaient donc pas quitté leurs demeures à l'approche de l'armée romaine et il est faux de prétendre que la Dacie ait été abandonnée par sa population originaire lors de la conquête romaine.

Les Romains avaient, à ce qu'il paraît, avancé très lentement jusqu'à la moitié de la vallée de la Bistra, où l'hiver les surprit. Un tableau de la colonne trajane nous montre la cavalerie dace voulant passer une rivière sur la glace; celle-ci se rompt et les cavaliers tombent dans l'eau[5]. Le chef de la troupe, désespéré du malheur qui lui arrive, ordonne néanmoins à ceux qui avaient passé d'attaquer le camp fortifié des Romains. Les barbares lancent des flèches contre leurs adversaires et frappent le mur avec un bélier[6].

Trajan termina ici sa campagne de l'année 101. Il laissa dans tous les camps fortifiés des garnisons suffisantes et retourna passer l'hiver dans une ville de Pannonie. Au printemps de l'année 102, il partit de nouveau, descendant le Danube avec son armée sur des bateaux[7], jusqu'à l'endroit où se trouvait le pont (Viminacium). L'empereur, voulant donner à ses troupes l'exemple du travail et de l'activité,

1. Vers la fin de sa première expédition, Trajan lutta contre les Daces dans les montagnes. Ce sont celles qui encaissent le cours de la Bistra. Dion Cassius, LXVIII, 9; Frœhner, tab. 74, 83-85, 93-96.
2. Frœhner, tab. 50-51.
3. Frœhner, tab. 51-52.
4. Frœhner, tab. 53-54.
5. Frœhner, tab. 54-55.
6. Frœhner, tab. 55-56.
7. Frœhner, tab. 57-58.

maniait lui-même la rame, car, nous dit Pline dans son panégyrique: « lorsque Trajan se trouve en mer, il ne se contente pas seulement de regarder les signaux et les manœuvres, mais se met lui-même au gouvernail; pareil à ses plus robustes compagnons, il coupe les vagues, domine les vents révoltés et remonte à force de rames les plus rapides courants[1]. » Il arriva bientôt à l'endroit où il s'était arrêté dans sa précédente campagne et trouva intacts tous les postes qu'il avait laissés dans le pays ennemi. Il rencontra tout d'abord une troupe de cavaliers daces, ou plutôt sarmates, vêtus de cottes de mailles, que les Romains battirent et mirent en déroute[2]. Pendant ce temps, les auxiliaires germains rencontrèrent un corps plus nombreux de Daces avec lequel ils eurent une lutte plus acharnée, mais ils furent aussi vainqueurs. En présence de cette double défaite, le chef des Daces se suicide; une tribu dace vient s'incliner devant Trajan, les nobles en tête, suivis d'une foule nombreuse de femmes et d'enfants qui implorent sa clémence. Trajan, qui avait intérêt à provoquer de pareilles défections, afin d'affaiblir la résistance de l'ennemi, reçoit et traite les suppliants avec bienveillance[3].

Plus Trajan avançait vers la capitale, plus les obstacles naturels et artificiels qui obstruaient sa marche se multipliaient; c'étaient des forêts vierges dans lesquelles les légionnaires étaient forcés de s'ouvrir une route par la hache, des précipices, des torrents et des fossés profonds qu'ils étaient obligés de combler[4], des fortifications élevées à chaque pas et défendues avec une ténacité inouïe. Les attaques des Daces contre les positions romaines deviennent sans cesse plus vives, le sang coule à flots, et chaque pas en avant fait par les Romains est marqué par la tombe d'un légionnaire. Les Daces sacrifiaient leur vie avec une insouciance explicable seulement par leur croyance à l'immortalité. Trajan prit d'assaut une dernière forteresse qui défendait les approches de la capitale, pendant que son général Maxime faisait prisonnière une sœur du roi dace et retrouvait, dans la ville où celle-ci se tenait, les drapeaux perdus par le général de Domitien, Cornélius Fuscus, dans sa lutte contre les Daces[5].

Ces derniers exploits de Trajan déterminèrent Décébale à envoyer à l'empereur une nouvelle ambassade, composée cette fois de personnages distingués, des nobles ou *pileati*. Aussitôt qu'ils arrivèrent devant Trajan, ils se mirent à genoux, tendant vers lui les mains en

1. Frœhner, tab. 58-59. Pline, *Panegyr.*, c. LXXXI.
2. Frœhner, tab. 59-62.
3. Frœhner, tab. 63-64.
4. Frœhner, tab. 83-85, 89-91.
5. Dion Cassius, LXXIII, 9.

signe de désespoir et implorant son pardon[1]. Ils n'en voulurent pas moins imposer des conditions aux vainqueurs; mais Trajan les repoussa et la guerre recommença avec plus d'acharnement que jamais. La cavalerie maurétane, sous Lucius Quietus, attaqua cette fois les Daces et les mit en fuite[2]. Ils se sauvèrent au fond d'une forêt où ils abattirent des arbres et élevèrent des fortifications improvisées; les Romains furent forcés de les y prendre d'assaut comme dans une forteresse[3].

Au sortir de la forêt, les Romains se trouvèrent tout d'un coup devant la capitale des Daces, aussi bien située que puissamment fortifiée. Au lieu de s'y renfermer et de supporter un siège, les Daces essayèrent encore une fois le sort des armes. Une lutte meurtrière s'engagea; les Daces vendirent chèrement leur vie[4], mais la science romaine l'emporta sur la valeur barbare. Les Daces furent de nouveau vaincus et, la capitale risquant de tomber au pouvoir des Romains, Décébale se décida à subir la paix dictée par Trajan. Il vint en personne, accompagné de deux grands dignitaires de sa cour, se jeter aux pieds de l'empereur. Derrière lui, une foule immense se traînait sur les genoux, implorant le pardon du vainqueur[5].

La paix imposée par Trajan et acceptée par le roi dace stipulait que celui-ci eût à rendre toutes les armes, machines et ouvriers qu'il avait reçus des Romains, à renvoyer tous les déserteurs romains qui se trouvaient dans son état, à détruire toutes les forteresses et à abandonner toutes les conquêtes faites en dehors de son propre pays, à reconnaître comme amis et ennemis ceux du peuple romain et à ne plus prendre à son service aucun Romain, civil ou militaire[6].

Trajan, croyant que les Daces exécuteraient de bonne foi ces conditions, et ayant atteint par là le but qu'il s'était proposé en partant de Rome, prit avec lui quelques députés daces pour leur faire confirmer devant le Sénat les stipulations de la paix, laissa une garnison à Sarmisagethusa et retourna triomphant dans sa capitale, où il prit le surnom de « Dacicus[7]. »

III.

La soumission de Décébale n'était qu'une feinte habile, faite pour

1. Frœhner, tab. 82-83.
2. Frœhner, tab. 85-88.
3. Frœhner, tab. 91-93.
4. Frœhner, tab. 97-99.
5. Frœhner, tab. 101-104.
6. Dion Cassius, LXVIII, 9.
7. Dion Cassius, LXVIII, 10.

détourner le danger imminent dans lequel il se trouvait[1]. A peine l'empereur était-il arrivé à Rome que des courriers venus de Mésie lui apprirent la perfidie de Décébale, « que celui-ci ne respectait en rien les conditions de la paix, qu'il recevait de nouveau nombre de déserteurs, qu'il s'efforçait d'attirer les nations voisines dans une ligue contre les Romains, qu'il punissait celles qui refusaient de se conformer à ses vues, enlevant par exemple aux Jazyges une portion de territoire[2]. » A ces nouvelles, Trajan fit aussitôt décréter par le Sénat Décébale ennemi du peuple romain et résolut de marcher de nouveau en personne contre le roi dace, décidé pour cette fois à en finir avec les Daces et à réduire leur pays en province romaine.

Dans cette seconde expédition, Trajan ne suivit pas la même route que la première fois, bien que cette route lui fût connue et qu'une bonne partie de la contrée fût encore en son pouvoir. Quel motif peut avoir déterminé Trajan à changer sa base d'opérations? Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord préciser l'endroit par où Trajan attaqua les Daces dans sa seconde campagne.

Nous rappelons dès l'abord l'observation faite plus haut que Trajan ne pouvait pénétrer en Dacie que par les voies connues et fréquentées de ce temps-là. Par conséquent, si Trajan a changé son plan d'attaque, il a dû le transporter sur une des deux autres routes indiquées par la table de Peutinger. Nous avons vu qu'en dehors de la route par Viminacium, il y en avait une par Saliatis, en face de la station de Tierna, et une autre plus bas, par Egeta-Drubetis. Trajan ne pouvait prendre la route par Saliatis-Tierna, qui conduisait par la vallée de la rivière Tierna (aujourd'hui Cerna), en passant Ad Mediam (aujourd'hui Mehadia), vers Tiviscum, où aboutissait aussi la route qui partait de Viminacium, car, quoique ce chemin fût le plus court pour arriver à la capitale, il était très étroit, resserré entre deux murailles de rochers à pic, par conséquent à la fois impraticable pour le passage d'une armée et très facile à défendre. D'autre part, il ne correspondait pas aux intentions politiques de Trajan, ainsi que nous le verrons plus tard. Il ne lui restait donc que la route la plus orientale, celle d'Egeta-Drubetis, où Trajan fit aussi construire le célèbre pont en pierre sur le Danube par l'architecte grec Apollodore de Damas.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement où ce pont a été construit. Plusieurs écrivains ont prétendu que le pont de Trajan n'avait point été à Turnu-Severin et que les restes de piliers que l'on y voit

1. Dion Cassius, LXVIII, 9.
2. Dion Cassius, LXVIII, 10.

encore aujourd'hui, quand le Danube est bas, appartiennent au pont, aussi en pierre, construit sur le Danube par Constantin le Grand[1], tandis que celui de Trajan se trouvait beaucoup plus en aval du fleuve, à Celeiu, près de Corabia, à une distance à peu près égale des bouches du Jiu et de l'Olte, où l'on voit aussi des restes de piliers en pierre dans le cours du Danube. Pour soutenir cette opinion, on a invoqué deux arguments : premièrement, que les dimensions du pont indiquées par Dion conviendraient bien mieux à la largeur que le fleuve possède à Celeiu qu'à celle qu'il a à Turnu-Severin ; en second lieu, l'absence d'une voie romaine à Turnu-Severin, qui conduisit dans l'intérieur du pays, ce qui justement se rencontrait dans l'autre endroit, où une voie romaine commence à Celeiu, sur la rive droite de l'Olte et jusqu'en Transylvanie.

Contre le premier argument, nous ferons observer que la prétendue disproportion entre les dimensions du pont données par Dion et la largeur du Danube provient seulement d'une mesure défectueuse. D'après les données les plus récentes, la largeur du Danube à Turnu-Severin est de 1,127 mètres. Dion rapporte que le pont était supporté par vingt piliers espacés l'un de l'autre de 170 pieds, ce qui donne pour la longueur totale du pont 3,570 pieds (170×21 arches comprises entre les rives et les vingt piliers), en mètres : 1,104, chiffre à peu de chose près égal à la largeur du fleuve à cet endroit[2]. Par contre, la dimension donnée par Dion ne convient nullement à la largeur du fleuve à Celeiu, qui est de 1,856 mètres. D'ailleurs, c'est Dion lui-même qui en fait la remarque, si, à l'endroit où le pont de Trajan fut construit, le Danube n'a pas sa plus grande largeur (car il en est d'autres où il est deux ou trois fois aussi large), il y est pourtant plus profond[3], ce qui correspond de point en point à la nature de son lit à Turnu-Severin, où sa largeur plus restreinte est compensée par une plus grande profondeur, à peu près 30 mètres.

L'argument tiré de l'absence d'une voie romaine en face du pont sur la rive dace est tout aussi peu concluant. Les Romains se seraient-

1. Voir, sur le pont en pierre de Constantin le Grand, Cedrenus, édit. de Bonn, I, p. 517 : « Καὶ αὐτὸς Δάνουβιν περάσας γέφυραν ἐν αὐτῷ λιθίνην πεποίηκε, καὶ τοὺς Σκύθας ὑπέταξε. » Aurelius Victor, *De vita et moribus imper.* C. XLI : « Hic (Constantinus) pontem in Danubio construxit. » Comp. Orosius, VII, 28.

2. Un pied grec = 0m309. Les données de Dion sont empruntées à la description même de l'architecte Apollodore ; par conséquent, les mesures sont grecques. Voir sur la description du pont laissée par Apollodore, Procope, *De ædificiis*, IV, 5.

3. Dion Cassius, LXXIII, 13. Si on peut rencontrer des endroits où le Danube est trois fois aussi large qu'à Turnu-Severin (3,000 mètres), on n'en trouve aucun où sa largeur arrive au triple de celle qu'il possède à Celeiu (5,400 mètres).

ils mis dans le cas, aussitôt après avoir mis le pied sur le sol de la Dacie, d'y construire une chaussée pour avancer dans le pays? Malgré la rapidité vraiment extraordinaire avec laquelle s'élevaient les constructions romaines, il est évident que le percement d'une route devait durer bien plus longtemps que la construction d'un pont. Si donc les Romains avaient dû attendre que leur chaussée fût prête pour faire marcher leurs troupes, il leur aurait été impossible, ayant terminé le pont en l'année 104, de faire leur expédition en l'année 105. La chaussée est tout à fait indépendante du pont; elle fut construite plus tard, après que la Dacie eut été réduite en province romaine. On ne saurait absolument rien déduire de sa présence ou de son absence comme prolongement du pont, quant à l'endroit où celui-ci fut construit. Cette circonstance ne saurait jeter la moindre lumière sur la question qui nous occupe.

Il ne faut pas nous étonner si nous ne trouvons aucune mention du pont de Trajan dans les cartes ou les indications de routes laissées par les anciens, comme la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin[1]. La raison en est que ces cartes routières ne s'occupent que des stations et des distances qui les séparent. Quand les routes rencontrent une rivière, la ligne qui les indique passe tout simplement par-dessus la rivière, sans indiquer si la communication se fait au moyen d'un pont ou autrement.

Parmi les écrivains anciens, Procope seul (VIe siècle) s'exprime clairement sur l'endroit occupé par le pont de Trajan. Il dit que non loin de Zane se trouve un fort dont le nom est Pontes, nom qui lui aurait été donné à cause du pont construit d'après les ordres de Trajan par l'architecte Apollodore de Damas[2]. La station Zane se trou-

1. Engel, dans sa *Commentatio de expeditionibus Traiani ad Danubium et origine Valachorum*, Vindobonnae, 1794, p. 206, montre que l'itinéraire d'Antonin indiquerait l'existence du pont de Trajan entre *Egeta* et *Aquae*. Il base son assertion sur le passage suivant de l'édition de l'Itinéraire publiée par Wesseling :

Cuppis	M. P. XXIII		
Novas	... XXIII		
Talia	... XXII		
Egeta	... XXI	}	Inter Egeta et Aquas pons Traiani.
Aquis	... XVI	}	
Dortico	... X		

L'édition critique de l'Itinéraire publiée par Parthey et Pinder, Berolini, 1848, reproduit à la page 103 les mêmes stations, sans la moindre mention du pont de Trajan. Nous pensons que Engel a pris une annotation de Wesseling pour le texte de l'Itinéraire.

2. Procope, *De ædificiis*, c. VI.

vait près de Turnu-Severin, car Procope, poursuivant après Zane et Pontes l'énumération des forts du Danube, cite après ces deux-là Ad aquas et Dortico, qui sont indiqués aussi par la table de Peutinger à la suite d'Egeta. Nous pensons que Zane est un autre nom donné par Procope à la ville même d'Egeta. La comparaison faite entre le texte de Procope et les indications de la table de Peutinger vérifiera d'une manière indubitable nos assertions :

PROCOPE.	—	TABLE DE PEUTINGER.
Lederata	—	Lederata
Zernes	—	Tierna
Zanes	—	*Egeta*
Pontes	—	—
Ad aquas	—	Ad aquas
Dorticum[1]	—	Dortico

Il est donc impossible de chercher le pont de Trajan vers les embouchures de l'Olte.

Un autre écrivain byzantin du xe siècle, l'empereur Constantin Porphyrogenète, quoiqu'il indique d'une manière bien plus vague l'emplacement du pont de Trajan, n'en rapporte pas moins ses données toujours à la région de Turnu-Severin. Il dit qu'il y aurait dans le pays des Turcs (Hongrois) plusieurs choses anciennes et en premier lieu le pont de Trajan (c'est-à-dire ses ruines), à l'extrémité de la Turquie. La ville de Belgrade se trouve à trois journées de distance de ce pont[2]. Comme la Hongrie s'est toujours étendue jusqu'aux cataractes du Danube et n'est jamais arrivée jusqu'à l'Olte, il est évident que l'extrémité de la Hongrie indique aussi Turnu-Severin.

Pourtant la preuve la plus concluante que le pont de Trajan était situé à Turnu-Severin nous a été fournie par l'étude des restes mêmes de ce pont, faite le 15 janvier 1858 à l'occasion d'une baisse tout à fait exceptionnelle des eaux du fleuve. A cette date, un ingénieur militaire d'Orsova et un inspecteur des édifices de la compagnie des bateaux à vapeur de Turnu-Severin entreprirent des mesures et des explorations minutieuses ; ils comptèrent dans le lit du fleuve seize piliers en maçonnerie, qu'ils trouvèrent construits tout comme les têtes du pont qui s'élèvent sur les rives, en pierre et mortier de ciment romain, recouverts de grandes briques carrées ; ces piliers étaient espacés de telle sorte en travers de l'eau que, là où quatre d'entre eux manquaient pour arriver au nombre de vingt, les explorateurs trouvèrent un îlot qui avait, à ce qu'il paraît, recouvert leurs

1. Procope, *De ædificiis*, c. VI.
2. Const. Porphyr., *De adm. imp.*, c. XI.

restes. A l'intérieur de la maçonnerie, on voyait non seulement des trous régulièrement disposés qui avaient servi à recevoir des madriers, mais on y retrouva même quelques débris de poutres en chêne. Les briques qui recouvraient les piliers portaient les marques de trois différentes cohortes auxiliaires de la *legio XIII gemina,* qui furent sans aucun doute employées à la construction du pont[1]. Or, cette légion prit part à la conquête de la Dacie et fut laissée en garnison dans la province jusqu'à son abandon sous l'empereur Aurélien, ainsi que l'attestent d'innombrables inscriptions. Cette coïncidence tranche la question de façon à ne plus laisser le moindre doute que les restes du pont qui se trouvent à Turnu-Severin sont réellement ceux du pont de Trajan et qu'il faut attribuer à Constantin le Grand l'autre pont dont on voit les débris à Celeiu. On a pourtant prétendu que précisément les trous destinés à recevoir des poutres en bois s'opposaient à la description du pont telle qu'elle nous a été laissée par Dion. Mais celui-ci, dans la description assez succincte qu'il fait du pont de Trajan, dit seulement que les piliers sont espacés entre eux d'une distance de 170 pieds et sont réunis par des voûtes[2], sans expliquer si ces voûtes étaient en bois ou en maçonnerie. Il est bien plus probable que pour des ouvertures tellement grandes le bois eût été préféré; mais celui-ci même devait être disposé en forme de voûtes, car des poutres horizontales eussent été loin d'avoir la solidité voulue.

Trajan passant le Danube à Turnu-Severin, une autre question vient se poser immédiatement, notamment par où se dirigea-t-il vers Sarmisagethusa? Il pouvait y aller en droite ligne par le défilé de Vulcan ou suivre la route plus détournée par celui de la Tour rouge. Mais si Trajan eût voulu frapper seulement la capitale, il n'aurait eu qu'à suivre la même route que dans sa première expédition par Lederata et la vallée du Timiche et de la Bistra[3].

Trajan, voulant cette fois-ci non seulement effrayer les Daces, mais bien les soumettre, ne pouvait se contenter de prendre leur capitale. Il devait les attaquer dans le centre de leur pays et leur couper la retraite vers l'intérieur de la Transylvanie, où ils auraient pu trouver un refuge dans les montagnes. Voilà pourquoi Trajan changea dans cette seconde expédition la base de ses opérations, pour-

1. A. J. Odobescu, *Istoria archeologiei, Antichitatea, Renasterca,* Bucuresti, 1877, p. 362. Comp. la monographie d'Aschbach, *Ueber Trajan's steinerne Donaubruecke,* Vienne, 1858.

2. Dion Cassius, LXVIII, 13 : « Καὶ αὐταὶ ἑβδομήκοντα καὶ ἑκατὸν ἀπ' ἀλλήλων πόδων ἀπέχουσαι, ἀψῖσι συνῳκοδομήνται. »

3. Dierauer, *Beitræge*, p. 100, laisse indécise la question par où Trajan pénétra dans la Dacie.

quoi, ainsi que nous allons l'établir, il entra dans la Transylvanie par le défilé de la Tour rouge.

La route qui partait de Drubetis (aujourd'hui Turnu-Severin) pour conduire dans l'intérieur de la Dacie passait, d'après la table de Peutinger, par les villes suivantes : Amutria, Pelendova, Castra nova, Romula, Acidava, Rusidava, Pons Aluti, Buridava, Castra Traiana, Arutela, Praetoria, Pons vetus, Stenarum, Cedonie, Decidava, Apulum (aujourd'hui Karlsburg ou Alba Julia), et de là se continuait par Napoca (aujourd'hui Clausenburg) jusqu'à la dernière station dace au nord de la province, Porolissum (aujourd'hui Mojgrad).

Plusieurs de ces noms sont romains, tels que Romula, Pons Aluti, Castra Traiana, Praetoria, Pons vetus, et indiquent par conséquent une voie parcourue par les Romains. On pourrait objecter que ces noms ont pu être donnés à ces stations plus tard, après la conquête de la Dacie par les Romains, car ils se trouvent sur la table de Peutinger, laquelle est postérieure à la réunion de cette province à l'empire romain. Un de ces noms pourtant, celui de *Castra Traiana*, doit absolument tirer son origine du temps de la conquête, car il rappelle le nom de Trajan, soit qu'il ait été donné à la station par les légions mêmes du conquérant, soit qu'il ait été appliqué à cette ville quelque temps après, en souvenir du passage de Trajan.

Tâchons maintenant de montrer que la route suivie par Trajan passait en effet par le défilé de la Tour rouge. La première station indiquée sur la table de Peutinger après Drubetis est Amutria, qui n'est que la forme romanisée du nom dace (Ad-)Mutriam. Or, à peu de distance de Turnu-Severin, vers le nord-est, coule aujourd'hui un affluent du Jiu, qui porte le nom de Motru. Selon les règles de dérivation de la langue roumaine, Motru est une transformation du type ancien Mutria, par le changement de l'*u* en *o* d'après les analogies données par *norâ* de *nurus*, *popor* de *populus*. La suppression de l'*i* qui précède l'*u* se retrouve dans *cumâtru*, de *conmatrium*, *Dumitru* de *Demetrius*. La route qui allait de Drubetis à Apulum ne montait donc pas directement vers le nord à Sarmisagethusa, par le défilé de Vulcan, mais se dirigeait vers l'Orient, pour passer le Motru. La ville dace portait évidemment le même nom que la rivière; après qu'elle eut été détruite plus tard, le cours d'eau près duquel elle s'élevait conserva seul le souvenir de l'ancien nom. Après quelques stations intermédiaires, dont les noms ont totalement disparu, nous rencontrons sur la table de Peutinger celle de Pons Aluti, le pont de l'Olte, par conséquent une station qui devait se trouver sur le cours de cette rivière et où existait un pont qui fit donner ce nom romain à la ville que les Daces nommaient probablement d'une autre manière. Ce nom ne veut pas dire que Trajan aurait passé l'Olte sur ce pont

pour se diriger vers le nord sur la rive gauche de la rivière, mais seulement qu'il y avait ici un pont qui mettait les deux bords de la rivière en communication. En effet, la rive gauche de l'Olte est haute et escarpée, de sorte qu'il était impossible d'y faire marcher une armée, tandis que celle de droite est une plaine de plusieurs centaines de mètres de largeur, bordée d'une terrasse plus élevée, et offrait une voie très commode. Aussi est-ce par là que les Romains construisirent plus tard leur chaussée, dont on retrouve les restes encore de nos jours et que les paysans nomment *calea Traianului*, la route de Trajan[1].

L'empereur, arrivé à Pons Aluti, tourna vers le nord sur la rive droite de l'Olte, se dirigeant vers le défilé de la Tour rouge, et, après deux stations intermédiaires dont les noms ont été perdus, il arriva à Arutela, qui se trouvait sur les bords d'un affluent que l'Olte reçoit par sa droite et qui se nomme encore aujourd'hui le Lotru, nom dérivé évidemment de l'ancien Arutela. Celui-ci est ainsi qu'Amutria une forme romanisée du nom dace (Ad-)Rutela, et Rutela par métathèse a donné Lutera, d'où la langue roumaine a formé Lotru. On ne saurait, contre l'identification des formes roumaines de Motru et de Lotru aux formes daces de Mutria et de Lutera, alléguer le fait que les noms roumains ont une terminaison masculine, tandis que les noms daces en auraient une féminine, d'abord parce qu'on ne sait si la voyelle *a* était aussi dans la langue dace une désinence du féminin ; mais, même dans le cas où on le supposerait, la langue roumaine présente des changements de genre, par exemple *teiu* de *tillia*. Notons une dernière circonstance qui vient appuyer l'identification du nom dace Arutela avec le Lotru de nos jours. D'après la distance indiquée par la table de Peutinger entre les différentes stations énumérées plus haut, nous trouvons que celle d'Arutela se trouvait à peu près aux deux tiers de la route qui conduisait de Drubetis à Apulum. La table de Peutinger nous donne les distances suivantes :

Entre	Drubetis et Amutria	36 M. P.	Entre	Arutela et Praetorium	15 M. P.
—	Amutria et Pelendova	35	—	Praetorium et Pons Vetus	9
—	Pelendova et Castra nova	20	—	Pons Vetus et Stenarum	19
—	Castra nova et Romula	30	—	Stenarum et Cedonie	12
—	Romula et Acidava	13	—	Cedonie et Acidava	24
—	Acidava et Rusidava	24	—	Acidava et Apulum	15
—	Rusidava et Pons Aluti	14		Total	94 M. P.
—	Pons Aluti et Buridava	13			
—	Buridava et Castra Traiana	12			
—	Castra Traiana et Arutela	9			
	Total	206 M. P.			

1. V. Duruy, *Histoire des Romains*, IV, p. 256, note 2. De la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 49.

Or, si on jette les yeux sur la carte, on verra que la même proportion existe aujourd'hui entre la distance qui sépare Turnu-Severin de la rivière de Lotru et celle qui se trouve entre cette rivière et Karlsburg (voir la carte).

Concluons : la voie qui conduisait de Drubetis dans l'intérieur du pays passait par le défilé de la Tour rouge, et c'est par cette voie que Trajan pénétra en Dacie dans sa seconde expédition. On comprend alors les paroles de Strabon. Il dit que les Romains ont transporté sur la rivière Marisos tout ce dont ils avaient besoin pour la guerre[1]. Ce Marisos n'est autre chose que l'Olte, lequel, à ce qu'il parait, portait dans ce temps-là deux noms. Ce n'est pas le Mourèche actuel, comme on pourrait le croire au premier abord, car d'abord le Mourèche actuel n'a jamais été atteint par les légions de Trajan pendant ses expéditions. Dans la première, nous l'avons vu en effet pénétrer en Dacie par la vallée du Timèche ; dans la seconde par celle de l'Olte. Il n'est nullement question du Mourèche dans aucune de ses guerres. Ensuite Strabon dit que son Marisos coulait *par le pays des Scythes* pour se verser dans le Danube, et le pays des Scythes ne s'est jamais étendu au delà de la Valachie. La Transylvanie, où coule le Mourèche, a toujours été la patrie propre des Daces. Hérodote nommait l'Olte aussi Marisos. Il dit de ce cours d'eau que, sortant du pays des Agathyrses, il traversait la Scythie. Le pays des Agathyrses étant la Transylvanie et la Scythie s'étendant en Valachie jusqu'aux montagnes, il est évident que le Marisos d'Hérodote ne saurait être le Mourèche actuel jusqu'aux bords duquel jamais la Scythie ne s'est étendue. Cette indication du père de l'histoire unie à celle de Strabon, qui dit que le Marisos traversait le pays des Scytes, c'est-à-dire la Valachie, confirme d'une manière positive que le Marisos de ces deux écrivains était l'Olte de nos jours. Enfin, l'Itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger et la *Notitia dignitatum* indiquent toutes une station de la Mésie nommée Transmarisca, ce qui suppose une rivière Mariscus ou Maris sur la rive nord du fleuve en Valachie[2]. Trajan, suivant le cours de l'Olte, faisait venir ses provisions de la Mésie par la rivière[3].

Nous avons établi que Trajan entra en Dacie pour sa seconde expédition par l'endroit où se trouve aujourd'hui Turnu-Severin,

1. Strabon, *Geogr.*, VII, 3, 13 : « Ῥεῖ δὲ δι' αὐτῶν (Γετῶν) Μαρίσος ποταμὸς εἰς τὸν Δανούβιον, ᾧ τὰς παρασκευὰς ἀνεκόμισον οἱ Ῥωμαῖοι τὰς πρὸς τὸν πόλεμον. »

2. M. Hasdeu, *Istoria critica*, Bucuresti, 1875, p. 185, a démontré pour la première fois que le nom de Maris s'appliquait aussi à l'Olte. Nous renvoyons pour les détails à sa démonstration.

3. Une inscription posée par un légionnaire de la I legio Minervia parle du fleuve Aluta, près du mont Caucase, nom que les Carpathes portent parfois dans les écrivains anciens.

qu'il se dirigea d'abord vers l'est, en passant le Motru, jusqu'à la rivière de l'Olte, prit ensuite vers le nord, sur la rive droite de ce cours d'eau, et entra en Transylvanie en passant par la rivière de Lotru[1]. Le but de ce détour était de couper la retraite aux Daces, de les écraser au centre même de leur pays. Des raisons stratégiques ont pu aussi le déterminer à changer le champ de bataille. En effet, les Daces s'attendaient à être attaqués par les mêmes endroits où ils l'avaient été la première fois; ils avaient certainement mis tous leurs efforts à fortifier cette région; sûrs d'être en paix du côté de la Transylvanie, ils n'auront pris de ce côté aucune mesure de défense.

C'est en 104 que Trajan partit la seconde fois contre Décébale. Il passa cette première année en Mésie, surveillant la construction du pont, après avoir fait occuper militairement la rive droite du fleuve. Il était venu de Pannonie en bateau sur le Danube et était descendu à Egeta, où toute la population de cette ville romaine sortit à sa rencontre et le reçut avec amour[2]. Une partie de l'armée romaine traversa le Danube sur les bateaux qui l'avaient transportée à Drubetis, pour occuper cette ville ennemie et en chasser les troupes daces[3]. Plusieurs tribus gètes et jazyges se soumirent à Trajan. Celles des Gètes qui occupaient la Valachie étaient vêtues comme les Daces; les Jazyges, au contraire, portaient des vêtements longs et serrés à la taille, avec des plis nombreux à la partie inférieure, qui les faisaient de loin ressembler à des femmes[4]. Les Jazyges, à qui les Daces avaient, ainsi que nous l'avons vu, pris une partie de leur territoire, furent les premiers à se soumettre aux envahisseurs. Les Romains prirent ensuite un camp retranché construit d'après les principes romains de l'art militaire et élevèrent eux-mêmes plusieurs travaux pour défendre la tête du pont du côté de la Dacie[5]. En 105, la construction du pont étant terminée, Trajan, après avoir accompli les sacrifices habituels, se transporta avec le reste de son armée sur le territoire dace[6]. Les Romains passèrent plus tard un cours d'eau sur un pont en bois[7]; c'était probablement le Jiu, car le Motru et les autres rivières entre Turnu-Severin et l'Olte peuvent être passées à gué.

1. C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 51, dit par rapport à cette expédition : « Nous sommes complètement dépourvus de renseignements géographiques sur la deuxième guerre. » Notre travail, si nous ne nous trompons, remplit cette lacune.

2. Frœhner, tab. 108-112. M. Frœhner, p. 47, pense que ce tableau représente une ville maritime. Nous ne comprenons pas pourquoi.

3. Frœhner, tab. 117-118.

4. Frœhner, tab. 118-120.

5. Frœhner, tab. 124-128.

6. Frœhner, tab. 128-129.

7. Frœhner, tab. 131-133.

Pendant leur marche, ils reçurent la soumission de plusieurs tribus gètes, scène qui se répète dans plus d'un tableau de la colonne trajane. Dion dit aussi que Décébale voulait offrir la paix, parce qu'une grande partie des Daces étaient passés du côté de Trajan, encore une preuve évidente que les Daces ne quittèrent pas leur patrie lors de la conquête romaine[1]. Après avoir passé la rivière, les soldats romains rencontrèrent un champ de blé, qu'ils moissonnèrent pour augmenter leurs provisions[2]. Ceci nous indique à peu près l'époque de l'année où Trajan se dirigeait vers la Transylvanie, c'est-à-dire vers la fin de juin 105. Les légions arrivant sous les murs d'une ville dace fortifiée, une partie des défenseurs était d'avis de se soumettre, l'autre de résister. Cette querelle fit tomber encore plus vite la ville au pouvoir des Romains[3]. Cette ville paraît avoir été située dans la partie montagneuse du pays, car le tableau de la colonne nous la montre établie sur une hauteur.

Les Daces, se voyant de nouveau sérieusement menacés, eurent recours à des moyens déshonnêtes pour échapper au péril. Alors que Trajan se trouvait encore en Mésie, surveillant la construction du pont, Décébale avait envoyé des transfuges romains, chargés d'assassiner l'empereur, qui était facilement accessible à tout le monde; le hasard avait voulu que l'attentat fût déjoué; un des conjurés, soumis à la torture, avait dénoncé ses complices. Après que Trajan eut passé en Dacie, Décébale imagina une autre ruse pour détourner l'ennemi. Il trompa un officier romain, très aimé par l'empereur, Longinus, en lui faisant de fallacieuses propositions de paix; il s'empara de sa personne et voulut le forcer de dévoiler les intentions de son maître. Le Romain resta muet à toutes les demandes. Décébale fit alors dire à Trajan que, s'il ne quittait pas son pays et ne lui donnait en outre une indemnité de guerre, il ferait mourir Longinus dans les plus affreux tourments. Pour prolonger au moins la vie de son ami, l'empereur répondit au message de Décébale d'une manière évasive. Sur ces entrefaites, Longinus écrivit à Trajan une lettre où il l'exhortait à serrer Décébale de près et à venger sa mort, puis il s'empoisonna, ne laissant entre les mains de Décébale qu'un cadavre inutile. C'est ainsi que les Romains entendaient leur devoir, même au temps de leur décadence. De son côté, Décébale accomplissait un devoir peut-être plus sacré que la lutte pour la gloire et la victoire, celle pour l'indépendance et la liberté. Dans son âme barbare, il ne savait point faire

1. Dion Cassius, LXVIII, 11 : « Τῶν δὲ Δακῶν μεθισταμένων πρὸς Τραιανόν, καὶ δι' ἄλλα τινά, ἐδεήθη αὖθις ὁ Δεκέβαλος εἰρήνης. »
2. Frœhner, tab. 142-143.
3. Frœhner, tab. 143-144.

de différence entre les moyens permis et défendus ; tous lui semblaient également bons du moment qu'il s'agissait de sauver sa patrie.

Après des difficultés inouïes, les Romains arrivèrent de nouveau devant la capitale dont ils s'étaient approchés, il y avait trois ans, par le côté opposé. Le but de Trajan n'était plus maintenant de dégager l'empire romain d'un traité honteux, mais bien de détruire l'existence de l'État dace. Voilà pourquoi, lorsque Décébale, effrayé par la marche envahissante de l'armée romaine, offrit la paix à Trajan, celui-ci lui répondit de se livrer, lui et son armée, à la discrétion du vainqueur[1]. Les Daces préférèrent pour la plupart, sans hésiter, mourir sur les ruines de la patrie. Le premier assaut donné par les Romains ne réussit point, surtout à cause des énormes blocs de pierre lancés par les assiégés à la tête des envahisseurs[2]. Les Romains construisirent alors un agger, c'est-à-dire une contre-fortification, pour pouvoir lutter plus facilement et plus à l'abri contre les Daces[3]. Le second assaut donné livra la ville aux mains de l'ennemi, et, pendant que les Romains démolissaient les murs et les portes, les Daces mirent le feu à leur propre ville[4] ; leurs chefs, réunis autour d'un grand vase plein de poison, terminèrent à la fois leurs jours et leurs souffrances[5]. La mort devait être rapide s'ils ne voulaient point orner le triomphe du vainqueur.

La capitale était tombée et le pays presque en entier envahi par l'ennemi. Décébale, avec les débris de son armée, ne s'était pas enfermé dans la citadelle ; il s'était retiré vers le nord, pour chercher un point d'appui dans les montagnes qui faisaient la force de ce pays. Trajan ne laissa pourtant pas aux Daces le temps de se recueillir ; les coups qu'il leur portait se suivaient avec la rapidité de la foudre. Immédiatement après que la capitale fut tombée, il rejoignit Décébale, attaqua son camp fortifié et en resta maître après une lutte désespérée. Décébale alors, voyant irrévocablement perdu tout espoir de salut, se tua lui-même sur le tombeau de sa patrie. Sa tête fut apportée à Trajan. Parmi les chefs daces qui lui survécurent, les uns suivirent son exemple, les autres se soumirent au vainqueur, lui apportant sur de larges plateaux en argent, comme prix de leurs têtes, de riches joyaux[6]. La Dacie, écrasée par les Romains, gisait aux pieds de Trajan (fin de l'année 105 après J.-C.).

A.-D. Xénopol.

1. Dion Cassius, LXVIII, 11-12.
2. Dion Cassius, LXVIII, 11.
3. Frœhner, tab. 147-151.
4. Frœhner, tab. 151-152.
5. Frœhner, tab. 155-156.
6. Frœhner, tab. 171-172, 177-178.

L'IDÉE D'UNE REPRÉSENTATION CENTRALE DE L'AUTRICHE,

CONÇUE PAR LE PRINCE DE METTERNICH.

« Les *révoltes* trouvent leur point de départ dans les couches inférieures de la société. Les *révolutions* proviennent toujours des fautes des gouvernements. » C'est Metternich qui formule ces vérités quelques années après sa chute. On les lit dans le dernier tome, p. 586, de cette vaste collection des *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich* (Paris, Plon), dont les huit volumes, souvent mentionnés dans la *Revue historique,* forment une des sources les plus importantes de l'histoire moderne. Qu'on ne s'étonne pas de rencontrer les paroles que nous venons de citer sous la plume du premier ministre d'un grand empire que la révolution a ébranlé jusque dans ses fondements. Sans doute, elles semblent impliquer une accusation contre lui-même. Car, si, selon Metternich, les révolutions proviennent toujours des fautes des gouvernements, ne serait-ce pas avouer qu'il en a commis de graves avant l'année 1848? Mais ce n'est pas cela que veut dire le vieux chancelier d'État. Au contraire, ce qu'il s'efforce de prouver après sa chute, c'est que la responsabilité des fautes commises par le gouvernement qui a précédé la révolution ne retombe pas sur lui. Voilà la première impression qu'on reçoit en parcourant les documents qui se rapportent à cette époque de sa vie : lettres, notes autographes, récits de conversation et *last not least* les extraits du journal fort intéressant de la princesse Mélanie, qui entourait son mari des soins les plus touchants et dont la perte fut pour lui un coup terrible.

Déjà, le 20 mars 1848, après avoir été informé de la nomination du comte de Ficquelmont au département des affaires étrangères, il lui écrit[1] : « Ce n'est pas à vous que j'aurais rien à apprendre à l'égard du passé; vous le connaissez, et vous savez également ce que j'ai voulu sans pouvoir l'atteindre. Ce que, dans le cours des années qui se sont écoulées depuis la paix générale, j'ai avant tout réclamé, c'est la création d'une *force gouvernementale,* sans laquelle il n'y a point d'État. Mes efforts ont été vains ; on ne m'a point compris et il

1. Vol. VII, p. 614.

a dû résulter du fait ce qui en effet en a été la conséquence. Mon cabinet et même mon individualité ont représenté la puissance autrichienne à l'extérieur, tandis que le vide s'est établi dans l'intérieur. Je suis ainsi devenu (ce qui répugne à mon essence morale) une fantasmagorie, un être imaginaire, un esprit sans corps, le représentant de ce qui aurait dû exister et n'a point existé. Voilà de l'histoire et non du roman. » C'est dans le même sens que Metternich écrit, le 27 mars 1851, au prince de Schwarzenberg : « Les réformateurs aveugles ont fêté le bouleversement de l'empire en l'appelant par euphémisme la *chute de mon système!* Le mot (qui n'est qu'un vain son) est devenu un talisman, et comme tel il n'a aucune valeur ; » et, le 14 février 1851, au baron de Kübeck : « J'ai assez de témoins qui peuvent attester que j'ai indiqué la voie du salut en recommandant d'appliquer la véritable idée du *Gouvernement* là où on la négligeait. » (Vol. VIII, p. 530, 533.) La correspondance intime de Metternich ne fait que varier le même thème. « Je n'ai pas gouverné l'empire, écrit-il à sa fille Léontine, le 17 janvier 1849, je n'ai fait que diriger sa politique. La vérité est que l'empire n'avait pas de gouvernement et que, malgré cet inconvénient, j'ai su maintenir l'honneur de la monarchie, après avoir réussi autrefois à lui rendre son intégrité matérielle. Si j'avais gouverné l'empire, il n'y aurait pas eu de 13 mars, ou bien, s'il avait osé se produire au grand jour, il aurait été écrasé. » (Vol. VIII, p. 212.)

Il y a deux thèses différentes dans ces assertions. On peut concéder l'une : que l'influence de Metternich dans les affaires intérieures de la monarchie autrichienne, au moins pendant beaucoup d'années, n'a pas égalé le rôle qu'il jouait dans les affaires extérieures. On est tenté de contester la seconde : qu'il ait « indiqué la voie du salut. » Qu'est-ce donc qu'il comprend sous ces mots énigmatiques? Qu'est-ce qu'il considère comme essentiellement « salutaire » pour l'état maladif de la monarchie? On n'en peut pas douter : c'était de renforcer la machine gouvernementale. Il se plaint d'avoir eu à lutter pendant la longue durée de son ministère contre « le manque d'énergie dans l'administration intérieure. » Il se vante « de n'avoir cessé de stimuler l'inertie du pouvoir. » (Vol. VII, p. 643; vol. VIII, p. 300.) Or, tout le monde est d'accord que cette inertie du pouvoir faisait place à une activité fiévreuse quand il s'agit de poursuivre le moindre signe d'un esprit que Metternich lui-même désignait souvent comme « révolutionnaire. » L'écrivain, dont la plume était gênée par la censure, l'étudiant, qui était empêché de visiter une université allemande, le professeur, dont la lecture était surveillée[1], le voyageur, dont le libre

1. Les bibliothécaires étaient obligés d'indiquer tous les ans les livres

passage était entravé : tous les habitants de l'Autriche, en un mot, qui se sentaient constamment sous les griffes d'une police soupçonneuse, ne se plaignaient pas de ce qu'on gouvernât trop peu, mais de ce qu'on gouvernât trop. Néanmoins, le jugement porté par Metternich sur l'administration de la vieille Autriche n'est que trop fondé et partagé complètement par d'autres témoins bien informés[1]. Peut-être, précisément parce qu'elle prodiguait ses forces en inventant tout un système de mesures chicanières et répressives, perdait-elle la faculté de préparer et d'introduire de grandes réformes dans des institutions surannées.

Personne n'osera affirmer que Metternich ait été d'avis qu'on pût se passer en général de cet excès de réglementation policière. Les huit volumes de ses « Mémoires, Documents et Écrits » prouvent en maint endroit le contraire. Certes, il admire la « liberté complète » qu'il rencontre après sa chute en Angleterre et il proclame cette grande vérité : « Ici le ciel n'a pas la même physionomie qu'à Vienne et à Berlin. La foudre peut également tomber ici, mais il y a des paratonnerres[2]. » Mais, durant sa carrière ministérielle, il n'a pas été très favorable à la construction de semblables paratonnerres. Reste à savoir ce qu'il comprit outre cela comme indispensable pour un gouvernement actif et prévoyant. La princesse Mélanie rend ce témoignage glorieux à son mari : « Il insistait de toutes ses forces pour qu'on introduisît les changements nécessaires pour éviter qu'une secousse terrible ne renversât un édifice ébranlé jusque dans ses fondements[3]. » De quels « changements nécessaires » est-ce qu'il s'agissait ? Quelle dépense de ses forces Metternich a-t-il faite pour les faire accepter ? Depuis la publication du travail excellent de M. Adolf Schmidt, fondé sur les dépêches de M. Effinger de Wildegg, ministre de la confédération suisse à Vienne, on y voit un peu plus clair[4]. On apprend que Metternich, en reconnaissant le danger qui menaçait la prépondérance de l'Autriche du côté de la Prusse, en tant qu'il

empruntés par les professeurs. Décret du 8 juillet 1821. Cf. Springer, *Geschichte Œsterreichs seit dem Wiener Frieden*, 1809. Vol. I, p. 303.

1. [Hartig], *Genesis der Revolution in Oesterreich im* Jahre 1848, 3. Auflage, 1851. Ficquelmont : *Aufklærungen ueber die Zeit vom* 20. *Maerz bis zum* 4 *Mai* 1848. 2. Éd. Leipzig, 1850. *F. v. Pillersdorff : Handschriftlicher Nachlass.* Leipzig, 1863.

2. Lettre adressée à la comtesse Sandor. Londres, 28 mai 1848. Vol. VIII, p. 164-169.

3. Journal de la princesse Mélanie. Mai 1849. Vol. VIII, p. 55.

4. *Zeitgenœssische Geschichten.* Berlin, Duncker et Humblot, 1859. Metternich a écrit des notes marginales relatives à certains passages de ce livre, dont on trouve quelques-unes dans les *Mémoires, documents, etc.* Vol. VII, p. 512, 635.

s'agissait de réformes économiques ou politiques, n'a pas voulu laisser le champ tout à fait libre à la puissance rivale. Mais on apprend aussi de la même source que son ardeur se refroidissait très vite et que même les demi-mesures qu'il avait prises en considération restaient sur le papier. Les « Mémoires, Documents et Écrits » divers laissés par le prince de Metternich n'ajoutent malheureusement que peu de choses à nos connaissances relatives à ces questions. Très communicatifs en ce qui concerne les relations extérieures de la monarchie autrichienne, ils ont un caractère tout fragmentaire en ce qui touche les affaires intérieures de l'État. Par exemple une crise comme celle de l'année 1836, le conflit de Metternich et de Kolowrat, la réorganisation de la *Conférence d'État*, tout ce qui, selon le témoignage de la princesse Mélanie, maintenait son mari dans un état de surexcitation pénible, n'est qu'effleuré par quelques allusions légères[1]. L'éditeur a même négligé de mentionner un travail de M. de Sybel qui répand beaucoup de lumière sur ces événements importants[2].

Il y a cependant des points obscurs de l'histoire intérieure de l'Autriche pendant l'époque qui s'étend de 1815 à la révolution de 1848, sur lesquels les papiers laissés par le chancelier d'État jettent sinon une clarté complète, au moins plus de jour qu'on n'en a eu jusqu'ici. Nous voulons parler de la question du développement des institutions représentatives et de la part que Metternich affirme y avoir prise. Qu'on ne s'étonne pas d'entendre accoupler les mots « Metternich » et « institutions représentatives. » L'homme d'État, pour lequel « accorder une représentation nationale » en Prusse était synonyme avec « se jeter d'un seul coup dans le gouffre de la révolution » (*Mémoires*, etc., vol. III, p. 280), n'a jamais imaginé qu'on pût de 1815 à 1848 établir en Autriche une assemblée semblable au moindre degré à ce que les temps modernes ont vu naître. Abstraction faite de la Hongrie, dont la constitution jouissait, selon l'expression de Metternich, d'un « privilège jusqu'à l'arrivée d'un moment opportun » (vol. III, 65), il borna ses vues aux États provinciaux subsistant dans les différentes parties de la monarchie ou qu'on avait su y introduire. Quant à ces États provinciaux, il suffit de répéter le mot d'un écrivain célèbre qui les caractérise comme des « ombres d'institutions politiques[3]. » La noblesse et le clergé y étaient prépondé-

1. Vol. VI, p. 18, 117, 118, 125, 127, 128, 130, 218 sq. Cf. le jugement porté par Metternich sur Kolowrat. Vol. VII, p. 621, 634.

2. *Die œsterreichische Staatsconferenz von* 1836, H. von Sybel : *Kleine historische Schriften.* 3. Band, Stuttgard, 1880, p. 347-373.

3. [Von Andrian] : *Œsterreich und dessen Zukunft.* Hamburg, 3. Éd. 1843, p. 192 (la première édition date de 1841).

rants; ils n'avaient aucune compétence réelle; privés de la publicité, convoqués et congédiés souvent le même jour, ils n'avaient qu'à écouter et à adopter les propositions du gouvernement. Même leur droit modeste de pétition était restreint et entravé. Ce fut pendant beaucoup d'années une vaine formalité, et, selon le jugement de Stein, une vraie « bouffonnerie. »

Il serait du plus haut intérêt d'apprendre quels « changements nécessaires » Metternich avait en vue à l'égard de ces États provinciaux si mal appropriés aux besoins d'un État civilisé. Mais nos sources nous abandonnent. Tout ce qu'on lit dans un fragment autobiographique de Metternich, c'est que déjà en 1817 on aurait, d'après lui, dû faire « une révision des attributions des États. » (Vol. III, p. 77.) La fantaisie du lecteur a libre cours pour s'imaginer en quel sens cette révision aurait dû se faire. Heureusement, nous nous trouvons sur un terrain un peu plus solide en considérant une seconde question. C'est dans la même année que Metternich, à ce qu'il affirme, a proposé à l'empereur François, « indépendamment de la révision des attributions des États, » la création d'un « conseil central, dont le noyau serait formé d'assesseurs à nommer par l'empereur et qu'il y aurait lieu de compléter par l'adjonction de délégués des États » (*l. c.*). Voilà, pour parler avec l'éditeur des *Mémoires,* « la représentation centrale de l'Autriche » conçue par Metternich. On n'a pu retrouver le rapport, adressé par le chancelier d'État à l'empereur François, qui contenait cette proposition intéressante. Mais on voit assez distinctement ce que valait cette « représentation centrale. » Les fonctionnaires, choisis par le gouvernement, y devaient entrer en première ligne. Des délégués des États provinciaux y seraient tolérés comme une annexe. La compétence de ce « conseil central » devait être restreinte à la discussion du budget et « des lois d'intérêt général. » Cette sorte de « représentation centrale » aurait eu même moins d'importance et moins d'éclat que la « commission » composée de trois membres de chaque corps d'États provinciaux et de « quelques membres du Conseil d'État, » que Metternich proposa en 1818 au congrès d'Aix-la-Chapelle pour la Prusse, au cas où l'établissement d'une « représentation centrale devait devenir inévitable plus tard[1]. » Rien n'aurait fait craindre au chef de l'État de voir « ses mains liées. »

1. Vol. III, p. 183, 185. Cf. vol. III, 269 sq. (entrevue de Metternich et du roi de Prusse à Teplitz, 1819), la convention de Teplitz chez H. de Treitschke : *Deutsche Geschichte,* vol. II, p. 632-635, et le mémoire publié par P. Bailleu dans la *Historische Zeitschrift* de H. de Sybel, vol. L, p. 190-192. Ce mémoire ne date pas de Teplitz, mais de Troppau (1820). V. *Allgemeine Zeitung,* 1883, n° 261, une notice négligée par H. de Treitschke, l. c., vol. III, p. 759.

Du reste, le projet de Metternich en son entier dut son origine au seul désir de produire « un renforcement uniforme du pouvoir central sur le terrain législatif et administratif[1]. » Il y revient plus d'une fois.

« Si tout corps politique, dit-il plus tard, en se souvenant de son projet de 1817, a besoin pour prospérer, et même pour vivre, d'un gouvernement fortement constitué, celui qui est composé de parties séparées par la nationalité, par les mœurs et les habitudes des populations, ainsi que par des constitutions jurées et différentes, peut, moins encore que tout autre, se passer *d'une force gouvernementale centrale et compacte, vigilante et toujours active*[2]. » « J'ai admis de tout temps, écrit-il en 1851, comme un élément considérable du mécanisme qui s'appelle le *Gouvernement*, l'existence d'une autorité consultative, non embarrassée par la possession d'un pouvoir exécutif[3]. »

L'empereur François mit le travail de Metternich dans son tiroir. « Il reconnaissait l'importance de la question, mais il en différa l'étude d'une année à l'autre[4]. » On n'apprend pas que pendant les dix années de 1817 jusqu'à 1827 un mot relatif au projet de Metternich ait été soufflé. Vint l'année 1827, qui fit espérer que l'affaire serait reprise. Voici ce que Metternich lui-même en raconte : « Quand, après sa grave maladie de 1827, l'empereur fut entré en convalescence, il me fit venir un jour, à huit heures du matin. Lorsque j'eus pris place près de lui, il commença par s'excuser de m'avoir fait appeler à une heure aussi matinale; puis il me dit les paroles suivantes : « Il faut que je vous fasse un aveu : je reviens à la vie après « une maladie à laquelle je croyais succomber. Dites-vous que, pen- « dant que j'ai été malade, je m'accusais comme d'un crime de n'avoir « pas examiné votre travail. Dès que je serai tout à fait remis sur « pied, je nommerai une commission qui sera chargée d'étudier la « question et que vous présiderez. Donnez-moi une liste des hommes « que vous désirez avoir pour collaborateurs[5]. » Nouvel intervalle de sept années, dans lequel le projet de Metternich est passé sous silence. On n'apprend pas qu'il ait livré à l'empereur une liste des hommes qu'il désirait avoir pour collaborateurs. On peut conclure

1. C'est la même opinion qu'émet l'auteur de l'ouvrage *Œstreich im Jahre* 1840. Leipzig, 1840, vol. I, p. 11. « Nur die ausuebende Gewalt bedarf in Œstreich einer Reform, nicht aber die Verfassung. »

2. Vol. VII, p. 615. Metternich à Ficquelmont. Londres, 20 mars 1848.

3. Vol. VIII, p. 529. Metternich à Kuebeck. Bruxelles, 14 février 1851.

4. Fragment autobiographique. Vol. III, p. 77.

5. Vol. VIII, p. 528. Cf. vol. III, p. 77.

de son propre récit qu'il n'a même pas pressé son monarque de prendre au sérieux l'idée développée en 1817. Peut-être la révolution de 1830 et ses conséquences les avaient-elles effrayés tous deux, de sorte qu'ils avaient en horreur la mesure la plus insignifiante tendant à changer le gouvernement intérieur. C'est sous l'impression de ces événements que Metternich écrit, vers la fin de l'année 1832, tout en défendant l'Autriche contre l'accusation de s'obstiner à vouloir suivre un système stationnaire : « Nous connaissons les besoins du temps, mais nous savons également ce que l'interprétation du sens qu'on attache aujourd'hui à ce qu'on est convenu d'appeler les besoins du temps renferme de faux et de chimérique[1]. » Certes, à croire M. François Krones, auteur d'un manuel de l'histoire d'Autriche, Metternich aurait fait insérer dans l' « Observateur autrichien » du 4 avril 1831 un article rédigé par Frédéric Gentz, qui *traitait l'accord pacifique des principes opposés de la souveraineté nationale et de la monarchie dans une constitution représentative*[2]. M. Krones commet une erreur. L'article en question n'appartient pas à l' « Observateur autrichien, » mais à la « Gazette allemande d'Augsbourg » des 27 et 28 septembre 1831 (cf. Schlesier, *Schriften von Friedrich Gentz*. Vol. V, p. 204). Il est tout à fait étranger à l'influence de Metternich[3].

Le 31 décembre 1834, Metternich se rendit à l'empereur pour lui présenter ses vœux de bonne année. « Vous voyez de nouveau en moi un pécheur repentant, dit l'empereur, votre travail n'est pas encore sorti de mon tiroir. Je vous donne ma parole d'honneur que l'année 1835 ne s'écoulera pas avant que l'institution soit créée. » « Deux mois plus tard, ajoute Metternich, l'empereur n'était plus[4]. »

Dès l'avènement de l'empereur Ferdinand jusqu'à l'année 1847, on se demande en vain ce que le projet de Metternich est devenu. Lui-même avoue que c'est seulement en « 1845 ou 1846 » qu'il découvrit son travail oublié soit dans les archives du Conseil d'État, soit dans celles de la Conférence d'État[5]. Pendant ce temps, la vie politique des différentes parties de la monarchie autrichienne s'éveilla d'une

1. Metternich à Naumann, à Londres, le 31 octobre 1832. Vol. V, p. 390.

2. Krones : *Handbuch der Geschichte Œsterreichs*. Berlin, Grieben, 1879. Vol. IV, p. 632.

3. M. Krones a sans doute confondu deux allégations qu'il a trouvées dans l'histoire d'Autriche de Springer. Vol. I, p. 417. Il commet une autre méprise. Il dit que l'article du 4 avril 1831 a été écrit « *immédiatement après la prise de Varsovie*. » Or, la capitulation de Varsovie date du 8 *septembre* 1831.

4. Vol. VIII, p. 529. Cf. vol. III, p. 77.

5. Vol. VIII, p. 29. Metternich au baron de Kuebeck, 14 février 1851.

longue léthargie. Les idées de nationalité et de libéralisme s'aidaient l'une l'autre. La Hongrie, selon un mot de Metternich de l'année 1844, était « au bord du gouffre de la révolution, » parce que l'opposition y faisait « entrevoir pour l'avenir le changement de la constitution hongroise en une constitution représentative[1]. » Le royaume lombard-vénitien était en proie à une excitation croissante. Les États provinciaux de la Bohême et de la Basse-Autriche se souvenaient de leurs droits anciens et osaient s'émanciper du rôle passif qu'on leur avait fait jouer. L'auteur de la brochure *Œsterreich und dessen Zukunft*, politique modéré, demandait déjà en 1841, abstraction faite d'une réforme des États provinciaux, la convocation annuelle d'états généraux (Reichsstænde), formés de délégués des précédents, chargés de voter en séance publique le budget, de délibérer sur des lois nouvelles, d'adresser des pétitions au gouvernement, etc. Les échecs de la politique extérieure contribuèrent à ébranler l'ordre de choses existant. Ce qui portait au comble l'embarras du vieux chancelier d'État, c'était l'exemple que donnait la Prusse. Il avait été sûr du roi Frédéric-Guillaume III. Son fils, le roi Frédéric-Guillaume IV, quoiqu'il assurât Metternich dès son avènement qu'il le regarderait comme « son conseiller et son ami[2], » ne suivit pas les conseils amicaux que Metternich ne cessa de lui donner. Metternich l'avait pressenti. Après une entrevue avec le roi à Stolzenfels et après ce voyage mémorable qu'il fit avec lui, le 18 août 1845, sur le Rhin, il avait émis son opinion : « Le grand mal de la Prusse, c'est que le roi, tout en voulant le bien, est excentrique et que la dissolution de la *vieille* machine politique prussienne est un fait accompli[3]. » Il l'avait conjuré de ne convoquer jamais les députés des États provinciaux comme tels, parce que ceux-ci se sépareraient comme états généraux. C'était en vain. La convocation des « États réunis » de la Prusse en 1847 et le cours de leurs délibérations justifièrent toutes ses appréhensions. « Le roi, écrit-il au roi de Wurtemberg, a été entraîné où il ne voulait pas aller... s'il voulait soutenir son droit, il ne devait pas ouvrir la porte à ce dont il ne voulait pas. Il l'a ouverte, et ce qui est une fois entré par là, on ne peut plus le faire sortir[4]. »

En tout cas, ce qu'on voyait se passer en Prusse n'était que trop propre à éveiller dans l'esprit du chancelier d'État autrichien le désir de ne pas se faire devancer tout à fait par un rival puissant. C'est ce

1. Observations aphoristiques écrites à la fin de l'année 1844. Vol. VII, p. 52, 53.
2. Frédéric-Guillaume IV à Metternich, le 21 juin 1840. Vol. VI, p. 469.
3. Vol. VII, p. 137.
4. Vol. VII, p. 377, 378.

qui, après tant d'années de passivité, le fit sans doute recourir à ses projets de l'année 1817. Il faut regretter avec l'éditeur de ses *Mémoires*[1] que celui-ci n'ait pas eu à sa disposition les protocoles de la conférence d'État. On y gagnerait vraisemblablement beaucoup d'éclaircissements qui à présent nous manquent. Selon le récit de M. Effinger, Metternich, à l'époque de la convocation des États réunis de la Prusse (février 1847), aurait proposé à la conférence d'État deux plans différents, relatifs à l'extension des droits constitutionnels des provinces. L'un de ces plans regardait les provinces comme telles, l'autre les regardait comme formant l'ensemble de la monarchie[2]. Effinger n'a pas eu connaissance des détails des propositions de Metternich. Il serait osé de les conjecturer. Qu'il nous soit seulement permis de faire connaître le résultat négatif de nos recherches. Metternich alors comme jadis n'a pas eu l'idée de réunir les États provinciaux en une représentation centrale. Il l'abhorre quant à la Prusse ; il ne peut pas l'avoir voulue quant à l'Autriche. Il s'oppose dans une lettre, adressée le 10 octobre 1847 au comte de Hartig, à la « revendication de la puissance de tous les droits pouvant appartenir aux corps d'États qui représentent l'ensemble de l'État[3]. » Il affirme que « les corps d'États ne représentent que des *parties du tout*, tandis que le gouvernement embrasse l'*ensemble*. » En considération de cette définition de l'ensemble, on serait même fort tenté de douter si la convocation de comités des États provinciaux (*stændische Ausschuesse*) et leur réunion dans une assemblée parlementaire sont entrées dans le cadre des projets de Metternich. Qu'on se souvienne que, dans sa conversation avec le roi de Prusse en 1845, il lui avait indiqué avec une prédilection évidente l'expédient suivant : « Convocation d'un nombre limité d'individus choisis spécialement à cet effet par les corps d'États et leur réunion à propos d'un cas particulier et sous la forme d'une commission qui s'assemblerait sous la présidence du chef ou des chefs de départements compétents pour statuer sur le cas en question[4]. » C'est là une réminiscence des propos de 1817 et de 1818. Ce qui aurait été une commission en Prusse n'aurait pas certainement reçu un caractère plus indépendant ou une compétence plus étendue en Autriche.

Quoi qu'il en soit, la conférence d'État en 1847 rejeta les projets,

1. Vol. VII, p. 481.
2. Dépêche de M. Effinger de Wildegg, 14 mars 1848 (*Archives fédérales*, Berne. Cf. A. Schmidt, *l. c.*, p. 616).
3. Vol. VII, p. 480.
4. Vol. VII, p. 134.

quelque limités qu'ils fussent, de Metternich[1]. On se contenta d'instituer un département de la chancellerie aulique, chargé « d'examiner les relations de tous les États provinciaux avec le gouvernement et d'en préparer un ordre réglé[2]. » Peut-être le ministre de la confédération suisse fait-il allusion à cette institution dans sa dépêche du 19 février 1848. Il rapporte qu'on serait disposé à suivre le chemin « dans lequel la Prusse était entrée *sous le règne du roi défunt*, » c'est-à-dire à « concéder une compétence plus étendue et plus conforme aux États provinciaux. » Il ne parle pas d'une représentation centrale quelconque. Néanmoins, il ose exprimer en même temps l'espoir qu'on obtiendrait de cette manière les bases d'une constitution générale de l'empire futur[3]. Mais les événements de mars 1848 arrivèrent sans qu'on eût vu donner signe de vie par le département de la chancellerie aulique, récemment institué.

Quelque peu avant ces événements, la question de créer provisoirement une représentation centrale pour l'Autriche se fit jour de nouveau. C'était le baron Kuebeck qui, effrayé par l'état des finances, proposa à la conférence d'État qu'on invitât tous les États provinciaux à envoyer des députés à Vienne pour avoir des éclaircissements complets sur les finances de l'empire, et pour délibérer avec l'administration des finances sur les moyens de rétablir l'équilibre du budget[4]. Il est probable qu'il avait connu les projets de Metternich, et que celui-ci n'a pas été le seul qui se fût occupé de la question. On a donc eu raison de dire que le travail de Kuebeck s'appuyait « sur des projets déjà existant, dus à des hommes d'État haut placés[5]. » Mais on n'en peut rien conclure, comme M. A. Schmidt, *l. c.*, p. 617, est porté à le faire, quant aux idées constitutionnelles dont Metternich s'était inspiré *jusque-là*. Il paraît que ce n'est qu'au commencement de l'année 1848, sous l'influence de Kuebeck et sous la pression des difficultés intérieures et extérieures, qu'il se laissa gagner à plaider la convocation des délégués des États provinciaux. Il n'était pas dit qu'il s'agirait d'une institution permanente; et en tout cas la compétence des délégués aurait été fort restreinte. Ç'aurait été, comme Metternich lui-même l'indique plus tard, un « Conseil consultatif des membres les plus éminents des assemblées provinciales[6]. » Mais en tout cas, comme il l'avoue dans un mémoire

1. C'est ce qu'Effinger assure deux fois. Dépêches du 14 mars et du 18 mars (n° 24) 1848.
2. *Genesis der Revolution in Œsterreich*, 3e éd., p. 93.
3. Ad. Schmidt, *l. c.*, p. 616.
4. *Genesis*, etc., p. 106.
5. Ad. Schmidt, p. 618, d'après la dépêche d'Effinger du 19 février 1848.
6. Metternich à Schwarzenberg. Mémoire de 1849, vol. VIII, p. 489. Cf. vol. VIII,

autobiographique, « la réunion de députés des corps d'États provinciaux était décidée en principe » (vol. VII, p. 623). On semblait être d'accord sur cette mesure, quand on reçut la nouvelle de la révolution qui renversa le trône de Louis-Philippe. C'était le 29 février[1]. Sur cela, l'archiduc Louis, l'adversaire « des concessions, » paraît s'être obstiné[2]. Et le même Metternich, qui, selon l'avis de la princesse Mélanie, « déployait une vigilance active, pendant que tout le monde dormait autour de lui » (vol. VIII, p. 56), soutint, selon le rapport du ministre de la confédération suisse, durant les dernières semaines qui précédèrent les événements du mois de mars, l'opinion de l'archiduc Louis, qu'il serait convenable « de ne pas hâter l'extension partielle des compétences des États, qu'on avait déjà décidée[3]. » Or, l'archiduc Louis et le chancelier d'État étaient, à ce qu'on sait, souvent en opposition. Un mémoire secret, qui s'est trouvé parmi les papiers de Metternich et qu'on a publié (vol. VII, p. 630-634 de ses écrits), fait deviner au lecteur jusqu'à quel degré étaient graves les conflits de ces deux membres de la conférence d'État, de même que ceux de Metternich et de Kolowrat. Comment donc expliquer que, dans une question de la plus haute importance, Metternich ait abandonné son point de vue pour se concerter avec l'archiduc Louis? Une de ses maximes favorites était: « En général nous rejetons le système des concessions[4]..... Ce que l'esprit de parti veut obtenir du pouvoir suprême à titre de concession équivaut à un empiétement sur les droits de ce pouvoir[5]. » Est-ce qu'il craignit qu'on ne regardât après la Révolution du 24 février comme une *concession forcée* ce qui, avant les événements, aurait été une mesure de *réforme volontaire?*

Les choses ne restèrent pas longtemps en suspens. Le journal de la princesse Mélanie reflète l'excitation générale des deux premières semaines du mois de mars 1848. « On dirait que l'enfer est déchaîné ; Dieu seul peut mettre une digue à ce torrent qui menace de tout engloutir. Chez nous, le public est déjà très porté à demander une constitution, et nos États provinciaux sont déjà en train de faire des motions regrettables[6]. » Le 13 mars devait avoir lieu l'ouverture de la

p. 495. Metternich à Schwarzenberg, Brighton, le 25 février 1849 : « D'après ma conviction, cette représentation (centrale) ne pourrait exister que *dans la limite et avec les réserves sous lesquelles on admettait l'idée avant les journées de mars,* et sous la forme d'une réunion au siège du gouvernement de députés représentant les parties de l'empire. »

1. Journal de la princesse Mélanie, vol. VII, p. 534.
2. Dépêche d'Effinger, du 7 mars 1848. V. Adolf Schmidt, *l. c.*, p. 688.
3. Dépêche d'Effinger, du 18 mars 1848 (n° 24). Cf. A. Schmidt, *l. c.*, p. 688.
4. Cf. vol. V, p. 374.
5. Vol. VIII, p. 582.
6. Vol. VII, p. 537.

séance des États de la Basse-Autriche. On savait que leur adresse demanderait la convocation de délégués de tous les États provinciaux, qu'une pétition, émanée des notabilités intelligentes de la capitale, demanderait la convocation périodique d'une assemblée représentative dotée de tous les droits constitutionnels. Le moment pressait. Le comte Albert Montecuccoli, qui se trouvait à la tête des États de la Basse-Autriche (*Landtagsmarschall*), persuada à Metternich qu'il fallait prévenir l'action des États. On dit que la princesse Mélanie elle-même arrangea la négociation décisive de son mari et du comte Montecuccoli[1]. Le 12 mars, la conférence d'État, en annulant sa dernière résolution, recommanda la convocation prompte de délégués des États provinciaux[2]. Mais cette concession était faite d'une manière plutôt irritante que calmante. Chaque État devait être représenté par un seul membre. Les délégués devaient « être mis en rapport avec un comité gouvernemental pour conférer avec celui-ci sur les affaires des États. » Enfin, l'empereur se réserva « de faire pressentir » aux délégués les mesures demandées par les besoins du moment, de s'informer de leur avis et, « en cas de nécessité, » de l'avis de l'ensemble des États provinciaux. L'auteur de l'histoire moderne de l'Autriche compare avec raison cette dernière concession à un mets en peinture. Personne ne s'en soucia. Le 13 mars survient l'abdication du prince de Metternich. L'ancienne Autriche était morte.

Contemplons maintenant la conduite tenue par Metternich à l'égard de cette création d'une représentation centrale pour l'Autriche dans son ensemble, depuis l'année 1817 jusqu'au mois de mars de l'année 1848. Nous ne voulons pas critiquer sa manière fort sophistique de considérer les questions constitutionnelles en général. « Je ne déteste pas les constitutions, dit-il une fois, je respecte les bonnes, et je plains l'État qui est soumis à une constitution mauvaise, c'est-à-dire à une constitution qui n'est point faite pour lui. Mais le constitutionnalisme, je le rejette en enfer, car il ne vit que d'erreur et de mensonge[3]. » Nous ne voulons non plus nous arrêter à réfuter son opinion sur les questions constitutionnelles de l'empire autrichien en particulier. « L'empire d'Autriche, dit-il, avec ces allures dogmatiques qu'on lui connaît, est *un composé*, et cela pour des raisons qui sont nullement arbitraires, mais pour des raisons

1. Springer, *l. c.*, vol. II, 182. La princesse Mélanie, dans son journal, fait seulement mention des visites journalières du comte Montecuccoli. Vol. VII, p. 540.

2. C'est ce qu'il faut conclure du contenu des ordres de l'empereur datés du 12 mars. Cf. Schmidt, *l. c.*, p. 700.

3. Metternich à Canitz, 10 février 1847. Vol. VII, p. 371.

d'une force invincible, en tête desquelles se trouve la différence des nationalités... C'est dans l'empereur que se concentrent les droits souverains de toutes les parties dont la réunion forme l'empire... Il est absolument certain que *l'unité* de l'empire d'Autriche ne peut reposer sur aucune autre base que cette souveraineté du monarque, parce que la souveraineté du peuple, dans son application à cet empire, se transformerait en souveraineté *des peuples* qui en forment les parties..... On n'a sans doute jamais vu d'absurdité plus grande que la proclamation d'un empereur constitutionnel d'Autriche. » Donc, comme représentation centrale, seulement un « Conseil consultatif » composé de délégués des États provinciaux[1]. Mais nous demandons ce qu'a fait Metternich pendant trente années pour créer cette institution qu'il regardait comme indispensable, institution qui, peut-être, aurait été capable de se développer, de faire corriger les fautes les plus palpables de la machine gouvernementale, de faire préparer les réformes les plus urgentes. Pendant dix années, de l'année 1817 jusqu'à l'année 1827, le projet de Metternich reste dans le tiroir de l'empereur François. Il n'en sort que pour former le sujet d'une conversation sans conséquence de l'empereur et de son premier ministre. La même chose se passe en 1834. Pendant les premières dix ou onze années du règne de l'empereur Ferdinand, Metternich n'y revient pas. Il laisse son travail oublié dans les archives. Certes, il connait le moyen le plus sûr de vaincre les résistances les plus obstinées. En conflit avec le comte Kolowrat (1836), « il lui a fait observer entre autres qu'il n'était pas le seul qui pût se retirer, que lui-même pouvait le faire aussi. Il avait passé sa vie au service de l'empereur et de l'État, et il avait juré, au lit de son maître, de mourir sur la brèche : pourtant il ne persévérerait dans sa situation que s'il avait la conviction de bien faire, et de défendre les principes qui seuls ont fait notre force pendant une période de vingt-huit années, si fécondes en crises et en luttes. Aussi, le jour où il aurait acquiescé à la ruine de la machine gouvernementale, il serait pénétré du sentiment qu'il agit mal, et ce jour-là il se retirerait, pour remettre les affaires entre des mains plus habiles que les siennes, car il n'était pas ambitieux[2]. » Mais il acquiesçait sans bouger à la ruine de cette même machine gouvernementale. L'année 1847 promet de marquer un progrès. La réunion de députés des corps d'États provinciaux est enfin décidée en principe. Tout à coup le chancelier d'État s'allie avec l'archiduc Louis qui ne veut pas

1. Metternich à Schwarzenberg. Mémoire de 1849. Vol. VIII, p. 481, 485, 487, 489.

2. Journal de la princesse Mélanie. Vol. VI, p. 131.

de concessions. L'arrêté du 12 mars vient trop tard. La Révolution crée une situation tout à fait nouvelle.

On remarque cette « *vis inertiae* » que le baron d'Andrian signalait comme une des fautes les plus tristes de l'ancien régime de l'Autriche[1]. Metternich n'échappe pas à ce reproche. Le blâme qu'il adresse à d'autres d'avoir commis « de graves péchés d'omission » retombe sur sa propre tête.

Alfred Stern.

ÉTUDE SUR LA CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON Ier.

SES LACUNES.

En 1852, commença à paraître, à la librairie Perrotin, un ouvrage historique de longue haleine, intitulé : *Mémoires du roi Joseph*. Cet ouvrage, rédigé avec soin sur des documents historiques dont la plupart trouvèrent place à la suite de chacun des livres, fit sensation en France et même à l'étranger. L'empereur Napoléon III le lut, voulut bien l'approuver et témoigner sa satisfaction à l'auteur.

Le grand nombre des lettres de Napoléon Ier à son frère Joseph contenues dans les dix volumes de cet ouvrage, leur importance historique, suggérèrent au fils de Louis Bonaparte la pensée de faire publier, sous son règne, la collection la plus complète possible des lettres écrites ou plutôt dictées par son oncle, car le grand capitaine, dont l'écriture était à peu près illisible, n'écrivait presque jamais une lettre entière. Il dictait, corrigeait, rectifiait. Ajoutons que ses corrections ou additions étaient de véritables hiéroglyphes que des gens habitués à cette espèce de griffonnage étaient obligés de traduire au-dessous à l'encre rouge. Le plus habile de ces traducteurs était Menneval.

Nous ne connaissons que deux lettres, fort courtes, d'ailleurs, et presque indéchiffrables, écrites de la main de Napoléon et toutes les deux adressées au plus jeune de ses frères, Jérôme. Ni l'une ni l'autre n'ont trouvé place à la correspondance. Les voici toutes les deux. La première est du 16 août 1801 :

J'apprends avec plaisir que vous vous faites à la mer. Ce n'est plus que là où il y a une grande gloire à acquérir.

1° Montez sur les mâts, apprenez à étudier les différentes parties du

1. *Œsterreich und dessen Zukunft*. Zweiter Theil. Hamburg, 1847, p. 184.

vaisseau; qu'à votre retour de cette sortie, l'on me rende compte que vous êtes aussi agile qu'un bon mousse.

2° Ne souffrez pas que personne fasse votre métier.

Désirez en toute occasion de vous signaler. Songez que la marine doit être votre métier. J'espère que vous êtes actuellement dans le cas de faire votre quart et votre point.

L'autre est du 6 août 1802 :

J'ai reçu votre lettre, M. l'enseigne de marine. Il me tarde de vous savoir sur votre corvette, en pleine mer, qui doit être le chemin de votre gloire.

Mourez jeune, j'y consens, mais non pas si vous viviez sans gloire, sans utilité pour la patrie, sans laisser de trace de votre existence, car c'est n'avoir pas existé.

Lorsque Napoléon III eut décidé cette grande entreprise de publier la correspondance de l'empereur, il fit instituer, par son ministre d'État Achille Fould, une commission chargée de recueillir, de coordonner et de mettre au jour cette correspondance. En vertu d'un décret daté de Boulogne, 7 septembre 1854, cette commission fut d'abord composée ainsi qu'il suit : le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, grand-maréchal du palais, membre de l'Institut, président; le baron Charles Dupin, sénateur, membre de l'Institut, vice-président; le comte Boulay de la Meurthe, sénateur; P. Mérimée, sénateur, membre de l'Institut; le général Aupick, sénateur; Armand Lefèbre, conseiller d'État; de Chabrier, directeur général des archives de l'empire; Chassériau, maître des requêtes au conseil d'État; Perron, chef de section au ministère d'État. Par d'autres décrets, en date des 10, 30 septembre et 24 octobre 1854, cette commission fut augmentée de quatre membres : M. Cucheval-Clarigny; le général de division baron Pelet, sénateur; le général de division comte de Flahaut, sénateur; le comte Jérôme-Paul de Champagny, député au Corps législatif. Cette commission eut pour secrétaire le comte Rapetti, homme fort instruit, travailleur infatigable, qui, par le fait, ne tarda pas à en devenir l'âme, la cheville ouvrière.

Cette volumineuse correspondance de l'empereur Napoléon Ier, terminée en 1870, forme trente-deux magnifiques grand in-4°, sortant de l'Imprimerie impériale, tirés à un nombre restreint d'exemplaires. Ces exemplaires, non dans le commerce, ont été donnés aux grands établissements publics, aux bibliothèques, à des personnages politiques haut placés dans les différentes branches de l'administration et à quelques privilégiés ayant fourni les documents qu'ils possédaient dans leurs archives de famille.

A côté de cette belle édition de luxe et qui a coûté des sommes con-

sidérables, une autre a été faite par l'industrie privée (Plon). Celle-là est in-8°, du format ordinaire.

Les vingt-huit premiers volumes renferment spécialement les lettres écrites par l'Empereur ou plutôt dictées par lui, car il en a fort peu écrit de sa main, comme nous l'avons dit plus haut; les quatre autres sont consacrés aux œuvres de Napoléon Ier à Sainte-Hélène, c'est-à-dire aux fragments qu'il a dictés à ses compagnons d'exil. On y trouve son jugement sur une partie des faits de son règne gigantesque, sur l'histoire ancienne et moderne en général, et aussi des considérations de la plus haute importance sur l'art de la guerre.

Certes, personne plus que Napoléon Ier n'était *autorisé* (suivant l'expression consacrée de nos jours) à parler de la guerre et de l'histoire.

On a cru longtemps que ce volumineux ouvrage pourrait bien être augmenté encore d'un ou deux volumes, destinés à faire connaître l'intéressante correspondance retrouvée récemment, et relative au commencement des Cent-Jours. Il est douteux aujourd'hui que l'on donne suite à ce projet.

Dès qu'on eut résolu d'entreprendre ce grand ouvrage, on prit tous les moyens pour réunir et classer les lettres et autres documents émanés de l'empereur Napoléon Ier. Ce travail préparatoire était des plus importants et des plus difficiles. Il aurait peut-être demandé qu'on lui consacrât un temps plus long.

D'après notre manière de voir, on eût dû ne pas commencer l'impression avant d'avoir tous les documents, tous les matériaux entre les mains. On eût alors classé ces documents et il eût été possible de se former, de prime abord, une idée exacte de la longueur de l'ouvrage. On eût ensuite procédé par voie d'élimination en enlevant, au fur et à mesure, les lettres inutiles ou ne devant pas être publiées.

De cette façon, on aurait évité d'imprimer dans les premiers volumes des documents insignifiants ou à peu près, et les derniers eussent pu ressembler aux premiers. L'ouvrage y aurait gagné un cachet d'uniformité qu'il n'a pas, on ne saurait se le dissimuler. Ce qui a empêché de procéder ainsi, c'est la hâte que l'on a toujours, chez nous, de produire le plus rapidement possible. On a agi dans cette circonstance comme on a agi lorsqu'on a fait la carte de France des officiers du corps d'état-major, sous le général directeur du dépôt de la guerre baron Pelet. Cet officier général, pressé de présenter au roi des résultats acquis, les a fait commencer par les pays de plaines, au lieu de faire débuter par les pays de montagnes. Il en est résulté que, les teintes ayant été forcées pour la plaine, il a été

difficile, pour ne pas dire impossible, de rendre les terrains de montagne en suivant une gradation régulière.

La commission de la correspondance de Napoléon Ier a eu hâte, elle aussi, de présenter à l'empereur Napoléon III les premiers volumes des lettres de son oncle; elle s'est trop dépêchée et l'ouvrage en a souffert.

La commission mit trois ans à organiser et à préparer son travail. Elle fit appel aux souverains étrangers, aux archives de toutes les puissances de l'Europe, à tous les particuliers français ou à ceux d'autres pays. Vers le commencement de 1858, parut un premier volume trop compact, assez mal digéré, en ce sens qu'il renferme une quantité de pièces oiseuses, inutiles, banales, qui n'auraient pas dû trouver place dans un pareil recueil. Ce premier volume fut mis sous les yeux de l'Empereur en février 1858.

Les autres se succédèrent sans interruption, mais à intervalles inégaux. Plusieurs des premiers ne furent guère mieux élaborés que le tome Ier. On y trouve beaucoup de lettres inutiles, parce qu'elles sont sans nul intérêt. En outre, on déplore une absence presque complète de notes qui eussent été nécessaires, souvent même indispensables, pour faire connaître les hommes et pour faire comprendre les choses.

Les quinze premiers volumes parurent dans ces conditions. Ils embrassent la période historique qui s'étend du 25 octobre 1793 (rapport de Bonaparte, officier d'artillerie, au comité de Salut public, sur le siège de Toulon) au 31 août 1807 (lettre de Napoléon au maréchal Victor, gouverneur de Berlin).

Ces quinze volumes ont été élaborés par une première commission. Le 3 février 1864, une autre commission remplaça la première. Nous allons d'abord nous occuper des volumes imprimés sous la direction de la commission primitive, de 1854 à 1864.

Les deux premiers volumes renferment toute la correspondance relative à la campagne d'Italie, qui porta si haut la réputation du jeune général en chef Bonaparte. Ils se terminent au traité de Léoben. Le tome III a 697 pages, dont 32 de table. Il commence au 20 avril 1797 et se termine au 4 mars 1798. On y a joint, en annexe, l'état général des objets d'art livrés par le Pape.

Pour le tome IV, la commission a cru devoir donner des volumes plus considérables. Il a 789 pages, dont 44 de table. Il comprend 938 documents sur la période du 5 mars au 21 décembre 1798, presque tous relatifs à l'expédition d'Égypte. Le tome V est de 795 pages, dont 50 de table. Ce volume renferme 1,018 pièces, du 22 septembre 1798 au 15 octobre 1799. Il termine ce qui a trait à

l'expédition d'Égypte jusqu'au retour de Bonaparte en Europe. Les tomes VI, VII, VIII et une partie du IX embrassent la période du Consulat, la fin de l'année 1799, les années 1800, 1801, 1802, 1803 et partie de 1804. Le tome VI a 798 pages dont 43 de table et s'étend du 18 brumaire (9 novembre 1799) au 29 janvier 1801. Il renferme 948 pièces, dont 151 relatives à 1799, 798 relatives à 1800 et 74 relatives à 1801. Le tome VII a 769 pages, dont 44 de table. Il s'étend du 2 février 1801 au 18 août 1802. Il comprend 925 pièces. Le tome VIII a 730 pages, dont 40 de table; 870 documents relatifs aux années 1802 et 1803. Le tome IX a 749 pages, dont 44 de table; 935 pièces sur les années 1803 et 1804. Ce volume commence les documents relatifs à l'Empire, au numéro 7752. Ces huit premiers volumes et demi, qui embrassent la période de la Révolution au premier Empire, de 1793 à 1804, présentent un total de 7,751 pièces.

Le plus grand nombre des documents de cette première période se rapportent aux campagnes d'Italie, d'Égypte et à l'organisation de la France sous le Consulat. Le Consulat, à lui seul, absorbe 3,368 documents.

La première commission ayant continué son œuvre jusqu'au tome XV inclusivement, nous trouvons au tome X, de 573 pages, dont 42 pour les tables, 894 pièces relatives à la période d'octobre 1804 à juin 1805, plus spécialement écrites pendant le camp de Boulogne et donnant jusque dans les plus petits détails ce qui a trait à l'organisation de l'armée et au projet de descente en Angleterre. Le onzième volume a 742 pages, dont 38 de table, 779 documents, du 1er juillet 1805 au 2 février 1806. C'est la période des campagnes d'Ulm et d'Austerlitz. Le douzième volume a 745 pages, dont 39 de table, 805 documents, du 4 février 1806 au 14 juillet de la même année. Le treizième volume, de 766 pages, dont 37 de table, a 784 pièces, du 25 juillet au 29 novembre 1806. Il embrasse les préparatifs et la campagne de Prusse. Le quatorzième volume a 780 pages, 43 de table, 916 pièces relatives à la période qui s'étend du 1er décembre 1806 au 31 mars 1807, comprenant la campagne de Prusse et la première partie de la campagne de Pologne. Enfin le quinzième volume, de 742 pages, dont 40 de table, renferme 845 documents, du 1er avril au 31 août 1807. Il termine la campagne de Pologne jusques et y compris le traité de Tilsitt. La première commission a donc publié quinze volumes, formant un total de 1,432 feuilles grand in-folio, et de 11,396 pages, contenant 13,094 documents.

Occupons-nous d'abord de ces quinze premiers volumes. Pour un motif ou pour un autre, ces volumes présentent quelques lacunes que nous allons essayer de combler. Au premier volume, on a sup-

primé la lettre suivante de Napoléon à son frère Joseph, lettre écrite de Semur, à la date du 23 mai 1795 :

J'ai été hier à la terre de Ragny, appartenant à M. de Montigny. Si tu étais un homme à faire une bonne affaire, il faudrait venir acheter cette terre moyennant *huit millions* d'assignats. Tu pourrais y placer 60,000 francs de la dot de ta femme. C'est mon désir et mon conseil. Souvenirs à ta femme, à Désirée[1] et à la famille.

L'on ne trouve pas la France dans les pays étrangers. Courir les Échelles tient un peu de l'aventurier[2] et de l'homme qui cherche la fortune. Si tu es sage, tu n'a plus qu'à en jouir. Je ne doute pas que tu n'aies cette terre avec 80,000 francs en argent. Elle en valait autrefois, avant la Révolution, 250,000[3]. Je crois que c'est une occasion unique de placer une partie de la dot de ta femme. Les assignats perdent tous les jours.

Plusieurs autres lettres de Napoléon à Joseph, qui se trouvent dans les *Mémoires de Joseph*, ont été omises dans le premier volume de la *Correspondance*, nous ne saurions dire pourquoi, car elles ne manquent pas d'un certain intérêt. Nous ne ferons que les indiquer ici, parce qu'elles ont été presque toutes publiées :

Du 1er août 1795, lettre de Napoléon à Joseph, relative aux affaires privées de la famille Bonaparte et aux affaires publiques de la France. — *Lettre du* 9 *août* 1795, également relative à quelques membres de la famille et aux mœurs de l'époque. — *Lettre du* 12 *août* 1795, relative à la fête du 10 août et aux affaires publiques, ainsi qu'à la recrudescence des plaisirs, à Paris. — *Du* 14 *août* 1795, relative à l'épuration de l'assemblée. — *Du* 20 *octobre* 1795, sans importance, relative à ses occupations. — *Du* 9 *novembre* 1795, pour annoncer à Joseph la nomination de Lucien à l'armée du Rhin. — *Du* 17 *novembre* 1795, assez curieuse sur les affaires de la famille et les siennes. — *Du* 31 *décembre* 1795. La famille ne manque de rien. Il engage Joseph à venir à Paris. — *Trois autres lettres*, en date des 11 *janvier*, 7 *février* et 14 *mai* 1796, les deux premières de Paris, la troisième de Milan, relatives à leurs affaires de famille, aux officiers qui l'entourent et au mariage de sa jeune sœur Pauline ou *Paulette*, comme il l'appelle.

1. Désirée Clary était alors recherchée en mariage par le général Napoléon Bonaparte. Elle épousa Bernadotte.

2. Le général demandait en ce moment à être envoyé en Turquie pour organiser l'armée du sultan.

3. Napoléon, lors de la vente de cette terre, en offrit 1,500,000 francs. Le prix monta à 3,000,000.

Pièces omises à la Correspondance :

Volume II.

LETTRE DE NAPOLÉON A JOSEPH.

Milan (10 décembre 1796)[1].

La paix avec Parme est faite. J'attends à chaque instant la nouvelle que tu es promu à la place de Parme. Reviens le plus tôt possible ; ne te mêle point ou peu des affaires de Corse. Mets en ordre nos affaires domestiques, surtout notre maison d'habitation, que je désire, à tout événement, voir dans une situation propre et digne d'être habitée. Il faut la remettre comme elle était, en y joignant l'appartement d'Ignazio ; fais les petits arrangements pour que la rue soit plus habitable.

J'attends Fesch et Paulette à Milan dans quinze jours. En revenant de Livourne, arrange l'affaire de San Mignato. Miot est destiné pour Turin, Cacault pour Florence[2].

Lucien s'est fait arrêter ; un courrier, qui part demain, porte l'ordre du Comité de sûreté générale de le mettre en liberté.

Je remplirai ici tous tes désirs ; de la patience et du temps !

La paix avec l'Espagne rend la guerre offensive en Piémont infaillible. L'on discute le plan que j'ai proposé, qui sera infailliblement adopté. Si je vais à Nice, nous nous verrons, et avec Désirée aussi. Je n'attends que ta réponse pour t'acheter une terre.

Je vais écrire à Mme Isoard qu'elle donne de l'argent à Lucien. Je le placerai à Paris avant de partir.

Je pense que, lorsque tu auras envie de revenir, tu m'en préviendras avant. Il est probable que tu obtiendras une place de consul en Italie.

Tout est tranquille. La paix conclue avec l'Espagne et Naples, que nous avons apprise hier, nous a comblés de joie. Les fonds publics montent, les assignats gagnent. Il n'a pas encore fait chaud ici, mais les moissons sont aussi belles qu'il est possible de l'imaginer ; tout va bien. Le grand peuple se donne au plaisir. Les danses, les spectacles, les femmes, qui sont ici les plus belles du monde, deviennent la grande affaire. L'aisance, le luxe, le bon ton, tout a repris ; l'on ne se souvient plus de la Terreur que comme d'un rêve. La nouvelle de la belle victoire de Quiberon et de la paix avec l'Espagne change dans un instant la nature de nos affaires.

Volume III.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Passeriano, 1er octobre 1797.

J'ai ordonné à Haller de faire payer ton état de dépenses ordinaires. Il m'a dit qu'il t'avait fait donner 50,000 francs.

1. Joseph était alors en Corse, occupé des affaires de la famille Bonaparte.
2. Comme ambassadeurs.

Rien de nouveau en France. — Tout est tranquillisé. — Le Congrès va assez mal. — Les prétentions de part et d'autre sont exagérées.

Ne souffre pas que Provera soit à Rome.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Milan, 12 novembre 1797.

Le général de brigade Duphot te remettra cette lettre. Je te le recommande comme un très brave homme. Il te parlera du mariage qu'il désire contracter avec ta belle-sœur. Je crois cette alliance avantageuse pour elle; c'est un officier distingué.

Cet officier général fut assassiné à Rome, étant près de Joseph, quelques jours plus tard.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Milan, 13 novembre 1797.

Je pars demain pour me rendre à Rastadt, échanger les ratifications, exécuter les clauses du traité et assister au Congrès de l'Empire.

Haller te fera solder non seulement les trois ou quatre mois qui te sont dus, mais j'ordonne encore qu'on fasse les fonds pour le trimestre à venir.

Tu ne dois avoir aucun espoir de pouvoir obtenir un traitement plus fort que celui que tu as. Il faut que tu t'arranges en conséquence.

Ma femme compte partir dans deux ou trois jours pour aller voir Rome. S'il y avait du bruit ou quelque inconvénient, tu enverrais un courrier à Florence, pour qu'elle n'en fît rien.

Mentionnons encore une lettre de Napoléon à Joseph, Passeriano, 16 octobre, qui en contient une autre adressée au ministre de la république Cisalpine, pour faire connaître aux artistes musiciens de l'Italie qu'il met au concours une marche ou ouverture ayant pour sujet la mort de Hoche. Le prix était une médaille de cent sequins.

Volume IV.

A bord de l'*Orient,* 19 mai 1798.

Nous mettons à la voile à l'instant même. Je ne toucherai pas à Ajaccio.

Si Lucien n'est pas député, il peut venir, il trouvera ici toujours des occasions, entre autres une frégate qui part dans quinze jours.

J'espère que tu auras acquis Ris; je voudrais y joindre une des deux de Roche-en-Berny que tu m'as proposée, que j'ai vue (Ragny) en passant, que l'on estime de 3 à 400,000 francs. Je préférerais cependant celle de M. de Montigny, que j'avais été voir, il y a quatre ans, pour toi. Informe-toi si, pour cette dernière, il y a sûreté, et écris, pour l'une ou pour l'autre, au père de Junot; avec une de ces deux et Ris, tout serait bien. Arrange tout cela.

Une lettre de Napoléon à Joseph, 25 mai 1798, à bord de l'*Orient*, est sans importance. — Il se porte bien; il attend d'apprendre que Joseph a arrangé ses affaires domestiques.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Malte, 29 mai 1798.

Le général Baragey-d'Hilliers se rend à Paris. Il était un peu malade. J'en profite pour lui faire porter des paquets et des drapeaux. Je n'ai point de tes nouvelles depuis le 26 de l'autre mois. Je n'ai point de nouvelles de Ris ni de la Bourgogne. J'écris à ma femme de venir me rejoindre. Si elle est à portée de toi, je te prie d'avoir des égards pour elle. Ma santé est fort bonne. Malte nous a coûté deux jours de canonnade. C'est la place la plus forte de l'Europe. J'y laisse Vaubois. Je n'ai point touché en Corse. Je suis depuis un mois sans nouvelles de France.

Nous t'écrivons par un bâtiment de guerre. Je t'embrasse.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Le Caire (sans date, mais entre juin et juillet 1798).

M. Calmelet a 100,000 francs sur le Mont-de-Piété à mon nom. Dis-lui que mon intention est qu'il y place les intérêts et que l'on fasse le moins de dépenses possible. Pour moi, j'attendrai, pour me décider sur ce que je ferai, des nouvelles de Constantinople et de France. Si Rastadt n'est pas fini, si les Irlandais sont battus, on fera bien de faire la paix et de se servir de l'Égypte pour l'avoir brillante et solide. Aie des égards pour ma femme. Vois-la quelquefois. Je prie Louis de lui donner quelques bons conseils. Je n'ai reçu de toi qu'une lettre, celle de Le Simple. Je souhaite bonheur à Désirée, si elle épouse Bernadotte. Elle le mérite. Mille baisers à ta femme et à Lucien. J'envoie un beau schall à Julie. Fais-lui un peu moins d'infidélités. C'est une bonne femme, rends-la heureuse.

Une autre lettre, en date du 25 juillet 1798, de Napoléon à Joseph, a été omise à dessein dans la *Correspondance* et écourtée dans les *Mémoires de Joseph;* mais, comme nous l'avons rétablie entièrement dans cette revue et dans l'ouvrage sur *les Rois frères de l'Empereur*, à la page 8, nous croyons inutile de la reproduire ici.

Dans la lettre n° 41, de Napoléon à Joseph, datée de Paris, 22 juin, le dernier paragraphe a été omis, nous le rétablissons :

Jérôme m'écrit pour qu'on lui trouve une pension; il n'y en a pas encore pour le moment; Casabianca compte envoyer son fils à Gênes et, de là, en Corse[1]. Il le tient avec lui sans rien faire. Casabianca doit

1. C'est ce fils du comte de Casabianca qui, sous le second Empire, devint ministre d'État et procureur général à la Cour des comptes, sénateur. Il était parent de Bonaparte.

t'écrire pour Songis et son beau-père. La dernière loi paraît leur être très favorable; ainsi nul doute qu'ils ne puissent rentrer et que l'on puisse les faire rayer de la liste des émigrés.

Volume VI.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Lettre du 19 mars 1800.

M. de Staël est dans la plus profonde misère, et sa femme donne des dîners et des bals. Si tu continues à la voir, ne serait-il pas bien que tu engageasses cette femme à faire à son mari un traitement de 1,000 à 2,000 francs par mois? Ou serions-nous donc déjà arrivés au temps où l'on peut, sans que les honnêtes gens le trouvent mauvais, fouler aux pieds non seulement les mœurs, mais encore les devoirs plus sacrés que ceux qui réunissent les enfants aux pères?... Que l'on juge des mœurs de Mme de Staël comme si elle était un homme, mais un homme qui hériterait de la fortune de M. de Necker, qui aurait longtemps joui des prérogatives attachées à un nom distingué et qui laisserait sa femme dans la misère, lorsqu'il vivrait dans l'abondance; serait-il un homme avec lequel on pourrait faire société?

Volume VII.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, 30 décembre 1801.

(Omission du premier paragraphe.) Louis et Hortense doivent décidément se marier le 14. Ils logeront dans ma maison, rue de la Victoire.

Le mariage de Louis et d'Hortense eut lieu beaucoup plus tard, mais déjà à cette époque Napoléon et Joséphine tourmentaient le malheureux Louis pour lui faire accepter cette union qui devait les rendre fort à plaindre l'un et l'autre.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, 11 mars 1799. (Dernière phrase omise.)

Il est neuf heures; une dépêche télégraphique de Brest, du 21 au soir, m'apprend que notre escadre est arrivée le 16 pluviôse (5 février) au Cap; que notre armée a débarqué; que le Cap et toute la superbe plaine du Nord étaient occupés par nos troupes. Je m'empresse de vous envoyer ces nouvelles pour que vous en fassiez l'usage que vous jugerez convenable. Ce ne sera que dans trois jours que le courrier arrivera, et j'aurai des détails; mais il m'a paru qu'il n'était pas indifférent que vous sussiez promptement que, nos troupes ayant entièrement débarqué, l'armée et la flotte se trouvent avoir un point d'appui tranquille à tout événement.

Volume VIII.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, octobre 1802.

Mon frère, j'estime qu'il est utile à l'État et à moi que vous acceptiez la place de chancelier, si le Sénat vous y présente. Je jugerai le cas que je dois faire de votre attachement et de vous par la conduite que vous tiendrez.

Dans une lettre datée de Saint-Cloud, 11 avril 1803, Napoléon envoie à Joseph un travail relatif aux tribunaux de Corse et lui demande un mémoire à ce sujet.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Camp de Boulogne, 1803.

Paulette[1] m'écrit que son mariage a été publié et qu'elle part demain pour Rome. Il serait convenable que toi ou maman écriviez à la mère de Borghèse pour la lui recommander. Je désire également que tu fasses connaître que je prendrai volontiers pour officier, avec moi, le frère de Borghèse, s'il veut être militaire.

Volume IX.

NAPOLÉON A L'ARCHICHANCELIER CAMBACÉRÈS.

Alexandrie, 2 mai 1805.

Je ne conçois rien à vos jurisconsultes; ou Mlle Paterson est mariée ou non; non, il ne faut aucun acte pour annuler son mariage, et, si Jérôme voulait contracter un nouveau mariage en France, les officiers de l'état civil l'admettraient, et il serait bon.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Milan, 13 mai 1805.

Mon frère, j'ai reçu votre lettre. Vous ne me parlez pas de la frégate *la Pomone,* ni des deux bricks que j'ai à Gênes. Visitez-les en détail et assurez-vous s'ils sont armés et en état de faire une sortie. Faites-moi connaître si vous vous sentez capable de prendre le commandement de *la Pomone.* Ne feriez-vous qu'une course en Corse, et la mener à Toulon, ce sera toujours une continuation de votre métier, et je désire que vous vous y remettiez entièrement. Je me rendrai bientôt sur la côte et je vous emmènerai avec moi.

Volume X.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Milan, 9 juin 1805.

Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 10 prairial. Je ne tarderai pas à

1. Paulette ou Pauline, la plus jeune des sœurs de Napoléon, veuve du général Leclerc, mort à Saint-Domingue, depuis princesse Borghèse.

me rendre à Gênes. Tout ce que vous pouvez me dire ne peut influer en rien sur ma résolution. Lucien préfère une femme déshonorée, qui lui a donné un enfant avant qu'il fût marié avec elle, qui a été sa maîtresse lorsque son mari était à Saint-Domingue, à l'honneur de son nom et de sa famille. Je ne puis que gémir d'un si grand égarement d'un homme que la nature a fait naître avec des talents et qu'un égoïsme sans exemple a arraché à de belles destinées et a entraîné loin de la route du devoir et de l'honneur. Mlle Paterson a été à Londres, ce qui a été un sujet de grand mouvement parmi les Anglais. Elle ne s'en est rendue que plus coupable.

Plusieurs lettres de la fin de 1805, de Napoléon à Joseph, ayant été publiées aux *Mémoires de Joseph*, nous en donnerons seulement ici l'analyse : De Louisbourg, 4 octobre. Napoléon apprend avec plaisir que la conscription marche bien à Paris. — Donauvert, 7 octobre. Deux lettres écrites par Menneval sur l'ordre de Napoléon pour donner à Joseph des nouvelles de l'armée qui a passé le Danube, l'Empereur étant trop occupé pour dicter.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Lintz, 6 novembre 1805.

Mon frère, mon avant-garde est à six marches de Vienne. Le temps est plus froid que le comporte la saison. Il gèle assez fort. Les dernières nouvelles que j'ai de Paris sont du 6 brumaire (28 octobre). J'imagine que Jérôme est parti pour se rendre à bord de son vaisseau et qu'il cherchera à se distinguer et à m'être utile dans sa carrière. Sur ce, etc.

Lettre très longue et très importante de Napoléon à Joseph, en date du 15 novembre 1805, de Schœnbrunn. Publiée aux *Mémoires de Joseph,* elle a été omise à la *Correspondance*. Il dit qu'il a été peu content de Bernadotte. « Son entrée à Munich, à Salzbourg et la gloire que je lui ai donnée pour ces belles missions, sans qu'il ait tiré un coup de canon, ni fait aucune des corvées de l'armée, ne me mettaient pas dans le cas de m'attendre qu'il manquerait d'activité et de zèle. Il m'a fait perdre un jour, et d'un jour dépend le destin du monde. Pas un homme ne m'aurait échappé. » Il désire voir Junot, continue à être content de Murat, Lannes, Davout, Soult, Ney, Marmont. « Massena s'est conduit très médiocrement, il s'est fait battre à Caldiero par de fausses dispositions. » Il engage Joseph à lui faire connaître par des amis communs qu'il n'est pas content du talent qu'il a montré, et à la fin de la lettre : « Je sais qu'on a imposé une contribution de 400,000 francs à Vérone autrichienne. Mon intention est de rendre si riches les généraux et officiers qui m'ont bien servi, que je n'entends pas qu'ils déshonorent par la cupidité le plus noble métier, en s'attirant la déconsidération du soldat, etc. »

Lettre de Napoléon à Joseph. Znaïm, 18 novembre 1805. — Il poursuit l'armée russe l'épée dans les reins. — Il s'occupera de la banque de France à son retour, « qui aura lieu longtemps avant Noël. »

NAPOLÉON A JOSEPH.

Brunn, 21 novembre 1805.

Mon frère, vous avez jeté vingt-six millions dans l'eau ; c'est très bien fait, mais avec quoi paierez-vous la solde, l'entretien des troupes? Je ne dois rien à Vanderberge ; tant pis pour lui, s'il s'est aventuré avec l'Espagne pour des affaires qui ne me regardent pas. Il me suffit qu'il ne manque point par la faute du trésor.

Napoléon à Joseph. — Brunn, 24 novembre (est aux *Mémoires de Joseph*). Il a reçu de l'empereur d'Allemagne MM. de Stadion et de Giulay, pour traiter ; il lui envoie un article à faire insérer dans le *Moniteur*.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Brunn, 26 novembre 1805.

Mon frère, je suis toujours à Brunn. J'ai accordé ces jours-ci quelques conférences à MM. de Stadion et de Giulay. Je reçois demain M. de Haugwitz, ministre du roi de Prusse. J'espère arriver à conclure la paix sous très peu de temps. Vous ne doutez pas du très grand désir que j'ai d'être de retour à Paris. Voyez si les Tuileries sont enfin arrangées. Il me semble qu'elles devaient être prêtes le 1er novembre. Les empereurs d'Allemagne et de Russie sont à Olmutz. L'armée russe reçoit successivement différents renforts. Sur ce, etc.

Le 3 décembre, lendemain de la bataille d'Austerlitz, Napoléon écrivit à Joseph une longue lettre dont on a retranché aux *Mémoires de Joseph* et à la *Correspondance* cette phrase : « Toute l'armée s'est couverte de gloire, hormis le 1er bataillon de votre régiment qui a lâché pied devant une charge de cavalerie, c'est la faute de ce mauvais... et du capitaine... Je prends des renseignements pour en faire un exemple éclatant. »

Le 13 décembre 1805, Napoléon écrit de Schœnbrunn à Joseph :

Mon frère, j'ai lieu d'être surpris que vous ayez tiré des mandats sur un préposé de ma liste civile. Je ne veux rien donner à Jérôme au delà de sa pension ; elle lui est plus que suffisante et plus considérable que celle d'aucun prince de l'Europe ; mon intention bien positive est de le laisser emprisonner pour dettes, si cette pension ne lui suffit pas. Qu'ai-je besoin des folies qu'on fait pour lui à Brest? C'est de la gloire qu'il lui faut et non des honneurs. Il est inconcevable ce que me coûte ce jeune homme, pour ne me donner que des désagréments et n'être bon à rien à mon système. Sur ce, etc.

NAPOLÉON A LA PRINCESSE JOSEPH.

Munich, 9 janvier 1806.

Mme la princesse Joseph, ma belle-sœur, j'avais arrêté depuis longtemps le mariage de mon fils, le prince Eugène, avec la princesse Auguste, fille du roi de Bavière. L'Électeur de Ratisbonne, archichancelier de l'Empire, les marie à Munich le 15 janvier, ce qui m'a retenu quelques jours de plus dans cette ville. La princesse Auguste est une des plus belles et des plus parfaites personnes de son sexe. Je pense qu'il est convenable que vous lui fassiez un présent de 15 à 20,000 francs. Elle partira le 20 janvier pour aller en Italie. Le roi de Bavière vous écrira pour vous notifier ce mariage. Sur ce, etc.

Volume XII.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, 17 février 1806.

Mon frère, dans les états que vous m'avez remis, vous ne parlez pas des 10e, 20e, 102e de ligne, des 12e et 23e légers, des 7e, 23e, 24e, 29e et 30e de dragons, non plus que des dragons de Napoléon et de la Reine, Italiens. Ces corps doivent, à l'heure qu'il est, vous avoir rejoint et avoir porté votre armée à 40,000 hommes. Faites-m'en faire un état de situation en règle, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie, escadron par escadron.

Dans plusieurs lettres de cette époque, écrites de Paris à son frère à Naples, l'Empereur fulmine contre le maréchal Massena et le général Solignac qui s'étaient approprié des sommes considérables. Quelques phrases relatives à cette affaire et les noms avaient été omis aux *Mémoires* du roi Joseph. Tout a été rétabli dans la *Correspondance* de l'Empereur, mais ni cette *Correspondance* ni les *Mémoires* ne contiennent le document ci-dessous :

De notre palais impérial des Tuileries, le 12 mars 1806.

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie.

Instruit que notre armée de Naples et d'Italie est arriérée sur la solde, que les gratifications d'entrée en campagne même n'ont pu être payées et que plusieurs sommes, destinées à subvenir aux premiers besoins du soldat, ont été détournées de la caisse générale, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. — M. le Ministre du trésor public fera partir en toute diligence un inspecteur du trésor pour se rendre auprès de M. Nuncy, payeur de notre armée d'Italie. Cet inspecteur vérifiera la caisse du sieur Nuncy, se fera représenter tous les ordres qu'il aurait reçus des généraux, ordonnateurs et autres, pour faire sortir des fonds de sa caisse et

fera les demandes nécessaires pour opérer la rentrée des six millions soustraits de la caisse du payeur général de notre armée d'Italie et pris aux villes de Trieste, de Padoue, etc., etc.

Article 2. — Les sommes qui se trouvent entre les mains des sieurs Besanna et Balibio, Bignani et Vanali, Frapoli et Besanna fils, de Milan, montant à la somme de 2,700,000 francs, seront séquestrées et réintégrées dans la caisse de notre armée d'Italie.

Article 3. — Le général Solignac et le sieur Ardant seront mis en arrestation jusqu'à ce qu'ils aient versé en entier, dans la caisse de notre payeur, les fonds de six millions et qu'ils aient fait connaître les sommes distraites des contributions de Trieste, Vérone, Padoue, Vicence, Udine, etc., etc.

Article 4. — Les 2,457,325 francs qui ont été tirés pour le paiement de notre armée de Naples sur notre trésor impérial, pour acquitter la solde arriérée, seront soldés sur les premiers fonds qui rentreront des six millions distraits.

Article 5. — Nos ministres de la guerre, du trésor public et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent décret, *qui ne sera pas imprimé.*

Cette dernière disposition explique comment il se fait que cet important document ne se trouve ni à la *Correspondance* ni aux *Mémoires.*

NAPOLÉON A JOSEPH.

Paris, 18 mars 1806.

Mon frère, je vous envoie l'état des officiers napolitains qui passent de l'armée d'Italie à votre service. J'en vois, dans cet état, cinq qui sortent de ma garde ; ce sont des officiers éprouvés en qui vous pouvez avoir confiance. Le royaume d'Italie regrette beaucoup les officiers du génie et d'artillerie qu'il vous envoie. Employez-les dans leurs grades, et donnez-leur de l'avancement selon leur ancienneté de service.

Dans les lettres des 20 mars, 31 mars, 10 avril 1806, de Napoléon à Joseph, il est encore question des détournements de Solignac, Massena, Ardant, etc.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Malmaison, 11 avril 1806.

Mon frère, faites confisquer les bâtiments portant pavillon de la république des Sept-Iles, qui seraient dans les ports de Naples, et renvoyez les commissaires de cette république qui se trouvent dans le royaume. Faites visiter adroitement les livres des négociants chargés de commissions d'argent. Avec un peu d'adresse, cette opération doit vous rendre plusieurs millions.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Saint-Cloud, le 1er mai 1806.

Mon frère, il résulte du rapport qui m'est fait sur le siège de Gaëte

que l'artillerie n'a pas vingt pièces de canon et qu'il n'y a que 2,000 hommes devant la place. Ce rapport est du 13 avril. Il est convenable que vous ayez 6,000 hommes, que vous mettiez tous les charrois en réquisition pour transporter les outils, les boulets et les pièces. Il ne doit pas vous être difficile d'avoir quatre-vingts pièces de canon de Capoue, de Naples et de toutes les autres places du royaume. Tout le rempart de la place étant découvert et pouvant être battu à 200 toises, elle sera bientôt démantelée, mais il paraît qu'on ne fait point assez attention à cet objet important. Dans le fait, vous n'avez mis en jeu que la division du général Reynier, et elle ne fait que le quart de vos troupes. Vous ne prendrez pas Gaëte sans un système et sans y porter la plus grande attention, et déjà l'on a bien tardé.

Par une lettre en date du 6 mai, Napoléon annonce à son frère qu'il a élevé le général Reynier à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Lettre de Napoléon à Joseph, datée de Saint-Cloud, 30 juin 1806, par laquelle il lui annonce qu'il fait passer à son service la légion corse.

On a omis dans les *Mémoires de Joseph* et rétabli dans la *Correspondance* une lettre de Napoléon à son frère, en date du 24 juin 1806, dans laquelle il lui dit que, tout en critiquant ce qu'il fait, il n'en rend pas moins justice à son activité, etc.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Saint-Cloud, 6 juillet 1806.

Mon frère, je verrais avec plaisir que vous nommiez M. Arrighi, vicaire général de l'île d'Elbe, à un évêché de votre royaume de Naples[1].

Dans une lettre de Napoléon à Joseph, en date du 24 juillet 1806, on a omis aux *Mémoires* et rétabli à la *Correspondance* cette phrase : « Ce serait vous affliger inutilement que de vous dire tout ce que je pense ; » et le *Post-Scriptum :* « Au milieu de tout cela, portez-vous bien, c'est le principal. »

Volume XIII.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Saint-Cloud, 18 août 1806.

Mon frère, *le Vétéran,* que commande Jérôme, a mouillé, il y a deux jours, dans la baie de la Forêt, près de Quimper. Il s'est séparé de son escadre, il y a vingt-cinq jours, après une grande tempête. Le télé-

1. Arrighi, frère du duc de Padoue, était parent de la famille Bonaparte par sa mère.

graphe, qui m'annonce cette nouvelle, m'apprend que Jérôme se porte très bien.

Le jeune prince Jérôme, poursuivi par de forts bâtiments anglais, exécuta une dangereuse opération, celle d'entrer avec son vaisseau dans le petit port de Concarneau, pour ne pas se rendre à l'ennemi, décidé à se briser sur les récifs ou à se faire sauter plutôt que d'amener son pavillon. Il réussit grâce à l'adresse d'un de ses matelots, nommé Furic, qui prit le gouvernail. L'Empereur fut si heureux de ce trait d'audace qu'il nomma son frère contre-amiral.

Napoléon à Joseph. — Saint-Cloud, 4 septembre 1806. — Lettre relative à l'armement de Pescara et terminée par cette phrase : « Elle (la place) paraît assez bonne. On pourrait la surprendre par un débarquement, ce qui ne manquerait pas d'avoir des inconvénients. »

Au commencement d'une longue lettre de Napoléon à Joseph, en date du 12 septembre 1806, on a omis le mot *bête* dans cette phrase : « Rien n'est plus *bête* et plus indécis que ce Cabinet (le cabinet de Berlin). » A la fin de la même lettre, on a également omis aux *Mémoires de Joseph* et à la *Correspondance* cette phrase : « Peut-être ai-je tort de vous dire cela; mais si vous montrez ma lettre pour des choses indifférentes, j'espère que celle-ci sera oubliée par vous aussitôt que vous l'aurez lue. »

Dans une autre lettre, en date du 17 septembre 1806, Napoléon dit à Joseph : « Le commandant de Terracine paraît être un *polisson*. » Ce mot a été remplacé par *Napolitain*.

A la date du 25 octobre 1806, une lettre de blâme de Napoléon à Joseph, omise aux *Mémoires*, a été rétablie à la *Correspondance*.

Celle du 12 novembre 1806, écrite de Berlin, a été omise, la voici; elle prouve que rien n'échappait à Napoléon :

Mon frère, vos gazettes ne contiennent que des petits détails d'assassinats et de meurtres. — Cela sert merveilleusement le but des ennemis, qui est de faire croire que tout est sens dessus dessous dans le royaume de Naples. Défendez qu'on n'imprime désormais que ce qui est important.

Volumes XIV et XV.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Posen, 11 décembre 1806.

Mon frère, je reçois votre lettre du 22 novembre; je désire bien avoir un état qui me fasse connaître la situation des troupes françaises, italiennes et napolitaines que vous avez sous vos ordres.

On a supprimé aux *Mémoires de Joseph* et rétabli à la *Correspondance* une lettre de Napoléon à son frère, en date du 2 janvier 1807,

et dans laquelle on lit : « Cela porte un grand désordre dans la comptabilité; cela dérange les corps; cela a toutes espèces d'inconvénients, etc., etc. »

NAPOLÉON A JOSEPH.

Finckenstein, 13 avril 1807.

Mon frère, je reçois votre lettre du 15 mars. Je vois avec plaisir que vos troupes se portent bien et que tout va bien chez vous. Portez attention à la bonne discipline de vos troupes. Un mois de relâchement cause un mal qui ne peut être réparé que par six mois de soins. Si vous formez un camp, placez-le entre Naples et la Calabre. Il serait ridicule de ne rien faire qui pût faire penser que la capitale pût être évacuée. Il est probable que les 6,000 Anglais qui sont partis de la Sicile sont retournés dans l'Océan. J'attends d'ailleurs des renseignements là-dessus. Nous sommes encore ici au milieu des neiges, et probablement le soleil commence chez vous à devenir trop chaud.

P.-S. — Au moment même, je reçois une lettre du 3 mars, de Constantinople. Les Anglais ont échoué complètement et cet empire montre une énergie qui m'est très importante et confond les ennemis communs. Les Anglais ont essuyé un échec qui leur sera sensible.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Finckenstein, 13 avril 1807.

Mon frère, je reçois votre lettre du 10 avril.

Je vois que le siège de Neiss est commencé. Vous trouverez ci-joint, dans la *Gazette de France,* des nouvelles de Londres, que vous pouvez faire mettre dans le journal de Breslau.

Vous pouvez y ajouter que la plus grande mésintelligence règne à Londres entre le roi et les ministres et que toutes les affaires sont suspendues.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Finckenstein, 23 mai 1807.

Mon frère, je vous réexpédie votre aide de camp pour vous instruire qu'il n'y a rien de nouveau. Les ordres du jour vous auront appris les combats du 15 et du 16 et la prise d'une belle corvette anglaise de vingt-quatre caronades de 36, chargée de poudre pour le siège et montée par 120 Anglais.

Hier, on allait monter à l'assaut, lorsque la place de Dantzig a demandé à capituler. On est à présent en pourparlers.

NAPOLÉON A JOSEPH.

Tilsit, 27 juin 1807.

Mon frère, j'ai conclu un armistice avec l'empereur de Russie. L'empereur ordonne à tous ses vaisseaux de cesser toute hostilité contre le pavillon français et les pavillons italiens et napolitains. Mon intention est que, si des bâtiments russes entraient dans vos ports et vous faisaient

demander des rafraîchissements, vous leur fassiez donner tout ce qu'ils demanderont, soit moyennant paiement, soit en tenant un compte particulier. Je charge le prince Eugène de vous donner le détail de ce qui s'est passé ici ces jours derniers. Faites connaître à Corfou les ordres que l'empereur de Russie donne à son amiral, ainsi que les dernières nouvelles.

NAPOLÉON A JÉRÔME.

Dresde, 18 juillet 1807.

Mon frère, je ne vois pas d'inconvénients à ce que vous veniez à Dresde. J'avais pensé que vous seriez à Glogau. Les belles de Breslau vous auront retenu, à ce que je vois. Venez à Dresde sans perdre de temps.

Une lettre importante et curieuse, de Napoléon à Joseph, en date du 9 juillet 1807, de Tilsitt, annonçant la paix, a été omise à la *Correspondance*. Elle est au troisième volume, page 403, des *Mémoires du roi Joseph*.

La dernière pièce du tome XV de la *Correspondance de l'Empereur* est du 31 août 1807. Ce volume est lui-même le dernier de ceux qu'a publiés la première commission.

Avant de passer à la partie de cet important travail établie par la seconde commission, nous allons donner quelques lettres écrites par Napoléon enfant et retrouvées en Corse par l'économiste Blanqui, envoyé en mission scientifique dans ce pays. Ces lettres n'ont pas trouvé place à la *Correspondance*, sans doute parce qu'on les a connues trop tard.

La première est datée du 12 octobre 1783, de l'école de Brienne, où Napoléon était élève. Le futur empereur était alors âgé de quatorze ans. Voici cette curieuse lettre, écrite à son père au moment où il se disposait à passer ses examens pour entrer à l'école militaire et lorsqu'il apprit que M. Bonaparte était obligé, pour cause de santé, de quitter la France et de retourner en Corse :

Mon cher père,

Votre lettre, comme vous pouvez bien le penser, ne m'a pas fait beaucoup de plaisir ; mais la cause de votre retour en Corse étant votre santé et celle d'une famille qui m'est si chère, je ne puis m'empêcher de l'approuver, et j'essaierai de m'en consoler. En outre, assuré comme je le suis de la continuation de votre affection et de votre attachement pour moi et de votre sollicitude pour me faire avancer et me seconder en tout ce qui peut m'être utile, comment pourrais-je n'être pas heureux et satisfait ? Ceci une fois bien entendu, je m'empresse de vous demander quel a été l'effet des eaux sur votre santé et de vous assurer de mon attachement respectueux et de ma reconnaissance éternelle.

Je suis enchanté que Joseph soit en Corse avec vous, pourvu qu'il puisse être ici le 1er novembre ou vers cette époque[1]. Joseph peut venir ici, parce que le Père Patrauld, mon maître de mathématiques, que vous connaissez, ne s'en va pas. C'est pourquoi le Principal me charge de vous assurer que mon frère sera bien reçu ici et qu'il peut venir en toute confiance. Le Père Patrauld est un excellent professeur de mathématiques et m'a dit qu'il se chargerait de mon frère avec plaisir et que, s'il travaille, nous pourrons passer ensemble les examens pour l'artillerie. Vous n'aurez plus de démarches à faire pour moi, puisque déjà je suis reçu élève, mais il sera nécessaire d'en faire pour Joseph. Cependant, comme vous avez une lettre en sa faveur, cela suffira.

Ainsi, mon cher père, j'espère que vous préférez placer Joseph à Brienne plutôt qu'à Metz, pour plusieurs raisons : 1° parce que ce sera plus agréable pour Joseph, Lucien et moi-même ; 2° parce que vous seriez obligé d'écrire au Principal, à Metz, ce qui occasionnerait un délai, étant obligé d'attendre sa réponse ; et enfin parce qu'à Metz, on n'enseigne pas en six mois ce que Joseph doit savoir pour les examens. Comme mon frère n'est pas fort sur les mathématiques, ils le placeraient, en conséquence, avec des petits enfants, ce qui lui serait très désagréable. Ces raisons et beaucoup d'autres doivent vous décider à l'envoyer ici : le plus tôt sera le mieux. Ainsi j'espère embrasser Joseph avant la fin d'octobre. Du reste, il n'est pas nécessaire qu'il quitte la Corse avant le 26 ou 27 septembre, afin d'être ici vers le 12 ou 13 novembre.

Je vous prie de m'envoyer Boswel (histoire de Corse) avec d'autres histoires ou mémoires sur ce royaume. Vous n'avez rien à craindre ; j'en prendrai grand soin et je les remporterai en Corse quand j'y retournerai, ne fût-ce que dans six ans.

Adieu, mon cher père, Chevallée vous salue de tout son cœur ; il étudie beaucoup et s'est très bien acquitté de son examen public. L'inspecteur sera ici vers le 15 ou 16 au plus tard, c'est-à-dire dans trois jours.

Aussitôt qu'il sera parti, je vous ferai savoir ce qu'il a dit. Mes respects à maman, à Saveria, Zia Gert, Zio Nicolo ; mes compliments à maman Francesco Sanguano.

Je vous prie de bien prendre soin d'eux. Donnez-moi de leurs nouvelles et dites-moi s'ils sont heureux. Je finis en vous souhaitant une santé aussi bonne que celle dont je jouis.

Cette lettre est signée Napoléon *Cadet*. En 1784, Napoléon, encore à Brienne et prêt à se rendre à l'école militaire de Paris, reçut la visite de son père, revenu de Corse, et écrivit le 3 juillet à son oncle, plus tard cardinal Fesch :

Mon cher oncle,

Je vous écris pour vous informer du passage de mon cher père par

1. Il avait été décidé que Joseph entrerait avec Napoléon dans l'artillerie.

Brienne, pour aller à Paris, conduire Marianna à Saint-Cyr, et tâcher de rétablir sa santé. Il est arrivé ici le 21 avec Luciano et les deux demoiselles que vous avez vues. Il a laissé ici ce dernier qui est âgé de neuf ans et grand de trois pieds onze pouces six lignes. Il est en sixième pour le latin, va apprendre toutes les différentes parties de l'enseignement, il marque beaucoup de disposition et de bonne volonté; il faut espérer que ce sera un bon sujet. Il se porte bien, est gras, vif et étourdi et, pour le commencement, on est content de lui. Il sait très bien le français, et a oublié l'italien tout à fait; du reste, il va vous écrire derrière ma lettre, je ne lui dirai rien, afin que vous voyiez son savoir-faire; j'espère qu'actuellement il vous écrira plus souvent que lorsqu'il était à Autun. Je suis persuadé que Joseph, mon frère, ne vous a pas écrit. Comment voudriez-vous qu'il le fît? Il n'écrit à mon cher père que deux lignes, quand il le fait!

En vérité, ce n'est plus le même, il m'écrit très souvent, il est en rhétorique, et ferait le mieux, s'il travaillait, car M. le principal a dit à mon cher père qu'il n'avait dans le collège ni physicien, ni rhétoricien, ni philosophe qui eût tant de talent que lui et qui fît si bien une version. Quant à l'état qu'il veut embrasser, l'ecclésiastique a été, comme vous le savez, le premier qu'il a choisi; il a persisté dans cette résolution jusqu'à cette heure, où il veut servir le roi, en quoi il a bien tort par plusieurs raisons : 1° Comme le remarque mon père, il n'a pas assez de hardiesse pour affronter les périls d'une action; sa santé faible ne lui permet pas de soutenir les fatigues d'une campagne, et mon frère n'envisage l'état militaire que du côté des garnisons; oui, mon cher frère sera un très bon officier de garnison, fort bien fait, ayant l'esprit léger, conséquemment propre aux frivoles compliments, et avec ses talents, il se tirera toujours bien d'une société, mais d'un combat, c'est ce que mon père doute.

Qu'importe à des guerriers ce frivole avantage?
Que sont tous ces trésors sans celui du courage?
A ce prix fussiez-vous aussi beau qu'Adonis,
Du dieu même du Pinde eussiez-vous l'éloquence,
Que sont tous ces dons, sans celui de la vaillance?

2° Il a reçu une éducation pour l'état ecclésiastique, il est bien tard de se démentir. Monseigneur l'évêque d'Autun lui aurait donné un gras bénéfice, et il était sûr d'être évêque. Quels avantages pour la famille! Monseigneur d'Autun a fait tout son possible pour l'engager à persister, lui promettant qu'il ne s'en repentirait point; rien, il persiste. Je le loue, si c'est du goût décidé qu'il a pour cet état, le plus beau cependant de tous les corps, et si le grand moteur des choses humaines lui a donné (tel que moi) une inclination décidée pour le militaire.

3° Il veut qu'on le place dans le militaire, c'est fort bien; mais dans quel corps? Est-ce dans la marine? 1° Il ne sait point de mathématiques, et il lui faudra deux ans pour les apprendre! 2° Sa santé est incompatible avec la mer. Est-ce dans le génie? Dont il lui faudra quatre

ou cinq ans pour apprendre ce qu'il lui faut! Et, au bout de ce terme, il ne sera encore qu'élève du génie, d'autant plus, je pense, que toute la journée être occupé à travailler n'est pas compatible à la légèreté de son caractère. La même raison qui existe pour le génie existe pour l'artillerie, à l'exception qu'il faudra qu'il ne travaille que dix-huit mois pour être élève, et autant pour être officier. Oh! cela n'est pas encore à son goût; voyons donc. Il veut entrer sans doute dans l'infanterie. Bon, je l'entends; il veut être toute la journée sans rien faire, il veut battre le pavé toute la journée. Et d'autant plus, qu'est-ce qu'un mince officier d'infanterie? Un mauvais sujet les trois quarts du temps, et c'est ce que mon cher père, ni vous, ni ma mère, ni mon oncle l'archidiacre ne veulent; car il a déjà montré des petits tours de légèreté et de prodigalité. En conséquence, on fera un dernier effort pour l'engager à l'état ecclésiastique; faute de quoi, mon cher père l'amènera avec lui en Corse, où il l'aura sous ses yeux; on tâchera de le faire entrer au barreau.

Je finis en vous priant de me continuer vos bonnes grâces; m'en rendre digne sera le devoir pour moi le plus essentiel et le plus recherché.

Je suis, avec le respect le plus profond,
mon cher oncle,
Votre très humble et très obéissant serviteur et neveu.

NAPOLÉON DE BONAPARTE.

P.-S. — Déchirez cette lettre.

Mais il faut espérer que Joseph, avec les talents qu'il a et les sentiments que son éducation doit lui avoir inspirés, prendra le bon parti, et sera le soutien de notre famille; représentez-lui un peu tous ces avantages.

En marge de cette lettre, on trouve : « J'ai reçu cette lettre le 14 juillet 1784; le 25, j'ai répondu. » Et au dos :

Mon cher oncle,

Je suis arrivé à Brienne il y a trois jours. Le premier moment de loisir que j'ai, je l'emploie à vous remercier des bontés que vous m'avez de tout temps témoignées, et à vous prier de me les continuer; je tâcherai de m'en rendre digne, en m'appliquant de plus en plus à mes devoirs, et en contentant mes maîtres le plus qu'il me sera possible.

Je finis en vous souhaitant une santé aussi parfaite que la mienne, mon cher oncle.

Votre très humble et très obéissant serviteur et neveu.

LUCIANO DI BUONAPARTE.

Lorsque M. Charles Bonaparte père fut mort à Montpellier, le 24 février 1785, entre les bras de son fils aîné Joseph, âgé de dix-sept ans, et que la triste nouvelle parvint à Napoléon, ce dernier écrivit à l'archidiacre Lucien, son grand-oncle, à Ajaccio, et à sa mère, les deux lettres suivantes, de Paris :

Paris, 28 mars 1785.

Mon cher oncle, il serait inutile d'essayer de vous exprimer la douleur profonde que j'ai ressentie du malheur que nous venons d'éprouver. Nous avons perdu en lui un père, et Dieu sait quel père! par sa tendresse et son amour pour nous. Tout nous fait voir qu'il était le seul soutien de notre jeunesse. Vous avez perdu en lui un neveu obéissant et pénétré de reconnaissance. Ah! vous sentez mieux que je ne le saurais exprimer combien il vous aimait. Notre pays, j'ose le dire, a perdu en lui un citoyen zélé, éclairé et désintéressé. Le poste honorable auquel ses concitoyens l'avaient si souvent élevé indique assez la confiance qu'ils mettaient en lui; et cependant, dans quel pays le ciel a-t-il voulu qu'il rendît son dernier soupir? A une distance de cent lieues de sa famille, sur une terre étrangère, parmi un peuple indifférent à son existence, loin de tout ce qui lui était le plus cher! Un fils, il est vrai, l'a assisté dans ce terrible moment; grande consolation pour lui, sans doute, mais certainement pas comparable au bonheur mélancolique qu'il eût éprouvé s'il eût fini sa carrière dans son pays, entouré de sa femme et de sa famille. Ainsi l'avait ordonné l'Être suprême! sa volonté est immuable! Lui seul peut nous consoler! En nous enlevant, hélas! ce qui était le plus cher, il nous a du moins laissé ceux qui seuls peuvent le remplacer!

Daignez donc être pour nous le père que nous avons perdu. Notre amour, notre reconnaissance vous seront acquis en proportion d'un si grand sacrifice.

Je finis en vous souhaitant une santé aussi bonne que la mienne.

NAPOLÉON DE BONAPARTE.

Le même jour, il écrivit également à sa mère :

Paris, 28 mars 1785.

Ma chère mère, c'est seulement aujourd'hui que le temps a suffisamment calmé ma douleur, pour me permettre de vous exprimer ma reconnaissance pour toutes les bontés dont vous m'avez toujours comblé. Il faut vous consoler, chère mère, les circonstances le veulent : nous redoublerons d'affection et de dévouement envers vous, trop heureux si, par notre soumission, nous pouvons vous faire oublier en partie la perte inappréciable d'un mari adoré.

Je termine ma lettre, chère mère, ma douleur me l'ordonne, mais c'est en vous priant de calmer la vôtre. Ma santé est excellente; tous les jours je prie le ciel de vous en accorder une aussi bonne. Présentez mes respects à Zia Gertrude, Minana Severia, Minana Fesch, etc.

P.-S. — La reine de France est accouchée d'un prince, le 27 mars, à sept heures du soir. On lui a donné le nom de duc de Normandie.

Votre affectionné,

NAPOLÉON DE BONAPARTE.

Dans une autre lettre à son grand-oncle, il lui dit :

Envoyez-moi 300 francs; cette somme suffira pour me faire aller à

Paris. Là, au moins, on peut s'élever, faire des connaissances, et surmonter les obstacles. Tout me dit que j'y réussirai. Voudriez-vous m'en empêcher pour une somme de 100 écus?

Dans une lettre d'Auxonne[1], datée de juillet 1788, et adressée à un ami de sa famille, il dit :

Je n'ai d'autre ressource que mon travail. Je m'habille seulement une fois par semaine : je dors très peu depuis ma maladie, c'est incroyable combien peu! Je me mets au lit à dix heures et me lève à quatre. Je ne fais qu'un repas par jour, ce régime convient très bien à ma santé.

Son frère Lucien lui ayant envoyé une proclamation patriotique, qu'il avait rédigée, Napoléon lui répondit :

J'ai lu votre proclamation, elle ne vaut rien du tout. Il y a trop de mots, pas assez d'idées. Vous courez le pathos : ce n'est pas là la manière de parler au peuple : il a plus de jugement et d'esprit que vous ne le pensez; votre belle prose fera plus de mal que de bien.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

1. Auxonne était la première garnison du jeune officier d'artillerie, nommé lieutenant en second au régiment de la Fère, le 1er septembre 1785. Napoléon avait alors vingt-quatre ans.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Moyen age. — Jacques Flach, professeur au Collège de France, a entrepris un ouvrage considérable intitulé : *les Origines de l'ancienne France* (Larose et Forcel). Nous n'en avons encore que le premier volume, consacré au régime « seigneurial. » Il préfère avec raison cette expression à celle qu'on emploie plus souvent de régime « féodal, » parce qu'elle convient mieux, dit-il, à un tableau d'ensemble de la société, « car elle comprend à la fois et les rapports de suzerain à vassal, et les rapports de seigneur à sujet, à tenancier et à serf. » En effet, la féodalité proprement dite, où les rapports des personnes et des terres sont créés par un contrat d'une nature particulière, le contrat de fief, n'est pas antérieure au IXe siècle ; elle est née de la ruine des institutions carlovingiennes ; mais il y avait des seigneurs avant qu'il y eût des vassaux. Dès le VIIIe siècle, et avant même, dès l'époque gallo-romaine, les grands propriétaires fonciers exerçaient de vrais droits régaliens sur les personnes, libres ou non, vivant, à un titre quelconque, sous leur dépendance. Ils les administraient comme des sujets ; ils leur rendaient la justice en leur nom personnel ; ils les protégeaient contre les agents du souverain, qui ne pouvaient pénétrer sur les terres de leur domaine. A l'inverse, quand la féodalité fut constituée, il y eut, à côté des fiefs, des alleux, ou terres entièrement affranchies, comme aussi la justice populaire continua pendant longtemps d'être rendue dans les malls publics, à côté des justices réellement féodales. Ainsi, le contrat de fief n'est pas la base unique sur laquelle s'est fondée la société nouvelle. Celle-ci a commencé de se transformer avec la décadence des institutions romaines, lorsque l'État cessa de remplir son rôle nécessaire, qui consiste à protéger la vie et les biens des citoyens. Dès lors, on chercha des protecteurs en dehors de l'État, ou même contre l'État. A une époque où la richesse mobilière, encore peu développée, était, en outre, singulièrement compromise par la détresse du commerce et la ruine de l'industrie, c'est au grand propriétaire foncier, laïque ou ecclésiastique, qu'on

s'adressa; les hommes libres entrèrent dans son *mundium* par la voie de la recommandation, comme il se faisait admettre lui-même dans le *mundium* royal et protéger par l'immunité. La villa mérovingienne devint ainsi comme un petit État obéissant au *senior*, capable de se défendre les armes à la main contre les incursions des barbares ou les exactions des fonctionnaires royaux; dans le cas même où un grand domaine atteignait les limites d'une centaine, c'est le *senior* qui nomma le centenier et s'empara de la justice populaire; c'est ainsi que se constitua la suprématie territoriale[1] du grand propriétaire foncier. De là naquit le vasselage. Après Charlemagne, et dans la dissolution finale de l'État franc au IXe s., on sentit le besoin de resserrer davantage les liens de la protection, de fortifier les devoirs et les droits réciproques par un contrat réel. Le recommandé, vassal ou simple fidèle, offrit ou promit ses services en retour d'une concession de bénéfice : terre, rente ou fonction. Le bénéfice devient la cause essentielle des engagements personnels; de là naquit la féodalité. M. Flach a fort bien mis en lumière ce développement lent et irrésistible; il a analysé avec une grande richesse de détails la désorganisation de la société au Xe et au XIe s.; il a montré ce qui subsista de la justice entre les mains du roi, des barons, des immunistes ecclésiastiques, des possesseurs d'alleux ou de fiefs, comment la justice territoriale se désagrégea au profit de la justice personnelle, comment les autres fonctions de l'État entrèrent dans le domaine privé, comment s'établirent les droits féodaux. Dans les volumes suivants, il nous montrera comment s'est reconstituée la société et tracera le tableau de la France féodale au XIe et au XIIe siècle.

On doit souhaiter qu'il se hâte. La lecture de son premier volume laisse peut-être trop l'impression d'une œuvre interrompue. Les faits sont exposés avec une netteté parfaite; la conclusion générale ne se dégage pas clairement. On ne voit pas bien les caractères distinctifs du régime féodal proprement dit. M. Flach nous avertit, dans sa préface, que son livre a été enseigné avant d'être écrit; il semble, en effet, qu'il ait gardé quelque chose du décousu presque inévitable des leçons. Cette confusion, plus apparente, je le sais, que réelle, aurait été dissipée en grande partie, si l'introduction avait marqué avec plus de force les principales données du problème étudié. On eût su gré, par exemple, à M. Flach de commencer par résumer l'état de la question, par apprécier les théories émises en France, en Angleterre,

1. D'après M. Flach, p. 89, le mot *mitium*, sur lequel on a tant discuté, désigne précisément cette suprématie territoriale; il serait l'équivalent exact du latin *potestas*.

surtout en Allemagne, sur les origines du système seigneurial ou féodal; ainsi préparé, l'esprit aurait suivi avec plus de fruit encore les vues propres à l'auteur. Mais M. Flach a pris le parti d'éviter toute polémique; à un endroit seulement, il s'arrête pour réfuter le système de Championnière. Pour la même raison, ses notes contiennent fort peu de renvois à des ouvrages modernes; mais, en retour, il y cite un grand nombre de documents. Encore n'a-t-il fait qu'un choix, parmi les cent mille chartes qu'il a étudiées, soit dans les ouvrages imprimés, soit dans de nombreux cartulaires inédits. Ce travail considérable a été dirigé avec méthode, en distinguant avec soin les régions, de façon à trouver non ce qui peut être exact pour la France en général, mais ce qui est vrai de chacune des grandes divisions historiques de la France. Il a été largement récompensé de ses peines, car, dans ces antiques documents, il a retrouvé la vie même du moyen âge. Peu de lectures font pénétrer plus profondément au cœur de l'époque et nous font aussi bien comprendre les misères de l'anarchie féodale. Tel humble procès, que l'auteur analyse dans son texte et reproduit tout entier au bas des pages, nous en apprend plus long sur cet âge de fer que les plus éloquentes déclamations.

M. Flach a puisé directement aux sources; M. Henry Pauffin s'en est tenu aux ouvrages de seconde main dans son *Essai sur l'organisation et la juridiction municipales au moyen âge* (Thorin). On en prendrait aisément son parti si ce livre donnait un résumé exact et complet des faits dûment constatés depuis Augustin Thierry jusqu'aux travaux publiés dans ces dernières années; mais ce n'est pas ici le cas. Lorsque M. Pauffin laisse partout imprimer Gueldof ou Gheldof, on se demande s'il a jamais tenu le livre de Gheldolf entre les mains, ou s'il a réellement consulté les livres allemands qu'il cite sur le moyen âge, toujours appelé par lui *Mittelhalter*. Quand il expose les origines du mouvement communal, il tombe dans de fréquentes confusions; il attribue à la guilde une importance excessive; il ne montre pas comment la justice est arrivée aux mains des communes. M. Flach doit traiter le sujet dans son prochain volume; en attendant, le livre de M. Pauffin ne nous fera pas prendre patience. S'il parle de la propagation des chartes de commune, il n'est guère plus précis; c'est une erreur, en effet, de dire, par exemple, que celle de Saint-Quentin ait servi de modèle à Laon, à Corbie, à Roye, à Beauvais; il la fait d'ailleurs remonter à l'année 943, alors qu'elle n'est pas antérieure à l'an 1080; le maieur qu'il cite en 987 est un « maire, » intendant rural de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile. Si l'on veut avoir des notions exactes sur le sujet traité par M. Pauffin, il vaudra mieux encore s'en rapporter à ce

qu'en dit M. Luchaire dans ses *Institutions capétiennes*. M. Luchaire n'a fait, lui aussi, que résumer les travaux antérieurs, mais il l'a fait avec une intelligence bien plus exercée des institutions du moyen âge. Le volume porte comme sous-titre : « Étude sur les conflits de juridiction ; » c'est à cette étude, en effet, qu'est consacré tout un quart du volume ; c'en est aussi la meilleure partie. On y peut lire du moins certains épisodes intéressants de l'histoire municipale au moyen âge.

Par contre, voici deux ouvrages d'érudition pure : *les Archives angevines de Naples*, par M. Paul Durrieu, et *la France en Orient au XIVe s.*, par M. Delaville le Roulx (Thorin). Les jeunes auteurs ont été tous deux, et en même temps, élèves à l'École des chartes ; plus tard, à l'École française de Rome, ils ont travaillé des sujets très différents, sans doute, mais qui, cependant, se ressemblent en ce point qu'ils se rapportent à l'histoire de l'expansion française au moyen âge. Le hasard permet de les réunir ici une fois de plus, en parlant d'ouvrages qu'ils ont fait paraître en même temps. M. Durrieu s'est déjà fait connaître par un livre aimable autant qu'érudit, intitulé : *les Gascons en Italie*. Nous en avons déjà parlé, et l'on sait quelle en est l'importance pour l'histoire des grandes Compagnies pendant la guerre de Cent ans. Aujourd'hui, c'est une étude sur les archives angevines et, en particulier, sur les registres de Charles Ier (1265-1285) qu'il nous apporte. Les registres angevins, conservés à Naples, sont encore aujourd'hui, malgré les pertes considérables qu'ils ont subies, au nombre de 378 volumes ; 59 se rapportent au règne de Charles Ier. Par malheur, l'usage n'en est point aisé, tant y règne la confusion. Écoutons l'auteur : « Aucune règle n'a présidé à la composition des volumes. Les débris des archives anciennes ont été reliés au hasard. Tantôt on a réuni deux ou trois registres primitifs conservés à peu près intacts ; tantôt on s'est borné à joindre ensemble des fragments informes ou des feuillets séparés. Nul souci de les classer ni de chercher à rapprocher les restes des cahiers primitifs... Les dates, les règnes même sont confondus... » (p. 23). Pour rendre une collection aussi importante accessible aux travailleurs, M. Durrieu s'est tracé le programme suivant : « Soumettre ces registres, surtout ceux de Charles Ier, à un examen minutieux ; analyser fragment par fragment les volumes actuels, et, à l'aide de ces fragments ainsi recousus, reconstituer dans leur état primitif les anciens registres, tels qu'ils existaient au XIIIe s. ; puis, ces registres primitifs étant restitués, les grouper et les comparer entre eux, afin d'établir les règles et les habitudes suivies par la chancellerie angevine ; exposer, d'autre part, les principes d'administration en vigueur dans le royaume de Sicile

et montrer les rapports de ces principes avec les règles qui ont présidé à la formation des registres ; enfin compléter cette étude spéciale des registres de Charles Ier par des notions sommaires embrassant le reste de la collection. » Ce programme, si nettement indiqué, si compréhensif, a été exécuté d'une façon remarquable dans le premier volume, que nous avons sous les yeux. Il contient, outre la description même des registres et l'inventaire sommaire de ceux qui remontent à Charles Ier, un tableau très détaillé, très précis, du système administratif et financier organisé par ce prince, un des plus habiles administrateurs de son temps, le digne frère, à cet égard du moins, d'Alfonse de Poitiers et de saint Louis. Ici, l'histoire est toute faite, et il n'y a qu'à puiser dans le volume de M. Durrieu. Le second est plutôt destiné à faciliter la tâche future des historiens ; il contiendra la restitution des registres dans leur état primitif. Il est à souhaiter que M. Durrieu soit le premier à mettre en œuvre ces richesses d'archives dont il nous fournit la clef. Mieux que personne, il est en état de nous donner l'histoire de la dynastie angevine établie à Naples.

M. J. Delaville le Roulx a pris ses sujets de thèses de doctorat dans l'histoire des croisades. Sa thèse latine est presque uniquement, en dépit du titre[1], une étude sur les sources relatives à la fondation de l'ordre des chevaliers Hospitaliers. Il discute la valeur des chroniques et réclame, en particulier, pour le témoignage de Guillaume de Tyr, plus de créance qu'on n'est tenté de lui en attribuer d'ordinaire. Il insiste longuement, et à juste titre, sur l'histoire légendaire et pour ainsi dire officielle des origines de l'ordre ; il montre qu'elle a été rédigée dans les dernières années du XIIIe siècle ou dans les premières du XIVe, et probablement d'abord en français ; ce n'est évidemment pas à elle qu'il faut demander la vérité sur ces origines. Au contraire, il faut faire grand cas de l'exorde, véritable dissertation critique composée entre 1291 et 1302, sous les yeux, et peut-être de la main même, de Guillaume de Saint-Étienne, commandeur de Cypre. Quant aux conclusions pratiques de l'auteur, elles ne sont ni très sûres ni très neuves. Les voici : l'Hôpital existait à Jérusalem avant la première croisade ; il fut d'abord soumis à la règle bénédictine ; Gérard Tenque, originaire de Provence, mais né près d'Amalfi, le réorganisa, le soumit à la règle de saint Augustin et fonda définitivement l'ordre des Hospitaliers ; constitué avant l'entrée victorieuse des chrétiens dans la ville sainte, il était tout prêt pour défendre le pays conquis. En appendice, l'auteur a publié, entre autres documents, le texte français de la légende et de la dissertation critique.

1. *De prima origine Hospitalariorum hierosolymitanorum* (Thorin).

Quant à la thèse française, on ne s'en ferait pas une idée juste, si l'on s'en tenait au titre : *les Français en Orient.* Il faut savoir qu'il y est question seulement de projets et de tentatives de croisades, depuis les efforts et les projets de Nicolas IV, de R. Lull et de Sanudo, jusqu'aux expéditions de Boucicaut, en 1399 et en 1403. Ce sont même ces dernières qui, avec la croisade de Nicopolis, forment la plus grosse partie du volume (p. 211-514) ; Boucicaut, dont il n'est point question pendant trois cents pages, devient le centre même du récit, si bien que l'auteur, infidèle à l'idée maîtresse du livre, qui est la guerre contre les Turcs, termine en racontant la bataille navale de Modon, livrée par Boucicaut, gouverneur de Gênes, à la flotte vénitienne ; enfin, c'est après la mort de Boucicaut qu'il prend congé de nous. Le manque d'unité dans la composition est le principal défaut de l'ouvrage. On peut reprocher aussi à l'auteur une grande timidité dans les jugements : quand il analyse les projets si nombreux, parfois si peu raisonnables, imaginés pour chasser les Turcs de Jérusalem, l'auteur les trouve presque tous bons ou même remarquables. Ces projets se ressemblaient tous en ce point qu'il fallait tout d'abord obliger les chrétiens à interrompre tout commerce avec les Musulmans ; un blocus maritime de plusieurs années, sévèrement surveillé, aurait livré l'ennemi ruiné à la merci des chrétiens ! M. Delaville le Roulx approuve un plan aussi parfaitement impraticable. Il exagère la part, réelle d'ailleurs, d'enthousiasme religieux qui a inspiré les tentatives de croisade au XIVe s., et il reproche, après tant d'autres, aux Génois et aux Vénitiens leur esprit mercantile. Il est très vrai que les intrigues de ces puissantes républiques ont fortement contribué à l'échec de ces croisades ; au moins pourrait-on se demander ce qu'elles devaient faire, en présence de ces expéditions qui venaient périodiquement compromettre le commerce méditerranéen. Ce qui, du reste, ne l'empêche pas, dans sa conclusion, de louer la politique de François Ier et de Louis XIV, qui fut précisément celle des Vénitiens et des Génois. Si nous étudions les caractères des personnages, nous trouvons la même mollesse dans le dessin général : ainsi, il est sévère pour Boucicaut, lorsqu'il rapporte le témoignage de Froissart, qui lui est hostile ; s'il rapporte un fait cité par le *Livre des faits,* si partial en faveur de Boucicaut, il n'a pour lui que des éloges. Si j'ai insisté, trop longuement peut-être, sur ces défauts de composition et de style, je suis d'autant plus à l'aise pour signaler les mérites de ce livre. Il a été étudié avec le plus grand soin ; l'auteur a poursuivi très loin ses recherches dans les bibliothèques et archives les plus diverses ; il y a recueilli une foule de matériaux, dont il n'a publié qu'un choix dans le t. II, entièrement réservé aux pièces justificatives et aux tables. Il en a tiré un excellent parti, soit qu'il expose les pro-

jets de Sanudo et de R. Lull, de l'avocat de Philippe le Bel, Dubois, et de Guillaume d'Adam, de Brocard et de Philippe de Mézières, soit qu'il raconte les croisades de Pierre Ier, roi de Cypre, d'Amédée VI de Savoie, du comte d'Eu en Palestine et du duc de Bourbon en Barbarie, ou la fameuse prise d'armes des chrétiens, qui eut un dénouement si tragique, sur le champ de bataille de Nicopolis, en 1396. C'est, en somme, un livre que l'on consultera longtemps et qui apprendra beaucoup, si on prend la peine de le compléter par d'autres lectures. La remarquable *Histoire du commerce du Levant au moyen âge,* par M. Heyd[1], par exemple, serait un excellent correctif.

Époque moderne. — M. Auguste Laugel a réuni en un volume (C. Lévy) d'intéressants articles qui, pour la plupart, avaient déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur Philippe II, Catherine de Médicis, Coligny, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, Gustave-Adolphe et Richelieu; ils ont été faits à l'occasion des ouvrages de MM. Forneron, Gachard, Charvériat, etc., sans y rien ajouter d'ailleurs, et presque sans les critiquer. Tout au plus, l'auteur se montre-t-il sévère envers « l'école historique moderne » en général; il lui reproche de « prétendre demeurer étrangère à toute prétention littéraire (*sic*). » Qu'il y ait des livres d'histoire mal écrits, pénibles à lire, encombrés de notes, de citations, de mots entre guillemets, j'en demeure d'accord; mais va-t-on partir de là pour condamner en bloc toute l'école actuelle? Notez que M. Laugel fait là, sans le dire, le procès à M. Forneron, auquel on pouvait précisément reprocher une excessive « prétention littéraire. » Imitateur parfois intempérant de M. Taine, il a traité l'histoire comme une série de portraits et de tableaux à effet; mais peut-être, après tout, lira-t-on ses livres plus longtemps que les articles de revue qu'il a inspirés.

Voici encore un livre qui, sans doute, satisfera médiocrement M. Laugel : *la Ligue et les papes,* par M. le comte Henri de l'Épinois (Palmé), et le fait est qu'il ne brille pas par le mérite littéraire; mais, ce qui a bien son prix aussi, c'est un ouvrage très sérieusement étudié et instructif. L'auteur a eu ce privilège, autrefois si envié, moins rare maintenant, de pouvoir consulter les archives du Vatican, outre plusieurs archives particulières de Rome. Il y a fait un large butin. Plusieurs articles publiés dans la *Revue des Questions historiques* ont montré l'excellent parti qu'il en a tiré. On sait que M. de l'Épinois, catholique et royaliste convaincu, apporte, dans ses études sur l'histoire politique et religieuse du XVIe s., autant de compétence que

1. Traduite en français par M. Furcy Raynaud. Leipzig, Harrassowitz; Paris, Lechevallier, 1885. Le t. I seul est paru.

de sincérité. Le présent livre en est un nouveau témoignage. Avant tout, il analyse les documents et les laisse parler; il s'efface derrière eux, trop même, sauf peut-être dans les pages de la fin. Il approuve hautement la conduite du saint-siège dans ses rapports avec Henri III, Henri IV et la Ligue de 1585 à 1595; à ses yeux, Sixte-Quint a bien fait en s'efforçant de rester neutre entre les ligueurs et le roi; Grégoire XIV a bien fait en prenant ouvertement parti contre Henri IV, en prodiguant aux ligueurs les trésors du saint-siège et en envoyant ses troupes rejoindre celles d'Alexandre Farnèse; Clément VIII a bien fait, d'abord, de continuer cette politique, puis de revenir à la politique plus modérée de Sixte V. Il est certain que les papes ne pouvaient rester neutres; il leur était difficile de ne pas prendre parti contre Henri de Navarre, et il ne faut pas faire à Sixte-Quint un crime de l'avoir excommunié; mais le saint-siège n'a-t-il pas eu tort, dans son intérêt même, d'abandonner la politique circonspecte de Sixte-Quint, qui, tout en restant favorable aux Guises, évita sagement de pousser les choses à l'extrême? Quant à Clément VIII, on peut bien admettre qu'il eut tort de se refuser pendant si longtemps à tenir pour sincère la conversion de Henri IV, alors qu'il a regretté lui-même d'avoir repoussé les premières avances du nouveau converti. Cela dit, il faut reconnaître que la politique pontificale était fort difficile à tracer en face des tergiversations de Henri III, des ambitions lorraines, du fanatisme des ligueurs et des intrigues de l'Espagne. Les excès de la ligue découragèrent les papes eux-mêmes. A la nouvelle de la mort de Grégoire XIV (15 oct. 1591), « les bons furent consternés, car on ne savait si le secours accordé à la Ligue serait continué, et l'on ignorait si le nouveau pape trouverait la cause catholique servie en France avec assez de désintéressement pour lui accorder le sang de ses soldats et l'or de la chrétienté » (p. 511). De curieuses figures de nonces ou de légats apparaissent dans ce récit un peu compact, mais très fouillé : le fin mais faible Morosini, qui n'osa pas, comme l'eût voulu Sixte-Quint, excommunier Henri III aussitôt après l'exécution du cardinal de Guise; le hautain Caetani, qui indisposa le même pontife par l'intempérance de son zèle; Matteucci, dont M. de l'Épinois analyse un très curieux mémoire sur l'état de la France au commencement de 1592, etc. Enfin la physionomie de la Ligue y est bien esquissée. On ne pourra désormais en aborder l'histoire, de quelque côté que ce soit, sans recourir au livre de M. de l'Épinois.

Pour le XVIIe siècle, je n'aurais à signaler que l'intéressante biographie de *Jean-Baptiste Tavernier*, par M. Charles Joret (Plon). Pour la première fois, les principaux événements de la vie du célèbre voyageur ont été étudiés d'une façon critique, et à l'aide de docu-

ments nouveaux; s'il y reste encore plus d'un point obscur, beaucoup d'autres ont été définitivement fixés. Les chapitres qui attireront le plus l'attention ne sont peut-être pas ceux qui racontent les pérégrinations de Tavernier à travers l'Europe, et qui le mènent à la bataille de la Montagne Blanche, au siège de Mantoue, à l'assemblée des électeurs de Ratisbonne, où il sut se faire apprécier du Père Joseph, ni même ses voyages en Orient, qu'il a racontés d'une plume parfois infidèle, c'est bien plutôt la dernière aventure de sa vie. Le grand Électeur avait songé à faire du Brandebourg une puissance coloniale; il fonda une compagnie de commerce brandebourgeoise des Indes orientales. Pour faire réussir cette entreprise, il fit venir auprès de lui, en 1684, Tavernier, qui, à près de quatre-vingts ans, devint chambellan du prince et membre du conseil de marine. Cet épisode, déjà curieux en lui-même, présente en outre un vif intérêt d'actualité; M. Joret a pu le raconter tout à fait d'original, à l'aide d'un manuscrit inédit de la bibliothèque d'Aix.

XVIIIe SIÈCLE. — La guerre de la succession d'Espagne est un sujet inépuisable. Les archives de tous les pays ont déjà fourni et pendant longtemps encore fourniront de précieux documents aux historiens de cette grande crise. A Paris, M. le marquis DE COURCY a fait de fructueuses recherches relatives aux négociations des traités de Rastadt et de Bade (1714). Il a eu le tort de donner des proportions démesurées à l'ouvrage qu'il en a tiré[1]. Pourquoi venir, après tant d'autres, nous raconter toutes les campagnes de la guerre? Pourquoi reprendre, en utilisant l'unique source des mémoires de Torcy, le récit des négociations de 1709 à 1713, qui aboutirent au traité d'Utrecht? Cinquante pages d'introduction eussent suffi pour mettre le lecteur au courant de la situation de la France et de l'Europe après la paix signée avec l'Angleterre et les Pays-Bas; mais c'est tout un volume que l'auteur dépense pour nous dire ce que chacun sait, comment s'est formée la coalition de 1701, et quels succès elle a remportés sur la France. Encore, si l'auteur nous donnait le résumé des derniers travaux français, allemands, anglais, italiens sur la question! Point : M. de Courcy n'est point érudit; il semble ne connaître ni Moret, ni Topin, ni C. von Noorden. Cette inutile prolixité se remarque même dans le second volume, où les biographies de Villars et du prince Eugène, pour intéressantes qu'elles sont, eussent pu

1. *La Coalition de* 1701 *contre la France.* 2 volumes; I : événements militaires; situation politique de la France et de l'Espagne; conférences de La Haye, de Londres et d'Utrecht; campagne de 1713 sur le Rhin. II : Villars et le prince Eugène; négociations de Rastadt; les derniers traités d'Utrecht. Plon et Nourrit.

être au moins fortement abrégées. Ce second volume mérite pourtant d'arrêter l'attention, surtout en ce qui concerne les négociations de Rastadt, si intéressantes à la fois à cause de la gravité des questions à débattre et à cause de la personne même des ambassadeurs. Le caractère et la conduite de Villars et du prince Eugène sont exposés avec beaucoup de justesse : Eugène, froid, circonspect, sachant, avec beaucoup de dignité ou de hauteur, jouer le rôle d'un diplomate avisé ou même retors; Villars, vaniteux, fanfaron, emporté, compromettant, obéissant malaisément aux ordres du roi et aux instructions de Torcy quand elles contrariaient ses opinions personnelles. D'abondants extraits de sa correspondance diplomatique publiée par M. de Courcy nous font mieux connaître ce méchant caractère qui a été un des plus grands hommes de guerre qu'ait eus notre pays, et qui put être un jour considéré comme le sauveur de la France.

Le gros volume sur les *Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche*, que M. Henri Morris a composé d'après des documents inédits découverts par M. Cachiardy de Montfleury[1], est un de ces livres qui ne peuvent être appréciés que par des hommes du métier. C'est une série de marches, de sièges et de combats, peu instructive pour qui ne connaît ni la stratégie, ni la tactique. On nous dit bien que les opérations des Franco-Espagnols au nord de la Bocchetta en 1745, par exemple, sont le modèle de la foudroyante campagne de 1796, il n'y a qu'à s'incliner. Les belles cartes d'ensemble et de détail qui complètent ce volume seraient, il est vrai, un guide excellent; mais, d'autre part, l'exposé des opérations militaires est si morcelé qu'il est fort difficile d'avoir une idée nette de l'ensemble. Mais, enfin, l'auteur a eu la bonne fortune de pouvoir utiliser (il ne nous dit pas dans quelle mesure) les notes nombreuses réunies sur les campagnes de 1744 à 1748 par Daniel Minutoli, qui servit alors avec distinction dans l'armée sarde, avant d'entrer dans les ordres; les renseignements très précis fournis par ces documents italiens permettent de compléter le récit des mêmes opérations qu'a tracé M. le général Pajol, surtout à l'aide de pièces tirées des archives françaises[2].

Bien autrement captivantes sont les querelles de philosophes que nous raconte M. Gaston Maugras dans son nouveau volume, qui,

1. Paris, Baudoin; Turin, Bocca. Le vol. forme le t. X des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*

2. Pourquoi M. Morris parle-t-il du traité de Nymphenburg (1741), qui n'a jamais existé, et par quelle inadvertance fait-il gagner à Marie-Thérèse la bataille de Fontenoi?

cette fois, lui appartient en entier : *Voltaire et J.-J. Rousseau* (C. Lévy). Quelles ont été les origines de la longue inimitié qui divisa ces deux grands esprits qui, pendant leur vie, ne purent se souffrir, et que la postérité a placés côte à côte? Lequel des deux provoqua l'autre? Rousseau, sans contredit, répond M. Maugras, et il le prouve avec une abondance de preuves qui entraîne la conviction. Rousseau orgueilleux, hypocondre, jaloux de Voltaire qui, réfugié aux Délices, venait lui enlever le premier rang dans sa patrie même, fomenta contre lui le gouvernement de Genève et le força de se retirer ailleurs, à Ferney; pendant plusieurs années, il ne cessa de le provoquer, de dénoncer ses opinions et ses livres, dans le moment même où le philosophe était le plus menacé par le gouvernement du roi. Poussé à bout, après n'avoir pendant vingt ans répondu que par le silence ou des boutades plus ou moins cruelles, Voltaire se vengea en répondant aux « lettres de la Montagne » par un pamphlet anonyme : « Le sentiment des citoyens, » où à son tour il dénonçait Rousseau au Grand Conseil de Genève comme un ennemi déclaré de la religion et du gouvernement (1765). Très sévère contre Rousseau, M. Maugras sait cependant plaider les circonstances atténuantes : Rousseau était en proie à la monomanie de la persécution, que les accès d'une maladie grave exaspéraient par moment chez lui, au point qu'il en perdait réellement la raison. Voltaire enfin n'a pas toujours combattu son rival avec des armes courtoises. Rien de plus émouvant que le récit de cette longue querelle, que l'auteur a su rajeunir à l'aide de documents nouveaux ou peu connus. On lira surtout avec intérêt l'histoire des démêlés de Rousseau avec ses concitoyens, chez qui ses « lettres de la Montagne » jetèrent le feu d'une longue guerre civile. Ces événements, M. Maugras ne le dit pas, ont exercé la plus grande influence sur les idées politiques de leur auteur, puisqu'ils avaient déjà contribué à lui inspirer les doctrines du *Contrat social* (1761). Par ce côté, et par d'autres encore, ce livre cesse d'être un simple recueil d'anecdotes littéraires pour ajouter quelques traits nouveaux à l'histoire du grand mouvement philosophique du siècle dernier.

On pourrait, si l'on avait du temps à perdre, tirer de l'*Histoire de la liberté politique en France depuis les origines jusqu'en* 1789, par M. Augustin Challamel (Jouvet), un curieux enseignement; ce serait d'étudier de près, avec des apprentis historiens, tel ou tel chapitre du livre pour leur montrer comment on ne doit pas écrire l'histoire. Il ne suffit pas d'avoir beaucoup lu, même de textes originaux; il faut, sur des questions toujours controversées, savoir ce qui a été déjà dit; il faut poser les problèmes avec netteté et s'efforcer de les

résoudre ou au moins de les discuter avec précision. Il y a quarante ans peut-être, vers l'époque où parut la 1re ou la 2e édition d'Henri Martin, le livre que nous annonçons aurait pu avoir un certain succès; c'est l'œuvre d'un « vieux libéral » à la mode de 1840; mais elle ne répond à aucun degré aux exigences de notre époque. Le gros public y trouvera, j'imagine, peu de plaisir; quant aux étudiants, ils devront s'en défier; elle ne pourrait que farcir leur esprit d'idées vagues et leur mémoire de faits inexacts.

Au seuil de la Révolution française, nous retrouvons M. Biollay, qui nous donnait récemment des études sur le Pacte de famine et sur l'administration du commerce au XVIIIe siècle. Dans son livre sur les *Prix en 1790*, il nous présente le résultat de ses recherches sur le taux des salaires, des denrées et des marchandises pendant cette année, qui peut être considérée comme la dernière de l'ancien régime au point de vue économique. L'auteur ne donne que les faits; il laisse à chacun le soin d'en tirer les conclusions ou d'y chercher les points de comparaison qu'il lui plaira; je ne vois même pas qu'il ait essayé d'établir le rapport entre le prix de l'argent en 1790 et de nos jours. Mais il nous annonce, en terminant, que ce n'est là que le « commencement d'un dossier. » Souhaitons qu'il le poursuive, et qu'il en tire un tableau d'ensemble sur la situation économique à la fin du dernier siècle. Il nous le doit.

Révolution. Époque contemporaine. — Mme la comtesse d'Armaillé a composé (Perrin), à l'aide des documents déjà connus, une touchante biographie de *Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI*. Mlle Dosquet a donné chez Alcan le t. V de sa traduction de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. H. de Sybel; il est consacré aux négociations qui amenèrent le traité de Campo-Formio et à celles de Rastadt, jusqu'au meurtre des plénipotentiaires français; le t. VI et dernier est annoncé comme devant paraître très prochainement.

Après l'histoire diplomatique, celle de la guerre. M. Chevalier, auteur d'une histoire estimable de la marine française pendant la guerre de l'Indépendance américaine (voy. *Rev. hist.*, IV, 366), a consacré un nouveau volume à cette même histoire sous la première république (Hachette). C'est un exposé clair et judicieux des faits par un homme du métier, s'adressant plutôt aux gens du métier; je veux dire qu'il s'attache surtout aux mouvements des escadres et aux combats qu'elles ont dû livrer; l'organisation de la marine est à peine étudiée. On ne lira pas cependant sans intérêt tel récit, comme celui de la bataille du 1er juin 1794, à laquelle se rattache l'épisode légendaire du « Vengeur, » ou comme celui de la bataille d'Aboukir. Dans

le premier cas, il montre que, si le convoi de ravitaillement a pu entrer à Brest, ce succès est dû à l'amiral qui le conduisait, Van Stabel, plutôt qu'aux manœuvres de Villaret-Joyeuse et à la présence de Jean Bon Saint-André; dans l'autre, il prouve que l'indécision de Brueys a été la véritable cause du désastre. Tout cela n'est pas très neuf d'ailleurs; mais il est si difficile de parler de marine quand on n'est pas marin!

C'est encore une étude technique du même genre, mais plus fouillée, plus féconde aussi peut-être en enseignements, que celle de M. H. Weill sur la *Cavalerie des armées alliées* pendant la campagne de 1813 (Baudoin). Il confirme, avec une grande abondance de détails, ce que l'on savait déjà, que l'irréparable infériorité des armées françaises dans cette campagne a consisté dans sa cavalerie, alors que la cavalerie ennemie, surtout sous les ordres de Blücher, rendit aux alliés les plus grands services. M. Weill ne se contente pas d'ailleurs de raconter, il a fait, à son point de vue particulier, l'étude critique des opérations militaires de la campagne; même pour les profanes, son livre est bon à lire et à méditer.

J'en rapprocherai celui du général Thoumas sur les *Capitulations* (Berger-Levrault). Ici, nous n'avons plus affaire à un récit suivi; c'est une étude à bâtons rompus sur la responsabilité des officiers appelés à commander une place forte assiégée; c'est un traité sur la manière de remplir leur devoir conformément à l'honneur et aux règlements militaires. Les exemples empruntés par l'auteur à l'histoire militaire des trois derniers siècles sont nombreux; les plus douloureux appartiennent aux événements de 1870-71, qu'on ne peut relire sans un cruel serrement de cœur. Ce qui serait plus instructif encore que tous ces récits, ce serait d'étudier de près ce que l'auteur appelle quelque part la « fièvre de capitulation; » il n'a fait qu'indiquer ce douloureux chapitre de psychologie nationale.

Les *Souvenirs du feu duc de Broglie*, publiés par son fils, le duc actuel (C. Lévy), forment la transition entre l'ancien régime et l'époque contemporaine. Peu nourris encore pour l'histoire de la Révolution (Victor de Broglie était né en 1795), ils commencent à présenter un vif intérêt à partir de 1809, époque où le jeune duc devint auditeur au Conseil d'État. Il parle de l'empereur en termes plus que froids. L'empereur, nous dit-il (p. 66), « parlait longtemps, sans beaucoup de suite dans les idées, très incorrectement, revenant sans cesse sur les mêmes tours de phrase, et, je dois l'avouer en toute humilité, je n'ai jamais remarqué, dans son élocution décousue et souvent triviale, ces qualités éminentes dont il a fait preuve dans les mémoires dictés par lui aux généraux Bertrand et Montholon. »

Son service le conduisit à Vienne, en Espagne, en Pologne; sur ces pays et les événements auxquels il assista, M. de Broglie rapporte des faits intéressants, des anecdotes frappantes; on devra tenir compte aussi de ce qu'il dit sur le congrès de Prague, en 1813, sur M. de Narbonne et sur Metternich, dont il résume une conversation intéressante, le jour même où l'armistice allait expirer (p. 237). Napoléon renversé, le duc de Broglie devint pair de France; il a été un des juges du coupable et infortuné maréchal Ney, et l'on sait qu'il joua dans ce regrettable procès un rôle à part. Il en faut lire le récit dans ses souvenirs. Ce qu'il pense du procès en lui-même est bon à retenir, et fait grand honneur à son caractère : « Je pensais, dit-il (p. 328), je pense encore que, si le cours du temps ou le concours des événements remet sur pied le gouvernement renversé, celui-ci n'a plus aucun droit de revenir sur le passé, de rechercher ses anciens adversaires pour des faits antérieurs à son rétablissement. Frapper en pareil cas, ce n'est plus se défendre, c'est se venger. » Ce 1er volume de souvenirs s'arrête à l'année 1818, date de la mort de Mme de Staël, dont le duc avait récemment épousé la fille; ils ne dépasseront malheureusement pas l'année 1830; l'auteur est mort au moment où il arrivait à cette époque si importante pour sa vie politique. C'est donc uniquement le monde de la Restauration qu'il a dessiné d'un crayon précis, exact, un peu sec, mais bien vivant.

Voici un livre composé sur un plan original, et destiné à rendre de grands services : *la France coloniale*, son histoire, sa géographie, son commerce, publié sous la direction de M. Alfred Rambaud (A. Colin). L'éditeur a pensé qu'il était difficile à un seul homme de réunir sur toutes les colonies, petites ou grandes, qui appartiennent aujourd'hui à la France, des renseignements tout à fait dignes de foi; aussi s'est-il adressé à diverses personnes : officiers, marins, explorateurs, négociants, hommes politiques, professeurs, tous ayant séjourné plus ou moins longtemps dans les colonies, tous pouvant en parler avec une compétence personnelle et directe. C'est ainsi que M. P. Foncin a parlé de l'Algérie, M. Jacques Tissot de la Tunisie, M. Dutreuil de Rhins, un des compagnons de Brazza, du Gabon et du Congo, M. Paul Soleillet des établissements de la mer Rouge, M. Jules Léveillé de la Guyane, etc. Ces différentes notices abondent en renseignements puisés aux meilleures sources, et qui intéressent autant l'historien et le géographe que le commerçant. Le volume, fort bien imprimé, est complété par des cartes nombreuses, claires et aussi détaillées qu'on peut le souhaiter pour un ouvrage de vulgarisation.

Je terminerai en mentionnant l'ouvrage de M. Émile de Lave-

LEYE sur la *Péninsule des Balkans* (Alcan). C'est la reproduction, en 2 volumes, des articles si intéressants qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, et que nous avons déjà signalés à l'attention des lecteurs. Ils sont remplis d'observations que l'éminent publiciste belge a été puiser dans les lieux mêmes, sur la situation actuelle de la Croatie, de la Bosnie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Roumélie, de la Turquie et de la Roumanie. Son livre s'adresse surtout à l'économiste et au politique; l'historien pourra aussi beaucoup apprendre en suivant l'auteur dans sa course rapide à travers ces pays d'Orient dont l'histoire commence à peine.

Ch. BÉMONT.

ALLEMAGNE.

LÉOPOLD DE RANKE.

Tous les journaux d'Europe viennent d'apprendre à leurs lecteurs la mort de Léopold de Ranke, l'illustre historien berlinois, qui célébrait, il y a quelques mois à peine, son quatre-vingt-dixième anniversaire. C'est une royauté qui vient de s'éteindre dans le domaine de la science allemande, royauté fondée sur de longs et glorieux états de service, mais admirablement favorisée aussi par le temps. Tandis qu'il plongeait dans l'oubli tant d'autres contemporains, dont chacun fut célèbre à son heure, il grandissait sans cesse l'infatigable vieillard qui, peu de jours encore avant sa mort, donnait au public un nouveau volume et ne regardait pas sa tâche comme finie. Jamais historien français, ni Guizot, ni Michelet, ni Thiers, n'a joui dans son pays d'une suprématie comme celle que personne ne songeait à disputer à Ranke en Allemagne. Une carrière scientifique exceptionnellement longue avait fait de lui le Nestor des historiens allemands, mais un Nestor qui ne radota jamais. Les plus marquants des érudits et des écrivains spéciaux de notre temps, parmi ses compatriotes, les Waitz, les Jaffé, les Droysen, les Sybel, les Giesebrecht avaient été ses premiers élèves, et, fidèlement attachés à leur maître, ils faisaient partager leur admiration à leurs nombreux disciples. Les épigones renchérissaient encore à l'égard de celui que, dès leur début dans la carrière, et jusque sur les bancs de l'école, on leur avait appris à vénérer comme le grand pontife de l'historiographie allemande; pour beaucoup, il reste le modèle inimitable et le type

même de l'historien. Depuis un quart de siècle surtout, la critique a fait taire devant ses ouvrages nouveaux toute autre voix que celle d'une admiration respectueuse, et ses défauts eux-mêmes ont été parfois signalés comme des perfections. Ce n'est pas, à coup sûr, l'illustre écrivain lui-même qu'on peut rendre responsable d'une pareille idolâtrie. Il s'est plu de tout temps à rendre justice à ses rivaux et à ses émules, et, lorsqu'en 1867, il célébrait le cinquantième anniversaire de ses débuts comme professeur et comme écrivain, il choisissait le moment même de son triomphe pour renvoyer ses admirateurs et ses élèves à l'étude des grands historiens de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Il conseillait, avec une modestie touchante, d'acquérir dans leur commerce assidu certaines qualités de forme et de fond faisant encore défaut à trop de représentants de la science historique allemande. En plein rayonnement de sa gloire, il donnait de la sorte, à ceux qui l'entouraient ce jour-là, une leçon d'impartialité tout à la fois et d'exquise courtoisie que certains de ses auditeurs semblent avoir oubliée quelque peu depuis lors.

La *Revue historique* ne peut laisser disparaître une des plus hautes personnifications de la science à laquelle elle est spécialement consacrée, sans lui vouer au moins quelques pages de souvenir pour retracer sa vie, énumérer ses œuvres et porter, autant qu'il est possible de le faire en ce moment, un jugement d'ensemble sur la valeur de son œuvre.

Léopold Ranke naquit, le 21 décembre 1795, dans la petite ville de Wiehe en Thuringe, qui fait actuellement partie de la régence de Mersebourg, dans la Saxe prussienne. Il fit ses études scolaires à la célèbre abbaye sécularisée de Schulpforta, puis vint étudier l'histoire et la philologie à l'université de Leipzig, où le savant helléniste Gottfr. Hermann le poussa vers l'étude approfondie des historiens de l'antiquité. En 1817, il entrait dans l'enseignement secondaire et venait occuper, l'année suivante, la chaire d'histoire au gymnase de Francfort-sur-l'Oder. Profitant des loisirs que lui laissait l'enseignement, le jeune professeur se jeta à corps perdu dans l'étude des historiens de la fin du XVe siècle et de ceux du XVIe, et de ces études poursuivies dans un isolement relatif et sans aucun des secours que trouvent de nos jours jusqu'aux débutants eux-mêmes, sortirent en 1824 ses deux premiers ouvrages, les « premiers plants d'une pépinière passablement fournie, » comme il le disait, avec une légitime satisfaction, cinquante années plus tard. L'un était un récit narratif intitulé : *Histoire des nations romanes et germaniques, de 1494 à 1535*. Le second, *Contributions à l'étude critique de quelques historiens modernes*, se rattachait au précédent, en étudiant

plus en détail les auteurs consultés dans son récit : Guichardin, Beaucaire, Marana, Sleidan, Paul Jove, etc., appréciant la valeur de leurs renseignements, comparant entre elles leurs sources, leurs tendances, établissant, en un mot, la base scientifique de l'histoire moderne à ses débuts, autant que pouvait le faire, en ces temps déjà loin de nous, un professeur de collège, abandonné dans une ville de province à ses propres ressources. Dans un style encore un peu embarrassé, qui se ressent parfois de la pompe des périodes grecques et latines imitées de trop près, le jeune historien montrait une compréhension remarquablement nette et pénétrante des conditions d'existence de l'Europe chrétienne à cette époque, et il en retraçait le tableau avec une précision sans sécheresse, avec un véritable instinct artistique.

Rien d'étonnant à ce qu'un début si remarquable ait frappé les autorités compétentes, que le ministre des cultes et de l'instruction publique se soit empressé d'appeler le jeune auteur comme professeur *extraordinaire* à l'université de Berlin, et lui ait facilité de toutes manières la continuation de ses études. C'est à Berlin que Ranke ressentit pour la première fois la douce émotion de se voir face à face avec des documents inédits, et qu'il découvrit dans une collection en quarante-huit volumes in-folio de la Bibliothèque royale le filon richissime qu'il exploita toute sa vie de préférence. Ces *Relations secrètes des ambassadeurs vénitiens*, faites au retour de leurs missions diplomatiques à travers l'Europe, qu'il put consulter à loisir, et dont il comprit l'un des premiers l'importance exceptionnelle comme témoignages historiques, lui permirent de donner un charme tout particulier au premier (et unique) volume des *Princes et peuples de l'Europe méridionale au XVIe et au XVIIe s.*, publié en 1827 et republié cinquante ans plus tard sous ce titre modifié : *les Ottomans et la monarchie espagnole au XVIe et au XVIIe siècle*. On ne se rend plus suffisamment compte, aujourd'hui que toutes les archives d'État sont ouvertes aux travailleurs sérieux, que celles du ministère des affaires étrangères et du Vatican sont elles-mêmes devenues accessibles, de l'effet que devait faire sur le public un ouvrage aussi nouveau par le fond et par la forme. Actuellement, l'on n'abuse pas seulement de l'inédit, l'on s'y noie, et le moindre mémoire d'une marchande de modes du siècle dernier partage les honneurs d'une impression de luxe avec les dépêches de l'ambassadeur d'une grande puissance. Mais alors, on n'en était guère à se douter de la réaction qui viendrait quelque jour, et les gouvernements fermaient avec un soin si jaloux les dépôts où l'on aurait pu puiser des renseignements inédits, même pour les époques

reculées, qu'un ouvrage comme celui de Ranke devait faire et fit tout l'effet d'une révélation scientifique à la fois et littéraire. Le style aussi avait progressé; il était devenu plus limpide et plus distingué, si je puis me servir d'une expression qui caractérise bien la forme des travaux classiques de l'historien de Berlin.

On ne saurait donc s'étonner qu'une faveur exceptionnelle alors (et qui d'ailleurs ne pouvait être mieux placée) permit au jeune professeur d'abandonner pendant quelques années sa chaire, et lui fournit les moyens d'aller visiter et compulser des dossiers nouveaux dans ces pays de l'Europe méridionale dont il avait raconté si brillamment l'histoire. Pendant quatre ans, Ranke séjourna successivement à Venise, à Vienne, à Rome et à Florence, trouvant dans les archives, mais surtout aussi dans les bibliothèques plus largement ouvertes de la péninsule, des matériaux précieux sur lesquels il devait fonder ses ouvrages suivants. Un des fruits de son séjour à Vienne fut l'*Histoire de la révolution serbe*, publiée en 1829 d'après les récits personnels et les papiers du poète serbe Wuk Stepanowitch, qu'il avait appris à connaître dans la capitale de l'Autriche[1]. Après avoir repris possession de sa chaire à Berlin, Ranke se livra tout d'abord, avec un redoublement d'activité, à ses occupations professionnelles. Les années qui suivirent virent réunis autour de lui, dans son *Séminaire historique*, une élite de travailleurs assidus et de brillants adeptes. C'est ce cénacle, dont presque tous les membres devaient marquer dans la science, qui entreprit, sous la direction du maître, la publication des *Annales de l'empire allemand sous les empereurs saxons*. En même temps, le mouvement général des esprits, né de la Révolution de 1830, amenait Ranke à créer, avec le concours de Savigny, un organe scientifique et littéraire plus à la portée du grand public, la *Revue historique et politique* qui parut, sous sa direction, de 1832 à 1836, et dans lequel il publia plusieurs études de valeur, reproduites plus tard dans ses *Œuvres complètes*. Mais, tout en se livrant ainsi à des travaux divers, dont nul ne méconnaît l'importance, il mettait la dernière main à son grand ouvrage sur les *Papes romains, leur Église et leurs États au XVI*e *et au XVII*e *siècle*, dont le premier volume parut en 1834 et le dernier en 1837.

Par ce beau travail, inaugurant ce que nous appellerions volontiers ses œuvres *magistrales*, Ranke prenait place, d'une façon définitive,

1. C'est à cette époque que se rattache aussi l'étude sur Don Carlos, une des premières tentatives pour élucider cette histoire si obscure, publiée dans les *Wiener Jahrbücher*, en 1829.

parmi les grands historiens de l'Allemagne. Peut-être bien qu'à ce moment plusieurs lui préféraient encore, soit Jean de Müller, l'auteur de l'*Histoire des Suisses*, soit Frédéric Raumer, le narrateur, autrefois si vanté, du drame des *Hohenstaufen*, soit le froid et profond Niebuhr, mais l'opinion publique, celle des esprits cultivés s'entend (car Ranke ne fut jamais *populaire*), se prit, dès ce moment, pour lui d'une respectueuse estime qui ne cessa de grandir jusqu'au moment de sa mort. Mais, aussi, jamais jusqu'ici l'on n'avait vu sortir d'une plume protestante une appréciation si hautement impartiale de la situation politique et religieuse de l'époque des grandes crises du XVIe et du XVIIe siècle, un tableau si brillant du rôle de l'Église catholique en ces temps de troubles et de luttes, une caractéristique aussi spirituelle et sagace de tous ces pontifes qui occupèrent alors le saint-siège de Léon X à Paul IV et Sixte-Quint. C'était là de la *grande histoire*, écrite par un homme épris de la vérité pour elle-même, habile connaisseur du cœur humain, et non moins habile à rendre en artiste les découvertes de l'érudit et les jugements du moraliste.

L'*Histoire des papes* était à peine achevée qu'on voyait paraître le premier volume d'un travail plus remarquable encore par la variété des recherches et l'étendue de ses récits; c'était l'*Histoire de l'Allemagne au siècle de la Réforme*, que Ranke mit au jour, de 1839 à 1847, en six volumes. Ce livre restera son chef-d'œuvre. Le coup d'œil de l'historien, sa sagacité à débrouiller les trames les plus obscures de l'histoire s'y montrent à chaque page; les tableaux de situations frappantes, les portraits des personnages marquants, tracés d'une plume désormais sûre d'elle-même et qui n'a plus de rivaux dans le domaine de la prose historique, abondent dans chaque volume. On croit s'apercevoir que l'amour de la terre natale réchauffe ici ce style d'ordinaire un peu froid, entraîne par moments cet auteur qui met une certaine coquetterie à rester toujours *objectif*, à ne s'émouvoir jamais.

L'*Histoire des papes* avait fait de Ranke le titulaire d'une des chaires d'histoire de Berlin; l'*Histoire de l'Allemagne* lui valut sa nomination comme historiographe de la maison royale de Prusse en 1841. Ce fut sans doute la reconnaissance qui le poussa à composer, quand une fois son grand ouvrage eut été terminé, l'un de ses livres les moins intéressants, les *Neuf livres de l'histoire prussienne*[1], qui ne pouvait sans doute montrer la même variété de touches que

1. Devenus plus tard, dans l'édition définitive de ses œuvres, *Douze livres de l'histoire prussienne*.

ses précédents ouvrages, mais qui nous semble également inférieur, pour la forme, à ses écrits antérieurs. Il parut, d'ailleurs, à une époque (1848-1849) peu propice à l'étude calme du passé, et devant un public moins disposé encore à l'admiration pour la politique prussienne, alors au plus bas de son influence, et préludant déjà par de tristes reculades aux affronts de Bronnzell et d'Olmütz. Sur ce point, le grand ouvrage de M. Droysen, l'*Histoire de la politique prussienne*, a repris le thème de Ranke avec une richesse d'aperçus et une ampleur de développements incontestablement supérieures à l'ouvrage du maître. Ranke semble d'ailleurs s'en être rendu compte lui-même, car nous le voyons revenir immédiatement à des sujets plus attrayants pour lui, et rentrant davantage dans le domaine où il règne sans partage. L'*Histoire de France, principalement au XVIe et au XVIIe siècle*, paraît de 1852 à 1861, en cinq volumes. Ce vaste tableau de l'expansion au dehors et du développement intérieur de la monarchie des Valois et des Bourbons, de ses luttes pour la suprématie en Europe, si précis dans ses détails innombrables, mais si remarquable aussi par l'élévation des jugements et l'art de généraliser les tendances d'une époque, montra l'historien toujours égal à lui-même, toujours en pleine possession de ce don merveilleux de caractériser en quelques pages, parfois en quelques lignes, les monarques, les hommes d'État et le fond de leurs conceptions politiques.

L'*Histoire de France* ne touchait pas encore à sa fin que déjà l'auteur abordait la même époque sur un point nouveau, en mettant au jour, en 1859, le premier des neuf volumes de son *Histoire d'Angleterre, principalement au XVIIe siècle;* ils se succédèrent jusqu'en 1874. Il terminait ainsi ce grand cycle historique, par lequel il avait embrassé tour à tour l'histoire de l'Espagne et de l'Italie, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, scrutant les origines des grandes puissances de l'Europe moderne, étudiant les actions et les réactions alternatives de ces grands corps politiques, et discutant leur influence réciproque au milieu des grandes crises religieuses où se débattit l'Europe du XVIe et du XVIIe siècle. Sans doute, l'âge alourdissait déjà par moments la plume de l'illustre écrivain. Le sujet aussi, pour des raisons que nous dirons tout à l'heure, convenait moins à la nature de son génie. Mais, dans son ensemble, l'*Histoire d'Angleterre* reste digne de ses aînées et comptera toujours, elle aussi, parmi les chefs-d'œuvre de la littérature historique allemande.

A ce moment où Ranke avait dépassé déjà sa soixante-dixième année, il aurait eu le droit d'aspirer au repos. Ce fut au contraire le

point de départ d'une nouvelle série d'écrits qui n'ont pas, il est vrai, fixé l'attention publique, même de loin, dans la mesure de ses précédents chefs-d'œuvre, qui trahissent une certaine lassitude, surtout dans leur facture littéraire, mais sont riches en renseignements inédits et forcent notre admiration par l'infatigable activité que leur nombre seul nous révèle. Il semblerait que l'historien ait tenu à nous donner (sans suivre dans ses publications un ordre chronologique rigoureux) comme une esquisse de l'histoire générale de l'Allemagne, surtout de ses relations extérieures et de son développement constitutionnel, faisant suite à sa grande histoire du XVIe siècle. C'est à ce désir que sont dues les *Contributions à l'histoire d'Allemagne depuis la paix de religion jusqu'à la guerre de Trente ans*, publiées en 1868; l'*Histoire de Wallenstein* (1869); les *Contributions à l'histoire de l'Autriche et de la Prusse depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celle d'Hubertsbourg* (1875); les *États allemands et la ligue des princes, histoire d'Allemagne de 1780 à 1790* (1872); l'*Origine et les débuts des guerres de la Révolution, 1791-1792* (1875); l'introduction aux Mémoires de M. de Hardenberg, grand chancelier prussien, publiée séparément en trois volumes sous le titre de *Hardenberg et l'histoire de Prusse, de 1793 à 1813* (1876-1877). Enfin, l'on peut rattacher encore à cette série de publications la *Correspondance choisie de Frédéric-Guillaume IV avec M. de Bunsen,* que Ranke fut chargé de mettre au jour en 1873.

Nous disions tout à l'heure que le grand public n'avait plus témoigné d'un intérêt aussi soutenu pour ces publications nouvelles, soit que le talent du maître eût fléchi, soit que sa *manière* particulière s'y accentuât davantage, soit enfin que, parmi ses élèves, plusieurs eussent si bien profité de ses leçons qu'ils avaient réussi à détourner sur leurs ouvrages, traitant de matières analogues, une partie de l'attention qu'on consacrait autrefois plus exclusivement à leur maître. Quand on songe que ces élèves s'appelaient Louis Haeusser, Henri de Sybel, Adolphe Schmidt, on ne saurait s'étonner outre mesure de ce partage dans les sympathies du public. Mais ces derniers ouvrages de Ranke eux-mêmes devront toujours attirer l'attention des érudits, car les archives allemandes n'avaient plus de secrets pour l'historiographe des Hohenzollern, et l'âge n'avait en rien diminué cette faculté d'intuition merveilleuse qui lui permettait de suivre et de juger les coups les plus compliqués de la diplomatie sur l'échiquier européen.

Allait-il se reposer, du moins, après avoir mené à bonne fin cette seconde série de volumes, témoins irrécusables d'une verdeur bien rare à l'entrée de la quatre-vingtième année? Ceux-là même qui

connaissaient le mieux son ardeur au travail n'apprirent pas sans stupéfaction que l'illustre octogénaire abordait une entreprise nouvelle devant laquelle aurait reculé plus d'un savant à la force de l'âge, et prétendait couronner sa carrière littéraire par la publication d'une *Histoire universelle*. Le premier volume en parut en 1880, et, depuis, il ne s'est guère passé d'année sans que l'Allemagne, suivant avec une admiration reconnaissante l'infatigable vieillard, n'ait salué de ses louanges quelque suite nouvelle d'une œuvre qu'elle acclamait comme un pur chef-d'œuvre. La mort est venue brusquement interrompre ce récit magistral en plein moyen âge, et personne, sans doute, n'aura la présomption de continuer la grande synthèse historique commencée par le maître. Ce n'est pas d'ailleurs une *Histoire universelle* dans le sens usuel de ce mot, un de ces manuels indispensables au travailleur qui veut se remémorer rapidement les faits et les noms marquants d'une époque, et qui méritent toute sa reconnaissance quand ils sont compilés avec scrupule et intelligence. Les volumes de Ranke effraieraient plus qu'ils ne guideraient un débutant en histoire, et ne feraient point l'affaire non plus d'un homme pressé de trouver au plus vite quelque indication chronologique très précise. Pour les apprécier et les comprendre, il faut déjà connaître, et bien connaître l'histoire. Mais alors, quel plaisir à suivre le grand historien dans ses appréciations sur les hommes et les choses du passé! Que de hautes pensées, que de traits lumineux répandus dans ces *causeries* d'un esprit supérieur, calme et serein de nature, rasséréné encore par le sentiment d'une fin prochaine, avec un public d'élite! Sous ce rapport, l'*Histoire universelle* est peut-être le plus personnel des livres de Ranke, celui dans lequel il nous livre le mieux sa philosophie de l'histoire, sans compter qu'on éprouve un charme tout particulier à le suivre dans ces périodes reculées et lointaines de l'histoire, où jamais, jusqu'à ce jour, on ne l'avait eu pour maître et pour guide, et d'écouter le peintre de Charles-Quint, de Richelieu, de Gustave-Adolphe et de Cromwell nous raconter les destinées des empires de l'Asie, l'épanouissement de la civilisation grecque, la création de la puissance romaine, l'avènement du christianisme, les origines du saint-empire romain germanique. Assurément, il n'a point extrait lui-même les matériaux innombrables, à l'aide desquels fut construit ce dernier monument, malheureusement inachevé, de son beau génie. D'autres, en grand nombre, ont été les ouvriers et les manœuvres, mais le grand artiste a si bien su mettre en œuvre ces pierres de taille amoncelées par la collaboration de tant de peuples et de siècles divers qu'on oublie presque, en contemplant son ouvrage, tout ce qu'il doit aux autres, et qu'on est tenté de pro-

clamer cette compilation magistrale[1] comme le plus original des écrits de l'illustre historien.

Assurément, là comme ailleurs, à côté de mérites éclatants, il y a des parties plus faibles et les défauts mêmes des qualités du maître. Quelque puissant qu'ait été son génie, il ne lui a point permis d'embrasser d'un regard également sûr toutes les époques de l'histoire et toutes les manifestations politiques et sociales d'un même temps. On aura remarqué déjà que presque tous les sujets historiques traités par Ranke se renferment dans le cours de deux siècles, les deux premiers de l'histoire moderne. Ce n'est point, à coup sûr, un pur effet du hasard, et le fait d'avoir débuté par un épisode tiré de cette époque ne pouvait que l'engager à y revenir sans cesse. C'est plutôt que le tempérament de l'auteur, assez libéral sur le terrain religieux, mais très conservateur en politique[2], le rendait essentiellement propre à comprendre et à dépeindre cette époque, intermédiaire entre le moyen âge et les siècles révolutionnaires, qui embrasse la Renaissance et la Réforme et leurs conséquences immédiates. Équitable et modéré dans ses jugements, même vis-à-vis des personnages les plus antipathiques à sa manière de voir, admirable dans la peinture des caractères et dans celle d'une situation politique et de ses suites nécessaires, Ranke se sent surtout à l'aise quand il peut dérouler devant ses lecteurs la trame de ces longues négociations diplomatiques secrètes qui formèrent alors, plus qu'à toute autre époque peut-être, le fond même de l'histoire, puisque des gouvernements monarchiques, vainqueurs de l'aristocratie féodale, indépendants de

1. Nous employons le mot de *compilation* relativement aux faits racontés par l'historien. Il est bien évident que l'illustre octogénaire ne s'est astreint ni à reviser la lecture des hiéroglyphes, ni celle des inscriptions cunéiformes, qu'il a pris chez autrui, comme il en avait le droit, les résultats les plus récents de l'épigraphie grecque et romaine, pour établir la trame de son récit. Mais ce ne sont pas tant les faits qui l'intéressent que la marche et le développement des idées, l'influence réciproque des nations l'une sur l'autre à travers les siècles de l'histoire, et, sur ce terrain, nous rencontrons presque à chaque page des aperçus nouveaux. Nous appellerions son ouvrage une *philosophie de l'histoire*, comme autrefois les *Idées sur l'histoire de l'humanité*, de Herder, si Ranke ne refusait catégoriquement à l'historien le droit et la possibilité de dire à l'humanité d'où elle vient et où elle va, se contentant, comme seule tâche possible, d'établir « ce qu'elle a véritablement été. »

2. Nous employons ce mot dans le sens le plus large, car, à vrai dire, Ranke n'a jamais figuré dans la politique active et militante, comme la plupart des historiens marquants parmi ses compatriotes, les Dahlmann, les Waitz, les Droysen, les Mommsen, les Gneist, etc. S'il a été appelé au Conseil d'État prussien, on n'a jamais appris qu'il ait tenté d'y jouer un rôle politique quelconque.

nos parlements modernes, pouvaient seuls s'y consacrer avec cet esprit de suite qui crée et refait les nations et dont l'absence leur est mortelle. Une monarchie populaire, mais limitée par sa seule sagesse, employant toutes les forces vives de la nation à poursuivre l'établissement de sa propre suprématie dans le monde, tel semble avoir été de tout temps l'idéal du grand écrivain, et l'on comprend qu'avec une disposition d'esprit pareille, il n'ait pas su rester juste pour certaines tendances du monde politique et social moderne. A force de démêler de main de maître les complications les plus ténébreuses de la diplomatie d'Espagne ou d'Italie, on dirait que l'auteur a perdu quelque peu le coup d'œil assuré sur tous les faits et gestes qui se passent au grand jour, pour le tumulte du Forum et la vie même du peuple. On croirait que, diplomate lui-même, il ne se sent véritablement à l'aise dans ses ouvrages qu'avec les princes et les seigneurs. Plus il a écrit, avançant en âge, plus sa *manière* s'est accentuée dans ce sens. Dans son *Histoire de l'Allemagne* déjà, les événements roturiers (si je puis m'exprimer ainsi) étaient, non pas précisément négligés, mais traités avec moins de sympathie. Ainsi la guerre des Paysans, qui, sous la menace des événements contemporains et futurs, nous paraît aujourd'hui l'un des épisodes les plus marquants du règne de Charles-Quint, est racontée d'une façon bien écourtée quand on met en regard les innombrables chapitres où Ranke relate toutes les négociations, au fond si stériles et bouleversées à chaque moment, des princes protestants et de l'empereur. Le même fait peut se vérifier, d'une façon plus frappante encore, dans sa volumineuse *Histoire d'Angleterre*. Il est devenu de mode en Allemagne de la comparer avec celle de Macaulay, et toujours naturellement au détriment de ce dernier écrivain. Il est certain que le célèbre historien *whig* a trop souvent fait pencher la balance en faveur de son parti, qu'il est bien des pages où son impartialité n'est point entière. Mais Ranke n'est-il point, sans qu'il s'en rende compte, influencé dans une direction contraire? Il m'est impossible de ne pas trouver qu'en somme l'écrivain anglais a mieux su rendre la physionomie générale de cette grande lutte entre le peuple et la royauté, qui remplit l'histoire de son pays au XVIIe siècle. Mais la discussion de ces principes politiques, qui plus tard devront triompher sur le continent lui-même, la vue seule de ces luttes parlementaires acharnées, le tumulte des camps et de la place publique, a je ne sais quoi qui paralyse le pinceau de Ranke. Il y a là comme un sentiment d'hostilité intime, peut-être inconsciente, contre les situations politiques de cette nature, et l'on se rend compte jusqu'à quel point ses instincts con-

servateurs sont froissés quand on le voit faire un martyr de Charles Ier, l'un des princes les plus faibles et les plus fourbes dont l'histoire fasse mention.

On pense bien qu'une manière de voir semblable a dû visiblement influer sur tous ses nombreux écrits relatifs à la période de la Révolution. Il serait injuste d'accuser Ranke d'un parti pris délibéré dans ses jugements sur les hommes et les choses de ce temps, mais il est certain que l'indifférence pour le fait capital de cette époque, pour le grand mouvement des idées, est poussée jusqu'à ses dernières limites. On dirait parfois que, là aussi, il n'y a eu qu'une continuation des vieilles intrigues diplomatiques, dont il faut se garder assurément de nier la persistance, mais à côté desquelles surgissent bien des facteurs nouveaux. C'est en cela surtout que Ranke se rattache à ses origines. Quand il entra dans la carrière, l'histoire des civilisations naissait à peine, et personne ne soupçonnait encore tout le développement qu'elle prendrait quelque jour et la prétention, que ses représentants affichent aujourd'hui, d'être la seule *histoire* véritable. L'histoire des peuples ne formait non plus qu'un fond de grisaille, sur lequel se détachaient seuls les princes et les rois, auxquels on attribuait toute la gloire d'une époque dont ils n'ont été que les plus brillants produits. Les petits et les humbles, les masses souffrantes, n'ont point encore conquis leur droit d'entrée sur ce théâtre, et, jusqu'au bout de sa carrière, Ranke n'a pu se décider à leur accorder leur place légitime au soleil. Je ne sais plus quel critique faisait remarquer naguère que, dans un des derniers volumes de l'*Histoire universelle*, l'illustre écrivain consacrait dix lignes à fixer la date du jour où Valens monta sur le trône, mais quelques mots seulement aux causes économiques et sociales de la ruine absolue de l'empire romain vers cette époque. Cette observation de détail, on pourrait la généraliser; c'est le trop peu d'importance attaché par Ranke à ce côté de l'histoire qui constituera, pour les générations prochaines, la lacune la plus frappante de ses écrits.

Ils ont d'autres défauts encore. L'auteur a dû sa célébrité tout d'abord à l'attrait de tant d'informations nouvelles, puisées à des sources inconnues avant lui. Il a continué tout naturellement à travailler dans ce sens; c'est le devoir de tout historien que les circonstances mettent en position de le faire. Mais peu à peu l'historien s'est pris, dirait-on, d'une espèce de dégoût pour tout ce qui était établi avant lui. Il semble fuir à dessein le récit des scènes les plus dramatiques des époques qu'il décrit, pour peu que le détail en soit déjà connu, comme s'il dédaignait de passer là où d'autres ont passé

avant lui. Cette tendance, que nous retrouvons chez d'autres historiens célèbres[1], a le grave inconvénient de modifier les proportions réelles des événements qui se passent sous nos yeux ; elle désoriente les lecteurs ordinaires, qui s'imaginent connaître la question tout entière, quand on ne leur en a montré qu'une des faces. Elle est admissible sans doute, du moment que l'auteur annonce ne vouloir traiter que certains points spéciaux ; c'est ce que Ranke a fait, à vrai dire, par le titre même de plusieurs de ses ouvrages.

Il faut mentionner enfin un dernier point, dont l'importance pratique ne laisse pas d'être considérable. Toujours en quête d'études nouvelles, impatient des exigences minutieuses de l'érudition contemporaine, Ranke avait depuis longtemps renoncé à revoir en détail les éditions successives de ses ouvrages. Il les considérait sans doute, — et dans un sens il avait raison, — comme des œuvres d'art dont il ne voulait point détruire les proportions primitives. Rien ne prouve mieux le respect universel dont il jouissait dans le monde de la science que le silence observé sur ce point par la critique, alors que, de la part de tout autre, pareils procédés eussent soulevé les plus vives clameurs. Il a parfois ajouté quelques notes rectificatives, fort rares, pour faire plaisir à tel disciple favori, dont il immortalisait ainsi les recherches ; il n'a jamais revisé, d'une manière approfondie, surtout depuis trente ans, aucun texte une fois sorti de sa plume. Évidemment, c'est là un procédé qui n'est pas à la portée de tout le monde, et que celui-là seul peut employer impunément qui, de son vivant même, se sent devenir l'un des classiques de son pays. Au bout d'un certain temps, — aujourd'hui même déjà pour certains chapitres, — on ne pourra donc plus consulter les ouvrages de Ranke pour y trouver le dernier mot de la science sur telle question de détail. Mais, au fond, comme pour toute œuvre humaine, le même sort serait venu les frapper un peu plus tard, et l'attitude singulière de Ranke, qui devait froisser à bon droit nombre de travailleurs méritants, dont les recherches ne semblaient pas exister pour lui, sera bientôt oubliée par tous ceux qui ne le liront qu'après sa mort.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du fond même de l'œuvre de Ranke. Pour la forme, c'est, nous venons de le dire, un classique. On a tiré de ses œuvres des recueils de portraits et de pensées (*Cha-*

1. Nous songeons tout particulièrement à Michelet, dont les derniers volumes sont écrits de manière à ne donner aucune idée claire de l'histoire de France, au XVIIIe siècle, p. ex., à qui ne la connaîtrait déjà, mais qui deviennent d'une lecture si curieuse pour quiconque ne les considère que comme des broderies sur un thème connu.

rakterbilder, *Lichtstrahlen*, etc.) qui sont entre les mains de tous ceux qu'effraierait ce formidable ensemble de cinquante volumes, et qu'on lit dans les gymnases. C'est qu'en effet Ranke manie la langue allemande avec une admirable pureté, et qu'il a su *écrire* à un moment où Goethe vieillissant et l'école romantique en vogue avaient réussi presque à détruire de nouveau la belle prose classique de Lessing et du jeune auteur du *Werther*. Pour apprécier cette élégance, cette distinction de ton légèrement hautaine, il faut comparer Ranke à ses confrères et contemporains de 1820, un Luden, un Schlosser, un Raumer et tant d'autres, savants de mérite, fort admirés de leur temps, mais dans lesquels personne aujourd'hui n'ira plus chercher des modèles de style. Sous ce rapport cependant, comme sous celui du fond, il convient de placer, en critique impartial, une restriction nécessaire. Ce langage, si correct et si pur, si pondéré dans son inaltérable sérénité, finit, à certains moments, par agacer le lecteur. Aucune vivacité de tempérament ne vient en rompre l'harmonieuse monotonie. Il n'y a pas assez de sang et de vie dans ce style. C'est en sortant de la lecture d'un volume de Ranke que vous apprécierez à leur valeur les pages admirables de Michelet sur Jeanne d'Arc ou sur la révocation de l'édit de Nantes, le tableau si palpitant du grand procès des évêques dans l'histoire de Macaulay et jusqu'aux injustes sévérités de M. Mommsen pour tel adversaire de César ou de Rome. Au moins, là, le lecteur sent la passion, plus ou moins sévèrement contenue par l'impartialité du savant, sourdre et monter dans l'âme du narrateur et réchauffer son style. L'on a beau dire, pour faire revivre vraiment devant nos yeux une époque quelconque du passé, il faut d'abord en avoir ressenti, pour ainsi dire, en soi-même les amours et les haines, les sympathies et les préjugés contraires, sauf à reprendre, en dernière analyse, le rôle du rapporteur impartial. On ne ressuscitera jamais que ce qu'on a vécu. Aussi, jusque dans ces admirables portraits, semés à profusion dans les ouvrages de Ranke, regrettons-nous l'absence d'une touche finale, quelque chose comme un soupçon de couleur venant relever la vivacité du trait et la netteté parfaite des contours. Ce sont des dessins tracés par le crayon d'un grand maître, ce ne sont pas des tableaux.

Mais, maintenant que nous avons essayé d'expliquer, par le détail, la nature de l'œuvre du grand historien, le fort et le faible de son génie, il nous resterait encore à trouver la formule générale par laquelle une certaine école de critique moderne prétend résumer l'activité de chaque personnalité marquante en refoulant dans l'ombre tout ce qui ne touche pas à la *faculté maîtresse*. Nulle part cette

façon d'opérer ne donnerait de résultats plus trompeurs que dans le cas qui nous occupe. Ce qui constitue l'originalité de Ranke, ce n'est pas une qualité prédominante, exclusive, occupant l'homme tout entier, c'est un ensemble de capacités non pas contradictoires, mais divergentes, dont le concours inattendu fait précisément de lui l'un des maîtres de notre temps. Tout d'abord, il fut un *initiateur*, c'est-à-dire qu'il orienta l'étude de l'histoire dans une direction nouvelle. Il l'arracha de l'ornière où se traînaient lourdement les disciples médiocres des brillants généralisateurs du XVIIIe siècle, plus préoccupés de leurs théories philosophiques *à priori* que de l'exactitude des faits qu'ils daignaient citer à l'appui de leurs thèses. Il fit entrevoir à quelques-uns d'abord, puis il fit comprendre à tous quelle source inépuisable de renseignements précieux gisait au fond de ces archives poudreuses, de ces bibliothèques négligées, où s'ensevelissaient les dépouilles des générations passées. Assurément, il n'inventa pas l'inédit, il ne fut pas le premier qui pénétra dans un dépôt public pour en feuilleter et pour en publier les documents les plus curieux. Il y eut d'illustres érudits longtemps avant le professeur de Berlin, mais l'érudition n'est qu'une branche (non la moins importante assurément) de la science historique et, trop souvent, elle finit par rendre impropre au métier d'historien. Ce qui fait sur ce point le mérite de Ranke, ce n'est pas tant, par exemple, d'avoir trouvé le premier ces dépêches vénitiennes exploitées depuis à l'envi par les savants de tous les pays, c'est d'avoir montré d'une façon si supérieure comment il fallait s'en servir.

Il a rompu, de plus, avec une autre tradition séculaire qui survit, il est vrai, parmi nous, mais dont les partisans n'osent plus, du moins, afficher ouvertement leurs tendances. Dès ses premiers écrits, il a déclaré que l'historien n'avait point pour mission de défendre telle conception religieuse ou politique, de plaider telle cause ou telle autre, de fonctionner ici-bas comme un chargé d'affaires de la justice divine. Rechercher avec une scrupuleuse attention le détail des affaires humaines, en étudier l'enchaînement et les causes prochaines lui semblait une tâche suffisamment difficile pour ne pas la compliquer à plaisir et même la rendre impossible, en transformant le juge d'instruction en un avocat plaidant soit au nom de l'Église ou de l'État, soit en faveur des monarchies absolues ou des démocraties républicaines. Pour être plus sûr d'embrasser avec l'autorité nécessaire le terrain de ses recherches historiques, il en a volontairement rétréci le cadre. Là encore, contrairement aux tendances du siècle passé, il écarte comme insoluble le problème des origines de l'espèce

humaine[1]; il se refuse à spéculer sur le cours probable du développement de notre race, estimant que la science historique est une science exacte, comme toute vraie science, et qu'elle doit laisser à d'autres, moins occupés, le soin de bâtir des hypothèses qu'un avenir prochain renversera peut-être.

Un troisième principe qu'il a proclamé dès le début, qu'il a mis en pratique avec une supériorité reconnue de tous, c'est celui qu'un livre d'histoire ne doit pas être seulement un recueil de faits plus ou moins inédits, racontés d'une façon plus ou moins véridique, mais que, pour être digne de ce nom, il faut qu'il soit une œuvre littéraire. A ce point de vue, c'est à ses compatriotes surtout qu'il a servi d'initiateur et de modèle, car, plus que toutes les autres nations civilisées de l'Europe, l'Allemagne avait montré jusqu'alors quelque dédain pour l'application de l'art de bien dire aux travaux de l'érudition.

On me dira peut-être que ces règles sont vieilles comme le monde, que déjà les anciens professaient en partie les mêmes principes et que la liste est longue de tous ceux qui, bien avant Ranke, furent amateurs d'érudition, narrateurs consciencieux, politiques perspicaces et littérateurs de mérite. Rien de plus vrai; mais l'Amérique aussi existait depuis des siècles avant d'être découverte par Colomb. Ce n'est pas le fait d'avoir formulé ces vérités plus ou moins banales, c'est celui de les avoir réalisées dans ses œuvres qui fait du savant de Berlin l'un des premiers noms de la science contemporaine. Il n'a pas été plus érudit que beaucoup d'autres, et le sincère amour de la vérité historique se retrouve chez bon nombre de ses émules. Qui ne trouverait aussi, soit en France, soit en Angleterre, des écrivains dont la magie du style éclipse par moments celui de Ranke lui-même? Mais ce qu'il serait plus difficile de trouver, ce serait l'homme réunissant à un degré supérieur ces qualités si diverses : le flair et la patience dans des recherches érudites, le calme impartial dans l'investigation des faits, la sagacité du moraliste dans la discussion des mobiles et l'analyse des caractères, l'art enfin de parler des temps et des personnages les plus divers en un langage toujours approprié au sujet, toujours élevé, éveillant toujours chez le lecteur, en dehors de l'intérêt historique, une véritable jouissance littéraire. Quant à classer maintenant le nom de Ranke à son rang bien exact et bien précis, parmi les grands historiens de ce siècle, cela ne saurait être ici notre tâche. Heureuse-

1. Nul ne pouvait deviner, il y a plus d'un demi-siècle, le développement remarquable des études préhistoriques, dont tant de conjectures sont d'ailleurs restées, jusqu'à ce jour, des conjectures.

ment qu'on n'entre pas au Panthéon de l'histoire avec un numéro de classement, comme dans une école du gouvernement quelconque, et celui-là me semblerait bien téméraire qui voudrait assumer la responsabilité d'en distribuer à sa guise à des candidats pareils. Comment empêcher d'ailleurs que les préférences nationales ou le goût individuel ne fissent pencher la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, en dépit de l'impartialité la plus sincère? Tout ce qu'on peut dire ici, sans blesser personne, c'est que Ranke marche de pair avec les plus illustres et qu'il restera pour beaucoup la personnification la plus complète, la plus harmonieusement pondérée du type irréalisable du parfait historien.

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des ouvrages de Ranke. C'est qu'en effet sa vie presque tout entière, restée en dehors des compétitions mondaines, tient dans l'enceinte académique et se résume par la liste de ses ouvrages. Avec le temps, ses occupations professionnelles elles-mêmes passèrent à l'arrière-plan, puis il les quitta d'une façon définitive, pour se confiner dans ce modeste cabinet de travail où tant de générations successives de savants, tant de princes et de souverains eux-mêmes sont venus lui rendre hommage. Ranke n'a jamais été un professeur célèbre dans l'acception française de ce mot, un maître éloquent comme Guizot, Saint-Marc-Girardin ou M. Fustel de Coulanges. Son extérieur déjà et sa faiblesse physique s'y seraient opposés. Très petit de taille, légèrement contrefait, Ranke ne disposait que d'un faible filet de voix, fréquemment arrêté par une espèce de contraction nerveuse. Quand nous suivions son cours, en 1862, le professeur parlait sans grande animation, d'un organe qui ne portait pas au delà des tout premiers bancs de son auditoire, d'ailleurs assez peu nombreux. Sans doute qu'après quarante ans de professorat, il ne se sentait plus lui-même qu'une vocation médiocre pour ce genre d'exercice et n'éprouvait aucun plaisir à se trouver en face d'un public si juvénile et si mélangé, peu capable encore d'apprécier les qualités tout aristocratiques du maître. Pour deviner ce qu'il avait pu être au temps de ses grands succès académiques, il fallait assister à l'une des séances de son séminaire, qui se tenait dans une des salles de l'Université, mais en tombant, bien entendu, sur un de ses bons jours. D'ordinaire, là aussi, c'était un enseignement peu vivant et conduit presque toujours en monologue de sa part, sans qu'il eût l'air toutefois de prendre un bien vif intérêt à ce qu'il nous disait. Mais, parfois, il arrivait d'un pas plus allègre, tirait de sa poche quelque travail historique récent et en prenait texte pour discuter, dans une improvisation des plus animées, les questions de méthode

et de critique qui s'y pouvaient rattacher. Alors sa physionomie ridée s'animait d'une flamme singulière, il gesticulait comme un jeune homme, il plaisantait même, et ceux d'entre ses élèves qui étaient suffisamment attentifs et instruits pour profiter de ces oracles de l'illustre écrivain, se trouvaient amplement dédommagés de mainte séance plus maussade, où Ranke n'était pas le seul à s'ennuyer, je le crains. Mais quelle autre vie devait régner dans ce séminaire, aux alentours de 1830, alors que le jeune professeur, entouré de Waitz, Sybel, Dümmler, Giesebrecht, Kœpke, Doenniges et autres, discutait avec ces élèves d'élite les *Jahrbücher* des empereurs saxons!

Il y a bientôt vingt ans, si je ne me trompe, que Ranke avait cessé de faire des cours; la génération présente ne l'a donc plus connu que comme écrivain. Entouré de l'admiration publique, nommé conseiller intime avec le rang d'Excellence, après avoir été anobli en 1866, puis encore chancelier de l'Ordre pour le Mérite, l'illustre nonagénaire semblait devoir prolonger encore le cours d'une existence si singulièrement féconde, quand une chute malheureuse ébranla sa santé depuis longtemps déjà délicate. Après une courte agonie, il s'est éteint dans la journée du 23 mai 1886. Le gouvernement prussien et la population de la capitale de l'empire allemand lui ont fait de splendides funérailles; il les méritait comme une des plus hautes illustrations de la science dans son pays. Mais, en dehors même de sa patrie, il convient de marquer d'une parole d'admiration respectueuse le départ de celui qui fut le plus grand des historiens de l'Allemagne dans tout le cours de ce siècle, si riche en érudits et en écrivains de mérite. Ce n'est pas seulement une individualité puissante qui disparaît, c'est une période tout entière de la science historique qui va s'effaçant avec lui et qu'on ne verra certes pas renaître de sitôt. Nous n'avons pas caché les défauts de l'illustre écrivain qui vient de mourir, mais ils furent, en définitif, bien véniels, car il a toujours compris et proclamé que le premier devoir de l'historien, c'était le culte exclusif de l'impartiale vérité, la recherche infatigable et pénétrante du passé véritable des nations, et, dans la mesure des forces humaines, il ne s'est jamais laissé influencer sciemment par les passions religieuses ou nationales et les antipathies personnelles. Ses premiers, ses vrais disciples, se sont inspirés de ses paroles et, ce qui mieux est, de son exemple. Eux aussi commencent à disparaître ou sont depuis longtemps partis, et cette atmosphère sereine, dans laquelle vivait le maître et qui lui permettait d'embrasser d'un regard calme et ferme à la fois la destinée des peuples et leurs conflits successifs, s'épaissit chaque jour, sous l'influence des haines politiques,

des luttes religieuses, d'un chauvinisme croissant, si souvent reproché jadis, et jusqu'à cette heure, aux vaincus. Sur ce terrain, comme sur bien d'autres, nous assistons à un recul de l'esprit scientifique. La technique du métier se perfectionne, la routine devient de plus en plus sûre, le nombre des adeptes augmente, mais l'esprit vivifiant la matière commence à faire étrangement défaut. Quand on contemple cette concurrence de plus en plus effrénée dans le domaine de la science historique, le pédantisme aride engendré tout naturellement par une érudition chaque jour plus vétilleuse, les basses jalousies et les rancunes mal cachées sous le masque d'une critique sévère, la hâte maladive avec laquelle les gens du métier, incessamment produits par vingt séminaires académiques, se poussent au grand jour de la publicité, l'on ne peut qu'en mal augurer pour l'avenir de la véritable science historique en Allemagne. Que de beaux talents ont été détériorés déjà et gauchis sous l'influence de ces causes diverses! Combien ont renoncé aux joies austères de la science véritable pour les triomphes faciles, au service des engouements du jour ou des passions d'un parti! Et, sans être prophète, on peut bien prédire qu'il en sera pour longtemps encore ainsi dans l'état actuel de l'Allemagne contemporaine. Mais aussi, Ranke mort, nul n'oserait prétendre à sa place aujourd'hui. Nul surtout d'entre les vivants et les historiens futurs ne peut se flatter d'en occuper un jour de pareille, nous ne disons pas dans les souvenirs de l'Allemagne reconnaissante (qui deviendra peut-être moins difficile), mais dans les annales de la science universelle[1].

Rod. Reuss.

1. Il sera peut-être agréable à quelques-uns des lecteurs de la *Revue* de trouver ici la nomenclature des ouvrages de Ranke, autant du moins qu'ils ont paru dans ses *Œuvres complètes*, éditées par la maison Duncker et Humblot, de Leipzig, à partir de 1867. Nous en joignons le relevé sommaire à notre notice :

T. I-VI : Histoire de l'Allemagne au siècle de la Réforme.

T. VII : Contributions à l'histoire d'Allemagne, depuis la paix de Religion jusqu'à la guerre de Trente ans.

T. VIII-XIII : Histoire de France, principalement au XVIe et au XVIIe siècle. (Le dernier de ces volumes est rempli tout entier par la correspondance de la duchesse d'Orléans, Élisabeth-Charlotte, avec sa cousine, l'Électrice Sophie de Hanovre.)

T. XIV-XXII : Histoire d'Angleterre, principalement au XVIIe siècle.

T. XXIII : Histoire de Wallenstein.

T. XXIV : Essais et mémoires, première série. (Ils se rapportent principalement à l'histoire de Prusse.)

T. XXV-XXIX : Douze livres d'histoire prussienne.

T. XXX : Contributions à l'histoire de Prusse et d'Autriche entre les traités de paix d'Aix-la-Chapelle et d'Hubertsbourg.

GEORGES WAITZ.

Léopold de Ranke avait à peine fermé les yeux qu'un de ses premiers et de ses plus illustres disciples, Georges Waitz, le suivait dans la tombe. Si tous ceux qui s'occupent d'histoire moderne et qui étudient la politique européenne des quatre derniers siècles dans les documents diplomatiques regardent Ranke comme leur maître, c'est Waitz qui a exercé dans ces quarante dernières années l'influence la plus grande sur les recherches relatives au moyen âge. Son séminaire historique a été le plus célèbre de l'Allemagne, après celui de Ranke, et, comme lui, il a par ses livres exercé son influence bien au delà des limites de son pays. Tandis que Ranke enseignait à manier avec intelligence et critique des masses imposantes de documents, à faire un choix parmi des sources trop nombreuses pour être toutes étudiées avec le même soin, à les éclairer par des vues générales, à les grouper pour en tirer de vastes synthèses historiques, Waitz enseignait à tirer par une analyse minutieuse des sources incomplètes et trop peu nombreuses du moyen âge tous les renseignements historiques qu'elles renferment, à classer ces renseignements avec méthode et circonspection, et à apporter une extrême réserve dans les conclusions générales qu'on en tire. Tandis que Ranke s'intéressait surtout au côté politique et psychologique de l'histoire, tandis qu'il s'attachait à décrire les révolutions dont les États modernes ont été le théâtre et à peindre le caractère des hommes qui les ont dirigés, Waitz s'occupait de l'étude plus abstraite des institutions et des causes qui ont présidé à leur formation.

Critique des sources, critique des origines, critique des institu-

T. XXXI-XXXII : Les États de l'Allemagne et la Ligue des princes, histoire de l'Allemagne de 1780 à 1790.

T. XXXIII-XXXIV : Histoire des nations romanes et germaniques, de 1494 à 1514. — Observations critiques sur quelques historiens modernes.

T. XXXV-XXXVI : Les Ottomans et la monarchie espagnole au XVIe et au XVIIe siècle.

T. XXXVII-XXXIX : Les pontifes romains pendant les quatre derniers siècles.

T. XL-XLI : Études historiques et biographiques. (Le cardinal Consalvi. — Savonarole. — Philippe Strozzi et Côme de Médicis. — Don Carlos.)

T. XLII : Contributions à l'histoire de Venise.

T. XLIII-XLIV : La Serbie et la Turquie au XIXe siècle.

T. XLV : Origine et débuts des guerres de la Révolution, 1791-1792.

T. XLVI-XLVIII : Hardenberg et l'histoire de Prusse, de 1793 à 1813.

tions, c'est sur ces points que Waitz faisait surtout porter son enseignement, en particulier celui de son séminaire, auquel il attachait un prix tout particulier. Il n'était pas orateur, bien qu'il s'élevât parfois à l'éloquence par la force de sa dialectique et de sa pensée[1]; et quelque excellents et solides que fussent ses cours sur l'histoire du moyen âge, sur l'histoire d'Allemagne, sur les antiquités germaniques, ce n'était pas là qu'il montrait ses plus hautes qualités; c'était le soir, dans le cabinet de travail de la belle maison qu'il occupait à Gœttingue, en face de l'Université, où deux fois par semaine il réunissait huit ou dix de ses meilleurs élèves pour expliquer des textes, rendre compte des travaux critiques qu'il leur avait donnés à composer et les discuter avec eux. Il se préparait à ces discussions avec le soin le plus attentif, prenant des notes d'une écriture microscopique sur de petits morceaux de papier qu'il tirait un à un de la poche de son gilet; il écoutait l'élève avec une attention bienveillante, puis examinait chaque point du travail avec une rigueur minutieuse, unie au plus grand respect pour la pensée et le travail d'autrui. Il ne cédait jamais au plaisir de critiquer sans motif, mais il excellait à montrer toutes les difficultés d'une question, tous les arguments qui pouvaient être présentés pour et contre chaque opinion, la réserve qu'il fallait apporter dans ses conclusions. On sortait de ces leçons non seulement plus instruit, non seulement avec les idées plus claires et l'esprit mieux ordonné, mais avec plus d'amour et de respect pour la vérité et la science, avec la conscience du prix qu'elles coûtent et la résolution de travailler pour elles. On sentait que M. Waitz mettait toute son âme dans cet enseignement familier et direct, qu'il y voyait une œuvre morale en même temps qu'une œuvre intellectuelle à accomplir, qu'il voulait y former des

1. Je l'ai entendu à Stanz, à la réunion de la Société générale d'histoire suisse, parler avec une véritable éloquence sur Arnold de Winkelried. Sa position était délicate. Il devait, dans le pays même du héros légendaire, et devant des hommes nourris dans le culte des gloires nationales, prouver que l'histoire d'Arnold de Winkelried n'offre aucune garantie d'authenticité. Avec sa parole lente et d'abord hésitante, il présenta sa pensée avec des ménagements infinis, puis accumula les arguments en faveur de sa thèse avec une clarté, une puissance et une force de conviction qui rendaient impossible toute autre protestation que celle du sentiment. Cette protestation s'élevait en silence dans le cœur de plus d'un des assistants, quand M. Waitz, quittant le ton de la démonstration critique, demanda à ses auditeurs si c'était diminuer la gloire du peuple d'Unterwalden que de rendre à tous la gloire qu'on avait voulu réserver pour un seul, et si ce n'était pas le rôle de l'histoire de rendre aux foules muettes l'honneur dont on a fait souvent le privilège de quelques héros. Toute l'assistance était émue quand M. Waitz se rassit.

hommes en même temps que des savants, et qu'il y donnait le meilleur de lui-même. Comme il me le disait avec une modestie qui n'avait rien d'affecté, un jour que je lui parlais de ses ouvrages : « Mes meilleurs ouvrages, ce sont mes élèves ; ce sont ceux auxquels je tiens le plus et que je crois avoir le mieux réussis. Mes livres seront dépassés et oubliés, mais ils auront servi à former des savants qui en feront de meilleurs. »

L'influence considérable exercée par M. Waitz ne tenait pas seulement à ses grandes facultés intellectuelles, à sa science, à sa pénétration critique, à la rectitude lumineuse de son esprit, mais aussi à ses qualités morales, à une droiture et à une candeur d'âme qui commandaient la confiance, à ce désintéressement qui le faisait s'inquiéter moins des intérêts de sa renommée que des progrès de la science, à l'absence de tout parti pris, de tout fanatisme, de toute mesquine vanité, enfin et surtout à sa bonté. Ce n'était pas une bonté expansive et bavarde, car M. Waitz avait une réserve et même une timidité qui étonnait chez un homme si grand, si robuste, aussi puissant par le corps que par l'esprit ; mais sa bonté se faisait sentir dans toute sa manière d'être et de parler, dans les attentions qu'il avait pour ses amis et ses élèves. J'en peux citer un exemple bien caractéristique. Il avait, en 1870, un Français parmi ses élèves de Gœttingue. Quand la guerre fut déclarée, celui-ci, qui retournait s'engager en France, vint lui faire ses adieux. M. Waitz, après lui avoir exprimé la douleur que lui causait la guerre et les conséquences funestes qu'il prévoyait, surtout pour la France, lui prit la main, et, très ému, lui dit en le quittant : « Dieu bénisse votre patrie. »

Il ne faudrait pas conclure de ce que j'ai dit du caractère strictement critique de l'enseignement de M. Waitz, de sa crainte des conclusions précipitées, qu'il fût ennemi de la généralisation et des idées d'ensemble. Dans ses cours, dans son histoire des institutions allemandes, dans ses articles sur le développement de l'historiographie au moyen âge[1] et sur les empereurs allemands de Charlemagne à Maximilien[2], il a montré qu'il savait embrasser d'un seul coup d'œil de vastes périodes et voir les grandes lignes de l'histoire. Son admiration pour Guizot n'était pas le fait d'un homme insensible aux idées générales, et il ne craignait pas d'appliquer sa science historique à des spéculations politiques, car il professait à Gœttingue et a publié un cours théorique de politique fédéraliste. Mais il se méfiait beaucoup

1. *Zeitschrift für Geschichte*, de Schmidt, II, IV.
2. *Deutsche Nationalbibliothek*, V.

des constructions *à priori*, il se mettait en garde et il mettait ses élèves en garde contre l'influence des théories subjectives en histoire, des partis pris politiques ou religieux ; il voulait que toute généralisation ne fût qu'un groupement de faits. Il a peut-être contribué par là à diriger les jeunes historiens vers les études de détail et d'analyse, à fortifier la tendance, bonne en elle-même, mais poussée aujourd'hui à l'excès, aux monographies. On en arrive à se confiner dans l'examen des infiniment petits et à qualifier de superficiel tout travail qui, comme la *Deutsche Verfassungsgeschichte* elle-même, veut reconstituer l'histoire ou les institutions d'une époque entière. M. Waitz appartenait à une génération qui avait de plus vastes horizons et de plus vastes ambitions, et, malgré ses scrupules de critique, on sent toujours qu'il appartient à cette époque de puissance et de fécondité intellectuelle qui a produit les Niebuhr, les Grimm, les Ranke et les Mommsen[1].

Comme Mommsen et Niebuhr, Waitz appartenait à cette forte race holsteinoise, qui a aussi donné à l'Allemagne son grand homme de guerre, celui qui a appliqué à l'art militaire les procédés de la science et de la critique, M. de Moltke. C'est du Schleswig-Holstein que sont venus les Angles, les conquérants de la Grande-Bretagne, et la race qui habite ce pays joint les qualités anglaises aux qualités allemandes. Elle a la force d'application, l'esprit de méthode des Allemands, avec l'énergie primesautière, l'originalité, l'intraitable indépendance des Anglais. Georges Waitz est toujours resté très attaché à son pays natal, et il a toujours uni l'amour de la patrie holsteinoise à celui de la patrie allemande. Sans être partisan de la *Kleinstaaterei* (car, en 1848, au parlement de Francfort, il siégea au centre droit et était au nombre de ceux qui voulaient donner au roi de Prusse la couronne impériale,) il était très opposé aux idées d'unification et de centralisation monarchique. Il continua, après l'annexion de Gœttingue à la Prusse, à enseigner le fédéralisme; il voyait sans trop de déplaisir se manifester dans son entourage des sentiments de violente hostilité contre l'avidité conquérante et unificatrice de la Prusse, et si, après 1870, il devint, comme il me l'a dit lui-même, « ein jugendlicher Enthusiast » de M. de Bismarck, ce ne fut cependant qu'avec peine qu'il se résigna à se rendre à Berlin. Il

1. M. Waitz a même montré, dans son édition des lettres de sa belle-mère, Mme Schelling (*Carolinens Briefe*, 1871), et dans le livre qui y fait suite (*Caroline und ihre Freunde*, 1882), des qualités de littérateur et de psychologue, quoique sa nature droite et saine et sa rigidité protestante fussent peu faites pour sympathiser avec le sentimentalisme et la morale fantaisiste de l'époque de *Wahlverwandtschaft*, à laquelle appartenait Caroline.

ne s'y acclimata jamais tout à fait et songeait avec regret à son cher Gœttingue. Il sentait mieux que personne tout ce que l'Allemagne avait dû de force, de santé morale et d'originalité intellectuelle à son extrême décentralisation, et il rêvait toujours une organisation politique où l'unité impériale pourrait se concilier avec une large autonomie des diverses provinces de la grande Allemagne.

M. Waitz n'oublia jamais les liens qui l'attachaient au Holstein et il lui fit toujours une place dans ses travaux à côté de ceux qui étaient consacrés à la patrie allemande. Il écrivit une histoire du Schleswig-Holstein[1] immédiatement après les événements de 1848 qui avaient fait de lui un député à l'assemblée de Francfort et qui, en replaçant le Holstein sous la domination danoise, lui avaient fait abandonner l'université de Kiel, où il professait depuis 1838, pour l'université de Gœttingue. En 1864, les événements qui avaient enlevé le Schleswig-Holstein au Danemark lui firent reprendre le même sujet sous une forme abrégée et populaire[2]. Il apportait en même temps un zélé concours à la publication des sources de l'histoire du Schleswig-Holstein[3]. Enfin il consacra à l'histoire de Lubeck, au temps de la réforme, un ouvrage très important[4], où l'ancien élève de Ranke montrait qu'il aurait pu devenir son émule dans le domaine de l'histoire diplomatique européenne.

Quand il se fut transporté à Gœttingue, il s'attacha de nouveau avec force à cette petite patrie dans la grande et, pendant une activité professorale de trente années, il s'identifia si bien avec la *Georgia-Augusta* (comme on appelle l'université hanovrienne), que ni ses amis ni lui-même ne pouvaient imaginer qu'il pût la quitter jamais. Il fallut la conviction d'un impérieux devoir et des instances plusieurs fois répétées pour qu'il consentit, non sans déchirement de cœur, à aller à Berlin prendre la direction des *Monumenta Germaniae*. Quand nous l'avons connu à Gœttingue, en 1868, il y exerçait une sorte de royauté scientifique, et la *Georgia-Augusta* était pour nous la *Georgia-Waitzia*. Pendant ces trente années, il est bien peu d'étudiants en histoire qui ne soient pas venus écouter les leçons et, s'ils le pouvaient, prendre part aux séminaires de M. Waitz. Quand on voulait s'occuper du moyen âge, il fallait aller à Gœttingue recevoir le baptême scientifique.

1. *Schleswig-Holstein's Geschichte in drei Büchern*, 1851-1854, 2 vol. in-8°.
2. *Kurze Schleswig-Holsteinsche Landesgeschichte*, 1864, in-8°.
3. *Quellensammlung der Schleswig-Holstein-Lauenburgischen Gesellschaft für vaterlændische Geschichte*, 1862-1865, 3 vol. in-8°.
4. *Lübeck unter Jurgen Wulenwever und die Europæische Politik*. Berlin, 1850-1856, 3 vol. in-8°.

Pendant cette période, M. Waitz s'occupa avec beaucoup de zèle de l'Académie des sciences de Gœttingue, à laquelle il donnait des travaux de critique historique[1], et des *Gœttingische Gelehrte Anzeigen* dont il fut un des principaux collaborateurs. Depuis 1860, il eut, en outre, la direction des *Forschungen zur deutschen Geschichte*, qui ont imprimé une vigoureuse impulsion aux travaux de critique historique, ont poursuivi, comme l'*Archiv* de Pertz et mieux que lui, une œuvre de critique parallèle à l'œuvre d'édition de textes des *Monumenta Germaniae*, et ont donné une fidèle image du travail qui se faisait dans le séminaire de Gœttingue.

M. Waitz avait été, dès ses débuts dans la carrière scientifique, attaché à la publication des *Monumenta Germaniae*. Il en a été un des collaborateurs les plus actifs. Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les textes les plus importants dont il a été l'éditeur, Widukind (t. III), Ekkehard d'Aura, l'Annaliste saxon et la Chronique de Wurzbourg (VI), les Gesta Treverorum (VIII), Hugues de Fleury (IX), Marianus Scotus, l'histoire de l'église de Reims de Flodoard (XIII), Anselme de Liège (XIV), Geoffroi de Viterbe (XXII), etc., et les rééditions in-12 de Paul Diacre, d'Éginhard, des Annales Bertiniani, de Richer, des Annales Colonienses. Quand M. Pertz, après un labeur de cinquante années, dut passer à d'autres mains l'entreprise colossale qu'il avait dirigée à lui seul avec une si sûre maîtrise, M. Waitz fut unanimement désigné comme le président de la commission chargée de continuer la publication des *Monumenta*. On sait combien a été féconde l'activité de la commission et de son président. Au lieu de l'ancien *Archiv*, dont douze volumes seulement avaient paru de 1836 à 1870, un volume parut annuellement sous le titre de *Neues Archiv*. A côté des séries in-folio des *Scriptores* et des *Leges*, qui s'enrichirent rapidement de volumes nouveaux, des volumes in-4° nous donnèrent les chroniques en langue allemande, les *Scriptores Antiquissimi*, les *Scriptores rerum Langobardicarum*, les *Scriptores rerum Merovingicarum*, les *Poetae Aevi Carolini*, les Poésies de Fortunat, les Lettres des papes, les Diplômes ottoniens, les Capitulaires, les Formules, etc.

M. Waitz ne se contentait pas d'exercer une haute et générale surveillance sur l'entreprise, il dirigeait tout de près, et il donnait à tous l'exemple du travail. Jusqu'à la dernière année de sa vie, il a conti-

1. Études sur les Annales de Ravenne (1865), sur la Loi des Bavarois (1869), sur la *Vita Mathildis* (1852), sur Hermann Kœrner (1855), sur la *Sæchsische Kaiserchronik*, sur les Formules du couronnement des rois et empereurs d'Allemagne (1873), sur les Annales carolingiennes, etc., etc. Éd. du *Carmen de bello Saxonico* (1870), de la *Vita Canuti* (1858), d'un traité de Jordanus d'Osnabrück (1869), etc.

nué ses voyages scientifiques, et, en 1885, occupé de collations à la bibliothèque du Vatican, il remplissait d'admiration ceux qui l'entouraient, par son assiduité et sa juvénile ardeur.

A la direction des *Monumenta Germaniae* il joignait encore les fonctions de membre de la commission historique de Munich.

A côté des travaux si variés et si absorbants que nous venons d'énumérer, M. Waitz poursuivait une grande œuvre qui était l'œuvre de sa vie, à laquelle il ne cessa jamais de travailler pour la préparer, la continuer ou la perfectionner et qui sera dans l'avenir son titre de gloire le plus durable. Je veux parler de son *Histoire des Institutions de l'Allemagne*[1]. Il en avait certainement conçu le plan pendant qu'il composait pour la collection des *Jahrbücher des deutschen Reichs* de Ranke, lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans, l'histoire de Henri Ier[2], et, en 1844, il en faisait paraître le premier volume consacré aux origines, aux mœurs et institutions de l'ancienne Germanie, jusqu'au moment de la conquête de la Gaule par les Francs. Le second volume traita des institutions mérovingiennes, le troisième et le quatrième des institutions carolingiennes. Les quatre derniers embrassent les périodes saxonne et franconienne de l'empire d'Allemagne et nous conduisent jusqu'au XIIe siècle. En même temps, il consacrait des monographies à l'étude de points spéciaux de ce vaste sujet. La plus importante est son ouvrage sur la loi salique[3]. Il ne cessait aussi, à mesure qu'il avançait dans son œuvre, de recueillir des matériaux et des notes en vue d'un remaniement, et il a, en effet, donné deux éditions remaniées du second volume et une édition nouvelle des vol. III et IV[4], dans lesquelles il a augmenté d'un bon tiers son travail primitif, tenu compte de toutes les récentes recherches, soumis chacune de ses assertions à un examen rigoureux. L'*Histoire des Institutions de l'Allemagne* est un des monuments historiques de ce siècle. Les quatre derniers volumes n'ont sans doute pas la

1. La *Deutsche Verfassungsgeschichte,* dont le 1er vol. parut à Kiel en 1844, forme aujourd'hui 8 vol. en 11 tomes in-8°. Le premier et le second volume ont eu trois éditions, le troisième et le quatrième deux.

2. M. Waitz remania son Henri Ier pour la collection des *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, publiés par la commission historique de Munich, et il en donnait en 1885 une troisième édition revue, corrigée et augmentée.

3. *Das alte Recht der Salischen Franken* (1846), avec une édition de la loi salique. — *Ueber das Leben und die Lehre des Ulfila* (1840), avec une édition d'Auxentius. — *Ueber die altdeutsche Hufe* (1854). — *Ueber die Ursprung der Vassalität* (1856). — *Die Anfænge des Lehnwesens* (1856). — *Die Formeln der deutschen Kœnige und der rœmischen Kaiserkronung* vom Xten bis XIIten Jahrhundert (1873).

4. La seconde partie du vol. IV a paru il y a quelques mois.

même valeur que les premiers; les documents y sont moins bien coordonnés et fondus et les lignes générales de la constitution s'y dégagent moins nettement; mais, malgré ces défauts, malgré les critiques auxquelles plusieurs parties des premiers volumes eux-mêmes ont donné lieu, l'ouvrage reste une construction magistrale, prodigieuse par l'érudition, admirable par sa belle ordonnance, par l'originalité des vues, par la profondeur du sens historique.

M. Waitz, comme un grand nombre d'historiens allemands, comme le maître des études romaines, M. Mommsen, était un juriste avant d'être un historien. Il était étudiant en droit quand il entra, en 1830, à l'âge de dix-sept ans, au séminaire de Ranke; mais, comme chez M. Mommsen, les connaissances juridiques ont éclairé et non étouffé chez lui le sens historique. Il n'a jamais versé dans l'esprit de système, il n'a jamais voulu soumettre les libres manifestations de la vie aux catégories rigides et exactes du droit, comme l'ont fait parfois quelques-uns de ses plus éminents émules et contradicteurs, M. Roth, par exemple, et même M. Sohm. Il sait discerner les origines des institutions dans les faits historiques avant l'heure où elles sont exprimées dans des lois et des formules; il sait aussi reconnaître la variété de la vie sous des formules juridiques identiques, et la décadence des institutions avant le moment où se modifient les termes de droit qui les désignent. C'est ainsi que M. Waitz a admirablement démêlé le rôle joué par la propriété territoriale à l'époque mérovingienne et les rapports du système bénéficiaire carolingien avec les institutions de l'époque antérieure. Malgré son patriotisme allemand et, si je puis dire, germain[1], il a su se garder du parti pris que le patriotisme inspire parfois aux historiens. Il ne s'est pas fait, en étudiant les institutions franques, le défenseur exclusif des théories germanistes ou romanistes; il a reconnu l'influence simultanée des civilisations et des institutions diverses, et surtout il a accordé l'influence prépondérante aux circonstances historiques elles-mêmes qui transforment, jusqu'à les rendre méconnaissables, les éléments

1. Ce patriotisme s'est quelquefois manifesté avec cette candeur qui était un des charmes de sa nature. J'en citerai un exemple caractéristique. Grégoire de Tours, après avoir raconté les meurtres par lesquels Clovis se débarrassa de tous les rois francs, ajoute : « Dieu prosternait ses ennemis sous ses pieds et accroissait son royaume. » M. Waitz ne craint pas d'exprimer la même idée, en faisant seulement servir ces meurtres à la gloire de l'Allemagne, tandis que, pour Grégoire, ils servaient à la gloire de l'Église. « Clovis nous apparaît, dit-il, comme un instrument de Dieu, qui avait décidé dans ses conseils que, de même que le monde romain avait été pénétré d'une vie nouvelle par les Germains, ainsi les éléments d'un développement ultérieur seraient imposés par Clovis au peuple allemand. »

fournis par le passé. Il a surtout apporté dans toutes ses affirmations et toutes ses théories une extrême réserve, et il n'est pas une seule des critiques dont son livre a été l'objet, dont il n'ait tenu compte pour le corriger ou le reviser.

Si remarquable, si durable que soit l'œuvre maîtresse de M. Waitz, nous croyons toutefois qu'il avait raison en disant que l'œuvre dont il pouvait être le plus fier, c'était ses élèves. Non pas, hélas! que la génération actuelle puisse se vanter de posséder des historiens supérieurs ou même égaux à leurs prédécesseurs. Les Ranke, les Mommsen, les Curtius, les Waitz, les Giesebrecht, les Sickel, les Sybel, restent jusqu'ici sans rivaux qui puissent leur être comparés; mais M. Waitz avait raison de penser que c'était surtout comme professeur qu'il était incomparable. S'il n'a pas formé d'historiens capables d'entreprendre une œuvre égale à la sienne, il a contribué plus que personne à transformer les universités allemandes en un prodigieux atelier scientifique où l'on prépare, par de patientes analyses, les matériaux éprouvés et résistants qui serviront à de futures synthèses. Si les hommes illustres que j'ai cités n'ont pas encore de rivaux, c'est qu'ils ont inspiré à leurs élèves une si haute idée des devoirs de l'historien et du critique que ceux-ci ne veulent rien dire dont ils ne soient sûrs, ne veulent élever aucun édifice sans avoir établi sous terre de solides assises. Ils en ont tant vu crouler à terre de ces édifices orgueilleux qu'on croyait éternels! M. Waitz avait lui-même le sentiment qu'en écrivant son ouvrage capital, il traçait un programme pour l'avenir, et posait des questions plus encore qu'il n'en résolvait d'une manière définitive. Il laisse après lui tout un peuple de travailleurs qu'il a pénétrés de son esprit, de son respect pour le passé, de son amour pour la vérité, et qui continuent son œuvre comme il désirait qu'elle fût continuée, avec une entière indépendance, mais avec une profonde reconnaissance pour celui qui restera toujours pour eux : *le Maître*[1].

G. Monod.

1. C'est dans l'intérêt de ses élèves et des travailleurs en général que M. Waitz a consacré une partie de ses dernières années à revoir et à refondre entièrement le catalogue méthodique des sources de l'histoire d'Allemagne de Dahlmann, *Quellenkunde zur deutschen Geschichte*, dont il a donné trois éditions nouvelles, toujours remaniées. La dernière a paru en 1883.

SUISSE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE DU XVIe SIÈCLE.

Les publications, faites depuis huit ans[1], relatives à l'histoire de la Suisse au XVIe siècle sont très nombreuses. Pour plus de clarté, voici le plan que nous avons suivi dans la revue que nous nous proposons d'en passer :

I. Ouvrages relatifs à l'histoire générale de la Suisse ou, du moins, à l'histoire de plusieurs cantons.

II. Travaux d'histoire locale.

Dans chaque subdivision, les publications de sources historiques, documents ou chroniques, précéderont les ouvrages d'histoire proprement dite.

I. — Histoire générale de la Suisse.

Documents.—Il faut d'abord mentionner deux travaux de M. Strickler : l'ancien et savant archiviste de Zurich a publié, dans la collection des Anciens Recès fédéraux, deux volumes comprenant les années 1521 à 1532[2]. Puis, il a senti la nécessité de faire, pour l'histoire de la Réforme en Suisse durant ces mêmes années, un recueil de documents dont le cadre dépasserait de beaucoup celui des Recès et qui servirait de complément à la collection de ceux-ci; il s'est courageusement mis à l'œuvre, il a fouillé les archives cantonales et il a terminé, il y a un an environ, la publication de cinq volumes[3]. M. Strickler s'est efforcé de rester fidèle à son plan et de ne publier que les pièces importantes pour l'histoire de la Suisse, excluant celles qui ne concernaient que l'histoire particulière des cantons ou l'histoire religieuse proprement dite. On lui a cependant reproché d'avoir publié trop de documents. Il y en a plus de huit mille extraits

1. C'est en 1877 qu'a paru dans la *Revue historique* (t. V, p. 383-393) le seul bulletin suisse dans lequel il soit parlé des travaux relatifs au XVIe siècle. Cependant, plusieurs des publications dont il va être question ont été déjà annoncées dans la *Revue*.

2. *Die eidgenœssischen Abschiede aus dem Zeitraume von* 1521-1532, 2 vol. in-4° parus dans l'*Amtliche Sammlung der ältern eidgenœssischen Abschiede.* Band IV, Abtheilung 1 a et b. Brugg, 1873-1876.

3. *Actensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte in den Jahren* 1521-1532, im Anschluss an die gleichzeitigen eidgenœssischen Abschiede, 5 vol. in-8°. Zurich, 1878-1884.

ou *in extenso*. Quiconque dispose de beaucoup d'inédit risque fort d'encourir ce reproche; comment savoir, du reste, si telle pièce est vraiment inutile ou si, rapprochée de telle autre, elle ne fera pas inopinément jaillir, dans l'esprit d'un critique ingénieux, quelque lumière nouvelle? M. Strickler a trouvé la seule réponse à faire à ce reproche et le meilleur remède à apporter au mal : il a publié un index alphabétique très complet qui facilite singulièrement l'emploi de ses volumes. Il a joint à son œuvre une bibliographie des écrits suisses parus dans les années 1521 à 1532 et relatifs à la Réforme[1]; sans oser prétendre être complet, il a considérablement enrichi l'histoire littéraire et la bibliographie suisses de cette époque. La collection des Recès fédéraux s'est encore accrue de deux excellents volumes de M. Deschwanden, qui font suite à ceux de M. Strickler; ils comprennent les années 1532 à 1548 et renferment de nombreux et importants documents relatifs à l'histoire de la Suisse occidentale.

Histoire. — L'histoire des onze années comprises entre 1521 et 1532 est particulièrement émouvante. C'est de l'établissement de la Réforme en Suisse qu'il s'agit; c'est, par contre-coup, l'existence même de la Confédération qui est compromise. M. W. Œchsli a publié un très bon travail sur les débuts du conflit confessionnel entre Zurich et les Confédérés[2]; sa brochure est une mise en œuvre des documents déjà publiés pour les années 1521 à 1524; elle fait une excellente introduction au bel ouvrage que M. Hermann Escher a consacré à l'histoire des partis religieux en Suisse durant les années 1527 à 1531[3]. Zwingli est la personnalité dominante de cette époque; c'est à lui qu'il faut tout rapporter, c'est sa politique qu'il faut connaître pour juger de l'histoire de la Confédération. Cette histoire a donné lieu à de nombreuses controverses. Autrefois, on se plaçait, pour apprécier les événements du commencement du XVIe siècle, à un point de vue exclusivement confessionnel[4]. Maintenant, certains historiens bernois et zuricois jugent ces événements d'après le droit fédéral d'alors ou même d'après le droit fédéral actuel. Aussi leur verdict est-il tout en défaveur de Zurich; d'après

1. *Neuer Versuch eines Literatur-Verzeichnisses zur schweiz. Reformationsgeschichte, enthaltend die zeitgenœssische Literatur* (1521-1532). Tiré à part, 1 broch. in-8°. Zurich, 1884.

2. *Die Anfænge des Glaubenskonfliktes zwischen Zürich und den Eidgenossen*, 1521-1524. Winterthur, 1883, broch. in-4°.

3. *Die Glaubensparteien in der Eidgenossenschaft und ihre Beziehungen zum Ausland, vornehmlich zum Hause Habsburg und zu den deutschen Protestanten*, 1527-1531, in-8° de XII-326 pages. Frauenfeld, 1882.

4. Escher, *op. cit.*, p. 138.

eux, Berne et les cinq cantons catholiques ont seuls tenu une conduite vraiment patriotique. Mais leur jugement pèche encore par l'étroitesse du point de vue auquel ils se sont placés. Certes l'historien doit blâmer les violences et les injustices dont un État a pu se rendre coupable, et Zurich en a commis; il doit également apprécier la politique de chaque État, examiner s'il a progressé dans la voie traditionnelle de son développement politique ou s'il en a dévié et s'il a mis ainsi en péril des résultats, souvent péniblement acquis, d'un passé glorieux. Mais la Réforme ne doit pas être jugée à l'unique point de vue politique et juridique; la grandeur du but et les conquêtes intellectuelles doivent être prises en considération. C'est ce que pense M. Escher, c'est ainsi qu'il a compris sa tâche. Il veut être un juge impartial; il ne cherche pas à justifier, il ne fait pas d'apologie, il explique les événements. M. Lenz[1], dans un travail remarquable sur Zwingli et le landgrave Philippe de Hesse, a exposé, sans qu'il y ait à y revenir après lui, quel était le but de la politique du réformateur. M. Escher s'applique à exposer l'origine de cette politique et les effets qu'elle a eus dans le sein de la Confédération. Il a usé pour ce travail non seulement de tous les documents déjà publiés, mais il a fait encore de fructueuses recherches dans les archives de Marbourg, de Strasbourg, de Stuttgart et d'Innsbruck.

L'œuvre de Zwingli et en général la Réforme en Suisse se distinguent par un enchevêtrement de questions religieuses, politiques et sociales. Zwingli, dès le début, ne veut pas seulement purifier la doctrine, il veut encore réformer les institutions ecclésiastiques et politiques, les mœurs et la vie sociale; il n'a pas seulement en vue la vie religieuse et intérieure de l'homme, mais bien l'homme lui-même en tant que membre de l'Église, de l'État et de la société. Ses efforts n'avaient pas pour unique but de rendre plus purs les rapports entre la créature et son créateur, il voulait aussi débarrasser les institutions politiques et sociales des vices manifestes qui les entachaient. L'activité réformatrice de Zwingli prit une direction très différente de celle de Luther; les causes de cette différence sont multiples et se trouvent dans le caractère du réformateur même et dans les circonstances au milieu desquelles se passa sa jeunesse. C'est ce que M. Escher s'applique à démontrer dans son chapitre premier, qui est tout entier consacré à une étude sur l'origine et à un exposé des idées de Zwingli sur la hiérarchie romaine, sur l'Église et sur le rôle de l'État. Après avoir établi la Réforme à

1. *Zwingli und Landgraf Philipp,* dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte,* herausg. von Brieger, 1879, Band III.

Zurich, Zwingli considère que sa mission est de la faire prévaloir dans toute la Confédération; la foi finit par l'emporter chez lui sur toute autre considération; pour lui les alliances politiques ne sont rien : il veut des alliances fondées sur la foi. Aussi fait-il tout ce qu'il peut pour diminuer dans la Confédération l'influence des cantons catholiques; il conclut avec des villes étrangères une combourgeoisie chrétienne; les cantons catholiques s'autorisent de cet exemple fâcheux et s'allient à l'Autriche, leur ennemi héréditaire. La première guerre de Cappel éclate : elle se termine par une victoire de Zurich. Dès lors la politique étrangère de Zwingli prend un essor aussi nouveau que fâcheux, aveuglé qu'il est par un idéal théocratique dont il a, dans son esprit, poussé les conséquences à l'extrême[1]. On pourra toujours lui reprocher ses théories qui, si elles avaient pu être mises en pratique, ne tendaient à rien moins qu'à la disparition de la Confédération, à laquelle il ne reconnaissait aucune raison d'être du moment que dans son sein persistaient des divergences confessionnelles. Si l'on veut trouver une cause aux déplorables événements qui amenèrent la fin tragique du réformateur zuricois, il faut la chercher dans la politique que suivit celui-ci entre les deux guerres de Cappel. M. Escher montre que c'est à cette époque, en effet, que Zwingli suivit la politique fédérale la plus digne de blâme; il la condamne, mais il la fait comprendre; il montre quelle influence exercèrent sur l'esprit du réformateur l'état de l'Allemagne, celui de l'Europe, la politique de Berne et celle des cinq cantons catholiques; il amène ainsi le lecteur jusqu'à la catastrophe de Cappel. L'ouvrage de M. Escher est certainement le meilleur, le plus impartial et le plus complet qui ait paru sur la matière; il n'a rien négligé, il a cherché à s'entourer de toutes les lumières; la personnalité de Zwingli, l'état intérieur de la Confédération comme l'état de l'Europe ont été pour lui l'objet d'études approfondies. Celui qui voudra s'éclairer sur cette histoire ne pourra pas trouver un guide avec lequel il aille, sinon plus directement, du moins plus sûrement au but.

Si nous avons parlé en premier lieu du livre de M. Escher, c'est qu'il nous semble être l'ouvrage le plus considérable que nous ayons à signaler dans l'histoire suisse générale; de plus, il juge, avec l'impartialité que peut seul donner un travail approfondi, un débat dont il faut dire quelques mots.

1. Voir sur ce sujet la très remarquable étude de Hundeshagen : *Das Reformationswerk Ulrich Zwingli's oder die Theocratie in Zurich*, dans le volume du même auteur intitulé : *Beiträge zur Kirchenverfassungsgeschichte und Kirchenpolitik*, Ier Band. Wiesbaden, 1864, in-8°.

En 1879, paraissait une brochure de M. Lüthi[1] sur la politique bernoise dans les guerres de Cappel; cette brochure est une apologie de la politique bernoise et un véritable réquisitoire contre Zwingli. Tandis que Berne nous est représenté comme la personnification de la sagesse, de la modération, de la tolérance, l'humeur fanatique des Zuricois, la soif de sang de Zwingli sont constamment mises en avant. Pour justifier ou expliquer la conduite de Berne, M. Lüthi a rabaissé Zwingli. L'exagération et le parti pris sont manifestes. M. Escher a fait une excellente réponse[2] à M. Lüthi; il ne cherche nullement à pallier le grand tort de Zwingli, qui a été de vouloir sacrifier la Confédération telle qu'elle existait à une confédération fondée sur la foi. Il ne nie nullement que Berne n'ait fait souvent un heureux contrepoids à la fougue zuricoise. Mais M. Escher, sans relever toutes les épithètes injurieuses[3] à l'adresse de Zwingli, desquelles son livre fait bonne justice, prouve que Berne, dont le tempérament est calme, n'a pas agi uniquement par un patriotique désintéressement et par impartialité; mais que l'intérêt et le soin jaloux de son hégémonie dans la Confédération ont été pour elle des mobiles puissants. Berne a agi tout d'abord dans son intérêt; la cause de la Réforme ne venait qu'en seconde ligne. C'est elle qui dans la conférence d'Aarau conseilla d'éviter la guerre et de se borner à fermer les marchés aux cinq cantons catholiques. Zwingli comprit que, « sous prétexte d'épargner le sang, c'était exaspérer une population entière, la porter aux résolutions extrêmes et perdre l'occasion d'une offensive hardie[4]. » Berne commit là une grande faute; M. Lüthi assure que cette ville s'opposa de toutes ses forces à la guerre de religion; la mesure qu'elle conseilla la rendait inévitable. La question a été encore traitée par M. Paul Flückiger, dans un travail sur lequel nous reviendrons[5]. Ses conclusions relativement à la politique bernoise sont les mêmes que celles de M. Escher; mais, dit-il, les fautes que Berne a commises alors ont été largement compensées par l'émancipation politique et religieuse de Genève, qui eut

1. *Die Bernische Politik in den Kappelerkriegen.* Zweite vermehrte Auflage, Bern, 1880, broch. in-8°.

2. *Berns Stellung in der schweizerischen Reformation.* Feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung,* 1882, n°s 32-40.

3. Escher, *Die Glaubensparteien,* page 138, note 1.

4. Pierre Vaucher, *Esquisses d'histoire suisse,* p. 141.

5. *Zwingli's Beziehungen zu Bern.* Cette étude fait partie du volume intitulé : *Berner Beitræge zur Geschichte der schweizerischen Reformationskirchen* (Berne, 1884, 1 vol. in-8°), qui a été publié à Berne sous les auspices du savant professeur M. Nippold, à l'occasion du jubilé de la Réforme.

lieu peu d'années après et qui n'a été possible que grâce à l'appui de Berne. L'excuse est plus ingénieuse que convaincante.

M. Meyer de Knonau a consacré deux articles[1] aux années si pleines d'événements qui précèdent la première guerre de Cappel : dans l'un, il expose la conduite que tint la Confédération en 1525, durant la Guerre des Paysans en Allemagne ; dans l'autre, il étudie les premières alliances extra-fédérales que conclurent, dans les années 1527 à 1529, les groupes d'États qui s'étaient formés suivant leur croyance au sein même de la Confédération. Ces deux travaux montrent que, si on ne peut pas trouver dans les Recès fédéraux l'histoire complète des événements, ils sont riches cependant en détails pleins de vie, abondants en traits caractéristiques pour l'histoire des mœurs, et ils permettent d'élargir le cadre de l'histoire de la Confédération dans des proportions auxquelles on ne s'attendait guère. Dans quelques pages d'avant-propos, M. Meyer de Knonau parle de la belle collection des Anciens Recès fédéraux[2] ; il y loue la largeur avec laquelle l'archiviste fédéral M. Kaiser, qui dirige maintenant cette publication, l'a comprise, en y faisant rentrer autant que possible d'autres documents indispensables à la clarté de l'ensemble. C'est d'après ce plan plus vaste qu'ont été faits les volumes de MM. Strickler et Deschwanden cités plus haut.

Le mouvement anabaptiste en Suisse a été étudié par MM. Strasser[3] et Nitsche[4]. Le premier de ces auteurs ne parle guère que des destinées de cette secte à Zurich et ne nous apprend sur ce sujet rien de plus que M. Egli, dans un travail dont il sera question plus loin. Nous n'avons malheureusement pas l'étude de M. Nitsche sous la main.

Si les événements de la Réforme attirent plus particulièrement notre attention, par le nombre et l'importance des travaux dont ils ont été l'objet, cependant nous n'aurions garde d'oublier l'ouvrage de M. de Segesser[5] qui, sous l'apparence d'une biographie de Ludwig Pfyffer, est, pour la seconde moitié du xvie siècle, un morceau

1. *Aus der schweizerischen Geschichte in der Zeit der Reformation und Gegenreformation,* dans Sybel, *Historische Zeitschrift,* tome XL (1878), p. 100 et suiv.

2. *Amtliche Sammlung der æltern eidgenœssischen Abschiede.*

3. *Der schweizerische Anabaptismus zur Zeit der Reformation,* dans les *Berner Beitræge,...* herausg. von Friedr. Nippold, p. 168-245.

4. *Geschichte der Wiedertæufer in der Schweiz zur Reformationszeit.* Einsiedeln, 1885, in-8°.

5. *Ludwig Pfyffer und seine Zeit.* 3 vol. in-8°. Berne, 1880-1882. Voyez *Rev. hist.,* XIX, 449.

d'histoire générale suisse et française de la plus haute importance. On a pu reprocher à l'auteur d'avoir accordé une trop grande place dans ses volumes à l'histoire de France; il en résulte un défaut de proportion dans son bel ouvrage. Pfyffer, qui, durant de longues années, a dirigé la politique des cantons catholiques, n'a pas joué en France un rôle d'une égale importance. Les documents français le mentionnent à peine au moment de la retraite de Meaux, qui est cependant le point culminant de sa carrière à l'étranger. M. de Segesser a consulté des papiers de famille, les rapports des capitaines au service de la France, il a fait de nombreuses recherches dans les archives cantonales, enfin il a mis à profit les Recès. En somme, les documents originaux dont il dispose ne sont que de provenance suisse; il est vrai qu'il a su, par leur moyen, rectifier un grand nombre d'erreurs des historiens français et qu'il a fait de certains points une étude remarquable et approfondie; citons, entre autres, les pages qu'il consacre à la Saint-Barthélemy. Néanmoins, Pfyffer n'a pas assez marqué à l'étranger pour établir l'unité dans ces trois volumes, il disparaît sous l'accumulation des faits. A part ces quelques restrictions, il est incontestable que M. de Segesser dit le dernier mot sur son héros et que, pour l'histoire de la Suisse dans la seconde moitié du XVIe siècle, pour l'histoire des rapports de la cour de France et de la Suisse à cette époque, il a écrit un ouvrage capital; c'est une des œuvres historiques les plus importantes qui aient paru en Suisse depuis bien des années.

M. Théodore DE LIEBENAU [1] a publié un mémoire sur les relations de saint Charles Borromée avec les Suisses; à l'aide des documents inédits qu'il a trouvés dans les archives de Lucerne, dont il est le directeur, il complète sur plusieurs points ce qu'on savait déjà de l'activité déployée par l'archevêque de Milan pour faire rentrer toute la Suisse dans le giron de l'Église. Les détails que donne entre autres M. de Liebenau sur la fondation à Milan du *Collegium helveticum*, ou séminaire suisse, sont des plus piquants. Cette brochure, curieuse pour l'histoire de la réaction catholique, se termine par une série de documents inédits relatifs à l'histoire de saint Charles Borromée.

Un livre important pour l'histoire des mœurs et des arts en Suisse est celui dans lequel M. Hermann MEYER étudie la coutume de donner des verrières. Ce sont des villes, des États, des corporations, des particuliers, etc., qui donnent ou reçoivent pour une fenêtre de quelque nouveau bâtiment des vitraux sur lesquels le donateur,

1. *Der heil. Carl Borromeo und die Schweizer.* Separat-Abdruck aus den « *Monat-Rosen*, » broch. in-8°. Lucerne, 1884.

comme marque d'estime ou d'amitié, a fait peindre ses armes. Cette coutume s'établit en Suisse dès le xve siècle et battit son plein durant le xvie. M. Meyer en pousse l'étude jusqu'aux dernières limites; on pourrait lui reprocher de s'égarer dans des considérations qui nuisent à la clarté de l'exposition. La seconde partie du volume est remplie par un répertoire de peintres sur verre zuricois depuis 1540, avec notes biographiques et mentions de leurs œuvres. L'abondance des renseignements est très grande.

II. — Histoire locale.

Zurich. — La Réforme à Zurich a été, ces dernières années, l'objet d'un grand nombre d'études. Une des causes de cette abondance est l'anniversaire quatre fois séculaire, fêté avec solennité, du 1er janvier 1484, date à laquelle, dans un hameau du Toggenbourg, naquit Ulrich Zwingli. Déjà avant ce jubilé, de nombreux et excellents ouvrages avaient paru sur la Réforme dans cette ville, entre autres la collection de documents relatifs à l'histoire de la Réforme à Zurich, de M. Émile Egli [1]. Ce recueil a été publié sous les auspices du gouvernement zuricois. C'est une œuvre consciencieuse et excellente. Cette collection est munie des index indispensables; quoique la plupart des 2,005 pièces qu'elle contient soit tirée des archives zuricoises, elle ne fait en aucune façon double emploi avec l'*Actensammlung* de M. Strickler, mentionnée ci-dessus; bien au contraire, ces deux recueils se complètent l'un l'autre. M. Egli, en effet, a publié dans l'ordre chronologique toutes les pièces officielles concernant l'établissement de la Réforme à Zurich même et l'histoire interne de la Réforme zuricoise; il a soigneusement éliminé toutes les pièces qui ne concernaient que la politique de Zurich dans le sein de la Confédération, tandis que ce sont celles-là seules que M. Strickler a choisies.

A la suite de cette œuvre fondamentale, viennent les monographies consacrées à Zwingli, dont le plus grand nombre ont paru à l'occasion du jubilé. Citons d'abord l'excellente biographie du réformateur par M. Finsler [2], qui a su faire œuvre d'historien tout en se mettant à la portée de chacun. Il n'a pas voulu effrayer le public par des notes, des appendices, des références et des discussions;

1. *Actensammlung zur Geschichte der Zürcher Reformation in den Jahren* 1519-1533, in-8°. Zurich, 1879.

2. *Ulrich Zwingli. Festschrift zur Feier seines* 400 *jährigen Geburtstages*..... Zurich, 1883, in-8°. M. le pasteur Rœhrich a aussi publié une *Notice biographique d'Ulrich Zwingli*, broch. in-8°. Genève, 1884.

son livre, orné de quelques gravures sur bois et dont l'apparence seule n'est pas scientifique, a eu le succès qu'il méritait. Après ce simple et excellent récit, il faut mentionner en première ligne le travail sur Zwingli et son œuvre, de M. Rudolf Stæhelin[1]. Le savant professeur commence par une étude psychologique, et montre comment s'est développé le réformateur; il fait toucher du doigt la différence de ce travail intérieur souvent inconscient avec celui qui s'est opéré chez Luther. Puis, passant à l'œuvre de Zwingli, il y distingue et étudie tour à tour trois parties principales : la Réforme à Zurich même, la Réforme en Suisse, ses succès et ses échecs, enfin les relations avec Luther et le schisme au sujet de l'Eucharistie. M. Stæhelin fait remarquer que c'est une Dispute qui marque le point culminant de chacune de ces trois phases de l'œuvre du réformateur. La première Dispute de Zurich a été une victoire pour le parti de la Réforme dans cette ville; la Dispute de Berne a été une victoire décisive pour la Réforme en dehors de Zurich, dans les cantons indécis. Enfin, le Colloque de Marbourg témoigne du caractère spécial de la Réforme de Zwingli; les actes en sont comme un monument de cette liberté d'interprétation des Écritures et de cette liberté des études théologiques qu'on peut considérer comme les sources de la vie religieuse et morale.

Quelques points de la biographie de Zwingli ont été le sujet de travaux spéciaux : M. Émile Egli a publié une note sur le séjour de Zwingli à Vienne[2]. Le futur réformateur avait été compléter ses études classiques à l'université de cette ville; il y passa deux ans (1500-1502). Ce ne fut qu'à son retour à Bâle qu'il commença à étudier la théologie. Puis il fut appelé comme curé à Glaris, où il séjourna dix ans (1506-1516); c'est à ces dix années que M. Gottfried Heer a consacré une brochure[3]. Malheureusement on ne connaît de Zwingli durant cette époque de sa vie que deux poésies et trois lettres à Joachim de Watt et à Érasme. On a encore quelques lettres qui lui ont été adressées. D'après ces trop rares documents, M. Heer conclut que Zwingli, à cette époque, ne songeait nullement à une rupture avec Rome; il ne se distinguait d'autres curés que par ses préoccupations politiques et ses connaissances d'humaniste. A Glaris, déjà, il s'élève contre le service mercenaire, il donne un libre cours à son

1. *Huldreich Zwingli und sein Reformationswerk.* Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, 3. Halle, 1883, broch. in-8°.

2. *Zwingli in Wien,* dans la *Theologische Zeitschrift aus der Schweiz*, herausg. von Fried. Meili, 1884. Erstes Viertelsjahrs-Heft., p. 92.

3. *Ulrich Zwingli als Pfarrer von Glarus.* Œffentlicher Vortrag..... Zurich, 1884, broch. in-8°.

indignation dans deux poésies qui n'auraient aucune valeur si elles n'étaient pas comme un jalon dans le développement intellectuel et moral du réformateur. Remarquons avec M. Heer que, si Zwingli n'admet pas le service mercenaire, il approuve cependant encore que les Suisses secourent le pape. C'est dans ce but qu'en 1512 et en 1515 il passe les Alpes avec ses compatriotes; une lettre de lui raconte la première de ces expéditions. Zwingli se livre à Glaris à une étude approfondie des Saintes Écritures, et M. Heer croit qu'à la fin de son séjour dans cette localité il avait déjà des doutes sur le culte à rendre aux saints. Érasme ne fut pas étranger à cette évolution. Fatigué de la lutte qu'il soutenait contre le service mercenaire, inquiet du changement survenu dans ses croyances, il quitte Glaris et se retire à Einsiedeln; c'est de là qu'il fut appelé à Zurich comme curé du Grand-Moutier. Dans le travail de M. Auguste Baur, sur la première dispute de Zurich[1], nous le retrouvons lancé à pleine voile dans sa nouvelle carrière. Décidé à user de l'influence que lui donnaient ses fonctions, il entreprend de faire connaître l'Évangile au peuple; en 1522, il est devenu le chef du mouvement; aussi est-ce contre lui que se tournent les haines des partisans de l'Église. Sur ses instances, le bourgmestre et le Conseil convoquent tout le clergé zuricois à une discussion publique qui devait avoir lieu le 29 janvier 1523. Elle eut lieu en effet; l'évêque de Constance s'y fit représenter. Zwingli avait rédigé soixante-sept thèses, qu'il comptait défendre, car elles renfermaient la substance de sa prédication. Il l'emporta dans la lutte et fut autorisé à continuer à prêcher comme par le passé; le succès de la Réforme fut dès lors assuré à Zurich. « L'importance du premier colloque de Zurich, dit M. Vaucher[2], est moins dans ce qui fut dit de part et d'autre que dans l'attitude hardie de Zwingli et l'impuissance dûment constatée de ses adversaires. »

Passons maintenant aux jugements portés sur le réformateur : M. Schweizer a écrit une brochure[3], dans laquelle il commence par insister sur le fait que Zwingli, quoiqu'il ait été appelé à agir sur un plus petit théâtre que Luther, peut être comparé à celui-ci sans en être aucunement amoindri. Puis il montre comment, grâce à ce qu'il appelle « l'esprit moderne » du réformateur, Zwingli a semé, dans tous les domaines sur lesquels s'est tournée son attention, des germes qui se sont développés et ont porté leurs fruits. Cet « esprit moderne, »

1. *Die erste Züricher Disputation am* 29 *Januar* 1523, broch. in-8°. Halle, 1883.

2. *Esquisses d'histoire suisse*, p. 116.

3. *Zwinglis Bedeutung neben Luther. Festrede zu Zwinglis* 400 *jährigem Geburtstag...* Zurich, 1884, broch. in-8°.

qui caractérise Zwingli et le distingue des autres réformateurs, lui a permis d'émettre certaines idées fécondes et parfois même de devancer son époque dans des questions humanitaires, sociales, politiques ou de droit public, dans l'organisation de l'Église et du culte, dans la réforme des mœurs, dans la pédagogie, dans la question théologique, etc. Cette philosophie de la carrière de Zwingli est nouvelle, et M. Schweizer en fait l'exposé dans quelques pages très vivantes. M. Werder[1] a publié sur Zwingli, considéré comme réformateur politique, une étude intéressante. On sait que les bailliages communs étaient, dans la Confédération, un germe de discorde qui, indépendamment de la question des pensions et du service mercenaire, devait engendrer la guerre dès l'apparition des nouvelles doctrines. Il aurait fallu changer sur ce point le droit fédéral, mais les cinq cantons catholiques s'y opposaient. Zwingli fut entraîné, malgré ses hautes et nobles aspirations, à entreprendre, contre les droits les plus légitimes de ses adversaires, une lutte qui lui fut fatale. M. Werder analyse d'une manière impartiale la carrière politique du réformateur et, s'il fait ressortir l'élévation de ses sentiments, il ne cache point tout ce qui lui manquait pour être vraiment un grand politique. M. Joh. Martin Usteri[2] a fait sur Zwingli, au point de vue théologique, un mémoire tout à fait remarquable, que nous nous bornons à signaler, pour ne pas sortir du cadre purement historique que nous nous sommes imposé : comment et à quelle époque de sa vie Zwingli est arrivé à la foi évangélique? quelle était cette foi? tels sont les deux premiers sujets qu'il traite, et il termine par une comparaison du développement des idées religieuses de Luther et de Zwingli. On a souvent comparé ces deux réformateurs; leurs relations ont été l'objet de nombreuses brochures; la différence de leurs personnalités a été souvent étudiée. M. Émile Egli a repris ce sujet, à propos des fêtes anniversaires, dans un travail intitulé : Luther et Zwingli à Marbourg[3]. Il compare d'abord les deux individus, puis la marche qu'a suivie la Réforme à ses débuts en Suisse et en Allemagne; il fait remarquer que, tandis qu'en Suisse elle a commencé par être l'affaire du seul canton de Zurich, et a fini par devenir une

1. *Zwingli als politischer Reformator*, dans les *Basler Beitræge zur vaterlændischen Geschichte*. Neue Folge, Ier Band. Der ganzen, Folge, Band XI (1882), p. 263-289.

2. *Ulrich Zwingli ein Martin Luther ebenbürtiger Zeuge des evangelischen Glaubens. Festschrift...* Zurich, 1883, in-8°.

3. *Luther und Zwingli in Marburg*, dans la *Theologische Zeitschrift aus der Schweiz*, herausg. von Friederich Meili, 1884 ; Erstes Viertelsjahrsheft. I, p. 5-30.

affaire fédérale; en Allemagne, au contraire, la Réforme a commencé par être une affaire de l'Empire, puis elle s'est restreinte et est devenue l'affaire particulière de chaque État. Au moment du colloque de Marbourg, tout allait pour le mieux pour Zwingli; Luther, au contraire, devait se tenir sur la défensive. La différence des deux réformateurs, la différence des milieux politiques dans lesquels ils se mouvaient étaient si grandes qu'on ne peut pas s'étonner si elles devinrent évidentes dès l'entrevue de Marbourg et si elles trouvèrent leur dernière expression dans un schisme confessionnel. La conciliation était impossible; aucun des deux réformateurs ne ressort amoindri du récit de M. Egli, chacun d'eux était sincèrement persuadé de la nécessité de son œuvre, et chacun à sa manière a remis en lumière le point fondamental de la religion chrétienne qui est le salut par Christ.

Une édition des œuvres de Zwingli a été faite par MM. Schuler et Schulthess [1]. M. Émile Egli vient de rééditer un petit manuel [2] sur l'éducation des jeunes gens, que Zwingli composa dans l'été 1523. Il en a reproduit, d'après les éditions originales, le texte latin et le texte allemand, et il les a fait suivre de quelques documents officiels concernant les changements apportés à l'école sous l'influence du réformateur. Le tout forme une jolie brochure. Un épisode de la Réforme à Zurich, dans lequel Zwingli a joué un grand rôle, est le mouvement anabaptiste; M. Egli [3] en a fait une étude dans laquelle il a réuni tout ce qu'il a pu trouver de nouveau dans les archives sur la formation de cette secte, les troubles politiques et religieux qu'elle engendra, la lutte qu'elle engagea avec l'église zuricoise et finalement la victoire de celle-ci. Ce travail est original et important pour l'histoire locale.

M. Vetter a raconté les débuts de la Réforme dans la ville et dans le couvent de Stein [4] (canton de Schaffhouse) qui, à cette époque, dépendaient tous deux de Zurich. Cet épisode de la Réformation zuricoise était pour ainsi dire inconnu avant lui.

Berne. — Nous n'avons plus à revenir sur la politique extérieure de Berne durant les guerres de Cappel. En revanche, nous avons à

1. *Zwingli's Werke.* Acht Theile in elf Bænden, in-8°. Zurich, 1828-1842, plus un *Supplement-Heft* von Schultess und Marthaler, in-8°. Zurich, 1861.

2. *Mr. Ulrich Zwingli's Lehrbüchlein. Lateinisch und Deutsch.* Zurich, 1884, broch. in-8°.

3. *Die Züricher Wiedertæufer zur Reformationszeit. Nach den Quellen des Staatsarchivs.* Zurich, 1878, in-8°.

4. *Die Reformation von Stadt und Kloster Stein am Rhein*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. IX, p. 213-362.

mentionner plusieurs travaux relatifs à l'histoire intérieure de cette ville. M. de Stürler avait entrepris une excellente collection de documents relatifs à la Réforme bernoise. Ce recueil trouvait tout naturellement sa place à côté de ceux de MM. Strickler et Egli et en était le digne complément. M. de Stürler avait fait paraître en 1862 un premier volume relatif aux années 1520 à 1528 [1]. Après une longue interruption, il avait repris cette publication. Malheureusement, la mort l'est venue surprendre, alors que les premiers fascicules du tome second avaient seuls paru, qui ne contiennent que les pièces des années 1528 et 1529 [2]. — Ce commencement fait d'autant plus regretter que l'œuvre ne soit pas terminée.

La Société d'histoire bernoise vient de publier une nouvelle édition de la chronique de Valerius Anshelm. Pour juger de l'importance et de la valeur de l'œuvre, il faut connaitre l'auteur, les circonstances et le milieu dans lesquels il a vécu; c'est ce que nous apprend, dans un récit très intéressant, M. Émile Bloesch [3]. En 1505, Valerius Anshelm arrive en étranger à Berne; il y est nommé maître d'école, puis médecin. En 1506, le bruit se répand dans la ville d'apparitions miraculeuses dans le couvent des Dominicains; les pèlerins y accourent, mais bientôt on parle de mystification; le peuple alors ne contient plus sa colère, le gouvernement fait emprisonner ceux des moines qui sont le plus compromis; ils sont mis en jugement, et quatre d'entre eux sont brûlés vifs le 31 mai 1509. Tous les documents officiels du procès ont été conservés et M. Rettig en poursuit maintenant la publication [4]. Cet incident fait comprendre combien, dans les premières années du siècle, on sentait déjà vivement à Berne le besoin d'une réforme. La fermentation provoquée par cet esclandre fut grande : Anshelm avait pris parti pour les idées nouvelles; en 1525, il dut céder devant le mauvais vouloir et les intrigues de ses ennemis et se retirer à Rottwyl, son lieu d'origine. En 1528, la Réformation s'établit à Berne, et en janvier 1529 le Conseil de cette ville le rappelle. Dès lors, il vécut à Berne jusqu'à sa mort, en 1540. C'est depuis son rappel qu'il entreprit d'écrire l'histoire de la ville qu'il considérait comme sa patrie. Berne avait déjà, au siècle précédent, ouvert ses archives et facilité la tâche à ses historiographes;

1. *Urkunden der bernerischen Kirchenreform aus dem Staatsarchiv Bern gesammelt. Erster Abschnitt von* 1520-*Mærz* 1528. Berne, 1862, in-8°.

2. Parus dans l'*Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern,* t. VIII et IX, avec pagination à part.

3. *Valerius Anshelm und seine Chronik.* Vortrag. Basel, 1881, broch. in-8°.

4. *Die Urkunden des Ketzerprocesses*, dans l'*Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, Band XI, 3es und 4es Heft (*se continue*).

c'est ainsi qu'ont pris naissance les excellentes chroniques de Justinger, de Tschachtlan et de Schilling. Anshelm a une haute idée du devoir de l'historien : il a recours aux documents officiels, à toutes les pièces que lui fournit le Conseil bernois; mais cela ne lui suffit pas, il fait demander par ce Conseil des documents aux Conseils zuricois et lucernois. Il commence par un aperçu de l'histoire de Berne jusqu'à la fin des guerres de Bourgogne. Déjà, pour l'histoire de ces guerres, sa chronique n'est pas sans valeur. Depuis l'année 1474, son travail est original; jusqu'en 1526, il est parfaitement terminé; de 1526 à 1536, nous n'en avons qu'une première rédaction. On comprend quelle valeur a le témoignage de cet homme cultivé, de cet historien consciencieux, qui a souvent pris une part active aux événements qu'il raconte. Son esprit observateur lui permet de parsemer son récit de traits qui font de sa chronique un précieux document pour l'histoire des mœurs. La Société d'histoire de Berne rend un éminent service en entreprenant de donner une nouvelle et bonne édition de cette œuvre du médecin bernois. Malheureusement, le premier volume seul a paru [1], qui ne va que jusqu'à l'année 1494; on nous fait espérer, quand l'impression de la chronique sera finie, une introduction détaillée et un glossaire. Après avoir mis en lumière l'importance de l'œuvre, nous nous réservons de parler de l'édition quand elle pourra être jugée dans son ensemble.

Un contemporain de Valerius Anshelm était Nicolas Manuel; peintre, auteur dramatique, satirique remarquable, homme d'État, il consacra la diversité de ses connaissances et de ses aptitudes à la cause de la Réforme. « Tandis que sur le bord de la Limmat l'élément théologique prévalait à l'exclusion de tout autre, sur les bords de l'Aar les éléments laïques et politiques s'étaient maintenus dans toute leur force et leur indépendance, grâce à certaines personnalités marquantes, parmi lesquelles, au premier rang, il faut signaler Manuel [2]. » Il n'a pas été le chef de la politique bernoise, comme l'a dit M. Lüthi, mais il fut un des membres influents du gouvernement. A cette époque, Berne ne manquait pas d'hommes d'État éminents; ce n'est pas un seul qui pouvait mener le gouvernement au détriment des autres; il ne faut pas oublier que la Réforme à Berne a, à tous égards, un caractère impersonnel. La figure de Manuel vaut la peine qu'on s'y arrête. M. Jacob Bæchtold a donné une excellente édition de ses œuvres [3]; il l'a fait précéder d'une introduction dans laquelle

1. *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm.* Erster Band. Berne (Wyss), 1884, in-8°.

2. Escher, *Die Glaubensparteien*, page 156.

3. *Niklaus Manuel.* Frauenfeld, 1878, in-8° de 467 pages. Ce volume forme

il retrace sa vie[1]. On ne sait pour ainsi dire rien sur son enfance; l'année même de sa naissance n'est pas certaine, la tradition veut que ce soit en 1484. Il se voua à la peinture. En 1509, il se maria; en 1512, il entra au Grand Conseil, où il siégea jusqu'en 1528. En 1522, le poète se révéla dans deux pièces de carnaval, qui furent jouées tandis que l'auteur combattait avec ses compatriotes en Italie; après la bataille de la Bicoque, il revint humilié et donna dans ses vers un libre cours à son amertume. En 1528, Manuel entre au Petit Conseil; dès lors, le poète disparait devant le magistrat. Sa carrière politique fut courte, mais des plus actives. De 1528 à 1530, il représente dans plus de trente assemblées Berne et la Réforme; raconter toutes les missions dont il fut chargé, ce serait raconter la première guerre de Cappel; cette carrière politique fut malheureusement brisée dès ses débuts. Il assiste encore au Conseil jusqu'au 12 avril 1530; le 16 avril, il y manque, et le 20 avril il n'était plus. M. Bæchtold a publié pour la première fois dans cette intéressante introduction quatre lettres de Manuel au moment de la paix de Cappel. Ce travail est suivi d'une étude artistique de M. le prof. Salomon Voegelin sur les œuvres d'art de Manuel et enfin des commentaires très complets de M. Bæchtold sur chacune des productions du poète bernois. Viennent ensuite les œuvres mêmes de Manuel, éditées avec tout le soin et le savoir que pouvaient faire espérer les prolégomènes; elles sont suivies des variantes du texte et d'un glossaire. Le tout forme un joli volume, imprimé avec beaucoup de soin.

M. Émile Bloesch a fait un travail sur les précédents de la Réforme à Berne[2]. Sous ce titre, il étudie, non la vie de quelque précurseur, mais la période qui a précédé l'établissement de la Réforme à Berne, période durant laquelle ont germé certaines idées contraires à l'Église telle qu'on la concevait au moyen âge. Au moment de la Réforme à Berne, il n'y a ni une personnalité unique qui soit à la tête du mouvement, ni un orateur qui enlève la foule, ni un peuple enthousiaste, il n'y a que le gouvernement qui, d'une marche lente, sûre et raisonnée, s'achemine vers les idées nouvelles. La période qui précède porte ce même caractère, c'est cette analogie

le tome II de l'excellente et jolie publication entreprise par MM. Bæchtold et Vetter et intitulée : *Bibliothek ælterer Schriftwerke der deutschen Schweiz und ihres Grenzgebietes.*

1. M. Ochsenbein a publié un petit écrit populaire : *Venner Manuel von Bern oder die Reformation im Leben eines Reformators,* in-8°, Berne, 1884, forme le n° 10 des *Berner Volksschriften.*

2. *Die Vorreformation in Bern,* dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte,* t. IX (1884), p. 1-108.

qui en fait l'intérêt. Dans l'histoire de la Réforme bernoise, plus que dans celle de tout autre pays, les considérations politiques et financières ont joué un rôle prépondérant, point d'élan, tout est calcul. Le XVIe siècle à Berne n'est que la continuation du XVe, il n'y a pas de rupture. On ne peut donc comprendre la Réforme bernoise qu'en se rendant compte des aspirations et des tendances qui se sont manifestées dans la période qui la précède. Ce sont les années 1470 à 1485 que M. Blœsch étudie de préférence. Le gouvernement bernois, à cette époque, n'est pas encore en opposition ouverte avec l'Église, mais il pense que celle-ci doit servir au bien de l'État, par conséquent lui être subordonnée et devenir une église d'État. Aussi s'efforce-t-il d'écarter toute influence étrangère et de mettre sur les quatre sièges épiscopaux entre lesquels se partageait le territoire bernois des hommes qui lui étaient acquis. C'est à ce propos que M. Blœsch raconte l'incident provoqué par la résistance du chapitre de la cathédrale de Lausanne à l'occupation du siège épiscopal par le cardinal Jules della Rovere, plus tard Jules II. Après avoir étudié, à l'aide de cet exemple, la politique extérieure de Berne, M. Blœsch étudie les réformes administratives et sociales qu'apporta à l'intérieur de l'État le gouvernement bernois, ainsi que les mesures qu'il prit pour la moralité publique; il montre comment l'État bernois se mit en lieu et place de l'Église et devint le centre religieux et administratif du pays. M. Blœsch a raison de considérer ces quelques années comme riches en faits propres à préparer l'avènement des idées nouvelles. Il dit avec beaucoup de raison que, pour faire connaître l'époque qui précède la Réforme, il ne suffit pas de dépeindre comme cela se fait ordinairement les abus de la curie romaine, les mauvaises mœurs des prêtres et des moines, la superstition du peuple, en chargeant le tout de couleurs noires et en multipliant les historiettes scandaleuses destinées à agrémenter le récit. M. Weidling, dans son travail sur les causes et l'établissement de la Réforme à Berne[1], a suivi le système que condamne M. Blœsch; toute la première partie de son travail tient du réquisitoire et renferme une série de faits isolés et souvent scandaleux, auxquels il donne une portée exagérée. Dans la seconde partie, il traite de la politique bernoise au moment de l'établissement de la Réforme, mais il semble ne pas bien comprendre la signification des arrêtés et mandats du Conseil, dont l'interprétation, il est vrai, ne laisse pas que de présenter certaines

1. *Ursachen und Verlauf der Berner Kirchenreform*, dans l'*Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern*, t. IX, p. 1-57.

difficultés. Le travail de M. Weidling, depuis qu'ont paru les travaux de MM. Blœsch et Escher, n'a plus grand'chose à nous apprendre. Nous avons déjà parlé du travail de M. Escher en réponse à M. Lüthi. Nous ne voulons que mentionner maintenant à leur place ses excellentes pages sur la politique de Berne[1]. Un travail non moins bon ni moins intéressant est celui de M. Flückiger sur les rapports de Zwingli avec Berne[2]. L'auteur utilise les travaux de M. Escher, Bæchtold, Blœsch, etc.; il commence par raconter les rapports personnels qui s'établirent entre la ville même de Berne et Zwingli; passant à l'établissement de la Réforme à Berne, M. Flückiger montre que, si Haller est considéré comme le réformateur de cette ville, il n'a pu jouer ce rôle que grâce à son intimité avec Zwingli; Haller lui-même, dans une lettre pleine de reconnaissance à Zwingli, lui dit que, quoique absent, il a plus fait pour Berne que ceux qui y habitent. L'angoisse de Haller, avant de savoir si Zwingli viendra à la Dispute de Berne, sa joie, lorsqu'il est certain de sa venue, prouvent ce qu'avance M. Flückiger. Cette Dispute de 1528, qui se termina par la victoire du parti réformé, marque le moment des meilleures relations entre Berne et Zurich. En 1529, Zwingli étant devenu membre du Conseil secret à Zurich, ses relations personnelles avec Berne cessèrent pour faire place à celles d'État à État. Cette première partie du travail de M. Flückiger est de beaucoup la plus étendue comme aussi la plus originale et la plus intéressante. La correspondance de Zwingli lui fournit la plupart de ses renseignements. Enfin, il termine son travail par un récit impartial des deux guerres de Cappel. Quoi qu'on en ait dit, aucun document ne prouve que la désunion se soit jamais mise entre Zwingli et Haller. Celui-ci considère que le réformateur zuricois lui est trop supérieur pour pouvoir penser à différer d'opinion avec lui. Jusqu'à la fin, Zwingli sera pour Haller un maître, un conseiller, un directeur. Cette étude est suivie dans le même volume d'une autre de M. Max Billeter sur le synode tenu à Berne en 1532[3]. M. Billeter considère que les actes de ce synode, quoiqu'il ait été tenu après la mort de Zwingli, sont un document inspiré par l'esprit du réformateur et renferment l'expression la plus pure de sa doctrine. Exposer les cir-

1. *Berns Stellung in der schweizerischen Reformation.* Feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung,* 1882, nos 32-40.

2. *Zwingli's Beziehungen zu Bern,* dans les *Berner Beiträge* de M. Nippold, p. 1-83. Voy. ci-dessus, à propos de Zurich.

3. *Der Berner Synodus von* 1532, dans les *Berner Beiträge zur Geschichte der schweizerischen Reformationskirchen* de M. Nippold, p. 84-167.

constances dans lesquelles ce synode a été tenu, en publier et en commenter les actes, c'est élever un monument à la mémoire de Zwingli. En effet, l'église réformée de Berne a été son œuvre, et en 1532 son influence n'avait encore nullement cédé devant celle de Calvin.

Bale. — Il n'a pas été fait pour Bâle de recueil de documents pour servir à l'histoire de la Réforme comme pour Zurich et pour Berne. La Chronique de Christian Wursteisen[1] (mort à Bâle en 1588) a été rééditée, mais nous n'avons pas eu entre les mains cette nouvelle édition. M. Bernard Riggenbach a publié pour la première fois en entier la *Chronique* de Konrad Pellikan[2] (né en 1478, † 1556). Érudit, hébraïsant, réformateur, Pellikan professa à Bâle, de 1523 à 1526, et à Zurich, de 1526 à 1556; il fut intimement mêlé aux événements de la Réforme. En 1544, il écrivit un journal de sa vie qui est une œuvre historique féconde en renseignements; malheureusement, la modestie qu'il a apportée à la rédaction de ses mémoires prive le lecteur de bien des détails qu'il eût été curieux de connaître. M. Riggenbach a rendu un vrai service; l'édition n'est malheureusement pas aussi parfaite qu'il l'aurait lui-même désiré; la vie et les œuvres de Pellikan pourront encore faire l'objet d'études ultérieures, et elles le méritent. Signalons, parmi les monographies, celle de M. Emmanuel Probst sur Boniface Amerbach[3], un ami d'Érasme et d'Holbein, et celle de M. G. Linder sur Ambrosius Kettenacker[4]. M. Roth vient de publier un travail sur Vésale[5] dans lequel, après avoir montré la discordance de témoignages sur le séjour du célèbre anatomiste à Bâle, il prouve que Vésale demeura dans cette ville six mois environ, ou de la fin de l'année 1542 à 1543, ou en 1543, pour surveiller l'impression de son grand ouvrage sur le corps humain, qui parut en juin 1543. Enfin, M. Roth étudie les relations que Vésale entretint avec des imprimeurs bâlois et il publie de lui une lettre autographe adressée à l'imprimeur bâlois Heinrich Petri. M. Hermann Kasser a consacré un travail à la contre-réformation dans l'évêché de Bâle.

1. *Ch. Wursteisen's, Basler Chronick*, 3e Aufl. nach der Ausgabe des D. Bruckner, 1765, in-fol. Basel, 1885.

2. *Das Chronicon des Konrad Pellikan.* Zur vierten Sækularfeier der Universitæt Tübingen. Basel, 1877, in-8°.

3. *Bonifacius Amerbach*, 62es Neujahrsblatt hrsgb. von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen, 1884. Bâle, 1883, in-4°.

4. *Ambrosius Kettenacker und die Reformation in Riehen-Bettingen. Ein neuer Beitrag zur Basler Reformationsgeschichte.* Bâle, 1883, broch. in-8°.

5. *Andreas Vesalius in Basel. Basler Beitræge zur vaterlændischen Geschichte.* Neue Folge. Tome II, p. 159-182.

Il raconte comment le catholicisme fut rétabli dans une partie du diocèse[1].

Saint-Gall. — M. Stæhelin a fait une esquisse biographique fort intéressante[2] de Joachim de Watt, le réformateur de Saint-Gall, réformateur laïque, qui a joué un grand rôle en Suisse. Joachim de Watt était né à Saint-Gall, la même année que Zwingli et que Manuel, soit en 1484; en 1502, il se rendit à l'Université de Vienne, où il resta seize ans et où il acquit une grande variété de connaissances; en 1516, il fut nommé recteur de l'Université, mais il n'oublia pas pour cela sa ville natale, et en 1519 nous l'y trouvons établi comme médecin. Il était lié avec Zwingli, Érasme eut sur lui de l'influence, son savoir d'humaniste et ses besoins religieux firent le reste et le poussèrent irrévocablement à la Réforme. En 1523, il préside la Dispute de Zurich, il est un des hommes les plus influents de Saint-Gall; en 1526, il y est nommé bourgmestre et c'est cette année même que la Réforme y prend pied définitivement; en 1528, de Watt préside la Dispute de Berne; en 1529, les Saint-Gallois s'emparent du couvent et en chassent les religieux. Mais de Watt travaillait aussi au dehors pour le bien de l'église évangélique. Il désirait ardemment voir finir le schisme entre Luther et Zwingli, et il publia dans ce but un important ouvrage sur l'Eucharistie. Ce sont ses écrits historiques en langue allemande qui doivent, avant tout, attirer notre attention; ils ne furent pas publiés de son vivant. M. Gœtzinger en a fait une remarquable édition[3], qui contient sa Chronique des abbés de Saint-Gall, un fragment d'une histoire des empereurs romains, une histoire des rois francs, et enfin son journal, qui va de l'année 1529 à 1533. On comprend quelle valeur a ce dernier document provenant d'un homme qui a joué un si grand rôle. Pour l'histoire de Saint-Gall, c'est ce qu'il a écrit de plus important après sa chronique. Celle-ci, tant par l'esprit critique qui y règne que par la largeur du

1. *Die Contrareformation in Fürstbisthum Basel unter Bischof Jacob Christoph Blarer von Wartensee*, 1575-1608, dans le volume déjà cité de M. Nippold : *Berner Beitraege zur Geschichte der schweizerischen Reformationskirchen*, p. 246-275.

2. *Die reformatorische Wirksamkeit des St Galler Humanisten Vadians, auf Grund seiner neu veröffentlichten Schriften*, dans les *Beitraege zur vaterlændischen Geschichte herausg. von der histor. und antiq. Gesellschaft zu Basel*, t. XI, p. 191-262.

3. *Joachim von Watt (Vadian). Deutsche historische Schriften*, 3 vol. in-4°. Saint-Gallen, 1875, 1877 et 1879; cf. sur cette édition *Revue historique*, t. XVIII, p. 408-409. Sur la valeur de Joachim de Watt comme historien, on peut lire : Meyer de Knonau, *Joachim von Watt als Geschichtschreiber. Neujahrsblatt für die St Gallische Jugend*, 1873, broch. in-4°.

plan sur lequel elle est conçue, rompt avec la manière d'écrire l'histoire usitée au moyen âge; c'est une œuvre d'érudition qui a pu être classée parmi les écrits les plus importants qu'ait produits la Réforme en Suisse et en Allemagne. M. Gœtzinger assure que par l'étude de cette chronique, et nul ne la connaît mieux que lui, on acquiert la certitude que Watt, qui est déjà remarquable comme personnalité morale, comme réformateur, comme homme d'État et comme humaniste, peut encore figurer comme historien de langue allemande parmi les premiers noms de son siècle. M. Gœtzinger a joint à ces trois volumes d'excellentes introductions ; celle qu'il a consacrée à la Chronique est la plus étendue. La composition de la Chronique, les sources auxquelles a puisé l'auteur, son plan, l'esprit qui l'animait, ses rapports avec le chroniqueur Stumpf, sa langue, etc., ont fait l'objet d'autant de recherches dont ce serait un plaisir de pouvoir parler plus longuement.

La correspondance de Joachim de Watt ou plutôt les lettres qui lui ont été adressées sont au nombre d'environ quatre mille à la bibliothèque de Saint-Gall. M. Gœtzinger[1] en a extrait quelques fragments curieux signés de Zwingli, de Henri Loretti dit Glareanus, de Konrad Grebel, le coryphée des anabaptistes zuricois. En encadrant des citations bien choisies des détails biographiques nécessaires, il a fait ressortir les personnalités si différentes de ces trois correspondants de l'humaniste saint-gallois.

Une autre chronique, également éditée par M. Gœtzinger, est celle de Fridolin Sicher[2]. Si elle est loin d'avoir la valeur de celle de de Watt, cependant elle n'est pas sans importance pour l'histoire des années 1515 à 1530. La *Revue historique* l'a annoncée tout récemment[3] avec assez de détail pour qu'une simple mention suffise aujourd'hui.

Fribourg, Neuchatel, Vaud, Genève. — Documents. — M. Daguet a publié une série de lettres écrites par l'avoyer fribourgeois Faulcon ou adressées à lui[4] ; elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des années 1503 à 1527, et nous voudrions les voir, avec les commentaires qui les accompagnent, réunies en un mémoire. La seconde

1. *Aus dem Briefwechsel Vadians. Neujahrsblatt herausgegeben vom historischen Verein in St Gallen*, 1886, broch. in-4°.

2. Gœtzinger : *Fridolin Sichers Chronik* forme le tome XX des *Mittheilungen des historischen Vereins in St Gallen* (Neue Folge, 10es Heft).

3. Cf. *Revue historique*, t. XXX, p. 465.

4. *Indicateur d'histoire suisse*, publié par la Société générale d'histoire suisse, 1882, n° 4, p. 74-77 ; 1883, n° 1, p. 114-115 ; n° 2, p. 135-136 ; 1884, n° 1, p. 223-227 ; n° 4, p. 312-314 ; 1885, n° 1, p. 362-367.

partie des *Extraits des Manuaux* (soit registres) *du Conseil de Lausanne*, publiés par M. Chavannes, embrasse les années 1512 à 1535[1]. Elle se distingue par les mêmes qualités que la première partie, qui est relative au moyen âge[2]. Au XVIe siècle, « les manuaux prennent « de plus en plus la forme d'un procès-verbal des séances du Con- « seil » et l'on peut y puiser bien des renseignements.

Pour l'époque même de la Réforme, signalons tout d'abord, mais sans y insister, car elle est bien connue et l'éloge n'en est plus à faire, la belle œuvre de M. A.-L. Herminjard. La *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française* en est maintenant à son sixième volume; deux volumes ont paru dans ces dernières années, le tome V, relatif aux années 1538 et 1539, et le tome VI aux années 1539 et 1540. Sous ce titre d'*Archives de Genève*, MM. F. Turrettini et A.-C. Grivel ont publié l'*Inventaire des documents contenus dans les portefeuilles historiques et les registres des Conseils de 1528 à 1541*[3]. Aux archives de Genève, chaque portefeuille historique ou dossier porte avec son numéro d'ordre la désignation et la date des pièces qu'il renferme; c'est la suite de ces indications qu'ont fait paraître les auteurs de ce recueil. Ils ont ajouté à cela la publication de plusieurs pièces encore inédites ou éditées inexactement et des références pour les pièces déjà parues. Ils semblent avoir senti que le plan de leur travail pourrait prêter sur certains points à la critique; aussi ajoutent-ils que leur but est de « mettre en lumière, par un exemple tiré d'une époque « quelconque, la nature de la collection des portefeuilles historiques. » MM. Turrettini et Grivel ont été trop modestes, l'historien pourra faire son profit de leur volume dans une mesure plus large qu'ils ne le disent.

C'est aussi dans les archives de Genève que le directeur de la bibliothèque de cette ville, M. Théophile Dufour, a découvert un document d'une réelle valeur : *le Résumé des actes de la Dispute de Rive* (1535)[4]. Cette Dispute eut une importance capitale pour Genève, elle y fut le signal de l'établissement de la Réforme. Les actes en avaient disparu; M. Dufour vient de retrouver non le procès-verbal même de la Dispute, qu'on peut croire perdu, mais le *Recueil et conclusion faicte sur les articles disputez*. Dans la préface, M. Dufour expose les

1. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXXVI, p. 1-378, avec table alphabétique pour les deux parties.

2. *Revue historique*, t. XXIV, p. 146.

3. Genève, 1878, 1 vol. in-8°.

4. *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la Dispute de Rive* (1535), publié dans le tome XXII des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, et à part. Genève, 1885, broch. in-8°.

raisons qui lui ont fait croire que ce résumé est l'œuvre de Farel lui-même; ces raisons sont assez bonnes, cette hypothèse est assez vraisemblable pour qu'il ait intitulé son travail : *un Opuscule inédit de Farel*. A propos de ce réformateur, signalons un travail de M. Schiffmann[1], qui, contrairement à l'opinion reçue, veut que l'édition princeps du *Sommaire* de Farel soit celle qui est datée de Neuchâtel, du 23 décembre 1534. Les conclusions de ce travail sont discutables et seront bien probablement discutées.

Sous ce titre de *la Guerre et deslivrance de la ville de Genesve*, M. Albert Rilliet[2] a réédité « un écrit de circonstance composé, vers la fin du printemps de l'année 1536, » à Genève. « Il ne faut pas prendre cette production pour un chef-d'œuvre littéraire, mais c'est un témoignage historique de première main; » c'est l'expression fidèle des sentiments du parti vainqueur dans la lutte pour la Réforme; il est la contre-partie des mémoires de la sœur Jeanne de Jussie, dans lesquels les regrets, la douleur et la haine du parti vaincu se donnent un libre essor. « L'un et l'autre ouvrage sont nés dans le milieu même dont ils retracent la physionomie et les impressions. C'est l'eau prise à sa source. » Non seulement M. Rilliet donne de la *Guerre et deslivrance de Genesve* une édition savante et complète, mais il l'a fait précéder d'un excellent commentaire, dans lequel il recherche quel peut être l'auteur de cet écrit; par une série de déductions aussi ingénieuses que critiques, il amène le lecteur à penser que l'auteur est une femme nommée Marie Dentière, religieuse chassée de Tournay, réfugiée chez la reine de Navarre, Marguerite, et femme de Froment. « S'il en est ainsi, dit M. Rilliet, il est difficile de n'être pas frappé de la singulière coïncidence qui place au berceau même de la réformation genevoise, pour raconter l'affranchissement dont elles ont été témoins, deux femmes, deux religieuses, qui représentent les principes contraires engagés dans cette révolution : Marie Dentière et Jeanne de Jussie. Quelles que soient les opinions et les sympathies de l'historien, à ses yeux les croyances et les sentiments sont des faits, et il recueille, avec un égal intérêt, les impressions opposées qu'ont produites les mêmes événements. »

Ce travail éminemment critique a donné lieu à une brochure contradictoire dont l'auteur est M. Jules Vuy[3]. Le travail de M. Rilliet

1. *Die erste Ausgabe von Farel's Sommaire*, dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, t. VI, p. 87-102.

2. *Restitution de l'écrit intitulé : la Guerre et deslivrance de la ville de Genesve* (1536). *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XX, p. 309-384.

3. *Le réformateur Froment et sa première femme. Esquisse historique.* Paris, 1883, broch. in-8°.

n'aboutit qu'à une hypothèse, qui, comme toute autre, peut être attaquée; cependant, M. Vuy ne peut pas se flatter d'en avoir ébranlé les fondements. En réalité, l'hypothèse de M. Rilliet lui importe peu, elle ne lui sert que de prétexte pour attaquer la Réforme dans la personne de Froment et de Marie Dentière. Pour se faire la partie la plus belle, d'une part, il exagère le rôle qu'a joué Froment à Genève et l'excellence de la réputation dont il y jouit encore de nos jours [1], d'autre part, grâce à des passages privés de leur contexte et dont le sens est faussé, il peint sous les couleurs les plus noires la vie et les mœurs de Froment et de sa femme [2]. Mais en voilà assez sur une brochure qui n'apprendra rien à personne et qui ne fera de tort à personne, si ce n'est peut-être à son auteur; décidément, le but en est manqué! Jeanne de Jussie, dont le nom vient d'être mentionné, était une religieuse du couvent de Sainte-Claire, « le seul couvent de femmes que la ville de Genève ait possédé avant la Réformation. » Et encore n'y jouit-il pas d'une longue existence : « Installé en 1476, il disparaissait un demi-siècle plus tard, pour se reconstituer à Annecy. » M. Théophile Dufour a retrouvé dans cette ville une pièce qui a échappé à la destruction des archives de la communauté, brûlées lors de la Révolution. Sous forme de *Notes* [3], il a réuni les conclusions auxquelles il a pu arriver sur les sœurs qui habitaient le couvent au moment de leur expulsion, sur quelques abbesses qui furent depuis lors à la tête du couvent, sur les éditions du *Levain du calvinisme* de Jeanne de Jussie et sur l'importance de Jacques Fodéré pour la critique de ce livre. Enfin, une lettre inédite de la duchesse Yolande [4] au Conseil de Genève (1477), pour lui recommander les Clarisses, termine ces notes dans lesquelles M. Théophile Dufour a mis cette abondance de renseignements et cette exactitude qui font le prix de tout ce qu'il écrit.

Nous ne signalons que pour mémoire la belle édition des *Œuvres* de Calvin de MM. Baum, Cunitz et Reuss [5], qui en est maintenant à son

1. On peut lire sur Froment la notice que lui a consacrée Amédée Roget dans ses *Étrennes genevoises*, 1880, p. 187-200.

2. Voy. *France protestante*, 2e édition, tome V, col. 238 et suiv.

3. *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève* (1476-1535), dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XX, p. 119-145, et à part. Genève, 1879, broch. in-8°. On peut consulter sur ce sujet J. Mercier, *Notice sur les Clarisses de Genève et d'Annecy, d'après des documents inédits*, dans les *Mémoires et documents* publiés par l'Académie salésienne, t. III (1881), p. 30-97.

4. Yolande de France, † 29 août 1478, fille de Charles VII et sœur de Louis XI.

5. *Johannis Calvini opera quae supersunt omnia.* Ediderunt Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss, theologi argentoratenses, Brunsvigae, in-4°. De 1877 à 1886 ont paru les tomes XVI à XXX.

trentième volume. Il y a quelques années, M. Henri Bordier a été assez heureux pour mettre la main sur le *Catéchisme français* de Calvin, publié par le réformateur en 1537, peu de temps après son arrivée à Genève, et que l'on considérait comme perdu. MM. Albert Rilliet et Théophile Dufour l'ont publié[1] avec le plus grand soin, ainsi que la plus ancienne *Confession de foi* de l'Église de Genève, dont un seul exemplaire original est connu. En tête du volume se trouvent deux notices; nous reviendrons plus bas sur celle dont M. Rilliet est l'auteur; celle de M. Dufour[2], exclusivement bibliographique, contient de précieux détails sur les cinq imprimeurs protestants qui ont exercé leur art à Genève et à Neuchâtel, de 1533 à 1540, et la description des volumes sortis de leurs presses.

M. Raoul de Cazenove a réimprimé une plaquette fort rare : *les Cries faites en la citée de Genève l'an mil cinq cent soixante*[3]. Ce sont des ordonnances rendues par les syndics et relatives à l'ordre, la morale et la propreté dans la ville. Ce document a de la valeur pour l'histoire de Genève au vivant de Calvin. M. Cazenove l'a fait précéder d'une introduction, dans laquelle on regrette l'absence de renseignements précis sur la législation genevoise à cette époque.

Histoire. — M. Lüthi a publié tout récemment une brochure[4] sur le rôle que Berne a joué dans la Réformation de Genève et dans celle du canton de Vaud. Il est frappé de ce que la politique bernoise à cette époque est singulièrement méconnue; c'est grâce à Berne que Genève a occupé dans l'histoire du monde la place qu'on sait; c'est Berne qui a jeté les fondements de la prospérité du canton de Vaud; M. Lüthi se flatte que ces assertions ne feront de doute dans l'esprit de personne, et cependant, dit-il, on ne parle que des violences dont les Bernois se sont rendus coupables dans le canton de Vaud, et de l'esprit de domination dont ils ont fait preuve à Genève. Nous sommes tout disposé à croire que l'esprit de parti et un patriotisme

1. *Le Catéchisme français de Calvin, publié en* 1537, *réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé et suivi de la plus ancienne confession de foi de l'Église de Genève, avec deux notices*, par Albert Rilliet et Théophile Dufour. Genève, 1878, petit in-8° de ccxxxvii-146 p. Voir le compte-rendu d'Amédée Roget dans la *Revue historique*, t. X, p. 457-460.

2. *Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin* (1537) *et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme* (1533-1540), *op. cit.*, p. xcix-ccxxxvij, et à part. Genève, 1878, 1 vol. petit in-8°, avec deux fac-similés.

3. *Réimpression textuelle conforme à l'édition originale, accompagnée d'une notice.* Montpellier, 1879, broch. in-4°.

4. *Bern's Politik in der Reformation von Genf und Waadt.* Berne, 1885, broch. in-4°.

déplacé ont empêché d'étudier cette histoire comme elle devrait l'être, et nous sommes persuadé qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine pour un historien impartial; cependant M. Lüthi ne semble pas être arrivé à quelque résultat nouveau fondé sur des recherches originales, il expose sa manière de voir, mais rien n'oblige à la partager; il affirme beaucoup et ne prouve pas grand'chose.

Quelques points de l'histoire du XVIe siècle à Neuchâtel ont été le sujet d'études spéciales, ainsi : *la Réformation dans la seigneurie de Valangin* a été racontée[1] d'après la *Correspondance des Réformateurs* de M. Herminjard. M. Gagnebin a parlé d'une *tentative d'établir un pasteur à Cressier*[2]. Citons de M. Châtelain : *Farel à Serrières*[3], de M. Daguet : *Georges auf der Flüh ou Supersax à Neuchâtel en 1511, avec une lettre inédite du duc d'Orléans aux Fribourgeois*[4], et du même historien : un essai sur *Georges de Rive, seigneur de Prangins, second gouverneur de Neuchâtel* (1529 à 1552), *et ses relations avec l'avoyer Faulcon* (*Falk*) *de Fribourg* (1516-1519)[5]. Enfin, Mme Rose de Perrot a consacré à *Jaqueline de Rohan, marquise de Rothelin*, une *Étude historique*[6], dans laquelle l'auteur parle des divers séjours de la marquise à Neuchâtel et à Berne, de ses rapports avec les réformateurs, de la captivité du jeune duc de Longueville chez les Espagnols, etc... Mme de Perrot a trouvé dans les archives de Neuchâtel des documents inédits qui donnent une vraie valeur au récit qu'elle fait de la vie de cette noble femme.

L'*Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, de M. Amédée Roget[7], a été malheureusement interrompue par la mort de l'auteur; le dernier volume s'arrête en 1568. Il a été assez souvent question dans la *Revue historique*[8] de cette œuvre

1. *Musée neuchâtelois*, t. XXII (1885), p. 172-179.

2. *Musée neuchâtelois*, t. XVII (1880), p. 285-291; t. XVIII (1881), p. 15-20 et p. 43-52.

3. *Loc. cit.*, t. XV (1878), p. 45-48.

4. *Loc. cit.*, t. XVIII (1881), p. 64.

5. *Loc. cit.*, t. XIX (1882), p. 56, 100, 124.

6. *Loc. cit.*, t. XX (1883), p. 171-179, 195-204, 238-242, 275-280, 292-297, 351-357; t. XXI (1884) : 28-34, 66-71, 94-102, 126-131, 167-175, 197-204, 224-228, 295-299, 324-328, et à part, broch. in-8° de 100 pages. Neuchâtel, 1884.

7. 7 vol. petit in-8°. Genève, 1870-1883. Nous avons déjà parlé, dans un précédent Bulletin (*Revue historique*, t. XXIV, p. 160), de l'intéressante brochure de M. Charles Le Fort intitulée : *l'Émancipation politique de Genève et les premières relations de cette ville avec les cités suisses. Coup d'œil historique.* Genève, 1883, broch. in-8°.

8. Voir les articles de M. Ch. Dardier sur les tomes I-IV (*Revue historique*, t. VIII, p. 197-205) et sur les tomes V et VI (*Revue historique*, t. XIX, p. 438-448).

méritoire et consciencieuse, pour que nous ayons moins à la louer qu'à exprimer les regrets que fait naître dans l'esprit du lecteur la vue de l'œuvre inachevée de ce travailleur infatigable. M. Alexandre Guillot vient de publier, pour le 350e anniversaire de la Réformation à Genève, un petit volume[1] destiné à la jeunesse; dans un récit sans prétentions, il retrace les débuts de la Réformation jusqu'à l'année 1536. Cet ouvrage est d'une lecture agréable; les faits, sans que l'exactitude en souffre, sont présentés de telle sorte qu'ils se gravent dans l'esprit du lecteur. Il n'entre pas dans le plan de M. Guillot de raconter en détail la carrière et l'œuvre de Calvin[2], il les résume en quelques pages qui terminent très bien son travail. Le premier séjour du grand réformateur à Genève a été le sujet d'une remarquable étude[3] de M. Albert Rilliet, placée en tête de la réimpression du *Catéchisme français* et de la *Confession de foi*, comme introduction historique. L'auteur rappelle à quelle occasion et dans quel but ces deux opuscules ont vu le jour; il les replace ainsi dans leur cadre. On voit que Calvin fut retenu à Genève, en juillet 1536, par les supplications de Farel, qui voulait, avec ce nouvel auxiliaire, organiser l'église de Genève, et pour cela « établir l'unité de la ville et unir les citoyens dans la foi du Christ; » mais ils se heurtèrent dans l'accomplissement de cette œuvre contre une résistance telle qu'ils durent momentanément quitter Genève l'un et l'autre (1538).

Calvin fut rappelé en 1541; de nouveau la lutte s'engage; il triomphe, par des procès dogmatiques, des adversaires qu'il rencontre sur le terrain de la religion. Bolsec est expulsé en 1551, Servet est brûlé en 1553; M. Charles Dardier a consacré à ce célèbre médecin espagnol une intéressante étude[4]. En 1558, deux antitrinitaires italiens, Valentin Gentilis et Nicolas Gallo, sont sur la demande de Calvin mis en accusation. M. Henri Fazy a raconté ce procès[5] : « Quelques-

1. *Les Débuts de la Réformation à Genève, racontés à la jeunesse genevoise,* 1 vol. in-8°, 2e édition. Genève, 1885.

2. Il faut mentionner ici l'article « *Calvin,* » de M. Ch. Dardier, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. II (1877), p. 529-545, et les pages consacrées au réformateur dans la seconde édition de la *France protestante* (t. III, col. 508-639). Cet excellent recueil contient, en outre, de nombreux articles relatifs à l'histoire de Genève, mais ce serait sortir des limites de ce *Bulletin* d'en parler.

3. *Notice sur le premier séjour de Calvin à Genève;* voy. le *Catéchisme français de Calvin*, p. v-xcviij.

4. *Michel Servet, d'après ses plus récents biographes*, dans la *Revue historique*, t. X, p. 1-54.

5. *Procès de Valentin Gentilis et de Nicolas Gallo* (1558), *publié d'après les documents originaux,* dans les *Mémoires de l'Institut national genevois,* t. XIV, et à part, broch. in-4°. Genève, 1878.

uns des membres de l'église italienne de Genève, dit-il, ne se souciaient pas d'accepter une théologie toute faite des mains de Calvin. » Celui-ci, de son côté, « n'était nullement disposé à tolérer de la part des Italiens le moindre écart de doctrine. » Un conflit éclata, Gallo fut libéré après grandes remontrances, Gentilis, las des mauvais traitements qu'il eut à subir, finit par se rétracter; mais, lorsqu'il eut fait sur la question de dogme soumission complète, on trouva contre lui de nouveaux griefs, on l'accusa de mauvaises mœurs, et il fut condamné à avoir la tête tranchée; puis, sa peine fut commuée et il dut faire amende honorable en chemise, la torche au poing devant les syndics. Les pénibles expériences qu'il venait de faire à Genève ne le rendirent pas prudent; après avoir parcouru l'Europe, après avoir eu beaucoup d'aventures, il revint dans le pays de Gex, où il demanda à convoquer une dispute sur la Trinité; il fut arrêté, conduit à Berne et décapité (1566). M. Fazy a publié à la suite de son récit les pièces originales du procès de Genève. Il a écrit une page curieuse et triste de l'histoire de cette ville sous le régime de Calvin. Un autre Italien plus célèbre, et qui alla finir d'une manière non moins tragique en Italie même, Giordano Bruno, séjourna à Genève en 1579. M. Théophile Dufour a publié sur ce séjour une petite plaquette[1] pleine de renseignements et qui se termine par le fac-similé d'un des très rares spécimens incontestables de l'écriture de ce grand philosophe.

Calvin n'avait pas seulement des adversaires en matière de dogme; son gouvernement lui avait fait de nombreux ennemis. Le parti des Libertins lui créa à plusieurs reprises de sérieuses difficultés. Partisans de la Réforme, mais non de Calvin, car ils voulaient être maîtres chez eux, les « libertins » furent bannis de Genève, à la suite d'une échauffourée nocturne (mai 1555); ils se réfugièrent dans les environs, sur le territoire bernois. En 1563, ces « fugitifs, » c'était maintenant leur nom, tramèrent un complot contre Genève. C'est M. Francis Decrue qui nous l'apprend[2]; avant lui, aucun historien n'avait prêté à cet incident l'attention qu'il mérite; il en a trouvé les premières traces à Paris, aux Archives nationales, dans une dépêche que Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, représentant de Philippe II à Paris, adressait à son souverain. Il a pu compléter et rectifier les

1. *Giordano Bruno à Genève* (1579). *Documents inédits*, broch. in-8°. Genève, 1884. M. Hermann Brunnhofer, bibliothécaire cantonal à Aarau, a écrit sur ce philosophe un ouvrage intitulé : *Giordano Bruno's Weltanschauung und Verhængniss*. Leipzig, 1882, in-8°.

2. *Le Complot des fugitifs en* 1563, dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome XX, p. 385-428.

renseignements étrangers par les documents nombreux qu'il a trouvés aux Archives de Genève et retracer ainsi l'histoire de ce complot jusqu'à l'échec auquel il aboutit. Cet incident a de l'importance pour l'histoire locale, car il est « la dernière manifestation des Libertins, » parti dont le nom maintenant pris en mauvaise part fait mal juger, mais qui, à l'origine, mérite toute notre gratitude, puisqu'il était formé en grande partie d'hommes qui, avant le régime de Calvin, avaient activement travaillé à l'indépendance de leur patrie et à l'établissement de la Réforme. Les Libertins dégénérèrent lorsqu'ils devinrent les Fugitifs; ils cédèrent à une tentation irrésistible pour ceux qui ont à se plaindre de leur patrie, ils pactisèrent avec l'ennemi. L'histoire du cheval qui veut se venger du cerf et qui se donne à l'homme est éternellement vraie. Il faut remercier M. Decrue d'avoir fait sortir de quelques lignes d'une dépêche espagnole un épisode aussi curieux.

La personnalité de Calvin, sa carrière, ses idées, l'influence qu'il a eue sur les destinées de Genève ont été l'objet des jugements les plus divers. Nous ne citerons que pour mémoire le débat qui s'est élevé, il y a quelques années, à ce propos, entre MM. Henri Bordier et J.-B.-G. Galiffe[1]. M. Pierre Vaucher est resté en dehors de toute polémique dans le résumé très clair de la carrière et de l'œuvre de Calvin, par lequel il termine ses *Esquisses d'histoire suisse*[2].

La politique extérieure de Genève a été le sujet de deux mémoires de M. Henri Fazy, d'autant plus intéressants que ce sont des documents originaux tirés des archives de Genève qui en font la substance. Dans l'un, intitulé : *la Saint-Barthélemy et Genève*[3], il montre l'influence qu'exerça sur cette ville la nouvelle des événements du 24 août 1572. Le conseil était convaincu que les massacres de France seraient suivis d'une attaque soudaine contre Genève, le boulevard du calvinisme. Aussi prit-il d'abord toutes les mesures possibles de défense, puis il dut s'apprêter à recevoir les réformés qui fuyaient du royaume de France; c'est la manière dont il s'acquitta de ce devoir que fait ressortir le récit de M. Fazy. Genève était dans de

1. Henri Bordier, *Bolsec rajeuni et de nouveau réprimé pour ses vieilles calomnies contre Calvin, Genève et la Réformation* (extrait de la *France protestante*, t. II de la 2e édition), 1880. — Galiffe, *Lettre d'un protestant genevois aux lecteurs de la France protestante, à propos de l'article Bolsec, de M. Henri Bordier*. Genève, 1880, in-8°. — Henri Bordier, *l'École historique de Jérôme Bolsec*. Genève, 1880, in-8°.

2. *Calvin et les Genevois*, dans les *Esquisses d'histoire suisse*, p. 149-169.

3. *Étude historique*, dans les *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XIV, et à part, in-4°.

constantes alarmes, aussi recherchait-elle des appuis; elle entretenait les meilleurs rapports avec le comte Palatin. « L'entrée dans l'alliance suisse était pour les magistrats de la république un intérêt de premier ordre[1]. » Berne les avertissait qu'il fallait pour atteindre ce but se concilier M. de Bellièvre, l'ambassadeur de France; il ne fallait pas que la cité du refuge protestant indisposât contre elle sa puissante voisine, ni qu'elle se compromît pour ceux auxquels elle donnait un asile ou se laissât compromettre par eux. La position était délicate. Dans un second mémoire[2], M. Fazy montre de quel prestige jouit Genève durant les années 1574 à 1579, mais aussi quels dangers lui faisaient courir les guerres de religion et quel écho y avait tout ce qui se passait en France. Ce récit est entremêlé d'épisodes piquants, il met en lumière un des magistrats les plus distingués de Genève, le syndic Michel Roset, et il se termine par la conclusion du traité de Soleure (1579), « l'un des actes les plus importants du droit public genevois, car il plaça Genève sous la triple sauvegarde de la France et des cantons de Berne et de Soleure[3]. Quelques années plus tard, Zurich y accéda. M. Fazy a écrit un important chapitre de l'histoire intérieure et de l'histoire diplomatique de Genève. Les nombreuses pièces justificatives, presque toutes inédites, qui accompagnent ces deux mémoires ajoutent encore à leur valeur.

Voilà donc Genève devenue ville de refuge; le plus grand nombre de ceux qui y ont cherché un asile étaient des Français. Les plus nombreux après eux sont venus d'Italie. M. J.-B.-G. Galiffe a consacré au *Refuge italien de Genève aux XVIe et XVIIe siècles* un intéressant volume[4]; il y étudie l'origine du refuge italien, les caractères qui le distinguent du refuge français, il termine par le dénombrement de la colonie italienne à Genève, par familles et par individus groupés selon leur pays d'origine. M. Galiffe dit qu'il n'a « d'autre prétention que « de faire un commencement, en prenant acte des données les plus « essentielles, relatives au refuge italien, et en les coordonnant de « façon qu'elles puissent servir de base à des développements ultérieurs; » il a largement atteint son but.

C'est aux guerres de religion que se rattache une œuvre qui, quoique française, concerne cependant Genève : je veux parler des

1. Fazy, *op. cit.*, p. 67.
2. *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure* (1574 *à* 1579). *Étude historique*, dans les *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XV, et à part, Genève, 1883, in-4°.
3. Fazy, *op. cit.*, p. 7.
4. 1 vol. in-8°. Genève, 1881.

Grandes scènes historiques du XVIe siècle, reproduction des gravures exécutées au cours des événements par Tortorel et Perrissin[1]. En tête de cette belle publication, M. Théophile Dufour a mis une *Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel*[2], dans laquelle il donne sur les deux artistes lyonnais, dont on ne savait presque rien, et sur leur œuvre, des renseignements tout nouveaux tirés des archives de Genève. Il publie les actes qu'il a trouvés dans les minutes de notaires; il en ressort que ce recueil des *Quarante tableaux ou Histoires diverses qui sont mémorables* a été gravé à Genève dans les années 1569 à 1570, et que ce sont les gravures sur cuivre qui sont l'œuvre de Tortorel et Perrissin.

Ne quittons pas l'iconographie des guerres de religion, sans mentionner le dissertation de M. Henri Bordier[3] sur un tableau qui se trouve à Lausanne, représentant la Saint-Barthélemy; l'auteur est François Dubois, dit Sylvius, mort à Genève, le 24 août 1584. M. Bordier a réuni tous les renseignements qu'il a pu se procurer sur cet artiste jusqu'alors inconnu; de la comparaison très ingénieuse qu'il fait de la scène telle que l'a représentée le peintre et le récit de de Thou, il ressort une concordance très frappante, et jusque dans les moindres détails, des témoignages donnés par l'historien et par le peintre. Comme Dubois était mort lorsque parut le récit de la Saint-Barthélemy par de Thou, son tableau prend, grâce au mémoire de M. Bordier, la valeur d'un document contemporain; l'auteur pourrait bien avoir été témoin oculaire des événements qu'il retrace.

Édouard Favre.

1. Publiée sous la direction de M. Alfred Franklin. Paris, 1885, in-folio.

2. Cette *Notice* a été tirée à part à 150 exemplaires, broch. in-8° de 43 pages, Paris, 1885.

3. *Peinture de la Saint-Barthélemy par un artiste contemporain comparée avec les documents historiques.* Ce mémoire, contenu dans le tome I de la série in-4° des *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, a été reproduit dans la *Saint-Barthélemy et la critique moderne*, du même auteur; Genève, Paris, 1879, in-4°.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum, von Dr Otto Gilbert, A. O. Professor und Custos der Univ. Bibliothek zu Gœttingen. Zweite Abteilung. 456 p. in-8° Leipzig, Teubner, 1885.

Ce second volume[1] continue l'histoire des origines de Rome depuis l'apparition des Étrusques avec Tullus Hostilius jusqu'aux Tarquins. Il a les mêmes défauts et les mêmes qualités que le premier : la connaissance parfaite des sources et des travaux antérieurs, l'abus du système, de l'explication à outrance. Il n'y a pas pour l'auteur un seul texte qui ne rappelle un fait vraiment historique, pas un nom de divinité qui ne corresponde à telle ou telle race, pas un renseignement topographique, quoique d'origine très postérieure, qui n'ait sa place dans le plan de la Rome primitive.

Ch. I (1-144). — *La Confédération des trois villes.* — L'auteur assigne un rôle prépondérant aux Étrusques, dont le héros est Tullus Hostilius, le Caeles Vibenna de Claude. Leurs colonies s'établissent d'abord à Gabies, puis à Tusculum, enfin sur le Caelius : l'existence d'une communauté étrusque sur le Caelius est attestée par la tradition que rapporte Claude dans son discours au sénat, par les restes d'une muraille qu'on croit antérieure à celle de Servius, par les trois cultes qui sont localisés sur cette colline (Dea Carna, Diana, Minerva), qui sont postérieurs à Numa, puisqu'ils ne figurent pas dans son calendrier et qui jusqu'à l'époque de Tertullien sont encore considérés comme étrangers. Du Caelius, les Étrusques débordent sur l'Esquilin. La *Turris Mamilia*, évidemment élevée par la Gens Mamilia de Tusculum, est une preuve de cette conquête que rappelle encore la lutte des Horaces et des Curiaces : les premiers, champions des Étrusques, les seconds, du Palatin, de l'Esquilin et du Quirinal. Ce sont également les Étrusques qui ont détruit Albe. Mais le patriotisme romain a plus tard altéré cette histoire. L'extension de la puissance étrusque sur le sol de Rome est alors marquée par la situation des *Pila Horatia,* à la limite nord du Forum, de la *Curia Hostilia,* centre de la nouvelle communauté, au milieu du *Comitium,* du *Tullianum,* à l'ouest du Comitium, ancien puits sabin transformé en prison étrusque. Les Étrusques ont même conquis sur les Sabins une partie du Quirinal : ce qui explique la tra-

1. V. la *Revue historique* de septembre-octobre 1885.

dition de l'alliance conclue entre Caeles Vibenna et les Ramnes contre les Sabins. C'est donc en vain que les pontifes romains ont altéré l'histoire de Tullus Hostilius pour en faire un roi national. La vérité reparaît dans certains traits de son caractère, sa dureté, sa déloyauté, son impiété. Il y a eu une véritable conquête après laquelle le Palatin, le Quirinal et le Caelius ont formé une communauté et l'union est marquée par le collège des trois augures et les fêtes des trente curies. On voit tout ce qu'il y a d'artificiel dans ce groupement de faits. Quant à l'origine des Étrusques, l'auteur adopte la théorie de l'émigration lydienne : les derniers travaux de M. Helbig ne favorisent point cette conclusion.

Ch. II (144-258). — *L'Aventin.* — Parallèlement à la communauté du Palatin se développe celle de l'Aventin. Loin d'avoir été colonisé tardivement, comme le veut la légende, par des émigrés et des vaincus, l'Aventin, personnifié dans Ancus Martius, a de très bonne heure sa population moitié latine, moitié grecque, ses cultes latins (Bona Dea, Faunus, Picus) et grecs (Évandre, Hercule, Jupiter Inventor), son centre religieux, le *Saxum,* où se fêtent les Rémuria (d'où on tirera plus tard le nom de Remus), un port de commerce important sur le Tibre, avec le pont Sublicius, un territoire qui s'étend jusqu'à la colonie maritime de l'Aventin, Ostie, et de l'autre côté du Tibre jusque sur le Janicule. Il est situé hors du pomérium de la ville palatine : ce qui ne s'explique pas simplement, comme le veut Mommsen, par des raisons militaires et par la nécessité de laisser en terrain neutre le temple romano-latin de Diane. Il faut croire au contraire que l'Aventin a formé dès l'origine une communauté indépendante. Ses premiers rapports avec le Palatin sont indiqués par la légende de Romulus et de Remus qui a un fondement historique, la lutte de deux groupes égaux en puissance; par l'hellénisation de plusieurs cultes du Palatin (par exemple de la Bona Dea qui se transforme en une Démèter) ; par l'institution des Argées qui sont au nombre de douze pour chaque groupe et des Féciaux qui sont au nombre de dix. Puis l'Aventin est conquis par le Caelius et englobé dans la muraille de Servius. C'est ce que prouve la fondation du temple de Diane qui n'est pas le temple de la confédération latine, comme on le croit généralement. Denys d'Halicarnasse n'a voulu parler que d'une de ces petites confédérations qui devaient être assez nombreuses aux environs de Rome. En réalité, cette Diane est la Diane étrusque : l'Aventin est entré dans la confédération du Palatin, du Caelius et du Quirinal. Mais il continue à former un domaine à part, un *pagus* avec ses magistrats et ses cultes; et sa population sera le noyau de la plèbe; la déesse plébéienne, Cérès (rappelons-nous les Aediles Cereales), aura son temple à l'ouest du Cirque, au pied de l'Aventin.

Le point de départ de cette histoire de l'Aventin est fort contestable. S'il y a eu dès l'origine une communauté sur la colline, pourquoi tous les textes nous la présentent-ils comme ayant été longtemps déserte, et cela non seulement sur une partie, mais sur toute son étendue? D'autre

part, l'opinion commune sur le temple de Diane n'est nullement ébranlée par les arguments de l'auteur.

Ch. III (258-456). — *L'Unité de la ville sous les Tarquins.* — Une nouvelle population étrusque représentée par Servius Tullius, le Mastarna de Claude et la famille des Tarquins s'établit sur l'Esquilin et entre dans la communauté romaine avec une condition inférieure. Ce sera le second groupe plébéien, moins actif et moins énergique que les paysans de l'Aventin. La réunion de tous ces éléments en une seule ville, sous la main vigoureuse des Tarquins, est surtout marquée par la muraille dite de Servius dont l'auteur nous donne une description complète d'après Jordan et Lanciani.

La ville est divisée en quatre parties que Varron appelle des régions, mais qui à l'origine sont de véritables tribus. On a donc quatre tribus au lieu de trois (*Palatina, Collina, Suburana, Esquilina*). L'auteur rencontre ici la théorie de M. Bloch (les Origines du sénat romain) sur le nombre trinaire dans les races indo-européennes. Tout en l'admettant en général, il soutient que les Romains n'ont pu en fait trouver ce chiffre que dans le groupement successif de plusieurs communautés. Les trois tribus représentaient les trois premières races ; la nouvelle tribu représente le nouvel élément étrusque. Mais, sauf pour la cérémonie des Argées, où il y a six *sacraria* pour chaque tribu, c'est le nombre trois qui reste la base des divisions politiques. Tarquin introduit dans chacune des anciennes tribus autant de nouvelles *gentes* plébéiennes qu'il y en avait d'anciennes. Ce sont les Secundi Ramnes, Tities, Luceres ; de là, le doublement du sénat (patres majorum gentium, patres minorum gentium), du contingent militaire, des centuries de chevaliers. Les curies subsistent non plus comme districts locaux, mais simplement comme centres religieux ; les comices curiates comprennent les *gentes* patriciennes avec une partie de la plèbe urbaine, l'ancienne clientèle, qu'il ne faut pas confondre avec la nouvelle plèbe d'Ancus Martius et de Servius Tullius, de l'Aventin et de l'Esquilin.

La nouvelle ville a comme lieu de réunion le *Forum,* l'ancien *Forum romanum* des *Ramnes* et des *Tities,* assaini par le grand égout de Tarquin ; comme centre religieux, le temple de *Jupiter Capitolin,* de construction étrusque, consacré à Jupiter, Junon et Minerve, les divinités du Palatin, du Quirinal et de l'Esquilin-Caelius. L'auteur étudie longuement la forme primitive du temple, sans aboutir d'ailleurs à des résultats satisfaisants. La citadelle commune et en même temps le centre de la vie politique est le Capitole : se fondant sur l'opposition souvent constatée dans les textes entre *Arx* et *Pomerium,* entre *Urbs* et *Capitolium,* l'auteur tranche d'une manière au moins subtile la question si obscure du *Pomérium.* Le pomérium ne serait pas une ligne circulaire, mais l'espace compris entre la muraille du Capitole et la muraille de Servius, c'est-à-dire la ville entière comprise entre ces deux limites ; plus tard seulement, la muraille de Servius ayant eu aussi son pomérium, on aurait appliqué ce mot d'abord au glacis extérieur, puis

aux deux glacis extérieur et intérieur de la muraille. Cette hypothèse est séduisante et rend peut-être mieux compte des textes que toutes les autres.

Ce dernier chapitre a d'excellentes parties, surtout la démonstration d'une coïncidence chronologique entre la construction de la muraille servienne et le doublement des corps politiques. Mais il est difficile d'accorder à l'auteur que l'Esquilin étrusque ait joué le rôle qu'il lui prête. Pourquoi est-il resté dans cette situation inférieure de colline plébéienne, tandis que le Caelius, également étrusque, a pris rang dans la cité patricienne? La thèse de l'auteur, d'après laquelle les trois tribus primitives représentent trois races, l'a encore engagé ici dans de nouvelles difficultés.

Ch. Lécrivain.

Michele Amari. **La guerra del Vespro siciliano.** Nona edizione corretta ed accresciuta dall' autore secondo i registri di Barcellona ed altri documenti, e corredata di alcuni testi paralleli. 3 vol. Milan, Naples et Pise, Hœpli, 1886.

Lorsqu'un ouvrage historique, qui consacre 1,440 pages (sans compter la préface) à un court espace de vingt années de l'histoire de l'Italie méridionale, arrive à sa neuvième édition, sans compter plusieurs réimpressions, cela montre deux choses : l'une, que le sujet doit offrir un intérêt particulièrement intéressant, l'autre qu'il a été traité d'une manière digne de lui. En fait, le livre sur les Vêpres siciliennes et sur les guerres de 1282 à 1302 qui se rattachent à ce sanglant événement, livre qui a mis M. Amari au premier rang des historiens italiens, est un des plus importants qui aient paru dans le domaine de l'historiographie médiévale. Dès le début, il a frappé l'attention par la nouveauté des résultats obtenus, par la vie et la chaleur du récit, par le souffle du patriotisme dont il était pénétré. Ce sont, en effet, le patriotisme et la haine enflammés contre la domination bourbonnienne en Sicile qui ont mis la plume à la main du petit employé sans ressources du gouvernement des Bourbons à Palerme. En faisant paraître à Palerme, il y a maintenant quarante-quatre ans, le récit d'une « Période de l'histoire sicilienne au XIIIe s., » et en donnant à Paris, où il avait dû s'enfuir, une nouvelle édition de son ouvrage sous le titre qu'il a conservé depuis, l'auteur a voulu montrer à ses compatriotes, par un exemple historique, comment les Siciliens avaient su autrefois secouer le joug de leurs oppresseurs, pour leur inspirer la volonté d'en faire autant. Dans ce dessein, on ne pouvait guère tirer parti du récit vulgaire, basé en grande partie sur la chronique si répandue de Villani, et d'après lequel les Vêpres siciliennes avaient été la conséquence d'une conjuration formée longtemps à l'avance par quelques notables personnages, et non d'un sentiment spontané de vengeance contre l'oppression qui poussa le peuple

sicilien à la révolte. Dans ce cas, l'idée préconçue éveilla la sagacité de l'historien. Amari trouva que les plus anciennes sources qui nous instruisent sur la révolution du 31 mars 1282 ne parlent nullement d'une conspiration qui, ourdie par quelques barons siciliens mécontents, aurait été préparée avec la connivence du roi Pierre d'Aragon; tout au contraire, le récit traditionnel des événements repose sur des récits plus récents, composés sous l'influence des événements postérieurs, et avec un parti pris manifeste. Évidemment, il n'y avait pas à hésiter entre cette double série de témoignages; la plus ancienne devait être préférée à la plus récente. Il fallut cependant du temps pour que la manière simple et claire de présenter les faits employée par Amari pénétrât dans le public et fût généralement admise. Le récit traditionnel, embelli par la couleur dramatique des événements, n'en a pas moins persisté dans les livres de vulgarisation historique; même après l'apparition de l'ouvrage d'Amari, elle a trouvé des érudits pour la défendre. Les historiens animés de sentiments conservateurs durent croire qu'Amari avait dégagé la révolution du 31 mars 1282 de la conspiration des Barons, uniquement pour pouvoir prêcher mieux et avec plus de succès la révolution pour le présent. Les preuves tirées des sources étaient en effet si détaillées et si sûres que les choses avaient dû se passer comme il les raconte, mais non pas encore cependant au point de forcer les répugnances des adversaires. C'est à ce besoin, plus ou moins clairement senti, d'un examen critique et d'une appréciation de tous les documents originaux qu'Amari s'est efforcé de répondre dans les éditions successives de son ouvrage; il y a réussi au plus haut degré dans cette 9e édition, qui épuise le sujet. Les 280 premières pages du t. III sont consacrées à une étude critique de tous les textes utilisés et à l'examen de la manière dont les chroniqueurs les plus divers ont présenté les événements; cependant, pour ce qui concerne les corrections et additions contenues dans cette 9e édition, l'auteur n'a pas attribué la principale importance aux textes communs, tels que le *Rabellamentu di Sichilia,* le *Liber Jani di Procida,* la *Leggenda di Messer Gianni di Procida;* il a mis surtout à profit des documents nouveaux, que lui ont fournis les archives de l'État à Naples, et aussi les archives de Barcelone. Sans doute, les archives angevines de Naples avaient été utilisées pour les éditions antérieures, mais cette mine presque inépuisable de renseignements n'avait pas été exploitée aussi complètement qu'il était nécessaire pour les intérêts de la cause. Grâce aux nombreux travaux de Giuseppe del Giudice et de Camillo Minieri Riccio, le minerai a été extrait, dans ces dix dernières années, en quantité extraordinaire, et il attendait d'être mis en œuvre. De même aussi les archives aragonaises de Barcelone avaient été exploitées, par exemple et sans compter plusieurs historiens espagnols, par Saint Priest, dans son *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou;* mais on ne les avait pas soumises à une exploration systématique pour ce qui concerne l'affaire des Vêpres siciliennes. C'est ce qui a été fait par le chanoine Isidoro

Carini, qui fut chargé par le gouvernement italien d'une mission pour fouiller les archives et bibliothèques espagnoles, lorsqu'on se prépara à fêter en 1882 le sixième centenaire des Vêpres siciliennes. Amari a naturellement utilisé les documents déjà publiés par Carini ; il a pu, en outre, grâce à l'autorisation du ministre de l'intérieur, étudier par avance ceux des matériaux, réunis par Carini, qui sont encore inédits. Ces documents nouveaux, et des éditions meilleures de textes déjà connus, ont permis à l'auteur d'apporter des additions et des améliorations à toutes les parties de son récit; il n'a laissé sans changements que le premier chapitre et le dernier, l'introduction au récit et les considérations générales qu'il inspire. S'il avait voulu remanier aussi ces deux chapitres, nous dit l'auteur lui-même, il aurait été obligé d'ajouter plusieurs volumes à son ouvrage. Cependant il a noté scrupuleusement dans la préface, p. IX-XII, chapitre par chapitre, ce qu'il a donné de nouveau dans le récit des événements décrits par lui dans cette édition. Il est impossible d'en donner ici le détail. Je ne veux pas non plus relever, parce que je l'ai fait ailleurs, de petites corrections de détail, qui ne manquent jamais dans un ouvrage de cette importance; la plus importante consisterait en ceci, qu'il faut réduire encore le nombre des ouvrages attribués à Jean de Procida : ainsi le « Liber philosophorum moralium antiquorum... quos transtulit de graeco in latinum magister Johannes de Procida » n'est certainement pas son œuvre. Mais il convient de recommander chaudement la nouvelle édition de ce chef-d'œuvre historique à tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Italie dans la seconde moitié du XIIIe s. O. H.

S. MULLER. **De Middeleeuwsche Rechtsbronnen der Stad Utrecht,** 3 deelen. (Werken der Vereeniging tot uitgaaf der bronnen van het Oude Vaderl. Recht, n° III.)

La ville d'Utrecht est une des plus intéressantes des Pays-Bas par son origine, par ses institutions fort anciennes et par le rôle important qu'elle a joué dans l'histoire néerlandaise depuis les premiers temps du christianisme jusqu'aux derniers jours de la République des Provinces-Unies.

Les restes du droit de cette ville offrent un intérêt particulier pour l'historien du moyen âge, quoiqu'ils ne remontent guère plus haut que le XIVe siècle. Le *Liber Albus,* le plus ancien des livres de droit d'Utrecht qui nous ont été conservés, a été composé vers 1340, mais, comme M. Muller l'a prouvé incontestablement, un autre recueil l'a précédé peut-être d'un demi-siècle. Il n'est pas non plus le seul qui ait existé au moyen âge : vers le même temps, le conseil de ville a commencé d'enregistrer dans un livre spécial, le *Liber Hirsutus Minor,* ses arrêts importants et ses résolutions. Un troisième, le *Liber Rubeus,* commencé vers 1390, remplaça les anciens livres, dont il fit entrer la plus grande partie dans sa rédaction. Tandis que ces trois livres servaient surtout

pour la juridiction, un autre, le *Livre Rose,* commencé vers 1370, contenait les résolutions du conseil par rapport à l'administration de la ville.

Les arrêts des échevins de la ville, depuis le milieu du XIVe siècle, nous sont parvenus dans un cinquième recueil, le *Scepeneboek*, remplacé en 1456 par un nouveau code, le *Scepenrecht*. Sous Charles Quint, furent enfin rédigées les *Ordonnances de* 1550, qui restèrent le code civil et pénal d'Utrecht jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A ces sept compilations, M. Muller en a ajouté une huitième, intitulée : *Le Stichtsche Landrecht,* le droit du pays d'Utrecht au commencement du XVIe siècle, dont grand nombre d'articles étaient aussi en vigueur dans la ville elle-même.

M. Muller ne s'est pas contenté de publier exactement ces textes selon les règles formulées récemment par la Société d'Utrecht ; il a fait plus. Il a fait précéder son édition d'une étude modestement intitulée : *Introduction;* celle-ci forme à elle seule tout un volume où se trouve résumé le développement historique du droit de la ville au moyen âge. L'auteur montre comment l'évêque d'Utrecht s'est fait seigneur de la ville ; il traite des principaux serviteurs de l'évêque, de l'*advocatus* et du *castellanus,* du bailli et des échevins ; ces derniers se rencontrent pour la première fois en 1122. Vers la fin du XIIe siècle apparait le conseil de ville ; selon M. Heusler, dont l'auteur accepte l'hypothèse, le conseil est un développement du collège des échevins. Ce conseil de ville, dont l'histoire est tracée d'une manière attrayante et comparée à celle des conseils dans les villes allemandes, fut d'abord le rival, puis l'ennemi du collège des échevins ; les querelles de famille, propres aux villes du moyen âge, et la lutte de la commune contre l'évêque, chose ordinaire dans les villes épiscopales, augmentèrent encore la confusion. La guerre entre le conseil et le collège des échevins eut lieu surtout dans le domaine du droit criminel depuis le commencement du XIVe siècle. Elle se manifeste, par exemple, dans le code de 1389, où le droit du conseil et celui des échevins sont soigneusement distingués.

M. Muller nous raconte les différentes phases de cette guerre acharnée qui se prolongea jusqu'à l'époque de Charles-Quint, quoique le conseil de ville eût déjà remporté alors des victoires considérables et pût se considérer comme indépendant de l'évêque. La description de cette lutte fournit à l'auteur l'occasion de traiter les questions qui se présentent à l'historien du droit municipal au moyen âge. Nous appelons l'attention sur la distinction qu'il établit entre deux mots si fréquents dans les codes du moyen âge, les mots *koer* ou *keur* et *broek* ou *breuk ;* le premier désigne les délits légers, le second les délits graves, tandis que les crimes (*ondaet*) forment une troisième catégorie.

Toute la juridiction, celle du conseil de ville, celle des échevins et celle des anciens des corps de métier, est décrite d'une manière exacte et attrayante. Un chapitre intéressant est consacré à délimiter le territoire où le droit de la ville d'Utrecht était reconnu, et à marquer l'influence de ce droit sur celui des autres villes du pays.

Pour résumer, M. Muller a écrit un beau livre qui mérite une place distinguée à côté d'autres livres de cette nature sur les villes allemandes, dont l'histoire présente une grande analogie avec celle des villes néerlandaises au moyen âge. Les grandes lignes de ce développement, comme M. Muller les a présentées, ne peuvent pas être contestées, quelques réserves que l'on puisse faire sur des points de détail. Un glossaire détaillé augmente la valeur du livre.

P. J. Blok.

Histoire du diocèse de Tulle, depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours, à l'usage des élèves du grand séminaire, du clergé, des religieux et des fidèles, par l'abbé J.-B. Poulbrière, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières, chanoine honoraire, historiographe diocésain, vice-président de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, inspecteur départemental de la Société française d'archéologie. Tulle, Mazeyrie, 1885, in-12, 408 pages.

On peut voir, par le long titre que nous venons de transcrire, que l'auteur n'a point cherché à dissimuler la tendance de son œuvre. Nous lui savons gré de sa franchise. Nous ajouterons même, pour l'instruction des lecteurs de la *Revue historique,* que cette tendance s'affirme encore par un portrait de l'évêque actuel de Tulle, Mgr Denéchau, par celui de son prédécesseur, par une dédicace attendrie « à MM. les élèves du grand séminaire, » et par une lettre de Mgr Denéchau déclarant que le présent livre est une « œuvre d'une érudition sûre et d'une plume exercée. » Voilà certainement plus qu'il n'en faut pour diriger l'opinion des bonnes âmes et éclairer MM. les séminaristes sur la valeur du livre qui leur est dédié.

Nous voudrions bien être de l'avis du prélat et, en cette matière du moins, nous entendre avec lui. Mais vraiment l'entente est difficile. Passons condamnation sur l'esprit même qui anime ce livre et en fait un panégyrique plutôt qu'un récit d'histoire véridique. Voyons seulement ce que vaut « l'érudition sûre » de M. Poulbrière.

L'auteur nous déclare dans son prologue (*sic*) que ses sources « constamment signalées » permettront à chacun de contrôler ses assertions. En effet, il y a en moyenne un renvoi par page, ce qui est tout à fait insuffisant pour trente lignes de texte. Ces renvois se réfèrent quelquefois aux chroniqueurs locaux; mais il est trop visible que l'auteur s'est servi avant tout d'ouvrages modernes de troisième et de quatrième main : la pauvre *Histoire d'Uzerche* de M. Combet, la très modeste *Histoire d'Argentat* de M. Bombal, la détestable *Histoire de la vicomté de Turenne* de M. Marche. Le récit du concile de Limoges de 1031 est emprunté tout entier à l'*Histoire de France* de M. Demolins. Bertrand de Latour et Bonaventure de Saint-Amable sont mis à contribution avec autant de confiance que Baluze. Leurs assertions sont citées,

découpées, compilées, jamais discutées, à moins pourtant qu'il s'agisse de Baluze : M. P. part volontiers en guerre contre un homme qui a la mauvaise grâce de réclamer toujours des textes et de faire fi des traditions, à l'exemple des Tillemont, des Launoy et des Dupin (pp. 22 et 34).

Avec une pareille méthode, on peut deviner quelles solutions l'auteur sait donner aux questions qui se posent. Pour M. P., l'église de Tulle est de fondation apostolique. Elle remonte au Ier siècle, à saint Martial, que « d'antiques et vénérables traditions » identifient avec l'enfant que Jésus plaça un jour au milieu de ses disciples en leur disant : « Si vous ne devenez semblables à ce petit enfant, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » M. P. s'est souvenu sans doute que M. le chanoine Arbellot a écrit un jour[1] que « quiconque osera désormais dire que saint Martial n'a reçu sa mission que sous l'empire de Dèce (comme l'affirme Grégoire de Tours) n'aura ni critique ni érudition. »

Pour M. P., l'érection de l'évêché de Tulle en 1317 ne fut motivée que par le désir de diminuer l'étendue exorbitante du diocèse de Limoges. C'est sans doute pour atteindre ce but que Jean XXII se contenta d'enlever une cinquantaine de paroisses au diocèse de Limoges qui en comptait bien huit cents, et imagina de faire une découpure en longueur qui ne restreignît en rien les limites extrêmes du premier diocèse.

La Réforme, aux yeux de M. P., n'a été qu'une série de violences, de pillages, d'abominations. De la considérer en elle-même et dans ses principes, de raconter son extension dans la contrée, l'auteur n'en a cure. Les faits de guerre sont seuls intéressants à son sens.

Cette *Histoire du diocèse de Tulle* est divisée en deux livres : I. Des origines chrétiennes à l'érection du siège de Tulle en 1317. II. De l'érection du siège à l'année 1884. — Mais le diocèse de Tulle ayant reçu en 1791 une nouvelle organisation et de nouvelles délimitations qui en augmentaient trois ou quatre fois l'étendue, il nous semble qu'il était indispensable de commencer à cette date un troisième livre. C'est là un véritable vice de composition. Il y en a un autre plus grave encore. M. P. attribue par convention au diocèse d'autrefois les limites qui aujourd'hui le confondent tout entier avec le département de la Corrèze. Il résulte de cette convention singulière les anachronismes que voici : du Ier siècle à 1317, on nous raconte l'histoire d'un diocèse imaginaire, portion du diocèse de Limoges dépourvue de centre et d'unité ; de 1317 à 1791, on adjoint au diocèse existant tout ce qui plus tard devait lui être annexé aux dépens du diocèse de Limoges, — procédé non moins arbitraire que le précédent. Nous croyons que l'auteur se fût mieux tiré d'affaire en se proposant simplement d'écrire l'*Histoire ecclésiastique du Bas-Limousin.*

On n'est pas moins surpris de trouver des titres de chapitres comme

1. *Bull. Soc. arch. du Limousin*, V, 246. — Il est plus surprenant de constater que Gams adopte, dans sa *Series episcoporum*, la théorie de M. Arbellot, au lieu de s'en tenir au catalogue du *Gallia christiana.*

ceux-ci : La Croisade. Maurice Bourdin (anti-pape Grégoire VIII). — Bandes pillardes en Limousin. Henri Court-Mantel. — Innocent VI et Grégoire XI, papes limousins. — En quoi ces noms et ces faits font-ils partie intégrante de l'histoire ecclésiastique ou religieuse du Bas-Limousin, jusqu'à mériter d'être pris pour rubriques ? Nous comprenons mieux que certains chapitres soient introduits uniquement par le nom des évêques régnants. Mais alors le livre de M. P. n'est plus guère qu'une chronique des faits principaux de chaque épiscopat. Tel est bien en effet l'un des caractères de cet ouvrage. Point de vues d'ensemble, point de généralisations, point de profondeur, point de véritable critique, aucun effort pour retrouver les principales phases de la vie ecclésiastique du passé. Aussi, que d'omissions ! et quels intéressants chapitres M. P. n'a point écrits sur le développement de certaines institutions aux mains du clergé : hôpitaux, petites écoles et collèges, sur l'histoire monumentale du diocèse, sur les officialités du Bas-Limousin, etc., etc.! Par contre, le clergé régulier peut être content : il n'est peut-être pas une seule fondation de monastère, de prieuré ou de couvent qui soit oubliée. Le clergé séculier est moins bien partagé. S'il est partout supposé, il n'est nulle part montré. L'étude attentive des statuts synodaux et des règlements diocésains eût cependant beaucoup appris sur son compte.

A côté des bévues et des omissions que nous venons de signaler, les fleurs fanées de rhétorique, les expressions risquées, les images comiques abondent aussi dans ce livre. Parlant de la fondation des Clarisses de Tulle par quatre dames de la ville (p. 269), l'auteur écrit bravement que « les quatre piliers de la maison naissante se réunirent au pré de l'Hôpital » pour délibérer. Des piliers qui se mettent en marche ! Qui l'eût cru ? Ailleurs, on nous parle de saint Martin « devenu l'admiration de Dieu, » (p. 32) ; ailleurs encore, du petit séminaire de Servières qui « sortit en 1804 du cœur sacerdotal de M. Capitaine » (p. 340). M. P. s'intitule pourtant professeur de rhétorique.

Le livre est certainement édité avec soin. Il est orné d'une carte et de nombreuses gravures d'une bonne exécution et augmenté d'une table analytique qui cependant, pour rendre quelques services, devrait être trois ou quatre fois plus longue. On trouve également dans l'appendice une liste complète (trop complète) des évêques de Limoges, liste qui n'est pas sans surprendre, puisque celle des évêques de Tulle fait défaut. M. P. réimprime aussi (p. 399) la déclaration royale de 1698 pour l'établissement de séminaires dans les diocèses qui n'en ont point. Mais que vient faire ce document, je le demande, dans l'histoire d'un diocèse pourvu de son séminaire depuis 1674 ?

Les défauts que nous avons dû relever sont la monnaie courante dont les ecclésiastiques limousins et marchois paient encore leurs lecteurs. M. P. ne fait donc point exception à la règle. Pourtant son livre est plus nourri de faits, plus véritablement étoffé que beaucoup d'autres. A tout prendre, il est en progrès sur ceux qui ont paru dans ces dernières années.

A L.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1886, livre 1-2. — Saige. Charte française de Jean de Joinville en double exemplaire scellé (jugement arbitral rendu en 1258 par le sénéchal, dans une contestation entre Gaucher, comte de Rethel, et son frère Manassès, seigneur de Bourcq). — Bouchot. Notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange, architecte des Jésuites, 1569-1641. — G. Lefèvre-Pontalis. Petite chronique de Guyenne, jusqu'à l'an 1442 (avant 1404, elle n'est qu'un résumé chronologique emprunté en grande partie, jusqu'en 1333, au texte utilisé par la *Chronique romane* du *Petit Thalamus;* à partir de 1405, elle est originale et donne des renseignements inédits sur les campagnes de 1405 et 1406, en Périgord et en Agenais, sur la descente des Anglais en Saintonge, en 1412 et en 1439, sur Rodrigue de Villandrando, etc. Texte de cette chronique en dialecte gascon. L'auteur est sans doute un habitant de Libourne). — Digard. La série des registres pontificaux du xiiie siècle (maintient contre Kaltenbrunner le caractère original et officiel de ces registres; les noms de copistes qu'on y remarque ne sont pas ceux des scribes qui ont été chargés d'écrire ces registres d'après des originaux perdus; mais tout au contraire des scribes qui ont été chargés d'en faire une transcription à une époque postérieure. Il a donc existé une série de doubles des registres pontificaux; il en reste quelques-uns). — Poésies latines du ms. add. A. 44 de la Bodléienne. — Ch. Kohler. Inventaire de la bibliothèque de Saint-Gildas en Berry, xie s. — H. de Curzon. Une réception au Temple : Alexandre de Vendôme, 1er fév. 1604 (procès-verbal de la cérémonie avec les lettres du grand prieur). = Bibliographie : *Palustre.* La Renaissance en France, livr. 11-12 (se rapportent aux monuments compris dans les départements formés de l'ancienne province de Bretagne). — *V. de Beauvillé* et *H. Josse.* Pontifical d'Amiens, publié d'après un ms. original du xiie s. (excellente publication). — *Roze.* Nécrologe de l'église d'Amiens (écrit en oct. 1256, il a été continué durant le xive s.; édition recommandable malgré des fautes de lecture). — Archives historiques du Poitou, t. XV. — *Guiffrey.* Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours (excellent, mais pourquoi aucune note, aucune indication de source?). — *Wordsworth.* Pontificale ecclesiae Sancti Andreae (texte de ce pontifical, du xiiie s., suivi de fragments d'autres pontificaux ou bénédictionnaires de la Grande-Bretagne au moyen âge; bonne table). — *Promis.* Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia; vol. I (excellent). — *Travers.* Le sceau de Hoja et la sigillographie pittoresque, surtout en Espagne (bon).

— *Xénopol*. Les Roumains au moyen âge (l'auteur a fait une critique habile de la théorie de Rœsler; mais il n'a pas réussi à prouver que les Roumains ne sont autres que les Daces romanisés qui se seraient perpétués sans interruption dans leur pays d'origine). — *Dr Alishan*. Sissouan; pantographie de la Cilicie arménienne et histoire du roi Léon Ier le Magnifique (véritable encyclopédie du passé et du présent de l'Arméno-Cilicie; par malheur, elle est écrite en arménien, et ne rendra pas tous les services qu'on attendrait de cette savante publication).

2. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1886, n° 15. — Relaciones geográficas de Indias (publie des textes importants précédés de notions très substantielles par M. Jimenez de la Espada sur l'histoire générale de la géographie des Indes espagnoles). — *Beauvois*. La jeunesse du maréchal de Chamilly; notice sur Noël Bouton et sa famille de 1636 à 1667 (excellent). = N° 16. *Gross*. La Tène; un oppidum helvète (étude judicieuse d'archéologie préhistorique et historique). — *Friedländer*. Repertorium zur antiken Numismatik (on a cru devoir imprimer telles quelles les notes réunies pour son usage personnel par le savant numismate de Berlin. Sans doute, elles rendront des services, mais combien plus si elles avaient été publiées avec soin!). = N° 17. *Bratuschek*. Die Erziehung Friedrichs des Grossen (très intéressant). = N° 18. *E. de Sarzec* et *Heuzey*. Découvertes en Chaldée. 1re partie (descr. des fouilles; planches reproduisant avec la plus entière fidélité les monuments décrits). — *Graux* et *Jacob*. Xénophon, Économiques, texte grec (excellente édition). — *Zwiedineck-Südenhorst*. Die Politik der Republik Venedig wæhrend des 30 jæhr. Krieges (fait trop vite; long et incomplet; les documents vénitiens ne pouvaient suffire seuls à tracer cette histoire. Quant à la question de Mantoue, elle a été traitée excellemment par Cousin). — *Bühring*. Venedig, Gustav-Adolf und Rohan, 1630-1632 (de bons chapitres, mais aussi des erreurs et des lacunes assez nombreuses). = N° 19. *Pallu de Lessert*. I. Études sur le droit public et l'organisation de l'Afrique romaine; II. Les gouverneurs de la Maurétanie (très intéressant). = *Pouy*. Concini, maréchal d'Ancre; son gouvernement en Picardie, 1611-1617 (excellent; l'auteur professe pour Concini une haute estime et le trouve à tous égards fort supérieur à sa réputation). = N° 20. *Müller*. Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft. Bd. I, H. 1 (contient l'histoire de la philologie par M. Ulrichs, et celle de l'herméneutique et de la critique par Blass; cette dernière surtout sera très utile; il y a beaucoup d'inexactitudes à relever dans l'ouvrage d'Ulrichs). — *Dubois de Saint-Gelais*. Histoire journalière de Paris, 1716-1717 (très curieux). = N° 21. *Pribram*. Œsterreich und Brandenburg, 1688-1700 (étude consciencieuse). = N° 22. *V. La Mantia*. Storia della legislazione italiana (excellent). — *Wohlwill*. Georg Kerner; ein deutches Lebensbild aus dem Zeitalter der französischen Revolution (très intéressante biographie de ce poète souabe, ami de la France et de la Révolution). = N° 23. *Albanès*. Problèmes d'histoire ecclésiastique concernant Avignon et le Comtat-Venaissin (excellent).

3. — Bulletin critique. 1886, 15 avril. — *O. von Karlowa.* Rœmische Rechtsgeschichte. 1er vol. (contient le droit public et les sources du droit sous la royauté et sous la République. Ouvrage fait d'après les sources; peu de solutions nouvelles; l'auteur est surtout à l'aise dans les questions proprement juridiques). — *Tesdorpf.* Der Römerzug Ludwig des Baiern, 1327-1330 (sans valeur). — *Durrieu.* Les Gascons en Italie (excellent). — Variétés : Batiffol. L'épître de Théonas à Lucien; note sur un document chrétien attribué au IIIe siècle (cette épître ne se rattache à rien dans l'antiquité chrétienne; elle a peut-être été fabriquée par ce Jérôme Vignier que M. J. Havet a déjà pris sur le fait). = 1er mai. Variétés : Clerval. Hugues, évêque de Chartres au XIe s.; rectification au *Gallia christiana* (l'évêque simoniaque déposé en 1063 s'appelait Hugues et non Hildegaire; on ne connaissait jusqu'ici que la première lettre de son nom. Quelques détails biographiques inédits sur cet Hugues; il tint pour l'hérésiarque Bérenger qu'il défendit contre Adelmann, évêque de Brescia). = 15 mai. *Muller.* Clubs et clubistes du Morbihan, de 1790 à 1795 (intéressant). = 1er juin. *Kalindero.* Droit prétorien et réponse des Prudents (bon).

4. — Le Journal des Savants. 1886. Avril. — Berthelot. Papyrus grecs (rend compte du t. II de Leemans : *Papyri graeci musaei antiquarii publici Lugduni Batavi,* important pour l'histoire des sciences dans l'antiquité, et en particulier de l'alchimie). — Geffroy. L'épigraphie doliaire chez les Romains. = Mai. R. Dareste. Manuel des institutions romaines (critique le livre de M. Bouché-Leclercq, qu'il loue en général pour ce qui se rapporte à l'histoire politique et administrative; la partie relative au droit et à la procédure est au contraire médiocrement traitée, sans rigueur dans les termes, et avec beaucoup d'erreurs de fait). — Weil. Les discours de Démosthènes (rend compte de l'édition récemment donnée par Blass). — Hauréau. La chronique de Hugues de Saint-Victor (cette chronique, citée par Rigord, par Aubri de Trois Fontaines, qui en désigne l'auteur par les mots « magister Hugo, » est inédite; elle est intitulée : « Liber de tribus maximis circumstanciis gestorum, id est personis, locis, temporibus, » dans plusieurs mss. de la Bibl. nat., fonds latins, entre autres les numéros 14872, 15139, 15009, qui ont appartenu à Saint-Victor, sous les numéros 801, 813 et 814. Il ne faut pas confondre Hugues de Saint-Victor avec Hugues de Fleury, que cite aussi Aubri, mais qu'il n'appelle jamais que « Hugo » tout court).

5. — Polybiblion. 1886, mai. — *Tononi.* Gregorio VII e i Piacentini (montre dans un exemple particulier comment le pape lutta contre les mauvaises mœurs du clergé et contre les prétentions impériales; il fut efficacement aidé par la société des Patarins, fondée à Milan en 1056, d'après les idées de l'évêque de Lucques qui fut Alexandre II). — *Abbé Destombes.* La persécution religieuse en Angleterre sous Élisabeth et les premiers Stuarts, 2e édit. (bon). — *Estcourt* et *Payne.* The

english catholic non-jurors of 1715 (donne de précieuses informations sur les familles catholiques de l'Angleterre en 1715). — *Stallaert*. Het Keurboek der stad Diest (cette keure a été rédigée au xve s.). — *N. de Pauw*. De voorgeboden der stad Gent in de xive eeuw (texte des édits émanés du magistrat de Gand pendant la période insurrectionnelle qui finit à Rosebeke, 1337-1383; important pour l'histoire des Artevelde).

6. — Revue archéologique. 3e série, t. VII. Avril-mai 1886. — Heuzey. Le roi Dounghi à Tello (ce roi régnait à Our, en même temps que Loukani à Sirpourla; on ne saurait dire encore si Goudéa doit être placé avant ou après ce dernier sur la liste des patési. Un taureau de bronze trouvé par M. de Sarzec, et qui est contemporain de Dounghi, appartient à l'époque du plein développement de la plastique chaldéenne). — Bapst. La vie de saint Éloi (1re partie; la suite traitera des œuvres du célèbre orfèvre). — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Müntz. Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance; suite. — Lebègue. Recherches sur Délos; observations diverses (corrections apportées par l'auteur même à son livre). — C. Jullian. Inscriptions grecques d'Égypte (publie 5 inscr. ou fragments d'inscr. grecques récemment achetées par le musée d'archéologie de Marseille, plus cinq autres actuellement au château Borély). — Bazin. La citadelle d'Antibes; étude d'archéologie romaine. — Decharme. Note sur les Cannophores. = Bibliographie : *Vassilievski*. Epiphanii monachi hagiopolitae Syria et urbs sancta (description de la Syrie et de Jérusalem, par le moine Épiphanios; excellente édition, remplie de science). — *Troitzxi*. Imp. Michaelis Paleologi de vita sua opusculum (sorte d'autobiographie de cet empereur, Michel VIII, 1259-1282; elle forme préface au « typicon » ou règlement rédigé par lui-même pour le monastère de Saint-Démétrius à Constantinople. Publie le texte grec et une traduction en russe, avec des notes explicatives).

7. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (École française de Rome), 6e année, fasc. 1-2. Mars 1886. Poisnel. Un concile apocryphe du pape saint Silvestre (publie le texte complet de ce concile, dont on ne connaissait pas les dix premiers canons). — Ch. Robert. Arcantodan, en gaulois, est un nom commun, et, suivant toute apparence, le titre d'un magistrat monétaire (étudie trois groupes de monnaies gauloises appartenant aux *Meldi* ou aux *Senones*, aux *Mediomatrici* et aux *Lixovii*). — L. Duchesne. Notes sur la topographie de Rome au moyen âge (les ruines de la basilique de Constantin, qui se trouvent sur le Forum et la voie sacrée, ont été de bonne heure designées par le nom de Templum Romae; après le viiie s., par celui de Templum Romuli). — A. Martin. Les cavaliers et les processions dans les fêtes athéniennes (la cavalerie prend part à ces processions dès le ve s.). — Albanès. La chronique de Saint-Victor de Marseille, 1er art. (critique vivement l'édition qu'en a donnée Pertz, où les fautes de tout genre abondent). — Lécrivain. La juridiction fiscale

d'Auguste à Dioclétien (simple délégation impériale à l'origine, cette juridiction devint peu à peu régulière; elle gardera officiellement ce caractère au Bas-Empire). — Cuq. De la nature des crimes imputés aux chrétiens, d'après Tacite (Tacite a dit ceci : 1° les personnes arrêtées en qualité de chrétiens furent comprises dans une même poursuite : *conjuncti sunt in crimine;* tel est le texte de l'unique ms. pour ce passage, on a eu tort de le corriger en *convicti.* « J'ai bien peur, écrit à ce sujet M. Duchesne, qu'on n'ait cherché ici midi à quatorze heures. » 2° L'accusation dirigée contre elles contenait deux chefs différents : l'incendie de Rome et l'*odium generis humani;* il y a un rapport de cause à effet entre cette imputation et l'incendie de la ville; 3° de ces deux chefs d'accusation, le second était le principal). — P. de Nolhac. Recherche sur un compagnon de Pomponius Laetus (Parthenius Minitius Paulinus, de la famille Pallini; détails biographiques). — P. Fabre. Les vies de papes dans les mss. du *Liber censuum* (la collection des vies des papes, que Muratori a imprimées sous le nom du cardinal d'Aragon, a été faite entre 1254 et 1265 pour être insérée dans le ms. du *Liber censuum* qu'on venait d'achever et qui est aujourd'hui le ms. Riccardi 228; c'est à ce ms. que l'ont empruntée tous les mss. de Cencius, et c'est de là qu'elle est passée dans l'ouvrage du cardinal d'Aragon. Le ms. Riccardi permet de préciser un point de la vie d'Arnauld de Brescia : il a trouvé asile chez les vicomtes de Campagnano, qui l'avaient enlevé de force au cardinal de Saint-Nicolas. Ces vicomtes habitaient la Sabine, dans un canton qu'arrose le Campano). = Bibliographie : *Gatti.* Frammento d'iscrizione contenente la *Lex horreorum* (reproduit le texte de cette inscr.). — *Stevenson.* Codices mss. palatini graeci bibliothecae Vaticanae descripti (exact, mais parfois incomplet).

8. — Bulletin de correspondance hellénique. 10e année. Mars 1886. — G. Cousin. Inscriptions d'Acarnanie et d'Étolie (1° traité d'alliance entre Rome et la ville de Thyrrheion, en 94 av. J.-C.; 2° fragment d'une liste des membres d'une association, etc.). — Holleaux. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos; suite en avril. — Foucart. Inscription de Rhodes (liste de vainqueurs à des jeux célébrés, non par la cité, mais par une société; elle fait mieux connaître la nature particulière de ces associations; l'inscr. est de la première moitié du IIe siècle av. J.-C.). — Pottier. Fouilles dans la nécropole de Myrina. — Holleaux et Paris. Inscriptions d'Œnoanda (elles appartiennent à l'époque impériale). — R. Dareste. Inscription de Calymna (texte, traduction et notes. Il y est question de deux citoyens de Cos qui avaient prêté des sommes considérables à la ville de Calymna. Conditions dans lesquelles l'emprunt fut négocié et remboursé). = Avril. Durrbach et Radet. Inscriptions de la Pérée rhodienne (proviennent de la petite péninsule qui fait face à l'île de Rhodes et qu'on appelle aujourd'hui péninsule de Darakia. Liste de contributions provoquées par un décret du peuple en faveur d'un temple de Dionysos. Une société d'éranistes pour le culte d'Adonis, établie à Loryma, décerne des honneurs à un bienfaiteur,

etc.). — S. Reinach. Manche de strigile gravé. — Diehl et G. Cousin. Inscription d'Alabanda en Carie (décret honorifique rendu par la ville d'Alabanda, au IIe siècle avant J.-C.; liste des honneurs décernés à Aristolaos d'Alabanda, par ses concitoyens et par des villes étrangères, etc.). — Clerc. Les ruines d'Aegae en Éolie.

9. — Bulletin de correspondance africaine. 4e année. 1885. fasc. 3-4. — Cat. Une hypothèse de M. Mommsen (M. M. a affirmé qu'il n'y avait point de procurateurs gouverneurs dans la Maurétanie césarienne, de 238 à 253; or, il s'en trouve au moins un dans les inscr. Il a placé toute la légion 22e Primigenia à Ténès dans ces mêmes années; or, l'étude des conditions stratégiques montre qu'il ne peut y avoir eu là qu'un simple détachement; en outre, ce détachement y était installé dès la fin du Ier siècle, ou le commencement du IIe). — Basset. Les manuscrits arabes des bibliothèques des Zaouïas de Aïn Madhi et de Temacin, de Ouargla et de Adjadja. — Le Chatelier. In-Salah (fournit un grand nombre de renseignements statistiques). — Waille. Note sur une inscription trouvée à Affreville (Aelius Aelianus remercie les dieux nationaux et les dieux maures de l'assistance qu'ils lui ont prêtée dans la répression d'une insurrection. La tribu des Massiles a été razziée; on a emmené les troupeaux et les enfants).

10. — La Révolution française. 1886, 14 avril. — Aulard. Histoire de la Révolution française. Leçon d'ouverture du cours de la Sorbonne. — Goumain-Cornille. Le milliard des défenseurs de la patrie et le milliard des émigrés; fin. — Rouvière. Quatrefages de Laroquete, constituant du Gard; suite. — Mathez. Pontarlier pendant la Révolution; suite. — Dr Gaetan. Index bibliographique révolutionnaire (liste des livres et articles de revue sur l'histoire de la Révolution. Cette liste est bien maigre!).

11. — Le Curieux. 2e volume, n° 28. — Dumouriez et la campagne de 1792 (pièces tirées de la correspondance de Dumouriez en mai et sept. 92); suite au n° 29. = N°. 29. Les pairs de France; suite. — Brissot (pièces relatives à ses descendants).

12. — Romania. 1885, juillet-oct. — E. Muntz. La légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge. = Bibliographie : *Xénopol :* Une énigme historique, les Roumains au moyen âge (l'énigme n'est pas résolue; les arguments philologiques de l'auteur sont d'une grande faiblesse. Plaidoyer habile et chaleureux, mais non convaincant).

13. — Nouvelle Revue historique de droit. 1886, n° 2. — G. de Lapouge. Le dossier de Bunanitoun; étude de droit babylonien. — Brunner. Les titres au porteur français du moyen âge; suite et fin; trad. par P. Wolf. — Tanon. Registre civil de la seigneurie de Villeneuve Saint-Georges, 1371-73; suite et fin. — Esmein. Un des fragments de Papinien du musée du Louvre (ce fragment, publié d'abord par M. Dareste, a été étudié ensuite par M. Alibrandi et M. Krüger, qui ont chacun aidé au déchiffrement. L'auteur propose une lecture encore

modifiée, qu'il considère comme définitive. C'est un fragment du livre IX des *Responsa* de Papinien, avec les notes de Paul et d'Ulpien; il y est question d'un maître d'esclaves qui frauduleusement ne s'est pas fait inscrire au cens, et qui en punition devient esclave à son tour). — Girard. Les travaux allemands sur l'histoire du droit comparé (étudie le vol. de J. Kohler : *Shakespeare vor dem Forum der Jurisprudenz*). = N° 3. R. Dareste. La loi de Gortyne (après une courte introduction, l'auteur donne le texte et une traduction soigneusement revisée de cette inscr., « la plus belle découverte qui ait été faite depuis longtemps et la plus féconde en résultats pour l'histoire du droit dans l'antiquité. » Des notes assez nombreuses éclairent le texte). — Beautemps-Beaupré. Notice sur James Louet, trésorier général de René, roi de Sicile, duc d'Anjou, lieutenant du sénéchal d'Anjou au ressort de Baugé (d'après de nombreuses indications fournies par les Archives nationales).

14. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 10e année, 2e livr. Mars-avril 1886. — Appleton. Essai de restitution de l'édit Publicien et du commentaire d'Ulpien sur cet édit. 1er art. (réfute l'opinion de Lenel dans *Das Edictum perpetuum*). — Servais. Études sur les institutions romaines : la Dictature; suite (les dictateurs n'ont jamais exercé un pouvoir sans limites; leur autorité était limitée par celle des tribuns et par l'appel au peuple; ils avaient une autorité plus grande et plus respectée que celle des magistrats ordinaires; cela tient, non à ce que les garanties assurées aux citoyens étaient suspendues pendant leur gestion, mais au seul fait qu'ils étaient nommés dans un moment de crise, et pour le salut public). — Vignaux. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite.

15. — Revue de l'Art français. 1886, n° 3. — A. de Montaiglon. Testament du peintre verrier Guillaume de Marcillat, Français, maître de verres coloriés. Florence, 30 juillet 1529 (texte latin et traduction). — Albert de Mauroy. Les descendants de Coyzevox. = N° 4. Jouin et A. de Montaiglon. Marchés passés par le peintre verrier Guillaume de Marcillat (1518-1524), pour l'exécution des vitraux du dôme d'Arezzo. — J. Guiffrey. Commande de tableaux pour la décoration de l'hôtel de ville de Paris aux peintres Largillière, Dieu, Dumesnil et Louis de Boullongne, 1702-1716. — J. Roman. La succession d'Ant. Coyzevox, 1720-1722. — Portrait du cardinal de Richelieu par Philippe de Champaigne, offert par le roi Louis XVIII au duc de Richelieu (1821). = N° 5. Ginoux. Pierre Puget; ses travaux à l'hôtel de ville de Toulon, 1656-59. — J. Guiffrey. Bijoux offerts à l'Assemblée nationale par des femmes ou filles d'artistes, 1789.

16. — Revue des Deux-Mondes. 1886, 15 avril. — Rothan. Souvenirs diplomatiques. Les relations de la France et de la Prusse, de 1867 à 1870, 5e art. : l'Italie en 1867; la cour de Rome et la convention du 15 sept.; Mazzini et Garibaldi (l'empereur n'a jamais voulu sacrifier le

pape; il espérait lui faire comprendre la nécessité d'accepter tout ce qui pouvait le rattacher à l'Italie; il se flattait que l'Italie, de son côté, ne refuserait pas d'accorder au pape les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain pontife. Si Napoléon III n'a pas réalisé ce rêve, il faut l'attribuer, moins encore au mauvais vouloir de l'Italie qu'aux résistances passionnées du Vatican. Fait ressortir le jeu embrouillé des intrigues qui, avant 1870, se croisaient dans toute l'Europe. L'empereur croyait en tenir les fils et pouvoir les diriger; il en fut la victime). 6e art. : la violation de la convention de septembre. La politique de M. Ratazzi. 7e art. : l'intervention de la France dans les États romains; Mentana (vive impression causée en Europe par l'attitude énergique de l'empereur; « les balles de nos chassepots ont fait ricochet en Allemagne »). = 1er mai. Duc de Broglie. Souvenirs; suite : le parti doctrinaire sous la Restauration. 1er juin : le ministère Martignac. — Valbert. Sir H. Sumner Maine et son livre sur le gouvernement populaire. = 15 mai. Albert Sorel. La fuite de Louis XVI et les essais d'intervention en 1791; Varennes et Pillnitz (la déclaration de Pillnitz n'a jamais été, de la part de l'Autriche, qu'un expédient de chancellerie. Rien n'était possible contre la France, tant que l'Angleterre restait hors de la coalition. La déclaration était destinée à ralentir les événements, mais le commentaire qu'y ajoutèrent les émigrés et l'exaltation de l'esprit public en France, incapable de sentir ces finesses diplomatiques, en firent une provocation; elle devait hâter la chute de Louis XVI au lieu d'aider à le sauver). — Larroumet. Un bourgeois de Paris au xviie s., Jean Poquelin (biographie du père de Molière).

17. — La Nouvelle Revue. 1886, 1er mai. — Ch. de Loménie. — Mirabeau et Talleyrand. Une mission secrète en Prusse sous le règne de Louis XVI (Mirabeau fut employé par Vergennes et Calonne, à bon prix d'ailleurs. Sa correspondance diplomatique abonde en renseignements sur la cour de Prusse, dont elle laisse prévoir la prochaine décadence. Bien plus intéressante que sa « Monarchie prussienne » dont l'idée seule lui appartient; les faits lui ont été fournis en partie par le major M. de Mauvillon). = 15 mai. L. de Brotonne. L'Église, l'État, le Concordat; étude historique. = 1er juin. Bouvier. Les héros oubliés; la défense de Rambervilliers en 1870. — Général Cosseron de Villenoisy. Un homme d'État, historien et philosophe, au xive siècle (Ibn-Khaldoun, étudié d'après ses écrits).

18. — La Controverse et le Contemporain. 1886, 15 mai. — Abbé Rodillon. Les origines du christianisme et la philosophie stoïcienne. — Allard. La persécution de Gallus et celle de Valérien; suite. = 15 mai. J. Brucker. S. J. La chronologie des premiers âges de l'humanité, d'après la bible et la science; fin. — Léotard. Le comte de Montalembert et la liberté d'enseignement.

19. — Le Correspondant. 1886, 10 avril. — Ern. Daudet. Louis XVIII et Paul Ier; études sur l'émigration, 1795-98. 1er art.

(Louis XVIII à Vérone et à Blankenberg; efforts du comte de Saint-Priest pour disposer Paul Ier en faveur de la monarchie); 2e art., le 25 avril (échec de ces plans; le roi à Mittau); fin le 10 mai (malgré Saint-Priest et d'Avaray, la Russie abandonne définitivement la cause royale). — Ch. de Lacombe. Les premières années de Berryer, 1780-1816; fin (procès des généraux Debelle et Cambronne; le premier fut condamné à mort, Berryer réussit à faire commuer la peine en celle de dix ans de réclusion; il fit acquitter Cambronne; il ne laissa pas d'être inquiété pour les discours qu'il prononça dans cette dernière circonstance). — Vicomte de Meaux. La renaissance catholique en France, sous Louis XIII; fin. = 25 avril. A. de Ganniers. La république d'Andorre; les droits de la France dans les vallées andorranes. — P. de Raynal. Le mariage d'un roi; fin (longue mais curieuse étude, composée d'après les documents des archives étrangères et la correspondance de Stanislas Leczinski avec « son cher maréchal » du Bourg).

20. — Le Spectateur militaire. 1886, 15 avril. — Les luttes de la Serbie pour conquérir son indépendance; 10e art.; 11e art.; le 1er mai. = 15 mai. Bonnal. La guerre de Hollande et l'affaire du Texel (tout l'honneur de ce succès revient à un chef de bataillon des troupes belges, des volontaires du Hainaut au service de la république, Lahure, originaire de Mons). 2e art., le 1er juin.

21. — Revue maritime et coloniale. 1886, mai. — Chabaud-Arnault. Études historiques sur la marine militaire de la France, suite (l'œuvre maritime de Richelieu; Richelieu a laissé beaucoup mieux qu'une simple ébauche de législation et d'organisation maritimes; il a créé une vraie flotte de guerre, qui a su naviguer, combattre et vaincre). — Hennet. Les milices gardes-côtes; fin (bonne étude sur leur organisation; la conclusion de l'auteur est que cette milice n'a rendu aucun service). = Juin. Guet. Les origines de l'île Bourbon; suite.

22. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1re année, no 2. — Boutmy. Le gouvernement local et la tutelle de l'État en Angleterre (excellent exposé, très clair, bien informé, suggestif). — F. Aubertin. Étude sur l'histoire de l'impôt foncier en France jusqu'en 1789 (résumé insignifiant de Gasquet et de Picot). — Boppe. La mission de l'adjudant-commandant Mériage à Widin, en 1807-1809 (très intéressant; fait à l'aide de papiers d'archives. Mériage fut envoyé par Andréossy à Widin en même temps que Napoléon envoyait Sébastiani à Constantinople. Il était chargé d'assurer les communications de la Porte avec Vienne, et, s'il était possible, d'organiser la résistance contre les Russes et les Serbes, avec l'aide du pacha de Widin. Les révolutions de palais, qui amenèrent successivement Mustapha IV et Mahmoud sur le trône des sultans, empêchèrent l'armée turque d'agir avec activité; aussi l'empereur sacrifia-t-il la Turquie à Tilsitt. De ce moment, la situation de Mériage devint si difficile qu'il dut se retirer au milieu de l'armée russe à Crajowa. Il quitta le pays en 1809, après avoir fourni

à son gouvernement des renseignements précieux sur la situation si confuse des provinces danubiennes). — Meyer. Les associations musulmanes (en particulier de leur influence sur l'état des esprits en Algérie). — Chamberlain. Le système des *allotments* et des *small holdings* en Angleterre.

23. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Compte-rendu.* 1885, oct.-déc. — Arbois de Jubainville. Unité primitive des Italo-Celtes, relations de l'empire celtique avec les Germains, antérieurement au IIe s. avant notre ère; étude grammaticale. — L. Blancard. Théorie de la monnaie romaine au IIIe s. ap. J.-C. — Schlumberger. Trois joyaux byzantins sur lesquels sont inscrits les noms de personnages historiques du IXe s. (ce sont : 1° Basile, parakimomène ou grand chambellan de Michel III, le futur empereur Basile le Macédonien; 2° Aétios, protospathaire impérial; 3° saint Étienne le Jeune, fils de Basile le Macédonien et patriarche de Constantinople; détails biographiques sur ces personnages). — Edm. Le Blant. Lettres sur les découvertes archéologiques faites à Rome (publie plusieurs inscr. nouvelles). — Hervey de Saint-Denis. L'Annam ou Tong-king et la Cochinchine, au point de vue historique et philologique (origine du mot Annam, créé par les Chinois pour désigner exclusivement le Tong-king. Le mot vient de ce qu'en 759 de notre ère, l'empereur Ming-hoang-ti établit dans le Kiao-tchi un grand commandement militaire ou « An-nam, » c'est-à-dire « pacifiant le midi. » Il ne faudrait donc pas distinguer l'Annam du Tong-king, ni à plus forte raison voir tout particulièrement l'Annam dans la Cochinchine). — H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux d'A. Prévost de Longperrier. — Edm. Le Blant. Le christianisme aux yeux des païens. = *Séances,* 1886, 12 mars. Oppert. Mémoire sur la métrologie des Assyro-Chaldéens. = 19 mars. Sénart. Épigraphie et histoire linguistique de l'Inde. — M. Alfred Maury communique, au nom de M. Charnay, un mémoire sur les antiquités du Yucatan; M. Charnay voit dans la civilisation de ce pays une imitation de celle des Toltèques du Mexique. = 26 mars. Marquis d'Hervey de Saint-Denis : les doctrines religieuses de Confucius et l'École des lettrés. — M. Boissier commente un passage des Annales de Tacite, XV, 44; il maintient qu'il n'y a là aucune trace d'interpolation, et qu'il faut conserver la leçon traditionnelle. = 2 avril. M. Wallon lit une notice de M. Vivie de Bordeaux, sur l'abbé André Latreille, 1762-1833, prêtre insermenté, entomologiste célèbre, membre de l'Institut. — M. Mispoulet lit un mémoire sur la constitution de l'ordre équestre sous l'empire romain. = 21 avril. M. Gouilly expose le résultat de plusieurs découvertes faites sous le sol de la place de l'église de Philippeville. — M. G. Boissier donne, au nom de M. Cagnat, le texte d'une inscription trouvée au lieu dit Ksar Lemsa (Tunisie); elle confirme l'existence en cet endroit d'un municipe nommé Furni, appelé aussi Limisa. — Schlumberger. Une nouvelle monnaie royale éthiopienne; monnaie d'or du négus Kaleb, roi d'Aksum, conquérant de l'Yémen, au VIe s. — M. Castan commu-

nique un mémoire sur les arènes de Vesontio. = 14 mai. Arbois de Jubainville. Note sur un mode d'exécution forcée en usage dans l'ancienne procédure irlandaise. — Héron de Villefosse. Note sur l'emplacement de la ville antique de Rusuccuru ou Colonia Rusuccuritana; il semble qu'il y eut sur la côte, à l'ouest de Dellys, deux villes du même nom.

24. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux. Compte-rendu.* 1886, mai. 5e livr. — Doniol. Le départ du marquis de La Fayette pour les États-Unis, en 1777 (publie quelques documents peu connus sur ce que le gouvernement royal appela en son temps une « équipée »). — Baudrillard. Les populations agricoles de l'Anjou (l'Anjou en 1789).

25. — Société nationale des antiquaires de France. 1886, 24 mars. — M. Muntz communique une série de documents inédits sur les artistes qui travaillaient à Avignon au xive siècle pour le pape Benoit XIII et entre autres sur l'orfèvre Jean Le Pot, dont M. Roman a entretenu la Société à la dernière séance. = 7 avril. M. Gaidoz communique le texte d'une inscription grecque trouvée à Montdragon (Vaucluse) et appartenant à M. Rousset, à Uzès. — M. Mowat communique le texte d'une inscription romaine récemment découverte à Nîmes. = 14 avril. M. Prost communique un dessin représentant un monument découvert à Neddernheim en Bavière et qui ressemble beaucoup à la colonne de Merten. Une inscription date ce monument de l'an 240, ce qui autorise à reculer l'érection de la colonne de Merten au début du iiie siècle. — M. de Rougé signale la découverte faite à Thèbes par M. Maspero de tout le commencement d'un conte égyptien, dont un papyrus du Musée de Berlin nous a conservé le reste. C'est l'histoire d'un personnage nommé Sineha et qui vivait sous la XIIe dynastie. = 21 avril. M. Molinier signale, de la part de M. Charles Robert, un document depuis longtemps publié en Italie, mais qui paraît avoir échappé aux savants français. Ce document prouve que le fameux médailleur Sperandio s'appelait Savelli et était originaire de Rome. — M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage que lui a envoyé M. Mireur, une borne milliaire de l'empereur Néron, récemment trouvée à Brignolles (Var), et donne des renseignements sur d'autres bornes de la même série découvertes dans la même région. — M. de Rougé présente une bague du xive siècle et une petite boucle du xve, toutes deux en or, récemment découvertes aux Essarts (Vendée). — M. Delaville Le Roulx lit un mémoire sur une série de sceaux relatifs à l'Orient latin et conservés aux archives de Malte. — M. de Laurière envoie une note sur deux inscriptions relatives à la bataille de Marignan qui viennent d'être rétablies récemment dans l'église de Fivido en Lombardie. = 28 avril. M. E. Molinier communique à la Société une plaquette de bronze de la Renaissance, semblable à un nielle signé *Pellegrino*. Par le rapprochement de cette plaquette et de ce nielle avec les dessins du Musée de Lille signés *Giacomo*

da Bologna, M. Molinier établit que le graveur connu sous le nom de Pellegrino doit être identifié avec Giacomo Francia, fils de Francesco Raibolini dit Francia. — M. Demaison communique un cachet d'oculiste romain trouvé à Reims. — M. Buhot de Kersers annonce la découverte près de Bourges de stèles gallo-romaines avec bas-relief et inscriptions. = 5 et 12 mai. M. Guillaume annonce la découverte à Chamiet, aux portes de Périgueux, de ruines romaines importantes. M. l'abbé Thédenat lit une note de M. de Fayolle sur cette découverte. — M. de Rougé entretient la Société du vase avec inscription grecque contenant le nom de Ptolémée Philopator que M. Mowat avait signalé récemment. Il croit à l'authenticité de l'inscription. = 19 et 26 mai. M. Courajod communique des photographies exécutées par M. de Laurière et représentant la statue de Charles Ier d'Anjou et le tombeau de Boniface VIII, conservés à Rome. Il donne des explications sur la date de ces deux intéressants spécimens de la sculpture italienne du XIIIe et du XIVe siècle. — M. Héron de Villefosse soumet à la Société une photographie faite par M. de Laurière qui montre l'état actuel des fouilles du Palatin à Rome. Il entretient ensuite la Société des fouilles qui se font présentement à Saint-Quentin et qui ont fait découvrir une nécropole du IVe siècle de notre ère. — M. Courajod communique à la Société un chapitre de l'histoire du moulage au moyen âge qu'il a en préparation. Il s'attache spécialement à l'étude des stucs italiens de la Renaissance et montre l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de l'art et les ressources qu'ils offrent pour contrôler l'authenticité des marbres.

26. — Société de l'histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1886, 15 avril. — Puaux. Les premiers réfugiés français en Suède, XVIe s. — Ch. Read. Daniel Chamier; nouvelles recherches et informations nouvelles: suite le 15 mai. — Weiss. Les suites de la Révocation en Vendée; relation d'un confesseur, datée de Paris, 2 avril 1686. — C. Rabaud. La famille Ligonnier, 1764-1770. = 15 mars. Adert. Les nouveaux convertis de Divonne, dans l'ancien pays de Gex, leur nombre et leur condition religieuse en 1697.

27. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin. 13e année. 1re livr. — Moranvillé. Note sur Raymon du Temple et sur le tombeau de Du Guesclin à Saint-Denis. = 2e livr. H. Martin. Inventaires des biens et des livres de l'abbaye des Vaux-de-Cernay au XIIe s. — G. Bapst. Le trésor de Saint-Germain-des-Prés en 1793. — A. de M. La restauration de la porte Saint-Denis en 1782.

28. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 2e série, 1886, no 1. — C. Jullian. Les cités de la Gaule; Fréjus (histoire et description de la ville; histoire de sa flotte, d'après les inscriptions). — Platon. La royauté franque, d'après M. Falbeck (combat la théorie du savant suédois, dont le nom exact est Fahlbeck, sur le caractère de la royauté franque). — Dumeril. Remarques critiques sur le livre de l'abbé Gorini intitulé : « Défense de l'Église contre les erreurs histo-

riques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, A. Martin, etc. » — Hochart. Le symbole de la croix; le signe mystique; le gibet antique, le crucifix.

29. — Bibliothèque historique du Lyonnais. Mémoires, notes et documents pour servir à l'histoire de cette ancienne province et des provinces circonvoisines de Forez, Beaujolais, Bresse, Dombes et Bugey, publiés par M.-C. et Georges Guigue. (Paraît tous les deux mois par livraisons de 5 feuilles in-8°.) Lyon, 1886. = N° 1. Un archevêque de Lyon inédit (Pierre d'Aoste, élu archevêque en juillet 1287 et mort le 18 novembre suivant). — L'église Saint-Alban de Lyon (ratification par Innocent II de la donation de cette église à l'abbaye de Saint-Claude, 1138). — La dot de Sibille de Beaujeu (janvier 1229). — L'absolution par les verges (explication d'une pierre tombale du palais Saint-Pierre). — Les méfaits d'un bourgeois de Givors (lettres de rémission de mai 1376). — Circulaire d'Humbert VII, sire de Thoire-Villars (18 octobre 1419). — Le banvin de l'archevêque de Lyon au xve siècle. — Les pelletiers de Lyon. — Jean Perréal, maître des œuvres des fortifications de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes. — Notes pour servir à l'histoire des anciennes familles du département de l'Ain. = N° 2. Les recluseries de Lyon (histoire de ces établissements du xe au xvie s., avec une carte). — Note à propos des origines de la commune de Lyon (les documents produits jusqu'ici pour prouver que l'établissement de la commune remonte à 1195 datent en réalité de 1270). — Origine du pont de la Guillotière (lettre du pape Lucien III sollicitant des secours pour l'œuvre du Pont du Rhône, 5 sept. 1184 ou 1185). — La dot de Béatrix de Bagé, femme d'Amédée II, sire de Gex (1227). — Fondation de l'abbaye de Brienne près d'Anse (1263). — Le testament d'un peintre lyonnais au xive siècle (Jean Chatard, 1361). — La suppression du monastère de la Chana (uni en 1482 à l'église de St-Paul de Lyon). — Notes pour servir à l'histoire des anciennes familles du département de l'Ain.

30. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse. (1886, mars-avril.) — Chanoine Toupin. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Célard ; episode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du xviie s.; suite. — Abbé Bellet. Histoire du cardinal Le Camus; suite. — Abbé Fillet. Histoire religieuse de Pont-en-Royans ; suite.

31. — Revue africaine. 1886, janvier-février. — O. Mac Carthy. Africa antiqua; lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique (extrait de l'*Africa christiana* de Morcelli, avec les additions résultant des découvertes modernes); 1er art. — Le Chatelier. Les Medaganat (histoire d'une horde de pillards algériens qui dévasta le Sahara de 1874 à 1884). — Rinn. Essai d'études linguistiques et ethnologiques sur les origines berbères; 2e partie : ethnologie.

32. — Revue bourbonnaise. 1886; n° 4. — Alary. Moulins il y a cinquante ans; suite, fin au n° 5. — Omont. Gilbert Gaulmyn, de Mou-

lins, et sa collection de mss. orientaux. = N° 5. Grégoire. Examen et réception d'un maître apothicaire à Moulins, au commencement du XVIIIe s. — Abbé Morel. Saint Domnin d'Avrilly, martyr; fin du IIIe s.

33. — Revue de l'Agenais. 13e année, 1886, liv. III et IV. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite : les Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Andrieu. Histoire de l'imprimerie en Agenais depuis l'origine jusqu'à nos jours; suite. — Habasque. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois; suite. — Bréquigny. Mémoire sur les différends entre la France et l'Angleterre, sous le règne de Charles le Bel; fin. = Bibliographie : *Communay*. Le parlement de Bordeaux; notes biographiques sur ses principaux officiers (intéressant).

34. — Revue de Gascogne. 1886, mai. 5e livr. — Cabié. De l'ancienne étendue de la forêt de Bouconne. — Dr Lacome. L'instruction publique à Samatan; fin. — Couture. Le chant de la sibylle en gascon et en catalan. — T. de L. et Jaurgain. Généalogie Lacarry. — Communay. Correspondance du duc de Gramont et de Louis XV; suite. = 6^e livr. Gardère. Le collège de Condom avant les Oratoriens; suite.

35. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XIX, 3e livr. 1886, 1er sem. — Chardon. Nouveaux documents sur les comédiens de campagne et la vie de Molière. — André Joubert. La vie agricole dans le haut Maine au XIVe s., d'après le rouleau inédit de M^e d'Olivet, 1335-1342; suite (il existe un tirage à part, que nous avons reçu, de cette intéressante étude).

---

36. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1886; n° 2. — A. Wauters. Le château impérial de Gand et la Fosse othonienne (le château ni la fosse n'ont jamais existé. La Chronique de saint Bavon, par Jean van Thielrode, qui en retrace l'histoire, n'a aucune valeur). — J. Gantrelle. Les Suèves des bords de l'Escaut. Réponse à MM. L. Vanderkindere et A. Wauters (les Suèves et les Sugambres ne cessant d'inquiéter les Romains sur la rive droite du Rhin, Tibère les transplanta en deçà du fleuve, dans la province nommée par Auguste la Gaule Belgique). = N° 3. L. Vanderkindere. Les origines de la population flamande; réponse à M. A. Wauters (les Francs forment le fond de la population flamande; l'action des Suèves est douteuse et, en tous cas, d'une importance minime; mais les Saxons ont exercé sur une partie de la Belgique une influence qu'on ne peut méconnaître).

37. — Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1886. 1 et 2. — Bernaerts. Études étymologiques et linguistiques sur les noms romans et bas allemands de la Belgique.

38. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. XII. 4e série. 5e bull. — Léop. de Villers. La guerre de Hollande de 1401-1412 (détails inédits sur les dernières années du règne

d'Albert de Bavière en Hollande). — E. de Marneffe. Itinéraire de Charles le Hardi, comte de Charolais, puis duc de Bourgogne (travail très consciencieux qui va depuis la naissance du prince (10 novembre 1433) jusqu'à sa mort (5 janvier 1477).

39. — Le Muséon. 1886, n° 1. — Serrure. Étude sur la numismatique gauloise des Commentaires de César (important). — Wiedeman. Les castes en Égypte (des castes héréditaires, comme celles des Indes, n'ont jamais existé en Égypte). — Comptes-rendus : *Van den Gheyn.* Essais de mythologie et de religion comparée (un des livres les plus profonds qui aient été écrits sur ce sujet). = N° 2. A.-D. Xénopol. Pierre le Grand et les pays roumains (intéressant). — Carlo Puini. Le culte des génies tutélaires de la Famille et de l'État dans l'ancienne religion des Chinois. — Ph. Colinet. La divinité personnelle dans l'Inde ancienne (suite). — M. Gueluy. La Chine occidentale, mœurs et histoire. — L. Bastide. L'histoire des dynasties divines du Japon.

40. — Nederlandsch Museum. 1885, n° 10. — L. de Rijcker. L'élection des magistrats dans l'ancienne Flandre (intéressant).

41. — Précis historiques. Mélanges religieux, littéraires et scientifiques. 1885, n°s 10 et 11. — Claessens. Les anciennes abbayes de l'ordre de Prémontré en Belgique. = 1886, n° 2. J. van Spielbeek. Jean de Nassau-Siegen, petit-neveu du Taciturne (1583-1638).

42. — Revue de Belgique. 1885, n° 9. — C. Rahlenbeck. Les Wallons de Tilly (étude curieuse sur la part que prirent les troupes mercenaires belges à la guerre de Trente ans). = N°s 10 et 12. E. Goblet d'Alviella. Histoire religieuse du feu.

43. — Revue générale. 1885, n° 10. — Forneron. Le dernier prince de Bouillon. = 1886, n° 4. Jooris. Les droits historiques du Portugal sur l'Afrique. Bulles des papes Nicolas V et Sixte IV (cherche à démontrer que le Portugal n'a pas failli à sa mission civilisatrice en Afrique).

44. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1886, n° 5. — Comptes-rendus : *Th. Juste.* Les Pays-Bas sous Philippe II (récit clair et instructif). — *Daris.* Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le xvie siècle (beaucoup de faits et de détails; manque de précision : ce n'est qu'une monographie et non une histoire sérieuse. = N° 6. *Lonchay.* L'avènement de Corneille de Bery au trône épiscopal de Liège (l'auteur a trouvé beaucoup de révélations curieuses dans les *Papiers de l'audience* aux archives du royaume à Bruxelles). = 1886, n° 2. *Pirenne.* Sur l'état actuel des études de paléographie et diplomatique (excellent résumé).

45. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1886, 1re livr. — Verhaegen. Le château de Gérard le Diable à Gand. — Vander Haeghen. Exhumation des cendres d'Isabelle d'Autriche (en 1883). — D. Van de Casteele. Le mobilier de Mgr de Strickland,

évêque de Namur, 1725-40. — VARENBERGH. Documents relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.

---

46. — Historische Zeitschrift. N. F. Bd. XX, Heft 1. — BAUER. L'élection de Michel Feodorovitch Romanov comme tsar de Russie (le conseil des boiards, réuni en février 1613 à Moscou, se trouva d'abord dans l'embarras, à cause du grand nombre des candidats. A l'unanimité, les deux candidatures étrangères de Ladislas et du prince de Suède furent écartées. Parmi les candidats nationaux, Vassili Galitzine, Vorotinski, Troubetzkoi et un Chouiski étaient le plus en vue. Mais, d'autre part, le patriarche et le parti clérical proposèrent Michel, de la famille des Romanov-Jurgev, apparentée de loin au dernier tsar légitime, Féodor Joannovitch ; il n'était pas majeur ; sa famille était presque éteinte ; on ne le craignait point, et il fut élu, mais après avoir été soumis à des capitulations formelles. En fait, son règne ne fut qu'une longue minorité ; il ne gouverna que de l'aveu d'un conseil de quatre boiards : Philaret, Morosov, Vorotinski et Chérémétiev). — HÆBLER. Les « hermandades » castillanes à l'époque de Henri IV, 1454-1474 (constituées uniquement en vue de faire la police, la faiblesse du roi les entraîna forcément à faire de la politique. Lorsque Ferdinand et Isabelle établirent leur hermandade, en 1474, ils lui appliquèrent les décisions de la junte de Villacastin, mais en prenant des mesures pour qu'elle ne pût sortir de son domaine). = Bibliographie : *Pohler*. Diodoros as Quelle zur Geschichte von Hellas in der Zeit von Thebens Aufschwung und Grösse, 379-362 (rend très vraisemblable l'opinion que, pour cette période, Diodore n'a fait que reproduire Éphore). — *Mommsen*. Die Œrtlichkeit der Varusschlacht (c'est à Barenau, près d'Osnabruck, que Mommsen place la défaite de Varus ; s'il n'a pas absolument prouvé cette identification, il a du moins réfuté avec succès les hypothèses contraires. Un officier prussien d'état-major a été chargé d'étudier les lieux au point de vue militaire). — *Höfer*. Der Feldzug des Germanicus in Jahre 16 n. Chr. (il est certain que les deux batailles livrées entre Varus et Germanicus ont eu pour théâtre la rive *droite* du Weser ; la plaine située entre Rinteln et Hessisch-Oldendorf, avec les collines qui la parcourent, paraît fort bien répondre à la description du « Campus Idistavisus, » par Tacite ; le second engagement aurait eu lieu bien plutôt dans la direction de Steinhuder-Meer). — *Hase*. Kirchengeschichte (l'auteur du célèbre « Lehrbuch der Kirchengeschichte, » tant étudié depuis cinquante ans, a résumé son enseignement dans une série de leçons qu'il publie maintenant. Le premier volume va jusqu'à la fondation du saint empire romain. La lecture en est des plus agréables, tant l'auteur a pris soin que le style fût clair et coulant). — *Westmann*. Geschichte der christlichen Sitte. 2er Theil (de l'esprit, du talent, mais aussi beaucoup de comparaisons hardies et de paradoxes extraordinaires). — *Ritschl*. Cyprian von Karthago und die Verfassung der Kirche (excellent). — *Dahn*. Die Könige der Germanen. Bd. VI : die Verfassung der Westgothen, 2e Aufl. (bon).

— *Morpurgo.* Arbogaste e l'impero romano, 379-394 (bon). — *Müller.* Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften (excellent). — *Fischer.* Deutsches Leben und deutsche Zustænde, XII-XVI Jahrh. (sorte de contre-partie du livre de Janssen; clair, précis, un peu trop maigre; aucune référence; c'est un bon résumé à l'adresse du grand public). — *Krause.* Melanthoniana (publie des lettres de Mélanchthon avec le prince d'Anhalt et plusieurs de ses amis; l'annotation est trop brève). — *Reichling.* Ortwin Gratius; sein Leben und Wirken (bonne biographie, mais écrite avec une grande passion anti-protestante). — *Stauffer.* H. Chr. Graf von Rusworm, kais. Feldmarschall unter Rudolf II (attribue à ce personnage une importance fort exagérée en le représentant comme le chef du parti allemand dans l'armée impériale; n'a pas réussi à éclaircir le mystère de sa fin; cependant beaucoup de conscience). — *Gotthold.* Die Schweden in Frankfurt a. M. (il aurait mieux valu dire : « Les Suédois devant Francfort; » bonne étude diplomatique). — *Treitschke.* Deutsche Geschichte im XIX Jahrh. Bd. III (la prépondérance de l'Autriche et la reconstitution de la Prusse, de 1815 à 1830; la science et le talent de l'auteur ne se démentent pas dans ce nouveau volume, plus modéré de ton que les précédents). — *Günther.* Der Harz (bon manuel scolaire). — *Kreisel.* Adolf von der Mark, Bischof von Münster, 1357-63, und Erzbischof von Köln, 1364-63 (bon). — *Arneth.* Graf Philipp Cobenzl und seine Memoiren (très instructive publication). — *Genelin.* Leopolds II äussere Politik (résumé judicieux des publications antérieures). — *Springer.* Protokolle des Verfassungsauschusses im österreichischen Reichstage, 1848-49 (bon). — *Wolf.* Aus der Revolutionszeit in Œsterreich-Ungarn, 1848-49 (livre mal écrit, mal composé, instructif quand même). — *Duverger.* Le premier grand procès de sorcellerie aux Pays-Bas. La Vauderie dans les États de Philippe le Bon (bon). — *Riess.* Geschichte des Walhrechts zum englischen Parlament (excellent). — *Gerdes.* Geschichte der Königin Maria Stuart (n'ajoute rien de nouveau à Opitz, qu'il suit d'ordinaire; d'ailleurs récit clair et intéressant, par un défenseur convaincu de la reine d'Écosse). — *Ed. Bœhmer.* Bibliotheca Wiffeniana. Spanish reformers of two centuries from 1520; vol. II (cette bibliothèque a pour objet de publier des articles biographiques et bibliographiques sur les Espagnols qui se sont efforcés de répandre la foi protestante en Espagne et au dehors. Le second volume est aussi soigné que le précédent, publié en 1874). — *Danvila y Collado.* La Germania de Valencia (bonne monographie sur cette corporation d'artisans à Valence, dans les premières années de Charles-Quint). — *Duro.* La armada invincible (cet ouvrage vaut surtout par les documents réunis : 150 pages de texte pour un millier de pages de documents. Comme Forneron, rejette la responsabilité de l'échec sur l'incapacité de Medina Sidonia plus que sur les tempêtes. Critique exercée, mais qui ne laisse pas d'être prise en défaut). — *Cerrato.* La famiglia di Guglielmo il Vecchio, marchese di Montferrato. — *Savio.* Studi storici sul marchese Gugielmo III di Monferrato, ed i suoi

figli (ces deux écrits se complètent heureusement pour composer une bonne histoire du marquisat de Montferrat au XIIe et au XIIIe s.). — *Elze.* Geschichte der protestantischen Bewegungen und der deutschen evangelischen Gemeinde in Venedig (bon). — *Perrens.* Histoire de Florence, t. I-VI (les trois derniers volumes sont bien supérieurs aux premiers. En somme, ouvrage remarquable). — Les dernières publications de l'Académie de Cracovie et travaux récents sur l'histoire de Pologne. — *Likowski.* Geschichte des allmählichen Verfalls der unirten ruthenischen Kirche in XVIII u. XIX Jahrh. unter polnischem und russischem Szepter; trad. allem. par *Tlochzynski* (partial, mais instructif). — *Schuhmacher.* Südamerikanische Studien (trois bonnes biographies de Mutis, Caldas et Codazzi, 1760-1860). — *Brehm.* Das Inka-Reich (sans valeur). — *Lopez.* Historia de la Republica argentina (excellent).

47. — Neues Archiv. Bd. XI, Heft 3. — Widmann. La Vita Eckeberti (publie le texte latin de cette Vita, qui ajoute beaucoup de détails à la vie d'Eckebert, frère de sainte Élisabeth de Schœnau). — Dümmler. Extraits de mss. (1° une consultation théologique pour Louis le Germanique; 2° poèmes sur saint Martin; 3° poème sur la destruction de Milan). — Dorr. Supplément au mémoire intitulé « Beiträge zur Einhardsfrage » (réponse aux objections de H. de Sybel. Ce dernier réplique en déclarant qu'il lui est impossible d'admettre que les « Annales Laurissenses » sont l'œuvre d'un esprit cultivé, que, par conséquent, Éginhard pourrait en être l'auteur; pour l'honneur d'Éginhard, il faut « le garantir contre le soupçon d'avoir commis une œuvre aussi puérile »). — Hansen. Chronique du pseudo-curé de la chapelle de Saint-Benoit, à Dortmund (publie le texte inédit de cette chronique, qui permet d'établir la filiation des chroniques de Dortmund; il est intéressant surtout pour le XIVe s.). — Manitius. Sur des poèmes carolingiens. — Bishop. Une lettre de l'abbé Hélisachar (adressée à Nidibrius, archevêque de Narbonne, par le chancelier de Louis le Pieux). — Gundlach. Sur Rahewin (montre les emprunts qu'il a faits à Josèphe et à Liudprand). — Roehricht. Sur l'histoire des croisades (publie deux lettres inédites relatives à Frédéric Ier et Frédéric II). — Arnold. Diplômes royaux provenant des archives comtales de Solms-Rödelheim à Assenheim). — Pflugk-Harttung. Bref du pape Clément II, pour Romainmôtier. — Loewenfeld. Petits mémoires (1° sur l'histoire des papes au XIIe s.; 2° appel du sous-diacre Alexandre à la cour d'Hadrien IV; 3° le comte C. Cipolla sur les lettres du temps du roi Bérenger; 4° Léon III consacre les églises de Hambach et de Dirlo; 5° l'université de Bologne et Raimon de Pennaforte; 6° Obizo, maître et médecin; 7° vers tirés des mss. de la Bibliothèque nationale de Paris; 8° bulles papales à la Bibliothèque royale de Berlin). — Widmann. Brefs extraits tirés des mss. de Wiesbaden. — Krusch. Sur les mss. de Grégoire de Tours.

48. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1886, n° 9. — *Keller.* Die Reformation und die ælteren Reformparteien (l'auteur a du talent,

des connaissances étendues; il manque de méthode et se laisse guider par ses préjugés; son livre fait éprouver le besoin et le souhait d'avoir un ouvrage qui fasse mieux la lumière sur l'histoire des sectes au moyen âge). — *Nissen*. Beitræge zum rœmischen Staatsrecht (étude sur le sens, l'importance, le développement historique du *pomœrium* et du *jus pomœrii;* les idées de l'auteur soulèvent beaucoup d'objections). = N° 10. *Fustel de Coulanges*. Étude sur le titre « De migrantibus » de la loi salique (art. de W. Sickel, contraire aux conclusions de l'auteur).

49. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. 1885, Heft 2. — Ebers. Résultats des fouilles pratiquées par Naville à Tell el Maschûta (réfute les critiques adressées à Naville dans l'*Athenaeum*. Maintient qu'à Tell el Maschûta, au temps de Ramsès II et plus tard, se trouvait une ville qui, avec le nom sacré de Pithom, portait celui de Succoth). — L. Stern. Extraits d'une lettre du prof. Aug. Eisenlohr (raconte une visite faite à de nombreuses ruines égyptiennes; publie pour la première fois des inscr. égyptiennes et grecques). — Piehl. Mélanges (explication d'inscr. hiéroglyphiques). — L. Stern. Inscriptions coptes sur poteries; texte et commentaire. = Heft 3. Wiedemann. Contributions à l'histoire égyptienne (généalogie du roi Sebekkhetep II de la XIIIe dynastie. Su-hetes est sans doute le second nom du roi Nefer-arka-ra. Explique une inscription récemment découverte du roi Her-hor). — Stern. Les annotations marginales du canon royal de Manéthon (les additions à la liste des rois égyptiens de Manéthon, qui se trouvent dans Eusèbe et Africanus, étaient sans doute à l'origine des annotations marginales, et n'ont aucun rapport avec cette liste même; elles sont pour la plupart puisées à des sources postérieures). — Stern. Inscriptions coptes sur d'anciens monuments (texte et commentaire). — Id. Fragment d'un traité copte sur l'alchimie (trouvé par Eisenlohr; c'est une traduction de l'arabe; texte et commentaire). = Heft 4. Lefébure. Recherches sur différentes questions historiques (1° Séti II était-il contemporain de Tauser ? 2° le quartier de Memnonia était en communication souterraine avec la Vallée des Rois; 3° le prince Ramsès Mentouherkepesef n'était pas fils de Ramsès III). — Lieblein. Les inscriptions du temple de Der-el-bhari (racontent l'arrivée de dons et de tributs envoyés de Nubie et d'Éthiopie à Thèbes). — Springer. Les clauses de garantie dans les documents juridiques coptes (très intéressant pour l'histoire et pour l'extension du droit romain en Égypte; la disparition des limites entre le droit public et privé est caractéristique pour ce pays dans les bas temps). — L. Stern. Explication de mss. sur papyrus memphitiques et coptes (avec une attaque contre Karabacek au sujet des documents coptes du Fayoum).

50. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XL, Heft 1. — E. Hultzsch. Sur une collection de mss. et d'inscriptions indiennes (acquise par l'auteur dans un voyage en Inde. Indique le contenu des mss.; publie et traduit les inscriptions). —

Stickel. Sur une monnaie des Omeïades d'Ascalon. — Gildemeister. Le Pseudocallisthène dans Moïse de Khoren (pour raconter le siège de Tigranocerte par Sapor, Moïse a utilisé le récit du Pseudocallisthène sur le siège de Thèbes par Alexandre). — Jacobi. Sur l'origine des sectes des Çvetombara et des Digambra (addition à Bd. XXXVIII). — Wilhelm. Royauté et sacerdoce dans l'ancien Iran (les Achéménides se considéraient comme rois par la grâce du dieu Ahoura Mazda et ne pouvaient admettre entre eux et Ahoura Mazda l'intermédiaire des prêtres. Une autre idée toute différente se trouve dans l'Avesta; là existe une hiérarchie où le grand prêtre, Zoroastre, ou ses vicaires, occupent le sommet de l'État. L'idée de la puissance divine d'Anra-Mainyou, considéré comme personne entièrement indépendante d'Ahoura Mazda, et l'idée des deux empires célestes se limitant l'un l'autre, n'est pas aryenne; elle est née à une époque relativement plus récente sur le sol iranien). — Bühler. Commentaire des inscriptions d'Açoka. = Compte-rendu : *Smith.* Kinship and marriage in early Arabia (l'auteur du compte-rendu, Nœldeke, tout en faisant de nombreuses objections, signale l'ouvrage comme très estimable).

51. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. VIII, Heft 3, 1885. — Kautzsch. Une lettre du grand prêtre des Samaritains Jakub ibn Haroun (de l'an 1885; contient la réponse aux questions posées sur la statistique des communautés samaritaines à Nabalus, sur la juridiction à laquelle elles sont soumises, etc.). — Riess. Les restes d'un ancien couvent arménien sur le mont des Oliviers et les inscriptions qu'on y a trouvées. — Id. Sur la prétendue découverte de l'église de St-Étienne construite par Eudokie à Jérusalem (combat l'opinion de Heidet, Lecomte et Guillemot, d'après laquelle l'église construite par l'impératrice Eudokie doit être cherchée près des ruines découvertes, en 1882, au nord de la porte de Saint-Étienne). — Schick. Tombeaux en pierre découverts près de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. — Roehright et Meisner. Le pèlerinage de Friedrich Eckher de Kæpfing et de Karl Grimming auf Niederrain à Jérusalem en 1625 (d'après le ms. de Grimming). — Guthe. Sur l'emplacement de Kadesh Barnea mentionné dans l'Ancien Testament (parle en détail de l'ouvrage composé sur cette localité par Clay-Trumbull en 1684). = Heft 4. Guthe et Schick. Le second mur de Jérusalem et les constructions de Constantin au saint sépulcre (exposé critique d'après les résultats des fouilles pratiquées par la société russe de la Palestine). — Socin. Rapport sur les ouvrages relatifs à la Palestine parus en 1884. = Bd. IX, Heft 1. Anderlind. L'agriculture et l'élève des animaux en Syrie, surtout en Palestine. — Schick. Pierres tombales trouvées près de la grotte de Jérémie à Jérusalem.

52. — Hermes. Bd. XXI, Heft 1. — C. de Boor. La chronique de Georgius Monachus considérée comme source de Suidas (d'après les recherches de l'auteur, le nombre des sources historiques utilisées par

Suidas doit être singulièrement réduit. En présence des nombreux passages pour lesquels l'auteur a montré un emprunt fait par Suidas à Georgius Monachus, on ne peut admettre qu'il ait eu des Pères de l'Église une connaissance approfondie. Si l'on accepte l'hypothèse de l'auteur que les copieux extraits d'historiens ecclésiastiques n'ont pas été faits par Suidas en personne, mais qu'il les a connus par l'intermédiaire de la collection d'extraits de Constantin Porphyrogénète, Suidas n'aurait pas eu sous les yeux un seul livre de la littérature des pères, en dehors du commentaire sur les psaumes composé par Théodoret). — Delbrück. La légion manipulaire et la bataille de Cannes (complète un mémoire précédent publié dans *Histor. Zeits.*, LI, 239; critique les idées émises par Soltau dans *Hermes*, XX, 262). — U. von Wilamowitz-Moellendorff. Oropos et les Grées (publie et commente l'inscr. du temple d'Amphiaraüs à Oropos, publiée d'abord dans l'*Ephemeris archæologica*, 1885, p. 94. Les Grées, Γραῖαι, à l'embouchure de l'Asopos, sont, aux yeux de l'auteur, le dernier vestige d'un peuple établi dans cette contrée avant l'arrivée des Hellènes. Borné à l'ouest par les Illyriens messapiens, qui avaient leurs demeures des deux côtés de la mer Ionienne, ce peuple a fait connaître aux Italiens le nom « Graecus, » par lequel ils désignèrent plus tard les Hellènes). — Rohde. Sur la fête athénienne ἐπὶ Σκίρῳ (contre Roberts, *Hermes*, XX, 349. A Skiros se trouvait un temple d'Athéné Skiras, en l'honneur de laquelle on y célébrait la fête de la Skira. Recherches sur les pratiques mystiques du culte, analogues à celles des Thesmophories). — Hiller. Sur la critique des sources de Clément d'Alexandrie (entre autres sources, cet écrivain eut un livre qui contenait des notices de toute sorte sur les antiquités sacrées; l'auteur de cet ouvrage avait utilisé les Parallela minora du Pseudo-Plutarque; pour donner meilleur air à son travail, il aurait échangé les noms d'auteurs, qu'il y trouvait cités, contre de nouveaux titres de livres imaginés par lui-même). — Neumann. Le jugement de Strabon sur la géographie d'Homère (Strabon en fait un grand cas, bien qu'Eratosthène l'eût déjà soumise à une critique plus juste et plus exacte; c'est que Strabon partageait les doctrines des Stoïciens qui voyaient dans les poésies homériques les monuments les plus précieux de la religion de l'époque primitive). — Th. Mommsen. De la stychométrie latine. — Wœlfflin. De la composition des annales de Tacite (de même que les livres I-VI se rapportent au règne de Tibère, VI à XII à Caligula et à Claude, les livres XIII à XVIII étaient consacrés au règne de Néron; le règne des Flaviens, y compris celui des trois précurseurs, remplissait la quatrième et la cinquième hexade. Autres exemples de cette division hexadique dans la littérature grecque et romaine).

53. — Philologus. Bd. XLV, Heft 1. — Chambalu. Sur les Flaviens, 4e art. (les monnaies de Vespasien. Avant le retour de Vespasien à Rome en 70, on ne frappa pas de monnaies; la plupart de celles de cet empereur sont de 71; après, il dut partager avec Titus qui a déjà fait frapper des monnaies en 71 à Éphèse). — Schirmer. La correspon-

dance de Cicéron depuis 1829 (l'idée de rassembler cette correspondance vient de Cicéron lui-même; elle fut, de son vivant même, commencée par Tiron et continuée par celui-ci après sa mort. Les lettres à Atticus ont été publiées par ce dernier même; les autres successivement par Tiron).

54. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. XLI, Heft 1, 1886. — Philippi. Alcibiade, Socrate, Isocrate (lorsque Isocrate prétend qu'Alcibiade n'a pas été le disciple de Socrate, il ne veut pas exprimer un fait qui lui serait inconnu; mais il professait pour Alcibiade une si grande estime qu'une influence quelconque exercée par Socrate ne pouvait à ses yeux que rabaisser son génie et son originalité). — Overbeck. Dipoinos et Skyllis, et les débuts de la sculpture sur marbre. — Pflugk-Harttung. Sur la campagne de Germanicus en l'an 16 (récit composé d'après le travail récent de P. Hœfer. Sur les points les plus importants, Tacite n'est ni sûr ni précis). — Bücheler et Zitelmann. Fragments d'une seconde loi de Gortyne (addition à l'édition donnée dans le *Rheinisches Museum*, Bd. XL, Ergænzungsheft. Texte, traduction et commentaire, surtout au point de vue de l'histoire du droit). — Bücheler. Formule de dévotion de Carthage (publiée dans l'*Ephemeris epigraphica,* V, 317; elle a pour objet de maudire des chevaux de course).

55. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. IX, Heft 1. — Pfeffer. Les formalités du duel judiciaire (les Gaulois le connaissaient avant la conquête romaine; plus tard il se perdit. Il était en vigueur chez les Francs; les rois francs cherchent à le déraciner dans leurs luttes contre les barons. L'accusation est portée devant la cour des barons; le plus souvent, le demandeur provoque son adversaire. La production des otages appartient au particulier identifié avec sa famille; peu à peu on cessa de tenir compte de la parenté. On ne veillait pas toujours dans l'église; mais généralement la messe était dite; une tentative de réconciliation était possible. Le vaincu était tué d'ordinaire, ainsi que les otages; mais il n'était pas impossible de se racheter). — Schultz. De la vie de quelques troubadours. — Settegast. De l'idée d'honneur dans la chanson de Roland (le sentiment de l'honneur a été ramené dans l'empire par les Germains; les anciennes épopées françaises ont pour but de célébrer l'honneur et la gloire de la nation française. Dans le Roland, l'empereur Charles est le type de l'honneur; Roland montre l'effort vers l'honneur; chez ce dernier le sentiment de l'honneur est multiple : individuel, familial et national). — Decurtins. Une ancienne chronique rimée en ladin (publie le texte d'un ms. d'Alysch, de 1575-88). — Schultz. Sur les troubadours génois (d'après César de Nostradame, Luquet Gattilusi est déjà mentionné en 1262).

56. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXVIII, 1886. Heft 1. — Reck. Minucius Félix et Tertullien (il y a certainement des rapports de dépendance entre ces deux auteurs; très probablement Minucius

doit être placé avant Tertullien. Critique des efforts tentés pour déterminer plus sûrement l'époque où vécut Minucius). = Comptes-rendus. *Lechler*. Das apostolische und nachapostolische Zeitalter. 3e Aufl. (estimable). — *Sauter*. Zur Hexenbulle des Jahres 1484 (bon). — *Pawlicki*. Der Ursprung des Christenthums (excellent). — *C. Müller*. Die Anfænge des Minoriten-Ordens (rencontre le plus souvent juste).

57. — Theologische Studien und Kritiken. 1886, Heft 1. — Benrath. Le culte de la Vierge et son histoire, fin dans Heft 2 (ce culte s'est développé peu à peu ; les écrits du Nouveau Testament ne lui donnaient aucun fondement, le moyen âge égala Marie à Jésus, qui, peu à peu, s'effaça devant sa mère.) — Usteri. Les débuts de Zwingli (études de Zwingli, son développement intellectuel avant la réforme, d'après des sources encore en partie inédites. Explique la situation prise au début par Zwingli à l'égard des idées luthériennes. Beaucoup plus que ce ne fut le cas pour Luther, la théologie de Zwingli subit l'influence des théologiens antérieurs ; surtout elle fut très pénétrée d'idées philosophiques. Zwingli a été beaucoup dépassé par Luther en originalité théologique et en génie). — Buchwald. Extraits des papiers du réformateur poméranien Bugenhagen. = Heft 2. Kleinert. Le caractère hébreu du livre de Job. — Nœldechen. Sur le Nil et sur le Bagradas, en 191 et en 197 (compare et analyse les apologies du christianisme composées par Clément d'Alexandrie et Tertullien).

58. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. 1886, Heft 1. — Ed. Meyer. La tribu de Jacob et l'origine des tribus israélites (d'après l'inscr. qui énumère les tribus de Palestine vaincues à Mageddo par le roi d'Égypte Toutmès III, l'auteur pense que Jacob et Joseph, désignés dans l'inscription par les formes Jakobel et Josepel, ont été à l'origine des noms de tribus. Celle de Jacob était établie au sud de la Palestine. Lorsque l'ancienne tribu disparut, ses éléments se fondirent dans la nation nouvellement formée des « fils d'Israël » et dans la tribu de Juda. Plus tard, la légende a identifié les deux noms d'Israël et de Juda qui avaient eu d'abord un sens tout à fait différent. Le noyau primitif de ce qui fut Israël a d'abord été fixé au delà du Jourdain ; de là ce nom que lui donnèrent ses voisins : Hébreux, c'est-à-dire ceux d'au delà. La légende primitive qui rattache Abraham et Lot, Jacob et Esaü, Isaac et Ismaël n'exprime donc pas un état de choses ethnographique, mais bien géographique et historique. Le mot « hébreux » ne désigne jamais un autre peuple que « les fils d'Israël. » A ces Hébreux sont sans doute venus s'ajouter des éléments dispersés de tribus sémitiques qui ont mené la vie nomade vers les frontières de l'Égypte. C'est peut-être de ces faits qu'est née la légende du séjour des Hébreux en Égypte. Abram est sans doute une ancienne divinité de la tribu de Kaleb qu'a recueillie la légende judaïque ; peut-être faut-il l'identifier avec le dieu nabatéen Dusares, un « époux de Sarah »). — Kautzsch. La signification primitive du mot Sebaoth (il a désigné tout

d'abord le dieu de la guerre du peuple d'Israël, que représentait l'arche sainte de l'alliance). — Kamphausen. Philistins et Hébreux à l'époque de David (1° sur les combats d'Abner avec David; l'attaque est venue d'Isboseth et d'Abner, contre lesquels David ne fit que se défendre; 2° ce qu'il faut croire des récits 1 Sam. 23, 1-5 et 1 Sam. 27, 8-12 relativement aux rapports de David avec les Philistins).

59. — Archiv für Litteratur-und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. I (1885). — Ehrle. Histoire du trésor, de la bibliothèque et des archives des papes au xive s. (1° la liste des mss. du trésor pontifical sous Boniface VIII, en 1295; 2° la bibliothèque et les archives des papes à Pérouse, Assise et Avignon jusqu'en 1314; 3° le transport du trésor pontifical de Pérouse à Saint-Frediano de Lucques, en 1312, et le pillage qui en fut fait le 14 juin 1314; 4° pillage du trésor à Saint-François d'Assise, en 1319 et en 1320; 5° des précautions prises par les papes pour préserver les mss. et les archives réunis à Saint-François; 6° inventaires rédigés en 1327 et en 1339 du trésor déposé par le pape au même endroit). — Denifle. L'Évangile éternel et la Commission d'Anagni (sur ce point, voyez l'art. de Gebhart dans *Rev. hist.*, XXXI, 56). — Id. Le protocole de la Commission d'Anagni. — Id. Les constitutions de l'ordre des Prêcheurs en 1228. — Ehrle. Contributions aux biographies de scolastiques célèbres : Henri de Gand. — Denifle. Les sentences d'Abélard et les remaniements de sa « Theologia » avant le milieu du xiie s. — Ehrle. Les Spirituels; leurs rapports avec l'ordre des Franciscains et les Fraticelles (l' « Epistola excusatoria » de Fr. Angelo de Clarino et sa correspondance). — Denifle. La première école bénédictine à l'Université de Paris (elle fut fondée au milieu du xiiie s. par les moines de Fleury-sur-Loire; elle a d'ailleurs peu vécu). = Bd. II (1886), Heft 1. Denifle. Les registres des papes du xiiie s.; et l'inventaire qui en fut dressé en 1339. — Ehrle. Les Spirituels et leurs rapports avec les Franciscains et les Fraticelles; fin (l' « Historia septem tribulationum ordinis Minorum » a été, selon toute apparence, écrite par Fr. Angelo de Clarino, sans doute vers 1323; elle mérite une grande créance, malgré les préjugés évidents de l'auteur; publie le texte de la 5e et de la 6e persécution). = Heft 2. Denifle. Sources relatives à l'histoire de l'ordre des Frères Prêcheurs au xiiie et au xive siècle (1° les professeurs de théologie de l'ordre, de 1229 à 1360; 2° écrivains appartenant à l'ordre, jusque vers 1330; 3° assignation et échange de livres au monastère de Barcelone, vers le milieu du xiiie s., d'après un document latin publié ici intégralement et suivi d'une liste, également en latin, des écrits ou opuscules composés par des maîtres ou bacheliers de l'ordre). — Ehrle. Sur l'histoire des sept persécutions dirigées contre les Franciscains, par Fr. Angelo de Clarino (publie le texte des 3e, 4e et 5e persécutions).

60. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XVIII, Heft 1. — Wyss. Un poème sur Charlemagne (trouvé dans un ms. de Johann

Gensbein à Limbourg, de l'an 1444). — Englert. Deux nouveaux fragments du poème sur Louis de Bavière (d'après un ms. du xive s. trouvé à Dillingen). = Heft 2. — Wolfram. Prédications et chansons de la croisade (le contenu des chants allemands sur la croisade au xiie et au xiiie siècle repose presque entièrement sur les sermons des célèbres prédicateurs de la croisade et sur les bulles pontificales de l'époque. Détermine la date des plus importants de ces poèmes). — Henrici. L'imitation d' « Iwein » dans la chronique rimée d'Ottocar de Steiu (Ottocar a fortement imité Hartmann de l'Are ; pour peindre les faits historiques, dessiner les événements et les hommes, il a utilisé les descriptions de l' « Iwein » de Hartmann). — Litzmann. Frédéric le Grand et l' « ausführliche Redekunst » de Gottsched (Gottsched dédia ce livre en 1736 à Frédéric, alors prince royal, mais il ne réussit jamais à s'approcher de lui, ni à l'intéresser à ses efforts pour élever le niveau de la littérature allemande). — Comptes-rendus : *Höfer*. Der Feldzug des Germanicus 16 ap. J.-C. (sans valeur).

61. — Zeitschrift für das Gymnasialwesen. Bd. XXXIX, 1885. = Comptes-rendus : *Fischer*. Deutsches Leben und deutsche Zustände von der Hohenstaufenzeit bis ins Reformationszeitalter (bon, mais parfois trop abstrait). — *Mücke*. Aus der Hohenstaufen-und Welfenzeit (bon). — *Wiedemann*. Aegyptische Geschichte (très bon).

62. — Deutsche Rundschau. 1886, mai. — Ernst Curtius. La royauté chez les Anciens (discours d'apparat). — J. Schmidt. Léopold de Ranke (étude sur la manière d'écrire l'histoire propre au grand historien que l'Allemagne vient de perdre : Ranke mourait presque au moment même où paraissait l'article). = Juin. Du Bois-Reymond. La colonie française de Berlin à l'Académie des sciences. — Oldenberg. Des recherches relatives au sanscrit.

63. — Germania. Bd. XXXI, Heft 1. — Jostes. Contributions à l'étude du mysticisme aux Pays-Bas (parle de deux mss. qui se rattachent à Ruysbrœck. L'un est de 1501 (ou 1591?) ; l'auteur connaît Ruysbrœk et Tauler : c'était un franciscain. L'autre est de la fin du xve s. et se trouve à Münster ; l'auteur, aussi franciscain, achève, dans la seconde partie, de construire le système de Ruysbrœk ; il y fait adhésion dans la première). = Heft 2. H. Lorenz. Sur les parties des Annales Quedlinburgenses qui se rapportent à la légende allemande des héros et aux légendes populaires de Thuringe (elles ont été rédigées à la fin du xe s.). — Zimmermann. Les parties historiques dans le Reinfrid de Brunswick (ce poème a pour base l'histoire légendaire de Henri le Lion).

64. — Alemannia. Jahrg. XIII, Heft 1, 1886. — Buck. Noms de personnes et de lieux (1° noms de lieux burgondes, alsaciens, romans ; 2° vieux noms de famille et surnoms rares tirés de documents imprimés ou inédits). = Heft 2. H. Haupt. Notes du franciscain Johannes Schmidt d'Elmendingen, près Pforzheim (elles se rapportent aux années

1356 à 1455; elles mentionnent en particulier des troubles dans l'État prussien de l'ordre Teutonique vers 1450, le séjour de réfugiés grecs à Rothenburg, sur la Tauber, en 1455, et la guerre des villes, en 1439. Texte publié d'après un ms. du couvent des Mineurs, à Wurzbourg). — G. Knod. La guerre des Paysans en Alsace (parle en détail et avec estime du livre de Hartfelder). — A. Birlinger. Récits de la guerre de Trente ans. = Heft 3. Landenberger. Récits populaires des Alpes de Souabe (mœurs et coutumes, idées et langage). — P. Geyer. Le nom de lieu alsacien de Gemar (la plus ancienne forme donnée par les chartes est Gamaringum. La terminaison « mar » à la fin des noms de lieux allemands ne paraît jamais seule; elle est suivie de certains suffixes, comme ingen, hausen, etc.; quand ces suffixes disparurent, il ne resta plus que la première partie du nom de lieu, un nom de personne finissant en « mar. » La plus ancienne forme de Gemar a été Gaudomaringun; celle de Hadamar, sans doute Hadamaringun). — Knod et Crecelius. Lettres écrites par ou adressées à Wimpheling). — L. Baumann. La coutume du « Kelnhof » à Obergailingen, près de Constance, au xiie siècle (publication de ce texte). — Doll. Tableau de mœurs d'un village de la Forêt-Noire (extraits d'un livre de censures, de 1680-1737, d'un grand intérêt pour l'histoire des mœurs).

65. — Pr. Akademie der Wissenschaften (Berlin), *Sitzungsberichte*. 1886, n° 4. — Wattenbach. Les tribunaux de l'Inquisition en Poméranie et dans la Marche de Brandebourg (sur un registre ms. de la bibliothèque de Wolfenbüttel, provenant des archives de l'inquisiteur Petrus, fin du xive s.; il montre que les Vaudois étaient à cette époque très répandus dans cette contrée. Persécutions dirigées contre les hérétiques dans ces régions en 1458). = N° 10. Schott. L'historien chinois Tscheu-hi (vivait en 920 environ ap. J.-C. Extraits de textes chinois). = N°s 14 et 15. A. Kirchhoff. Sur le fragment d'un décret attique du ve siècle (publié dans l'Éphéméris d'Athènes, 1883, p. 170; il se rapporte à l'an 428).

66. — Bayer Akademie der Wissenschaften (Munich). Philosophisch-philolog. und historische Classe. *Sitzungsberichte*. 1885, Heft 3. — Riezler. Agnès Bernauer et les ducs bavarois (rassemble les renseignements sûrs fournis par les chroniques, joints au témoignage de documents inédits, pour tracer un tableau complet de la vie infortunée de l'épouse d'Albert III de Bavière, qui fut noyée à Straubig le 12 oct. 1435. Publie des lettres ou chartes inédites). — Würdinger. Les établissements d'instruction militaire fondés sous l'électeur Max Emmanuel (histoire de l'école d'artillerie fondée en 1685, ainsi que de l'artillerie bavaroise, des plus anciens temps jusqu'en 1730). — Ohlenschlager. Le nom de lieu « Biburg » (il ne faut pas songer à une origine celtique, ni à « Epona; » la première syllabe du mot se rattache à l'ancien haut allemand « betti » ou « pitta, » qui signifie camp. Beaucoup de localités portent les noms de Biburg, Biber ou autres semblables; presque

toujours, ce sont des endroits où l'on trouve en abondance des fortifications et des antiquités romaines et germaniques). — Brunn. Des fouilles exécutées à la Chartreuse de Bologne (le rapport a été publié dans les *Abhandlungen*). — Thomas. Sur un traité de commerce de Venise avec le royaume de Grenade (publié de même dans les *Abhandlungen*). — Cornelius. Histoire de la première année du gouvernement de Charles IX de France (de même). = Heft 4, 1886. Heigel. Les mémoires du ministre bavarois comte Montgelas, 1799-1817 (extraits détaillés, relatifs surtout à la chute du ministre, en 1817, qui fut surtout l'œuvre du comte Wreede, allié au parti clérical). — Rockinger. Sur le plus ancien droit municipal de Munich (sera publié plus tard). — Giesebrecht. Sur la campagne de l'empereur Frédéric Ier contre Rome en 1167 (de même).

67. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lanenburgische Geschichte. Bd. XIV. Kiel, 1884. — Wolff. Le ci-devant monastère franciscain de Flensburg (mentionné pour la première fois dans les documents en 1283; mais il doit avoir été fondé avec le milieu du XIIIe s.).

68. — Mittheilungen des Vereins f. Hamburgische Geschichte. Jahrg. VI, 1884. — Voigt. Extraits des livres de comptes de l'office des constructions navales (d'après deux registres, dont l'un va de 1544 à 1639, l'autre de 1649 à 1681). — Walter. Employés de la monnaie hambourgeoise en 1617 (d'après des annotations de livres donnés par divers particuliers à la bibliothèque de la ville). — Koppmann. La tapisserie à haute lisse à Hambourg (des tapissiers à haute lisse, venus des Pays-Bas, vivaient à Hambourg vers 1600; d'après les registres paroissiaux de 1593 et 1594). — Id. Une lettre de grâce : la mort par l'épée au lieu du gibet (d'après un acte de 1541). — Id. Fondeurs et canons (notices statistiques sur les traitements payés aux fondeurs de canons). — Id. Hambourg et la Frise orientale (1° prise d'Emden, en 1433; 2° perte du château de Detern, en 1451; fonctionnaires hambourgeois à Emden). — Id. Sur l'histoire du commerce de Hambourg. — Id. Le nécrologe de la confrérie de N.-D. du couronnement, à la cathédrale. — Woigt. Anciennes enseignes dans les pays marécageux de Hambourg, 1605-1820. — Id. Ouvriers en soie et en velours au siècle dernier (c'étaient pour la plupart des émigrés hollandais; les origines de la soierie hambourgeoise au XVe s.). — Walther. Extraits des mémoires de Happel (relatifs à la navigation). — Les étudiants hambourgeois à Erfurt, 1392-1489. — Lexique des écrivains hambourgeois. — La première élection d'un ministre luthérien à Hambourg (d'après un protocole de 1526). = Jahrg. V, 1885. — Schrader. Un château princier à Billwerder, sur la Bille.

69. — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. IV, Heft 3. — Fouilles dans le vieux Lubeck en 1882 (on y a trouvé, entre autres, une monnaie wende en

cuivre). — Wehrmann. Histoire de la « Caisse des esclaves » (fondée au xviie s. pour racheter les Lubeckois captifs des pirates algériens; elle fut d'abord une institution privée, patronnée ensuite par l'Église, puis par l'État; elle a duré jusqu'en 1811, puis fut rétablie en 1814; à partir de 1834, elle a subsisté avec des attributions toutes différentes; elle a définitivement disparu en 1861). — Brehmer. Le conseiller Alexandre de Soltwedel dans la légende et dans l'histoire (mentionné souvent dans les chartes du xiiie s., il est mort en 1291; il est faux qu'il ait pris part au combat de Bornhöved, en 1227). — Id. Étudiants de Lubeck à l'université d'Erfurt, 1392-1491. — Relations de Johann Arnde sur la réception à Lubeck du roi de Danemark, Christian Ier, en 1462, et du duc de Saxe, Albert, en 1478 (elles sont d'origine officielle; elles offrent un intérêt plus général en ce qu'elles indiquent en détail les mesures de précaution prises par la ville contre le danger qu'il y avait à laisser entrer un cortège nombreux à la suite des princes).

70. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1883. — Ulrich. Relations contemporaines sur la Réforme à Hanovre (donne des extraits choisis dans neuf de ces relations). — Döbner. Monuments juridiques de la ville de Münden (d'après un registre municipal qui contient les affaires traitées par le conseil de 1359 à 1532). — Stolzenberg-Luttwerhen. Le combat de l'an 16 ap. J.-C. aux retranchements angrivariens (ces retranchements avaient été élevés par Arminius contre Germanicus; l'emplacement de la bataille est la lande de Duendorf). — Günther. Sur la généalogie des comtes de Woldenberg (1° le comte Ledeger de Werder; 2° le comte Heinrich VI; 3° le comte Heinrich VII; 4° Hoyen IV). — Bodemann. Rapport sur un carnaval donné à l'hôtel de ville de Hanovre, sur le théâtre et la vie à la cour, en 1688 (d'après le ms. d'un témoin oculaire qui se trouve à la bibliothèque de Hanovre). = 1884. Bodemann. Correspondance échangée entre Leibniz et la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans, 1715-1716 (la duchesse évite, malgré les efforts de Leibniz, de se laisser entraîner à parler de politique). — Dürre. Les deux plus anciens mémoriaux du monastère de Saint-Blaise à Brunswick (texte de ces livres; note sur les personnes qui s'y trouvent désignées). — Ulrich. Régestes sur l'histoire de la Réforme à Hanovre (la ville, attachée à la nouvelle foi, entra en lutte avec le seigneur du pays, le duc Erich, en 1533; ce différend fut réglé en 1534 par la médiation d'autres villes; Hanovre entra en 1536 dans la ligue de Smalcalde). — Döbner. Additions à la correspondance de Leibniz avec le ministre von Bernstoff. — Meinardus. A quelle époque a été fabriquée la donation de Charlemagne en faveur de Fulda? (bien avant 1150, au temps des Otton).

71. — Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsvereine. Heft 21, 1884. La ville de Freiberg vers l'an 1620 (d'après un dessin à la plume de Dilich, † 1655). — Hingst. L'hygiène publique à Freiberg au moyen âge (d'après les documents publiés par Ermisch). — Wer-

NICKE. Noms de famille bizarres à Freiberg au moyen âge (sont pour la plupart des sobriquets populaires). — HEYDENREICH. Répertoire bibliographique sur l'histoire de Freiberg, de ses mines et de ses fonderies (contient 1,400 numéros. La Société des antiquaires de Freiberg fera continuer cet utile travail).

72. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LX, Heft 1, 1884. — BREUNING. Léopold Schefer, sa vie et ses œuvres. = Heft 2. Gorlitz en 1813 (d'après une vue perspective tracée par le bourgmestre d'alors, Samuel-Auguste Sohr; publie des lettres de lui à son fils). — HORSCHALT. Événements militaires en Haute-Lusace à l'époque des guerres contre les Français. = Bd. LXI, Heft 1, 1885. — KNOTHE. Les plus anciens possesseurs de la seigneurie de Gabel-Lamberg, en Bohême (depuis le commencement du XIIIe s.).

73. — Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde. N. F. Bd. IV, Heft 1-2. 1884. — EINERT. Crotus Rubianus; contribution à l'histoire de l'humanisme en Thuringe (né à Dornheim vers 1480, il s'appelait de son vrai nom Johannes Jäger; à partir de 1498, il étudia à Erfurt, où il connut Luther; plus tard, à Fulda, il connut Hutten; il a pris une part importante aux « Epistolae obscurorum virorum. » Biographie continuée jusqu'en 1520). — W. LIGGERT. Contributions à l'histoire ancienne des Thuringiens (généalogie de la famille royale; mariage de Herminafrid avec Amalaberge, fixé à l'année 500 ou 501, d'après l'Anonymus Valesianus). — C. SCHMIDT. Recherches sur la chronique du monastère de Saint-Pierre, à Erfurt; ses différentes parties et sa valeur historique (cette chronique a été publiée pour la première fois par Menke, d'après le seul ms. connu, de Gœttingue; mais beaucoup d'emprunts lui ont été faits, et l'on en trouve des parties dans d'autres compilations historiques. Elle va de 1036 à 1355 et est l'œuvre de plusieurs auteurs. Schmidt y distingue dix chapitres, dont plusieurs ont été insérés, d'après d'autres annales, par un compilateur qui écrivait avant 1345). — C. WENCK. Le *Liber Chronicorum* d'Erfurt, ou *Chronicon Thuringicum Viennense* (publié d'après cinq mss.). — KOCH. Le prétendu monastère de Graba (contre l'opinion de Warner, *Chronik der Stadt Saalfeld,* 1867, qui en attribue la fondation à Charlemagne). — Un catalogue des mss. du monastère de Reinhardsbrunn de l'an 1514. = Heft 3-4, 1885. — KARSTENS. Rapports de la Saxe et de la Hesse en 1524, 1525 et 1526 (1° les négociations de Schneeberg en 1524 et 1525; 2° les affaires de Mühlhausen et les princes; 3° l'entrevue de Dassau en 1525). — ANEMÜLLER. Sur l'histoire du couvent dominicain de Leutenberg (fondé à la fin du XIVe s., il est en décadence à la fin du XVe; la réformation oblige les moines à fuir. En appendice, récit des négociations entre le comte Balthazar de Schwarzburg et le prieur du couvent, en 1516 et 1517). — DOBENACKER. Le roi Rodolphe Ier et sa politique pour le rétablissement de la paix en Thuringe (dès 1286, il envoie l'archevêque de Mayence, Henri, en Thuringe, comme lieutenant

de la paix : en 1289, il vient assister en personne à la diète d'Erfurt; en 1290, une soixantaine de châteaux de pillards sont détruits).

74. — Archiv für Hessische Geschichte. Bd. XV, Heft 3. — Contributions à l'histoire ecclésiastique (1° la situation de la surintendance de Darmstadt en 1557). — Id. L'âge de la ville de Marbourg (place la fondation de cette ville vers le milieu du XIIe s., d'après une charte nouvellement découverte).

75. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1885, nos 1-4. — Dael von Koeth-Wanscheid. Contributions à l'histoire militaire du Palatinat au XVIIe et au XVIIIe s. (publie des lettres et actes de 1675 à 1706). — Kellner. L'annexion au grand-duché de Hesse du comté de Hungen, détaché de Solms en 1806 (d'après des mémoires contemporains qui renseignent aussi sur les guerres de la coalition). — Kofler. Une nouvelle ville romaine découverte près de Gernsheim, en Hesse (liste de 17 inscr. marquées sur des fragments de poteries). — Soldan. Le cimetière romain de Worms. — Ritsert. Le testament du chevalier Friedrich de Hirschborn, 1630. — Kofler. Glauburg, dans la Haute-Hesse (restes de constructions préhistoriques et du moyen âge). — Loersch. Le différend entre le couvent de Saint-Étienne, à Mayence, et le chevalier Emercho d'Ingelheim, 1320-1322 (malgré l'excommunication lancée contre lui, ce chevalier continua de ravager les terres des sujets de l'abbaye, de brûler leurs champs, jusqu'au Rhin et à la Nahe. La sentence prononcée par l'archevêque de Mayence fut très favorable au chevalier. Important pour l'histoire de la chevalerie et des représailles au moyen âge). — Soldan. Maximilien Ier à Worms en 1494 et 1495 (d'après les mémoires inédits d'un bourgeois de Worms). — Woerner. Sur l'histoire de Wachenheim (inventaire des pièces de ses archives de 1481 à 1616 ; suite). — Id. Sur l'histoire de Hochheim (publie des notes des années 1635 et 1644, qui renseignent sur les charges militaires et sur la misère de ce village). — Kofler. Trouvailles préhistoriques et romaines à Holzhausen, dans la Haute-Hesse. = 1886, n° 1. Kofler. Le Limes romanus entre Hangen et Echzelle, en Haute-Hesse (corrige en plusieurs endroits la direction du Limes indiquée par Cohausen). — Roth. Wernher de Friedberg (un moine augustin de ce nom fut traduit en jugement en 1405, à Heidelberg, pour avoir prêché des articles hérétiques. Publie le texte de ces articles et la réplique du moine). — Morneweg. Friedrich Greifenklau de Vollrads (chevalier, devient frère-lai dans l'ordre des Franciscains en 1456). — Crecelius. Documents relatifs au monastère de Lorsch (d'après le ms. Palatinus 492 Chartar. de la bibliothèque du Vatican).

76. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. N. F. Bd. X, Heft 1-2. — Rübsam. L'abbé de Fulda considéré comme archichancelier de l'impératrice (confirmation de cette charge en 1356 ; l'origine en remonte à Otton II). — C. von Rumford. La campagne du prince Friedrich de Hesse avec un corps de troupes

hessoises en Écosse en 1736 (appelé par le gouvernement anglais contre Charles Stuart, il ne prit pas part à la bataille de Culloden; il fut employé à soumettre plusieurs cantons écossais). — A. Duncker. Trois lettres de Rudolph Erich Raspe au landgrave Friedrich II de Hesse, 1773, 1774 et 1780. — Fr. von Gilsa. Des retranchements circulaires, surtout en ce qui concerne la Hesse (ces ouvrages servaient aussi bien au culte qu'à la défense). — Gerland. Correspondance de Leibniz avec von Staff (montre que deux lettres de Leibniz, sans date et adressées à un anonyme, sont, en réalité, envoyées au précepteur du prince de Cassel, von Staff). — Trois nouvelles découvertes de monnaies faites à Hesse (1° à Friedrichsroda, 32 pièces d'argent ayant appartenu à un officier espagnol de la campagne de 1595; 2° à Hebel, 325 pièces datant du xvie au xviie s.; 3° à Baumbach, 47 pièces de 1620-1621). = Heft 3-4. Th. Ilgen et R. Vogel. Histoire critique de la guerre de la succession thuringo-hessoise, 1247-64 (deux mémoires présentés pour un prix de l'université de Marbourg; étude critique des sources, documents publiés en appendice).

77. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. V, Heft 1, 1886. — Undset. L'âge du métal, avant les Romains, dans les pays rhénans (la diffusion des constructions sur pilotis dans l'Europe centrale est considérée par l'auteur comme marquant un progrès de la civilisation sur l'âge de pierre la plus récente; les instruments en cuivre qui la caractérisent permettent de conclure à des rapports avec la vallée orientale du Danube et avec la mer Méditerranée. Les trouvailles datant de l'époque du bronze faites dans les pays du Rhin moyen montrent absolument les mêmes types que ceux de la Suisse, avec certains types propres à cette région. Revue des matériaux les plus importants, rangés suivant l'ordre topographique; l'auteur s'attache à faire ressortir les pièces archéologiques trouvées ensemble). — Bresslau. Sur les plus anciens diplômes royaux et bulles pontificales pour le monastère de Saint-Maximin de Trèves (table de 65 de ces documents, dont plusieurs sont de grossières falsifications). — O. Dahn. Le pont construit sur le Mein par les Romains à Grosskrotzenburg (décrit les importants vestiges des pieux de ce pont jeté entre Hanau et Aschaffenburg; c'était surtout un pont stratégique). = Bibliographie (note 746 articles de revue et environ 670 livres relatifs à l'histoire des pays rhénans).

78. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. N. F. Bd. I, Heft 1, 1886. — Gothein. Les pays du haut Rhin avant et après la guerre de Trente ans (la situation de ces pays avant 1618 n'était satisfaisante ni au point de vue social, ni au point de vue économique; les paysans notamment étaient écrasés de dettes; dans les villes, le travail manuel, depuis le xvie s., était tombé de plus en plus bas. Peinture des ravages de la guerre de Trente ans et de la reprise de l'activité économique. Ce n'est pas à la bourgeoisie qu'est due cette prospérité renais-

sante, mais au gouvernement des princes). — Schulte. Biographie de Heinrich Truchess de Diessenhoffen, historien et chanoine de Constance, et d'Albert, comte de Hohenberg (montre, par d'instructifs exemples, comment les princes et nobles obtenaient pour leurs fils le cumul de plusieurs fonctions. Sans avoir jamais reçu l'ordre de la prêtrise, ces deux chanoines reçurent l'un et l'autre un grand nombre de bénéfices où ils avaient charge d'âmes). — F. von Weech.. Les diplômes impériaux de 1200 à 1378, dans les archives de Carlsruhe (note 260 numéros). — Schulte. Le coutumier de Neuenburg en Brisgau, de 1292 (texte et commentaire). — Kraus. Épitaphe badoise dans l'église de Rodemachern, en Lorraine (de l'an 1665; texte de cette inscr.; dissertation sur le comté de Rodemachern, que la maison badoise possède depuis 1492). — Wolfram. Un marchand d'Ueberlingen à Barcelone en 1383 (publie une charte qui témoigne du commerce fait en Espagne par des marchands de Nuremberg et d'Ueberlingen). — Schulte. La population de Fribourg en 1247 (d'après le n° 2845 des *Registres d'Innocent IV*, elle s'élevait alors à environ 40,000 âmes). — J. Schwarz. Pièces d'archives de la ville et paroisse d'Eppingen. — Sievert. Archives des localités du district de Mülheim (1° les archives municipales de Neuenburg). — Birkenmayer. Les archives de Dogern, près de Waldshut.

79. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. Heft 13. — Böschenstein. Esquisse de l'histoire de Stein et de Hohenklingen (d'après une ancienne tradition, cette localité est identique avec le Ganodunum helvétique; elle obtint en 926 le privilège d'un marché). — Vetter. Le monastère de Saint-Georges à Stein, sur le Rhin (il fut transporté de Hohentmiel à Stein sous Henri II et soumis à l'évêché de Bamberg; au commencement du xvie s., il passe à Zurich).

---

80. — Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich. Jahrg. IX, 1885, Heft 2. — Klein. Bathyclès (recherches sur les renseignements relatifs au trône d'Amyklae, attribué à Bathyclès; de la place occupée par le maître dans l'histoire de l'art et de l'école artistique de Samos; appendice détaillé sur Théodore de Samos). — G. Hirschfeld. Le territoire d'Aperlai (contribution à la topographie historique de la Lycie. Le nom d'Aperlai passa de la ville de l'Assar-Bai, qu'il désigna d'abord, à celle de Simena, auj. Kekova). — Schuchardt. Murs et chaussées dans la Dacie septentrionale et orientale (les très anciens murs et barrières dont l'auteur a constaté l'existence en grand nombre ne remontent pas, pour la plupart, aux Romains, mais aux Goths et autres constructeurs barbares. Reconstitution de routes romaines marquées sur la Table de Peutinger). — Torma. L'amphithéâtre d'Aquincum (rapport sur les fouilles exécutées depuis 1880 sur le Schneckenberg, près de Bude). — Teglas et Domaszewski. Inscriptions de la Dacie. — Gregorutti. Inscriptions provenant du territoire

d'Aquilée. — Frankfurter. Bulletin épigraphique d'Autriche (publie des inscr. inédites et en rectifie d'autres déjà publiées).

81. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXVII, 2e moitié, 1886. — Wertheimer. L'archiduc Charles et la seconde coalition jusqu'à la paix de Lunéville (d'après des documents inédits tirés des archives privées de l'archiduc Albert ; on y remarque surtout la correspondance entre l'empereur François et l'archiduc Charles, comme entre ce dernier et son père adoptif, le duc Albert de Saxe-Teschen. Jette un jour en partie nouveau sur les événements de 1798 à 1801 ; insiste surtout sur les différends entre Charles et Thugut, ainsi que sur les fautes tactiques des chefs russes, auxquelles Charles essaya vainement de s'opposer). — Schlitter. Les rapports du commissaire autrichien, le chevalier de Stürmer, de Sainte-Hélène, à l'époque où Napoléon y fut interné, 1816-1818 (on y remarque ce fait curieux que l'empereur d'Autriche refusa d'intervenir en faveur de Napoléon et qu'il repoussa énergiquement toute tentative pour nouer avec lui des rapports personnels. Très différentes furent les instructions données au commissaire russe, comte Balmain : l'empereur Alexandre souhaitait que Napoléon fût traité avec tous les égards convenables. Le baron Stürmer n'a jamais eu l'occasion de se rencontrer avec Napoléon. Peinture des nombreuses difficultés auxquelles fut exposé Stürmer pendant sa mission, surtout par suite de la brutalité de sir Hudson Lowe ; elles le firent rappeler à la fin de 1817. Peut-être son rappel eut-il aussi pour cause le désir de l'empereur François qu'à la mort, déjà prévue, de Napoléon, aucun représentant officiel de l'Autriche ne pût assister aux cérémonies funèbres. La conduite de l'empereur à l'égard de Napoléon, à Sainte-Hélène, ne peut être mieux caractérisée que par l'assentiment donné au projet de Metternich de confier les fonctions de commissaire autrichien, après le rappel de Stürmer, au commissaire français, marquis de Montchenu. Publie un grand nombre de dépêches de Stürmer).

82. — Archiv des Vereins für Siebenburgische Landeskunde. N. F. Bd. XIX, Heft 1, 1884. — Notice nécrologique sur G. F. Marienburg (1820-1881 ; écrivain très connu par ses ouvrages allemands et par ses recherches sur l'histoire de Transylvanie). — Collections de documents mss. d'origine transylvaine ; leur importance, surtout pour la période qui va jusqu'à la bataille de Mohacs, 1526. = Heft 3. F. Müller. Matériaux pour l'histoire ecclésiastique de la Transylvanie et de la Hongrie au xviie s. (raconte la domination du protestantisme sous Bocskai et sous les deux Rakoczi, d'après les documents conservés au collège des jésuites de Tyrnau).

83. — Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. Jahrg. XXXVI. — Comptes-rendus : *Klatt.* Chronologische Beiträge zur Geschichte des achæischen Bundes (excellent). — *Hermann.* Darstellung der politischen Beziehungen des römischen Kaiserreichs zu den Parthern und Germanen während der Regierung Marc Aurels (bon). —

Miller. Die Alexandergeschichte nach Strabo (très utile, mais les hypothèses de l'auteur vont trop loin). — *Krones*. Die Freiherrn von Saneck und ihre Chronik als Grafen von Cilli (bon).— *Schmitz*. Quellenkunde der römischen Geschichte bis auf Paulus Diaconus (inutile). — *Westerburg*. Der Ursprung der Sage, dass Seneca Christ gewesen (bon). — *Weiss*. Die römischen Kaiser in ihrem Verhältniss zu Juden und Christen (inutile). — *Gardthausen*. Mastarna oder Servius Tullius (très bon, mais les conclusions de l'auteur sont souvent trop hardies).

---

84. — Russische Revue. Jahrg. XV, Heft 1. — Beck. Étude géographique et historique sur le gouvernement d'Orenburg; suite au n° 2. — Schmid. Sur l'histoire des savants russes : S. Uwarow et Chr. F. Gräfe; suite au n° 2. = N° 2. Brückner. Histoire des premières écoles de médecine en Russie. — Jürgen. Biographie du feld-maréchal général Munich de Kostomarow, 1683-1767 (analyse et critique l'étude publiée sur ce général, un des principaux organisateurs de l'armée russe, dans le Courrier d'Europe, en 1884, par N. J. Kostomarow).

---

85. — The Academy. 1886, 17 avril. — *Lewis*. A life of Joseph Hall, bishop of Exeter and Norwich (ouvrage tout à fait insuffisant; Hall méritait mieux; plus que personne autre en son temps, il a représenté le grand mouvement intellectuel et spirituel qui modifia l'Église d'Angleterre au XVIIe s.). — The history of the family of Yea (bonne monographie; un membre de cette famille, le colonel Yea, fut tué à l'assaut du Grand-Redan, en 1855). — *Swalow*. De Nova villa (médiocre histoire généalogique des Nevil). — *Phipps*. Records of the Churches, rectory and vicarage of Upton-on-Chalvey, Bucks (bonne histoire locale). — *White*. The great domesday book of Ipswich, liber sextus (ce sixième livre contient la liste détaillée des taxes royales dues par chaque township en Suffolk, dans la vingt-deuxième année de Henri VI). = 1er mai. *Douthwaite*. Gray's Inn; its history and associations (excellente monographie). = 8 mai. *Laughton*. Letters and despatches of Horatio viscount Nelson (ces lettres et dépêches sont disposées de manière à laisser Nelson raconter lui-même les événements de son héroïque carrière; sa vie privée est presque entièrement passée sous silence). = 15 mai. *Parker*. The early history of Oxford (excellent; la transcription et la traduction des actes en anglo-saxon laissent parfois à désirer). = 22 mai. *Gillow*. A literary and biographical history of the english catholics. Vol. II (bonnes biographies). — *Lee*. King Edward VI, supreme head (les faits sont assez soigneusement rapportés, mais le livre est écrit avec un regrettable esprit de fanatisme catholique). — *Chancellor*. The life of Charles I, 1600-1625 (sans valeur). — *Borée*. Heinrich VIII von England und die Curie, 1528-29 (rien de bien nouveau). = 5 juin. *Holmes*. The history of the parish of Wookey (bon).

86. — The Athenaeum. 1886, 10 avril. — *Smith*. The prime minis-

ters of queen Victoria (fait très vite, avec des découpures de journaux). = 17 avril. *Lilly*. Chapters in european history (quelles sont les grandes influences qui ont déterminé la marche de l'histoire européenne? Tant que l'Europe resta fidèle aux idées du fondateur du christianisme, elle fut en progrès. Le point culminant de cette histoire au moyen âge est l'époque de Grégoire VII, qui sauva l'Église de la féodalité; ces progrès ont été entravés par la Renaissance, à laquelle l'auteur attribue l'établissement du despotisme, et, comme dernière conséquence, l'explosion de la Révolution française). = 24 avril. *Parker*. The early history of Oxford, 727-1100 (sérieuse étude critique sur les origines de la ville et de l'université d'Oxford). — *Joyce*. Acts of the church, 1531-85 : the church of England her own reformer, as testified by the records of her convocations (les convocations du clergé anglais n'ont jamais rien produit; pourquoi consacrer un gros volume aux actes de ces assemblées?). = 1er mai. *Gordon*. Events in the life of Ch.-G. Gordon, from its beginning to its end (récit judicieux et sincère de la vie du célèbre aventurier, par son frère). = 8 mai. *Collins*. Bolingbroke, a historical study; and Voltaire in England (excellente monographie, et qui ajoute beaucoup à tout ce qu'on avait déjà publié sur l'ami de Voltaire; l'auteur n'a pas connu le récent ouvrage de M. Brosch; son style est gâté par une imitation malheureuse de Macaulay). — *Browning*. The despatches of earl Gower, english ambassador at Paris, 1790-92 (bonne publication). = 15 mai. *Sayce*. Assyria; its princes, priests and people (excellent; le chapitre sur la religion est le meilleur de tous). = 22 mai. *Airy*. The Lauderdale papers. Vol. III : 1673-1679 (fin de cet important recueil). = 29 mai. *Chancellor*. The life of Charles I, 1600-1625 (livre amusant, mais sans valeur scientifique; l'auteur ne paraît même pas connaître S. R. Gardiner!). — *Worth*. A history of Devonshire (ce sont des notes sur certains districts du comté, ce n'est pas une histoire du comté). — *Palmer*. A history of ancient tenures of land in the marches of North-Wales (bon).

---

87. — The Nation. 1886, 8 avril. — *Winsor*. Narrative and critical history of America. Vol. II : spanish explorations and settlements in America, XV-XVII cent. (œuvre des plus remarquables au point de vue de l'exactitude des faits et de la profusion des renseignements bibliographiques). = 15 avril. *Snead*. The fight for Missouri from the election of Lincoln to the death of Lyon (récit intéressant des efforts faits par les Sécessionistes du Missouri pour attirer cet état dans la confédération du Sud, et des efforts heureux faits en sens contraire par les partisans de l'Union, guidés par Frank Blair et le général Lyon). = 20 mai. *Sankey*. The Spartan and theban supremacies (bon manuel). = 27 mai. *Firth*. Memoirs of the life of col. Hutchinson, governor of Nottingham (utile collection de documents sur l'histoire de la guerre civile en Angleterre au XVIIe s.).

---

88. — Der Geschichtsfreund. Bd. XL, 1885. — A. Nüscheler. Les monastères de la Suisse, études historico-archéologiques (suite). — J.-L. Brandstetter. La châtellenie de Trienberg. — Idem. Musique et chant dans les Jeux de Pâques de Lucerne. — H. Reinhardt. Le massacre de la Valteline et ses conséquences immédiates pour la Confédération, 1620. — J. Amberg. Le graveur de médailles J.-C. Hedlinger (suite).

89. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Bd. XXII, Heft 1, 1886. — J. Heierli. La station lacustre de Wallishofen.

90. — Thurgauische Beitræge zur vaterlændischen Geschichte. Heft XXV, 1885. — J.-C. Mörikofer. Notes et souvenirs, p. p. H.-G. Sulzberger (autobiographie d'un homme de bien qui a rendu, en son temps, de grands services à l'Église, à l'école et aux sciences historiques).

91. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein in S. Gallen. Heft XX, 1885. — La chronique de Fridolin Sicher, p. p. E. Götzinger (cf. *Revue,* XXX, 465, et plus haut, p. 392). = Heft XXI, 1884 (a paru avant le t. XX). — J. Dierauer. Le landammann Charles Müller de Friedberg, 1755-1836 (cf. *Revue,* XXVII, 486).

92. — Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. Bd. XI, 1883-1885. — H. Graf. Jean-Rodolphe Meyer et la cartographie suisse de la fin du xviiie siècle. — G. Tobler. Du rôle que Berne a joué dans la guerre de Sempach. — G. Rettig. Actes du procès des dominicains de Berne, 1508. — G. Tobler. Matériaux pour servir à l'histoire de Berne pendant les cinquante premières années du xve siècle (renferme entre autres quelques pages intéressantes sur la politique extérieure de Berne au temps de la guerre de Zurich).

93. — Beitræge zur vaterlændischen Geschichte herausgegeben von der historischen Gesellschaft in Basel. Bd. XII, Heft 1, 1884. — K. Schmidt. Le peintre strasbourgeois Hermann de Bâle (commencement du xve siècle). — A. Bernoulli. Le pèlerinage de Bernard d'Eptingen à Jérusalem, 1460. — E. La Roche. L'atelier et la fabrique de la cathédrale de Bâle au moyen âge. = Heft 2, 1883. — L. Sieber. Deux nouveaux récits du tremblement de terre de 1356. — A. Bernoulli. Les Bâlois devant Blochmont, 1449. — M. Roth. André Vésale à Bâle, 1543. — Th. Burckhardt. La Révolution de 1798, d'après les papiers d'un vieux Bâlois.

94. — Étrennes chrétiennes. 12e année, 1886. — E. Ritter. Jeanne Bonnet, épisode de l'histoire du piétisme à Genève.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 25 avril dernier est mort M. H. Magen, auteur de plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement populaire de l'histoire.

— Le 10 juin est mort M. Paul Boiteau ; outre l'édition des *Mémoires de Madame d'Épinay*, de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, on lui doit des ouvrages sur l'économie politique et l'histoire qu'on a beaucoup étudiés : *l'État de la France avant* 1789 ; *la Fortune publique et les finances de la France ;* sans être très originales, ce sont des études consciencieuses.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à l'*Histoire de Charles VII*, par M. le marquis de Beaucourt, et le second prix aux *Études sur Louis le Pieux*, par notre collaborateur M. Pfister. Elle a mis au concours pour 1888 (31 déc. 1887) les sujets suivants : 1° Étudier méthodiquement la législation politique, civile et religieuse des capitulaires. Les concurrents devront compléter cet exposé au moyen des diplômes et des chartes de la période carlovingienne ; ils devront en outre indiquer, d'une part, ce que la législation des capitulaires a retenu du droit romain et du droit mérovingien, et, d'autre part, ce qui s'est conservé du droit carlovingien dans les plus anciennes coutumes. 2° Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade. Chacun de ces prix est d'une valeur de 3,000 fr.

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à notre collaborateur M. Paul Guiraud, maître de conférences à l'École normale supérieure, le prix pour le sujet qu'elle avait mis au concours sur les assemblées provinciales chez les Romains.

— M. Albert Martin, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, a soutenu le 18 juin dernier les deux thèses suivantes à la Sorbonne : *De jurejurando in fœderibus publicis apud Græcos*, et *Les Cavaliers athéniens*.

— La réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes a eu lieu à la Sorbonne dans les derniers jours d'avril. Parmi les lectures et discussions qui se sont passées dans la section d'histoire et d'archéologie, nous citerons les suivantes : M. Durieux, de Cambrai, parle des relations des apprentis avec les patrons, d'après des documents qui remontent au xve s.; la plus ancienne corporation de métiers dont il ait retrouvé les traces à Cambrai est celle des « avalleurs de vin, » c'est-à-dire des tonneliers qui « descendent » le vin en cave. — M. Depoin, de Pontoise, traite de la corporation des ménétriers dans l'Ile-de-France ; on en possède les statuts. — M. Guibert, de Limoges, étudie les corpo-

rations du Limousin antérieures au XVIe s. — M. B. Rivière, de Douai, étudie le mode d'élection et l'étendue des pouvoirs des députés de Douai aux États de la Flandre wallonne ou États de Lille. — M. Le Héricher s'occupe des esclaves des bords de la Méditerranée au moyen âge et, en particulier, de la confrérie des Mathurins, rédempteurs de captifs, si puissante à cette époque. — M. Julliot traite des tapisseries du XVe s. qui sont conservées dans le Trésor de la cathédrale de Sens. — M. Veuclin étudie les confréries et charités fondées à Bernay et aux environs avant le XVIIe s. — M. Gidel retrace l'histoire des livres et des programmes relatifs à l'enseignement du grec dans les écoles depuis la fin du XVIe s. jusque vers la fin du XVIIe. — M. l'abbé Morel décrit les fêtes qui marquaient les distributions de prix dans les collèges et les représentations théâtrales qui accompagnaient ces solennités depuis le XVIe s. — M. Vingtrinier, de Lyon, s'occupe de la famille de Villeroy. — M. Paul Tannery, des chiffres arabes qui se trouvent dans les mss. grecs exécutés du XIIe au XIIIe s.; il en a constaté quatre variétés. — M. Jules Loiseleur étudie les privilèges dont jouissait l'ancienne école de droit d'Orléans et montre les abus auxquels ils donnèrent lieu. — M. Tranchant parle des exercices publics donnés dans le collège d'Orléans de 1750 à 1772, époque où les professeurs jésuites furent remplacés par des maitres séculiers. — M. Ch. Joret, d'Aix, étudie l'administration de l'intendant Basville et, en particulier, l'histoire de ses rapports avec l'épiscopat du Languedoc de 1703 à 1717 ; entre autres documents, les lettres de l'évêque d'Agen et celles de l'évêque de Viviers lui ont fourni beaucoup d'indications utiles. — M. Maggiolo donne des indications bibliographiques sur les pièces de théâtre représentées dans les collèges de Lorraine aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. — M. Tessier vient nier qu'Étienne Marcel ait été tué par l'échevin Maillard, il croit qu'il a été mis à mort par les ordres du régent. — M. l'abbé Rance expose les débuts de la librairie et de l'imprimerie à Arles. — Nous avons écarté à dessein dans cette très brève analyse tout ce qui se rapporte à l'archéologie. Comme on le voit, la réunion n'a pas perdu son temps ; la variété ni l'intérêt n'ont manqué aux communications qui ont été faites dans les trois séances employées par la section.

— On trouvera dans le nº 6 de la deuxième série du *Bulletin de l'Institut Égyptien* un très intéressant rapport de M. Maspero sur les fouilles exécutées en Égypte de 1881 à 1885.

— Après l'*Histoire des Romains,* M. Victor Duruy entreprend chez Hachette une nouvelle édition illustrée de son *Histoire des Grecs.* Elle formera trois grands volumes in-8° paraissant en livraisons hebdomadaires. Le 1er a paru le 21 mai dernier.

— MM. Marie-Claude et Georges Guigue ont commencé, sous le titre de *Bibliothèque historique du Lyonnais,* la publication d'un recueil périodique de courts mémoires, de notes et de documents pour servir à l'histoire du Lyonnais et des provinces voisines. On trouvera le dépouillement des livraisons parues au compte-rendu des périodiques.

— La *Société des bibliophiles bretons* a décidé de publier par souscription une édition nouvelle des *Grandes croniques de Bretaigne composées en l'an* 1514 *par maistre Alain Bouchart*. Elle sera imprimée en caractères elzéviriens et gothiques moyen âge sur papier vergé et reproduira les gravures de l'édition de 1514. Elle donnera toutes les continuations et les principales variantes. Elle sera suivie d'une notice biographique sur Alain Bouchart et d'une étude sur les diverses éditions de ses *Chroniques,* par M. Arthur de la Borderie. Les en-têtes de chapitres, au nombre de sept, ont été copiées sur un des beaux incunables de la Bibliothèque de Rennes. Elle formera deux volumes in-4° divisés en quatre fascicules (Rennes, Caillière; Paris, A. Lemoigne).

— M. Courajod a publié, dans le t. XLV de la Société des Antiquaires, une série de *Documents sur l'histoire des Arts et des Artistes à Crémone aux XVe et XVIe s.,* documents tirés des archives notariales de Crémone, et qui sont particulièrement précieuses pour Benedetti Briosco, un des sculpteurs de la chartreuse de Pavie, et pour la famille des *intarsiateurs* del Saccha.

— M. l'abbé Daniel Haigneré vient de publier à Saint-Omer le premier volume d'un important recueil de documents intitulé : *les Chartes de Saint-Bertin.* Chacun connaît le *Cartulaire de Saint-Bertin,* publié en 1840 par B. Guérard, dans la *Collection des documents inédits,* et qui contenait le *Chronicon Sithiense* ou Cartulaire de Folquin, le cartulaire de Simon et celui du continuateur de Simon. Un appendice important avait été publié en 1867 dans la même collection par François Morand; il contient les additions et corrections fournies par des manuscrits dont Guérard ne s'était pas servi. Malgré ces publications, une notable partie des archives de Saint-Bertin demeurait inédite. Le dernier archiviste du monastère (mort en 1807), Dom Dewitte, les avait minutieusement transcrites d'après les originaux dans une vaste compilation en onze volumes in-fol., connue sous le nom de *Grand cartulaire de Saint-Bertin,* aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de Saint-Omer. C'est la publication de ce recueil qu'entreprend M. l'abbé Haigneré. Il se borne à analyser les documents déjà publiés, ajoute à ses analyses les corrections et additions fournies par les copies de Dom Dewitte et publie in extenso les actes inédits. Le volume qui vient de paraître contient les chartes comprises entre 648 et 1240.

— M. l'abbé Douais a retrouvé, en classant les archives de la fabrique de Saint-Sernin de Toulouse, le cartulaire de ce monastère qu'on croyait perdu; il contient 700 pièces allant de 843 à 1179; l'abbé Douais ouvre une souscription pour lui permettre de publier ce texte intéressant.

— Le *Temps* a publié dernièrement (8 mai) un long et intéressant article de M. Aug. Sabatier sur la révocation de l'Édit de Nantes et les Jésuites. Cette étude a été reproduite avec celle que notre collaborateur N.-Fr. Puaux a donnée dernièrement ici même sur la responsabilité de

la Révocation, dans un petit volume publié chez Grassart sous le titre : *Études sur la révocation de l'Édit de Nantes*. A son travail, fort remanié à l'aide de nouveaux documents empruntés aux Archives étrangères, M. Puaux a joint la *Dernière requête des protestants à Louis XIV*, cette pièce si éloquente, publiée aussi dans la *Revue historique*.

— L'*Annuaire de l'Aube* pour 1886 contient une très intéressante notice de M. Babeau sur l'érudit Du Buisson Aubenay et ses journaux de voyages (Bibl. Mazarine, n° 2694, 3 vol.); il donne aussi le texte annoté de son voyage dans le sud-ouest de la Champagne, qui est précieux au point de vue archéologique : on se rappelle que les mémoires de cet érudit viennent d'être publiés par M. G. Saige pour la Société de l'Histoire de Paris.

— La librairie Perrin vient de faire paraître la cinquième édition de l'ouvrage aujourd'hui classique de M. A. Feillet sur *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*.

— M. Achille Bardon nous apporte une très utile contribution à la biographie du cardinal de Bausset en publiant les *Lettres du cardinal de Beausset à Duombre, d'Alais*, 1790-1820 (Nîmes, Catélan). L'évêque d'Alais passa à Paris tout le temps de la Révolution, et, bien qu'il eût refusé le serment à la constitution civile, il réussit, grâce à sa prudence et à quelques amitiés dans le camp révolutionnaire, à survivre. Sous l'empire, il se tint sur la réserve, et, pendant la Restauration, les honneurs vinrent à lui sans qu'il les sollicitât; il présida le conseil de l'instruction publique, il fut pair de France et académicien, et il montra toujours la même dignité et la même réserve. Gallican au fond du cœur, ses études et ses livres sont ce qui lui tiennent le plus à cœur. Au 2 septembre, au 21 janvier, les agitations de la rue ne l'arrachent pas à son cabinet de travail. Il ne se plonge qu'avec plus d'ardeur dans ses lectures et ses recherches. Il n'avait rien du héros, mais c'était une belle âme, qui représente bien ce qu'il y avait de meilleur, de plus sérieux et de plus digne dans le clergé de l'ancien régime.

— Le *Pouillé du diocèse d'Aire*, publié par M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch (Maisonneuve), a été rédigé par ordre de M. de Gaujac, pour répondre à une lettre des agents généraux du clergé, du 15 juin 1747 ; il a été terminé en 1749. L'éditeur l'a fait précéder d'un dénombrement du diocèse, composé d'après le procès-verbal envoyé à Charles IX par le vicaire capitulaire en 1572, et suivre d'un extrait du *Livre rouge* d'Aire du xive s., indiquant les églises et bénéfices qui existaient dans ce diocèse, ainsi que les « procurations féodales et décimales » dues par les laïques et les fabriques à l'évêque dans chaque archiprêtré.

— La librairie du *Spectateur militaire* a fait paraître en volumes les *Souvenirs militaires du général-baron Hulot (Jacques-Louis), général d'artillerie*, 1774-1863, et les *Souvenirs militaires* de l'intendant général Wolf sur les expéditions de Constantine et sur celle du Mexique. Nous

avons bien souvent mentionné ces deux ouvrages à mesure qu'ils paraissaient dans le *Spectateur*.

— M. Maréchal vient de faire paraître une *Histoire de l'Europe* de 1610 à 1789 (Delalain), qui compte près de 1,100 pages. On y trouve les qualités qui distinguent les autres volumes du même auteur, en particulier son *Histoire contemporaine*, une richesse extrême de renseignements de tout genre, beaucoup de citations prises aux sources contemporaines, qui animent et colorent le récit, un style vif et pittoresque. Un peu touffu peut-être, c'est un livre instructif et intéressant pour tous ceux qui aiment l'histoire.

— L'*Annuaire de Saône-et-Loire* pour 1885 contient une notice historique et biographique fort bien faite de M. Siraud sur les *Administrateurs et les préfets de Saône-et-Loire de* 1789 *à* 1886.

— M. Albert Maire a publié une intéressante notice sur les *Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme* (Clermont-Ferrand, Mont-Louis). Ces fêtes ont été à peu près les mêmes partout; celles de Clermont ressemblent à s'y méprendre aux fêtes de Saint-Quentin, qu'on nous racontait récemment. « Donnez-nous des fêtes! » disait Michelet, qui voulait en faire un moyen d'éducation populaire; c'était aussi l'objet qu'on poursuivait pendant la Révolution. Jusqu'à quel point a-t-on réussi? M. Maire pourrait-il nous le dire?

— Nous avons reçu le nouveau volume de M. le comte Boulay de la Meurthe sur les *Dernières années du duc d'Enghien* (1801-1804) (Hachette, un volume in-16, 3 fr. 50). Nous en parlerons dans la prochaine livraison. La même librairie a publié aussi un nouveau volume de la petite collection Zeller : *les Armagnacs et les Bourguignons, la commune de* 1413 (1409-1413) ; extraits du Religieux de Saint-Denis, de Monstrelet et de Juvénal des Ursins.

— Le semestre de juillet-décembre de la *Revue rétrospective* (Lepin, 288 p. in-12) contient, entre autres documents intéressants, une relation du siège de Hambourg (1813) ; une série de lettres (1745-1746) du marquis d'Eguilles, chargé d'une mission secrète en Écosse auprès de Charles Édouard ; des fragments des archives de la Bastille (1726).

— M. J.-A. Petit poursuit, sans se lasser, la publication de son *Histoire contemporaine de la France;* le t. XX, qui vient de paraître (Palmé), est consacré à Charles X.

— La Norville est une ancienne seigneurie de l'Ile-de-France, qui est aujourd'hui une commune du canton d'Arpajon (Seine-et-Oise). Le curé de la Norville, M. l'abbé Genty, a composé, d'après les documents des Archives nationales, des Archives départementales de Seine-et-Oise, des archives communales, des archives de l'église et du château de la Norville, une *Histoire de La Norville* (Palmé, 364 p. in-12) qui offre un véritable intérêt.

— M. Aug. Lemaire a fait avec beaucoup de soin l'histoire de la

Commune de Triaucourt dans le bailliage de Beaulieu, en Argonne (Bar-le-Duc, Philippona).

— M. de Schrynmakers, ex-capitaine de la légion belge au Mexique, a consacré un volume à l'*Histoire de l'établissement et de la chute de l'empereur Maximilien* (Alcan), ouvrage qui, à défaut de qualités littéraires, a du moins le mérite de l'exactitude et de l'impartialité.

— Le t. IV des *Lettres d'Exil* complète la correspondance d'Edgar Quinet. Il s'étend de 1868 à 1875 et nous fait connaître l'état d'esprit de Quinet au moment où l'empire se précipitait vers sa ruine et jetait la France dans l'abîme avec lui; puis après 1870, pendant les années où il a siégé à l'Assemblée nationale. On sait combien le rôle de Quinet a été effacé et cette période de lettres n'offre qu'un faible intérêt. Mais celles qui précèdent 1870 sont une belle page de l'histoire de l'opposition sous le second empire. Elles manquent un peu de simplicité, de spontanéité, mais elles sont pleines de noblesse et de hauteur de vues.

— Le mouvement en faveur des études géographiques prend en province une extension de plus en plus marquée. Après Bordeaux, après Lille, après Lyon, voici la Normandie, qui prend rang dans la croisade entreprise depuis quelques années en faveur des études géographiques. M. Petit a fait pour l'*Association scientifique et littéraire de Caen* une conférence sur l'*Enseignement de la géographie* (Dupont, 22 p. in-8°), où il a dressé avec infiniment d'esprit et de verve le cahier des doléances et des vœux de la géographie. Bien que çà et là percent chez M. Petit quelques poussées du zèle iconoclaste de M. Frary contre l'enseignement classique, les demandes qu'il formule sont des plus légitimes. Il veut pour la géographie des professeurs spéciaux, des classes à elle et des sanctions à elle. — M. Desdevises du Dézert est à Caen un autre apôtre de la géographie. On lira avec intérêt dans le *Bulletin de la Société normande de géographie* de sept.-oct. 1885 un article de lui sur le *Continent noir et la nouvelle politique coloniale.*

— M. E. Mérignac, un de nos meilleurs professeurs d'escrime, vient de publier deux beaux volumes sur l'*Histoire de l'escrime dans tous les temps et dans tous les pays* (Rouquette). Le premier volume est consacré à l'antiquité, le second au moyen âge et aux temps modernes. L'histoire de l'escrime comprend deux questions assez différentes : l'histoire de l'enseignement de l'escrime, c'est-à-dire l'histoire du maniement des armes employées dans les combats corps à corps, et l'histoire des applications de l'escrime, c'est-à-dire l'histoire du duel et celle des combats singuliers, des joutes et des tournois, des carrousels et des jeux militaires. M. Mérignac s'est surtout attaché à être complet sur la première de ces questions, et il a donné sur la seconde ce qui était nécessaire pour faire comprendre les rapports de l'escrime avec les mœurs; il a esquissé l'histoire du duel et des tournois, mais sans creuser le sujet ni étudier ses rapports avec l'histoire des institutions, ce qui l'aurait conduit trop loin. Il a surtout visé à être complet et exact sur le côté

technique, pour lequel il a une indiscutable compétence, et il a animé son étude par une foule d'anecdotes qui nous montrent l'escrime en action.

— La collection des *Classiques populaires* de MM. Lecène et Oudin s'est enrichie d'un *Michelet,* par M. Corréard. Une analyse des œuvres les plus importantes de Michelet, accompagnée de citations admirablement choisies, se trouve encadrée dans la biographie du grand écrivain. Écrit avec simplicité et avec chaleur, ce volume est parfaitement adapté à l'œuvre de vulgarisation intelligente qui compte déjà le *La Fontaine* et le *Corneille* de M. Faguet, l'*Homère* de M. Couat, le *Fénelon éducateur* de M. Bizos.

— La librairie Fetscherin et Chuit vient de commencer la publication d'un *Bulletin central de bibliographie française et étrangère;* ce bulletin, mensuel, indique les principaux ouvrages parus en Europe et aux États-Unis sur chaque matière.

— La librairie Dupret vient d'entreprendre une publication qui serait très utile si elle était confiée à des écrivains compétents; c'est une série d'histoires, courtes et populaires, des diverses sciences. L'*Histoire de la critique littéraire* de M. Carton ne nous donne malheureusement pas grande confiance dans la manière dont cette *Collection historique universelle* sera exécutée. Sur 191 p., la critique au xixe s., qui devrait avoir la part du lion, n'en occupe que 34. L'auteur n'a fait aucun effort pour caractériser les grands courants de la critique moderne, la critique historique de Villemain, la critique biographique de Sainte-Beuve, la critique doctrinaire de Nisard, la critique scientifique de Taine, la critique psychologique de Bourget. Ce dernier n'est d'ailleurs pas même nommé, bien que M. de Pontmartin, A. Houssaye, J. Janin aient chacun leur paragraphe. Et, dans ce livre si court et si insuffisant, que de choses inutiles! On lit, p. 24 : « Marguerite de Valois, reine de Navarre, *dont une très piquante statue, due au ciseau de M. Lescorné, orne le jardin du Luxembourg,* est une des plus exactes personnifications de son époque. » L'*Histoire de la médecine,* par M. Barbillion, nous a paru plus sérieuse, mais elle sort de notre domaine.

— M. Gaston Garrisson a consacré un intéressant volume au *Suicide dans l'antiquité et dans les temps modernes* (Rousseau, 287 p.). Ce volume, qui est une thèse de doctorat en droit, pourrait, repris, approfondi et remanié, fournir le fond d'une très belle étude philosophique, historique et juridique sur le sujet, qui mérite d'être envisagé à ces trois points de vue. M. Garrisson émet dans sa conclusion l'idée qu'on pourra diminuer le nombre des suicides en rendant la vie humaine plus douce et plus heureuse. C'est un vain espoir, car plus les hommes seront heureux, plus aussi ils seront malheureux; le malheur dépend bien plus de la capacité de souffrir, du développement de la sensibilité que de la somme des maux soufferts. Il n'y a que des motifs moraux qui puissent faire obstacle à la manie du suicide.

— M. Blondel a publié à part son remarquable rapport sur l'*Enseignement du droit dans les universités allemandes* (Le Soudier, 83 p. in-8°).

— Signalons aussi l'excellente brochure de M. Flammermont sur les *Universités allemandes* (Picard, 32 p.), qui donne un tableau fidèle de leur organisation et des renseignements statistiques précieux sur leur budget, le nombre des professeurs et des élèves, etc.

— M. Joseph Blanc a publié, sous le nom de *Bibliographie italico-française universelle* (Welter), un catalogue méthodique de tous les imprimés en langue française sur l'Italie ancienne et moderne depuis l'origine de l'imprimerie (1475-1885). Le premier volume comprend les divisions suivantes : Rome. Italie primitive, histoire romaine, origines, république, empire, le monde romain, cultes et mœurs, droit romain, archéologie, littérature, biographie. — Église. Pouvoir temporel, histoire de l'Église, la question romaine, archéologie chrétienne, biographie. — Italie. Histoire générale, les régions italiennes, les Français en Italie, politique, biographie, littérature, beaux-arts, sciences, voyages, mélanges. Il y aurait plus d'une observation à faire sur l'exécution de ce vaste plan. Par exemple, tandis que les *Biographies* de l'histoire romaine sont avec raison classées d'après les noms des personnages et non d'après ceux des auteurs, le système opposé est suivi pour les biographies ecclésiastiques et italiennes. Mais ces défectuosités n'empêchent pas l'ouvrage de M. Blanc d'être un très précieux répertoire.

— M. A. Schulz vient de faire paraître chez Le Soudier une *Bibliographie de la guerre franco-allemande et de la Commune de* 1871, divisée en trois parties : la guerre (livres français) ; la Commune (id.) ; la guerre et la Commune (livres allemands). Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique. On n'a relevé que les livres qui ont été écrits expressément sur la guerre et la Commune. Les biographies ou les ouvrages plus étendus, ou les souvenirs de captivité en Allemagne n'y figurent pas. Les livres sur la Commune parus hors de France sont pauvrement représentés. Le livre de M. Du Camp sur Fieschi, par contre, y figure à tort, quoiqu'il porte pour titre : *les Ancêtres de la Commune.*

— Nous recevons le 32e fascicule du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* de MM. Vivien de Saint-Martin et Louis Rousselet. Il nous conduit de l'article *Maine* à l'article *Marajo.* Parmi les notices qui dépassent les proportions ordinaires d'un simple article de dictionnaire et qui peuvent être considérées comme de véritables et complètes monographies, nous devons citer dans ce fascicule les mots : *Malais* et *Malaisie,* qui traitent d'un des points les plus délicats de l'ethnographie ; *Mandchourie,* berceau de la dynastie chinoise, et *Manitoba,* la jeune province canadienne, qui intéresse particulièrement la France par l'origine de sa vigoureuse race de métis. Le 33e fasc. paraît au moment où nous mettons sous presse.

— Depuis le commencement de 1885, il paraît chez Adolphe Jourdan, éditeur à Alger, une *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence,* publiée par l'École de droit d'Alger.

— Mgr Paul Guérin, l'auteur des *Petits Bollandistes*, a entrepris la publication d'un grand *Dictionnaire des dictionnaires*, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts. Il comprendra au moins 100 fasc., qui formeront 6 gros volumes in-4°. Le premier volume est en vente (Paris, Picard; Nantes, bureaux et administration, 32 et 34, rue de la Fosse). Ajoutons, par la même occasion, que le t. I de la *Grande Encyclopédie* est paru.

Bibliographie. — Documents. — *Bonvallet*. Documents pour servir à l'histoire politique, administrative et commerciale de la Flandre maritime. (Annales du Comité flamand de France.) Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq. — *S. de la Nicollière-Teijeiro*. Documents inédits : institution de comte palatin de Latran en faveur de Jérôme Riario Sforza et de Jean Hulot de Braquis, 1483 et 1525 (Rev. hist. de l'Ouest). Nantes, impr. Forest et Grimaud. — *Metzger* et *Vaesen*. Révolution française : Lyon en 1793 après le siège; notes et documents. Lyon, Georg. — *Poette*. Livre de comptes de Claude Rohault, curé de l'église de Saint-Quentin de Misery en Carnois d'Holnon, 1659-1664. Saint-Quentin, impr. Poette. — *Bombal*. Notes et documents pour servir à l'histoire de la maison de saint Chamaus. Lechevalier. — *Guiffrey*. Nouvelles Archives de l'Art français ; recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'Art français. 2e série, t. VI, année 1885 : Scellés et inventaires d'artistes. 3e partie : 1771-90. Charavay. — *Id*. Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV, 1663-1715 ; t. II. Rouam. — *Guillotin de Corson*. Pouillé historique de l'archevêché de Rennes; t. VI. Rennes, Fougeray; Paris, Haton.

Histoire locale. — *Abbé Boutillier*. La verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers. Nevers, impr. Vallière. — *Duclos*. Histoire de l'Ariégeois; t. V : archéologues de l'Ariège. Perrin. — *Ducoudray*. L'ancien couvent des Frères Prêcheurs à Angers (Revue de l'Anjou). Angers, Germain et Grassin. — *P. Muller*. Clubs et clubistes du Morbihan de 1790 à 1795; étude de mœurs révolutionnaires, suivie de fragments inédits des Mémoires du greffier Blanchard (Revue de la Révolution). Nantes, impr. Forest et Grimaud. — *Amos Barbot*. Histoire de la Rochelle, publiée par Denys d'Aussy ; t. I (Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis). Saintes, Mortreuil; Paris, Picard. — *Michaux*. Histoire de Villers-Cotterets ; 2e édit. Soissons, Michaux; Paris, Marchal et Billard. — *Abbé Millard*. Histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie. 2e édit. Châlons, Denis. — *Missol*. La famine et l'épidémie de 1709 dans le Beaujolais, d'après les archives de l'Hôtel-Dieu de Villefranche (Revue lyonnaise). Lyon, impr. Mougin-Rusand. — *Quarré-Reybourbon*. Histoire de la ville de Béthune, tirée des anciennes chroniques de Flandre et d'Artois. Lille, Quarré. — *Veuclin*. Les Antiquités de la ville de Bernay : l'église Sainte-Croix, histoire et description. Bernay, impr. Veuclin. — *Carré de Busserolle*. Notice sur la ville et la collégiale de Cande (Indre-et-Loire). Tours, Suppligeon.

Biographies. — *Solon*. Notice historique et généalogique de la famille d'Anglade, d'Auch, 1450-1855. Auch, impr. Thibault. — *J. de Kersauson*. Histoire généalogique de la maison de Kersauson. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

Alsace. — M. Mossmann, dans la brochure intitulée : *le Moulin des Trois-Tournants ; l'hôtel de Corberon* (Colmar, Jung, 38 p. in-8°), a donné de curieux exemples, tirés de deux maisons de l'ancien Colmar, des charges qui grevaient au moyen âge et sous l'ancien régime les propriétés urbaines. Les documents inédits dont s'est servi M. Mossmann éclairent vivement un point de l'histoire économique.

Allemagne. — Le 19 mars dernier est mort à Ratisbonne M. Anton Freiherr von Schœnhueb, lieutenant-colonel bavarois en retraite, connu par de nombreuses publications sur l'histoire militaire. — Le 8 avril, est mort le Dr F.-H. Müller, professeur extraordinaire d'histoire et de géographie à l'université de Berlin; il était né le 2 mai 1805. On peut citer de lui : *Ueber den Organismus und den Entwickelungsgang der politischen Idee im Alterthum* (1839); *Der Ugrische Volksstamm*, en 2 parties (1837-39); *Die deutschen Stämme und ihre Fürsten, oder historische Entwickelung der Territorialverhältnisse Deutschlands im Mittelalter*, en 5 parties (1840-52).

— M. Hirzel, professeur extraordinaire à Leipzig, a été nommé professeur ordinaire de philologie à Iéna. — M. Harnack, professeur d'histoire ecclésiastique à Giessen, remplace à Marbourg le titulaire de cette chaire à l'université, qui a été nommé à Leipzig. — M. Frænkel, privat-docent, a été nommé professeur extraordinaire pour la philologie orientale à l'université de Breslau. — M. W. Meyer, bibliothécaire de la cour et de l'État à Munich, a été nommé professeur de philologie à Gœttingue.

— M. Vollers a été chargé de diriger la bibliothèque du vice-roi au Caire. — M. Karl de Boor a été nommé bibliothécaire (custos) de la bibliothèque de l'université de Bonn.

— L'Académie des sciences de Prusse a accordé au directeur du Musée de Dresde, M. A.-B. Meyer, la somme de 250 marcs, pour lui permettre d'étudier les routes antiques et les antiquités de la vallée d'Obergail, en Carinthie; elle a accordé 3,000 m. à M. W. von Diest, lieutenant de hussards, pour un voyage d'exploration dans le nord de l'Asie Mineure et dans les environs de Pergame.

— L'Académie de Bavière a mis au concours, pour le prix Zographos, de 2,000 m., une étude sur la géographie et la topographie des îles helléniques non encore étudiées dans la Géographie de la Grèce, de Bursian, comme Thasos, Samothrace, Imbros, Lemnos, etc. Les mémoires pourront être écrits en latin, en grec ou en allemand; ils devront être déposés le 31 déc. 1888.

— La Société royale des sciences de Saxe, à Leipzig, a élu le Dr Köhler, bibliothécaire à Weimar, et MM. Wachsmuth et Erwin Rhode, professeurs à Leipzig, membres ordinaires de la classe de philologie et d'histoire.

— La Société du prince Jablonowski, à Leipzig, a mis au concours les sujets suivants : pour 1887, une étude historique sur la condition économique dans les provinces de l'empire byzantin de Justinien jusqu'à l'empire latin (prix : 1,000 m.); pour 1888, une étude historique sur le droit public dans n'importe quelle ville allemande et ses rapports avec le seigneur territorial (1,000 m.); pour 1889, une étude critique sur l'emploi de plus en plus fréquent de la langue allemande dans les chartes

publiques ou privées jusque vers le milieu du XIVe s. (1,000 m.). Les mémoires pourront être rédigés en allemand, en latin ou en français et devront être déposés le 30 nov.

— La Société des sciences de la Haute-Lusace a mis au concours : les entreprises maritimes du Grand-Électeur Frédéric-Guillaume III, et surtout ses tentatives de colonisation sur la côte de l'ouest africain. Les mémoires devront être remis avant le 1er janv. 1888 ; le prix est de 150 m. Rappelons à ce propos que ce sujet vient d'être abordé dans le livre récent de M. Joret sur *Tavernier*. Voy. plus haut, p. 357.

— M. A. Haebler a donné dans le programme du gymnase de Leipzig, 1885-1886, une étude sérieuse sur les côtes septentrionale et occidentale de l'Espagne dans l'antiquité (*Die Nord u. Westküste Hispaniens. Ein Beitrag zur Geschichte der antiken Geographie*).

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae* a tenu sa réunion plénière annuelle à Berlin les 13-15 avril, sous la présidence de M. Waitz, qui devait mourir si peu de temps après. Du rapport sur les travaux de l'exercice 1885-86, nous tirons les détails suivants : ont paru, dans la section des *Auctores antiquissimi,* le t. IV, 2e partie, des *Opera pedestria* de Venantius Fortunatus, par B. Krusch ; dans celle des *Scriptores,* les *Œuvres* d'Ennodius, publiées par Fr. Vogel (t. VII) ; dans celle des *Scriptores rerum merovingicarum,* la 2e partie du t. I de Grégoire de Tours, contenant les miracles et les petits écrits, publiés par B. Krusch ; dans la section des *Leges,* les *Formulae merowingici et karolini ævi; accedunt ordines judiciorum Dei,* 2e partie, par Zeumer. Quant aux publications à venir, il n'est pas encore question de commencer l'impression de Cassiodore. Le t. XV des *Scriptores* est passablement avancé ; il doit contenir des suppléments aux *Vitae* et aux petites *Historiae* de l'époque carolingienne, saxonne et franconienne ; on en est à la *Vita quinque fratrum* de Bruno, récemment découverte par le Dr Kade. Le t. XXVIII doit contenir les extraits des chroniqueurs anglais, recueillis par M. Liebermann, et aussi ceux des chroniqueurs danois, préparés par M. Waitz ; M. Jonsson, de Copenhague, s'est chargé des écrits islandais. Le t. XXIX est commencé ; il contiendra les écrits italiens et, entre autres, la *Vita* inédite d'un abbé Grégoire. — M. Krusch travaille activement au t. II des *Scriptores rerum merovingicarum,* qui contiendra Frédégaire, les Gesta regum Francorum, etc. — Les travaux dans les autres sections sont poussés avec activité. — M. Sickel a repris les recherches et études critiques relatives aux diplômes d'Otton II, avec la collaboration de MM. Uhlirz et Fanta ; M. Wattenbach, aidé de M. Gundlach, prépare une édition de toutes les lettres anciennes, surtout relatives à l'histoire franque ; M. Rodenberg continue l'impression des lettres d'Innocent IV.

— M. Lœwenfeld a publié, dans la collection in-8° des *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum,* les *Gesta abbatum Fontanellensium,* d'après le manuscrit de Saint-Wandrille, aujourd'hui conservé

à la bibliothèque municipale du Havre. L'édition donnée par Pertz au t. II des *Monumenta* avait été donnée d'après le texte de d'Achery, qui, d'ailleurs, s'était servi du ms. de Saint-Wandrille, mais avec la négligence habituelle au XVIIe s.

— M. O. HARTWIG a fait imprimer, pour le 60e anniversaire du professeur Julius Caesar, une étude intitulée *Die Uebersetzungsliteratur Italiens in der Normannisch-Staufischen Epoche,* qui est précieuse pour l'histoire de l'hellénisme et des études orientales (arabe et hébreu). On y trouve aussi de nouvelles preuves du brillant développement intellectuel de l'Italie méridionale au temps de Frédéric II.

— La *Real-Encyclopaedie der christlichen Alterthümer* de KRAUS est terminée avec les fasc. 15 à 18. (Fribourg, Herder.)

— Les livraisons 23 à 27 de l'*Encyclopædie der neueren Geschichte,* de M. HERBST (Gotha, Perthes), vont de Leibach à Melville. Les articles d'histoire contemporaine y sont, comme toujours, nombreux et soignés. Les renseignements bibliographiques laissent toujours à désirer. Signalons la série d'articles consacrés aux souverains du nom de Louis, à Marie-Thérèse et Marie Stuart, aux Maximilien, aux Médicis.

— Les *Mittheilungen des allgemeinen evangelisch-protestantischen Missionsvereins* ont été remplacés par la *Zeitschrift für Missionskunde und Religionswissenschaft.*

— Mme Jessie Hillebrand, la veuve de Karl HILLEBRAND, a réuni les essais de son mari qui n'avaient point encore été recueillis en volume, et en a formé le 7e vol. de la remarquable série intitulée *Zeiten, Vœlker und Menschen* (Berlin, Oppenheim), qui a placé son auteur au rang des meilleurs essayistes du siècle. Trois de ces essais se rapportent à l'Angleterre ; celui qui traite de la vie religieuse est particulièrement remarquable. Un fragment traite de la Convention dans la littérature française. Un essai est consacré au wertherisme (Wertherkrankheit). Les premiers ont pour sujet le développement de la civilisation occidentale depuis la Renaissance, et le troisième la société allemande de 1830 à 1860.

BIBLIOGRAPHIE. — ANTIQUITÉ. — *Cohausen.* Der römische Grenzwall in Deutschland. Wiesbaden, Kreidel. — *Welzhofer.* Allgemeine Geschichte des Alterthums. Bd. I. Gotha, Perthes. — *Gerathewohl.* Die Reiter und die Rittercenturien zur Zeit der rœmischen Republik. Munich, Ackermann.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Pastor.* Geschichte der Pæpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Bd. I : Geschichte der Pæpste im Zeitalter der Renaissance bis zur Wahl Pius II. Fribourg, Herder. — Friedrich der Grosse. Denkwürdigkeiten seines Lebens nach seinen Schriften, seinem Briefwechsel und den Berichten seiner Zeitgenossen. Leipzig, Grunow. — *Gindely.* Waldstein wæhrend seines ersten Generalats im Lichte der gleichzeitigen Quellen, 1625-30. Bd. I. Leipzig, Freytag. — *Hirsch.* Die ersten Anknüpfungen zwischen Brandenburg und Russland unter dem Grossen Kurfürsten. Th. II, 1657-1660. Berlin, Gartner. — *Wiedemann.* Geschichte der Reformation u. d. Gegenreformation im Lande unter der Enns. Bd. V. Leipzig, Freytag. — *Busch.* Cardinal Wolsey und die

english-kaiserliche Allianz, 1522-25. Bonn, Marcus. — *Kœhler.* Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegsführung in der Ritterzeit, vom Mitte des XI Jahrh. bis zu den Hussitenkriegen. Bd. I. Bresslau, Kœbner.

Histoire locale. — *Sauer.* Codex diplomaticus Nassoicus. Bd. I, Abth. 2. Wiesbaden, Niedner. — *Hœhlbaum.* Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Cologne, Du Mont-Schauberg. — *P. Hasse.* Schleswig-holstein-lauenburgische Regesten und Urkunden. Bd. II. 1250-1300. Hambourg, Voss. — *Sax.* Die Bischœfe und Reichsfürsten von Eichstædt, 745-1806. Bd. II : 1535-1806. Landshut, Krüll. — *Schiemann.* Beitræge zur baltischen Geschichte. Hambourg, Behre. — *Dœbner.* Urkundenbuch der Stadt Hildesheim. Th. II, 1347-1400. Hildesheim, Gerstenberg. — *Wille.* Hanau im 30 jahr. Kriege. Hanau, Alberti. — Thüringische Geschichtsquellen. Nouvelle série, Bd. II. Jéna, Fischer. — Quellen zur Geschichte der Stadt Worms. 1re partie. Berlin, Weidmann.

Histoire étrangère. — *Bienemann.* Die Statthalterschaftzeit in Liv-und Estland, 1783-96 ; ein Capitel aus der Regentenpraxis Katherinas II. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Fischer.* Sammlung mittelalterlicher Welt-und Seekarten italienisches Ursprungs und aus italien. Bibliotheken und Archiven. Venise, Münster. — *Cornelius.* Die Verbannung Calvins aus Genf, 1538. Munich, Franz. — *Gerdes.* Streitfragen zur Geschichte der Kœnigin Maria Stuart. Gotha, Perthes. — *Gothein.* Die Culturentwickelung Süd-Italiens in Einzeldarstellungen. Breslau, Kœbner. — *Huhn.* Der Kampf der Bulgaren um ihre Nationaleinheit. Leipzig, Duncker et Humblot.

Autriche-Hongrie. — Nous avons reçu, tirée à part, l'étude de M. Ed. Wertheimer, intitulée : *Erzherzog Carl und die zweite Coalition bis zum Frieden von Lunéville,* 1798-1801 ; nous en parlons plus haut dans l'analyse des publications de l'Académie des sciences de Vienne.

Livres nouveaux. — *Rechberger von Rechkron.* Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. Bd. XI : 1709. Vienne, Gerold. — *Al. von Helfert.* Geschichte Œsterreichs vom Ausgange des Wiener October-Aufstandes 1848. Bd. IV, 3e partie. Prague, Tempsky ; Leipzig, Freytag.

Pologne. — Le t. VIII des *Acta historica res gestas Poloniae illustrantia* contient la 2e partie de *Legum, privilegiorum, statutorumque civitatis Cracoviensis tomus I,* 1507-1583 (Cracovie, Friedlein).

Grande-Bretagne. — Une société d'histoire d'Écosse est en voie de formation. La *Scottish history Society* se propose de rechercher et de publier les documents inédits relatifs à l'histoire civile, religieuse et sociale de l'Écosse ; elle s'abstiendra d'ailleurs de faire la moindre incursion sur le domaine de la *Scottish text Society,* récemment fondée pour la reproduction des textes écossais relatifs à la langue et à la littérature nationales. La nouvelle société compte avoir pour président le comte de Rosebery ; le secrétaire est M. T.-G. Law. L'idée a déjà été favorablement accueillie ; lord Dalhousie, en particulier, a promis à la société le libre accès de ses archives, riches surtout pour l'histoire du siècle dernier.

— La Société des antiquaires de Londres a fait rédiger et distribuer une circulaire relative à la conservation des rôles judiciaires des manoirs (court rolls of manors). Cette circulaire expose d'abord l'importance de

cette nature de documents pour l'histoire généalogique et sociale de l'Angleterre; elle exprime la crainte qu'on ne s'inquiète plus de les conserver, maintenant qu'ils deviennent de plus en plus inutiles dans la pratique judiciaire. Elle conseille aux lords et aux lieutenants des manoirs d'en opérer le dépôt dans un établissement public, tel que le British Museum, le Record Office, les bibliothèques universitaires. Dans le projet de loi actuellement soumis au Parlement pour décider l'affranchissement obligatoire des tenures par copie (copyhold), un article veut que les rôles des cours manoriales soient remis au Maître des rôles. « La principale difficulté en pareille matière, ajoute la circulaire, est de convaincre les détenteurs de ces documents de leur importance historique; il a donc semblé nécessaire d'appeler respectueusement leur attention sur ce sujet. »

— Le cinquième vol. des publications de la *Pipe-Roll Society* contient le grand rôle de la huitième année de Henri II (1161-62); le sixième est imprimé.

— Les « trustees » du Musée britannique ont fait paraître un nouveau catalogue, rédigé par M. G. K. Fortescue : *Subject index of the modern works added to the Library of the Museum in the years* 1880-85. A l'exception du *Catalogue of british topography* d'Anderson, c'est le seul essai qui ait été tenté pour doter le Musée britannique d'un catalogue méthodique; il contient la notice d'environ 40,000 volumes rangés sous diverses catégories. — Mentionnons à cette occasion un *Catalogue of books placed in the galleries in the reading-room of the British Museum,* rédigé par M. Porter. Si l'on consulte en même temps le catalogue, publié en 1871, des livres qui garnissent les rayons inférieurs de la salle de lecture, on aura une liste à peu près complète des 60,000 vol. qui sont mis directement à la disposition du public.

— M. Bernard Quaritch vient de publier le troisième et dernier volume de la *Bibliographie de l'imprimerie* (*a Bibliography of printing*). Cet ouvrage a commencé à paraître dans les colonnes du *Printing Times and Lithographer* au mois de janvier 1876 et s'est poursuivi pendant dix ans. Le premier volume a fait son apparition en 1880 et le second en 1884. C'est à l'initiative de MM. Bigmore et Wyman qu'est due cette intéressante bibliographie de l'imprimerie, la plus importante qui ait jamais paru. Nous y trouvons mentionnés presque tous les ouvrages traitant de l'imprimerie et des arts connexes qui ont paru depuis Gutenberg; une foule de renseignements, d'extraits et d'appréciations accompagnent cet ouvrage qui est orné d'un grand nombre de gravures telles qu'elles ont paru dans les livres dont il parle. Ce qui donne une grande valeur littéraire à cette bibliographie, ce sont les notes bibliographiques, historiques et critiques qui l'enrichissent.

États-Unis. — Les professeurs du séminaire théologique de Chicago ont entrepris, sous le titre de *Current Discussion in theology* (Chicago, Fleming H. Revell), une publication annuelle dont nous avons le

troisième vol. sous les yeux. C'est une revue bibliographique des travaux parus, en 1883-1884, dans le domaine des études d'exégèse et d'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'histoire de l'Église chrétienne et enfin de la dogmatique, de l'apologétique et de la morale. Cette dernière partie ne parle guère que des ouvrages américains ou traduits en Amérique. Dans les deux premières parties, les ouvrages étrangers tiennent une large place.

— Voici deux nouveaux fascicules des *Studies* publiés par la J. Hopkins University, 4e série : *Pennsylvania boroughs,* par M. William P. Holcomb; et *An introduction to the study of the constitutional and political history of the states,* par M. J. Franklin Jameson (50 cents chaque).

Belgique. — Nous recevons de M. Vanderkindere trois notices fort intéressantes sur l'ethnographie de la Belgique. Dans la première : *Notice sur l'emplacement des Aduatiques* (*Bull. de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. X), il démontre, contre M. Longnon, que les Aduatiques étaient sur la rive gauche de la Meuse, entre les Éburons et les Nerviens, et non sur la rive droite; dans les deux autres (*les Origines de la population flamande, la Question des Suèves et des Saxons.* Réponse à M. Wauters, *ibid.,* t. X et XI), il soutient, contre M. Wauters, d'abord que les Suèves n'ont rien à voir dans l'ethnographie belge, ensuite que l'on peut constater par des indices philologiques et juridiques que des éléments saxons ou friso-saxons ont contribué à la formation de la population flamande. Ajoutons que M. Vanderkindere apporte de nouveaux arguments à l'appui de ceux qu'on a fait valoir pour identifier les Thoringi de Grégoire de Tours avec les Tongriens.

— Les livraisons 67-72 de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe (Gand, Vuylsteke) contiennent la suite de la monographie consacrée aux œuvres si nombreuses de Juste Lipse. Elles forment à part le t. II de la *Bibliographie lipsienne,* qui est digne du premier; c'est tout dire.

— Le prix quinquennal d'histoire nationale, que le jury, institué par le gouvernement belge, a décerné à l'*Histoire politique nationale* de feu Edmond Poullet, n'est pas de 500 fr., comme nous l'avons imprimé par erreur, mais de 5,000 fr. Ce prix, fondé il y a quarante ans, n'a pas été décerné pour la période 1856-1860; pour les sept autres périodes quinquennales, les lauréats ont été depuis 1846 : MM. Kervyn de Lettenhove; — en partage Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs; — Ad. Borgnet; — Jules van Praet; — Th. Juste; — et Gachard (en 1880). A côté de ce prix, qui est réservé à l'histoire *nationale,* il a été institué en 1882 un autre prix quinquennal dit des *Sciences historiques* et embrassant l'histoire dans son acception la plus large (politique, religion, lettres, sciences, arts, etc.). Le prix de 5,000 fr. devait être décerné cette année pour la première fois. Le jury vient de prier le gouvernement de doubler le prix pour pouvoir couronner *ex aequo* les

deux ouvrages suivants : *Histoire de la musique dans l'antiquité*, par M. F. A. Gevaert, directeur du conservatoire royal de Bruxelles, et le *Sénat de la République romaine*, par M. P. Willems, professeur à l'université de Louvain. Le gouvernement a accédé à la demande du jury.

— Le baron de Vinck a publié une curieuse *Iconographie du noble jeu de l'Oye* (Bruxelles, Olivier), contenant un catalogue descriptif et raisonné de la collection de jeux de l'Oie qu'il a réunie.

— Les premières livraisons d'*Anvers à travers les âges* (Bruxelles, Bruylant-Christophe) ont paru. L'auteur est le savant archiviste d'Anvers, M. P. Genard. L'ouvrage est rempli de belles illustrations et de nombreux fac-similés d'anciens plans, de manuscrits et de vieilles gravures.

— Le tome XXI du grand *Cours d'histoire nationale* de Mgr Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, embrasse le règne de Philippe II dans les Pays-Bas, depuis le siège de Harlem jusqu'aux excès calvinistes de Soncy en Hollande (Louvain, Fonteyn). Le même auteur a publié les quatre derniers volumes de son *Cours*, avec un titre spécial : *le Règne de Philippe II et la lutte religieuse dans les Pays-Bas au XVIe siècle* (4 vol., 1885-1886; Louvain, Fonteyn).

— M. C. Serrure a publié le premier fascicule de son *Étude sur la numismatique gauloise des Commentaires de César* (avec gravures). Louvain, Ch. Peeters.

— Dans la Bibliothèque internationale militaire de l'éditeur Muquardt de Bruxelles, a paru un *Précis de la campagne de 1805 en Allemagne et en Italie*, avec dix croquis dans le texte, 267 p. Cette bibliothèque contiendra 25 précis relatifs aux guerres des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

— Le chanoine Reusens, professeur à l'université catholique de Louvain, a refondu ses *Éléments d'archéologie chrétienne* (2 vol., 139 grav. sur bois). Louvain, Ch. Peeters.

— M. J. B. Stockmaus a raconté en flamand l'histoire de la commune de Berchem-lez-Anvers (*Geschiedenis der gemeente Berchem*. Anvers, de Coker).

— Le chevalier P.-N. de Kessel a entrepris un travail complet sur la *Belgique et sa noblesse officielle et non officielle*, où il étudie l'origine de la noblesse et des titres vrais ou usurpés des familles nobles et soi-disant nobles de la Belgique. Le premier fascicule se rapporte à la province de Namur (Bruxelles, Lebègue). L'ouvrage en comprendra dix et renfermera, outre des notices historiques sur plus de 2,600 familles, la liste de toutes les personnes ayant fait partie des anciens États nobles des provinces belges, ainsi qu'un grand nombre de documents inédits.

— M. Max Rooses, conservateur du musée Plantin à Anvers, a publié les premiers fascicules de son grand travail, *l'Œuvre de P.-F. Rubens*, histoire et description de ses tableaux et dessins (avec de magnifiques planches). Anvers, Maes.

— M. Louchay, professeur d'histoire à l'Athénée royal de Bruxelles, a publié, dans la *Revue de l'instruction publique* (Gand, E. Vander Haeghen), une intéressante monographie sur l'*Avènement de Corneille de Berg au trône épiscopal de Liège* (xvie siècle), d'après des documents inédits des archives du royaume à Bruxelles.

— M. Henri Pirenne, chargé de cours à l'université de Liège, a publié, dans la même *Revue*, une notice sur l'*État actuel des études de paléographie et de diplomatique.*

Pays-Bas. — On annonce la mort subite de M. Busken Huet, à Paris, où ce littérateur distingué vivait depuis plusieurs années. Ses études critiques sur la littérature néerlandaise ont donné une impulsion vigoureuse au développement de la critique littéraire dans les Pays-Bas, dont il était le premier journaliste. Son style piquant et fin le faisait admirer comme un de nos premiers écrivains vivants. Dans le domaine de l'histoire proprement dite, il a débuté l'an passé par une œuvre importante : *Het Land van Rembrand;* il en préparait une traduction française, tandis qu'une traduction allemande paraissait en même temps qu'une nouvelle édition hollandaise (voyez la *Revue historique,* janvier 1886).

— La mort de Mme Bosboom-Toussaint, femme du peintre Bosboom de la Haye, a privé les Pays-Bas d'une romancière savante et populaire. Elle faisait de vastes études historiques pour ses romans du xvie siècle, qu'elle connaissait mieux que beaucoup d'historiens de profession et qu'elle aimait pour son caractère ferme et profondément religieux : ses romans, surtout dans la description du monde calviniste, se distinguent par une vérité historique, qui lui donne rang parmi les historiens éminents de son pays.

— Une nouvelle édition a paru d'une étude importante de feu M. Bakhuizen van den Brink sur les poèmes satiriques du poète Vondel contre les calvinistes orthodoxes de son temps (1626). L'étude a pour titre : *Vondel met Roskam en Rommelpot* (chez Nyhoff, La Haye); la nouvelle édition paraît être due à certains mouvements du parti orthodoxe dans l'église réformée pendant les dernières années.

— M. Tiele a publié un nouveau volume de l'œuvre commencée par feu M. de Jonge, *Ophomst van het Nederl. gezag in Oost-Indië.* C'est le premier volume d'une seconde série, qui donnera des documents sur l'établissement des Hollandais dans les îles de l'Archipel indien; l'auteur décrit, dans une introduction, l'histoire de cet établissement jusqu'à la fin de la première administration du gouverneur général Coen (1623).

— Dans les Œuvres (*Werken*) de la Société historique d'Utrecht, M. Brill a publié une nouvelle édition de la chronique de Melis Stoke; M. Wijnne donne une foule de documents nouveaux sur l'entreprise manquée du stathouder Guillaume II, sur la ville d'Amsterdam, en 1650. Dans les *Bijdragen* (documents et communications) de la même

Société, nous remarquons des documents sur la guerre entre l'évêque d'Utrecht et la ville pendant le moyen âge, par M. S. Muller (voyez plus haut, page 426); le nécrologe d'une chartreuse près d'Utrecht, par M. van Hasselt; des documents importants sur la condition des catholiques à Utrecht, pendant la formation de l'Union d'Utrecht, publiés par M. P. L. Muller.

— Le *Bulletin de la commission d'histoire de l'église wallonne* contient, entre autres pièces, une étude importante de M. Rahlenbeck, sur le célèbre ministre protestant Jean Taffin.

— Notre collaborateur, M. Blok, de Groningue, a été chargé, par le gouvernement néerlandais, d'une mission pour rechercher dans les archives allemandes des documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas.

Italie. — Dans les premiers jours d'avril, les membres de l'Institut historique italien, réunis à Rome, prirent diverses résolutions dont voici le procès-verbal : « L'Institut, fondé pour reprendre la publication des *Scriptores historiae patriae* de Muratori, et pour encourager les travaux qui, étant d'intérêt général, dépassent les limites, les moyens et le but des sociétés provinciales, a décidé : I, de commencer, sous le titre de *Fonti per la storia d'Italia,* une série de publications où seront recueillis les monuments qui ne sont pas entrés dans Muratori, ou qui n'y sont pas publiés avec une suffisante exactitude; II, de faire dresser un catalogue des sources historiques manuscrites, pour servir de guide dans la préparation de la série indiquée au paragr. I; III, de faire rédiger une bibliographie de tout ce qui a été publié jusqu'en 1885, relativement à l'histoire nationale et municipale de l'Italie; IV, d'employer à ces travaux, de préférence, les membres des sociétés et commissions d'histoire provinciales...; V, de régler la marche des travaux susdits d'après les règles suivantes : 1° les publications mentionnées au paragr. I seront divisées en quatre sections principales : *a* chroniques, comprenant aussi les annales, nécrologes, vies de saints, etc.; *b* chartes, bulles et diplômes; *c* lois, capitulaires et statuts; *d* antiquités (littératures, inscriptions, monnaies et médailles); 2° la direction de ces travaux sera confiée à un ou à plusieurs membres de l'Institut; 3° toutes les éditions auront la même forme, seront faites, autant que possible, d'après les originaux et seront munies d'introduction, de notes, de glossaires, d'index, de fac-similés...; 4° les actes de l'Institut seront publiés en un bulletin de même format que les sources. »

— Nous avons annoncé la création, en 1885, d'une école de paléographie au Vatican. M. le chan. Isidore Carini, sous-archiviste du saint-siège, a été chargé du cours et il vient de publier le sommaire de ses leçons pour l'année 1886 : *Sommario brevissimo delle lezioni di paleografia tenute nella nuova scuola Vaticana.* Fasc. 1, *Scritture varie. Scrittura latina.* On y trouvera une analyse très complète des diverses formes d'écritures latines conservées par les manuscrits.

— Le 3e fasc. des *Cataloghi dei codici orientali di alcune bibliotheche*

d'Italia contient le catalogue des mss. hébraïques de la Marciana, celui des mss. arabes de la bibliothèque nationale de Florence, et celui des mss. persans de la Laurentienne (Florence, Le Monnier). — Signalons aussi le fasc. 2 des *Codici palatini della r. Biblioteca nazionale centrale di Firenze*, t. I. Il contient la description de 88 de ces mss. (Rome, Bencini).

— M. Jodoco Del Badia entreprend une *Miscellanea fiorentina di erudizione e storia*, dont le 1er fasc. a paru en janvier dernier à Florence. En même temps, paraissait à Foligno le 1er fasc. de *Miscellanea francescana di storia, di lettere ed arti*, sous la direction de dom M. Faloci-Pulignani.

— On a mené grand bruit, dernièrement, au sujet de plus de deux mille chartes ou diplômes byzantins sur parchemin bleu qui auraient été découverts dans une cachette dissimulée dans l'épaisseur d'une muraille de la cathédrale de Bari. Voici, d'après le rapport de M. l'abbé Duchesne, ce qu'il en est réellement : il existe dans l'*archivio* de l'église Saint-Nicolas de Bari une collection considérable de chartes du moyen âge, au nombre de plus de quatre mille, dont trois seulement sont rédigées en grec. La plus ancienne est une charte de Grimoald sur parchemin bleu, que les chanoines, sans doute à cause de cette singularité, ont exposée dans un cadre aux regards des visiteurs. Elle a été, depuis assez longtemps déjà, copiée et publiée. Ce qui peut avoir donné lieu au bruit qu'on a fait courir d'une découverte, c'est le projet de publication des chartes les plus intéressantes pour l'histoire locale ou générale. Il y en a environ douze cents. Celles qui remontent le plus haut sont du xe siècle. Les trois chartes byzantines sont accompagnées de leurs sceaux et portent la signature du *catépan* (c'était le titre du fonctionnaire qui gouvernait la province au nom de l'empereur). M. Duchesne soupçonne l'existence, dans le pays, d'autres chartes analogues à celles de Bari.

— Le Ministère de l'instruction publique a fait paraître (Rome, impr. de la Chambre des députés) un *Catalogo metodico degli scritti contenuti nelle pubblicazioni periodiche italiane e straniere;* il contient le dépouillement d'articles biographiques publiés dans 241 revues italiennes et étrangères, jusqu'à la fin de décembre 1883 ; ce dépouillement atteint le chiffre de 17,209 numéros.

— M. Lozzi a donné (Imola, tip. Galeati et fils) un essai de bibliographie critique et comparée dans sa *Biblioteca storica dell' antica e nuova Italia;* le t. I contient la littérature et la partie générale des statuts (66 num.) ; les statuts des municipes italiens et ordonnances y relatives, rangés sous le nom de la ville (614 num.) ; l'histoire d'Italie en général (173 num.) ; l'histoire locale d'Italie (3,198 num.).

— M. Mazzatinti a publié un *Inventario dei manoscritti italiani.*

— Sous le titre : « les Provinces d'Italie étudiées au point de vue géographique et historique, » paraît, depuis le commencement de l'année, à

Turin, chez Paravia, une série de monographies rédigées d'après les instructions ministérielles; chacune est accompagnée de deux cartes.

— M. A. Palomes, l'auteur de la *Storia di li Nurmanni in Sicilia,* histoire populaire des Normands de Sicile, en dialecte sicilien, dont trois volumes ont paru et dont le quatrième est sous presse, a consacré une petite notice à la légende des monnaies de cuir frappées par Guillaume Ier (*Re Guiglielmo I e le moncte di Cuojo.* Palermo, tip. dell' Armonias, 47 p.). Il prend vivement et justement la défense d'Ugo Falcandus, qui a tracé un si sombre tableau de l'administration de Majo, le ministre de Guillaume; puis il montre l'origine de la tradition qui attribue à ce roi la fabrication de monnaies de cuivre : elle vient de ce fait, rapporté par Ricordano Malespini, que Frédéric II, après la prise de Faenza, donna à ses cavaliers des monnaies de cuivre à son effigie qui pouvaient être changées à son trésor contre des monnaies d'or de la valeur d'un augustale.

— Le jurisconsulte Albert de Gandino est très connu comme l'auteur du *Tractatus Maleficiorum.* M. Luigo Alberto Gandini a réussi, grâce à des recherches nombreuses, à préciser un peu sa biographie. Il est né entre 1230 et 1240, il a fréquenté les écoles de droit entre 1250 et 1265. Il est à Sienne en 1278, où il est juge « in ordine Maleficiorum, » à Crémone en 1280, à Bologne en 1284, en 1286 à Pérouse où il commence son Tractatus, à Pérouse encore en 1287, puis à Crémone, à Bologne en 1289 et en 1295. — M. Gandini donne en appendice la bibliographie des œuvres du jurisconsulte. Cette brochure sur *Alberto de Gandino* (Modène, 1885, 89 p. in-32) est intéressante pour l'histoire du droit au XIIIe s.

— M. Alberti Chiappelli a publié dans le journal de la *R. società italiana d'igiene* (anno VII, nos 8-9) et à part des *Studii sull' esercizio della medicina in Italia negli ultimi tre secoli del medio evo.* Il montre de quelle considération croissante ont joui les médecins dans les républiques italiennes du moyen âge; dans leurs statuts municipaux, ils sont mis sur le même rang que les jurisconsultes et les fonctionnaires publics, parmi les plus notables citoyens.

Livres nouveaux. — *Brunengo.* L'impero di Babilonia e di Ninive dalle origini fino alla conquista di Ciro. Prato, Giachetti. — *Corte.* Le conquiste e la dominazione degli Inglesi nelle Indie. Vol. I. Turin, Roux et Favale. — *F. Ascoli.* La storia di Brindisi. Rimini, tip. Malvotti. — *Bergomaschi.* Il Rio de la Plata dalla sua scoperta fino alla caduta di Rosas, tiranno di Buenos Ayres. Milan, Dumolard. — *Bonanni.* La numismatica antica e medievale della provincia del 2e Albruzzo ulteriore. Aquila, typ. Grossi. — *Carducci.* Pagine sparse di storia rumena. Lecco, tip. Grassi. — Due documenti di storia Anconitana, 1532 à 1537. Pesaro, tip. Federici. — *Ciavarini.* Lettere di duchi e di duchesse d'Urbino del sec. XVI al magnifico comune di Ancona. Ancone, tip. Istituto Buonapartore. — *Mencacci.* L'Italia senza il papa, 1300-1377. Roma, tip. Benfani. — *Desimoni.* Statuto dei padri del comune della repubblica genovese. Gênes, Pagano. — *Carreri.* Spicilegio storico intorno ai signori di San Severino di

1494-1536. Spilimbergo, tip. Menini. — *Randaccio.* Storia delle marine militari italiane 1750-1860 e della marina militare italiana 1860-70. Vol. I. Rome, Forzani. — *Sansi.* Memorie aggiunte alla storia del comune di Spoleto. Foligno, Sgariglia. — *Savelli.* Gli Italiani in Africa. Rome, tip. Perino.

Russie. — M. Jacques Grot, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, vient de publier une seconde édition des *Lettres de Grimm à l'impératrice Catherine II,* éditées sous les auspices de la Société d'histoire russe. Cette édition comprend un certain nombre de lettres inédites découvertes en Pologne. Elles contiennent beaucoup de détails nouveaux sur la Révolution française (*Revue critique,* 1886, n° 7).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Chassaing. Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. A. Picard. xvii-751 p. in-4° (Impr. nat.). — Daudet. Histoire de l'émigration. Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française. Librairie illustrée. 297 p. in-8°. Prix : 6 fr. — Fouard. Les origines de l'Église. Saint Pierre et les premières années du christianisme. Lecoffre. xxvi-563 p. in-8°. — Kurth. Les origines de la civilisation moderne. 2 vol. Louvain, Peeters; Paris, Lecoffre. xlvi-387 et 316-lix p. in-8°. Prix : 6 fr. chaque. — Vte Ch. de La Hitte. Lettres inédites de Henri IV à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix, 1576-1602 (Arch. hist. de la Gascogne, fasc. 10). Paris, Champion; Auch, Cocharaux. 100 p. in-8°. — Oursel. Nouvelle biographie normande. T. I. Picard. vii-507 et 7 p. in-8°. — Cte A. de Pontbriand. Guerres de religion. Le capitaine Merle, gentilhomme du roi de Navarre, et ses descendants. Picard. 304 p. in-8°. — A. de Ruble. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; t. IV, 444 p. in-8°. Labitte.

Altmann. Der Rœmerzug Ludwigs des Baiern. Berlin, Gærtner. vii-162 p. in-8°. Prix : 4 m. — Id. Die Wahl Albrechts II zum rœmischen Kœnige; ibid. x-118 p. in-8°. Paris, 4 m. — Boos. Urkundenbuch der Stadt Worms. Bd. I, p. 627-1300. Berlin, Weidmann. xvi-505 p. in-8°. Prix : 16 m. — Dittrich. Gasparo Contarini; eine Monographie, 1483-1542. Braunsberg, Wichert. xvii-880 p. in-8°. Prix : 16 m. — A. von Druffel. Die Bairische Politik im Beginne der Reformationszeit, 1519-24. Munich, Franz. 112 p. in-4°. — Ehses. Landgraf Philipp von Hessen. Fribourg, Herder. Prix : 3 m. — Id. Geschichte der Pack'schen Hændel; ibid. Prix : 3 m. 75. — Felten. Papst Gregor IX. Ibid. xii-409 p. in-8°. Prix : 6 m. — Fester. Die armirten Stænde und die Reichskriegsverfassung, 1681-97. Francfort-s.-M., Jügel. ix-170 p. in-8°. — Gindely. Waldstein wæhrend seines ersten Generalats, 1625-30. 2 Bde. Leipzig, Frey-

tag. In-8°. — Hüffer. Der heilige Bernard von Clairvaux. Bd. I, Vorstudien. Munster, Aschendorff. xv-246 p. in-8°. Prix : 5 m. — Jastrow. Die Volkszahl deutscher Stædte zu Ende des Mittelalters und zu Beginn der Neuzeit. Berlin, Gærtner. viii-219 p. in-8°. Prix : 6 m. — Kraus. Real Encyclopædie der christlichen Alterthümer. Liefer. 11-18 (fin). Fribourg, Herder. — Lehmann. Scharnhorst. Theil I bis, 1807. Leipzig, Hirzel. xvi-543 p. in-8°. — Wiedemann. Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns. Bd. V. Leipzig, Freytag. 707 p. in-8°.

Heyck. Genua und seine Marine im Zeitalter der Kreuzzüge. Innsbruck, Wagner. — Werunsky. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit. Bd. II, 2e partie. Ibid. xii-325-616 p.

Geering. Handel und Industrie der Stadt Basel. Bâle, Schneider. xxvi-678 p. in-8°. Prix : 18 fr. — Rathgeber. Elsæssische Geschichtsbilder aus der franzœsischen Revolutionszeit; ibid. iv-240 p. in-8°.

Arnold. The second punic war. Londres, Macmillan. xxiii-435 p. in-8°. — Stephens. A history of the french Revolution; vol. I. Londres, Rivingtons. xxiv-533 p. in-8°.

Chiala. Cavour; lettere edite ed inedite. Vol. V. Turin, Roux et Favale. xi-471 p. in-8°. Prix : 10 l. — Corte. Le conquiste e la dominazione degli Inglesi nella India. Vol. I. Ibid. 368 p. in-8°. — Fea. Alessandro Farnese duca di Parma. Turin, Bocca. xlviii-530 p. in-8°. — Manno, Ferrero et Vayra. Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia, 1559-1814. Francia, periodo III; vol. I, 1713-1715; ibid. xxi-510 p. in-8°. Prix : 12 l.

Erratum du dernier numéro.

Page 72, l. 22, au lieu de : *et antris*, lisez : *et nostris*.
— 103, l. 3, — *par elles-mêmes*, lisez : *pour elles-mêmes*.
— 103, l. 26, — *moyen âge des temps modernes*, lisez : *moyen âge et temps modernes*.
— 153, l. 36, — *la coutume*, lisez : *le costume*.
— 125, l. 28, — *Gasquet*, lisez : *Gaillard*.
— 130, l. 26, — *marquer*, lisez : *consacrer*.
— 130, n. 1, — *sur la controverse*, lisez : *sur la couverture*.
— 131, l. 3, — *est* une manifestation, lisez : *sont*.
— 162, l. 4, — *Giesebucht*, lisez : *Giesebrecht*.
— 186, l. 3, — *Gasquel*, lisez : *Gasquet*.
— 226, l. 24, — *Adomy*, lisez : *Adamy*.
— 231, l. 24, corrigez ainsi la phrase : *le Comité propose de demander la collaboration, en qualité de membres adhérents*, etc.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
G. Monod. Les aventures de Sichaire 259
M. Thévenin. Études sur la propriété au moyen âge 241
A. Tratchevsky. L'Espagne à l'époque de la Révolution française 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Baron du Casse. Étude sur la correspondance de Napoléon Ier 326
J. Favier. Documents inédits sur la vie privée de Charles IV. 73
E. Gebhart. Recherches nouvelles sur l'histoire du Joachimisme 56
A. Stern. L'idée d'une représentation centrale de l'Autriche . 313
A. Xénopol. Les guerres daciques de l'empereur Trajan . . 291

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne (Ranke), par R. Reuss 364
— (Waitz), par G. Monod 382
France, par G. Monod et Ch. Bémont 99,350
Russie, par Jakouschkine 132
Suisse, par Ed. Favre 391

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

M. Amari. La guerra del Vespro siciliano 424
Général Ambert. Récits militaires 195
J. Bader. Geschichte der Stadt Freiburg-i.-B. 163
Bernard et Bruel. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny . 160
Bernhardi. Conrad III 161
A. de Ceuleneer. Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère 158
R. Delachenal. Histoire des avocats au Parlement de Paris . 172
L. Duchesne. Le Liber pontificalis 158
Everat. La sénéchaussée d'Auvergne au xviiie s. 182
P. Fredericq. Travaux du cours pratique d'hist. nat. (Liège). 175
G. Gilbert. Handbuch der griechischen Staatsalterthümer. . 151
O. Gilbert. Geschichte der Stadt Rom im Alterthum . . . 421
H. Grotefend. Quellen zur Frankfurter Geschichte 171
D. Hess. J.-C. Schweizer 192
Muller. De medeleuwsche Rechtsbronnen der stad Utrecht . 426
C. Pascal. Étude sur l'armée grecque. 153
J.-B. Poulbrière. Histoire du diocèse de Tulle 428
Rives. Étude sur les innovations introduites dans la législation romaine par Antonin le Pieux 154
F. von Wegele. Geschichte der deutschen Historiographie . 186

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

Pages
1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 207, 440
2. Académie des sciences morales et politiques 207, 441
3. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 439
4. Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. . . . 442
5. Bibliothèque de l'École des chartes 431
6. Bibliothèque historique du Lyonnais 443
7. Bulletin critique 201, 433
8. Bulletin de correspondance africaine. 203, 436
9. Bulletin de correspondance hellénique 203, 435
10. Bulletin d'histoire ecclésiastique 209, 443
11. La Controverse et le Contemporain 206, 438
12. Le Correspondant 207, 438
13. Le Curieux 202, 436
14. Le Journal des Savants 202, 433
15. Mélanges d'archéologie et d'histoire 204, 434
16. La Nouvelle Revue 205, 438
17. Nouvelle Revue historique du droit 204, 436
18. Polybiblion 433
19. La Révolution française 202, 436
20. Revue africaine 209, 443
21. Revue archéologique 204, 434
22. Revue bourbonnaise 209, 443
23. Revue critique d'histoire et de littérature 200, 432
24. Revue de l'Agenais 209, 444
25. Revue de l'Art français 205, 437
26. Revue de Gascogne 210, 444
27. Revue de Géographie. 205
28. Revue des Deux-Mondes. 206, 437
29. Revue des Études juives. 205
30. Revue des Questions historiques 200
31. Revue générale du droit 204, 437
32. Revue historique et archéologique du Maine 210, 444
33. Revue maritime et coloniale 439
34. Romania 436
35. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 208
36. Société d'archéologie lorraine 208
37. Société d'émulation de l'Ain 209
38. Société de l'Histoire de Paris 442
39. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 207, 442
40. Société historique et archéologique du Gâtinais . . . 208
41. Société nationale des Antiquaires de France 207, 441
42. Le Spectateur militaire 205, 439

BELGIQUE.

1. Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 444

Pages
2. Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique. . . 444
3. Bulletin de la Commission royale d'histoire 444
4. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 210, 445
5. Le Muséon 445
6. Nederlandsch Museum 445
7. Précis historiques, mélanges 445
8. Revue de Belgique. 445
9. Revue de l'instruction publique 445
10. Revue générale 445

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 456
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) 456
3. Alemannia 455
4. Archiv für Hessische Geschichte. 460
5. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 454
6. Deutsche Rundschau 455
7. Forschungen zur deutschen Geschichte. 212
8. Germania 455
9. K. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue), Nachrichten 213
10. Gœttingische gelehrte Anzeigen 213, 448
11. Hermes. 450
12. Historische Zeitschrift 210, 446
13. Historisches Jahrbuch 213
14. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburg Geschichte . . 457
15. Mittheilungen vom Freiberger Alterthumsvereine . . 458
16. Neues Archiv 448
17. Neues Lausitzisches Magazin 459
18. Philologus. 451
19. Quartalblætter d. hist. Vereins f. Hessen 460
20. Rheinisches Museum 452
21. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Bodensees . . . 462
22. Theologische Quartalschrift. 452
23. Theologische Studien und Kritiken 453
24. Westdeutsche Zeitschrift 461
25. Zeitschrift der Gesellschaft f. Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte 457
26. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 449
27. Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins. 450
28. Zeitschrift des hist. Vereins f. Niedersachsen. . . . 458
29. Zeitschrift des Vereins f. Hamburg. Geschichte . . . 457
30. Zeitschrift des Vereins f. Hessische Geschichte . . . 460
31. Zeitschrift des Vereins f. Lübeckische Geschichte . . 457
32. Zeitschrift des Vereins f. Thüringische Geschichte . . 459
33. Zeitschrift f. ægyptische Alterthumskunde 449
34. Zeitschrift f. alttestamentliche Wissenschaft. . . . 453
35. Zeitschrift f. deutsches Alterthum 454
36. Zeitschrift f. das Gymnasialwesen. 455

Pages
37. Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins 461
38. Zeitschrift f. katholische Theologie 213
39. Zeitschrift f. romanische Philologie 452

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archæologisch-epigraphische Mittheilungen 462
2. Archeografo triestino 217
3. Archiv d. Vereins f. siebenburgische Landeskunde. . 463
4. Archiv f. œsterreichische Geschichte 463
5. Zeitschrift f. die œsterreichischen Gymnasien. . . . 463

RUSSIE.

1. Russische Revue 464

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 464
2. The Athenaeum 464

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 214, 465

ITALIE.

1. Archivio storico italiano. 214
2. Archivio veneto. 215
3. R. Deputazione di storia patria (Bologne) 216
4. Studi e documenti di storia e diritto. 216

SUISSE.

1. Archiv des histor. Vereins d. Kantons Bern 466
2. Beitræge zur vaterlændischen Geschichte (Bâle). . . 466
3. Der Geschichtsfreund. 466
4. Étrennes chrétiennes 466
5. Indicateur d'histoire suisse 217
6. Mittheilungen der antiquar. Gesellchaft (Zurich) . . . 466
7. Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte . . . 466
8. Quellen zur Schweizergeschichte 217
9. Thurgauische Beitræge zur vaterlænd. Geschichte . . 466

Chronique et Bibliographie 218, 467
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 487
Erratum 240, 488

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.31

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY